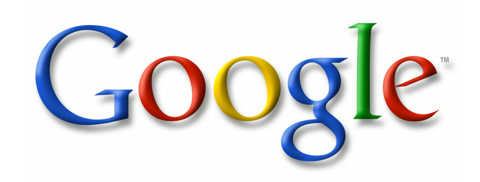




L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

L'INVESTIGATEUR,

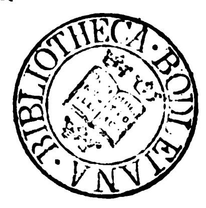
JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME V. — IIIe SÉRIE.

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE.



PARIS,
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1855

L'INVESTIGATEUR.

MÉMOIRES.

JEANNE D'ARC.

SA MISSION ET SON MARTYRE.

INTRODUCTION.

On n'a pas d'exemple dans l'histoire des peuples qu'aucune nation ait été placée dans une situation aussi périlleuse que la France au xv[e] siècle. Cette situation était la conséquence des événements d'une guerre qui durait depuis la conquête de l'Angleterre (1066) faite par Guillaume le Conquérant Duc de Normandie (1). La première cause qui fit prendre les armes aux Anglais, ce fut une simple question de prééminence. Ni Guillaume devenu roi, ni ses successeurs ne pouvaient supporter l'humiliation d'être vassaux, comme Ducs de Normandie, du Roi de France, leur égal : plus ils cherchaient à s'affranchir de cette condition inférieure, plus les rois de France s'efforçaient de les y retenir.

Un autre motif plus sérieux vint ensuite envenimer la querelle, et ce motif fut, sans aucun doute, le droit de succession que les rois Anglais prétendaient avoir au trône de France.

Le premier qui mit en avant ces prétentions, fut Edouard III, qui avait pour mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, dont les fils n'avaient point laissé d'enfants mâles.

Les succès de ce prince, le désordre et la division des esprits en France, causés par les tuteurs de Charles VI, avaient complétement épuisé le pays, lorsque Henri V vint à Paris se faire reconnaître pour successeur au trône en épousant Catherine fille de Charles VI au détriment du Dauphin, héritier légitime. Ce prince abattu et découragé avait perdu toute confiance en sa cause. N'ayant ni armée ni trésor, il se promenait de Chinon à Poitiers,

(1) Le duché de Normandie avait été accordé par Charles le Simple à Rollon à titre de fief, en 912.

où il cherchait à oublier les malheurs qui l'accablaient en se livrant avec passion à de futiles plaisirs.

Les Anglais n'avaient plus qu'à s'emparer du dernier boulevard de la France. C'était la ville d'Orléans, où des cœurs français battaient encore pour la patrie. Aussi pendant que l'ennemi dirigeait vers elle tous ses efforts avec un ensemble de vues, une unité d'action qui étaient propres à en assurer le succès, une voix puissante, une voix inspirée se fit entendre au nom du Ciel à la cour, et à tous les Français. Ce langage approprié aux vœux et aux croyances du peuple doubla le courage des Orléanais qui se préparèrent à une résistance digne d'être admirée par la postérité.

Avant d'entrer dans la description du siége, mis par les Anglais devant Orléans, nous devons faire connaître les moyens de défense que les citoyens de cette ville héroïque employèrent pour repousser les attaques de l'étranger, quelque temps avant l'arrivée de Jeanne Darc.

Première partie. — Le siége d'Orléans.

CHAPITRE I.

Orléans et son système de défense.

Orléans, le *Genabum* des Romains, conservait encore en 1428 une très-grande partie de son enceinte (1) qui était protégée par trente tours placées de distance en distance.

Après les ravages du temps et des Normands, ses murs avaient été reconstruits et élevés à une plus grande hauteur, mais on distingue encore dans la partie inférieure, restée intacte, l'ouvrage des Romains.

Le côté Est de la ville, augmenté de *Burg d'Avenum* ou *d'Avignon* (2), présentait sur une ligne droite de la longueur de 480 mètres une muraille avec

(1) Elle consistait en une espèce de parallélogramme dont le plus grand côté, dans le sens de la longueur de la ville, était de 550 mètres environ, et l'autre, dans le sens de la largeur, de 480 mètres ; le mur d'enceinte, qui liait toutes les tours, était défendu par des fossés de 13 mètres de largeur et de 6 mètres 50 c. de profondeur; il avait de 2 mètres à 4 mètres 60 c. d'épaisseur à sa base ; sa hauteur, au-dessus du niveau de la campagne, était de 6 mètres 50 c. à 10 mètres ; les murs les moins élevés étaient du côté de la porte Renart à l'Ouest, où ils présentaient à l'ennemi moins d'obstacles pour l'escalade ; il n'y avait pas de parapet sur les murs, mais on y élevait en temps de guerre des garde-fous au moyen de pieux et de traverses; on plaçait dessus des mantelets portatifs en bois pour se mettre à couvert des traits des ennemis ; on y pratiquait çà et là des barbacanes et des meurtrières en charpente, afin que les assiégés pussent lancer des traits; on ne pouvait prendre sortie sur les murs que par les portes de l'étage des tours qui se trouvaient au même niveau, et qui servait de corps de garde.

(2) Manus. de Dubois, bibl. d'Orléans.

huit tours (1) (les trois situées aux angles comprises) (2) et une porte, dite de saint Aignan, ou de Bourgogne (pl. n° I) au milieu de la ligne, flanquée aussi de deux tours. Elle donnait sur l'ancienne voie Romaine d'Autun à Paris (pl. n° II) qui aboutissait à la porte, suivait à sa gauche le fossé de la ville pour se diriger au Nord et arriver à l'ancienne route romaine de Lutèce (pl. n° III).

L'enceinte du côté du Nord se présentait presque en ligne droite à peu près de la même longueur que celle de l'Est, ayant la porte Parisis (pl. n° IV) flanquée de deux tours au milieu avec un boulevard; huit tours se trouvaient de distance en distance sur cette ligne, dont cinq du côté de la porte Bernier (pl. n° V) flanquée aussi de deux tours avec son boulevard; elle se terminait par une espèce d'angle avancé : à partir de cet endroit le côté de la ville se présentait sur une ligne presque courbe à l'Ouest et s'étendait jusqu'à l'angle Sud sur la rivière; mais on rencontrait sur cette ligne la porte Renart (pl. n° VI) non loin de la porte Bernier et cinq tours, dont une entre les deux portes. La ligne Sud, presque droite, qui suivait le cours de la Loire avec quelques légères inflexions de l'Ouest à l'Est, avait dix tours, sans compter la porte Nord (pl. n° VII) dominant le pont sur la rivière, qui en avait deux avec pont-levis. Cette porte, flanquée de la grosse tour du Châtelet (légende n° 29), était la seule qui servît pour communiquer de la ville avec la Loire et par le pont avec les provinces du Midi. Toutes les portes avaient un pont-levis pour traverser le fossé dont les

(1) Les tours étaient armées de balistes disposées pour lancer au loin des grosses pierres, des traits portant des fusées destinées à mettre le feu aux fortifications; les arcs et les arbalètes servaient à repousser l'ennemi lorsqu'il s'efforçait d'escalader les murs avec les échelles simples ou doubles en s'armant des boucliers (pavas) composés de douves de tonneaux recouverts de cuivre, qu'on portait comme une hotte pour se garantir des pierres ou des huiles bouillantes. Ces tours ne pouvaient être attaquées que par la sape et l'escalade; elles avaient un toit ou une terrasse. Pour préserver les tours de la sape, on construisit deux lucarnes saillantes soutenues par des corbeaux qui laissaient entre eux des ouvertures de machicoulis, afin d'écraser l'ennemi qui aurait osé s'approcher de leur pied pour les attaquer. Contre l'escalade, leur défense était plus facile. Les différents étages étaient planchéiés; indépendamment des échiffres en bois appliqués contre le mur ponr y monter au moyen d'une échelle portative, qu'on retirait successivement en mettant le feu à l'escalier des bois contre le mur et le plancher toutes les fois qu'on était obligé de céder à l'ennemi qui les avait escaladées. Les tours de première enceinte avaient une légère saillie intérieure dans la ville, mais elles en avaient une plus considérable du côté des fossés; leur diamètre hors d'œuvre était de 10 mètres au moins; elles avaient, en général, une cave voûtée et trois étages, savoir : un à la hauteur du sol du côté de la ville; un au niveau du dessus des murs, et un autre entre les deux étages. Il y avait une trappe à chaque étage pour monter les objets pesants.

(2) La tour n° 1, dite la *Tour Neuve*, où Hugues Capet fit enfermer Charles de Lorraine, sur lequel il avait usurpé le trône, et la tour n° 9, dite *Tour de la Fauconnerie*.

murs de la ville étaient entourés; elles étaient fortifiées par des bastilles (1), des boulevards (2) et des barrières (3). Les boulevards étaient construits devant les portes Renart (pl. n° VI), Bernier (pl. n° V), Parisis (pl. n° IV) et Bourgogne (pl. n° I) donnant sur la campagne à l'Ouest, au Nord et à l'Est de la ville. Les barrières, au nombre de quinze, étaient placées à l'extérieur aux entrées des faubourgs sur les chemins qui conduisaient aux portes de la ville : cinq étaient placées dans le faubourg de la porte de Bourgogne à l'Est, deux dans le faubourg de la porte Bernier au nord-ouest; quatre dans celui de la porte Renart à l'ouest et quatre dans le Portereau, ou faubourg Saint-Marceau, au-delà de la Loire au Midi (4).

Le pont (5) qui traversait l'île et la partageait en deux parties, l'une dite de Saint-Antoine et l'autre des Poissonniers, avait dix-neuf arches d'ouvertures inégales, dont six entre la ville et l'île, et treize depuis l'île jusqu'à la rive gauche de la Loire.

Cette voie de communication avait été fortifiée également par les Orléanais. Après le pont-levis de la porte nord défendu par des tours, ainsi que nous l'avons dit, venaient en avant sur le pont deux forts appelés bastille Saint-Antoine (légende n° 36) près du bord de l'île côté nord (6) (pl. n° XV); en avant de cette bastille il y avait le boulevard de Belle-Croix (légende n° 37) (pl. n° XIV) qui en défendait l'approche et qui était construit sur la partie ouest du pilier commun à la onzième et douzième arche à partir de la porte de la ville en face de la Belle-Croix (7). La défense du pont était complétée à son extrémité Sud par le fort des Tourelles (8)

(1) Fortifications en pierres ou en bois. Le nom de *bastille* était donné souvent à l'étage supérieur des tours.

(2) Fortifications en terre de forme carrée ou rectangulaire soutenue par des fascines, des planches, ou par des murs; les boulevards étaient entourés des fossés, que l'on traversait par un pont portatif appuyé sur des chevalets. Ces boulevards avaient une banquette d'*un* mètre et 30 c. d'élévation sur chaque côté qui dominait la campagne, où l'on plaçait des canons dans des ouvertures qu'on y avait pratiquées.

(3) Fortifications en bois avec corps de garde; elles étaient d'abord près des portes, mais dans cette circonstance elles étaient soit en tête des boulevards qui étaient entourés de fossés, soit au-delà des mêmes boulevards; elles étaient construites par des poteaux en charpente recouverts par une lisse; c'étaient des postes avancés qui présentaient un premier obstacle à l'ennemi.

(4) Les barrières sont marquées par la lettre B.

(5) Ce pont n'existe plus; on voit ses piles, quand les eaux de la Loire sont basses, à 60 pieds environ du nouveau pont à l'Est. Il aboutissait presque en face de la rue des Hôtelleries; la rue, avec son nom, ainsi que celle du Châtelet, qui vient après, existent encore aujourd'hui.

(6) Il y avait aussi du côté de la ville d'autres constructions fortifiées, comme celles de la chapelle Saint-Antoine, de l'Hôpital, etc.

(7) La Belle Croix en bronze, sur un un piédestal très-élevé et orné de bas-reliefs, était érigée sur la partie Est du même pilier.

(8) Ce fort consistait en deux tours, dont l'une était *à pans*, à l'Est, et se terminait en

(pl. n° VIII) qui a joué un si grand rôle dans le siége d'Orléans (1). Au delà des Tourelles on avait construit un boulevard plus considérable et plus élevé que tous les autres. Un fossé profond et large, qu'on pouvait remplir des eaux de la Loire, séparait le fort des Tourelles de son boulevard, mais on communiquait d'une fortification à l'autre par un pont-levis.

Les défenseurs d'Orléans, pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi pouvaient même au besoin se dispenser de recourir au pont-levis soit pour entretenir leur communication entre la ville et les boulevards, soit pour faire une sortie par le moyen des basses-cours (2), et surprendre l'ennemi.

Pour combattre à cette époque, les armes dont on se servait étaient la lance, l'épée, l'arc, la guisarme ou *bisague* (3). On avait pour se défendre des boucliers et des cuirasses. L'artillerie dont l'invention remontait au commencement du XIVe siècle (4), était encore pour ainsi dire dans l'enfance de l'art; elle était très-incomplète et insuffisante à remplacer l'ancien système de guerre. La ville d'Orléans possédait 71 canons en cuivre, répartis sur toutes les fortifications, servis par douze canonniers seulement et par quelques aides. Il faut ajouter à ces 71 bouches à feu, qui cependant n'étaient pas bien redoutables, deux couleuvrines (5) inventées dans

terrasse; l'autre, à l'Ouest, était ronde et couverte par un toit. Ces deux tours étaient construites sur la culée du pont qui séparait la première arche sur laquelle était établi le pont-levis. C'était pour fixer ce pont-levis, qui s'élevait et s'abaissait devant le fort, qu'on avait construit la petite arche (la vingtième), afin de traverser le fossé de séparation entre les boulevards et les Tourelles.

(1) C'était la base du système du siége par les Anglais.

(2) Ces basses-cours, où l'on descendait par des marches, étaient pratiquées entre les portes de la ville et les boulevards; elles étaient formées d'un mur qui soutenait les terres du côté de la ville et de deux autres murs dans la longueur du fossé; par ce moyen on obtenait deux résultats, celui de surveiller le fossé de la ville, et celui de faire des sorties par une petite porte qu'on avait pratiquée sous la grande porte de la ville; un pont sur des chevalets servait à traverser le fossé.

(3) Elle présentait d'un côté la hache pour couper l'armure, de l'autre un morceau de fer très-pointu pour la percer; on l'attachait à une hampe (fût) de 1 mètre 30 c. Il y avait en outre l'usage des trappes, qu'on jetait derrière soi pour retarder la marche de l'ennemi.

(4) En 1308, les Espagnols assiégèrent Gibraltar avec des bouches à feu, on employa aussi l'artillerie contre Brescia en 1311. En 1338, il y avait des canons à Puy-Guillaume, château fort d'Auvergne. En 1339, le duc Jean de Normandie se servit de canons pour le siége de Train-l'Évêque. Il y en avait en Allemagne et en Italie à la même époque (Napoléon-Louis Bonaparte, *Journal de l'Institut historique*, tom. III, décembre 1835).

(5) Les couleuvrines étaient des pièces beaucoup plus petites que les canons et les bombardes : on les chargeait avec des balles de plomb que l'on refoulait, ainsi que la poudre, avec une baguette de fer, ce qui était en définitive un acheminement à l'usage du fusil. Les Suisses à Grandson, en 1476, en avaient six mille. Les couleuvrines avaient leur affût comme les bombardes et les canons; elles se plaçaient sur les chevalets, tandis que les bombardes et les canons

la même année (1429) et servies par leurs inventeurs (1). Il y avait en outre un gros canon nommé le Riflard, une autre pièce pareille, que la ville de Montargis avait prêtée à Orléans, et une bombarde (2) qui lançait des boulets de pierre (3) de **120** livres (4). (Voir *le dessin des pièces dans le plan du siège*).

Ces trois pièces furent placées sur la tour de la *Croiche de Meuffroy* (pl. et légende n° IX-31), sise entre le pont de la Loire et la poterne Chesneau (pl. et légende n° IX-32). Toutes ces bouches à feu ne portaient pas plus loin que 350 à **400** toises; une seule placée au-dessous du pont à l'ouest, vis-à-vis du *Sanitas actuel*, lançait des boulets à la distance de 700 toises; elle seule pouvait atteindre le boulevart des Anglais dans l'île Charlemagne (pl. n° XVII).

Au reste l'artillerie anglaise était dans les mêmes conditions que l'artillerie française; on ne savait pas encore s'en servir avec avantage. C'était une transition entre le moyen âge et notre époque.

CHAPITRE II.

PATRIOTISME DES ORLÉANAIS.

Pour compléter le système de défense de la ville, les citoyens d'Orléans durent s'occuper de priver l'ennemi, avant son arrivée, de tous les moyens d'attaque dont il aurait disposé s'il les avait trouvés sur place. Ainsi ils commencèrent à détruire tous les monuments publics et les édifices qui se trouvaient dans les faubourgs devant les portes Bourgogne, Parisis, Bernier et Renart. Ces monuments étaient rangés parmi les plus beaux du royaume (5). Les églises, les chapelles des couvents, les mai-

étaient placés sur leur *charpenterie* ou *maison*, supportée par quatre roues (Jollois, *Siége d'Orléans*).

(1) Maître Jean, natif de Lorraine, et Philippe Nicolas.

(2) Canon très-court et d'un gros diamètre fait par Guillaume Duisy, et transporté du port à l'Hôtel-de-Ville par la force de vingt-deux chevaux. Il est à remarquer que le transport ne coûta à la ville que 29 sous 3 deniers pour les 22 chevaux (*Journal du Siége* et Jollois). Les canons et les bombardes avaient, un peu au-dessus de la culasse, une longue et large ouverture par laquelle on introduisait dans la pièce un gros cylindre de même métal rempli de poudre, qu'on appelait boîte à canon. Les parois de ces pièces étaient minces; c'est par ce motif qu'on enchâssait les pièces dans des affûts de bois jusqu'aux trois cinquièmes, et on les entourait de cercles de fer (Voyez le plan, où nous donnons le dessin).

(3) Les boulets en fer furent adoptés sous Louis XI.

(4) Pour lancer ces pierres, on assujettissait la boite à canon dans la bombarde, on y introduisait de l'herbe ou du foin et, par-dessus, on enfonçait un boulet de pierre d'à peu près un pied et 14 à 15 pouces de diamètre.

(5) On comptait vingt-deux monuments publics.

sons privées, tout ce qui pouvait être utile à l'ennemi fut détruit par les citoyens et par la garnison. Toutes les affections particulières durent se taire devant l'intérêt de la chose publique. Tout fut consumé par le feu ou abattu par le marteau.

Le faubourg Portereau (pl. n° X) sur la gauche de la rivière ne fut pas épargné. Aussitôt que le conseil de guerre eut reconnu la nécessité de le détruire, citoyens et garnison travaillèrent à l'envi à raser des monuments et des propriétés qui leur étaient bien chers, pour en faire le sacrifice au salut de la patrie. Le couvent des Augustins fut le premier abattu (1), comme le plus dangereux pour la ville, si l'ennemi l'eût trouvé debout. Cependant il faut remarquer ici que malheureusement à l'arrivée de l'armée anglaise tout n'était pas encore démoli.

Les forces dont on disposait pour défendre la ville consistaient alors en une garnison de quatre cents hommes et de quatre à cinq mille citoyens volontaires (2). Mais le péril approchait et la nécessité de pourvoir au salut de tous rangeait en seconde ligne tous les hommes capables de porter une arme. Les vieillards, les femmes et même les enfants devenaient aussi dans cette lutte suprême des auxiliaires très-utiles pour repousser l'ennemi qui marchait à grands pas vers Orléans.

L'administration de la ville n'épargna aucun moyen à l'effet de pourvoir à la subsistance et à l'entretien de la population et de la garnison ; elle fut secondée par tous les habitants qui donnèrent des secours en nature et en argent. L'enthousiasme fut porté à son comble lorsque cet exemple eut été suivi par plusieurs villes du royaume (3).

Cette manifestation du patriotisme national qui se réveille en France dans toutes les circonstances critiques, montre combien on attachait d'importance à la défense d'une ville qui était regardée à juste titre comme le dernier rempart du royaume ; tous les cœurs étaient en émoi et l'*Europe avait les yeux fixés sur ce théâtre* (4) où une lutte sanglante devait bientôt s'engager.

(1) *Journal du siége*, Jollois.

(2) La ville contenait plus de 30,000 habitants.

(3) Poitiers, où siégeait le Parlement, envoya 1,600,000 livres parisis ; La Rochelle en envoya 400,000 ; les villes d'Albi et de Montpellier, de l'Auvergne et du Bourbonnais firent don à Orléans du salpètre et de l'acier pour faire des arbalètes. Bourges, Tours, Angers et autres villes s'empressèrent de fournir des vivres et des munitions pour soutenir le siége.

(4) Hume, *History of England*, chap. xx.

CHAPITRE III.

SIÉGE D'ORLÉANS.

L'Angleterre possédait déjà la moitié de la France; nous ne ferons qu'indiquer ici les moyens que le duc de Bedford avait résolu d'employer pour se rendre maître de l'autre moitié.

Aussitôt qu'il eut apaisé quelques troubles en Angleterre, où il s'était rendu à la hâte, il nomma Warwick gouverneur du jeune Henri VI, et il revint en France avec une armée de 20,000 hommes (1). Il confia le commandement de cette armée, qu'il destinait à faire le siége d'Orléans au comte de Salisbury qui le suivit bientôt, ramenant d'Angleterre un renfort de trois mille soldats.

On ouvrit la campagne au mois de juillet 1428 dans les environs d'Orléans. Tous les châteaux forts (2) avaient été pris par les Anglais en moins de trois mois. Les deux derniers qui résistaient encore, Jargeau et Château-Neuf-sur-Loire, le premier à gauche et le second à droite de la rivière en amont d'Orléans, étaient assiégés par Jean Pôle, frère du comte de Suffolk. Ce général, après les avoir forcés reçut du commandant en chef l'ordre de marcher sur Orléans. Il y arriva en effet le 8 octobre 1428 par Jargeau, et après avoir pris position à Olivet, au midi de la ville, il poussa une reconnaissance jusqu'aux barrières du Portereau (pl. n° X); mais repoussé par les Orléanais il se replia sur Meung et Beaugency en aval d'Orléans.

Quatre jours plus tard on vit du haut des tours d'Orléans arriver le corps d'armée de Salisbury (3) qui vint prendre position sur la rive gauche de la Loire en face de la ville.

Les Anglais posèrent leur camp à peu de distance du pont dont l'entrée était défendue par le fort des Tourelles (pl. n° VIII). Ils s'entourèrent d'un large fossé pour se mettre à l'abri de toute surprise, et leur général s'empressa de profiter des débris restés encore debout dans le faubourg des Augustins, tels que les maisons et le couvent que le feu ou la sape n'avaient pas eu le temps de détruire entièrement.

(1) Cette force fut sensiblement réduite par les garnisons que les Anglais durent mettre dans tous les châteaux qu'ils avaient forcés.

(2) Nogent-le-Roi, Rambouillet, Béthencourt, Rochefort, Le Puiset, Janville, Meung-sur-Loire, Beaugency, Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire.

(3) Ce général comptait parmi les capitaines les plus célèbres, Guillaume Pôle, comte de Suffolk; Jean Pôle, son frère; les seigneurs d'Épalles, de Fouquemberge, d'Ègres, des Moulins et de Pomus ou Provins; le maréchal de l'Ost; le célèbre guerrier Glacidas; Thomas Guérard; Gilbert de Halsate; Guillaume de Rochefort, etc. (*Chron.* Le Brun de Charmettes.)

Il fit placer son artillerie à couvert derrière ces débris et il dirigea l'attaque en même temps contre le fort de Tourelles et contre la ville. Le but de Salisbury était d'intimider les habitants d'Orléans et de masquer l'exécution de son plan d'attaque. Les premiers boulets des bombardes anglaises (du poids de 116 livres) produisirent chez les Orléanais l'effet de la foudre. Le hasard voulut qu'une dame (1) fût atteinte la première. Le beau sexe eut ainsi l'honneur de cueillir la palme du martyre en attendant qu'il pût orner son front du laurier de la victoire.

D'après les dispositions que Salisbury avaient prises, il était facile de s'apercevoir qu'il voulait réduire la ville par la famine. La position qu'il fit prendre à son armée au midi de la ville privait en effet les Orléanais de tous les secours qu'ils pouvaient recevoir des provinces restées fidèles à Charles VII, et dont leur cité était devenue le centre.

La brusque attaque de l'artillerie anglaise eut pour résultat la destruction de douze moulins (2) placés vis-à-vis de la Poterne Chesneau.

Pendant que la canonnade était poussée sans relâche, Salisbury faisait construire la bastille des Augustins (pl. n° XI) et commencer les travaux de deux autres fortifications dont l'une à sa droite à l'Est, dite la bastille de Saint-Jean-le-Blanc (pl. n° XII), qui fut achevée plus tard et la dernière de toutes, l'autre à sa gauche sur la Loire dite boulevard du champ de Saint-Privé (pl. n° XIII). Par ce dernier fort le passage du fleuve était assuré à l'armée anglaise pour maintenir ses communications avec l'Ouest et le Nord, où les bastilles d'enceinte allaient bientôt s'élever.

Lorsque Salisbury s'aperçut que la canonnade et la mine avaient assez endommagé le boulevart et les forts des Tourelles, il voulut s'en emparer de vive force ; il donna donc le signal de l'assaut et ses troupes s'y élancèrent avec impétuosité.

A la vue des échelles en mouvement et des autres instruments propres à l'escalade, les Français accoururent en grand nombre pour repousser l'ennemi. L'ordre avait été assuré par le gouverneur (3) dans la ville où l'alarme avait ému toute la population, et plusieurs capitaines de renom allèrent se placer aux premiers rangs parmi les défenseurs des forts.

L'assaut commença à dix heures du matin avec une ardeur sans exemple. Les défenseurs du boulevart précipitaient les Anglais dans le fossé à

(1) Cette dame, nommée *Belle*, fut emportée par un boulet de la première décharge près la Poterne Chesneau (Le Brun de Charmettes).

(2) Ils furent remplacés par des moulins mis en mouvement par des chevaux à l'intérieur de la ville.

(3) Raoul Auguste, seigneur de Gaucourt.

mesure qu'ils montaient ; on lançait sur eux des pierres, des cercles de fer rougis au feu, de l'huile bouillante dont ils étaient accablés; des nuages de chaux et de cendres brûlantes les aveuglaient, les mettaient hors d'état de combattre et même de prendre la fuite ; on voyait des femmes plus acharnées que les hommes repousser les Anglais à coups de lances, ou apporter aux combattants de nouvelles armes et des pierres ; d'autres occupées à faire bouillir de l'eau et de l'huile ou à rougir du fer destiné à porter la mort dans les rangs de l'ennemi (1) ; d'autres enfin s'empressant d'offrir aux défenseurs, du vin et des raffraichissements propres à réparer leurs forces.

Après un carnage affreux et inutile de quatre heures, Salisbury fit sonner la retraite et l'on mit fin au combat.

Les Anglais laissèrent dans le fossé du boulevart 240 morts, les Français n'eurent à déplorer que la perte de quelques braves guerriers tués (2) ou mis hors de combat (3).

Cependant la mine et l'artillerie anglaises avaient produit leur effet et Salisbury n'eût pas eu besoin de courir les chances d'une défaite s'il avait voulu attendre encore quelque temps. En effet, les Français furent obligés de quitter le boulevart « qui n'était retenu que sur estages » où il ne fallait que mettre le feu. Les Orléanais se retirèrent donc par le pont-levis dans les tourelles; mais ils s'aperçurent trop tard que ces forts dépourvus d'artillerie n'étaient plus tenables du moment que les forces personnelles de leurs défenseurs étaient complétement paralysées par les canons des Anglais ; ils abandonnèrent (4) également les tourelles pour n'être pas ensevelis sous la ruine dont ils étaient menacés, coupèrent dans leur retraite une arche du pont au milieu de la Loire et allèrent se retrancher sur le boulevart de la Belle-Croix (pl. n° XIV) qui défendait l'approche de la bastille Saint-Antoine sur le même pont (pl. n° XV).

Le fort des Tourelles (pl. n° VIII) et son boulevart (pl. n° VIII bis) furent réparés à la hâte par les Anglais afin de pouvoir diriger de là et de plus près contre la ville le feu de l'artillerie qu'ils y avaient placée. Ils s'empressèrent en même temps de couper deux arches du pont du côté de la ville, et ils élevèrent du même côté un boulevart en bois et en terre (pl. n° VIII ter) pour couvrir les Tourelles. Ainsi tandis que les Français avaient dû concentrer leurs forces vers la place, les Anglais maîtres de la position, que les pre-

(1) *Journal du siége*, Le Brun de Charmettes.
(2) Entre autres, Pierre de La Chapelle.
(3) Guitry, Coarraze, Villars, Nicole de Giresme et Poton de Saintraille (Le Br. de Charmettes).
(4) Le 28 octobre 1428.

miers avaient abandonnée, y établissaient le centre de leurs opérations.

Le changement de position des deux armées inspira d'abord une vive inquiétude à la population d'Orléans et à ses défenseurs; mais la présence de plusieurs barons connus pour leur vaillance(1) qui se jetèrent successivement dans la ville amenant chacun à sa suite un nombre de combattants, dont le total pouvait se monter à 4,000 environ(2), rendit aux Orléanais le courage et l'espoir.

Parmi les nouveaux venus, on remarquait Dunois, dit le Bâtard d'Orléans. Ce jeune homme aussi brave que dévoué à la cause de Charles VII, avait juré de venger la mort de son père(3).

Aussitôt que les forts des Tourelles furent mis en bon état de défense, Salisbury en confia le commandement à Glacidas; puis il s'empressa, suivi de ses principaux officiers, de monter en haut de ce fort pour se rendre bien compte de la position et des travaux du siége qu'il allait entreprendre.

Pendant que le capitaine Glacidas lui disait : « Monseigneur, regardez » icy votre ville, vous la voyez d'ici bien à plain (4), » un boulet de pierre parti de la poterne (X-32) vint frapper le côté de la fenêtre où se trouvait Salisbury; les éclats du mur lui emportèrent un œil et presque la moitié de la figure; il tomba aux pieds de Glacidas (5); on le releva et on le transporta dans son camp; mais la blessure étant jugée mortelle, il fit venir auprès de lui tous les chefs de l'armée auxquels il recommanda d'exécuter son plan et de poursuivre le siége. Escorté de sa troupe, il se retira alors à Meung-sur-Loire, où il termina huit jours après une vie que tant de faits d'armes glorieux avaient illustrée. Glacidas demeura commandant de la place et des forts en attendant l'arrivée de celui qui serait nommé pour remplacer Salisbury.

La nouvelle de la mort de ce général fut accueillie par les assiégés comme un événement heureux; et l'armée anglaise, le vice-roi Bedford

(1) Lahire frères, maréchal de Sainte-Sévère, Guillaume Stuart (Écossais), de Saucourt, de Verduran, Guillaume d'Albret, Gilbert de Faicte, Alain de Giran, Fleurentin d'Illiers, de Graville, Denis Chailly, Thibault de Thermes, de Guitry, de Coarraze, messire Théade, messire Cernay, Poton de Saintraille, de Villars, Cernez (Aragonais), Théobalde de Valperga (italien).

(2) Dans ce nombre on comptait 500 Écossais, 150 Espagnols et 240 Italiens à la suite de leurs capitaines.

(3) Le duc d'Orléans avait été assassiné en sortant de chez la reine, par ordre du duc de Bourgogne (assassiné à son tour sur le pont de Montereau, devant le dauphin); Dunois, fils naturel du duc d'Orléans, en apprenant cette nouvelle de Valentine de Milan, épouse du duc, fit serment devant elle de venger son père.

(4) Jean Chartier, *Hist. de Charles*, VII. — *Chron. de France*. — Le Brun de Charmettes.

( ) Un autre officier, sir Thomas Sargrave, resta mort sur place à côté de Salisbury.

à Paris, et la régence à Londres en furent profondément attristés (1).

Suffolek, habile général, comme son prédécesseur, fut envoyé à sa place; formé ainsi que Salisbury à l'école d'Henri V, il unissait à la capacité et au courage des sentiments nobles et généreux. Dès qu'il fut en France, Suffolck alla réunir les forces qui se trouvaient à Meung et à Jargeau et attendit pour agir l'arrivée de Jehan Talbot à la tête des troupes anglaises et bourguignonnes que Bedford venait de lui expédier. Ce nouveau renfort devait lui permettre d'assiéger à la fois Orléans à l'ouest et au nord.

Glacidas avait déjà commencé à canonner la ville du haut des Tourelles; et les habitants ne pouvaient opposer à l'artillerie ennemie que quatre bouches à feu de quelque importance, le *Montargis*, le *Riflard*, la *Bombarde* de Duisy, et la *Couleuvrine* de maître Jehan (2), les trois premières placées près de la poterne (pl. et légende nº IX-32) et la dernière au boulevart de la Belle-Croix (pl. nº XIV).

Un silence inattendu vint interrompre le bruit du canon qui tenait en éveil les Orléanais. Une trêve avait été demandée par l'ennemi, c'était la fête de Noël. L'ennui, à ce qu'il paraît, avait gagné les Anglais. Par un trait de cet esprit chevaleresque qui était si familier à cette époque, Glacidas avait requis Dunois et Sainte-Sévère « d'une nocte (bande) de haulx » ménestriers, trompettes et clairons, ce qui lui fut accordé et jouèrent les » instruments assez longuement faisant mélodie (3). » Aussitôt que cette mélodie cessa, la canonnade recommença avec une telle vigueur que l'on n'eut pas lieu de se féliciter de la manière dont les Anglais savaient reconnaître un pareil acte de courtoisie. Mais Suffolck (4) venait d'arriver de Beaugency à la tête de 2500 hommes, et il voulut se signaler en adressant aux assiégés cette nouvelle sommation.

Le général anglais fit occuper à sa troupe l'emplacement de l'église Saint-Laurent-d'Orgeril (pl. nº XVI), détruite par les Orléanais, à une portée de canon de la porte occidentale, dite de Renart (pl. nº VI); c'était la situation la plus favorable, pour y élever une bastille (c'était la première) ou forteresse destinée par les Anglais à renfermer tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Cette bastille assise sur un lieu escarpé était défendue au midi par

(1) *Suppl. Rym.* h. VI, tom. IV, nº 146. — Pièces man. recueillies à Londres par M. de Bréguigny (Biblioth. nationale et Le Brun de Charmettes).

(2) Cet ouvrier plaisantait devant les Anglais : après avoir tiré juste, il feignait de tomber mort, et pour le faire croire il se faisait transporter sur un brancard, pour reparaître ensuite et ajuster l'ennemi.

(3) Le Brun de Charmettes.

(4) Ce général était accompagné des capitaines Talbot, Jean Pôle, d'Escalles et Lancelot de l'Isle.

la rivière et au nord par un boulevart. De cette position, ils pouvaient dominer la vallée et attaquer avec d'autant plus d'avantage la ville dont les murs n'étaient pas d'une grande hauteur de ce côté. Il leur était facile, en outre, de se mettre en communication directe avec les forts des Tourelles (pl. n° VIII) par l'île Charlemagne où ils firent bâtir un boulevart (pl. n° XVII).

Suffolck tout en s'ouvrant des communications avec le midi poussait la construction des forts du nord pour parvenir au blocus complet de la ville; aussi vit-on s'élever l'une après l'autre à la suite de la bastille Saint-Laurent (pl. n° XVIII), celle de Londres (pl. n° XIX) ou des douze pierres, de Rouen (pl. n° XX) ou Pressoir-Ars; et enfin la bastille de Paris (pl. n° XXI) ou de Saint-Ladre et Saint-Pouair.

Malgré toutes ces fortifications qui s'étendaient du midi au nord en passant par l'ouest, la ville n'était circonscrite qu'aux trois quarts seulement. Il était indispensable aux Anglais de s'emparer des ruines de l'église et du couvent de Saint-Loup (1) (pl. n° XXII), qui étaient au nombre des monuments détruits par les Orléanais à l'est de la ville. C'est dans cet emplacement que les Anglais bâtirent une autre bastille avec son boulevart (2) sur un coteau escarpé dont la position militaire, presque pareille à celle de Saint-Laurent, leur donnait deux avantages d'une très-grande importance. Ils devenaient d'abord maîtres du cours supérieur de la Loire faisant face au port dit aussi de Saint-Loup (pl. n° XXIII). Par là ils pouvaient tirer de la ville de Jargeau des vivres et des munitions qui leur arrivaient sans obstacle sous la protection de leur artillerie. Ensuite, comme c'était de ce même port et en traversant l'île aux bœufs (pl. n° XXIV) que l'on faisait passer des secours aux Orléanais, il était facile aux Anglais de s'y opposer.

Il faut remarquer aussi qu'entre les deux forteresses, celle de Paris au Nord et la dernière de Saint-Loup à l'Est, il y avait à peu près la distance de quatre kilomètres; mais les Anglais n'avaient rien à craindre ni de l'Est ni du Nord, c'est-à-dire de Paris.

Ce n'était pas de ce côté que Charles VII eût fait passer une armée s'il avait pu en organiser une, et il faut le dire, elle serait arrivée bien à propos; car les Orléanais voyaient avec douleur que l'ennemi augmentât toujours ses forces tandis que les leurs diminuaient sans espoir de les réparer.

En effet, ils étaient affaiblis par les pertes qu'ils éprouvaient continuellement dans les sorties qu'ils étaient obligés de faire, soit pour aller dé-

(1) 10 mars 1429. Le Brun de Charmettes.

(2) Le boulevard et la bastille étaient entourés de fossés; les troupes rentraient dans la bastille par le pont-levis lorsqu'elles ne pouvaient pas repousser l'attaque de l'ennemi.



truire les travaux du siége, soit pour surprendre quelques convois de munitions de bouche ou de guerre qui arrivaient à l'ennemi. On peut citer comme un exemple de ces sorties le fait suivant : les Orléanais parvinrent pendant une nuit à surprendre le fort Saint-Laurent, où, après avoir égorgé ceux qui leur firent résistance, ils s'emparèrent du trésor et des objets précieux que les Anglais y avaient renfermés ; mais avant de rentrer en ville, ils furent surpris à leur tour et mis en désordre par l'ennemi qui leur tua beaucoup de monde et leur enleva le butin. Cet échec n'arrêta pas les assiégés. Pour prendre leur revanche, ils eurent la hardiesse de faire une autre sortie avec leur couleuvrine, sortie malheureuse dans laquelle ils perdirent cette pièce difficile à manœuvrer avec ses chevalets au milieu d'une retraite précipitée ; cependant ils furent assez heureux pour la reprendre à l'ennemi, dans un autre combat acharné qu'ils lui livrèrent avec plus de succès.

Nous ne pouvons pas entrer dans les détails d'ailleurs pleins d'intérêt de tous les combats qu'on se livra, ni rapporter tous les épisodes qui se succédèrent pendant le siége ; néanmoins nous ferons remarquer l'entrée hardie de l'amiral Culan à Orléans à la tête de deux cents cavaliers en traversant la Loire au port Saint-Loup, malgré la garnison anglaise ; le duel qui eut lieu dans l'île Charlemagne, entre les pages anglais et les pages français, duel présidé par les chefs des deux armées (1) ; la demande du comte de Suffolck, accompagnée d'un plat de figues, de raisins et de dattes, adressée à Dunois pour avoir de la panne noire, dont il désirait faire fourrer une robe, attendu la rigueur de l'hiver (février 1429) ; l'empressement que mit ce dernier à accorder avec courtoisie à son ennemi ce qu'il demandait : « de quoy le comte lui sceut très-grant gré (2). »

Tous ces épisodes ne sont pas pour les lecteurs d'un aussi grand intérêt que le récit de la défaite malheureuse des Orléanais, connue sous le nom de la journée des Harengs ; aussi, croyons-nous utile d'insister plus longuement sur ce combat.

CHAPITRE IV.

ÉPISODE DE LA JOURNÉE DES HARENGS.

On avait appris à Orléans que le comte de Clermont réunissait à Blois une armée de plusieurs milliers de combattants ; la nouvelle se répandit en même temps que Bedford avait fait partir de Paris un convoi considérable de trois cents chariots et charrettes chargés de vivres, de munitions

(1) Ce duel dura deux jours ; dans le premier des deux combats les Français furent vaincus, et ils furent vainqueurs dans le second jour.

(2) *Journal du siége*. Le Brun de Charmettes.

et d'armes de toute espèce pour les assiégeants : quinze cents hommes, Picards, Anglais, Normands, escortaient ce convoi sous les ordres du commandant Jehan Fastolf (*Fascot*) (1).

Dunois sort d'Orléans, va s'entendre avec le comte de Clermont et revient avec la promesse d'être secouru par lui dans l'attaque qu'il projette contre ce convoi venant de Paris. Quinze cents hommes de bonne volonté sont prêts à marcher sous sa conduite (2). On part de la ville avec l'espoir du succès et on arrive au village de Rouvray-Saint-Denis, lieu du rendez-vous.

Le convoi ne tarda pas à parvenir dans cet endroit, accompagné de son escorte, mais dans un désordre complet, nul ne pouvant se douter qu'on allait se trouver en face des Français. Celui qui manquait au rendez-vous, c'était Clermont qui, par précaution, avait recommandé à Dunois de ne pas attaquer les Anglais sans lui. Mais devant une occasion si favorable, on résiste difficilement à des penchants naturels; aussi les chefs s'étant réunis pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire, on convint d'attaquer l'ennemi et on arrêta le plan de bataille. Malheureusement on ne le suivit point. Pour s'entendre on avait perdu quelque temps; Fastolf, qui avait cru d'abord être obligé de se rendre, mit ce retard à profit et se disposa à repousser les Français. Il s'enferma à la hâte dans un camp, derrière lequel il plaça les chariots rangés en bon ordre et défendus par les gardes et les conducteurs ; il fit disposer de front, à droite et à gauche, des pieux affilés des deux côtés, fichés en terre, la pointe en fer tournée vers l'ennemi. C'était le moyen le plus sûr pour protéger sa troupe rangée en bataille ; elle se trouvait ainsi renfermée dans ce parc qui était plus long que large ; ses deux ailes étaient gardées par les archers et les arbalétriers.

Les Anglais s'attendaient à être écrasés par des forces qu'ils croyaient bien supérieures à celles qui se présentaient devant eux ; ils n'auraient même pu résister à la cavalerie française s'ils eussent osé sortir de leurs retranchements; en cet état il suffisait aux Français de les tenir bloqués jusqu'à l'arrivée de l'armée de Clermont qui avait donné ordre, comme nous l'avons dit, de ne pas attaquer. Mais l'amour propre des chefs joint à l'ardeur des soldats, difficile à contenir devant l'ennemi, les entraîna au combat qui

(1) Il était accompagné du bailli d'Évreux, sir Thomas Rameston pour les Anglais; de messire Simon Morhier, prévôt de Paris, pour les Bourguignons; de Thieu, Brisanteu, Le Galloy d'Aunay, Le Grand Roullin, etc.

(2) Il eut pour compagnons dans cette expédition les capitaines Guillaume d'Albret, Guillaume Stuart, de Sainte-Sévère, de Graville, de Saintraille, de la Hire et Poton, son frère, et de Verdurau.

fut suivi bientôt après du désordre et de la défaite. Lorsque l'on vit que les Anglais, malgré les pertes qu'ils essuyaient, ne sortaient pas de leur parc, une partie de la cavalerie française (1) mit pied à terre pour se mesurer avec eux dans les retranchements ; l'autre moitié ne suivit pas cet exemple. L'attaque fut dirigée pêle-mêle par l'infanterie et par la cavalerie sur les deux ailes. Elle fut repoussée et la confusion se mit dans les rangs des Français. Fastolf s'apercevant qu'ils n'étaient pas en forces suffisantes et profitant de leur désordre fit faire une sortie à toute sa troupe qui fondit sur eux avec une telle impétuosité que les Français se trouvèrent dans l'impossibilité de soutenir le choc. Un carnage affreux s'ensuivit ; plus de quatre cents hommes restèrent sur la place ; la plupart des plus vaillants capitaines (2) furent mis hors de combat.

Cette défaite de Rouvray-Saint-Denis (12 février 1429), résultat d'une grande imprudence, fut appelée la journée des Harengs, à cause du grand nombre de barils de ce poisson salé qu'on envoyait aux assiégeants pour le Carême.

La petite armée sortie d'Orléans avec la presque certitude d'y revenir chargée de butin rentra en ville à la dérobée et plus que décimée ; elle apporta le deuil et la désolation dans presque toutes les familles. Bien des mères, des sœurs, des épouses, attendirent en vain le retour de leurs fils, de leurs frères, de leurs maris.

Les provisions et les hommes de guerre étaient à peine arrivés sans obstacle au camp des Anglais, que le comte de Clermont entra avec sa troupe dans la ville d'Orléans. L'irritation et la douleur avaient aigri les esprits, et la division, que les reproches de trahison et de calomnie fomentent et agrandissent, était à son comble.

Le comte que l'on regardait comme la cause du désastre, au lieu de s'appliquer à guérir le mal, ne fit que l'empirer. Exaspéré à son tour, il sortit d'Orléans (18 février), et se dirigea vers Blois avec sa troupe (3) ; mais comme elle était naturellement peu disciplinée et de plus démoralisée par tout ce qui venait de se passer, elle se dispersa entièrement avant d'arriver au lieu de sa destination.

(1) Parmi les capitaines qui firent mettre pied à terre à leurs cavaliers, le connétable d'Écosse, Stuart, en donna l'exemple, qui fut suivi par Guillaume, son frère, par Dunois, d'Albret, Mailhac, de Bridiers, de Lesgot, de Rochechouart, etc.

(2) Guillaume d'Albret ; Stuart, le connétable d'Écosse ; de Verduran, de Châteaubrun, de Rochechouart, Chabot, d'Ivry, de la Grève, etc. Dunois, blessé au pied, fut sauvé par deux de ses archers des mains de l'ennemi.

(3) Clermont emmena avec lui les principaux chefs et les évêques d'Orléans et de Reims. La religion et le devoir auraient dû retenir au moins l'évêque d'Orléans à son poste.

On ne peut se faire une idée de l'état des esprits à Orléans après tant de malheurs qui étaient venus accabler la ville. Toutefois les citoyens livrés à eux-mêmes, affaiblis par des pertes considérables, abandonnés par l'armée, et par la plupart des chefs, surent trouver dans leur courage héroïque cette énergie qui s'accroît à mesure que le danger grandit. Les Anglais d'ailleurs malgré la supériorité de leurs forces (1), comptaient se rendre maîtres de la ville plutôt par la famine que par un assaut dont le succès était regardé par eux comme moins certain. Le fait est que pendant trois mois, c'est-à-dire depuis l'épisode de la journée des Harengs (12 février) jusqu'au 8 mai, jour de la délivrance d'Orléans, ils s'obstinèrent à exécuter leur plan, et ils n'osèrent profiter d'aucune circonstance favorable pour emporter la ville de vive force. On passa tout ce temps à se surprendre mutuellement et à se livrer des combats avec chances diverses.

Les assiégés qui se voyaient serrés par la construction des bastilles, voulurent tenter un dernier effort en envoyant en même temps un message au dauphin pour solliciter le secours qu'il leur avait promis, et une députation au duc de Bourgogne pour le prier de prendre et de garder la place d'Orléans jusqu'à la décision de la querelle entre Henri VI et Charles VII. Cette proposition sourit au duc qui en fit part au Régent au Louvre. Bedford, qui sentait qu'il pouvait se passer des forces de son beau-frère (2) et allié, lui fit comprendre « que la prise de la place d'Orléans était » pour l'Angleterre de la plus haute importance; qu'elle coûtait déjà de » grands sacrifices; qu'il ne céderait pas enfin les honneurs et le profit à » celui qui les recueillerait sans avoir couru aucun risque ni danger (3). »

Le duc de Bourgogne indigné de cette réponse envoya l'ordre à ses soldats de quitter à l'instant l'armée assiégeante et de ne faire aucun mal aux Orléanais.

Cette mesure, quoique utile aux assiégés, ne diminuait pas beaucoup le danger où se trouvait la ville.

En attendant, les travaux du siége étaient poussés par l'ennemi avec activité; ses forces devenues plus nombreuses investissaient la place de plus en plus, et il se disposait enfin à l'attaquer de vive force. La chute

(1) 23,000 hommes suivant le *Journ. du siége* et Villaret (*Hist. de France*); 11,000 suivant Jollois. Nous ne pouvons admettre le premier chiffre qu'autant qu'on y comprendra toutes les garnisons des châteaux que les Anglais avaient pris et occupés.

(1) Bedford avait épousé la sœur du duc de Bourgogne, comme Henri V avait épousé la sœur de Charles VII. C'est ainsi que les Anglais tenaient la France par des liens qui constituaient la véritable force à cette époque.

(?) Le Brun de Charmettes.

d'Orléans et avec elle la perte du pays étaient prévues et redoutées. Le système de blocus adopté pour le siége serrait la ville comme une chaîne que nulle force, dans les conditions où se trouvait alors la France, ne semblait pouvoir briser.

Cependant la Providence qui veillait au sort de cette population et du royaume, avait choisi l'être le plus faible, le plus obscur et en apparence le moins redoutable pour venir rompre cette chaîne si solide, sauver dans un seul jour un peuple entier et délivrer la France de la domination étrangère.

Tout le monde sait que l'instrument providentiel dont nous voulons parler est JEANNE D'ARC. A. RENZI, *membre de la première classe.*

(La suite au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE.

Orléans, le 27 novembre 1851.

A M. Renzi, administrateur de l'Institut historique.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORABLE COLLÉGUE,

Depuis longtemps j'avais appelé l'attention de la *Société archéologique de l'Orléanais* sur le tombeau de Dunois, que tous les documents de l'histoire nous apprenaient avoir été construit à Cléry. Enfin, après de nouvelles instances, l'autorisation de faire des fouilles a été donnée. Une commission dont je faisais partie, s'est rendue le lundi 18 décembre dans l'ancienne collégiale bâtie par Louis XI.

Une chapelle de cette collégiale, construite avec l'argent et du vivant de Dunois, seigneur de Cléry, sous le vocable de Saint-Jean, a été le théâtre de nos recherches. C'est là où l'histoire nous disait qu'avait été déposé le fameux bâtard d'Orléans. Deux écussons portent encore les armes du compagnon de Jeanne Darc et celles de Marie d'Harcourt, sa femme; seulement ils ont été grattés.

Nous savions que les protestants qui ont, en 1562, brûlé les restes de Louis XI déposé dans l'église de Cléry, avaient aussi profané le tombeau du défenseur d'Orléans ; mais nous espérions qu'ils n'avaient pas disséminé ses ossements. Notre espérance n'a pas été trompée.

Au milieu même de la chapelle de Stain-Jean, patron de Dunois, et au bas du sanctuaire, un caveau tout semblable à celui qui renfermait le cœur du héros, dans la sainte-chapelle de Châteaudun, s'est offert à nous. Il est construit en pierre de taille et recouvert avec de larges dalles. Une peinture noire revêt l'intérieur. Il avait été souillé précédemment, et des déblais le remplissaient presque en entier. Des planches avaient été substi-

tuées aux dalles enlevées par les profanateurs dans l'endroit de la voûte par où ils entrèrent ; point d'escalier. Une simple fosse de la dimension d'un cercueil et de deux mètres de hauteur ; quelques pots de terre rougeâtre et commune remplis de charbon furent d'abord aperçus, puis, en déblayant, on rencontra des ossements mêlés aux décombres. Enfin, nous pûmes reconstituer un squelette entier qui a dû appartenir à un homme de 65 ans environ, et de cinq pieds six pouces de hauteur. C'est la taille et l'âge du fameux Dunois. La tête se distingue par ses fortes proportions, la largeur et la proéminence de l'os frontal.

Tout ce que nous avons vu se rapporte si parfaitement avec ce que dit l'histoire, que nous n'avons pas douté un instant que les restes de Dunois ne fussent sous nos yeux. Les profanateurs qui ne cherchaient que du plomb, ont enlevé le cercueil et rejeté les os dans le caveau, avec les débris de la voûte. Le caveau principal, placé dans le lieu le plus marquant et construit avec un soin particulier, a dû nécessairement recevoir le chef de la famille, le constructeur de la chapelle. Je dis le caveau principal, car nous en avons retrouvé trois autres dans la même chapelle, mais bâtis en moëllons. L'un, peint en noir, avec des bandes blanches horizontales et verticales renfermait un cercueil de plomb, sur lequel on lisait écrit avec une pointe : « Cy gist noble dame Agnès de Savoye, en son vivant du- » chesse de Dunois, qui trespassa à Paris, le XVIe jour de mars, l'an MV et » VIII. Requiescat in pace. A Cléry. » C'est la femme de François de Dunois, fils du compagnon d'armes de Jeanne Darc. Son squelette recouvert d'une sorte de paille ou d'herbes aromatiques était entier. On voyait encore les dents, et l'ouverture faite au côté droit pour enlever les entrailles qui furent portées à Sainte Geneviève, à Paris. Elle a près de cinq pieds et demi ; quatre pots de terre commune et rouge, d'une assez grande dimension et emplis de charbon, étaient posés auprès du cercueil. Le caveau n'avait jamais été fouillé.

A côté, et séparé par un simple mur, un autre caveau renfermait un cercueil en bois dont les jointures étaient cachées avec des lames de plomb fixées au moyen de clous. L'extérieur était enduit de goudron. Le bois presque consumé était incliné vers le mur de gauche, et le couvercle s'était affaissé. Des pots communs et rouges, au nombre de douze, remplis de charbon, entouraient le cercueil. Un squelette entier, moins quelques portions de la tête, était caché sous les débris du couvercle. C'était celui d'un homme robuste et très-grand. La tête avait été enveloppée dans de la paille et peut-être des herbes aromatiques. Des restes de linge s'étaient attachés aux parois du cercueil. — Point d'inscription. Nous supposons, et

avec raison, je crois, que ce caveau renferme les restes de François de Dunois, époux d'Agnès de Savoie que nous savons avoir été inhumé dans la chapelle de Saint-Jean. Il n'avait pas été fouillé.

Enfin, un troisième caveau, plus grand que les deux précédents, a été ouvert près du mur du sud. Il avait été complétement remué. Des débris de meneaux de fenêtre encombraient l'entrée. Trois têtes et des ossements étaient jetés çà et là avec des débris de cercueil et des pots remplis de charbon. L'une de ces têtes avait été sciée pour l'embaumement. Rien n'a pu nous indiquer à qui elles avaient appartenu.

Nous présumons que ce dernier caveau a reçu la dépouille mortelle de quelques membres de la famille de Dunois-d'Orléans-Longueville, peut-être le corps de Marie d'Harcourt, épouse du célèbre bâtard, et inhumée à Cléry.

Voici, Monsieur, les notes que je puis vous transmettre sur nos fouilles dans la chapelle dite de Longueville, à Cléry. Je ne vous les ai pas envoyées plus tôt à cause de mes nombreuses occupations. Je vous destine un travail complet sur la baronie et la collégiale de Cléry. J'espère l'avoir terminé dans quelque temps.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assnrance de mon respect.

De Torquat, *membre correspondant*.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1855.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée sous la présidence de M. de Montaigu, président. M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire-adjoint au secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

L'ordre du jour appelle la nomination des délégués des classes qui doivent composer, d'après l'article 9 de nos statuts, le *comité central des travaux*, le *comité du journal* et le *comité du règlement*. On passe au scrutin secret, et les noms suivants sortent de l'urne.

Pour le comité central des travaux : MM. Aïvazovsky, docteur Buchez, Jarry de Mancy; Obriot, vicomte de Santarem.

Pour le comité du journal : MM. Calfa, Le Long, baron Taylor.

Pour le comité du règlement : MM. le docteur Buchez, Calfa, baron Taylor.

La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est

assemblée sous la présidence de M. Alix, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On offre à la classe la suite de la collection : *Bibliothèque de la famille*, par M. l'abbé Orse. M. l'abbé Badiche est nommé rapporteur. On passe ensuite à la nomination des membres délégués, qui doivent composer les différents comités suivant les statuts. Sortent de l'urne les noms suivants :

Pour le comité central des travaux : MM. Ferdinand Denis, D'Épagny, de Lamartine, Patin, de l'Académie française, Théophile Mercier.

Pour le comité du journal : MM. Patin, Mercier, Denis.

Pour le comité du règlement : MM. D'Épagny, de Lamartine, Mercier.

La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. Badiche. Le procès-verbal de la séance précédente est adoptée. M. Renzi fait connaître à la classe que le rapport que M. l'abbé Auger devait faire sur les biographies saintongeoises envoyées par M. D'Aussy n'est pas fait ; qu'il a retiré ce volume et les notes prises par M. Auger, des mains de ses héritiers ; il prie la classe de vouloir bien le confier à un autre membre : M. l'abbé Badiche se charge de ce travail.

La classe passe eusuite aux nominations des délégués qui doivent composer les comités. Sortent de l'urne les noms suivants :

Pour le comité central des travaux : MM. l'abbé Badiche, Masson, l'abbé Denys, E. de Beaumont, docteur Josat.

Pour le comité du journal : MM. Denys, Masson, Badiche.

Pour le comité du règlement : MM. Josat, l'abbé Papin, docteur Cerise.

La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Hardouin, vice-président adjoint : Le procès-verbal est lu et adopté. Lecture d'une lettre de M. Ducis, notre collègue à Moutiers (Savoie), contenant deux notes archéologiques, qu'on renvoie pour être lues à la prochaine séance. On donne lecture d'une notice sur la découverte du tombeau de Dunois, dit le Bâtard d'Orléans, faite dernièrement à Cléry, par notre honorable collègue M. l'abbé Torquat. Cette lettre est renvoyée au comité du journal.

On passe au scrutin secret pour la nomination des délégués aux comités. Sortent de l'urne les noms suivants :

Pour le comité central des travaux : MM. le chevalier Aznarès, George Bonnefons, de l'Hervilliers, Hittorf et Le Bas, de l'Institut.

Pour le comité du journal : MM. le général prince de la Moskowa, Auguste Rey, et Raymond.

Pour le comité du règlement : MM. Vallet de Viriville, Simon, de l'Hervilliers.

M. Marcellin est appelé à la tribune pour lire la notice biographique de M. Frissard. Après cette lecture, MM. Denys, de Montaigu et Badiche adressent à l'auteur quelques observations touchant la longueur de la biographie et la nécessité de lui faire subir des retranchements utiles. On renvoie la notice biographique au comité du journal.

M. l'abbé Denys est appelé à son tour à la tribune pour donner lecture de son rapport sur la vie du bienheureux P. Fourrier, par M. l'abbé Chapi. — Des observations sont adressées à M. Denys par MM. de Montaigu, Hardouin et Barbier.

Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Marcellin demande à la classe si les biographies de MM. Frissard et l'abbé Auger peuvent être lues en séance publique; cette question est renvoyée à l'appréciation du conseil et du comité central des travaux. Il est onze heures; on fait la distribution des jetons. La séance est levée.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée, le 26 janvier, sous la présidence de M. Carra de Vaux, président de la troisième classe. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. Lettre de M. le comte Reinhard, par laquelle il remercie l'assemblée de l'avoir élu vice-président de l'Institut historique. M. le docteur Richard Cull, membre correspondant à Londres, envoie deux brochures en anglais. La premiere est un manuel de la Société ethnologique de Londres, dont il est secrétaire ; ce manuel contient des questions adressées à toutes les personnes qui, dans les diverses contrées du globe, peuvent se procurer et transmettre des documents sur les habitants de ces contrées. Les renseignements que demande la Société ethnologique ont pour objet de faire connaître les caractères qui, au physique et au moral, distinguent les races humaines. La deuxième brochure contient un discours de M. Brodie, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut de France et président de ladite Société ethnolologique, prononcé par lui dans sa séance du 26 mai 1854. M. Alix est chargé de faire un rapport à l'assemblée sur les deux brochures envoyées par M. Richard Cull. M. d'Aussy, en répondant à une lettre de M. Renzi, exprime des regrets pour la perte que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. l'abbé Auger, qui avait été chargé de rendre

compte des biographies saintongeoises offertes par lui à la Société. Notre collègue a appris avec satisfaction que M. l'abbé Badiche a bien voulu se charger de faire ce rapport. Il est prêt à fournir au rapporteur tous les renseignements qu'il croira devoir lui être utiles. M. d'Aussy ajoute, dans sa lettre, qu'il fera bientôt hommage à l'Institut historique d'un mémoire qu'il rédige en ce moment.

M. Renzi annonce à l'assemblée qu'il se trouve dépositaire d'un long article de notre collègue M. Thomas Latour sur les théâtres au temps de la terreur ; qu'il a demandé à l'auteur l'autorisation d'en faire une analyse pour être insérée dans l'*Investigateur*, et que M. Thomas Latour a bien voulu adhérer à cette demande; mais M. Renzi, ne pouvant pas s'occuper de ce travail, prie l'assemblée de vouloir en charger un autre membre. M. Gauthier la Chapelle est prié de rédiger la note analytique du mémoire en question.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut historique pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs. Un livre de poésies, intitulé *Le duc de Normandie, poëme lyrique en trois actes*, est offert à l'assemblée par M. Toutain-Mazeville. M. Sedail est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Le Long pour lire son mémoire intitulé : *Le Brésil, les empereurs dom Pedro Ier, dom Pedro II et la cour du Brésil*. Ce mémoire est renvoyé par le scrutin au comité du journal. M. Marcellin lit ensuite la seconde partie de son mémoire sur *les monuments élevés à l'occasion de la translation des cendres de Napoléon aux Invalides;* renvoi au comité du journal. M. de l'Hervilliers vient lire à son tour un *mémoire archéologique sur le mont Gannelon;* ce travail est renvoyé également au comité du journal.

L'assemblée, après avoir délibéré sur la question de savoir si les notices de MM. Frissard et Auger doivent être lues en séance publique par MM. Marcellin et Barbier, décide que la première biographie, celle de M. Frissard, rédigée par M. Marcellin, sera lue dans la première séance publique que tiendra notre Société, et la seconde pourra être lue dans une autre séance publique, sauf renvoi des deux biographies au comité des travaux, chargé, par nos règlements, de les examiner avant d'être portées à l'ordre du jour. L'assemblée décide, en outre, que ces deux lectures n'établiront pas en principe pour l'avenir, que les notices biographiques des membres que perdra la société puissent être lues en séance publique sans une délibération spéciale de l'assemblée générale et un examen du comité des travaux.

Il est onze heures ; on fait la distribution des jetons, la séance est levée.

A. Renzi.



CHRONIQUE.

Epître d'Horace sur l'art poétique, traduite en vers français par M. Baron, *professeur ordinaire à l'université de Liége.*

Nous avons reçu de notre honorable collègue, M. Baron, professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, une brochure contenant la traduction qu'il a publiée de l'Epître d'Horace sur l'art poétique.

Ce professeur nous a paru mériter d'être rangé, par cette traduction, parmi les habiles interprètes qui ont cherché à faire passer dans notre idiome, les belles pensées et les vers immortels de ce grand poëte de l'antiquité.

La lecture de cette pièce nous a convaincu que M. Baron connaît le génie et les ressources de la langue française, et que lui-même il possède d'heureuses dispositions pour la poésie.

La plus grande partie de cette traduction annonce dans son auteur, autant de facilité que d'exactitude. Nous y avons cependant remarqué quelques légères taches qu'il serait très-facile de faire disparaître, afin de rendre cette œuvre aussi irréprochable de style, qu'elle nous a paru l'être sous le rapport de la reproduction des idées.

Nous donnons ici des fragments de cette traduction, et nous choisissons d'abord le passage dans lequel le poëte latin donnait aux écrivains de Rome de sages conseils que nos modernes néologues n'ont pas toujours suivis.

S'agit-il de créer des mots, sois difficile
Et prudent. L'écrivain savant dans l'art du style
Peut, en les alliant avec sagacité,
Donner au plus connus un air de nouveauté.
Si pourtant quelque idée, à la langue rebelle,
Voulait pour se produire un mot récent comme elle,
Ose innover alors ; je ne te défends plus,
Les termes ignorés de nos vieux Cætégus.
Mais, en te permettant cette licence, observe
De n'en user jamais qu'avec goût et réserve.
Une jeune parole aura bientôt conquis
L'autorité des mots à l'idiome acquis,
Si, novateur discret, tu sais avec adresse
La faire dériver des sources de la Grèce.
Le Romain d'aujourd'hui, par crainte de l'abus,
Pourra-t-il donc priver Virgile et Varius
D'un droit que possédaient jadis Plaute et Cécile ?
Moi-même, si je puis ajouter à mon style
Quelques termes nouveaux, me les enviera-t-on,
Quand les mots que créaient Ennius et Caton,

Ont de notre patrie enrichi le langage?
Ce qu'a toujours permis une critique sage,
C'est que tout écrivain, dans les cas importants,
Puisse frapper des mots à l'empreinte du temps.
Comme changent nos bois, comme la feuille, née
Au printemps, tombe et meurt au printemps de l'année....
Toute œuvre humaine meurt ; et seuls toujours vivaces,
Les mots conserveraient leur éclat et leurs grâces!
Bien des mots sont tombés qui renaîtront un jour :
D'autres sont en honneur, qui sans doute, à leur tour
Périront, aussitôt que le voudra l'usage,
Législateur suprême et maître du langage.

C'est peu qu'un beau poëme, il faut qu'il nous séduise,
Et partout à son gré doucement nous conduise.
Vois le visage humain, c'est le miroir des cœurs!
Sourire à ton sourire, et pleurer à tes pleurs.
Si tu veux que mon âme, ô Télèphe, ô Pélée!
Soit du coup qui te frappe à son tour ébranlée,
Pleure donc le premier, mes pleurs sont à ce prix;
Remplis mal ton mandat, ou je baille, ou je ris.
Un front triste demande une voix gémissante ;
Rougit-il de colère, il la veut menaçante;
Le langage badin convient à la gaîté,
Le style sérieux à l'air de gravité.
La nature, en effet, d'avance nous exerce
Aux formes que prendra la passion diverse,
Le plaisir, le courroux, les pesantes douleurs
Qui font pencher le front et torturent les cœurs;
Puis, usant de la voix comme d'une interprète,
Elle porte au dehors l'impression secrète.
La fortune et le ton ne sont-ils point d'accord,
Et peuple et chevaliers éclateront d'abord
D'un rire universel. Il faut par leur langage,
Du héros distinguer l'esclave, un vieillard sage
Du jeune homme qu'enflamme encor la passion,
Le marchand voyageur et le simple colon
Qui borne l'univers aux sillons qu'il moissonne,
La nourrice empressée et la grave matrone,
L'enfant de l'Assyrie et celui de Colchos,
L'homme nourri dans Thèbes et l'habitant d'Argos.
Suis les traditions, ou lorsque ton génie
Crée un sujet, que tout y soit en harmonie.
Tu reproduis Achille, offre-le tout entier,
Vif, ardent, irritable, inexorable, altier,
N'admettant d'autre droit que le droit de l'épée,
Tel enfin que jadis l'a chanté l'épopée.
Peins Médée indomptable et farouche, Ixion
Perfide, Ino plaintive, Io fuyant Junon,
Oreste enseveli dans ses noires pensées.

ALIX, *membre de la 2e classe*.

— *Le Médecin du Corps et de l'Ame* (1), par M. le chanoine CLAVEL de Saint-Geniez, médecin reçu à la Faculté de Paris, auteur de l'*Histoire chrétienne des diocèses de France*, avec cette épigraphe :

« Disciplina medici exaltabit caput.
« Et in conspectu magnatorum laudabitur. »
(*Ecclesiast, in Bibliâ Sacrâ*, c. 38, v. 3).

Pour faire connaître ce livre de M. le chanoine Clavel, il nous suffit d'en reproduire ici-bas la division générale.

Le Médecin du Corps et de l'Ame est divisé en douze livres, et justifie cette parole de l'empereur Napoléon Ier : « Le ministère d'un curé de village, lorsqu'il » est bien compris, bien exercé, est le plus puissant, le plus utile des minis- » tères. » (Napoléon Ier, *Mémoires de Sainte-Hélène*.)

I. PREMIER LIVRE. — *Introduction ou Préface de l'auteur et Notice historique sur l'évangéliste saint Luc*, le premier des médecins chrétiens, leur patron, et historien des apôtres. — II. SECOND LIVRE. —*Histoire abrégée de l'origine et des progrès de la Médecine*, depuis les temps les plus reculés dans l'antiquité, jusqu'aux temps modernes; avec les déductions de l'Écriture sainte et des annales chrétiennes, qui ont conduit l'auteur du *Médecin du corps et de l'âme* à s'occuper des sciences médicales : quoique ecclésiastique, et à cause même de cette qualité, dont il démontre la compatibilité par les lois de l'église catholique. — III. TROISIÈME LIVRE. — *Traité de Psychologie anatomique de l'homme*, dont les conséquences logiques ont pour corollaire évident *l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la résurrection des corps* humains, qui sont les temples du Saint-Esprit. — IV. QUATRIÈME LIVRE. — *Traité complet d'Organologie descriptive et d'Hygiène :* indiquant l'usage légitime et salutaire de toutes les substances que le Créateur a mises à la disposition de l'homme : suivant l'âge, le sexe, la race, le tempérament, la constitution, l'état, la condition, le climat. — V. CINQUIÈME LIVRE. — *Traité complet des Venins et de leurs Contrepoisons :* indiquant les moyens de neutraliser les effets pernicieux de toutes les substances délétères prises par inconsidération, par imprudence, par mégarde : ou placées par accident en contact avec les membres de l'espèce humaine. — VI. SIXIÈME LIVRE. — *Traité complet de chimie élémentaire et pratique* sur la composition et la décomposition des corps simples de la nature les uns par les autres : avec un *petit Traité méthodique* sur la médecine des infiniment petits d'Hanehman, dite *Médecine homœopathique;* et pour complément un contre-poids à cette doctrine, un abrégé de la médecine pondérative du célèbre Sanctorius. — VII. SEPTIÈME LIVRE. — *Traité complet de botanique médicale* indiquant, selon leur famille, les plantes en usage en médecine, avec leurs propriétés et le moyen d'employer

(6) Édition revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur. Deux volumes in-12 de 400 pages chacun avec une table des matières indiquant les articles où sont traitées toutes les maladies qui affectent l'espèce humaine. Paris, chez Louis Vivès, libraire-éditeur, rue Cassette, 23, 1854.

chacune dans chaque maladie. — VIII HUITIÈME LIVRE. — *Traité complet de Pathologie et de clinique :* à l'usage des personnes choisies pour soigner les malades au sein de leurs familles : indiquant le caractère, les symptômes, la marche et la terminaison d'un grand nombre de maladies ; avec les moyens d'accomplir les prescriptions des médecins, et de préparer les remèdes les plus simples qu'on a près de soi, dans sa maison. — IX. NEUVIÈME LIVRE.—*Traité de petite Pharmacie domestique*, enseignant les moyens de préparer et d'employer, comme remèdes, les substances alimentaires ou usuelles, que l'on trouve partout. — X. DIXIÈME LIVRE. — *Petit Traité sur l'hygiène des animaux domestiques*; et sur la salubrité des végétaux, afin de les conserver en santé pour qu'ils ne soient pas une occasion de maladie aux membres de l'espèce humaine. — XI. ONZIÈME LIVRE. — *Traité d'économie domestique :* — XII. DOUZIÈME LIVRE. — *Traité complet de Philosophie chrétienne* et de religion catholique : à l'usage des gens du monde, qui peut être lu aux malades chrétiens, désireux de corroborer leur foi ; et où chaque vérité est démontrée en quelques lignes, sans dissertations fastidieuses.

Telles sont les parties principales dont se compose cette nouvelle édition du *Médecin du Corps et de l'Ame*. Elles ont été lues et bénies à Rome dès 1847, par notre Saint Père le Pape Pie IX, qui daigna en agréer l'hommage, en les recevant des mains même de l'auteur, l'un des fils les plus dévoués au Saint-Siége apostolique.

Outre le suffrage si respectable du Saint-Père en faveur d'un livre qui est un véritable *Traité de médecine domestique*, le succès de l'ouvrage lui-même, qui s'est vendu à plus de *cent mille exemplaires*, et qui a été traduit dans toutes les langues, le recommande à l'attention de tous les hommes graves qui s'occupent, soit d'hygiène, soit de physiologie religieuse.

— M. l'abbé Vincent, notre collègue, nous a envoyé, il y a quelque temps, les monographies de plusieurs villes de l'ancienne province du Dauphiné, qu'il a publiées sous le patronage de M. le Préfet et des membres du Conseil général de la Drôme. Nous en avons rendu compte dans l'*Investigateur*.

Nous venons de recevoir deux nouvelles notices historiques qu'il vient de faire paraître sous les mêmes auspices ; elles concernent les petites villes de *Loriol* et de *Saillans*, deux chefs-lieux de canton de ce département.

Nous avons trouvé que ces dernières monographies méritaient également l'accueil favorable qui a été fait aux autres. Fruits de longues et consciencieuses recherches, elles présentent avec clarté et précision les faits historiques qui ont eu lieu dans ces localités, et qui ont laissé des traces dans leurs anciennes archives. On y voit le tableau saisissant des désastres que ces petites villes ont essuyés lors des invasions des Normands, pendant les guerres féodales du XIIIe siècle, pendant les guerres civiles

du XIVe, et enfin à l'époque de nos dernières révolutions. C'est seulement depuis peu d'années qu'ainsi que les autres cités de la France, elles ont trouvé la sécurité et les ressources nécessaires pour se livrer à des travaux d'industrie et d'agriculture, qui ont développé leur prospérité et augmenté d'une manière notable leur population intelligente et laborieuse.

ALIX.

— L'Administrateur a l'honneur de rappeler aux Membres résidants et correspondants de l'Institut historique que, chaque année, dans la séance de l'assemblée générale de janvier, il sera décerné cinq médailles d'argent, aux cinq meilleurs mémoires ou rapports parus dans l'*Investigateur* pendant l'année précédente. V. 240e livraison, novembre 1854, p. 339-340.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Notice*, sur Emmanuel, marquis de Las Cases, comte et sénateur de l'Empire.

— *Commentaires* de la constitution de la Confédération Argentine avec des commentaires sur le texte, par M. Domingo Sarmiento (en espagnol), Santiago de Chile (du Chili); 1 vol., 1853.

— *Le Moniteur des Écoles primaires*, journal mensuel du gouvernement sous la direction de M. D. Sarmiento (en espagnol) Saint-Jacques du Chili, 1852, 1853 et 1854. 24 livraisons, t. I et II gr. in-8°.

— *Mémoire* envoyé à l'Institut historique de France par M. Sarmiento, notre collègue, sur la question suivante proposée par la première classe de cette Société dans le programme de ses travaux : « Quelle est la situation actuelle des républiques du centre et du sud de l'Amérique. » Saint-Jacques du Chili, 1853.

— *Voyages* en Europe, en Afrique et en Amérique, par M. D. F. Sarmiento ; Santiago. Vol. in-4°.

— *Campagne* de la grande armée alliée de l'Amérique du sud, par le lieutenant-colonel D. F. Sarmiento ; Santiago. Vol. in-8° (en espagnol).

— *Convention* de Saint-Nicolas *los Arragos* et autres. Brochure par le même.

— *D. F. Sarmiento*, citoyen Argentin, élu député à la Chambre législative des États de Buenos-Aires. Brochure (en espagnol).

— *San-Juan* sus hombres i sus actos en la rejeneracion arjentina, par M. Sarmiento, brochure in-8°, Santiago de Chile (Chili).

— *Correspondance* entre Goethe et Reinhard, de 1807 à 1832. Stuttgard, vol. in-8° (en allemand).

— *Épître* d'Horace aux Pisons sur l'art poétique, par M. Baron, professeur ordinaire à l'université de Liége (brochure).

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.



MÉMOIRES.

JEANNE DARC,

SA MISSION ET SON MARTYRE. (Suite.)

CHAPITRE V.

JEANNE, SA NAISSANCE ET SON JEUNE AGE.

Jeanne naquit à Domremy, village situé entre la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne, aujourd'hui département des Vosges. Ses parents, Jacques Darc et Isabelle Romée, étaient de pauvres laboureurs qui ne purent donner à leurs enfants d'autre instruction que celle qui était conforme à la leur. La jeune fille savait réciter très-bien le *Pater* et le *Credo*. Sa mère ne lui avait appris qu'à coudre et à filer. Ces sortes d'exercices n'étaient pas propres à développer les facultés intellectuelles que Dieu avait accordées à Jeanne et qui devaient plus tard faire d'elle une héroïne et une martyre. Dès son enfance, elle se faisait admirer par sa bonté : elle était obéissante, affectueuse et sensible au malheur; arrivée à l'âge de raison, elle se fit remarquer autant par la pratique des principes de morale et de religion que par la part qu'elle prenait à la lutte politique des partis.

On appartenait à cette époque à la faction des Armagnacs ou à celle des Bourguignons; c'est-à-dire qu'on était pour le roi de France ou pour le roi d'Angleterre, dont les armées occupaient les trois quarts du royaume.

L'union du duc de Bourgogne avec les Anglais présentait au monde l'odieux spectacle d'une guerre civile qui ensanglantait tous les jours le sol de la patrie. De là cette profonde division des esprits dans les familles et parmi les habitants des villes et des campagnes, division qui s'étendait depuis la tente du soldat jusqu'à l'enceinte du cloître. Les hommes, et même les enfants des deux pays limitrophes, en venaient souvent aux mains, et la lutte se terminait presque toujours par l'intervention d'une bande armée de l'une ou de l'autre faction, qui venait rançonner les parties belligérantes pour les mettre d'accord.

Jeanne avait grandi au milieu de ces mouvements brusques auxquels son pays, qui tenait pour Charles VII, n'avait pas échappé. Aux alarmes continuelles, à l'impression douloureuse que produisait dans tous les cœurs l'invasion des ennemis, le pillage ou la nouvelle de la perte d'une bataille, on voyait alors succéder la résignation et la souffrance. Mais Jeanne était la seule peut-être qui nourrît encore dans son âme, sous le calme de cette résignation nécessaire, l'espoir d'un avenir plus heureux. Dominée par deux passions généreuses, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie, elle priait sans cesse et avec ardeur. Ses prières n'avaient qu'un but, la délivrance de son pays de la domination étrangère ; mais elle n'entrevoyait encore que d'une manière confuse les moyens de parvenir à la réalisation de sa pensée. D'ailleurs, son esprit était porté vers la croyance populaire qui n'attendait le salut commun que de quelque événement extraordinaire.

Parmi les prophéties qui avaient cours dans le pays, la plus accréditée était celle-ci : « Que la France serait sauvée par une vierge des Marches (1) » de la Lorraine, sortie du bois Chênu. »

Domremy était dans la Lorraine, le bois Chênu était un bois situé non loin de ce village, où les jeunes filles allaient danser sous un grand arbre dit *des Fées*, aux branches duquel elles suspendaient des couronnes de fleurs. Les habitants de Domremy avaient quelque confiance dans cette prophétie qu'ils se plaisaient à se répéter lorsqu'ils se rencontraient; mais ce n'était qu'un espoir dont la réalisation était bien incertaine.

CHAPITRE VI.

PREMIÈRES VISIONS DE JEANNE.

Jeanne, au contraire, n'avait d'autre foi que dans une manifestation de la volonté divine, et elle était encore loin de penser qu'elle serait choisie pour accomplir les desseins de la Providence. Pendant qu'elle priait, elle vit à plusieurs reprises (2) saint Michel, ainsi que sainte Marguerite et sainte Catherine, auxquelles elle s'adressait de préférence, lui apparaître pour éclairer son esprit et l'affermir dans son espoir. Une dernière apparition de ces êtres surnaturels détermina sa résolution. Elle entendit alors ou crut entendre une voix qui lui disait : « qu'il fallait aller secourir le » Dauphin et faire lever le siége d'Orléans. »

(1) Frontières de la Lorraine où était Domremy. (Le Brun de Charmettes.)

(2) Jeanne reçut la première apparition à l'âge de treize ans. Voyez sa déposition dans le procès que nous rapportons plus loin.

Jeanne fut tout étonnée d'abord d'être chargée de cette noble mission, mais elle se résigna et obéit.

Dès ce moment Jeanne dut se regarder, et on la considérait en effet, comme une inspirée qui ne prenait pour guide que les conseils qu'elle disait tenir d'en haut. Ces conseils lui prescrivaient d'agir en conséquence, mais Jeanne n'était qu'une pauvre fille, qu'une humble bergère qui, pour une si grande entreprise, ne pouvait inspirer de confiance ni aux hommes de guerre ni aux ministres de Charles VII. Cependant elle ne s'arrêta pas devant des difficultés de cette nature. Celui qui veut la fin veut les moyens, dit-on ; les moyens de Jeanne consistaient dans sa foi, dans son courage plus que viril, dans la fermeté de son caractère. C'était beaucoup pour une jeune fille, et la force qu'elle puisait en elle-même et dans les inspirations célestes lui suffit. Le premier obstacle qui s'opposait à sa marche était le plus redoutable pour elle ; aussi, franchir cet obstacle, c'était s'ouvrir le chemin de Chinon pour aller droit au Dauphin.

CHAPITRE VII.

VOYAGE DE JEANNE A VAUCOULEURS.

A seize kilomètres de Domremy se trouvait la petite ville de Vaucouleurs, avec un château-fort qui tenait pour Charles VII. Son commandant était le seigneur Robert de Beaudicourt, homme de guerre extrêmement rude et peu bienveillant. Jeanne, poussée par ses conseillers célestes, et guidée par son esprit droit, pense qu'elle ne peut arriver à Chinon que par l'entremise de Beaudicourt ; c'est lui qu'il faut aborder. Ce projet, qu'elle communique à ses parents, n'est pas bien accueilli ; on lui permet néanmoins d'aller à Vaucouleurs, accompagnée de Laxart, son oncle maternel, qui se charge volontiers de la conduire (1).

Les premières démarches faites pour obtenir une audience du gouverneur restent infructueuses. Jeanne ne se décourage pas ; elle fréquente l'église paroissiale, où elle remplit souvent ses devoirs religieux, et passe en prières une grande partie de la journée. Son admirable conduite attire les regards des habitants du pays. Quand elle croit venu le moment favorable, elle insiste de nouveau pour être reçue. Beaudicourt est frappé de cette insistance, qu'il regarde comme une infraction à ses ordres ; il consent cependant à se trouver en face de celle qui ose l'importuner de la sorte. La jeune fille, admise à l'audience, n'hésite pas à lui dire : « Qu'elle venait de

(1) Ils allèrent se loger chez le nommé Henri et sa femme Catherine qui reçurent Jeanne à bras ouverts.



» la part de son Seigneur, pour qu'il mandât au Dauphin d'attendre ; qu'il » recevrait des secours, que malgré ses ennemis il serait fait roi, et qu'elle » le mènerait sacrer. » Ces mots, prononcés avec autant de conviction que de modestie, ne touchèrent point Beaudicourt, qui avait bien plus de confiance dans une bonne armée que dans la parole d'une obscure paysanne. Il renvoya donc Jeanne avec dédain, et comme il ne l'avait reçue qu'avec l'intention de s'en débarrasser pour toujours, il voulut y mettre une sorte de solennité. Il s'entendit avec le curé pour faire adjurer Jeanne en sa présence dans l'église paroissiale, ce qui fut exécuté sans la moindre difficulté. On peut s'imaginer à quel point la pauvre jeune fille fut blessée de ce procédé peu loyal. Elle s'en plaignit, avec raison, tout haut, en disant : « que ce prêtre (le curé) n'avait pas bien agi, parce qu'il avait en» tendu sa confession. »

Le renvoi de Jeanne par Beaudicourt voulait dire : *Tu n'iras pas à Chinon. — Quand je devrais y aller sur mes genoux*, répondait Jeanne, *j'irai* (1). Cette dernière l'emporta. Le gouverneur, en la recevant dans son château-fort, lui avait ouvert une brèche; c'était à lui à se rendre à discrétion. En effet, la réception accordée à la jeune fille, la publicité qu'il avait donnée lui-même à une épreuve dont elle était sortie victorieuse, avait ému et disposé en sa faveur toute la population de la ville.

D'ailleurs la nécessité d'envoyer un secours à Orléans, assiégé par les Anglais, se faisait vivement sentir, et l'assurance qu'elle témoignait d'obtenir un succès heureux par sa présence sur le lieu du combat, donnait une grande valeur à ses prophéties; aussi la foule accourait à Vaucouleurs pour voir la vierge qui devait sauver la France. « Il faut que j'aille chez le » noble Dauphin, disait-elle à tous ses visiteurs, parce que mon Sei» gneur le veut ainsi ; c'est de la part du Roi du ciel que cette mission m'est » confiée, et quand je devrais y aller sur mes genoux, répétait-elle, » j'irai (2). »

Ces paroles prononcées avec calme et douceur, mais avec l'accent d'une résolution hardie et irrévocable, finissent par porter la conviction dans tous les cœurs; l'opinion publique se manifeste à tel point que Beaudicourt, entraîné par elle, est obligé de céder, et le voyage de Jeanne est arrêté. C'est le premier succès qu'elle remporte, le plus important peut-être, car il ouvre à la jeune fille le chemin de son triomphe. Les habitants de Vaucouleurs se chargent à l'envi de donner à Jeanne tout ce qu'il lui faut pour

(1) Déposition de H. Charron. (Le Brun de Charmettes.)

(2) Même déposition.

son long voyage. Ils lui fournissent surtout un habillement complet d'homme à la place de ses vêtements rouges, et un cheval dont le prix (12 fr.) fut partagé entre son oncle Laxart et Jacques Alain. Le gouverneur accorde à la jeune fille une escorte (1) et lui donne une épée, en lui disant : *Va, advienne ce qui pourra* (2).

CHAPITRE VIII.

VOYAGE DE JEANNE A CHINON.

Le dimanche 13 janvier 1429 (3), Jeanne, en costume de cavalier, suivie de son escorte, prit congé de Beaudicourt, de ses hôtes et des habitants de Vaucouleurs, qui, hommes, femmes et enfants, se pressaient autour d'elle pour la voir partir et pour l'accompagner de leurs vœux dans un voyage aussi long que périlleux. En effet les dangers étaient immenses, quand on pense que ce convoi était obligé de traverser presque toute la France dans sa largeur, de l'est au sud-ouest, depuis les frontières de la Lorraine jusqu'aux bords de la Vienne (4).

Le pays que Jeanne devait traverser étant occupé par les troupes du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre, cette circonstance l'obligeait à faire des détours nombreux, ce qui augmentait d'un tiers la longueur du voyage (130 lieues).

Enfin après onze jours de marche, au milieu de difficultés sans nombre, Jeanne arriva (24 janvier 1429) à Chinon, résidence du Dauphin. Ce prince, instruit par Beaudicourt et par la rumeur publique, avait donné des ordres pour faire un accueil convenable à la jeune fille, qui fut reçue par Jean de Gaucourt, capitaine de Chinon et grand-maître de la maison du roi. Un logement lui fut assigné dans une tour du château de Couldray, où Jeanne fut surprise de trouver des dames chargées de lui faire compagnie. Les gens de Charles VII ne tardèrent pas à se présenter à elle pour l'interroger sur l'objet de son voyage. La réponse de Jeanne fut courte : *Ma mission*, répondit-elle, *est de délivrer Orléans et de faire sacrer le Dauphin à Reims;* et elle insista pour parler au prince.

(1) Cette escorte était composée de l'un de ses frères Pierre Darc, de Novelonpont, dit de Metz, de son serviteur Jean de Bonnecourt, de Bertrand de Poulengy, de Julien son valet, et de Richard, archer. Cette escorte jura au gouverneur qu'elle conduirait la jeune fille chez le Dauphin saine et sauve.— *Quod eam bene et secure conducerent.* (Le Brun de Charmettes.)

(2) Le Brun de Charmettes.

(3) Ou 1428 selon l'ancien usage d'après lequel on comptait la nouvelle année à Pâques.

(4) Il y a de Vaucouleurs à Chinon 100 lieues, en ligne droite, ou 400 kilomètres.

Déjà la renommée de Jeanne l'avait précédée à Chinon comme à Orléans; son arrivée dans la résidence royale avait excité partout une curiosité difficile à décrire; on en parlait comme d'un véritable événement.

Le conseil des ministres s'étant assemblé, pendant deux jours, pour décider s'il convenait de la recevoir à la cour, opina pour l'affirmative; mais on prépara à Jeanne une réception brillante de nature à l'éblouir et à la déconcerter, si son esprit élevé n'eût pas été inébranlable à ces démonstrations de l'orgueil humain. Dès que la nouvelle de sa réception se fut répandue, chacun se précipita sur son passage pour contempler les traits, pour admirer le courage de cette femme inspirée, qui seule venait ranimer l'espoir dans tous les cœurs.

CHAPITRE IX.

PORTRAIT DE JEANNE (1).

Jeanne, en se présentant au milieu de la foule et devant la cour, parut à tous un sujet d'étonnement et d'admiration. « *Elle était*, comme l'affirmait » Jean d'Aulon, *jeune fille belle et bien formée.* » On voyait sur sa physionomie la candeur d'une vierge et l'élévation d'une âme convaincue. Sa constitution était forte, sa taille fine et élevée, son teint blanc; ses cheveux très-abondants étaient rejetés en arrière et tombaient avec grâce autour de son cou jusqu'aux épaules; elle avait le front large, les sourcils bien dessinés, les yeux grands et fendus en amande, le regard tantôt vif, tantôt mélancolique et doux; le nez droit et bien fait, la bouche petite, les lèvres fines et vermeilles. A toutes les qualités morales et physiques de la jeune fille il faut ajouter sa voix douce et sa parole facile et pénétrante. Les dons précieux dont la nature l'avait enrichie étaient des moyens tout-puissants pour inspirer la confiance et lui attirer de nombreuses sympathies.

CHAPITRE X.

RÉCEPTION DE JEANNE PAR LE DAUPHIN.

Tel était l'être merveilleux qui, le troisième jour de son arrivée, passait à travers la foule assemblée pour se rendre à la cour. Jeanne était accompagnée par le comte Jean de Vendôme, chargé de l'introduire auprès du Dauphin. A son arrivée dans le palais, les portes de la grande salle, éclai-

(1) D'après l'histoire, les monuments anciens qu'on lui a élevés à Rouen (1457), à Orléans (1458), à Domrémy (1481), et la belle statue équestre, par M. Foyatier, que la ville d'Orléans va inaugurer le 8 mai 1855.

rée par une grande quantité de torches, s'ouvrent, et la jeune fille se trouve en présence de plus de cent courtisans et chevaliers richement vêtus, parmi lesquels le prince se fait remarquer par sa grande taille et la simplicité de son costume. Tous les yeux sont fixés sur Jeanne, aussi avides de la contempler que curieux d'observer l'impression que produirait sur elle le spectacle éblouissant qu'on lui avait préparé. Elle s'avance d'un pas assuré et d'un air dégagé, mais simple, vers le Dauphin. Elle s'agenouille et lui dit avec modestie : « Dieu vous doint (vous donne) bonne vie, gentil » Dauphin. » *Ce n'est pas moi,* répondit-il à Jeanne, en lui montrant un seigneur de sa suite tout couvert d'habits splendides. « Eh mon Dieu ! » gentil Dauphin, c'est vous et non aultre, reprit Jeanne, je viens et je » suis envoyée de la part de Dieu pour prêter secours à vous et au royaul- » me, et pour vous faire sacrer à Reims, malgré les ennemis. »

Le prince, voyant que sa ruse et l'apparat d'une telle réception n'avaient produit chez la simple bergère ni le moindre trouble ni la moindre surprise, prit le parti de l'écouter avec bienveillance ; il la tira à part et il s'entretint longtemps avec elle (1) ; lorsqu'il regagna le cercle de ses courtisans, stupéfaits de l'assurance de la jeune prophétesse, tout le monde put remarquer sur la figure de Charles VII ce calme d'esprit que donne d'ordinaire la confiance qui vient de renaître dans le cœur. Jeanne, confiée par le roi à la garde de Guillaume Bellier, maître de sa maison, et à son épouse, qui était une femme de grande dévotion, regagna son logis. Elle avait quitté le Dauphin, laissant ce prince rassuré sur la légitimité de sa naissance (2), et les courtisans dans cette incertitude qui les agite avant de deviner la volonté du maître.

CHAPITRE XI.

JEANNE SUBIT TROIS EXAMENS.

On connaît le projet que Jeanne Darc avait annoncé et qu'elle avait présenté à Charles VII en lui disant : *Je ferai lever le siége d'Orléans, et je vous mènerai couronner à Reims ;* mais personne ne croyait à un miracle, et la jeune fille d'ailleurs n'avait point la prétention d'en faire un ; aussi était-on impatient de voir la réalisation de son projet, dont on ignorait les moyens d'exécution que le roi seul devait connaître. Cependant Jeanne en

(1) Jeanne assura le prince que saint Michel venait de lui apporter une couronne d'or. (Voyez au procès plus loin.)

(2) Jeanne lui avait dit : « Tu es le vray héritier de France et fils du roi. » (Le Brun de Charmettes.



révéla elle-même le secret, comme on le verra plus loin par ces mots : *Qu'on me donne des gens d'armes, et je ferai lever le siége.*

Il s'agissait donc de mettre à la tête des troupes une jeune fille dépourvue d'instruction, d'une naissance obscure, et par cela même dédaignée par les grands ; de placer sous sa dépendance les plus vaillants capitaines et des soldats habitués à combattre sous leurs ordres. C'était en vérité une question de la plus haute gravité : évidemment le sort de la France dépendait du succès ou de l'insuccès de cette entreprise ; aussi le roi dut agir avec prudence pour ne pas augmenter la division qui régnait dans la cour et dans l'armée, pour ne pas blesser la susceptibilité de guerriers éprouvés qui se seraient révoltés contre l'humiliation d'être commandés par une femme.

Charles VII, ou plutôt son conseil, nomma d'abord une commission (1) chargée d'examiner *si l'on pouvait être rassuré sur la mission que la jeune fille annonçait comme céleste.* L'avis que donna cette commission ne fut pas partagé entièrement par le Dauphin ; aussi fit-il conduire Jeanne à Poitiers où le Parlement était transféré. Il se rendit lui-même dans cette ville pour s'aider des lumières de cette assemblée, appelée à émettre son opinion d'abord sur la doctrine de Jeanne. Elle devait déclarer ensuite : 1° *Si le roi pouvait ou non ajouter foi à ses paroles ; 2° s'il pouvait accepter* LICITEMENT *ses services.* L'assemblée nomma à son tour une commission (2) qui fit subir à Jeanne un examen rigoureux. Mais le cadre que nous nous sommes tracé nous dispense de reproduire toutes les subtiles questions théologiques que ses membres adressèrent à la jeune fille ; ce qui est certain, c'est qu'elle fit preuve d'un bon sens et d'un esprit plus qu'ordinaires.

Après avoir exposé à la commission comment et combien de fois elle avait entendu les voix du Ciel, et les ordres qu'elle assurait avoir reçus de se rendre auprès du Dauphin, elle finissait toujours par rappeler le but de sa mission : « Je ne sais ni *A* ni *B*, disait-elle avec une profonde con-
» viction, je viens de la part du Roi du ciel faire lever le siége d'Orléans :
» donnez-moi des gens d'armes. »

« Si Dieu, lui répondit un membre de la commission (1), veut délivrer
» le peuple de France, comme tu dis, il n'est pas besoin de gens d'armes.

(1) Elle était composée des évêques de Chartres (Christophe de Harcourt), de Poitiers (Guillaume Charpentier), de Senlis (Nicolas le Grand), de Montpellier, etc., et du duc d'Alençon, etc.

(2) Cette nouvelle commission était composée de sept théologiens célèbres et présidée par Regnault de Chartres, évêque de Reims.

» — Oui, ajoutait-elle vivement, les gens d'armes batailleront, et Dieu » donnera la victoire. »

« Quel idiome, lui demanda un commissaire limousin (2), parlait la » voix dont vous êtes assistée? — *Meilleur que le vôtre*, » répondit Jeanne.

Enfin, la commission fit sentir à la jeune fille qu'on ne pouvait pas la croire sur parole, ni lui confier des troupes pour exécuter son projet, sans qu'elle donnât *un signe* (miracle). Evidemment, c'était demander à Jeanne une chose impossible ; aussi reprit-elle avec force : « Je ne suis pas venue » à Poictiers pour faire des signes (des miracles) ; qu'on me donne des gens » d'armes en telle quantité que l'on voudra, et je vous donnerai des signes ; » le signe que je dois donner, c'est de faire lever le siége d'Orléans. »

En effet, toute la question était là, et pas ailleurs. La retraite forcée des Anglais rendait la liberté à Orléans et permettait à Jeanne d'exécuter librement la seconde partie de son projet ou de sa mission, celle du couronnement.

La commission dut se rendre à l'évidence ; elle déclara donc : « 1° Que » icelle Pucelle était une bonne personne et une bonne xhrestienne et » vraye catholique, et que pour telle la tenaient ; 2° que sa saincte vie, sa » louable réputation, la simplicité de sa conversation, les réponses pru- » dentes qu'elle avait faites et qui semblaient inspirées, permettaient aux » membres de la commission de croire à ses paroles ; 3° que le roi pou- » vait, en conséquence, accepter ses services, et l'envoyer au secours » d'Orléans. »

La nouvelle de cette décision très-logique, attendue avec impatience, fut accueillie par les démonstrations générales d'une véritable joie ; un dernier scrupule, ou plutôt un préjugé ou un caprice, arrêtait encore Charles VII, qui voulut faire constater la pureté de la jeune fille. Pour lui rendre moins sensible cette humiliation, on confia l'examen à une commission féminine présidée par une reine (3), qui voulut bien accepter les fonctions de matrone. C'était un honneur sans doute pour Jeanne, mais elle aurait préféré volontiers en être dispensée.

(1) Maître Guillaume Ayméri.

(2) Frère Seguin, homme d'un caractère aigre, qui ne parlait pas bien français.

(3) Yolande d'Aragon, reine de Sicile, mère de la femme de Charles VII et veuve de Louis II, roi titulaire d'Aragon et de Naples, qui se trouvait à la cour.

CHAPITRE XII.

JEANNE EST INVESTIE DU COMMANDEMENT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE AVEC UN CONSEIL.

Après les épreuves redoutables par lesquelles Jeanne avait dû passer pendant trois semaines à Chinon et à Poitiers, tous les doutes avaient fini par se dissiper. Le roi, pressé d'ailleurs par les instances de Dunois, accepta ses services, et il lui conféra le titre et l'autorité de général d'armée, avec un conseil (1) chargé de conduire les affaires de la guerre (2) sous ses ordres. Il s'empressa de lui fournir un équipage mis en rapport avec son grade, et de lui former une maison (état) composée d'un écuyer (le chevalier Jean Aulon), chef de cette maison, spécialement chargé de veiller à la sûreté de la personne du nouveau général; d'une garde pour son service; de deux pages (Louis de Contes et Raymond); d'un maître-d'hôtel; de deux valets et d'un aumônier (l'abbé Pasquerel). Le roi la fit accompagner à Tours, où il avait donné ordre de confectionner pour elle une armure ajustée à son corps (3), en attendant que les préparatifs dont le duc d'Alençon avait été chargé fussent terminés. A cet effet, le duc s'était rendu à Blois, ville que Charles VII avait désignée comme le lieu de rendez-vous d'une armée de 6,000 hommes. On y réunit, avec beaucoup de peine, une quantité de vivres et de munitions qu'on devait introduire avec l'armée dans Orléans. Le roi retourna à sa résidence de Chinon, et Jeanne, accompagnée de sa maison et de l'archevêque de Reims, s'achemina vers Blois, où elle arriva le 25 avril.

Chargée d'accomplir une mission céleste, la jeune fille voulut lui donner le caractère religieux qui lui convenait; elle adopta un drapeau spécial (4) sous lequel elle réunit un corps de prêtres qui devaient la suivre; et, à l'imitation des grands capitaines qui ont eu des corps d'élite appelés régiments de la mort ou de la garde, pour décider du sort d'une bataille, elle voulut organiser, elle aussi, un *bataillon* qu'elle appelait *sacré*. Les soldats qui composaient ce bataillon devaient remplir tous les jours, comme elle, les devoirs de la religion. C'était, suivant Jeanne, le moyen d'entre-

(1) Etaient membres du conseil le duc d'Alençon, les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, de Boussac, l'amiral de Culan, de La Hire, etc. (Le Brun de Charmettes.)

(2) *Ordinationem circa factum guerræ*; combien que le roy eust encores des bons et suffisants capitaines pour délibérer du faict de la guerre, si commandoit-il qu'on ne fist rien sans appeler la Pucelle. (Le Brun de Charmettes.)

(3) On dit que Jeanne s'était procuré l'épée qu'on avait découverte à Fierbois.

(4) Il avait un fond blanc semé de fleurs de lis, ayant au milieu la figure du Sauveur, tenant un globe à la main, entouré des anges, avec les mots : JESUS, MARIA. (Procès de Jeanne.)

tenir dans l'armée les sentiments les plus propres à exciter son enthousiasme et à constituer la force morale de l'expédition.

A l'arrivée de Jeanne à Blois, tout était prêt pour la recevoir et pour partir; aussi, le 27 avril, le général et son conseil, l'armée et son convoi, étaient en marche sur la route d'Orléans.

CHAPITRE XIII.

JEANNE, A LA TÊTE DE L'ARMÉE, MARCHE SUR ORLÉANS.

L'accueil que le peuple avait fait à Jeanne, dans la ville de Blois, fut plein d'enthousiasme comme il l'avait été à Chinon, à Poitiers et à Tours. Par ses vertus sublimes, elle avait su se faire aimer; elle avait gagné quelques partisans même parmi les gens de guerre, mais il faut avouer que l'armée, qui ne partageait pas les vues de la jeune fille, l'avait reçue très-froidement. Il est facile d'en comprendre les motifs.

La nomination de Jeanne au commandement supérieur de l'armée d'expédition, avec un conseil de ses chefs naturels, était évidemment la mesure la plus prudente que Charles VII eût pu prendre dans cette circonstance; mais elle avait créé en même temps deux pouvoirs opposés : pouvoir consultatif, attribué à Jeanne, et pouvoir exécutif, déféré au conseil. Il résultait de cette combinaison un élément de discorde qui devait éclater à la première circonstance. Jeanne annonçait la prétention de chasser les Anglais d'Orléans et de la France, sous le prestige d'une puissance divine et religieuse, tout en se servant, comme instrument, du bras des gens d'armes; on voyait chez ceux-ci l'incrédulité aux prodiges et la conviction d'être à même de battre l'ennemi par leurs propres forces. Ils repoussaient en conséquence une intervention surnaturelle qui venait partager le mérite de la victoire sans en courir les risques. Au reste, les sentiments dont les chefs étaient animés peuvent être résumés, comme on le verra plus tard, dans ces quelques mots : *En temps et lieu*, disaient-ils, *ce sera notre bonne épée qui parlera*. C'est sous l'empire de cette prévention que l'armée expéditionnaire, forte d'à peu près 6 à 7,000 hommes (1), arriva après trois jours de marche (2) devant la ville d'Orléans (29 avril). Son arrivée était attendue depuis longtemps par les Orléanais et par les Anglais. Jeanne Darc l'avait même annoncée officiellement à ces derniers, par une lettre où la jeune fille les sommait de lever le siége d'Orléans et de quitter la France.

(1) Chroniqueur bourguignon.

(2) On connaît la distance qui sépare Blois d'Orléans, et qu'on parcourt en une heure aujourd'hui.

CHAPITRE XIV.

JEANNE SOMME LES ANGLAIS DE QUITTER LA FRANCE.

« Roi d'Angleterre, disait Jeanne dans sa lettre, et vous, duc de » Bedfort, qui vous dictes régent du royaume de France; vous, Guillaume » de la Poule (Pole), comte de Sulfold (Suffolck), Jehan, sire de Talebot » (Talbot), et vous, Thomas, sire de Scales, qui vous dictes lieutenants du » dict de Bedfort, faites raison au Roy du ciel; rendez à la Pucelle, qui est » cy envoyée de part Dieu, les clefs de toutes les bonnes villes de France. » Vous, archiers, compaignons de guerre, gentilz et autres qui êtes devant » la ville d'Orléans, allez-vous-en en votre païs de part Dieu, et se ainsi ne » le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira veoir (1) brief- » vement à voz bien grands dommaiges. Roi d'Angleterre... se ainsi ne le » faictes, en quelque lieu que j'attaindrai vos gens en France, je les feray » aler veuillent ou ne veuillent, et si ne veuillent obeir, je les ferai tous » occire... et si veuillent obeir, je les prendrai à merci, etc. »

Les Anglais n'attachèrent, comme on le pense bien, aucune importance à cette lettre; mais Jeanne, qui avait foi dans l'accomplissement de sa mission, avait été inspirée, en la dictant, par des sentiments généreux et par le désir d'éviter l'effusion du sang, qui répugnait à son cœur.

L'armée qui s'était avancée par la plaine de Cornay, après avoir passé la nuit à Chessy, reprit sa marche et fit halte sur le bord de la Loire, presque en face de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. A la vue de cette rivière, qui s'interposait entre elle et la ville, Jeanne fut extrêmement surprise de se trouver sur sa rive gauche, tandis qu'elle croyait avoir remonté la rive droite. Elle s'en plaignit aux chefs qui, suivant elle, n'avaient pas suivi ses ordres. Cette faute extrêmement grave la compromettait sérieusement vis-à-vis de l'armée, qui déjà ne la suivait qu'à regret; aucun préparatif d'ailleurs n'avait été fait pour recevoir cette armée de ce côté de la rivière, et le passage de 6,000 hommes sur des bateaux aurait été inquiété par les garnisons anglaises renfermées dans les forts des Tourelles, les boulevards des Augustins et la bastille de Saint-Jean-le-Blanc; mais Jeanne, dans cette circonstance critique, ne manqua ni d'esprit ni de courage : « Nous met- » trons les vivres dans Orléans, à notre aise, dit-elle avec calme, et les » Anglais ne feront pas semblant de les empêcher. »

(1) Averdy dit *férir*. (Le Brun de Charmettes.)

CHAPITRE XV.

JEANNE ENTRE DANS ORLÉANS. — L'ARMÉE RETOURNE A BLOIS.

En effet, on réunit à la hâte une quantité de bateaux sur lesquels on transporta dans la ville les vivres, les armes et les munitions, pendant que l'armée, rangée en bataille sur le bord de la Loire, tenait en respect les Anglais.

En attendant, Dunois, le vaillant et infatigable défenseur de la ville, avait abordé la rive gauche sur un bateau pour recevoir la Pucelle. En s'approchant d'elle : « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? lui dit-elle en le voyant. — Oui, reprit Dunois, et bien joyeux de votre venue. » Il l'invita gracieusement à traverser la rivière avec lui et à entrer dans la ville, dont les citoyens l'attendaient avec impatience.

A peine l'opération du transport du convoi fut-elle terminée, que les chefs vinrent annoncer à Jeanne que l'armée allait reprendre le chemin de Blois afin d'y aller passer le pont pour revenir à Orléans par la rive droite de la Loire. C'était une désertion déguisée. Il fallait que Jeanne se décidât à suivre l'armée, ce qui aurait été une faute irréparable, ou à se jeter dans Orléans. Elle opta pour ce dernier parti, et fit prendre aux officiers l'engagement positif de revenir avec l'armée. De son côté, elle la fit suivre par ses prêtres et par son confesseur, chargés de surveiller les officiers, afin qu'ils tinssent leur parole.

Le 29 avril, à huit heures du soir, Jeanne, accompagnée par Dunois, par La Hire, et par les gens de sa maison, suivie d'une escorte de deux cents lances qu'on avait embarquées en même temps, fit son entrée dans la ville par la porte de Bourgogne à l'Est, pendant que les Français faisaient diversion par une vigoureuse attaque contre le fort de Saint-Loup. Durant ce combat et la traversée de la rivière, Jeanne était attendue dans la ville par « les autorités et par les bourgeois et bourgeoises, portant » grand nombre de torches et faisant telle joye, comme s'ils veissent Dieu » descendre entr'eulx, et non sans cause, car ilz avaient plusieurs ennuys, » et travaulz et peines, et qui pis est, gran doubte de non estre secouruz » et perdre tous corps et biens (1). »

Au milieu de cette ovation, Jeanne remerciait les autorités et la foule avec modestie, en leur adressant quelques paroles bienveillantes de consolation et d'espoir.

Les mêmes autorités, les bourgeois, les bourgeoises et le peuple, lui

(1) Le Brun de Charmettes.

firent cortége jusque dans l'église principale où elle alla remercier Dieu ; puis, elle se rendit dans le logement qu'on lui avait destiné en l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, près de la porte Renart. D'Aulon, Pierre Darc, son frère, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy furent logés dans le même hôtel ; le maréchal de Boussac (Sainte-Sévère) partit la même nuit pour Blois, afin de rejoindre l'armée au pont par lequel elle devait passer pour revenir.

CHAPITRE XVI.

DÉSACCORD ENTRE JEANNE ET LE CONSEIL.

Le lendemain (30 avril), Jeanne, accompagnée par ses pages, se rendit chez Dunois pour conférer avec lui sur la situation d'Orléans. Elle pensait qu'il fallait profiter de l'ardeur des Orléanais et de la garnison pour prendre l'offensive. Le conseil se réunit ; on discuta sur l'opportunité de l'attaque, et on décida qu'elle aurait lieu après l'arrivée de l'armée d'expédition. Cette décision contraria Jeanne, dont les opinions étaient soutenues par quelques membres du conseil. La discussion s'anima tellement, qu'un membre, le sire de Gamaches, se permit même de dire des mots malsonnants contre la jeune fille : « Puisqu'on écoute, dit-il, l'avis d'une péronelle » de bas lieu mieux que celui d'un chevalier tel que je suis, je ne me re- » bifferai plus contre ; en temps et lieu, ce sera ma bonne épée qui parlera, » et peut-être y périrai-je ; mais le roi et mon honneur le veulent... Désor- » mais, je défais ma bannière, et je ne suis plus qu'un pauvre écuyer ; » j'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille qui, aupa- » ravant, a peut-être été je ne sais quoi. » Il ploya sa bannière et il la remit à Dunois qui, pour tout concilier, proposa de se rendre et se rendit en effet immédiatement à Blois avec d'Aulon, afin de hâter la marche de l'armée dont le concours était indispensable à l'exécution du projet d'attaque qu'on avait arrêté. Jeanne, suivie d'une escorte, accompagna les deux officiers jusqu'aux barrières et profita de cette circonstance pour faire, suivant l'usage et la prudence des généraux les plus expérimentés, une reconnaissance autour de toutes les fortifications anglaises, afin de se disposer à les attaquer suivant ses vues.

CHAPITRE XVII.

POSITION DES DEUX ARMÉES.

Les Anglais avaient placé à la tête de leurs troupes, dans ces forteresses, les capitaines du plus grand renom ; Thomas Guerrart commandait l'im-

portante Bastille de Saint-Loup à l'Est (pl. nº XXII); le fameux Talbot avait le commandement de celle de Paris au Nord (1), située devant la porte Bernier (pl. nº XXI), entre Saint-Ladre et le Pressoir-ars; le capitaine Pole commandait le Boulevard de Rouen (pl. nº XX); celui de Londres (pl. nº XIX) était confié à de Scalles; le Boulevard qui le suivait, situé devant la porte Renart de la Croix-Boissée (pl. nº XVIII), était sous les ordres du général en chef, Suffolck, qui commandait en même temps la plus vaste des forteresses, la Bastille de Saint-Laurent-des-Orgerils (pl. nº XVI), près de la rivière. Le commandement des Boulevards de l'île Charlemagne, au milieu de la Loire (pl. nº XVII) à l'Ouest, et du champ de Saint-Privé au Sud (pl. nº XIII), était partagé entre les sires de Moulins et de Pomus. Le reste de la ligne des fortifications du Midi était confié au brave capitaine Glacidas, qui avait sous ses ordres les garnisons des forts et le Boulevard des Tourelles sur la tête du pont (pl. nº VIII); la Bastille avec son Boulevard des Augustins (pl. nº XI) et les troupes renfermées dans la Bastille de Saint-Jean-le-Blanc (pl. nº XII).

Les fortifications que gardaient les assiégés, et que Jeanne visita également, étaient d'abord les cinq portes de la ville, c'est-à-dire celles de Bourgogne (pl. nº I), Parisis (pl. nº IV), Bernier (p. nº V), Renart (pl. nº VI) et la porte du Nord (pl. nº VII) flanquées de leurs tours; ils occupaient toutes les autres tours situées sur le mur d'enceinte de la ville du nº 1 au nº 35, la Bastille Saint-Antoine (pl. et légende 36-XV) et le Boulevart de la Belle-Croix (pl. et légende nº 37-XIV) situés sur le pont. Les Français avaient rompu une arche immédiatement après ce Boulevard du côté de la ville; les Anglais en avaient rompu deux, c'est-à-dire la première après les Tourelles et la troisième du pont, en élevant de leur côté un Boulevard pour combattre celui des Français. Ceux-ci avaient barricadé toutes les principales rues de la ville d'Orléans (légende CC) et garni d'artillerie la grosse tour du Châtelet (légende nº 29), la tour de la Croiche-Meuffroy ((pl. et légende nº 31-IX) et celle de la Poterne Chesneau légende nº 32), regardées par les Orléanais comme autant de forteresses; ils occupaient en outre, en dehors de chaque porte, des barrières (légende B) ou postes avancés dans chaque faubourg.

Telle était la situation des deux camps dont Jeanne était allée prendre connaissance. Après cette tournée elle rentra en ville où le peuple se pressait toujours autour d'elle pour admirer ses vertus et sa piété. « Dieu,

(1) Cette forteresse avait coûté des sommes énormes aux Anglais, elle renfermait un nombre considérable de troupes.

» disait-elle à la foule, m'a envoyée pour secourir la ville d'Orléans ; dans » cinq jours les Anglais auront levé le siége. » Cette promesse à courte échéance fut bientôt suivie par l'arrivée de l'armée.

CHAPITRE XVIII.

L'ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE ENTRE DANS ORLÉANS.

Grâce à l'intervention de Dunois, cette armée, qui était sur le point de se dissoudre, partie le 3 mai de Blois, revint le 4 à Orléans par la rive droite de la Loire ; Jeanne monta à cheval, et, accompagnée de plusieurs capitaines (1), alla à sa rencontre à la tête de 500 hommes. L'armée fit son entrée entre la Bastille de Saint-Laurent (pl. nᵒ XVI) et les Boulevards (pl. nᵒ XVIII-XIX). On introduisit en même temps dans la ville plusieurs chariots de vivres et de munitions que les villes d'Angers, de Bourges, de Tours et de Blois destinaient aux Orléanais.

Au grand étonnement de tout le monde, l'ennemi ne fit aucun mouvement. Il laissa passer tranquillement entre ses forteresses une armée de 6,000 combattants. Les Orléanais reçurent ce nouveau renfort avec un transport de joie difficile à décrire. La troupe alla occuper les quartiers qu'on lui avait assignés ; les officiers, qui étaient allés à sa rencontre, regagnèrent leurs logements, et Jeanne retourna dans sa demeure.

CHAPITRE XIX.

INACTION DE L'ARMÉE ANGLAISE.

L'inaction et l'immobilité des Anglais ne peuvent s'expliquer ici que par une modification que leurs chefs avaient dû faire subir à leur plan de siége ; l'indifférence, le dédain même qu'ils affectaient pour toute l'activité que déployaient les Orléanais depuis que Jeanne était arrivée dans leur ville, n'était, suivant nous, qu'un calcul bien naturel. Rassurés par la position de leurs forteresses, qu'ils regardaient comme imprenables ; libres du côté du Nord pour faire venir de Paris tout ce dont ils pouvaient avoir besoin ; maîtres de la Loire pour empêcher l'entrée de tout secours destiné aux défenseurs de la ville, ils étaient certains d'ailleurs que Charles VII ne pouvait fournir ni un soldat ni un écu de plus pour sauver Orléans. Les 6,000 hommes qui étaient entrés dans une ville, serrée de si près, et qui portaient la population à environ 40,000 consommateurs, ne pouvaient que

(1) De Villars, de Florent d'Illiers, de La Hire, d'Alain Giron, de Jumet, de Tilloy, etc.

favoriser le plan des assiégeants, qui consistait à *forcer la ville à se rendre à discrétion*.

Le général anglais Suffolck s'était donc mis sur la défensive ; il préférait se laisser attaquer par les Français, encouragés par les renforts qu'ils venaient de recevoir ; il avait appris d'ailleurs, par expérience, que ce moyen lui donnerait un avantage assuré, comme à la bataille d'Azincourt, et comme, dernièrement encore, à la journée dite des *Harengs*.

D'un autre côté, un écrivain très-estimé (1) s'exprime ainsi : « Le général Suffolck se trouvait dans une situation fort extraordinaire et de » nature à confondre l'homme le plus habile et le plus courageux ; il voyait » ses troupes effrayées et fortement frappées de l'idée qu'une influence di- » vine accompagnait la Pucelle. Au lieu d'appeler à son secours, pour ban- » nir ces vaines terreurs, l'agitation et le mouvement de la guerre, il crut » devoir attendre que les soldats fussent revenus de leur premier effroi, et » il donna par là à ces dangereuses préventions le temps de se graver plus » profondément dans leurs esprits. Les préceptes militaires, bons à suivre » dans les cas ordinaires, le trompèrent dans des circonstances qui sor- » taient des règles communes. Les Anglais sentirent leur courage dompté » et abattu, et en inférèrent que la vengeance divine pesait sur eux. Les » Français tirèrent la même conséquence d'une inaction si nouvelle et si » inattendue. Tout changea à la fois dans l'opinion des hommes, véritable » arbitre des événements ; et l'audace, résultat naturel d'une longue suite » de succès, passa subitement des vainqueurs aux vaincus. »

Au reste, le changement que le général Suffolck avait apporté à son plan ne pouvait pas dissiper la frayeur qui s'était emparée de l'esprit de ses troupes ; et cependant les Anglais, jusqu'à ce moment du moins, ne paraissaient point effrayés, si l'on doit tenir compte du fait suivant : Jeanne Darc, dominée par l'idée d'éviter l'effusion du sang, leur avait adressé, par l'entremise de Dunois, une dernière sommation pour qu'ils eussent à quitter Orléans et la France, elle n'obtint d'autre réponse que celle-ci : SI ON POUVAIT LA TENIR, ON LA BRULERAIT ; lugubre présage qui, comme on le sait, ne manqua pas plus tard de se vérifier.

Ce qui est évident pour tout le monde, c'est qu'à la place des désordres de toute nature, de l'indiscipline, de la présomption et de la confiance dans les forces personnelles, étaient venus se substituer chez les Français le prestige de la volonté divine représenté par Jeanne ; l'unité dans le commandement concentré entre ses mains ; la réunion des efforts communs d'un cou-

(1) Hume, *History of England*.

rage dont elle allait elle-même donner l'exemple dans tous les combats.

C'était contre ces obstacles insurmontables et nouveaux que les Anglais avaient à lutter désormais, et que leurs forces imposantes allaient même se briser.

Le hasard, l'imprudence ou plutôt un effet de cette indiscipline, qui était le caractère propre de l'armée française, vint commencer une lutte qui devait pourtant tourner à son avantage et justifier la prédiction de Jeanne : *Dans cinq jours il ne restera pas un Anglais devant les murs d'Orléans.*

CHAPITRE XX.

JEANNE PREND D'ASSAUT AUX ANGLAIS LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.

Rentrée au logis le même jour 4 mai, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Jeanne était allée prendre du repos, comme on avait l'habitude de faire alors après dîner (1). Tout à coup, au milieu du silence, elle se réveille en criant : *Aux armes! nos gens sont blessés, le sang français coule par terre!* Sur sa demande, d'Aulon accourt à la hâte et lui présente son armure et ses armes, pendant que son page, Des Contes, lui amène son cheval à la porte. Elle descend précipitamment l'escalier, monte rapidement à cheval, saisit l'étendard, qu'elle avait oublié et qu'on lui tend par la fenêtre, et s'élance au grand galop vers la porte Bourgogne où d'Aulon et le page peuvent à peine la rejoindre.

Le départ précipité de Jeanne, au milieu du calme qui régnait dans le quartier ouest de la ville où elle demeurait, faisait déjà pressentir le malheur qui était arrivé à l'Est; la rumeur d'une défaite se propageait de quartier en quartier : Jeanne ne s'était pas trompée. Arrivée à la porte Bourgogne, elle se trouva arrêtée par la foule compacte qui s'y pressait en désordre, par des fuyards qui rentraient à la hâte, par des blessés qu'on transportait en ville. Les Français, enhardis par la présence d'un nouveau renfort, avaient attaqué la Bastille de Saint-Loup malgré la défense de leurs chefs; ils avaient été repoussés avec perte; les Anglais avaient fait une sortie, et les poursuivaient l'épée aux reins jusqu'à l'entrée d'Orléans.

A ce spectacle sanglant, la jeune fille s'anime, pousse son cheval à travers la foule et les fuyards en leur criant : *En avant, en avant, Français! courons dessus nos ennemis!* et elle s'élance au milieu d'eux. Cet exemple magnanime de courage étonne les fuyards et les arrête; ils tournent visage, suivent Jeanne et battent les Anglais, qui, surpris à leur tour, ren-

(1) On dînait de dix heures à midi.

trent en désordre dans le Boulevard de la Bastille. Pendant que Jeanne poursuit les Anglais jusqu'aux retranchements, Dunois vient à son secours avec un renfort de 1500 hommes de troupes fraîches. A l'instant elle prend, comme un général aguerri, toutes les dispositions pour une attaque, et fait donner par la trompette le signal de l'assaut.

Les Français attaquèrent avec violence, les Anglais se défendirent vaillamment, et prouvèrent qu'ils n'étaient pas saisis de terreurs inexplicables; le combat, qui dura pendant trois heures, fut très-vif et très-acharné; Jeanne, toujours à la tête des combattants, fit preuve de tant de présence d'esprit, d'habileté et de bravoure, que tous les guerriers de renom en furent étonnés. Le Boulevard fut emporté du premier assaut; la Bastille, dont le commandant se trouvait absent, ne résista pas longtemps à l'impétuosité et à l'ardeur que donne un premier succès. Plus de 200 Anglais restèrent sur la place, plus de 300 durent se sauver par la fuite, 40 seulement furent faits prisonniers. Ceux-ci, cachés dans le clocher de l'église qui se trouvait renfermée dans l'enceinte de la Bastille, déguisés en prêtres avec les habillements sacerdotaux dont ils s'étaient revêtus, ne durent la vie qu'à l'intervention de la nouvelle héroïne à qui revenait tout l'honneur de la victoire. La perte des Français fut peu considérable; la Bastille fut rasée par l'ordre de Jeanne, le reste fut livré aux flammes.

Talbot avait fait, il est vrai, une sortie de la Bastille Parisis pour aller au secours de celle de Saint-Loup; mais on s'en aperçut des clochers, et, aussitôt que le signal d'alarme fut donné par la cloche du Beffroi, le maréchal de Sainte-Sévère, qui se tenait prêt, alla se poster, à la tête de 700 hommes, dans un espace de terre de trois quarts de lieue qui séparait les deux Bastilles. La résistance que Talbot devait vaincre et l'inutilité de son secours trop tardif le déterminèrent à la retraite; de Sainte-Sévère rentra en ville avec ses troupes.

Jeanne Darc l'avait déjà précédé avec les siennes. La victoire qu'elle venait de remporter dans cette première et brillante affaire remplit l'armée d'admiration, confondit ses chefs, exalta les femmes et enthousiasma le peuple, qui se porta en masse à sa rencontre et l'accompagna avec des acclamations d'allégresse jusqu'à l'église, où elle alla rendre grâces au Seigneur. Le son des cloches fit pressentir aux Anglais que l'heure de leurs revers était arrivée.

CHAPITRE XXI.

JEANNE ET L'ARMÉE PASSENT LA LOIRE ; ELLES SONT REPOUSSÉES PAR LES ANGLAIS.

Jeanne, qui était un peu fatiguée, se retira ensuite dans son logis pour prendre un repas (1) frugal et se reposer. Elle prit en même temps plusieurs dispositions en présence des chefs de l'armée qui l'accompagnaient. D'abord elle dit à son aumônier d'être prêt le lendemain de bonne heure à la confesser et la communier, puis elle décida que le même jour (5 mai), fête de l'Ascension, on tiendrait un conseil pour aviser aux moyens d'attaquer les Anglais le surlendemain. En se tournant vers Dunois, elle lui dit, d'après le bruit qui s'était répandu que Fastolf devait amener à l'ennemi des troupes de renfort : « Bastard ! bastard (Dunois) ! au nom de » Dieu, je te commande que tantost que tu sçauras la venue dudit Fastolf, » que tu me le faces sçavoir, car s'il passe sans que je le sache, je te pro- » metz que je te feray oster la teste (2). »

Cette menace de la jeune héroïne n'était certes pas conforme à ses sentiments de bonté ; mais elle jugea nécessaire de la faire en temps opportun devant les chefs, pour leur apprendre que là où il y a unité de commandement, l'esprit d'insubordination doit disparaître.

Au reste, une grande révolution s'était opérée dans le moral de l'armée, qui désormais appartenait de cœur à Jeanne après son beau fait d'armes de la Bastille de Saint-Loup enlevée à l'ennemi. Son influence salutaire sur cette armée augmentait à mesure que celle des chefs de guerre diminuait.

Le conseil qui devait s'assembler se réunit en effet, au jour indiqué, dans la demeure du chancelier d'Orléans. Tous les membres militaires y furent présents (3). Les principaux citoyens de la ville furent également convoqués pour y assister, afin de prendre part à une délibération de laquelle dépendait le salut d'Orléans. On décida donc que l'attaque aurait lieu le lendemain (6 mai) de bonne heure ; que le fort de l'armée passerait la rivière pour s'emparer de la Bastille de Saint-Jean-le-Blanc (pl. nº XII), sur la rive gauche (côté de la Sologne), tandis que l'on ferait une fausse attaque devant la Bastille de Saint-Laurent (pl. nº XVI) à l'Ouest, sur la rive droite (côté de la Beauce).

(1) Il était composé le plus souvent d'un morceau de pain avec de l'eau rougie.

(2) Déposition de G. d'Aulon. Journal du siége.

(3) Dunois, les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, le baron de Coulances, les sires de Villars, de Graville, de Gaucourt, de Coaraze et de Xaintraille (ou Saintraille), messires Denis de Chally, Théobald d'Armagnac dit de Termes, Jamet de Tilloy, La Hire, Ambroise de Lore, Canede ou Kannede, capitaine écossais, etc.

Ce projet, qui devait faciliter aux Orléanais les communications, par la Loire, avec le Midi, fut approuvé par Jeanne et mis à exécution. Dès la matinée du jour fixé, 4,000 hommes (1) furent échelonnés sur le bord de la rivière (pl. n° XXVI *bis*) entre la Tour-Neuve (légende n° I) et le port de Saint-Loup (pl. n° XXIII). Tous les préparatifs avaient été faits la veille pour cette expédition. Les bateaux étaient prêts; on débarque la troupe, on descend dans l'île devant Saint-Aignan (pl. n° XXV), d'où, par un pont provisoire de bateaux (pl. n° XXVI), on atteint la rive gauche. La petite armée, rangée en bataille, ayant Jeanne et ses chefs (2) en tête, s'approche de la Bastille de Saint-Jean-le-Blanc (pl. n° XII). On est surpris de n'y trouver personne; les Anglais l'avaient évacuée pendant la nuit. C'était une ruse de guerre, un piége que l'ennemi avait tendu aux Français pour les éloigner de la rivière et les attirer vers le Boulevard et la Bastille des Augustins (pl. n° XI).

Le général Suffolck avait deviné ou peut-être appris le plan arrêté par le conseil; il avait conçu, lui aussi, un contre-projet pour reprendre l'offensive. Dans ce but, il avait fait retirer dans la Bastille des Augustins et dans les Tourelles les forces qui occupaient la Bastille de Saint-Jean-le-Blanc, il avait fait marcher des renforts de la rive droite, par l'île Charlemagne (pl. n° XVII), pour attaquer vivement les Français à l'improviste et les refouler en désordre sur la Loire. Suffolck avait bien calculé, mais il avait compté sans Jeanne Darc.

Les Français, revenus de leur première surprise, ne rencontrant pas l'ennemi, avaient marché en avant, et ils se disposaient déjà à attaquer la Bastille des Augustins, lorsqu'une armée anglaise vint fondre sur eux. Elle était composée des renforts qui arrivaient à la hâte de la rive droite par le Boulevard des champs de Saint-Privé (pl. n° XIII) et des troupes qui sortaient en même temps de la Bastille des Augustins et des Tourelles. Attaqués à droite et à gauche avec hardiesse et vigueur, les Français perdent contenance, sont poursuivis et refoulés sur le pont provisoire de bateaux (pl. n° XXVI) et dans l'île. La retraite est sonnée; ils courent en désordre pour se rembarquer; Jeanne elle-même est entraînée par la foule dans cette fuite précipitée. Elle est déjà sur son bateau, mais en voyant l'affreux spectacle des blessés, des morts et des noyés, elle s'indigne, fait approcher le bateau sur lequel elle était entrée du bord de l'île, remonte à cheval, ordonne à tout le monde de la suivre, et, la lance couchée, elle se précipite par le pont de bateaux contre l'ennemi en criant : *Courons hardiment aux Anglais !*

(1) Déposition d'Aulon. Journal du siége.

(2) Dunois, de Rayz, de Sainte-Sévère, de Graville, de La Hire, Floren d'Illiers, de Gaucourt, de Villars, etc.



CHAPITRE XXII.

PRISE D'ASSAUT DU BOULEVARD ET DE LA BASTILLE DES AUGUSTINS.

A ses cris, à la vue de ce courage extraordinaire, un mouvement électrique semble s'emparer de l'armée ; on court sur les pas de l'héroïne ; La Hire la suit le premier et les autres l'imitent ! Les Anglais sont déconcertés, ils battent en retraite, et sont refoulés à leur tour dans leurs forteresses, où ils rentrent confusément après avoir laissé sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés.

Jeanne parvient la première devant la Bastille des Augustins, et plante hardiment son étendard sur le bord du fossé ; officiers et soldats accourent en foule pour donner l'assaut ; le maréchal de Rayz arrive presque en même temps à la tête d'autres troupes, avec tout le matériel nécessaire pour prendre la Bastille ; on force le passage, on s'élance dans l'intérieur du palis, on donne un assaut général avec cet ensemble et cet emportement auxquels rien ne peut résister. Tout le monde brave le danger et prend part à l'action ; la Bastille est assaillie et escaladée de tous les côtés, malgré la résistance et les obstacles qu'opposent ses vaillants défenseurs.

Quoique exposée aux traits des ennemis, la jeune guerrière se fait remarquer par son courage intrépide et son habileté ; c'est elle qui anime, qui dirige les combattants et qui donne l'exemple.

Les Anglais, revenus de leur première terreur, se défendirent avec courage, « si bien qu'on fit moult de biaux faicts d'armes d'une part et » d'aultre. » Les Français enfin surmontèrent tous les obstacles qu'ils rencontrèrent devant eux, et la Bastille, après trois heures de combat, fut emportée d'assaut. La plupart de ses défenseurs furent, dans la chaleur de la mêlée, passés au fil de l'épée ; ceux qui purent se sauver allèrent se réfugier dans le fort des Tourelles et dans son boulevard.

Des vivres en abondance et des richesses considérables furent trouvés dans cette bastille, et tous les prisonniers français qui y étaient renfermés furent rendus à la liberté ; mais Jeanne, pour éviter le désordre dans lequel l'armée serait tombée si elle se fût abandonnée au pillage, fit mettre le feu à tout le butin, et, sans perdre un temps précieux, elle alla mettre aussitôt le siége devant les Tourelles et leur boulevard.

C'est ainsi que la première forteresse élevée par le général anglais Salisbury tomba entre les mains des Français : elle fut complétement rasée.

CHAPITRE XXIII.

L'ARMÉE EST DÉVOUÉE A JEANNE; JALOUSIE DES CHEFS.

L'armée qui dut rester campée sur la rive gauche, où elle passa la nuit, fut convenablement approvisionnée. Jeanne avait manifesté le désir de rester au milieu d'elle, mais les chefs de guerre l'engagèrent à regagner son logis (1), en lui persuadant qu'ils l'attendraient le lendemain (7 mai) pour la nouvelle entreprise; à peine s'était-elle éloignée d'eux qu'ils se réunirent en conseil pour discuter sur l'opportunité de l'attaque des Tourelles, et l'on décida qu'on n'attaquerait cette forteresse que lorsque l'on se serait procuré de nouveaux renforts, en faisant valoir la difficulté de la réussite et la probabilité d'une surprise que pourrait tenter contre la ville un ennemi supérieur en nombre, et qui avait concentré toutes ses forces sur la rive droite. Quelque plausibles que fussent ces raisons, dictées par la prudence, la résolution du conseil devenait impraticable. Il n'était plus possible aux chefs de guerre d'arrêter l'élan et l'enthousiasme d'une armée victorieuse, n'obéissant plus désormais qu'à la voix de la nouvelle héroïne qui la conduisait avec assurance à des actions rapides et éclatantes. Ayant perdu beaucoup de leur autorité morale sur cette armée, les chefs se trouvaient humiliés vis-à-vis de Jeanne, et, dans leur conviction, ils sentaient si bien la faiblesse de leurs raisonnements, qu'ils étaient persuadés d'avance qu'elle n'approuverait pas leur décision; aussi prirent-ils des mesures pour l'empêcher de revènir au milieu de l'armée qu'elle venait de quitter à regret. Ils se servirent, comme moyens, de la persuasion d'abord, et de la force au besoin. A cet effet ils envoyèrent, le soir même, auprès de Jeanne, un messager chargé de lui faire connaître la décision que venait de prendre le conseil; en même temps le chevalier Gaucourt, homme courageux et ferme, sur lequel on pouvait compter, reçut la mission spéciale d'aller, avec ses gens d'armes, garder la porte de Bourgogne (pl. n° I) avec ordre de ne pas laisser sortir Jeanne Darc.

En attendant, le messager arrive chez Jeanne, elle le reçoit avec courtoisie, et après avoir écouté l'exposé de sa mission, elle lui dit: « Vous avez été » en votre conseil et j'ai été au mien, mais croyez que le conseil de mon » Seigneur tiendra et s'accomplira, et que celui des hommes périra. » Ce sont les propres termes de la réponse que Jeanne fit à la communication du conseil; puis se tournant vers son aumônier Pasquerel, elle le prévint de

(1) Situé à l'Ouest, près la porte Renart (pl. n° VI).

se tenir prêt pour le lendemain, dès la pointe du jour. — « J'auray beau-
» coup à faire, ajouta-t-elle, et plus que je n'ai eu jusqu'à présent; je se-
» ray blessée devant la Bastille du bout du pont. » En effet, Jeanne se leva de très-bonne heure. Le matin de ce jour mémorable (7 mai), que tout le monde attendait avec impatience, elle accomplit ses devoirs religieux, puis elle se revêtit de son armure, et prit ses armes; les gens de sa maison et son escorte l'attendaient à la porte; au moment de sortir, son hôte, n'ayant plus d'autre prétexte à mettre en avant pour la retenir dans l'hôtel, lui offrit de manger, avant son départ, une alose que l'on venait de pêcher dans la Loire. A cette offre ridicule, Jeanne répondit très-spirituellement : « Gar-
» dez-la jusqu'à ce soir, car je vous amenerai un Godon (1) qui en mangera
» sa part et repasseray par-dessus le pont après avoir pris les Tourelles. »
Elle monta à cheval, et prit le chemin de la porte Bourgogne.

CHAPITRE XXIV.

JEANNE RETENUE PRISONNIÈRE A ORLÉANS PAR ORDRE DU CONSEIL.

La prédiction de ce grand événement, plus désiré que prévu par tout le monde, se répandit comme un éclair au milieu du peuple qui encombrait le passage. Suivie de son escorte, d'une partie de la garde destinée à la défense de la ville, des bourgeois et du peuple, Jeanne arriva devant la porte Bourgogne qu'elle trouva fermée. Quelle fut sa surprise lorsque Gaucourt, à la tête de ses gardes, lui défendit de sortir. « Vous êtes un méchant
» homme, lui dit-elle indignée, mais veuillez ou non, les gens d'armes
» viendront et obtiendront aujourd'hui comme ils ont déjà obtenu. »

A ces mots, prononcés à haute voix, le peuple et les soldats frémissants n'attendaient qu'une parole, qu'un geste de Jeanne pour vaincre toute résistance. L'ordre fut donné d'ouvrir, et la porte fut ouverte à l'instant. La colère du peuple, si difficile à contenir dans de semblables circonstances, fit justice d'une opposition blessante pour Jeanne, et aussi impolitique que contraire aux véritables intérêts des citoyens d'Orléans. On ne se contenta pas d'ouvrir la grande porte, on ouvrit également la petite porte de la Tour-Neuve (légende n° 1) rapprochée de la première. Gaucourt et les siens eurent grande peine à échapper à l'indignation générale. Jeanne suivit sa marche; elle s'embarqua au même endroit (pl. n° XXVI *bis*) avec un renfort, et se trouva bientôt au milieu de l'armée qui assiégeait le Boulevard et les Tourelles depuis la veille.

(1) Sobriquet qu'on donnait aux Anglais à cause du juron God-dam (Dieu me damne.)



CHAPITRE XXV.

JEANNE SORT DE LA VILLE ET ATTAQUE LE BOULEVARD DES TOURELLES.

La présence de Jeanne dans l'armée fit changer, comme on le pense bien, l'avis du conseil. Elle réunit tous les chefs de guerre, et l'on arrêta que l'on attaquerait les Tourelles et ses Boulevards; qu'on commencerait d'abord par celui qui couvrait ces forteresses du côté du Midi (pl. n° VIII *bis*), et ensuite par celui qui était en avant du côté du pont (pl. n° VIII *ter*). Tout avait été préparé à cet effet. Ce premier Boulevard présentait des obstacles difficiles à surmonter. Il avait été revêtu de nouveaux ouvrages; des fossés profonds et des rangées de pieux pointus en rendaient l'accès difficile; mais on avait fait aiguiser des haches pour couper ces pieux; on avait transporté sur les lieux plus de 150 fagots imbibés de matières combustibles (1), et on avait préparé des fusées pour être lancées contre eux et les incendier en s'y attachant (2). La garde de la ville et les citoyens, au moment de l'attaque du premier Boulevard, devaient seconder l'assaut par une démonstration faite à propos par le pont contre le second Boulevard (pl. n° VIII *ter*); tout enfin avait été prévu et concerté d'avance par le génie de la Pucelle.

De plus, un bateau rempli de matières combustibles et de poudre à canon était destiné à mettre le feu au pont-levis qui servait de communication entre les Tourelles et le Boulevard (pl. n° VIII *bis*), pendant que l'ennemi s'y serait porté en masse pour le défendre. On comptait ainsi lui couper la retraite vers les Tourelles.

Ces dispositions prises, on rangea la troupe en bataille; les Anglais se tenaient prêts à se défendre et à repousser l'attaque.

Il était dix heures du matin lorsque le combat commença. Les rayons d'un soleil éclatant favorisaient la vue des spectateurs, qui étaient montés sur les plus hauts monuments de la ville pour contempler avec anxiété cet horrible et suprême spectacle. On sonne la charge. Un bruit épouvantable de l'artillerie française et anglaise retentit au loin; des nuages de fumée couvrent les combattants; les Français qui se sont élancés dans les fossés gravissent les retranchements et combattent corps à corps; les plus vaillants capitaines (3) entrent dans la mêlée et se distinguent par leur bra-

(1) Journal du siége (Jollois.) (2) *Idem.*

(3) Dunois, de Rayz, de Graville, de Guitry, de Coaraze, de Villars, Denis de Chally, Florent d'Illiers, Thibaut de Termes, Louis de Culan, de Mascaran, La Hire et Poton de Saintraille ou Xaintraille.

voure. De leur côté, les Anglais ne se montrent pas moins courageux dans leur opiniâtre résistance ; tous leurs chefs (1) sont au premier rang et font des prodiges de vaillance. La jeune guerrière animée d'un enthousiasme indomptable ne craint pas les traits de l'ennemi, elle court de rang en rang pour encourager les uns, pour diriger les autres, et au nom du Dieu des armées elle leur promet la victoire. « *Ayez bon cœur*, leur disait-elle, » *ayez bonne espérance en Dieu, l'heure approche où les Anglais seront* » *desconfits.* »

Le combat durait déjà depuis trois heures avec acharnement, mais la victoire était indécise. Le Boulevard était ensanglanté ; les fossés étaient remplis de morts ; on ramassait partout et on emportait des blessés ; la lassitude et le découragement gagnaient les Français et ils commençaient à céder.

CHAPITRE XXVI.

JEANNE EST BLESSÉE ; RETRAITE DES FRANÇAIS.

Mais Jeanne ne faillit pas ; pour raminer le combat, n'écoutant plus que son courage, elle se précipite dans le fossé, saisit une échelle et l'applique contre le Boulevard. Au moment où elle monte à l'assaut, un trait ennemi vient la frapper au-dessus du sein, entre le cou et l'épaule : elle tombe renversée et sans connaissance. Les Anglais descendent pour s'en emparer. Tout à coup elle se relève et se défend contre les agresseurs avec son épée ; Jean Gamache (2) accourt à son aide, repousse les ennemis à coups de hache, éloigne Jeanne du danger, et lui offre son cheval en lui disant : « Acceptez ce don, brave chevalière, plus de rancune ; j'advoue mon tort » quand j'ay mal présumé de vous. — J'aurois grand tort, répondit-elle, » de garder rancune, car oncques ne vis chevalier si bien appris (3). » Dans ces entrefaites, le page, l'aumônier, Dunois étaient arrivés auprès de la blessée qui ressentait une douleur excessive. On fut obligé de la transporter hors du champ de bataille, de la désarmer et de la coucher sur l'herbe. Le trait ou vireton ressortait de six pouces derrière le cou ; elle voulut l'arracher elle-même de sa profonde blessure, le sang coulait avec tant d'abondance, que dans son émotion elle ne put retenir ses larmes ; mais bientôt elle reprit courage : — *Je suis consolée*, dit-elle, *c'est de la*

(1) Glacidas, Pomus, de Moulins et le Bailly de Mantes.

(2) Ce même chevalier qui avait tenu des propos blessants contre Jeanne Darc, et avait préféré devenir simple soldat pour ne pas dépendre d'elle.

(3) Vie de Guillaume de Gamache, Paris, 1786.

gloire et non du sang qui coule de cette plaie. Une compresse de lard et d'huile d'olive fut l'étrange appareil que l'on mit sur sa blessure.

Cet accident, si grave dans une pareille circonstance, avait apporté du trouble et du découragement dans l'armée. Dunois fit sonner la retraite, on abandonna le pied du Boulevard, et l'on se disposait à rentrer dans Orléans, lorsque Jeanne entendit le signal du départ et se rendit à l'instant auprès de Dunois : « Attendez, attendez encore un peu (1), dit-elle à Dunois » et aux autres chefs de guerre ; eh mon Dieu ! vous entrerez bien brief » dedans, n'ayez doubte. Quand vous verrez flotter mon étendard vers la Bas» tille, reprenez vos armes, elle sera vostre. Pourquoy reposez-vous ung peu, » beuvez et mangez. Ce qu'ilz firent, car à merveille lui obéissoient (2). »

Puis elle monta légèrement sur son cheval comme si elle n'eût été ni fatiguée ni blessée, et se retira pendant quelque temps dans une vigne éloignée pour y prier (3).

CHAPITRE XXVII.

JEANNE LIVRE UN NOUVEL ASSAUT ; LE BOULEVARD ET LES TOURELLES SONT EMPORTÉS.

L'armée française était déjà restaurée, mais elle restait préoccupée de son échec et de l'absence de Jeanne, lorsque l'héroïne reparut à cheval au milieu d'elle, agitant son étendard pour lui inspirer la confiance et l'exciter à un nouveau et dernier combat. A la vue de cet étendard, qui était le signal convenu de l'attaque, la joie et l'enthousiasme reparaissent dans le camp; on fait sonner la charge et l'on revient à l'assaut avec ordre, ensemble et fermeté. Jeanne arrive la première au pied de l'imprenable Boulevard (pl. n° VIII *bis*). « *Tout est vostre,* » s'écrie-t-elle ; et on monte hardiment à l'échelle.

Les Anglais, surpris dans leur sécurité, sont saisis d'épouvante (4); ils étaient persuadés que les Français, après trois attaques infructueuses, dans lesquelles ils avaient perdu beaucoup de monde, allaient rentrer dans la ville, suivant le signal de retraite qu'ils avaient donné : ils étaient d'ailleurs convaincus que Jeanne était morte ; aussi en la voyant reparaître ils crurent voir une sorcière, un être invulnérable, et la crainte de ses enchantements vint troubler leur imagination et les décourager.

Cependant ils courent aux armes et se défendent encore avec fermeté ;

(1) Déposition de Dunois. Le Brun de Charmettes.

(2) Journal du siége. — (3) Déposition de Dunois.

(4) *Anglici fremuerunt et affecti sunt pavidi.* Le Brun de Charmettes.

ils lancent sur les assaillants des traits, des pierres et même des poutres pour les écraser, pendant que la canonnade recommence des deux côtés. Des morts et des blessés tombent dans le fossé; mais rien n'arrête l'ardeur des Français : leurs chefs sont au premier rang ; Glacidas, avec les siens, vient faire preuve de sa vaillance accoutumée ; on croise les lances, on entend le bruit des coups de maillet sur les armures, et pendant que ce combat suprême a lieu, le pont-levis est en feu et à moitié brûlé. Les Anglais accablés par le nombre fléchissent et vont se retirer dans les Tourelles, mais le pont plie sous leur poids et tombe avec fracas dans la rivière. Glacidas, de Pomus, le seigneur de Moulins, le bailly de Menthes, et autres chevaliers sont engloutis par les flots.

« L'assaut (de ce Boulevard) fut fier et merveilleux, plus que nul qui eust » été en dela mémoire des vivants (1). »

Pendant que ce combat acharné avait lieu sur le Boulevard des Tourelles, les spectateurs de la ville, qui en suivaient avec émotion tous les mouvements, donnèrent à la garde de la ville le signal d'exécuter une diversion que Jeanne avait ordonnée le matin, avant son départ, en annonçant qu'elle repasserait par le pont le soir même. La porte du Nord (pl. n° VII) est ouverte; la troupe et le peuple se précipitent sur le pont de la Loire, mais on s'arrête au Boulevard de la Belle-Croix (pl. n° XIV) où il y a deux arches rompues par les Français, et puis encore deux arches rompues par les Anglais, à franchir ; les moyens ingénieux ne manquent pas à un peuple qui sent la nécessité d'agir rapidement. Aussi des solives, des poutres à bras arrivent à l'instant de tous les côtés, et servent à former une sorte de pont sur lequel on se précipite en masse (2) de l'autre côté; on brave les traits, les javelots, les pierres que lancent les défenseurs de ce deuxième Boulevard des Tourelles (pl. n° VIII *ter*). On monte à l'assaut au sifflement des boulets qui passent au-dessus de la tête des assaillants. Les deux Boulevards (pl. n° VIII *bis* et VIII *ter*) sont emportés presque en même temps. L'épuisement des munitions et le mauvais état des Tourelles (pl. n° VIII) obligent la garnison, privée de ses chefs, à se rendre : la victoire est complète ; la prédiction de Jeanne est justifiée. La perte des Français n'est pas considérable, 200 Anglais sont amenés prisonniers, plus de 300 avaient été tués ou noyés.

(1) Le Brun de Charmettes.

(2) Le chevalier Nicole de Giresme est le premier à franchir ce frêle passage.

CHAPITRE XXVIII.

JEANNE RENTRE EN VILLE PAR LE PONT AVEC L'ARMÉE VICTORIEUSE.

Jeanne ne regarde pas ce spectacle horrible sans gémir, mais elle contemple aussi son œuvre, ou plutôt l'œuvre accomplie de sa mission céleste. Elle se tourne vers la ville, arrête le mouvement de son cheval, baisse son épée et lève les yeux au ciel pour remercier le Seigneur; puis elle marche en avant, et rentre dans Orléans par le pont, ainsi qu'elle l'avait prédit, et s'achemine par la rue des Hôtelleries. Dunois, les autres chefs de guerre et l'armée la suivent et l'accompagnent au milieu de ce triomphe, et aux acclamations enthousiastes et joyeuses d'une population rendue par elle à la liberté. Les cloches sonnent à grande volée, et annoncent une victoire aussi éclatante qu'inespérée.

Jeanne prenant à gauche, à l'Ouest, au milieu de la ville, se rend d'abord à l'église de Saint-Paul (1) pour remercier Dieu du succès qu'elle vient de remporter, puis elle regagne son logis suivie d'une foule immense. On applique un nouvel appareil sur sa blessure. Pour tout repas elle trempe quelques tranches de pain dans l'eau rougie; puis elle s'abandonne au sommeil dont ses longues fatigues et sa blessure lui faisaient sentir le besoin.

CHAPITRE XXIX.

LES ANGLAIS LÈVENT LE SIÉGE.

On s'explique difficilement l'immobilité des Anglais pendant cette lutte, dans laquelle ils perdaient d'un seul coup toutes les forteresses, toutes les positions, laborieusement acquises sur la rive gauche de la Loire; d'autant plus qu'ils pouvaient disposer de forces bien supérieures à celles des Français. Leur général, Suffolck, avait peut-être conçu un double plan, ou de tomber avec des renforts considérables, par l'île Charlemagne, sur l'armée française en cas de son insuccès devant les Tourelles, de forcer en même temps la ville et de prendre ainsi une revanche éclatante sur les Français, ou bien de lever le siége en cas de défaite pour aller concentrer ses troupes ailleurs. Ayant échoué dans le premier plan, les Anglais adoptèrent forcément le second.

En effet, le jour suivant, dimanche 8 mai, on vit l'armée anglaise sortir de ses bastilles et se ranger en bataille. Les Français craignant une attaque

(1) Il existe encore aujourd'hui une chapelle à gauche de cette église, où Jeanne s'est agenouillée devant la statue de la Vierge.

en firent autant, mais lorsqu'on s'aperçut que l'ennemi était prêt à abandonner le siége, Jeanne ordonna à ses troupes de ne pas inquiéter les Anglais : « S'ils veulent partir, disait-elle, qu'on leur permette de s'en aller. » Elle fit élever en plein soleil un autel où l'on célébra une messe en présence de l'armée victorieuse et du peuple d'Orléans, pour rendre grâce à Dieu de la délivrance de la ville.

Les forteresses que les Anglais venaient de quitter, envahies par le peuple, furent pillées et rasées; quelques détachements allèrent traquer l'arrière-garde de l'ennemi, malgré la défense; les chefs La Hire (Etienne Vignoley) et Ambroise de Lore, chargés de surveiller la direction des Anglais, les suivaient de loin à la tête de 150 cavaliers. Ils rapportèrent à Jeanne et au conseil, que l'armée s'était divisée en deux corps, dont l'un, commandé par Talbot, s'était porté sur Meung et Beaugency, à l'Ouest, et dont l'autre, ayant à sa tête le comte de Suffolck, avait pris la direction de la ville de Jargeau (1), à l'Est d'Orléans.

CHAPITRE XXX.

JEANNE, APRÈS LA VICTOIRE, EST REÇUE PAR LE ROI A CHINON.

Jeanne venait d'accomplir la première partie de sa mission avec la conviction qu'elle la remplissait par la volonté divine, conviction que partageait le peuple aussi bien que l'armée. Et certes des mots prophétiques, qu'on attribuait à Jeanne, n'auraient pas enthousiasmé une armée, qui lui avait été d'abord hostile, sans qu'ils fussent suivis d'effet. Cette armée avait vu Jeanne marcher à sa tête, l'encourager par son exemple, et rétablir trois fois le combat devant les forteresses de Saint-Loup, des Augustins et des Tourelles, qu'elle avait emportées d'assaut.

Par ces succès aussi éclatants que glorieux, on pouvait dire avec certitude que la France était arrachée à la domination étrangère. C'était là un précieux trésor qu'une jeune fille de dix-huit ans offrait en cadeau à un jeune roi de vingt ans, au moment même où celui-ci avait perdu tout espoir de le reconquérir.

A la nouvelle de la levée du siége d'Orléans, les populations des villes et des campagnes s'abandonnèrent à la joie la plus expansive, tandis que le parti adverse était accablé de tristesse. Les femmes, et les jeunes filles surtout, poussaient l'enthousiasme pour leur héroïne jusqu'à l'exaltation; elle venait d'ennoblir leur sexe et faisait leur gloire. La ville d'Orléans

(1) Jargeau était sur la rive gauche de la Loire, mais il y avait un pont et un petit fort au bout sur la rive droite.

institua une fête, le 8 mai de chaque année, pour honorer le souvenir de sa libératrice. On avait déjà fait connaître au roi le succès qu'avaient remporté ses armées; mais il s'agissait de lui envoyer une personne chargée de lui en faire un rapport détaillé. L'héroïne voulut avoir cet honneur, et on ne pouvait pas choisir un meilleur messager (1). « Mais avant print » congié de ceulx d'Orléans, qui tous plouroient de joie et moult humble- » ment la remercioient et s'offroient eulx et leurs biens à elle et à sa vo- » lonté, dont elle les remercia très-benignement et entreprint à faire son » saint véage. »

Elle arriva à Loches, « où le roy la receut à grant honneur, et li (*ainsi*) » firent tous ceulx de la cour, considérant l'honneste vie d'elle et les grants » faicts et merveilles d'armes faicts par sa conduite. »

CHAPITRE XXXI.

PRISE DE JARGEAU, LE GÉNÉRAL SUFFOLCK PRISONNIER.

Le premier soin de Jeanne fut d'engager le roi à se rendre à Reims, afin d'y recevoir le sacre et la couronne. Mais traverser un pays gardé par l'ennemi sur une étendue de cent lieues, et laisser sur la Loire des châteaux-forts garnis encore de troupes anglaises, étaient des obstacles sérieux pour Charles VII; aussi voulut-il y réfléchir, et, après un mois d'attente, il décida qu'il se rendrait à Reims après qu'on se serait emparé du château de Jargeau, défendu par le général Suffolck.

Des ordres en conséquence furent donnés par le roi et parfaitement exécutés. De l'argent fut envoyé à la troupe qui l'attendait dans Orléans, où d'autres divisions devaient se réunir pour l'expédition.

Charles nomma le duc d'Alençon commandant de l'armée, sous la direction de Jeanne, en lui recommandant « qu'il usast et feist entièrement par » le conseil d'elle. » La duchesse d'Alençon seule s'alarma avec raison de cette nomination de son mari, qui, ayant été longtemps prisonnier en Angleterre, venait à peine d'acquitter ses otages par des sommes énormes. « Ne craignez rien, Madame, lui dit Jeanne, je vous le ramenerai sain et » sauf, et aussi bien portant, voire même en meilleur état, qu'il n'est » maintenant (2). »

On partit de Loches avec 600 lances seulement (1800 hommes), et on arriva le 10 juin à Orléans, où on avait rassemblé en tout 4 à 5,000 hommes. C'est avec ces forces et quelques pièces de lourde artillerie que l'on

(1) Elle était suivie de sa maison et accompagnée par de Rayz, de Coulances, etc.

(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon. Le Brun de Charmettes.



partit le 11 d'Orléans pour aller entreprendre le siége de Jargeau, situé sur la rive gauche de la Loire, à l'Est et à vingt kilomètres d'Orléans.

L'armée française, qui croyait s'emparer, par surprise du moins, des faubourgs de Jargeau, fut fort étonnée de se trouver devant l'ennemi, qui était venu à sa rencontre et qui l'attendait de pied ferme. Le comte de Suffolck (Jean Pôle), qui, comme général, s'était laissé battre à Orléans, fit preuve ici d'une témérité qui lui était propre, et qui aurait pu faire changer la face des événements, si Jeanne Darc ne se fût pas trouvée à la tête de l'armée française. On fit halte et on commença l'attaque. Chose étrange! la seule position du camp anglais troublait l'esprit des Français; la présence de Jeanne suffisait pour porter la terreur dans le cœur des Anglais. Déjà les Français reculaient en désordre, lorsque Jeanne arriva à propos pour arrêter les Anglais et les déconcerter. Elle s'élance, l'étendard à la main, au milieu d'eux, pousse son cheval dans le plus fort de la mêlée avec cette hardiesse et cet élan qui encourage, qui anime, qui entraîne : « *Courons dessus !* » s'écrie-t-elle, et, à sa voix pénétrante, les soldats la suivent au combat. A cette attaque énergique, le choc est violent, les Anglais faiblissent et sont repoussés à leur tour dans la ville; poursuivis par l'armée française, ils sont obligés de lui abandonner les faubourgs (1).

Le lendemain (12 juin), à la pointe du jour, toutes les pièces d'artillerie, bombardes, canons et autres machines qu'on traînait avec peine à la suite de l'armée, avaient été disposées contre le fort par Jeanne Darc; elle avait l'œil très-vif et très-juste (2), de manière à produire, par le pointement de l'artillerie, du ravage dans la place et à battre la forteresse. Suffolck et ses deux frères (Jean et Alexandre Pôle) s'y étaient renfermés avec une partie de cette armée anglaise qu'Henri V avait conduite de victoire en victoire jusqu'au cœur de la France. La forteresse était bien pourvue de canons, mais entre les assiégeants et les assiégés la partie n'était pas égale. Les murs des châteaux, bâtis avant la découverte et l'emploi de la poudre à canon, ne pouvaient pas opposer une résistance sérieuse aux boulets, même de pierre. Ainsi on pouvait dire avec raison que la puissance féodale venait d'être détrônée par le canon.

Le château de Jargeau était très-fort en lui-même et très-bien défendu par les Anglais; mais, après avoir été labouré par les boulets pendant toute

(1) Déposition de Jean d'Alençon. Le Brun de Charmettes.

(2) Elle avait l'œil si juste, qu'en regardant la forteresse avec d'Alençon, elle s'aperçut qu'on pointait une pièce sur lui; éloignez-vous de là, lui dit Jeanne, en lui montrant de sa main la machine, on va tirer et vous tuer. Le coup partit, et de Lude, gentilhomme d'Anjou, fut frappé au lieu d'Alençon. (Déposition de Jean d'Alençon.)

la journée du 12, il tomba le 13, et couvrit de ses débris les cadavres des victimes surprises dans sa chute.

A ce spectacle horrible, les Anglais ne se découragèrent pas; ils firent des sorties désespérées de la ville, mais furent repoussés. Suffolck, serré de près, fit demander une suspension d'armes pendant quinze jours (1). Jeanne lui fit dire « que les Anglais aient la vie sauve et partent, s'ils veu- » lent, en leurs robes et gippons; autrement ils seront pris d'assaut (2). » Suffolck refusa ces conditions et l'assaut fut donné.

D'Alençon, qui croyait s'y prendre trop tôt, hésitait encore; mais Jeanne lui dit : « *Hardiment, à l'assaut! à l'assaut! Quand Dieu veut, il faut agir.* » *As-tu peur, gentil duc? Ne sçais-tu pas que j'ai promis à ton épouse de* » *te reconduire sain et sauf?* » Et tout le monde court à l'assaut. On apportait de toutes parts des fascines pour combler les fossés; on appuyait des échelles contre les murs des remparts. Les Anglais se défendaient *moult vertueusement* (3); ils repoussaient les assiégeants avec des lances et les écrasaient sous les coups de pierres énormes qu'ils faisaient tomber sur eux. On voyait, dans cet assaut merveilleux et terrible (4), du côté des assiégeants des monceaux de pans de murs, des armures brisées et des cadavres; un spectacle non moins sanglant se présentait sur les remparts, couverts déjà d'environ cinq cents morts et blessés. Dans ce combat acharné, qui avait duré plus de quatre heures, la victoire était encore indécise, lorsque Jeanne vint assurer le triomphe des armes françaises. Elle court vers l'endroit où les Anglais faisaient la plus grande résistance; elle est suivie par les Français. Au moment de saisir une échelle pour monter, parmi les traits qu'on lance sur elle, une énorme pierre vient l'atteindre; mais son casque résiste au choc, et la pierre se brise en plusieurs éclats. Cependant Jeanne tombe agenouillée (5) par la violence du coup, puis elle se relève et marche à l'échelle en criant de toutes ses forces : « Sus ! sus ! ayez bon courage; notre Sire a condamné » les Angloys, à cette heure ils sont tous nostres ! » A ces mots, on redouble d'efforts et de courage, on pousse en avant, on renverse les remparts et on se fraye un passage; on pénètre dans la ville, où les Anglais opposent aux Français la résistance la plus énergique; chaque rue est barricadée, chaque maison est une forteresse devant laquelle on est obligé

(1) Déposition de la Pucelle. Le Brun de Charmettes.
(2) Déposition de Jean, duc d'Alençon.
(3) Monstrelet, dans ses Chroniques.
(4) Hist. au vray et Le Brun de Charmettes.
(5) (*Prostrata*). Déposition de Jean, duc d'Alençon.

de livrer autant d'assauts et de combats meurtriers (1). Rien ne peut résister à la fureur que donne l'enivrement de la victoire.

Suffolck, qui avait perdu plus de 1100 hommes dans ces combats, voit l'inutilité de ses efforts et se retire, avec ses frères, d'autres seigneurs et le reste de sa troupe, dans le fort bâti sur le pont qui joint la ville à la rive droite de la Loire. Là il cherche à tenir tête à l'impétuosité des Français pour gagner du temps et attendre, s'il est possible, que l'on vienne à son secours; mais il a la douleur de perdre son frère Alexandre qui se battait à ses côtés. Obligé de se rendre, il appelle Guillaume Regnault, gentilhomme d'Auvergne, et lui remet son épée (14 juin) (2).

La résistance désespérée des Anglais avait fait éprouver de grandes pertes aux Français; aussi la soldatesque indisciplinée et cruelle se vengea sur les hommes et sur les choses. On pilla partout, même dans l'église, où on avait cru sauver les objets qu'on y avait renfermés; les habitants de la ville ne furent pas exceptés d'un massacre presque général. Enfin les prisonniers, qui « estoient de grant renom tant en noblesse » qu'en faict de guerre, confiés aux gentilshommes auxquels ils s'étoient » rendus, furent tués. »

Suffolck, son frère Jean et quelques autres personnages de distinction ne durent la vie qu'à la prévoyance de Jeanne Darc et du duc d'Alençon, qui les avaient fait partir sur un bateau pour Orléans.

Jargeau, comme on l'a vu, était à cette époque la forteresse la plus considérable, après Orléans, sur la Loire. Aussi Charles VII fut-il bien aise d'apprendre qu'on l'avait emportée.

CHAPITRE XXXII.

DIVISIONS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE.

Déjà les Anglais, qui sentaient bien que tous ces châteaux ne pouvaient plus tenir contre l'ascendant des Français, avaient décidé de les évacuer pour aller concentrer leurs forces ailleurs.

Suffolck, avant la perte de Jargeau, avait demandé à Bedford, à Paris, des approvisionnements pour l'armée et un renfort qui vînt appuyer la sortie de toutes les garnisons; c'était ce qui lui avait fait demander quinze

(1) Déposition de d'Alençon, de Dunois, de De Contes, de Pasquerel, etc.

(2) Un chevalier ne devait rendre son épée qu'à un chevalier. Es-tu gentilhomme et chevalier? dit Suffolck à Regnault. — Je suis gentilhomme, mais pas encore chevalier. — Approche-toi, lui dit le général, qui le frappa légèrement sur le cou du plat de son épée, et reçut de lui le serment, puis il se rendit, et remit à Regnault son épée. (Hume, *History of England*. Chron. sans titre.)

jours de temps pour rendre Jargeau, dont la défense lui fit au reste le plus grand honneur.

Talbot et de Scalles étaient déjà partis de Beaugency et de Meung avec une escorte à la rencontre de Falstof, qui venait de Paris avec des forces considérables pour dégager les garnisons des châteaux et les réunir en un seul corps.

Les Français, dès le lendemain (16 juin) de la prise de Jargeau, revinrent par la rive droite à Orléans, d'où ils se dirigèrent vers Beaugency, situé sur la même rive, à six lieues et à l'Ouest d'Orléans, laissant sur leur route le château de Meung, comme moins important. Tous les barons (1), qui revenaient avec la fortune à Charles VII, avaient répondu à l'appel que le roi leur avait fait. Ils étaient arrivés à Orléans, lieu du rendez-vous, d'où ils rejoignirent Jeanne devant Beaugency avec leurs vassaux. Ainsi l'armée française se montait par ce renfort à environ 7,000 hommes.

Pendant que l'on se disposait à attaquer Beaugency, la garnison anglaise demanda à capituler. La convention pour la reddition de la place était signée, sa sortie allait s'effectuer, lorsqu'un événement imprévu vint mettre un trouble sérieux dans l'armée française.

Charles VII, en ordonnant aux barons d'aller avec leurs contingents se mettre sous les ordres de Jeanne Darc et du duc d'Alençon, avait exclu le baron de Richemond, exilé par lui de sa cour pour avoir fait assassiner Camus de Beaulieu. Richemond souffrait beaucoup, comme tout homme ambitieux, d'avoir été mis à l'écart par le roi; il avait acquis, il est vrai, la réputation de destructeur de sorciers et de sorcières, qu'il faisait brûler vifs, sans forme de procès, partout où il parvenait à les atteindre, mais il ne pouvait se résigner à une inaction humiliante. Aussi prit-il le parti d'aller se présenter à Jeanne Darc pour voir ce qu'était cette jeune fille dont la renommée était parvenue jusqu'au fond de la Bretagne. Sa curiosité de connaître si elle était sorcière n'était qu'un prétexte pour l'approcher. Son but était d'obtenir par l'entremise de l'héroïne la grâce du roi, afin d'aller partager la gloire française. « Je ne sçay, dit-il en se présentant à Jeanne, si vous estes de par Dieu ou non ; si vous estes de par » Dieu, je ne vous crains en rien ; car Dieu scet bien mon bon vouloir ; si » vous estes de par le diable, je vous crains encore moins (2). » Jeanne reçut convenablement Richemond, qui venait lui offrir ses services, et,

(1) Louis de Bourbon, de Vendôme, Guy de Laval et son frère, de Lohiac, de Chauvigny, de Rayz, de la Tour d'Auvergne, le vidame de Chartres, Thibaut d'Armagnac dit des Termes, etc.

(2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III.

ce qui était plus utile, amenait avec lui un contingent de deux mille hommes, la plupart de cavalerie.

La division s'empara alors de tous les chefs de l'armée française. Le duc d'Alençon menaça Jeanne de la quitter, si elle recevait Richemond. D'autres poussèrent l'inconvenance, ne pouvant contenir leur jalousie, jusqu'à déclarer qu'un Richemond valait bien plus que toutes les pucelles de la France. Dans ce conflit on prit le parti d'en référer au roi, qui se trouvait à Sully, à dix lieues en amont d'Orléans, rive gauche de la Loire.

CHAPITRE XXXIII.

RETRAITE DE L'ARMÉE ANGLAISE.

En attendant on dut faire sortir la garnison anglaise du fort. A peine s'était-elle éloignée de Beaugency, que l'armée qui arrivait de Paris, ayant à sa tête Talbot, de Scalles et Falstof, se présenta devant les Français ; surpris à l'improviste, ceux-ci durent se mettre, pour le moment, d'accord. L'armée anglaise se rangea en bataille, l'armée française en fit autant, mais sans avoir l'intention, ni de part ni d'autre, d'en venir aux mains. Les Anglais se mirent en marche vers Meung, dont ils recueillirent la garnison, comme ils avaient fait dans les autres localités, et le corps entier se dirigea vers le Nord. Ce fut quelque temps après le départ des Anglais que la décision du roi vint apaiser le trouble dont Richemond était l'auteur. Charles VII consentit à pardonner au baron sur les représentations de l'héroïne, et prescrivit à Richemond de prêter serment entre les mains de Jeanne et devant tous les chefs, d'être fidèle au roi et d'obéir désormais à ses ordres, ce qui fut fait à la satisfaction de tout le monde.

« Les Anglais marchent toujours; ils sont déjà bien loin de nous, que » faut-il faire ? se demandèrent les barons. — Chevauchez hardiment, leur » dit Jeanne; eh mon Dieu ! il les faut combattre, s'ils estoient pendus aux » nues nous les aurons; car Dieu nous a envoyé pour les punir. Le gentil » Roy aura aujourd'huy la plus grant victoire qu'il eût pieça, et m'a dit » mon conseil qu'ils sont tous nostres (1). »

L'armée se mit donc en marche ; Richemond donna l'exemple le premier. On était bien décidé qu'il fallait tirer après les Anglais (2), qu'il fallait les combattre quelque part qu'on pût les trouver (3). On détacha du corps principal de l'armée une avant-garde de 1500 cavaliers, et l'on mit à sa

(1) Déposition de Jean, duc d'Alençon.
(2) Guillaume Gruel, Hist. d'Artus III.
(3) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

tête les chefs (1) les plus hardis, avec ordre de harceler les Anglais, de les arrêter et de les forcer à se mettre en bataille, tout en les empêchant de se fortifier avec leurs retranchements de pieux aigus. « Ayez vous tous des » bons éperons, ajoutait Jeanne, rejoignez-les, et frappez hardiment sur » eux. Ils ne demeureront pas longtemps sans prendre la fuite. »

Ces dispositions prises, l'armée entière suivait sa marche *en belle ordonnance, par cette belle Beauce en bien grant train*, ayant à sa tête Jeanne, d'Alençon et d'autres capitaines (2).

L'avant-garde avait envoyé en éclaireurs 80 cavaliers chargés de découvrir la marche de l'ennemi. Ces cavaliers avaient parcouru environ cinq lieues dans la plaine et les bois, sans trouver trace des Anglais, quand tout à coup un cerf se lève devant eux et va s'abattre contre l'arrière-garde des Anglais. A cette vue ils poussent un hourra unanime de surprise, sans se douter que le cerf les a découverts aux Français. Aussitôt l'avant-garde et l'armée française sont prévenues et hâtent leur marche, tandis que les éclaireurs français suivent de près l'armée anglaise jusqu'aux environs du village de Patay, où elle avait fait halte. Ses chefs, sachant qu'ils étaient poursuivis par les Français, l'avaient rangée en bataille. Ils avaient choisi un terrain dans un endroit qu'on appelait les Coignées (3), en appuyant une de leurs ailes sur un bois, l'autre dans un monastère qu'ils s'empressaient de fortifier. Mais La Hire, à la tête de l'avant-garde, arrivant au galop, vint mettre le trouble dans leurs travaux. Parmi la cavalerie française, la meilleure de l'Europe, on avait choisi tous les hommes de bonne volonté pour composer cette avant-garde, aussi elle chargea avec hardiesse l'ennemi, l'empêcha de se retrancher dans le monastère et le mit en désarroi (4).

En effet, les retranchements en rase campagne avec leurs rangées de pieux à pointe aiguë étaient, pour les Anglais, un gage de victoire, tandis qu'ils étaient pour les Français un prélude de la défaite. Dans la circonstance actuelle les rôles étaient, pour la première fois, complétement changés. Le malheur s'était attaché aux pas des Anglais.

(1) Poton de Saintraille, La Hire, Penesac, Girauld de la Paglière, Amadoc, Setevenot, Ambroise de Lore, Thibaut de Termes, le sire de Beaumanoir, Jamet de Tilloy. (Hist. au vray. Gruel. Chronique sans titre.)

(2) Dunois, Richemont, de Vendôme, de Rayz, de Sainte-Sévère, de Culan, Albret de Guy, les deux frères de Laval, Loheac, de Chauvigny et de Gaucourt, etc.

(3) Chronique sans titre.

(4) Hist. au vray. Déposition de Louis de Contes.

CHAPITRE XXXIV.

DÉFAITE DES ANGLAIS A LA BATAILLE DE PATAY, TALBOT PRISONNIER.

Pendant que la cavalerie française était aux prises avec eux et les empêchait de se retrancher, « *et de se fortifier de poinssons aiguisez par la » manière qu'ilz avoient accoustumé de faire* (1) », le corps d'armée commandé par Jeanne Darc et d'Alençon arriva ; on le disposa en ordonnance et l'attaque devint générale : l'on se battit de part et d'autre avec un grand courage; mais la cavalerie de l'avant-garde, commandée par La Hire, avait préparé la victoire à l'armée française. Les Anglais, obligés de combattre à la hâte, et sans abri, une armée victorieuse dirigée par l'héroïne dont le nom seul troublait leur esprit, n'avaient plus les mêmes avantages qu'ils avaient eus auparavant. Il faut dire aussi qu'ils manquèrent d'ensemble dans l'action. L'aile qui s'appuyait sur le bois, sous le commandement de Jehan Falstof, combattit moitié à cheval et moitié à pied; de là trouble et désordre. Les Français fondirent sur cette aile et la mirent en déroute. Falstof, le bâtard de Thian, et tous ceux qui étaient à cheval, prirent la fuite; les hommes à pied restèrent sur la place ou se sauvèrent en grande partie dans le bois et dans le village voisin (2).

Talbot, demeuré seul, fit des efforts extraordinaires pour rétablir le combat ; il fut mal secondé par ses soldats (3) ; sa défaite fut sanglante à cause de sa résistante héroïque ; enfin accablé par le nombre, il dut rendre son épée à Saintraille. La victoire des Français fut complète. Parmi les prisonniers figuraient d'autres capitaines de renom. La perte des Anglais, tués ou faits prisonniers, fut évaluée à environ 4,000 hommes (4) ; la perte des Français ne fut pas considérable. Talbot fut présenté par Saintraille à Jeanne Darc et au duc d'Alençon, qui le reçurent avec l'estime qu'on doit au mérite d'un brave ; il fut entouré de tous les égards dont sa position le rendait digne. « Eh bien, sire Talbot, lui dit d'Alençon, » vous ne vous attendiez pas, ce matin, qu'il vous en arriverait ainsi. » « C'est la fortune de la guerre, » reprit froidement le héros anglais (5). Talbot fut ensuite conduit au roi par Saintraille, qui demanda à ce prince

(1) Monstrelet en sa Chronique.

(2) Jean Chartier, Hist. de Charles VII.

(3) Gaillard et Villaret.

(4) Ils furent tuez, jus, desconfitz et du tout vaincus. Montrelet, en sa Chronique. Dép. du duc d'Alençon, de Dunois. Chartier porte la perte des Anglais de 2 à 3,000. — La Chron. sans titre, à 2,200 morts.

(5) Déposition du duc d'Alençon.

la mise en liberté, sans rançon, de son prisonnier; Charles VII accorda cette faveur à Talbot, qui rendit plus tard la pareille au généreux Saintraille.

La défaite des Anglais en rase campagne à Patay mit le comble à la victoire que Jeanne Darc avait remportée à Orléans et à Jargeau. La puissance anglaise en France avait fini son règne; la liberté rendue à Orléans, c'était la délivrance du royaume, ainsi que Jeanne l'avait prédit. Cette redoutable armée anglaise, qui était arrivée en France pour l'asservir, fut anéantie en quelques jours. Ses chefs étaient presque tous morts sur le champ de bataille ou faits prisonniers.

Ce changement de fortune n'était cependant que l'œuvre d'une humble bergère, à qui en revenait tout l'honneur. Bedford lui-même en convint lorsqu'il rendit compte au conseil de son roi, Henri VI, des défaites essuyées par ses soldats; mais il dénigre la jeune fille pour excuser les Anglais. « C'est par l'effet de la funeste croyance et vaine crainte que nos gens avaient, » dit-il, d'un disciple et limier de l'ennemi des hommes, appelé *la Pucelle*, » qui usait de faux enchantements et sorcellerie; notre déconfiture, » ajoute-t-il, a diminué beaucoup nos forces, a abattu le courage du » reste, et enhardi vos ennemis, qui se sont aussitôt assemblés en grand » nombre (1). » Bedford demande en conséquence des renforts qu'on n'est pas en état de lui envoyer d'Angleterre, et fait appel au bon vouloir du duc de Bourgogne, son allié.

Pendant que les Anglais étaient poursuivis et faits prisonniers, et que les châteaux des environs se rendaient à discrétion, Jeanne Darc était arrivée avec d'Alençon à Sully, pour annoncer au roi cette dernière et complète victoire. Le voyage de Reims fut définitivement arrêté; Gien, ville sur la rive droite de la Loire, en amont et à l'Est d'Orléans, fut désignée comme le lieu de rendez-vous des troupes qui devaient escorter Charles VII. Au jour indiqué, 12,000 hommes, que Jeanne avait passés en revue à mesure de leur arrivée, étaient prêts à se mettre en marche.

CHAPITRE XXXV.

DÉPART DU ROI DE GIEN POUR REIMS. — JEANNE FAIT RENDRE LA VILLE DE TROYES.

On partit le 28 juin 1429 de Gien pour traverser un pays entièrement occupé par les Anglais et par les Bourguignons, depuis cet endroit jusqu'à la mer; ce qui ne laissait pas Charles VII tranquille, malgré sa nombreuse escorte, les assurances de Jeanne, l'impossibilité dans laquelle se trou-

(1) Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, etc.

vaient les Anglais de s'opposer à son voyage, et l'enthousiasme qui éclatait partout en sa faveur et en l'honneur de l'héroïne.

Tous les barons (1) que le roi avait convoqués avec leurs gens d'armes l'accompagnaient, excepté le baron de Richemond, auquel il ne voulut pas accorder la faveur de le suivre ; d'autres barons et d'autres troupes venaient en route grossir l'expédition. Jeanne, les maréchaux de Rayz et de Sainte-Sévère, La Hire et Saintraille étaient à l'avant-garde. On arriva devant la ville d'Auxerre, ville forte au pouvoir du duc de Bourgogne. Cette place ne voulut consentir à se rendre que sous certaines conditions, mais pour ne pas perdre de temps, on passa outre avec l'intention de ménager le duc dans l'espoir de le détacher de l'alliance anglaise. Lorsqu'on arriva devant la ville de Troyes, ville où avait été proclamée la déchéance de Charles VII (2), on trouva de la résistance de la part de la garnison, composée d'Anglais et de Bourguignons, ainsi que de la part des citoyens qui se croyaient compromis, comme ils l'étaient en effet vis-à-vis du roi, à cause de la part qu'ils avaient prise à la proclamation de sa déchéance. On s'arrêta à quelque distance de la ville, pendant plusieurs jours. L'armée, en attendant, condamnée à l'inaction et manquant de vivres, murmurait ; elle ne recevait pas sa paye exactement ; il s'agissait même de la réduire. Charles VII, qui commandait l'expédition, tenait toujours conseil sans rien décider sur la marche à suivre. Robert le Masson demanda au roi la permission d'aller au camp consulter Jeanne, auteur de cette situation critique. Il s'y rend en effet et amène Jeanne devant Charles, qui lui demande son avis.

« Serai-je crue de ce que je dirai ? dit Jeanne. — Je ne sais, répondit
» Charles; si vous dictes choses qui soient raisonnables et profitables, je vous
» croirai volontiers. —Serai-je crue ? répéta-t-elle. — Ouy, reprit le roi (3).
» —Noble Dauphin, la ville de Troye est à vous, ordonnez à votre gent de
» venir et de l'assiéger et ne tenez plus conseil ; car, en nom de Dieu, avant
» *trois jours*, je vous introduirai en la ville de Troye par amour ou par
» puissance, et sera la fausse Bourgogne bien stupéfaite (4).

(1) Le duc d'Alençon, le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, le comte de Vendôme, Dunois, le comte de Boulogne, Regnaut de Chartres, archevêque de Reims, le seigneur de Trèves, l'amiral de Culan, le sire de Laval ; les seigneurs de Lachac, de Thouars, de Sully, de Chaumont-sur-Loire, de Pric, de Chauvigny, de la Tremouille, Jamet de Tilloy, Thibaut d'Armagnac dit des Termes, La Hire frères, le seigneur d'Albret, Jean d'Aulon, etc.

(2) Henri V, roi d'Angleterre, arriva en France au milieu des troubles, il fit réunir le parlement à Troyes ; la reine, mère de Charles VII, y intervint par haine ; et en déclarant déchu son fils, on fit passer les droits à la couronne sur Catherine, sa fille, mariée à Henri V.

(3) Chron. sans titre. — (4) Déposition de Jean, comte de Dunois.

» Si on était certain de ce que vous dites, observa l'archevêque de » Reims à Jeanne, on attendrait bien six jours ! — Eh bien, reprit-elle, » demain vous serez maître de la cité (1). »

L'assurance avec laquelle Jeanne prononça ces mots devant Charles VII n'admettait pas de réplique ; aussi elle sortit de chez le roi avec la faculté d'agir en conséquence. Elle monta aussitôt sur son cheval, et tenant son étendard à la main, elle alla rassembler l'armée qu'elle fit approcher de la ville et lui ordonna de planter ses tentes sur les bords des fossés ; puis elle prit toutes les dispositions nécessaires pour donner l'assaut le lendemain. Les matériaux qu'on avait réunis, les travaux immenses qu'on avait exécutés pendant la nuit, grâce à l'activité énergique qu'avait déployée Jeanne, étaient « si merveilleux, dit le comte de Dunois, que tant n'en auraient pu » faire deux ou trois hommes de guerre des plus expérimentés et des plus » fameux (2). »

La nuit avait porté conseil. Déjà la garnison et les citoyens de Troyes ne s'entendaient plus sur les moyens de se défendre contre la redoutable héroïne et une armée nombreuse ; effrayés d'ailleurs par les préparatifs qu'on avait faits pour donner l'assaut à la ville, ils s'empressèrent d'envoyer une députation (3) à Charles VII pour lui demander à capituler. Le roi permit à la garnison de se retirer, accorda une amnistie aux citoyens, dont il reçut le serment, et entra (le 10 juillet) dans la ville rendue à son obéissance. D'autres villes firent leur soumission. Les citoyens de Troyes offrirent au roi des vivres, des munitions et de l'artillerie (4). Charles poursuivit sa marche vers Châlons, où il fut reçu avec tous les honneurs, et sans éprouver la moindre résistance.

CHAPITRE XXXVI.

REDDITION DE LA VILLE DE REIMS ET SACRE DU ROI.

On était à onze lieues environ (43 k.) de Reims et on s'étonnait de ne pas voir encore une députation qui vînt présenter au roi les clefs de cette ville où devait avoir lieu l'acte le plus solennel, le sacre, qui était le but de l'expédition, et l'accomplissement de la mission céleste de Jeanne. « Avancez » toujours hardiment, disait l'héroïne à Charles VII ; les bourgeois de

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) Déposition du comte de Dunois.

(3) Composée de l'évêque, du Bailly de Troyes, Jean d'Enteville, et des principaux citoyens de la ville.

(4) Manuscrits de la bibliothèque de Troyes, 1429.

» Reims se rendront, n'ayez aucun doubte, ils viendront au-devant de vous » avant que vous approchiez de la ville (1). »

On se remit en marche (le 15), et pour donner le temps de la réflexion à la garnison et aux citoyens de Reims, on fit halte à quatre lieues de la ville, dans un endroit appelé le *Sept Saulx*, où l'armée planta ses tentes. Le roi passa la nuit dans le château de ce nom.

Le lendemain matin la peur avait produit la division entre la garnison et les citoyens de Reims.

« Avez-vous bonne volonté de vous défendre? demandaient les chefs (2) » de la garnison aux habitants de Reims. »—« Êtes-vous assez forts pour » nous défendre et nous garder? » répondirent les citoyens (3).

La garnison comprit très-bien cette réponse; elle partit immédiatement.

Les magistrats avec les autorités ecclésiastiques se rendirent auprès du roi pour lui présenter les clefs de la ville et lui faire serment d'obéissance. Charles VII reçut avec bonté la députation et s'empressa d'accorder à tous les habitants une amnistie générale. L'archevêque de Reims, qui suivait Charles VII comme employé de sa cour, entra en ville dans la matinée pour y préparer la réception du roi, qui, le soir même, fit son entrée, accompagné de Jeanne Darc, de tous les officiers et de l'armée.

Les regards de la foule, surprise par ce changement de situation, se portaient plus spécialement sur Jeanne (4) qui en était l'auteur, et qui devint bientôt après l'objet de l'admiration générale.

Le lendemain (17 juillet) la cérémonie du sacre eut lieu avec solennité dans la cathédrale de Notre-Dame, où les prélats, les barons et les chevaliers se trouvaient déjà rassemblés.

La sainte ampoule avait été apportée sur l'autel et préparée pour la cérémonie. Jeanne Darc qui avait pris place auprès de l'autel, tenant à la main son étendard, attirait naturellement tous les yeux, et fixait sur elle les esprits attentifs. On voyait sur toutes les physionomies l'étonnement et la curiosité cherchant à s'expliquer toutes les choses merveilleuses dont la jeune fille était l'auteur principal. C'était par elle, en effet, que le sort de la France avait complétement changé; c'était par elle aussi, par son courage et sa hardiesse, qu'on se trouvait réunis en ce lieu, assistant au sacre du roi de France en dépit des Anglais, après avoir traversé cent lieues d'un pays occupé par l'ennemi sans avoir rencontré d'obstacles sérieux.

(1) Déposition de Simon Charles.

(2) Les commandants de la garnison étaient le seigneur de Châtillon-sur-Marne et le seigneur de Saomses.

(3) Histoire au vray. Le Brun de Charmettes.—(4) Histoire au vray. Le Brun de Charmettes.

Pendant que l'on faisait ces réflexions, le roi, suivi de ses officiers, entre dans l'église où il est reçu par l'archevêque et son clergé; il va se mettre à genoux devant l'autel, puis l'archevêque vient recevoir son serment suivant l'usage et faire l'onction.

CHAPITRE XXXVII.

LA MISSION DE JEANNE EST ACCOMPLIE, SON PROJET DE RETRAITE.

A peine cette cérémonie est-elle terminée que Jeanne Darc se lève, se dirige vers le roi, se jette à ses pieds, embrasse ses jambes, comme elle avait déjà fait en arrivant à Chinon, et « plorant à chaudes larmes, elle lui » dit : Gentil Roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que levasse » le siége d'Orléans, et que vous amenasse en cette cité de Reims recepvoir » votre sainct sacre en montrant que vous estes vray roy et celluy auquel » le royaulme de France doibt appartenir. »

En d'autres termes, Jeanne disait au roi : « *Ma mission est accomplie, je* » *me retire.* »

Elle fit en effet, mais inutilement, les plus vives instances pour obtenir sa retraite du roi (1).

Cette noble et simple démarche de la jeune fille qui avait fait tant de prodiges pour rendre la liberté à son pays et l'autorité à son roi, toucha les cœurs de tous les assistants. La joie était générale; des réjouissances publiques succédèrent à la cérémonie. Un seul mot était alors sur les lèvres de tous, c'était le mot de *reconnaissance;* mais c'est une dette qu'on paye difficilement et le plus souvent *par l'ingratitude.*

Le roi, après avoir remercié Jeanne, accorda, sur sa demande, à la commune de Domremy, son pays natal, quelques faveurs, et anoblit sa famille du titre du Lys; puis il l'engagea à suivre la carrière des armes à son service. Elle dut céder aux ordres de son souverain et de la plupart des seigneurs qui avaient éprouvé d'une manière trop évidente combien sa présence encourageait les troupes! Elle accepta, tandis qu'un couvent de religieuses, asile le plus sûr pour sa personne, aurait dû la recevoir dans sa retraite.

Son père, Jacques Darc, était arrivé à Reims pour l'embrasser. Cette agréable surprise causa à Jeanne l'émotion la plus attendrissante; son oncle Lexart, son parrain Morel, avaient accompagné l'auteur de ses jours, ravi de contempler avec délices le triomphe de sa fille. Ses frères Pierre et Jean étaient déjà avec elle. Que de demandes empressées ne fit-elle pas à

(1) Villaret, Histoire de France, tom. XIV.

son père sur sa pauvre mère qu'elle aimait tant ! Que de questions aussi ne fit-on pas à Jeanne sur les causes qui l'avaient élevée au faîte de la gloire ! On n'avait jamais vu, lui disait-on, un fait semblable, ni lu dans aucun livre des choses aussi merveilleuses. « *Mon fait*, répondait Jeanne avec modestie, *n'était qu'un ministère, et on ne voit rien de semblable dans un livre dans lequel onques aucun clerc ne lit, tant il soit parfait en cléricature* (1). — Mais enfin ne craignez-vous pas la mort dans le combat ? lui disait-on. *Je ne crains que la trahison*, » répondit-elle. Triste pressentiment qui ne tarda pas à se réaliser !

A. Renzi, *membre de la première classe.*

(*La suite au prochain numéro.*)

MŒURS ÉGYPTIENNES AU XIXe SIÈCLE.

APERÇUS HISTORIQUES.

§ 1.

L'Orient, cette terre qui fut le berceau du monde et le tombeau d'un Dieu, a été de tout temps et est encore aujourd'hui le pays des mystères.

Je n'ai pas la prétention de les expliquer ; mais un hasard heureux m'ayant permis de pouvoir entr'ouvrir le portefeuille d'un voyageur qui s'est longtemps promené sur les bords du Nil, en regardant alternativement les crocodiles et les almées, je vais consigner ici, sous forme de chronique, les principales scènes d'un drame peu connu en Europe ; mais qui a fait beaucoup de bruit au pied des pyramides.

Tous les détails qu'on va lire sont rigoureusement exacts. La plupart d'entre eux se sont passés sous les yeux de l'observateur auquel j'en emprunte la trame. — Ils portent d'ailleurs avec eux un tel cachet de vérité et de couleur locale qu'il n'y a pas à s'y méprendre. Seulement je dois dire que je n'adopte pas toutes les opinions de mon voyageur sur les hommes dont il parle. — Ne les connaissant que de nom, je ne saurais me permettre de les apprécier. — Je raconte, je ne juge pas. — *Scribitur ad narrandum*, comme dit le proverbe latin.

§ 2.

Lorsqu'il y a déjà longues années, Méhémet-Aly entreprit sur la terre des Pharaons l'extermination des Mameluks, trois tribus bédouines prirent parti dans cette lutte, les unes pour le régénérateur macédonien, les autres pour ses ennemis.

(1) Déposition de frère Jean Pasquerel.

Ces tribus étaient toutes les trois fixées dans la province *Béhèri.*

Les deux premières s'appelaient les *Voulade-Aly* et les *Guemaates* ; la troisième était celle des *Hénaddi.*

La victoire s'étant déclarée en faveur de Méhémet-Aly, celui-ci chassa les Hénaddi de la province Béhèri, qu'ils habitaient. Alors ils se répandirent dans toute l'Égypte, appauvris et sans patrons. — Les *Voulade-Aly*, et les *Guemaates* s'enrichirent au contraire des bienfaits du vice-roi et reçurent de lui des terrains et des pensions.

Cela même alla plus loin. Le glorieux régénérateur s'était tellement pris d'amitié pour le chef des *Guemaates* (le Hadji-Hindani), qu'il lui confia un de ses enfants (Abdel-Hallim Bey, mort à Constantinople), pour que sa femme le nourrît. — Quand l'âge de sevrer le jeune prince arriva, le vice-roi fit venir à la cour, en même temps que lui, son frère de lait nommé *El-Mazri.*

Les deux enfants grandirent ensemble, traités à peu près sur un pied d'égalité, si bien que le fils du pauvre Bédouin reçut une éducation presque pareille à celle qui était donnée au fils du vice-roi. Nos princes constitutionnels n'en auraient pas fait autant.

§ 3.

Il y a environ quinze à seize ans aujourd'hui que *Hadji-Hindani* mourut, laissant beaucoup d'héritiers. — Je ne m'occuperai ici que de deux d'entre eux, l'un,— déjà nommé, El-Mazri; l'autre appelé *Omar.*—Fils de deux femmes différentes, ces deux frères se haïssaient comme avaient fait leurs mères, cas très-ordinaire dans les contrées où règne la polygamie. Omar (l'aîné de la famille) se vit, après la mort de son père, nommer chef de la tribu. — Le premier usage qu'il fit de son pouvoir fut de l'employer à dépouiller ses frères.

Or, parmi les terrains appartenant à la famille Hindani, qui tombèrent dans les mains du nouveau chef, il y en avait un très-grand nombre dépendant d'un village situé à six heures de marche d'Alexandrie et nommé Quafle. — Quand Saïd-Pacha arriva à l'âge de raison, il reçut en louage, (*Ohdeh*), plusieurs villages parmi lesquels se trouvait celui-là. — Comme de tout temps il avait existé de l'intimité entre Saïd-Pacha et El-Mazri, ce dernier obtint de Saïd la cession de *Quafle* en sous-louage.

Une fois reconnu comme *Ohdeh*, El-Mazri avait dans les mains un pouvoir presque égal à celui de son frère. — Sa première occupation, à son tour, fut de trouver un moyen de se venger d'Omar. — Il s'y prit de la manière suivante.

En Égypte, les villages sont divisés en *Ohdeh*, ou terrains fertiles et cultivés, loués à ceux qui se chargent d'en payer exactement l'impôt, et en *Abbadieh*, terrains qui ont été abandonnés à cause de leur mauvaise nature, ou qui sont restés sans culture par défaut d'argent ou de bras. — Le gouvernement dispose de ces derniers selon son bon plaisir, et il a le droit de les donner en cadeau à qui bon lui semble, sans que les donataires soient assujettis à aucun impôt.

Or, l'un des deux frères (Omar) avait reçu à titre d'*Abbadieh*, un millier de *feddans* composés de terrains incultes, situés dans le territoire de *Quafle*. — Avec du temps et de l'argent, il avait, à l'insu du gouvernement, étendu ses défrichements à 5 ou 6 mille autres feddans.

A peine revêtu du pouvoir d'*Ohdeh*, El-Mazri retira immédiatement des mains d'*Omar* les terrains dont la mise en rapport lui avait coûté beaucoup d'argent, et ne lui laissa que les mille feddans qui lui avaient été primitivement concédés. En même temps, comme un malheur n'arrive jamais seul, Omar se vit aussi dégradé du titre de chef de tribu.

El-Mazri le remplaça, et grâce à ce nouveau pouvoir, il ne tarda pas à ruiner totalement son frère. Tant il est vrai que la race humaine s'est beaucoup améliorée depuis Caïn !....

§ 4.

Presque tous les terrains possédés par Saïd-Pacha étant situés dans la province de Béhèri, les deux tribus des *Voulade-Aly* et des *Guemaates* établies dans cette province, étaient ses amis. Lors de la mort de Méhémet-Aly, Saïd-Pacha, pour avoir le moins de contact possible avec le gouvernement, céda les villages à ses partisans, et ne voulut retenir pour lui que les *Chiffick* (terrains de propriété absolue qui ne payent aucun droit). — Par suite de cette cession, El-Mazri reçut Quafle ainsi que trois autres villages, et il en fut reconnu Ohdeh par le gouvernement.

§ 5.

A la mort d'Ibrahim Pacha, Abbas-Pacha arriva à la vice-royauté de l'Égypte. Sa première pensée, en véritable héritier d'un trône oriental, fut d'abaisser ceux qui avaient joui de la faveur de son aïeul, et d'élever ceux qui avaient été tenus dans sa disgrâce. En conséquence, il s'empressa de réunir la tribu des *Hénaddi* dans la province *Charguie* qui touche aux limites de la Syrie et du Hedjaz, et il lui donna des terrains d'abord, de l'argent ensuite. Son but en agissant ainsi était de trouver un appui dans cette tribu, au cas où les troupes du sultan attaqueraient la Syrie et le Hedjaz, et de neutraliser la sympathie que les deux tribus des *Voulade-Aly* et



des *Guemaates* montraient pour Saïd. — Les Hénaddi reçurent de lui deux chefs, *Amrou-el-Zehari* et *Junis*,— deux frères qu'on peut appeler ses âmes perdues.

Après avoir songé aux Hénaddi, il rêva aux moyens de se procurer l'alliance des Voulade-Aly. — Cette tribu est divisée en 24 fragments ou *Cabyles*, chacun ayant un chef particulier qui dépendait alors d'un chef général, nommé *Abdallah*.— Le hasard voulut que, parmi ces 24 chefs, il y en eût un appelé *Hadji-Wokedeh*, qui était frère de la mère d'Amrou-el-Zehari, chef des Hénaddi.— Abbas-Pacha, avec l'aide de celui-ci et en répandant beaucoup d'argent, fit naître des dissensions dans la tribu des Voulade-Aly, et réussit à faire que les 24 chefs des Cabyles Voulade-Aly signassent une pétition contre Abdallah leur chef général. —Le vice-roi accueillit avec grand plaisir cette requête. Il ôta à Abdallah son titre et il le donna à Hadji-Wokedeh. — Voilà donc les Voulade-Aly d'accord avec les Hénaddi, contre Saïd-Pacha devenu pour Abbas un véritable fantôme.

Depuis ce moment, le nouveau dominateur de l'Égypte n'eut plus qu'une idée fixe ; ce fut de s'assurer la troisième tribu, celle des Guemaates, afin de pouvoir la mettre aussi en ligne contre son neveu.

§ 6.

Un des chefs des Voulade-Aly, appelé *Herallah*, qui s'était aperçu du désir du vice-roi, se présenta un jour à lui, et lui donna le conseil de dépouiller El-Mazri (l'ami de Saïd) de son grade de chef de tribu et de nommer à sa place son frère Omar, lequel, par cela même qu'il aurait de l'obligation à Abbas, ferait des hommes de sa tribu des serviteurs dévoués aux volontés du vice-roi. Abbas, enchanté de ce conseil, s'empressa de le suivre. Il fit sur-le-champ appeler au Caire Omar et El-Mazri et il déclara que, du vivant de l'aîné, le plus jeune des deux frères ne pouvait être chef de tribu. — En exécution de ce principe tout nouveau, qu'il créait pour le besoin de la cause, il ôta le pouvoir à El-Mazri, et nomma Omar à sa place.

Ce dernier, aussitôt qu'il fut revêtu des pouvoirs d'El-Mazri, s'empressa d'en user exactement coume celui-ci avait fait auparavant, et de se venger sur son frère des années de misère qu'il avait subies. — Il le persécuta tellement, qu'El-Mazri préféra abandonner Quafle plutôt que d'y rester sous le joug ; mais il y a une loi en Egypte qui impose à celui qui abandonne un village tenu jusque-là par lui à titre d'Ohdeh, à abandonner en même temps tous les autres terrains qu'il occupait à titre de louage consenti par

le gouvernement.—La raison de cette prescription est qu'on suppose que, dans ce cas, le fermier veut abandonner les terrains stériles et garder les terrains fertiles. — Aussi fut-il signifié à El-Mazri que, puisqu'il avait abandonné Quafle, il devait aussi renoncer aux autres villages.

A cette nouvelle, El-Mazri eut recours à son ami Saïd, et il le pria, afin de le tirer d'embarras, de faire (lui, Saïd-Pacha) une demande en son propre nom pour obtenir du gouvernement qu'on lui donnât Quafle à lui-même.

Saïd, voulant contenter El-Mazri, pria son neveu Abbas de lui concéder Quafle en louage. Abbas répondit qu'il ne pouvait annuler sans motif le bail d'Ohdeh avec qui que ce fût ; mais qu'il allait ordonner à son Kjehja de profiter de la première occasion pour contenter son oncle. —

El-Mazri, qui eut connaissance de la réponse du vice-roi, fit circuler dans le village une requête où il faisait dire aux fellahs qu'ils priaient le vice-roi de vouloir bien ôter Quafle des mains d'El-Mazri, parce qu'il les opprimait, et qu'ils désiraient hautement qu'on donnât le village à Saïd-Pacha. Sur cette requête, le Kjehja fit appeler El-Mazri, et lui annonça qu'il se trouvait forcé de donner Quafle à Saïd, puisque les fellahs le demandaient. El-Mazri feignit d'être vivement contrarié, tandis qu'au fond il était enchanté du résultat de ses démarches.

§ 7.

En se montrant ainsi ouvertement de connivence avec El-Mazri, Saïd-Pacha avait, contre son habitude, commis une maladresse. En effet, le caractère soupçonneux d'Abbas étant donné, elle dut beaucoup ajouter aux craintes qu'il concevait de son neveu.

Cette faute eut même des résultats plus graves encore, grâce à une autre idée de Saïd.

Une fois reconnu pour Ohdeh de Quafle, au lieu d'y envoyer un *wekil* (agent) quelconque, le prince donna ses pouvoirs à El-Mazri.—Il était bien probable, qu'avec l'appui de Saïd et sous son égide, El-Mazri exercerait sa vengeance sur son frère. Il n'y manqua pas. Celui-ci recourut au vice-roi et lui dévoila l'accord qui avait existé entre son frère et Saïd dans l'affaire de la cession de Quafle. — Au premier moment Abbas-Pacha se fâcha contre Omar ; il eut comme une sorte d'intuition qu'il était le jouet de la haine de ces deux frères ; aussi fit-il à Omar des reproches très-vifs, après lesquels il lui dit que s'il ne se trouvait pas bien à Quafle, il pouvait choisir des terrains sur d'autres points.

Omar, avec toute la perfidie d'un bédouin, demanda à Abbas-Pacha

qu'il lui fût donné des terres situées dans le voisinage de Quafle, et qui dépendaient des villages de *Louquine*, de *Djeradate* et de *Balactare*, villages appartenant à son frère en société avec trois riches Turcs. Abbas-Pacha, qui sans doute ignorait cette circonstance, accorda ce qu'on lui demandait.

A peine Omar se trouva-t-il possesseur du firman de spoliation qui enlevait sans raison aucune leur bien à de légitimes propriétaires, qu'il se rendit sur la place et exerça des ravages inouïs contre les biens de son frère et des trois Turcs.

El-Mazri ainsi dépouillé fut forcé de se retirer à Quafle avec sa famille et ses partisans en qualité de simple wekil de Saïd-Pacha.

§ 8.

Un assez long temps s'écoula depuis, avec bien d'autres alternatives que je passe sous silence ; mais un jour Saïd-Pacha, allant faire une excursion à Maréotis, emmena avec lui El-Mazri et quinze Bédouins de sa suite. Après avoir fait le tour du lac en deux jours, il s'en fut à *Damanhour*, chef-lieu de son fief, pour examiner l'état de ses récoltes.

Omar profita de cette circonstance pour courir à Alexandrie et y dénoncer au Kjehja qui s'y trouvait alors, son frère et Saïd comme étant à Maréotis *en train de conjurer contre la vie du vice-roi*.

Le Kjehja expédia cette nouvelle calomnieuse à Abbas-Pacha, et en attendant des ordres, envoya deux espions à Maréotis pour qu'ils lui transmissent ce qu'ils pourraient découvrir. La réponse d'Abbas ne se fit pas attendre ; le Kjehja reçut l'ordre d'investir Maréotis avec des canons, de l'infanterie, et de s'emparer des conjurés, morts ou vifs ; mais pendant ce temps, les espions revenaient de Maréotis, et déclaraient qu'Omar était un calomniateur. Le Kjehja, fort embarrassé, n'osa pas exécuter les ordres qu'on lui avait transmis, et envoya au vice-roi le rapport de ses agents. La réponse d'Abbas fut que, *coupable ou non, il fallait se débarrasser d'El-Mazri*, et le tuer ou le faire tuer. — On prétend même que cet ordre s'étendait jusqu'à Saïd, sous prétexte de haute trahison.

§ 9.

Le Kjehja chargé de cette besogne, eut, pour la simplifier, l'idée vraiment machiavélique et diabolique, de mettre à profit la haine qui existait entre les deux frères. Veut-on savoir en conséquence à qui il s'adressa pour se défaire d'El-Mazri ? — A son propre frère, Omar.

Celui-ci, quoique peu scrupuleux, recula devant un si horrible crime,

prétextant que l'état d'inimitié dans lequel il se trouvait avec son frère, rendait d'abord un guet apens très-difficile, sinon impossible; — et qu'enfin si son frère était tué, tout le monde le désignerait immédiatement comme le meurtrier, — ce qui était vrai.

Le digne Kjehja fit alors appeler Hadji-Woheddeh ainsi qu'El-Gazi, son ami, et il leur fit connaître la volonté de Son Altesse. Tous deux refusèrent d'abord de commettre le crime qu'on leur demandait; mais voyant que leur refus les compromettait, ils firent semblant d'accepter, et s'obligèrent *par écrit* à tuer El-Mazri *dans le délai de six mois*.

A peine eurent-ils quitté le Kjehja, qu'ils firent connaître ses projets à El-Mazri en l'invitant à se tenir sur ses gardes.

El-Mazri révéla le tout à Saïd. Celui-ci, avec sa générosité accoutumée, le prit sous sa protection et l'invita à résider chez lui.

El-Mazri, voyant là une chance de salut, remercia son protecteur et vint habiter tout près de *Gabbari* (lieu de plaisance de Saïd), dans une maison appartenant au prince.

Cependant, les six mois de délai accordés à Hadji-Woheddeh et à El-Gazi s'écoulèrent, et El-Mazri vivait toujours.

Le vice-roi mécontent les fit appeler au Caire, ainsi qu'Herallah, et leur fit, d'après mon voyageur, de vifs reproches. — Tous deux répondirent qu'El-Mazri s'étant établi à Gabbari, ils couraient de très-grandes chances en allant l'y chercher, à moins d'être munis d'un firman qui leur donnât le pouvoir d'entrer dans le palais de Saïd et de tuer, non-seulement El-Mazri, mais au besoin le prince lui-même s'ils ne pouvaient réussir autrement.

Malgré sa haine pour son neveu, Abbas refusa. Ses ennemis prétendent que ce fut par la raison qu'un ordre écrit peut laisser des traces; j'aime mieux penser, pour mon compte, que ce fut par un sentiment d'honnêteté, quoique ce prince eût, en général, peu de scrupules.

§ 10.

C'est ici le lieu d'interrompre ce récit par une digression curieuse au point de vue des mœurs orientales, et de révéler la cause de la haine qui poussait Abbas contre Saïd.

Cette passion du vice-roi datait de loin; elle naquit pour ainsi dire avec lui. Sa mère voyant en Saïd l'obstacle qui pourrait empêcher son fils de régner un jour, excita dès son bas âge Abbas contre son neveu.

D'autre part, la mère de Saïd voyant en Abbas-Pacha dont la légitimité, comme naissance, a fait longtemps question en Égypte, un intrus dans la

famille, lui apprit à mépriser son oncle. — A ces causes d'inimitié il faut ajouter celle-ci, que Méhémet-Ali, afin d'exciter l'émulation entre ces deux rivaux, avait pour habitude d'exalter Abbas en parlant avec Saïd, et Saïd en parlant avec Abbas. — Le fondateur de la dynastie égyptienne alimenta ainsi sans le vouloir une haine qui avait déjà un si puissant point de départ et qui devait un jour être si nuisible à la grande œuvre qu'il avait entrepris de réaliser.

Quand Méhémet-Aly quitta le pouvoir, la haine d'Abbas n'eut plus de bornes. — En effet, Ibrahim-Pacha, tandis qu'il accordait à Saïd toute sa confiance et sa faveur, montrait le plus profond dédain pour Abbas. — Cela alla si loin, qu'Abbas fut forcé de s'exiler de l'Égypte et d'aller s'établir au Hedjaz. — Malheureusement son étoile vint à son aide, et la mort prématurée d'Ibrahim mit le comble à sa joie et aux malheurs du pays.

A la mort d'Ibrahim, Abbas était à la Mecque et Saïd à Alexandrie. — Les pachas dans les mains desquels se trouvait le pouvoir, se réunirent en conseil administratif. — Ce conseil se composait de *Hassan-Pacha* (le kjehja d'alors, ancien précepteur d'Abbas); — de *Chériff-Pacha* (le Judas de la famille de Méhémet-Aly); — d'*Ahmed-Pacha-Yéguen*, homme fanatique et impropre aux affaires; — de *Kamil-Pacha*, époux de la petite-fille de Méhémet-Aly, homme instruit et capable; — de *Siami-Pacha*, autrefois ambassadeur à Paris, qui avait la pratique du gouvernement; — d'*Ahmed-Pacha-Menicly*, le bras droit d'Ibrahim; — d'*Aly-Pacha-Bourham*, autrefois chargé d'affaires d'Ibrahim et devenu depuis son ennemi; — de *Latif-Pacha*, ancien directeur des fabriques, méchant homme et mauvaise langue; — enfin d'*Ismaïl-Bey*, bon homme, plein de douceur et de probité.

Dans ce conseil ainsi composé s'agita la question du choix d'un successeur, question inutile, puisqu'elle avait été décidée par les traités de 1840.

Elle n'en excita pas moins mille passions, mille haines, mille lâchetés. — Quelqu'un ayant proposé imprudemment de donner le trône à Saïd, la majorité du conseil, composée d'hommes sans lumières, pour qui Abbas était d'ailleurs, à cause de son fanatisme, le bras destiné à abaisser le pouvoir des infidèles et des réformistes, se déclara pour Abbas. — A sa tête se trouvait Ahmed-Pacha-Yéguen, qui haïssait Saïd, parce que ce prince avait refusé sa fille.

Dans cette séance, le conseil écrivit trois lettres : l'une à Saïd alors à Alexandrie; — l'autre à Abbas alors au Hedjaz; — la troisième à la Porte pour lui donner avis que le conseil avait nommé régent Ahmed-Pacha-Yéguen.

Saïd se rendit sur-le-champ au Caire. A son arrivée une députation se présenta à lui, pour lui faire signer la demande adressée au sultan de concéder la vice-royauté à Abbas.

Le prince trouva cette démarche ridicule et en fit l'observation, puisqu'aux termes des traités, la chose était de droit. Aussi eut-il d'abord l'idée de se refuser à la puérile requête du conseil; mais connaissant Abbas et la perfidie de ses nouveaux adeptes, il réfléchit et leur jeta avec mépris son cachet qui tomba par terre. — Ceux-ci le ramassèrent et apposèrent le sceau du prince sur leur demande.

Voilà pour les vivants. — Quant au mort, les dignes membres du conseil administratif qu'Ibrahim avait comblés de bienfaits, le traitèrent comme un simple fellah. — Jamais on n'avait vu une si noire ingratitude !!! Le cadavre du vainqueur de *Nezib* fut porté en terre, à peine recouvert d'un suaire!...

Saïd, indigné de cet acte de lâcheté accompli pour plaire à Abbas, se concerta avec Latif-Pacha, afin de venger la mémoire de son glorieux frère, en réunissant bon nombre de cheiks pour prier sur son tombeau et y offrir une hécatombe selon la coutume orientale.

Le régent (oncle d'Ibrahim!!!) ayant eu connaissance de ce projet, fit avertir Saïd de faire la chose sans bruit, de peur d'irriter Abbas et afin d'éviter des troubles. — Saïd répondit que, puisqu'il en était ainsi, il ne voulait plus rien faire, et qu'Ibrahim était toujours grand avec ou sans hécatombe. — A peine Hassan-Pacha, qui avait pris le commandement de la citadelle, eut-il connaissance du retour d'Abbas-Pacha à Suez, que feignant de craindre une trahison, il augmenta la garnison, et se renferma dans le château.

Une fois Abbas-Pacha arrivé au Caire, Hassan-Pacha et Ahmed-Pacha-Yéguen, exagérant l'importance de leurs services, lui peignirent Saïd avec les plus tristes couleurs, le dénonçant comme un dangereux conspirateur.

Saïd à son tour alla faire une visite de condoléance à son oncle, et prit congé de lui en lui déclarant qu'il ne voulait pas rester au milieu de tels intrigants, et qu'il désirait se retirer dans sa maison de campagne. — Il partit ensuite pour le Caire, assurant son oncle, sur son honneur, qu'il n'avait aucune tentative à craindre de lui. — En effet il resta tranquille, enfermé dans la solitude, s'occupant de culture et faisant valoir ses propriétés.

Cependant les événements qui suivirent étaient bien faits pour exciter Saïd contre Abbas. — Méhémet-Aly, l'homme du siècle pour l'Égypte et pour sa famille surtout, étant venu à mourir, ses funérailles furent aussi

misérables que celles d'Ibrahim. Le tombeau du vieux colosse macédonien fut mis à l'enchère, comme la plus vulgaire des fournitures; — on poursuivit, on spolia ses parents, et des membres de sa famille se virent exiler dans les déserts du Sennaar!... Malgré tout cela, Saïd bien conseillé et rempli de prudence, voulant éviter la désunion et la discorde, ne se plaignit même pas.

Une circonstance minime le força seule à se départir de cette réserve.

Lorsque les fils de Méhémet-Aly, lassés des mille vexations qu'on leur faisait subir, se décidèrent à partir pour Constantinople afin d'y demander justice, Abbas-Pacha descendit avec eux jusqu'aux prières; — mais voyant qu'il ne pouvait les décider à rester, et tremblant à l'idée que le sultan pourrait se fâcher contre lui, il fit prier Saïd de venir au Caire.

Saïd refusa d'abord; mais vaincu par les prières des consuls, il céda, et partit pour la capitale. — Arrivé à Boulacq, au lieu d'y trouver, comme il y était habitué du temps de son père, des préparatifs décents de réception, il ne rencontra au port qu'un simple *gouaz*. — Ajoutez à cela qu'Abbas le reçut d'une manière peu civile, et qu'aucun pacha, qu'aucun bey n'alla lui faire visite, ainsi que cela était dû à sa position. — Indigné de ce procédé, Saïd refusa de seconder Abbas et de rien essayer près de ses frères; puis il partit de suite pour Alexandrie.

Abbas, à l'instigation de ses dignes conseillers, se persuada que Saïd excitait ses frères à partir; il jura de se venger de son oncle. Plusieurs projets furent formés dans ce but et l'on prétend que Hassan-Pacha reçut un jour l'ordre de faire tuer Saïd. — Celui-ci, informé de ce qui se tramait contre sa personne, augmenta sur-le-champ le personnel de sa maison; il appela de ses villages 52 fellahs et porta sa garde à 32 hommes.

Cela ne doit étonner personne; c'est la coutume en Égypte. En voici la preuve : — Ibrahim, du temps de son père, avait cinq compagnies de soldats nègres; — Chiriff-Pacha avait à ses ordres 400 soldats albanais; Soliman-Pacha eut de tout temps 100 soldats payés par lui, pour sa garde, et Abbas, lorsqu'il était simple kjehja, en avait 1,000; — enfin Saïd, sous Ibrahim et sous Méhémet-Aly, avait toujours eu à ses ordres 100 soldats de marine, 50 Mameluks et 200 serviteurs.

Les ennemis de Saïd, en voyant sa résolution, ne manquèrent pas de crier très-fort et tout haut contre lui.

On répéta partout qu'il avait levé secrètement plus de 10,000 hommes, dont sa garde personnelle n'était qu'un détachement; — qu'il conspirait sous main contre son oncle, et qu'avec la petite armée dont il était maître, il renverserait Abbas très-prochainement.

Vraies ou fausses, le vice-roi affecta les plus grandes craintes. —Étant allé dans la Haute-Égypte, il s'attacha plus étroitement que jamais les gauabiz, sorte de *condottiers* de la classe la plus infime, dont on se sert en Égypte comme jadis en Italie on se servait des *bravi*.

Les amis de Saïd ne manquèrent pas à leur tour de prétendre que si Abbas avait promu un gauabiz au commandement de toute la tribu Guemaate et avait engagé cette tribu à descendre dans le Béhéreh, d'où ses gens ne tardèrent pas à chasser Omar (brouillé en ce moment avec le vice-roi), et à s'emparer de ses biens et de ses femmes, c'était pour faire assassiner son neveu et exterminer ses partisans.

Les choses en étaient là, lorsqu'un jour Saïd se rendit à Quafle pour assister à la confection d'un canal destiné à rendre à l'agriculture 3 ou 4 mille feddans de terre inculte. —Comme il voulait s'y arrêter quelque temps, il avait pris avec lui son médecin, un certain nombre de ses gens, et il avait fait dresser, pour y demeurer, une tente près de la maison d'El-Mazri. — Deux de ses esclaves s'étant échappés un jour, le prince ordonna à El-Mazri d'aller à leur recherche. — Celui-ci monta à cheval avec ses enfants, ses esclaves et une dizaine de personnes, qui explorèrent les chemins en divers groupes.

Après avoir couru environ deux heures dans différentes directions, El-Mazri s'arrêta au pied d'une tente sous laquelle habitaient ses femmes, laissant ses chevaux au soleil. — Tandis qu'il se reposait, vingt Gauabiz accompagnés de trois soldats turcs, venant de *Chebrihit*, chef-lieu de la province, aperçurent des chevaux devant la tente. Ils en conclurent qu'El-Mazri se trouvait à l'intérieur, et ils se dirigèrent en toute hâte de ce ôté.

El-Mazri, hors d'état de se défendre, chercha son salut dans la fuite et parvint, armé d'un fusil, à gagner, sans être vu, un monticule voisin. Il pouvait s'y cacher et échapper à ses ennemis ; mais voyant les Gauabiz qui saccageaient sa tente et s'emparaient de ses femmes, il n'y tint pas, et se montrant tout-à-coup sur le sommet du mamelon, il cria aux pillards : « Lâches qui faites la guerre aux femmes, venez donc me trouver ici ! »

Les Gauabiz, en l'entendant, se précipitèrent vers lui, essayant d'environner la colline pour qu'il ne pût s'échapper. — El-Mazri, animé par les cris de ses femmes, se jeta derrière un rocher et, de cette forteresse improvisée, accueillit les assaillants à coups de fusil, auxquels ceux-ci ne manquèrent pas de riposter. — Comme ses ennemis pour avancer étaient obligés de se montrer à découvert, il put les tenir ainsi en échec durant un quart d'heure et en blesser plusieurs. — Pendant ce temps un vieux bé-

douin qui était son plus fidèle serviteur, sauta à crû sur un cheval et courut, ventre à terre, donner l'alarme à Saïd.

Le prince s'apprêtait à partir pour la chasse. —Il envoya aussitôt 22 hommes qui s'élancèrent au galop, pour défendre El-Mazri. —Les Gauabiz les voyant arriver prirent la fuite, emmenant avec eux les chevaux d'El-Mazri sur lesquels ils placèrent leurs blessés. – El-Mazri, aidé par les nouveaux-venus, attaqua à son tour les Gauabiz, et les poursuivit plus de deux lieues.

§ 11.

Au moment où on allait les atteindre, un homme de la suite de Saïd qui était à la tête de ceux qui poursuivaient les Gauabiz, voulant répondre à la prescription de Saïd de ne pas verser le sang, s'avança vers les ennemis d'El-Mazri, et après longue discussion leur fit rendre les chevaux qu'ils emmenaient.

Cette aventure fit beaucoup de bruit en Égypte. —Or, non-seulement on n'essaya pas même de réprimer l'insolence des Gauabiz s'attaquant à un prince de la famille régnante; mais encore on fit courir le bruit que Saïd n'avait sauvé El-Mazri et ne s'était sauvé lui-même *qu'à l'aide de ses innombrables canons, d'une armée de Bédouins et de ses Mameluks.* —Le vice-roi crut à ce bruit,.. ou fit semblant d'y croire.—Pour en vérifier l'exactitude, il envoya à Quafle sur-le-champ (le moyen était au moins singulier), 2,000 hommes de cavalerie, environ 1,000 hommes d'infanterie et une batterie d'artillerie. Ce corps d'armée ne rencontra aucun ennemi et n'éprouva aucune résistance; mais, comme on ne pouvait pas être venu pour rien, on mit littéralement *à sac* la maison et les propriétés d'El-Mazri, qui fut assez heureux pour s'échapper, comme jadis avait fait son frère, par le Maréotis, sur une barque qui prenait eau et qui vingt fois faillit couler bas.

§ 12.

Révolté de pareilles violences et afin d'ôter tout prétexte à Abbas contre lui, Saïd demanda par écrit au vice-roi la permission d'aller visiter l'Europe pour cause de santé, et de pouvoir venir au Caire prendre congé de Son Altesse.

Le vice-roi la lui accorda. —On vit alors Saïd arriver au Caire en toute sérénité, se présenter à Abbas-Pacha dans son palais de *Hassoun*, aller visiter Fuad-Effendi au *Guissoun*, son frère *Abdel-Hallin* à Choubra; — recevoir à son tour leurs visites, partir le même jour pour Alexandrie, et là s'embarquer pour l'Europe avec quatre personnes de sa suite.

Avant son départ, Saïd envoya tous ses gens à *Chernoul* (sa maison de campagne), à 10 heures environ d'Alexandrie.

Il y avait là ses domestiques, les 25 matelots de sa *dahabieh* (barque sur le Nil), et les 24 matelots d'un paquebot à vapeur qu'il avait fait construire en Angleterre : — en tout 59 individus.

§ 13.

A peine le prince fut-il parti, qu'il se joua en son absence, contre lui une comédie réellement curieuse.

Un beau jour, Abbas, qui avait refusé à Fuad-Effendi et aux sollicitations mêmes de la Porte, d'employer aucun des membres de sa famille dans quelque poste que ce fût, prétendant qu'ils n'étaient que des rebelles capables de bouleverser l'Egypte, Abbas feignit d'être encore plus alarmé et d'avoir reçu des renseignements secrets qui ne devaient lui laisser aucun doute sur les complots de Saïd.

En conséquence, il rassembla subitement un conseil des ministres auquel il invita les consuls généraux européens. — Là, à la stupéfaction du conseil entier, Abbas accusa son neveu d'avoir conspiré contre lui. Le consul général anglais, dans la politique duquel il entrait d'entretenir la discorde dans la famille de Méhémet-Aly, appuya le vice-roi ; — mais le prince absent trouva de généreux défenseurs ; les consuls de Prusse et de France se portèrent garants de Saïd, et repoussèrent vivement l'accusation qu'on lui intentait.

Grâce à ce secours subit personne n'osa se rallier aux mesures de violence que proposait le consul anglais, — mesures qui n'allaient à rien moins qu'à s'emparer de tous les biens du prince et à le condamner à mort,... par contumace heureusement.

Mais cette conclusion pesait à Abbas, et il ne la trouvait point assez décisive. — Aussi un beau matin, sous prétexte de rechercher les traces d'une nouvelle conspiration, donna-t-il l'ordre d'environner Chernoul et le palais Gabbari, appartenant à Saïd, avec 600 hommes ; de livrer l'assaut à ces habitations ; de se rendre maître de toutes les personnes qui s'y trouvaient ; de les mettre à mort si elles résistaient, et de s'emparer de toutes les armes et de toutes les munitions qu'on y rencontrerait. — On commanda en outre aux soldats de piller le palais Gabbari, sans y respecter même le *harem* (le *harem*, asile sacré des musulmans !....) ; — mais les soldats se montrèrent plus civilisés que leurs chefs et n'osèrent toucher ni au Gabbari ni au harem, tant la chose leur paraissait monstrueuse. — On les gourmanda alors tellement qu'ils n'eurent pas le même respect pour Chernoul.

Ce dernier endroit est une maison de plaisance isolée, bâtie au milieu de jardins et environnée de champs. — L'armée d'Abbas (car c'était une véritable armée) — n'y trouva absolument rien que le silence, — quelques matelots, — des domestiques et, — c'était là dessus qu'on avait compté, — *cinq petits vieux canons démontés* que Saïd possédait au vu et su de tout le monde, depuis le temps de son père. On s'empara de tout, et les prisonniers avec leurs armes et les cinq canons furent transportés au Caire en grand triomphe.

La ville entière resta dans la consternation pendant deux jours et les rigueurs les plus grandes furent exercées contre les malheureux qu'on avait arrêtés. — Quelques-uns tombèrent malades ; — d'autres moururent par suite des mauvais traitements ; — tous demeurèrent longtemps prisonniers, tremblants chaque jour pour leur vie, sans qu'on pût leur arracher le moindre aveu contre Saïd.

Ce ne fut que sur les ordres venus de Constantinople que le vice-roi se décida à mettre en liberté ce qui restait de ces pauvres diables.

Quant aux fameux canons, objet principal de l'accusation, il fut constaté à la citadelle où on les avait pompeusement déposés, *qu'ils étaient hors d'usage* et qu'ils n'auraient pu être bons qu'à donner la mort aux imprudents qui auraient voulu se servir d'eux. Il va sans dire que la prétendue armée de dix mille hommes levée par Saïd avait complétement disparu et qu'on n'en trouva pas trace.

§ 14.

Telle fut la grande conspiration de Saïd-Pacha, — sorte de plaisanterie grossière, digne de Karadeuck, le polichinelle des Orientaux, — avec laquelle le gouvernement d'Abbas-Pacha crut pouvoir arriver à abuser les cabinets européens et légitimer, à leurs yeux, ses haines et ses violences. Heureusement de pareilles fantasmagories sont percées à jour ; — elles ne peuvent égarer personne, et les gens qui sont au courant de ce qui se passe dans des cours à demi-barbares comme celle d'Abbas, savent à quoi s'en tenir sur de pareilles matières. Aussi le Divan de Constantinople ne fut-il pas un instant dupe de cette ruse ; — il ne crut d'aucune façon à la culpabilité de Saïd, et le sultan accueillit parfaitement bien ce prince.

Depuis lors de grands changements ont eu lieu en Égypte. Saïd-Pacha règne à son tour et son persécuteur est mort. Je ne doute pas que ce prince, homme éminemment éclairé, tienne tout ce que l'Égypte attend de lui. Les premiers actes de son règne, comme les grands travaux qu'il a appelé les européens à entreprendre, ainsi que la manière loyale et énergi-

que avec laquelle il est venu au secours de son souverain et de sa foi religieuse que menaçait l'ambition russe, sont un sûr garant qu'il accomplira jusqu'au bout le devoir qu'impose le trône à qui l'occupe, et qu'il continuera, par tous les moyens possibles, à substituer dans ses États, si dignes d'intérêt, la civilisation moderne à la barbarie du vieux monde, le progrès et les lumières à la routine et aux préjugés.

ACHILLE JUBINAL, *Membre de la deuxième classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1855.

*** La première classe (*Histoire générale, Histoire de France*) s'est assemblée le 14 février sous la présidence de M. de Montaigu; lecture est donnée par M. Leruste, tenant la plume de secrétaire, du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté. M. le président donne lecture d'un rapport de M. Huillard Breholles sur la candidature de M. le marquis de Trevisani, de Florence, candidat présenté à cette classe par MM. l'abbé Denys et Renzi, M. Huillard Breholles a fait remarquer que les titres du candidat ne consistent que dans deux romans historiques imprimés en italien, qu'en conséquence il pense que M. de Trevisani pourrait être présenté avec les mêmes titres plutôt à la seconde classe qu'à la première. L'assemblée adopte les conclusions du rapporteur et renvoie la candidature de M. de Trevisani à la deuxième classe. M. Renzi communique à la classe la nouvelle qu'il vient de recevoir de la perte que l'Institut historique vient de faire en la personne d'un de ses membres distingués, M. Marchand, d'Orléans. Lettre de M. Hallez, qui annonce son départ pour l'île Mayotte (Sénégal), où il va remplir les fonctions de juge de première instance. Des renseignements sur le pays ont été demandés par l'administrateur à notre collègue M. Hallez. Ont été offerts à la classe : la 1re *livraison de la nouvelle Revue française* et le *Bulletin de la Société de Géographie*. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. de Montaigu; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté. M. le président nomme une commission chargée d'examiner les titres de M. le marquis de Trevisani, candidat que la première classe vient de renvoyer à la seconde. Cette commission se compose de MM. Alix, Richard et l'abbé Denys. On a offert à la classe les *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes*. On entend en-

suite la lecture de deux rapports de M. Alix : le premier, sur le *Manuel des recherches étymologiques*, publié par notre collègue, M. le Dr Richard Cull, pour la Société britannique, sur l'avancement de cette science ; le second, sur les conclusions prises par la commission chargée d'examiner de nouveau le projet d'établir l'enseignement des langues orientales dans les académies de l'Université de France, projet qui a reçu l'approbation des académies de Stanislas de Nancy et de Metz. Ces deux rapports ont été renvoyés au comité du journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, 14 février, sous la présidence de M. Nigon de Berty, vice-président. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Lettre de M. Maizière, notre collègue à Reims, par laquelle il envoie un *Opuscule sur les fluides subtils*, « *traité élémentaire*, dit-il, qui contient au moins » un article historique dans le fameux débat entre les deux théories qui » partagent le monde savant sur la vision. » Les ouvrages offerts à la classe sont : *le Triomphe de l'humanité pour la prospérité de la France*, par M. Paul Véret, M. de Berty est nommé rapporteur ; *des Distributions d'aliments cuits opérées en divers temps chez les différents peuples*, par N. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Ernest Breton, président. M. Leruste donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Lettre de M. Morel, notre collègue, à Saint-Gaudens, par laquelle il fait connaître les recherches qu'il fait des titres de chartres, des titres de syndicat de communes, pour accords à faire. « C'est à peine, dit-il, si j'ai pu m'en procu» rer une douzaine cette année. Mais en revanche, ajoute-t-il, j'ai trouvé » un manuscrit précieux, malgré de nombreuses erreurs. Il traite de » l'histoire des évêques de Comminges et contient beaucoup de détails. En » collationnant ma copie sur trois exemplaires que je connais, j'aurai un » texte parfaitement exact qui pourra être utilement consulté pour l'his» toire de presque toute la Gascogne ». M. Morel se propose d'envoyer à l'Institut historique un petit travail sur les Frères Prêcheurs de Saint-Gaudens. Les livres offerts à la classe sont : *De la Liturgie des cloches à propos de la bénédiction des cloches de Saint-Germain, d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet. On donne lecture d'un mémoire de M. Denis, notre collègue à Mouthiers, en Savoie, sur une inscription romaine de Paucigny ; renvoi au comité du journal ; M. l'abbé Badiche est appelé à la tribune pour lire son rapport sur trois ouvrages faisant partie de la *Bibliothèque*

de la famille, dirigée et publiée par M. l'abbé Orse : ce rapport est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. On fait la distribution des jetons, la séance est levée à dix heures trois quarts.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le 23 février 1855, sous la présidence de M. le comte Reinhard, vice-président. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Il lit ensuite une lettre de M. le général prince de la Moskowa, par laquelle il remercie l'Institut historique de l'avoir nommé président honoraire de la société pour l'année 1855, et il promet d'envoyer pour la bibliothèque un exemplaire de sa publication historique sur la musique classique religieuse; cette lettre est envoyée au comité du journal. On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut historique pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs. M. Ernest Breton demande la parole, il prie l'assemblée de vouloir bien ratifier la cession que le conseil et l'administrateur lui ont faite de plusieurs livres de la société; l'assemblée, consultée par M. le président, approuve ladite cession. M. Marcellin propose de tenir une séance générale à l'effet d'y lire les mémoires destinés pour la séance publique annuelle; cette proposition est rejetée après avoir entendu plusieurs membres. La lecture de ces mémoires rentre dans les attributions du comité central des travaux suivant nos statuts. On soulève la question de savoir si un mémoire présenté par une dame pour être lu en séance publique doit être admis. Après avoir entendu plusieurs orateurs, l'assemblée se prononce pour l'admission en se fondant sur les précédents. Le mémoire de Mme Maury sera porté à l'ordre du jour de la séance publique du 18 mars, sans que cela tire à conséquence pour l'avenir. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Foulon pour lire son rapport sur les mémoires de la société de Dijon. M. Breton, en l'absence du rapporteur, se charge de cette lecture. Le rapport est renvoyé au comité du journal. M. Carra de Vaux vient lire un rapport sur la cherté des grains, ouvrage de M. Victor Modeste. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, on distribue les jetons de présence, la séance est levée. RENZI.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1855.

⁂ La première classe (*Histoire générale, histoire de France*), s'est assemblée le 14 mars 1855, sous la présidence de M. de Montaigu, président; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la dernière

séance, il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe : la *Bibliothèque des familles*, par M. l'abbé Orse, le *Bulletin de la Société de Géographie*. Plusieurs lectures sont renvoyées à la fin de la séance.

⁂ La seconde classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 14 du même mois, sous la présidence de M. de Montaigu; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. La lecture du mémoire de M. Barbier est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, 14 mars, sous la présidence de M. Carra de Vaux, président; M. Gauthier lit le procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Une brochure de M. Maizière, sur les fluides, est renvoyée à l'examen de M. Goujon. Plusieurs livraisons du journal de M. Delvincourt sont renvoyées à M. Masson pour en faire un rapport. La lecture du mémoire de M. Carra de Vaux est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, 14 mars, sous la présidence de M. Breton, président. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Chaumier, pour lire son mémoire nouveau sur la vapeur, destiné à être lu en séance publique, le dimanche 18 mars; après cette lecture, une discussion s'engage entre plusieurs membres et l'auteur. On convient que ce dernier mémoire sur le même sujet est plutôt une œuvre d'esprit bien écrite, mais que le premier mémoire, quoique plus long, lui est préférable; on adopte la lecture du premier en séance publique. M. Barbier vient lire une pièce de poésie, intitulée *Souvenir d'un voyage dans le midi*, la lecture de cette pièce de vers est approuvée pour la séance publique. M. Barbier reçoit les félicitations de ses collègues.

M. Carra de Vaux lit ensuite un rapport sur la cherté des grains, par Victor Modeste; renvoi au comité du journal. M. l'Hervilliers vient lire un rapport sur les éléments de la grammaire latine, par Gillet; ce rapport est renvoyé également au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*), a eu lieu le 30 mars, sous la présidence de M. de Montaigu, président de la première classe; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, il est adopté. On donne lecture de la correspondance. M. le comte Reinhard, vice-président de l'Institut historique, prévient l'assemblée qu'une courte absence de Paris le met dans l'impossibilité de venir présider la séance

M. Sedail, membre correspondant, demeurant à Montmartre, demande à être porté comme membre résident : sa demande est renvoyée à sa classe (la deuxième). M. Bernard Jullien fait hommage à l'Institut historique et à ses membres de plusieurs exemplaires de son ouvrage intitulé : *Polémique sur quelques points de métrique ancienne*. Notre collègue, M. le docteur Martin de Moussy, écrit une lettre du Parana (Amérique) par laquelle il donne des détails intéressants sur la situation actuelle des républiques de Montevideo, de Buenos-Aires et du Paraguay, et sur le mouvement commercial qui a lieu par les grands fleuves de ces Etats. Cette lettre est renvoyée au comité du journal. On lit ensuite la liste des livres offerts à l'Institut historique pendant le mois; des remerciements sont votés aux donateurs. Plusieurs rapporteurs sont nommés pour rendre compte des ouvrages suivants. *Notice* de M. Salmon *sur plusieurs monnaies épiscopales inédites de Langres*, rapporteur M. E. Breton. *Pierre l'Hermite, deuxième lettre* de M. Paulet *à la Société des antiquaires de Picardie*, rapporteur M. H. Hardouin, *Catalogue Noël, etc.*, rapporteur M. Alix. *Annuaire de la Société philotechnique de l'année* 1854, rapporteur M. Barbier. *Journal de l'Arcadie de Rome*, rapporteur M. Aïvazowsky. *Le lac de Fucine*, de M. Ferdinard de Luca, rapporteur M. E. Breton. *Publication nouvelle* de M. Aïvazowsky, rapporteur M. Gauthier la Chapelle.

M. Renzi fait connaître à l'assemblée que plusieurs mémoires ont été déposés au Bureau de l'Institut historique sur la question suivante mise au concours par notre Société et par la Société de la morale chrétienne (Voir le programme dans la 230e livraison de l'*Investigateur*, janvier 1854). « Quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans les gouvernements » de la France pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est-à- » dire depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules jusqu'à l'avé- » ment de la troisième race des rois de France et principalement sous les rè- » gnes de Clovis et de Charlemagne. » Il demande en conséquence qu'une commission soit nommée pour examiner les mémoires et pour décider s'il y a lieu à décerner le prix d'une médaille de 400 fr. qu'on a proposé conjointement à ladite société. M. le président, après avoir pris l'avis de l'assemblée, nomme une commission de trois membres, composée de MM. Barbier, Gauthier la Chapelle et de Montaigu.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Alix, pour lire son rapport sur l'ouvrage, extrait de l'anglais, intitulé : *Notice de la Guiane anglaise, contenant la description de cette colonie, le récit des principaux événements dont elle a été le théâtre, la découverte de cette contrée, son climat, sa géologie, son histoire naturelle et ses productions*, par Henri Dalton. Ce rap-

port est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. On lit ensuite deux rapports de M. Vallet de Viriville, sur les ouvrages intitulés : 1° *Charles le Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers, Thierry d'Alsace des comtes de Metz, seigneur de Bitche et comte de Flandre*, par M. le comte F. Van der Straten Ponthoz; 2° *Briescocchsel zwischen Gœthe und Reinhard in den jahren* 1807 *bis* 1832. — *Correspondance de Gœthe avec le baron Reinhard de l'an* 1807 *à* 1832. — *Stuttgart et Balingen* (*Wurtemberg*), *librairie de Cotta*, *in*-8°. Ces deux rapports ont été renvoyés au comité du journal. M. E. Breton donne lecture d'un rapport de M. Foulon, absent, sur les travaux de l'Académie de Dijon; ce rapport a été renvoyé également par le scrutin secret au comité du journal.

Il est onze heures, on fait la distribution des jetons, la séance est levée.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Paris, le 20 janvier 1855.

A M. Renzi, administrateur de l'Institut historique de France.

Je suis très-reconnaissant de la peine que vous avez prise de m'informer du renouvellement du bureau de l'Institut historique, et de l'honneur qui m'y a été accordé de nouveau de figurer à sa tête comme son président honoraire. Je vais m'empresser de mettre à votre disposition, pour que vous en veuillez bien faire hommage à l'Institut, la collection des volumes de ma publication musicale historique.

Je vais lire aussi, avec empressement, les observations que contient le numéro de l'*Investigateur* joint à votre lettre. Je vous en remercie cordialement d'avance, et vous prie d'en faire agréer mes remerciements à notre illustre compagnie.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le général Prince DE LA MOSKOWA.

CHRONIQUE.

— Un de nos plus zélés correspondants, M. Choussy, a fait part à l'Institut historique de la découverte qu'il croit avoir faite d'un puits de construction celtique. Le comité du journal, sous toutes réserves, a pensé devoir mettre sous les yeux de ses lecteurs un extrait de la description de ce monument, afin de les mettre à même de juger ce qu'il peut y avoir de probable dans la supposition de M. Choussy.

C'est à la Varennes-sur-Allier (Allier), à quelques pas d'une rivière et dans un chemin bas et profond que se trouve le puits signalé par notre correspondant. Ce puits de forme carrée est régulièrement orienté, son ouverture a un mètre en tous sens; sa profondeur est de 3 m. 10^c depuis le fond jusqu'au niveau du sol. La margelle composée sur chaque face de trois pierres donne encore une hauteur de 0,90 m. Cette margelle est composée de fort grosses pierres; les pierres qui forment le puits sont grossièrement équarries, posées à plat les unes sur les autres, à l'exception des quatre pierres du bas qui sont placées de champ, et un peu en talus. Ajoutons que dans le pays ce puits passe pour être l'ouvrage des fées, tradition qui s'attache à la plupart des monuments celtiques.

— Un autre de nos correspondants, M. P. Salmon, a signalé à l'Institut historique quatre menhir, peulvan ou pierres levées, qui se trouvent à peu de distance de Brunoy. Les trois premiers dont l'un est renversé existent dans le lit même de la rivière d'Yères; le quatrième est sur le bord de la rivière, un kilomètre plus haut; celui-ci est renversé, et connu sous le nom du *Gros Grès*. Ernest Breton.

— Nous annonçons avec plaisir à nos collègues que M. Smith, architecte de S. M. la reine de la Grande-Bretagne et membre correspondant de l'Institut historique, vient d'être nommé, par S. M. la reine d'Espagne, chevalier de l'ordre de Charles III.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Vie de B. Pierre Fourier*, curé de Mattaincourt, etc.; par M. l'abbé Chapia, — 2e édition, vol. in-12, Nancy.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, année 1854, nos 3 et 4.

— *Plutarque Provençal*, vies des hommes et des femmes illustres de la Provence ancienne et moderne, publiées par Alexandre Gueidon. — Marseille.

Investigateur, livraison n° 242. — Janvier 1855.

ERRATA.

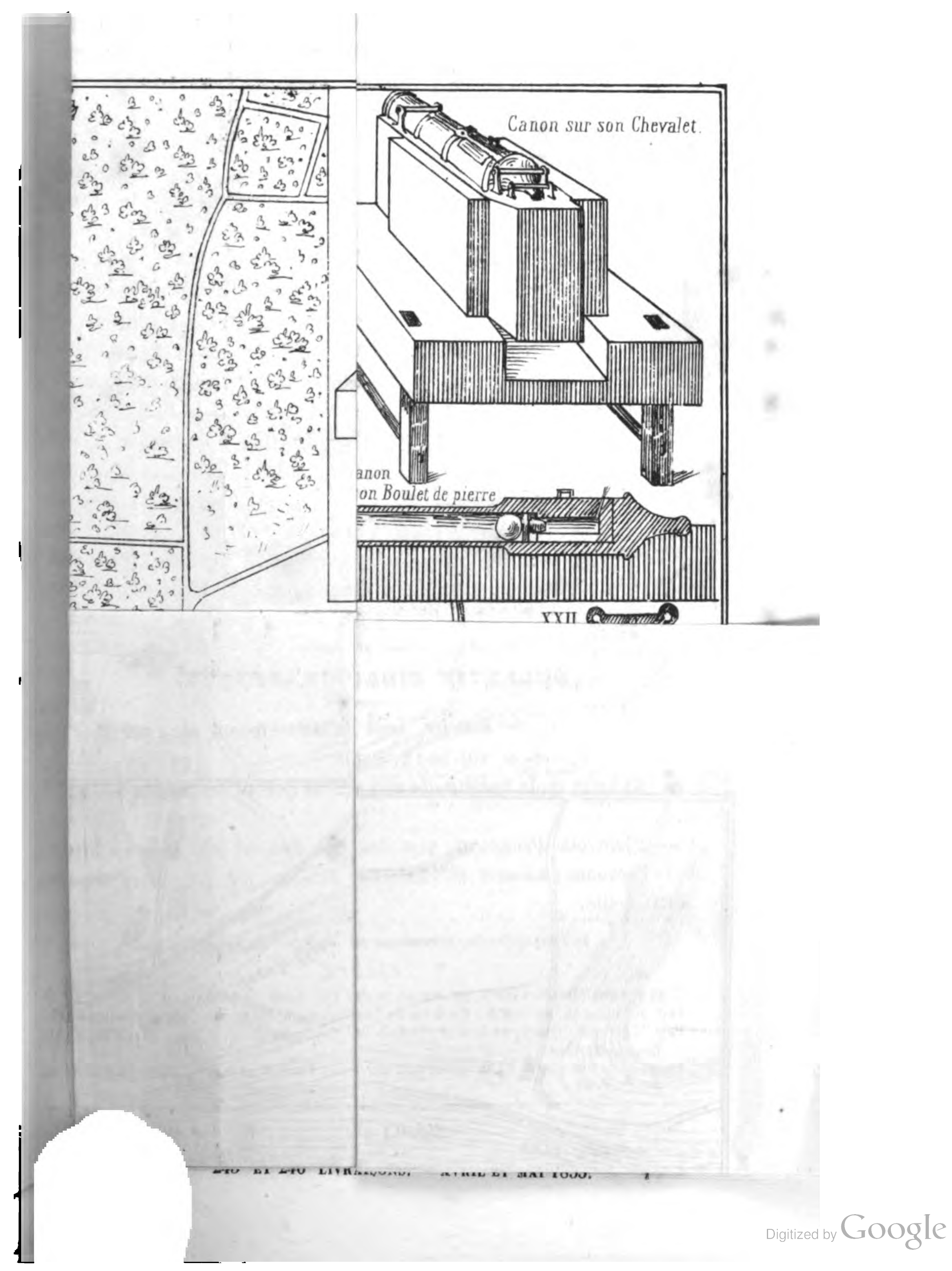
Page 6, avant-dernière ligne, *au lieu de*, le côté Est, *lisez* : le côté Ouest.
Page 10, ligne 10, *au lieu de*, vis-à-vis du Sanitas actuel, *lisez* : vis-à-vis de l'ancien Sanitas.
Page 12, note 3, ligne 2, *au lieu de*, Suffolk, d'Épalles, des Monlins, *lisez* : Suffolck, d'Escalles, de Moulins.
Page 16, paragraphe 4, ligne 28, *au lieu de*, Saint-Laurent d'Orgeril, *lisez* : Saint-Laurent des Orgerils.

A. RENZI, *Administrateur*.

Achille JUBINAL, *Secrétaire général*.



IÈGE D'O



MÉMOIRES.

JEANNE DARC,

DEUXIÈME PARTIE.

CAPTIVITÉ ET PROCÈS DE JEANNE. — SON MARTYRE.

CHAPITRE I.

JEANNE, APRÈS SA MISSION, DEVANT PARIS ET SUR LA LOIRE.

Nous voyons donc d'un côté le roi de France raffermi sur son trône; de l'autre, Jeanne Darc descendant du commandement général des armées au rang d'un simple chef militaire, qui ne ressemblait ni à un baron français (1), puissant par lui-même, par sa clientèle et par ses liens de famille; ni à un de ces chefs de bande (2) (*condottieri*) qui avaient pris part à la délivrance d'Orléans sous ses ordres. En un mot, Jeanne n'était plus la jeune fille inspirée, elle n'avait plus de mission céleste à remplir.

Charles VII, ses généraux, sa cour, se firent des illusions à son égard; on ne la comprit pas; on pensait l'exploiter quand son rôle était fini, et à leur premier insuccès, ainsi que nous le verrons, ils cherchèrent à la rendre responsable de leurs propres fautes. Dès lors, les services qu'elle avait rendus à son pays et à son roi furent complétement oubliés. Elle devint en conséquence la victime de l'intrigue, de la jalousie et de la vengeance.

On la calomniait d'abord comme sorcière; c'était là une superstition populaire et générale qui régnait en France et en Angleterre. On croyait qu'elle n'était pas vulnérable. On lui disait en France : « Si vous ne crai- » gnez pas d'aller à l'assaut, c'est que vous savez bien que vous n'y serez

(1) Nous avons dit ailleurs que l'état que le roi avait donné à Jeanne égalait, quant à la forme, celui d'un comte, ayant en sa compagnie un intendant, un aumônier, un écuyer, des pages, des valets de main, de pied et de chambre, indépendamment des nobles pucelles convenables à son sexe. Cet état était disparu avec son grade et sa fortune.

(2) Des Ecossais sous la conduite de Kannede et autres, et des Italiens sous celle de Valperga, etc.



» pas blessée. — Je n'ai pas plus de garanties que les autres gens d'ar-
» mes (1), » répondait Jeanne.

En Angleterre, on ne prononçait le mot de la Pucelle qu'avec effroi. « Les capitaines et les soldats étaient tellement effrayés des enchantements » attribués à Jeanne, dit un auteur (2), qu'ils flottaient entre leurs crain- » tes et leur devoir avant de passer la mer pour se rendre en France. En » effet, le duc de Glocester avait adressé aux gouvernements des ports de » la Grande-Bretagne des lettres royales (3) prescrivant des mesures rigou- » reuses contre les guerriers qui, par la peur de la Pucelle, est-il dit » dans cette lettre, abandonneraient les drapeaux (4). »

La première accusation formulée contre Jeanne, comme sorcière et comme coupable de porter l'habit d'homme, fut celle du duc de Bedford dans une lettre qu'il écrivit (7 août 1429) à Charles VII pour lui reprocher d'avoir pris en Champagne des villes et des châteaux qu'il prétendait appartenir au roi d'Angleterre; il lui disait en même temps qu'il « abusait » le peuple ignorant et qu'il s'aidait de gens superstitieux et réprouvés » comme d'une femme désordonnée et diffamée (la Pucelle) étant en habit » d'homme et gouvernement dessolu abominable à Dieu (5). » Il faut ajouter à toutes ces accusations la rancune des chefs de guerre tendant à discréditer Jeanne à cause de leur amour-propre froissé de tous ses exploits heureux, exploits trop grands pour n'être pas enviés.

Charles VII, qui dirigeait avec son conseil les opérations de la guerre, ne sut mettre à profit ni les succès qu'avait remportés Jeanne sur ses ennemis, ni l'ascendant moral sur les populations que lui donnait son récent couronnement à Reims, pour marcher immédiatement sur Paris. Il se borna à réduire quelques places, parmi lesquelles Compiègne et Soissons. Pendant ce temps, les ducs de Bedford et de Bourgogne renouèrent entre eux une alliance plus intime, et ils concentrèrent leurs forces dans la capitale, dont la défense fut confiée plus spécialement aux troupes bourguignonnes, ce qui inspira beaucoup de confiance aux Parisiens. Le duc de Bedford alla chercher les quatre à cinq mille hommes que lui amenait d'Angleterre son oncle le cardinal Wincestre; le duc de Bourgogne se rendit dans ses domaines pour réunir de nouveaux renforts, afin de reprendre l'offensive et de s'assurer ainsi ses communications avec les Pays-Bas.

(1) Déposition de Marguerite de Touroulde; Le Brun de Charmettes.

(2) *Tergiversantes incantationibus Puellæ terrificatos*. (Actes de Rymer, tom. X, p. 159, édit. 1727.)

(3) Datées de Wye. (Actes de Rymer, t. X, p. 472, éd. 1727.)

(4) *Quas terriculamenta Puellæ animaverunt*. (Actes susdits.)

(5) Monstrelet, Le Brun de Charmettes.

Lorsque Charles VII arriva (le 8 septembre 1429), avec son armée forte d'environ douze mille hommes, sous les murs de Paris, tous les moyens avaient été pris pour repousser avec avantage ses attaques. Les troupes de Charles prirent position dans l'espace appelé Marché aux Pourceaux (1), entre la butte de Saint-Roch ou des Moulins et la Porte Saint-Honoré, située à l'endroit où la rue Traversière vient se joindre à la rue Saint-Honoré (2). C'était la partie de l'enceinte la plus faible, mais garantie, comme partout, de doubles fossés larges et profonds, remplis d'eau; toute l'étendue de l'enceinte du Nord de Paris entre les portes Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre et Saint-Honoré, était bien fortifiée; elle était garnie d'artillerie et défendue par les troupes bourguignonnes et anglaises, et par les Parisiens, sous les ordres des meilleurs capitaines. La résistance de la capitale était donc formidable. Aucune diversion ne vint, comme on le prétendait, seconder l'attaque, par un mouvement intérieur en faveur de Charles VII.

On rangea l'armée en bataille sur les deux heures de l'après-midi et on commença à donner l'assaut aux portes Saint-Denis et Saint-Honoré. On se battit avec courage et avec acharnement de part et d'autre. La prise de la capitale était assez importante pour qu'on se la disputât. Jeanne Darc, accompagnée par le maréchal de Rays et suivie des gens d'armes, était encore occupée à faire remplir de fagots le deuxième fossé à côté du mur d'enceinte, près de la porte Saint-Honoré (3). Pendant qu'elle criait aux Parisiens : *Rendez-vous de part Jhésus à nous tost*, ils l'accablaient des mots injurieux de *pillarde*, de *tribaulde* et de traits dont l'un lui traversa la jambe (4) de part en part. Cette blessure qui lui causait une vive douleur et lui faisait perdre beaucoup de sang, l'obligea à se traîner à quelques pas de là et à se mettre à l'abri derrière le tertre en dos d'âne qui divisait les deux fossés. En attendant, les Français furent repoussés sur tous les points; ils s'aperçurent trop tard qu'ils n'étaient ni assez forts ni assez nombreux pour prendre Paris, dont l'artillerie avait fait des ravages épouvantables dans leurs rangs. On battit donc la retraite à quatre heures; Jeanne, abandonnée par tout le monde, resta seule blottie dans l'endroit où sa blessure la forçait de rester; elle refusa même de se faire transporter au camp par les siens, jusqu'à ce que le duc d'Alençon vint (5), entre

(1) Histoire au vray; Registre du Parlement, etc.

(2) Ancien plan de Paris.

(3) Hist. au vray; Chron. sans titre; Jean Chartier, etc.

(4) Journal d'un bourgeois de Paris; Registre du Parlement, vol. XV.

(5) Chron. sans titre.

dix et onze heures du soir, la tirer de là et la faire soigner (1). L'armée de Charles se retira avec une grande perte (2) à la Villette (3). Jeanne n'entendait sur son passage que des plaintes contre elle ; elle se voyait accablée d'injures par ceux-là mêmes qui avaient été chargés de la sauver. Tous ces mépris, tous ces dédains avaient une cause, c'était le bruit répandu dans l'armée que Jeanne avait promis qu'on prendrait Paris, et qu'on y coucherait la nuit; mais Jeanne n'en savait rien, elle n'en avait rien dit. Le désappointement des combattants qui espéraient retourner chez eux chargés de butin (4), et la défaite qu'ils avaient essuyée avaient irrité tous les esprits, que la honte des chefs, pour avoir manqué l'entreprise, n'était pas de nature à pouvoir modérer. Accablée par la douleur que causait à son cœur une si énorme ingratitude, Jeanne suspendit le lendemain ses armes en l'église de Saint-Denis (5), décidée à ne plus les reprendre, et demanda de nouveau au roi d'aller finir ses jours dans l'obscurité et la retraite (6). Partie de Saint-Denis avec l'armée le 12 septembre, elle arriva à Gien (7) (Loiret), où elle reçut, par ordre du roi, ses appointements (8); de Gien elle alla passer trois semaines dans l'oisiveté à Bourges (Cher).

L'insuccès de Charles VII, sous les murs de Paris, rendait disponibles les troupes que Bedford et le duc de Bourgogne avaient réunies pour le combattre. Ils ouvrirent une nouvelle campagne dans le Nord où plusieurs villes leur étaient échappées après le sacre, et où nous verrons reparaître Jeanne Darc toute seule. Charles au contraire était resté presque sans armée; affaibli d'abord par les pertes qu'il avait essuyées et réduit à peu de monde par l'abandon des volontaires qui étaient rentrés dans leurs foyers, il dut se borner, avec ses propres forces, à chasser les garnisons anglaises de quelques châteaux qu'elles occupaient encore sur les bords de la Loire.

On verra bientôt comment et par quelle influence Jeanne Darc se décida à quitter sa paisible demeure de Bourges, pour reprendre les armes. Le roi

(1) Registre du Parlement, vol. XV.

(2) Environ mille blessés et cinq cents morts.

(3) Histoire au vray, etc.

(4) Les soldats étaient obligés de faire la guerre à leurs frais, c'est-à-dire aux dépens des pauvres paysans qu'ils rançonnaient. Ce ne fut qu'à la fin du règne de Charles VII qu'on organisa une armée permanente.

(5) Jacques Doublet, Histoire des antiquités de Saint-Denis.

(6) Villaret, Histoire de France, tom. XIV.

(7) Histoire au vray; Chronique sans titre.

(8) Cinq cents écus d'or.

avait ajourné jusqu'après le sacre de Reims une expédition qu'il avait projetée contre Saint-Pierre-le-Moutiers, Cosne et la Charité ; il remit sur le tapis cette question un mois après son retour à Gien. Son conseil trouva que l'occasion était opportune pour faire cette entreprise. La cour aurait vu avec plaisir l'éloignement de Jeanne qui lui faisait ombrage. Sollicitée par le roi, pressée par la cour, elle consentit à se remettre en campagne. Elle suivit, pour ainsi dire, son penchant et sa destinée. Elle parcourut ainsi de ville en ville l'espace qui sépare les bords de la Loire et ceux de l'Oise, s'exposant aux hasards d'une guerre de châteaux et de surprises. Elle s'associa à tous les guerriers de renom qui l'y attiraient et qui l'y abandonnèrent aussitôt après l'y avoir engagée.

L'un des compagnons d'armes de Jeanne, d'Albret, qui avait contribué à la délivrance d'Orléans, arriva à Bourges avec un certain nombre de gens d'armes.

Il s'agissait de mettre le siége devant Saint-Pierre-le-Moustier ou Moutiers (1) (Nièvre). D'Albret et Jeanne furent donc chargés par le roi, qui était à Bourges, de cette expédition. On réunit quelques troupes et l'on partit pour Saint-Pierre-le-Moutiers. Le siége ne fut pas long ; la ville fit sa soumission presque sans résistance (2). Ce petit succès avait attiré dans cet endroit le maréchal de Sainte-Sévère. Une nouvelle expédition de quelque importance, celle de la Charité (Nièvre), est arrêtée. Le maréchal et d'Albret engagent Jeanne à les suivre et l'on va mettre le siége devant le fort de la ville ; mais leurs troupes n'étaient pas considérables, la place se trouvait dans les meilleures conditions possibles et garnie de défenseurs nombreux (3). Après un mois d'efforts inutiles, au plus fort de l'hiver, on dut abandonner l'entreprise.

A la suite de cet échec il semblait que Jeanne dût rester tranquille à Bourges ou ailleurs ; mais ce n'était pas ce qu'on voulait, car elle gênait, elle était même devenue un embarras pour la cour. Une fois engagée de nouveau dans une reprise d'armes, il était facile de la pousser au loin, vers le Nord de la France, où ses services pouvaient être utiles à la défense des villes récemment soumises à Charles VII et attaquées de nouveau par l'ennemi. Persuadée qu'elle devait à son pays et à son roi de nouveaux sacrifices, elle se résigna avec modestie au sort qui l'attendait (4). Elle quitta enfin, pour ne plus les revoir, les bords chéris de la Loire, témoins éternels de ses

(1) Déposition de Jean d'Aulon. (2) Même déposition.

(3) Alain Chartier, Jacques Berry ou Bouvier.

(4) Elle dit plus tard qu'elle avait reçu des révélations qui lui annonçaient qu'elle tomberait entre les mains de ses ennemis, mais qu'on l'avait encouragée à prendre patience.

triomphes, dont le souvenir est resté gravé dans le cœur des hommes. Elle partit donc accompagnée, non pas des gens de sa maison, qui l'avaient quittée (1), mais de plusieurs chefs de guerre suivis de quelques militaires ; elle emmenait quelques troupes et on lui avait fourni de l'argent (12 mille écus) (2) pour s'en procurer d'autres (3) sur les lieux ; indépendamment de son équipage, elle avait à sa suite douze chevaux, cinq *coursiers* et sept *trottiers* (4).

De la Loire Jeanne arriva à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), après une marche de 44 lieues, à la même époque où, un an auparavant, elle était entrée dans Orléans pour le délivrer du siége. A Lagny, Jeanne rencontra d'autres chefs de guerre de renom (5). En s'exposant à combattre les forces du duc de Bourgogne, auprès duquel on avait fait des efforts inutiles pour le rapprocher du roi, elle était persuadée « qu'on ne trouverait de paix chez le duc, disait-elle, qu'au bout de la lance (6). » Aussi on entra immédiatement en campagne, d'abord contre Franquet d'Arras, qui était au service du duc, homme aussi courageux que cruel, dont le brigandage désolait le pays. Jeanne et les chefs de guerre sortirent de la place à la tête d'environ 400 hommes, surprirent Franquet, lui livrèrent un combat sanglant, dans lequel il fut fait prisonnier. Convaincu de ses forfaits, qu'il avoua lui-même, il fut condamné à mort par les juges de Lagny et exécuté (7). Cette perte contraria beaucoup le duc de Bourgogne, qui marchait, disait-on, avec son armée vers Compiègne (Oise), pour l'assiéger.

CHAPITRE II.

JEANNE TRAHIE PAR LES SIENS A SOISSONS ET A COMPIÈGNE.

Jeanne et les autres chefs se rendirent dans Compiègne, à 60 kil. nord de Lagny. Presque en même temps le comte de Clermont, l'archevêque de Reims et le comte de Vendôme avec leurs troupes entrèrent aussi dans Compiègne. Mais le duc de Bourgogne, au lieu d'aller mettre le

(1) Déposition de Jean d'Aulon ; ses frères l'avaient quittée aussi.

(2) Interrogatoire du 27 février 1430.

(3) Interrogatoire du 10 mars 1430.

(4) *Idem.*

(5) Jean Foucault, Geoffroy Saint-Aubin, l'Écossais Kannede et le capitaine Barrée. (Jean Chartier, Hist. de Charles VII.)

(6) Interrogatoire du 3 mars 1430.

(7) Interrogatoire du 14 mars 1430. Cette exécution devint plus tard un chef d'accusation contre Jeanne.

siége devant cette ville, avait dirigé ses forces sur Choisy, place forte, située à quelques kil. nord-est de Compiègne, entre le confluent de l'Oise et celui de l'Aisne, qu'il tenait à réduire d'abord. Le quartier général du duc était établi à Noyon, à 24 kil. nord-est de Compiègne. Une expédition fut aussitôt concertée pour aller forcer le duc de lever le siége devant Choisy; Jeanne s'associa à cette expédition, qu'elle suivait, mais qu'elle ne dirigeait pas. On sortit de Compiègne; Clermont, Vendôme et l'archevêque se mirent en marche à la tête des troupes, et l'on se dirigea, non pas au nord, sur Choisy, dont la garnison, qui tenait pour Charles VII, était strictement bloquée; mais, à la surprise de Jeanne, on prit la route de l'est à droite pour se rendre à Soissons (Aisne), à 40 et quelques kilomètres de Compiègne. La ville de Soissons n'était point menacée à l'extérieur, mais son commandant (1) était sur le point de la vendre, comme il la vendit quelques jours après, au duc de Bourgogne. Ce commandant ferma, sous un vain prétexte, les portes de la ville à l'expédition qui dut camper à la belle étoile. Le lendemain il voulut bien accorder l'entrée de la ville aux comtes de Clermont et de Vendôme, à l'archevêque de Reims, et à tous les gens de guerre, *excepté à Jeanne Darc*. L'exclusion de la jeune fille, que ces chefs laissèrent à la porte, pouvait être regardée, en apparence, comme une lâcheté de leur part, si leur conduite n'avait pas été guidée par un calcul honteux, par une noire trahison préméditée. Jeanne, mortifiée, humiliée, ne s'en plaignit pas; armée de son courage, elle reprit la route de Compiègne, au risque d'être arrêtée par l'ennemi que le hasard ne lui fit point rencontrer. Rentrée dans la ville que menaçaient les troupes du duc de Bourgogne, elle s'empressa d'appeler à son secours Jacques de Chabannes, Théaulde de Valpergue, Regnaut de Fontaines et Poton de Saintraille, qui arrivèrent en effet avec deux mille guerriers. On alla combattre les troupes du duc de Bourgogne à Noyon; Jeanne accompagna les capitaines dans cette expédition. On remporta un avantage assez considérable et on rentra à Compiègne avec du butin. Peu après, tous ces chefs de guerre avec leurs troupes, quittèrent Jeanne et la ville pour retourner probablement, comme avait fait Clermont, vers la Loire. La jeune fille resta donc seule au milieu d'une population agitée, qu'elle connaissait à peine, et dans une place dont le commandant était jaloux, peu bienveillant pour elle et fort immoral (2). Quoiqu'elle se vît abandonnée tour à tour par tous ses compagnons d'armes,

(1) Guichat Bournel.

(2) Ce commandant, âgé de soixante ans, maltraitait sa jeune femme pour se livrer à plusieurs concubines qu'il entretenait chez lui.

elle ne perdit pas courage; elle sortit de Compiègne pour chercher des renforts, et elle y rentra avec quelques troupes au moment où l'on commençait à mettre le siége devant la place (1).

CHAPITRE III.

JEANNE, SORTIE DE COMPIÈGNE, EST FAITE PRISONNIÈRE DE GUERRE.

L'arrivée de Jeanne en ville avec des troupes excita dans le peuple et dans la garnison un enthousiasme dont on profita pour faire une sortie contre les assiégeants. Le commandant de la place seconda cette sortie sans y prendre part : il savait trop bien calculer les chances de la guerre. Jeanne, montée *notablement* (2) sur un *demi-coursier* (3), et Poton le Bourguignon, avec d'autres chefs, se mirent à la tête d'environ 600 hommes, fantassins et cavaliers (4), et on sortit de Compiègne par la porte du pont entre quatre et cinq heures de l'après-midi. On traversa le pont et la cour du boulevard qui en défendait l'issue du côté de la campagne. On s'avança par la prairie et on tomba sur la bastille que faisait construire Baudon de Noielle, à Marigny, au bout de la chaussée; mais malheureusement l'ennemi s'aperçut de la surprise qu'on tentait de faire et il la prévint. Jean de Luxembourg, premier officier du duc de Bourgogne, qui commandait le siége, visitait avec le sire de Créqui et autres officiers les extérieurs de la place pour se disposer à l'attaquer. Il aperçut les Français au moment où ils traversaient le pont; il cria aux armes et donna des ordres pour concentrer des forces sur le quartier menacé. Les Bourguignons qui se trouvaient en première ligne furent d'abord attaqués par les Français; leur résistance ne fut pas sérieuse, ils n'étaient pas en nombre; mais, pendant le combat, leur corps tout entier, commandé par de Luxembourg (5), arriva de Clairay, où il était établi, et reprit l'offensive à la barrière de Marigny. Les Anglais, prévenus à leur tour, arrivèrent de leur quartier de Venette au secours des Bourguignons, ayant à leur tête le sire de Montgommery : le combat devint plus sérieux; le sire de Créqui, Bourguignon, fut blessé à la figure et il dut se retirer. Les forces ennemies augmentant à chaque instant, les Français furent obligés de se replier sur la barrière du boulevard du Pont. Poursuivis par les Bourguignons, menacés sur leur flanc par les Anglais

(1) Le duc avait emporté et rasé Choisy.

(2) Habillée richement.

(3) Cheval d'une taille et d'une beauté remarquables. Interrogatoire du 17 mai 1431.

(4) Monstrelet.

(5) Monstrelet. Luxembourg avait été chargé par le duc de Bourgogne de traiter de la paix avec Charles VII, lorsque celui-ci, venant de Reims, se trouvait à Compiègne.

qui venaient leur couper la retraite, la confusion et le désordre se mirent dans leurs rangs. Ils se précipitent en foule vers la barrière où l'on ne pouvait ni avancer (1) ni reculer.

Jeanne, qui ne voyait aucun renfort de la place venir à leur secours, voulut rester à l'arrière-garde pour faire face à l'ennemi et pour soutenir une retraite précipitée, d'autant plus difficile qu'elle s'opérait dans un espace aussi étroit que celui d'une barrière et d'un pont sur lequel la foule empressée retardait le passage au lieu de le hâter. Plusieurs guerriers ne pouvant pas se frayer une route par le pont se jetèrent à la nage dans la rivière, d'autres tombèrent prisonniers entre les mains de l'ennemi ; Poton le Bourguignon fut de ce nombre. L'héroïne, avec quelques cavaliers, tenait encore tête aux ennemis. Elle s'élançait, sur son cheval agile, tantôt à droite, tantôt à gauche pour couvrir de son corps la retraite des siens ; on l'avait déjà reconnue à son habillement de pourpre et à son étendard.

Lorsqu'elle parvint à gagner le pied du boulevard du Pont (2) elle se trouva isolée ; elle fit face encore aux nombreux cavaliers ennemis qui se précipitaient sur elle en se disputant l'honneur de s'emparer de sa personne. Un cavalier (3) poussant son cheval en avant contre celui de Jeanne la saisit brutalement par l'habit et la renversa ; malgré la terrible secousse qu'elle éprouve en tombant, elle se relève aussitôt et veut se défendre encore, mais on a mis pied à terre, on s'empare d'elle et on la désarme de vive force. Alors, entourée d'une nombreuse escorte, elle fut amenée à Marigny par le bâtard de Vendôme et consignée à Jean de Luxembourg, qui la fit garder à vue chez lui en attendant les ordres du duc de Bourgogne qu'on avait prévenu à l'instant. Le duc se rendit de son quartier-général de Coudun, devant Compiègne, au logis où était la prisonnière ; il échangea quelques mots (4) avec elle et il la laissa à la garde de son premier aide-de-camp, Jean de Luxembourg. Les soldats accouraient de tous les côtés pour aller voir la jeune fille qui avait mis tant de fois les Anglais en déroute et dont le nom les épouvantait encore.

La prise de Jeanne Darc (23 mai 1430) fut regardée, avec raison, par les deux partis comme un grand événement. Les Orléanais et tous les bons

(1) J. Chartier.

(2) Interrogatoire du 10 mars 1431, dans lequel Jeanne déclare ainsi sa capture : « Près du » boulevard fut prinse. Et estoit la rivière entre Compiègne et le lieu où elle fut prinse. Et n'y » avoit seulement entre le lieu où elle fut prinse, que la rivière, le boulevart et le fossé dudit » boulevart. »

(3) Cavalier breton nommé *Pontus Heuterus*, suivant Georges Chastelain ; d'après Monstrelet et Alain Chartier, ce fut un archer picard.

(4) Monstrelet.

Français en furent consternés. Les Anglais, au contraire, étaient ivres de joie, espérant voir bientôt entre leurs mains l'auteur de leurs défaites. Des réjouissances publiques eurent lieu dans tous les domaines des Anglais et des Bourguignons et jusque dans Paris, où, à l'arrivée de cette nouvelle (25 mai), des feux de joie furent allumés et un *Te Deum* fut chanté dans l'église de Notre-Dame (1). « Un grand nombre de prédicateurs se déchaînèrent sans honte contre la libératrice de la France, l'accusèrent d'impiété, de magie, et lancèrent contre elle, du haut de la chaire de vérité, tous les traits du mensonge et de la calomnie (2). »

L'accusation de trahison qu'on a attachée à la conduite du gouverneur de Compiègne n'est nullement justifiée ; mais il est certain que si Guillaume de Flavy, commandant de cette place, eût soutenu, comme il l'aurait dû, l'expédition par une sortie, la retraite n'aurait pas été si désastreuse, et Jeanne Darc n'aurait pas été prise. Coupable ou non, à tort ou à raison, le commandant de Flavy, par sa conduite équivoque, a laissé dans l'histoire une bien triste renommée. Mais la cause de la prise de Jeanne ne remontait-elle pas aux ministres de Charles VII, qui, en l'éloignant à dessein des bords de la Loire, l'avaient lancée sans appui, au nord de la France, au milieu des armées ennemies ? Les chefs de guerre, compagnons d'armes de la jeune fille, qui l'avaient entraînée partout vers le danger et délaissée tour à tour, notamment les comtes de Clermont et de Vendôme, ainsi que l'évêque de Reims, qui lui avaient fermé les portes de Soissons, n'étaient-ils pas les complices de la cour ?

CHAPITRE IV.

CAPTIVITÉ DE JEANNE DANS LES CHATEAUX DE BEAULIEU ET DE BEAUREVOIR. INCIDENTS.

Quoi qu'il en soit, Jeanne, bonne et simple, aimant Dieu et son pays, était tombée, victime de la jalousie et de l'astuce, dans le piége que lui avaient tendu ses anciens amis et ses ennemis. Résignée, elle endure les humiliations et les souffrances de sa captivité ; elle prie, elle espère même, dans sa naïveté, qu'on s'intéressera à elle, et qu'on la rachètera moyennant une forte rançon ; car elle ne pouvait croire qu'elle pût être condamnée (3), n'ayant commis aucun crime. En effet, Jeanne, par son grade comme chef militaire, n'était qu'une prisonnière de guerre, elle devait être consi-

(1) Lenglet du Fresnoy ; Villaret ; Hume, *History of England*.

(2) Lenglet du Fresnoy et Le Brun de Charmettes.

(3) Troisième déposition de Pierre Miger, prieur de Longueville, juge assesseur.

dérée comme telle et traitée avec tous les égards observés jusqu'alors entre la France et l'Angleterre envers tous ceux qui se trouvaient dans des cas semblables (1). Mais les choses ne devaient pas se passer ainsi; car si les Français regardaient la jeune fille comme un ange libérateur, les Anglais la considéraient comme une magicienne qui les avait battus par ses coupables enchantements. Aussi les accusations touchant les crimes dont on voulait la rendre coupable s'accumulaient sur sa tête.

Quelques jours après sa capture, elle fut envoyée par Jean de Luxembourg dans le château de Beaulieu (2); et comme tout être vivant renfermé dans une prison aspire naturellement à la liberté, la jeune fille, habituée à courir les champs, la désirait encore davantage. S'apercevant qu'elle pouvait pratiquer une ouverture entre deux pièces de bois du mur de sa chambre, elle se met à l'œuvre avec adresse, et, grâce à sa taille fine (3), elle se glisse en effet par cette issue. Au moment où elle se dispose à renfermer les gardes dans la tour, le hasard fait arriver le gardien qui s'était absenté, et, au lieu de gagner la campagne, Jeanne est obligée de rentrer en prison. : « Dieu ne veut pas que je m'échappe cette fois, » dit-elle avec résignation. Instruit de ce fait, Jean de Luxembourg jugea à propos de ne pas laisser plus longtemps seule la jeune fille qu'il regardait comme digne de tous les égards dus à son sexe, à son grade, à sa renommée; il l'envoya donc dans son château de Beaurevoir, en Picardie, près de Cambrai (Nord), où sa femme et sa sœur lui firent l'accueil le plus gracieux; cependant cette demeure, c'était toujours une prison pour Jeanne, mais elle était adoucie par la bonne société que lui faisaient ces dames et par tous les soins qu'on prenait d'elle. Les Bourguignons ne faisaient que suivre un parti dans cette guerre, mais ils n'étaient pas en réalité les ennemis de Jeanne comme les Anglais. La dame de Beaurevoir et la demoiselle de Luxembourg s'employèrent en vain auprès de Jeanne pour lui persuader de quitter les vêtements d'homme; l'offre même de riches étoffes pour lui en faire un habillement ne put changer la résolution prise par la jeune fille, car elle était convaincue que par ce moyen elle sauverait son honneur. Ces deux dames, au contraire, n'y voyaient que la cause de sa perte.

Jeanne avait déjà compris, par les entretiens qu'elle avait avec ses bienfaitrices, qu'un grand danger la menaçait, celui d'être remise entre les mains de ses ennemis : cette idée, qui tourmentait beaucoup son esprit, et

(1) Hume (*History of England*). On se rappelle la manière dont Talbot a été traité après la bataille de Patay.

(2) Monstrelet.

(3) Déposition de Guillaume de la Chambre.

la nouvelle qu'on lui fit connaître de la prochaine reddition de la place de Compiègne, exaltèrent son imagination.

Un jour qu'elle se promenait seule sur le donjon du fort, elle fut tentée de se jeter en bas de la tour dans l'espoir de se sauver. Convaincue, par les voix des saintes qu'elle croyait entendre depuis sa captivité, qu'elle ne perdrait pas la vie, elle s'élance du haut du donjon et tombe avec fracas au pied des murs. Au bruit de sa chute, les gardes arrivent et la trouvent sans mouvement; elle n'était qu'évanouie. Bientôt elle reprit connaissance; la terrible secousse de sa chute la rendit gravement malade; entourée par les dames du château, qui lui prodiguèrent tous les soins que réclamait son état, elle recouvra parfaitement la santé.

CHAPITRE V.

JEANNE EST RÉCLAMÉE AU DUC DE BOURGOGNE PAR L'INQUISITION, PAR L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET PAR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.

Mais, en attendant, des projets sinistres sur le sort de Jeanne étaient passés à l'état de réalité. Des tentatives pour l'arracher des mains du duc de Bourgogne avaient déjà eu lieu. La première requête fut celle du vicaire général de l'*Inquisiteur de la foi au royaume de France* (1).

« Nous, disait-il au duc de Bourgogne, en usant des droits de notre of-
» fice, de l'autorité à nous commise du Saint-Siége de Rome, requerons
» instamment et enjoignons, en faveur de la foy catholique, et sur les
» peines de droit, de envoyer et amener toute prisonnière par devers nous
» ladite Jehanne, soupçonnée vehementement de plusieurs crimes sentans
» heresie, pour estre à droit par devers nous procédé contre elle par le
» promoteur de la sainte Inquisition (2). »

On ne fit pas d'abord attention à cette *injonction;* on s'étonna même que des inquisiteurs existassent en France, comme si ceux qui agissent dans l'ombre avaient besoin de s'afficher en public.

L'Université de Paris vint après l'inquisiteur avec une requête, qu'elle adressa en même temps au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, pour que Jeanne fût remise à un tribunal ecclésiastique. « Cette femme,
» disait l'Université, qui se dit la Pucelle, au moyen de laquelle l'honneur
» de Dieu a esté sans mesure offensé, la foy excessivement bleciée et l'É-
» glise trop fort deshonnorée; car par son occasion, idolastrie, erreurs,
» maulvaises doctrines et inconveniens inestimables s'en sont ensuivis en

(1) Frère Martin.

(2) Manuscrits de la bibliothèque du Roi, procès de condamnation.

» ce royaulme... » L'Université ajoute ensuite : « Peu de chose serait avoir » faict telle prinse, se ne s'en suivoit ce qu'il appartient pour satisfaire » l'offense par icelle femme perpetrée contre notre doulx Createur et sa » sainte Église avec ses autres meffaictz innumérables. » Elle insiste auprès de Luxembourg pour que Jeanne soit remise à l'inquisiteur de la foy et à l'évêque de Beauvais, juges competens (1), *sous les peines de droict, qui sont grandes.*

On serait porté à croire que ces réclamations n'étaient autre chose que la mise à exécution d'un plan concerté entre leurs auteurs, le gouvernement anglais et l'évêque de Beauvais, qui arriva en dernier lieu avec une requête de nature à nous confirmer dans cette opinion.

L'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, avait embrassé avec tant d'enthousiasme la cause des Anglais qu'il avait produit quelque scandale à Beauvais à l'occasion de leurs revers ; il s'était attiré en même temps l'animadversion des Beauvaisais, le mécontentement de Charles VII et le blâme de Jeanne Darc. Par prudence, l'évêque s'était retiré dans la ville de Rouen. La prise de la jeune fille, opérée sur le territoire de son diocèse et survenue si à propos, l'avait rendu l'arbitre de la destinée de celle qu'il détestait, et, comme on dit, il était devenu maître de la situation.

Il adressa donc, après les deux initiatives ci-dessus, une lettre avec toutes les formalités d'usage, au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg : 1° pour « que cette femme que l'on appelle Jehanne la Pucelle, » prisonnière, soit envoyée au roy, pour la délivrer à l'église pour lui » faire son procès, pour ce qu'elle est suspectionnée et diffamée d'avoir » commis plusieurs crimes, comme sortilége, idolastrie, invocation d'en- » nemys (*de démons*) et aultres plusieurs cas touchant notre sainte foy et » contre icelle. 2 Qu'elle (*la Pucelle*), regardée par eux comme prinse de » guerre (2), ne devoit point estre prinse de guerre ; néantmoins pour la ré- » munération de ceulx qui l'ont prinse et détenue, le roy veult libéralement » leur bailler jusqu'à la somme de six mille francs, et pour le bastard (3) » qui l'a prinse, lui donner et assigner rente, pour substenir son estat jus- » ques à deux ou trois cents livres. 3° Que comme icelle femme a esté prinse

(1) De l'Averdy, notices des manuscrits de la bibliothèque du Roi, tom. III. — Grosses du procès de la Pucelle, mêmes manuscrits.

(2) Hume, *History of England*.

(3) De Vendôme. Le fait est que les Etats du duché de Normandie avaient été convoqués en 1430 (août), par le roi d'Angleterre, qui leur demanda une somme de 120 mille livres, dont douze mille francs devaient servir pour l'achat de la Pucelle. Les trois ordres accordèrent cette somme. Copie, collationnée en forme, de l'original, existant dans la bibliothèque de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le Brun de Charmettes.

» en son diocèse, soubs sa jurisdiction spirituelle, qu'elle luy soit rendue » pour luy faire son procès, comme il appartient; à quoy il est tout prest » d'entendre par l'assistance de l'inquisiteur de la foy, et par l'assistance des » docteurs en théologie et en decret (*droit civil*), etc. 4° Que combien la » prinse d'icelle femme ne soit pareille à la prinse du roy, princes, etc., tou- » tesvoyes on pourroit, s'ilz vouloient, bailler dix mille francs (*ou soixan-* » *te-six mille livres de notre monnaie*) au preneur, selon droict, usaige et » coustumes de France... ledit evesque somme et requiert les dessus ditz » que ladite Pucelle luy soit délivrée en baillant sureté de la dicte somme » de dix mille francs (1), etc. »

CHAPITRE VI.

JEANNE LIVRÉE AUX ANGLAIS EST TRANSFÉRÉE DES CHATEAUX D'ARRAS ET DE CROTOY A LA TOUR DE ROUEN.

On hésita longtemps avant de déférer à cette double et triple réquisition. Un événement imprévu vint peut-être hâter la décision. Les troupes du duc de Bourgogne, au lieu de prendre Compiègne, furent complétement battues et dispersées par une armée que les courageux capitaines de Charles VII avaient amenée au secours de la place.

Dès ce moment Jeanne passa entre les mains des Anglais. Après quatre mois de captivité dans le château de Beaurevoir, elle fut transférée (octobre 1430) dans celui d'Arras, où elle fut reçue par les officiers anglais. Peu après elle fut conduite au château de Crotoy, à l'embouchure de la Somme, et enfin elle passa dans la grosse tour du château de Rouen (2).

A peine fut-elle arrivée dans cette dernière prison qu'on la renferma, dit-on, dans une cage de fer (3), et quelques jours plus tard dans une chambre éclairée par une ouverture donnant sur la campagne. Cette chambre se trouvait dans un étage intermédiaire (4), on y montait de la cour du château par huit degrés (5).

Ce qui est certain, c'est que Jeanne avait des ceps de fer aux pieds nuit et jour, et que lorsqu'elle était couchée, on lui passait sur le corps une chaîne qui, en traversant les pieds de son lit, tenait à une grosse pièce de

(1) Grosses du procès de la Pucelle parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi.

(2) Toutes les dépositions.

(3) Déposition d'Etienne Castillon, serrurier; troisième déposition de J. Massieu. Personne n'a vu la Pucelle dans cet état.

(4) *In quâdam camerâ mediâ.*

(5) Troisième déposition de Pierre Cusquel; déposition de Raymond, seigneur de Macy.

bois (1). Outre ces rigoureuses précautions, on avait confié sa garde à cinq soldats anglais, dont trois étaient placés dans l'intérieur de sa chambre et les deux autres à la porte (2). Ces misérables l'accablaient d'injures (3); ils poussaient la méchanceté jusqu'à la réveiller pendant la nuit. « L'heure de la mort est venue, lui disaient-ils, on vient te prendre pour » t'expédier. » C'était en vain que Jeanne les priait de la laisser tranquille : elle leur disait qu'ils manquaient de charité envers elle (4). Ces hommes dépravés et inhumains eurent un jour l'audace d'attenter à sa pudeur. La pauvre fille poussa des cris et appela à son secours. Le comte de Warwick, qui entendit ces cris de son logement, vint à son aide, « si bien, » rapporte le greffier du procès, que s'il ne fût survenu, lesdits gardes » l'eussent violée, et de cela se plaignait (5). » Le comte changea les gardes de la prisonnière (6), qui lui expliqua, dans cette circonstance, pourquoi elle gardait l'habillement d'homme et tenait ses chausses attachées avec beaucoup d'aiguillettes fortement nouées. Ces précautions prises par Jeanne, et les craintes qui semblaient l'autoriser à garder les vêtements de l'autre sexe, furent au contraire la cause principale de sa perte.

Parmi les accusateurs de Jeanne, l'Université de Paris se fit remarquer par son zèle et par son insistance. Impatiente de voir commencer le procès, elle écrivit (novembre 1430) une lettre au roi anglais, ou plutôt au régent, pour le prier de remettre la captive entre les mains de l'évêque de Beauvais et de l'Inquisition; elle en écrivit deux autres audit évêque : par la première, elle l'invitait à instruire un procès de foi (7); par la seconde (8), elle le pressait d'agir en conséquence le plus tôt possible.

L'évêque, de son côté, n'était pas resté inactif; il avait obtenu territoire du chapitre de Rouen (9) pour instruire ledit procès dans cette ville. On n'attendait plus que l'ordre du roi pour le commencer.

(1) Déposition de Buys-Guillaume, de frère Martin l'Advenu, de Pierre Aron, de J. Riquier, de J. Tiphaine, et de Thomas de Courcelles. (Le Brun de Charmettes.)

(2) Première déposition de Guillaume Manchon.

(3) Première déposition de Guillaume Manchon; troisième déposition de J. Massieu, de Guillaume Colles et autres.

(4) Déposition de J. Massieu.

(5) Déposition de Guillaume Manchon.

(6) Notices des manuscrits de la bibliothèque du Roi, tom. III.

(7) Du 21 novembre 1430. (De l'Averdy, procès de la Pucelle, manuscrits de la bibliothèque du Roi.)

(8) Lettres du 20 novembre 1430. (Grosses du procès de condamnation.)

(9) 28 décembre 1430. (Manuscrits de la bibliothèque du Roi, procès de condamnation.)

CHAPITRE VII.

AUTORISATION DU ROI D'ANGLETERRE POUR FAIRE UN PROCÈS DE FOI A JEANNE.

En effet, des lettres patentes du roi, datées du 3 janvier 1431, arrivèrent enfin à Rouen.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux des lecteurs cette pièce, dont la reproduction nous a paru indispensable pour bien apprécier la suite du procès.

« Une femme, dit le roi, qui se fait appeler la Pucelle, laissant l'habit » et le vestiaire du sexe féminin contre la loy divine, comme chose abomi- » nable à Dieu, reprouvée et deffendue de toute loy, vestue et habillée et » armée en habit et estat d'homme, a fait et exercé cruel faict d'homicide, » et, comme l'on dict, a donné à entendre au simple peuple, pour le sé- » duire et abuser, qu'elle estoit envoyée de par Dieu et avoit cognoissance » de ses divins secrets, ensemble plusieurs aultres dogmatisations très » perilleuses à notre saincte foy catholique, moult préjudiciables et scan- » daleuses ; en poursuivant par elle les quelles abusions et exerçant hosti- » lité à l'encontre de nous et de notre peuple, a esté prinse armée devant » Compiegne par aulcuns de nos loyaulz subjectz et deppuis aménée pri- » sonnière par devers nous...

» Et pour ce que des superstitions, faulses dogmatisations et aultres » crimes de leze-majesté divine, elle a esté de plusieurs reputée suspecte, » nottée et diffamée, avons esté requis tres instamment par reverend père » en Dieu notre amé et feal conseiller l'evesque de Beauvais, juge eccle- » siastique et ordinaire de ladicte Jehanne, pour ce qu'elle a ésté prinse et » apprehendée es termes et limites de son dioceze, et pareillement exorté » de par notre tres chiere et tres saincte fille l'Université de Paris (1), que » icelle Jehanne vueillons faire rendre, bailler et delivrer au dit reverend » pere en Dieu pour la interroger et examiner sur lesditz cas... et procé- » der contre elle selon les ordonnances et dispositions des droits divins et » canoniques, appeler ceulx qui sont à appeller... pour lui faire (*à la Pu- » celle*) son procès suivant Dieu et la raison ; ordonnant de prester à l'es- » vesque aide et deffense, protection et confort... *en se reservant de » reprendre Jeanne se elle n'est pas convaincue ou atteinte des cas cy » dessus* (2). »

(1) Lettre du 21 novembre 1430. Grosses du procès. — De l'Averdy, manuscrits de la bibliothèque du Roi.

(2) Grosses signées et paraphées du procès de condamnation parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi.

CHAPITRE VIII.

CONSTITUTION DU TRIBUNAL POUR JUGER JEANNE.

Investi de pleins pouvoirs pour juger Jeanne, l'évêque de Beauvais nomma, le 9 janvier 1431, tous les officiers, c'est-à-dire son lieutenant (1) examinateur, chargé de le remplacer dans ses fonctions ; un accusateur (2) ; trois notaires greffiers (3) ; un appariteur (4) ou huissier ecclésiastique, chargé d'exécuter les mandements du tribunal et de faire les convocations ; huit docteurs de la ville de Rouen, pour assister en qualité de consulteurs aux premières réunions relatives aux informations extra-judiciaires. Le tribunal tout entier ne fut constitué qu'après les premières informations ; il fut composé par l'évêque ainsi qu'il suit : 1° de l'évêque de Beauvais et de Lemaistre, vice-inquisiteur (5), juges, avec voix délibérative ; 2° des officiers susnommés ; 3° de quatre-vingt-quinze assesseurs ou conseillers avec voix consultative ; 4° et, comme représentants du Saint-Office, de l'Université de Paris, du Chapitre de Rouen et trois prélats (6).

Nous avons reproduit les principales pièces officielles afin de constater les moyens dont le gouvernement anglais s'était servi pour faire intenter un procès de religion à sa prisonnière, sans qu'il en prît ostensiblement l'initiative ; il se laissa prier, en quelque sorte, et il ne parut céder qu'aux instances de l'évêque et de l'Université ; il ne nomma, comme juge compétent, que l'évêque de Beauvais seul, il remit même l'accusée (c'est dans la lettre qu'il le déclare) entre les mains du tribunal ecclésiastique, en se réservant toutefois de la reprendre, si elle n'eût pas été trouvée coupable ; il affecta ainsi une certaine modération en public, pendant tout le temps que dura le procès ; mais il s'était assuré d'avance d'un instrument actif, docile et dévoué, aussi ambitieux que vindicatif, dans la personne de l'évêque de Beauvais qui convoitait d'une part l'archevêché de Rouen (7), comme récompense due à ses services, et qui, prévenu et corrompu, avait d'autre part une vengeance à prendre contre la pauvre Jeanne pour avoir blâmé sa conduite.

(1) De Foute ou de La Fontaine. (Grosses du procès.)

(2) Joseph d'Estivet, promoteur dont les fonctions équivalent à celles du procureur impérial.

(3) Guillaume Manchon, Guillaume Colles et Nicolas Tasquel.

(4) Jean Massieu.

(5) Vicaire de Jacques Graverand, grand inquisiteur.

(6) Philibert, évêque de Lisieux ; Dominique, évêque de Coutances, et Jean, évêque d'Avranches.

(7) Resté vacant. (Actes de Rymer, tom. X, p. 438, édit. de 1727.)



C'était donc par l'organe de l'évêque de Beauvais que le gouvernement anglais agissait. Il suffit de jeter les yeux sur la requête que le même évêque avait adressée au duc de Bourgogne, pour s'en convaincre. Après avoir déclaré que son tribunal et celui du Saint-Office devaient faire un procès de foi à Jeanne, l'évêque cherche à prouver qu'elle ne doit pas être considérée comme prisonnière de guerre; qu'au surplus il offre et il est prêt à payer pour le gouvernement anglais la somme énorme de 60 mille francs comme prix d'achat de la prisonnière (1) avec toutes les garanties, et de plus, il promet une somme d'argent et même une pension à celui qui avait saisi Jeanne Darc.

Le gouvernement anglais en proie aux divisions intestines, conséquence inévitable d'une suite de défaites essuyées par ses armées, avait déjà commis la faute incalculable de décider la perte de celle qui en avait été la cause. Ces armées, admirables par leur bravoure et par leur discipline, avaient marché de victoire en victoire sous la conduite des plus vaillants capitaines jusque sous les murs d'Orléans; mais là, comme plus tard à Jargeau et à Patay, leur prestige avait été détruit par une femme; c'était bien humiliant, sans doute. Or, en faisant à Jeanne un procès de foi, de sorcellerie surtout, les Anglais prétendaient prouver qu'ils n'avaient été vaincus que par une force surnaturelle; ils crurent même, par ce moyen, pouvoir rétablir leur moral et justifier leurs revers aux yeux des deux peuples et de l'Europe; ils étaient secondés d'ailleurs par les croyances et les superstitions populaires. Il est vrai que la virginité de la Pucelle, constatée à Poitiers d'abord, et en dernier lieu à Rouen par une commission présidée par la dame de Bedford (2), excluait tout crime de sortilége, mais on sait que la passion ne s'arrête pas devant de pareilles considérations. L'intervention d'un tribunal ecclésiastique mettait d'abord à son aise le gouvernement anglais; il éludait par elle les lois d'échange des prisonniers, puis il excitait les susceptibilités des ecclésiastiques qui, appelés à juger Jeanne sur les imputations de sorcellerie, et plus encore sur les prétendues révélations qu'elle avait reçues, ne manqueraient pas de revendiquer le privilége d'être les seuls interprètes de la volonté divine.

(1) On prétend que le roi d'Angleterre avait réclamé Jeanne, moyennant le déboursé de cette somme, suivant le droit de guerre observé en France. (Collection de Brienne, n° 181. Bibliothèque du Roi.)

(2) Troisième déposition de J. Massieu; déposition de Guillaume Colles; troisième déposition de Pierre Cusquel; déposition de J. Marcel.

CHAPITRE IX.

INTERVENTION DU SAINT-OFFICE DANS LE PROCÈS.

Le procès n'était en réalité qu'un prétexte pour atteindre un but politique qui consistait, en général, à rabattre les succès de l'ennemi en discréditant le moyen par lequel il les avait obtenus. Toutes les illégalités, du reste, n'étaient pas des obstacles qui pussent en arrêter la marche; cela est si vrai, qu'on commença par donner pour juges à l'accusée ses propres accusateurs, c'est-à-dire l'Inquisition, l'Université de Paris, et l'évêque de Beauvais. Ce qui était nécessaire pour arriver à une condamnation, c'était d'associer l'Inquisition à l'évêque de Beauvais afin de faire disparaître, suivant les Anglais, la cause présumée du mal; c'est ainsi qu'ils remirent le sort de la victime entre les mains de théologiens fanatiques, exclusivement français, pour les rendre responsables d'un crime inouï en face de l'Europe et de la postérité.

Cependant, et malgré toutes les précautions prises, les Anglais n'accordèrent pas leur confiance tout entière au tribunal qu'on avait nommé. Au lieu de remettre l'accusée à ce tribunal, comme on le déclarait explicitement dans la lettre du roi, ils la gardèrent, pour leur propre garantie, dans les prisons de l'État jusqu'à l'issue du procès. Cette issue ne pouvait être à leurs yeux qu'une condamnation capitale sans appel, ce qui explique l'intervention de l'Inquisition dans la cause, intervention devenue indispensable parce qu'elle devait donner au jugement un caractère d'infaillibilité; aussi l'évêque de Beauvais employa-t-il cet instrument pour arriver à ses fins; car le Saint-Office, on le sait, jouit du privilége de l'infaillibilité que le Souverain Pontife lui transmet lorsqu'il s'agit de rendre un jugement en matière d'hérésie (1).

CHAPITRE X.

PRINCIPES DE L'INQUISITION POUR CONDAMNER L'HÉRÉSIE.

Nous croyons devoir rapporter ici les principes adoptés par le Saint-Office dans les procès de foi, ainsi que leur forme; ils consistaient en six articles.

(1) *Quoniam morbus hæresis velut cancer serpit et latenter simplices interfecit nisi cum diligenti examine sarculo præscindatur*, etc., donnant plein pouvoir d'arrêter, d'excommunier, de garder en prison, condamner, etc., toute personne suspecte d'hérésie, etc. (Grosses du procès de condamnation.)



Art. 1. *A constater l'erreur qu'on a divulguée par des informations extrajudiciaires.*

Art. 2. *A faire subir à l'accusé des interrogatoires répétés.*

Art. 3. *A instruire un procès en règle* (1).

Art. 4. *A faire juger et condamner l'erreur par des docteurs consultés exprès.*

Art. 5. *A essayer de ramener à la foi le coupable, si cela est possible.*

Art. 6. *Et surtout à ne jamais faire de grâce aux rechutes.*

Mais le Saint-Office recommandait, comme preuve de sa bienveillante modération, à l'autorité séculière de traiter le coupable avec douceur (2).

CHAPITRE XI.

PLAN ABOMINABLE QUE L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS MIT EN ŒUVRE.

Avant de se conformer à ce programme, l'évêque de Beauvais avait naturellement conçu un plan de conduite qu'il s'empressa de mettre en pratique. Il s'entoura d'abord d'amis dévoués, d'ecclésiastiques dont l'esprit était exalté en général, sur la conscience desquels il pût exercer son influence par la faveur dont il jouissait à la cour d'Angleterre, et par la toute-puissance que lui donnait le gouvernement qui résidait, dans cette circonstance, à Rouen.

Le plan dont nous parlons pourrait être analysé ainsi :

1° Retenir constamment Jeanne Darc dans un isolement complet pour surexciter son esprit convaincu d'avoir reçu une mission divine et croyant aux visions et aux révélations d'êtres surnaturels ; lui cacher soigneusement l'erreur que lui attribuaient les docteurs théologiens.

2° La priver de toute espèce de conseil qui pût l'éclairer et employer des insinuations perfides pour qu'elle persévérât dans ses croyances, ou, suivant les théologiens, dans ses erreurs, et pour qu'elle refusât de se soumettre à ses juges, qu'elle regardait comme incompétents.

3° Tendre des piéges à l'accusée, la surprendre par des questions multipliées, captieuses et incompréhensibles ; revenir sans cesse sur les révélations divines, qu'elle donnait comme positives, pour irriter les théologiens assesseurs présents et absents, et les indisposer contre elle.

4° La pousser à se soumettre à l'ordonnance de l'Église, et s'abstenir à

(1) Instruire un procès en règle signifie, réduire en articles ou propositions tout le procès pour les soumettre au jugement des docteurs.

(2) Douceur veut dire que le juge séculier, auquel le condamné est remis, doit exécuter à la lettre la sentence du Saint-Office, s'il ne veut pas encourir la même peine.

dessein de lui donner aucune explication sur la nature et la portée de ce mot à double sens.

5° L'inviter à quitter l'habillement d'homme, et l'exposer nuit et jour à être violée par ses gardes.

6° Fausser toute la procédure par des actes arbitraires pour obtenir des assesseurs, auxquels elle devait être soumise, un jugement uniforme, c'est-à-dire une condamnation.

7° La mettre en état de récidive pour la surprendre et la faire exécuter.

Tel nous a paru, d'après les documents officiels, l'ensemble de la conduite qu'a tenue l'évêque de Beauvais dans l'application des principes du Saint-Office pendant la durée de cette procédure.

CHAPITRE XII.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1er DES PRINCIPES DU SAINT-OFFICE.

Constater l'erreur qu'on a divulguée par des informations extra-judiciaires.

Dès le commencement de l'année 1431, l'évêque de Beauvais avait déjà pris des informations sur Jeanne Darc, en écartant cependant toutes celles qui étaient à sa décharge, recueillies dans son pays natal (1). En conséquence, il réunit chez lui (9 janvier 1431) ses officiers et les huit assesseurs qu'il avait nommés. Procès-verbal fut dressé constatant l'autorisation accordée par le roi pour faire le procès, et toutes les nominations; ce fut ainsi que le petit tribunal fut constitué.

Dans cette réunion restreinte, une question capitale fut soulevée cependant par les docteurs, celle de demander au gouvernement anglais la remise de l'accusée au tribunal ecclésiastique, c'est-à-dire sa translation des prisons de l'Etat dans celles de l'archevêché. L'évêque de Beauvais refusa nettement d'adhérer à cette demande, attendu, dit-il, qu'il ne fallait pas déplaire aux Anglais; par cette réponse les assesseurs furent intimidés et on passa outre sur leur légitime demande; on prit connaissance des premières informations reçues sur le compte de l'accusée, on ne les trouva pas suffisantes, et l'évêque promit de les compléter.

Dans la seconde réunion, qui eut lieu aussi chez Cauchon, le 20 février de la même année, on ne communiqua pas à l'assemblée les informations ultérieures qu'on avait demandées dans la première séance; l'évêque fit un résumé, de vive voix, de toutes les informations qu'il avait recueillies, et

(1) Grosses du procès de condamnation.

il se borna à poser à l'assemblée cette question : si d'après son exposé, il fallait admettre les informations extrajudiciaires dont il était question et passer immédiatement à faire des interrogatoires à Jeanne Darc. Un incident nouveau vint déplacer la question. Un assesseur (1), homme de conscience, déclara avec franchise à l'évêque de Beauvais que les accusateurs ne pouvaient pas être les juges de l'accusée.

L'indignation de l'évêque fut extrême. Les assesseurs furent troublés et intimidés ; l'évêque profita de leurs craintes pour emporter une décision conforme à ses désirs. L'assemblée ordonna, sans autre difficulté, de passer à l'interrogatoire de Jeanne Darc, et cependant l'erreur de Jeanne n'était nullement constatée, suivant l'article premier des principes observés par le Saint-Office. L'évêque était persuadé d'avance qu'il obtiendrait par les interrogatoires le même résultat.

CHAPITRE XIII.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DES MÊMES PRINCIPES.

Faire subir à l'accusée des interrogatoires répétés.

Une assemblée générale d'assesseurs, nommés comme nous l'avons déjà rapporté plus haut, en qualité de juges consulteurs, fut convoquée pour le lendemain 21 février, afin d'assister aux premiers interrogatoires de Jeanne.

Avant de relater succinctement la nature de ces interrogatoires, qui eurent lieu pendant plusieurs séances, nous croyons utile de consigner ici deux faits de la plus haute gravité qui se passèrent dans la prison de Jeanne, avant les interrogatoires, par ordre de l'évêque de Beauvais.

Un prêtre, indigne de porter ce nom, appelé le chanoine L'Oyseleur, figurait, parmi les autres ecclésiastiques, comme assesseur juge dans le procès. Il avait été chargé de s'insinuer auprès de Jeanne afin de lui persuader de garder ses opinions, surtout en matière de révélations, et de ne jamais se soumettre au tribunal qui devait la juger. En effet, L'Oyseleur réussit parfaitement dans ce rôle de traître, rôle admis, du reste, par l'Inquisition, comme un dévot espionnage, et conforme à ses maximes.

Un jour, ce chanoine se présenta, furtivement et comme par hasard, en habit court de bourgeois (2) à la porte de la prison de Jeanne ; les gardes s'en étaient éloignés par ordre. Il prit auprès de la captive la qualité de pri-

(1) D'Houppeville. Cet ecclésiastique fut jeté dans une prison pendant plusieurs jours. (Déposition d'Houppeville même.)

(2) Première et quatrième dépositions de Guillaume Manchon, notaire du procès.



sonnier des Anglais pour avoir été fidèle à Charles VII ; il se prétendit natif de la Lorraine (1), son compatriote, et il se regardait, disait-il, comme heureux de pouvoir admirer l'héroïne de son pays, en lui rappelant en même temps ses hauts faits d'armes contre l'ennemi commun.

L'innocente jeune fille, dont le cœur était si pur, ne se douta pas un seul instant du piége que la perfidie de L'Oyseleur lui tendait. Elle se montra joyeuse et expansive dans cette rencontre, qu'elle crut fortuite, d'un homme se disant du parti français (2). Simple et crédule, elle accorda toute sa confiance (3) à cet homme artificieux et corrompu.

L'évêque de Beauvais voulant mettre à profit les confidences secrètes que Jeanne séduite par des questions insidieuses (4) aurait pu faire à L'Oyseleur, se rendit, suivi du comte de Warwick, des témoins et des notaires, dans une chambre située à côté de celle de la prisonnière.

Par un trou pratiqué (5) exprès, on était à même d'écouter la conversation qui avait lieu entre Jeanne et L'Oyseleur. L'évêque ordonna aux notaires d'écrire ce qu'ils entendaient, mais ils s'y refusèrent absolument, en lui faisant observer qu'on ne pouvait écrire que ce que l'accusée aurait dit devant le tribunal (6). On dut donc renoncer à ce mode abominable de procédure. Toutefois L'Oyseleur continua à entretenir avec Jeanne des relations dans l'intérêt du procès.

CHAPITRE XIV.

INTERROGATOIRES DE JEANNE DEVANT LE TRIBUNAL.

Vers huit heures du matin, d'après la convocation dont nous avon parlé, plus de quarante consulteurs ou assesseurs, docteurs en théologie, licenciés, abbés, chanoines et religieux, s'étaient rendus, à la suite de l'évêque de Beauvais, dans la chapelle de Saint-Romain, située dans l'intérieur du château de Rouen, lieu destiné à l'interrogatoire de l'accusée. L'évêque, après avoir occupé son siége (7), ouvrit la séance.

Jeanne avait été citée la veille à comparaître devant ce tribunal. La parole fut accordée à l'accusateur d'Estivet, chanoine de Beauvais et

(1) Première et quatrième dépositions de Guillaume Manchon, notaire du procès.
(2) Déposition de Guillaume Colles.
(3) Déposition de Thomas de Courcelles.
(4) Déposition de Guillaume Manchon, notaire principal du procès.
(5) *Specialiter factum ad hujusmodi causam.* (Grosses du procès.)
(6) Déposition de Guillaume Manchon, principal notaire du procès.
(7) *Ibidemque pro tribunale sedimus.* (Grosses du procès.)

Bayeux. C'est ici le lieu de faire remarquer le choix qu'on avait fait d'un méchant homme pour jouer son rôle d'accusateur; jaloux de justifier son titre et ses qualités, il n'oubliait jamais, lorsqu'il s'adressait à Jeanne, de l'accabler des injures les plus grossières, telles que celles de *pillarde*, d'*ordure*, de *p*.... (1), etc. Cet accusateur lut d'abord les lettres royales qui autorisaient à faire le procès, celles du chapitre de Rouen accordant territoire, puis il annonça à l'assemblée que Jeanne avait été citée par l'exécuteur des citations de l'évêque à comparaître en ce lieu. Il finit par donner lecture de la pièce originale ainsi que du procès-verbal de l'exécuteur des citations.

Il résulte du premier acte que l'accusée devait être « entendue sur les » articles à donner contre elle et les interrogatoires à lui faire concernant » la foi. » On observe dans le second que « Jeanne comparaîtrait et répon- » drait la vérité sur les questions à lui faire, mais qu'elle demandait qu'en » cette affaire l'évêque voulût bien convoquer avec lui des ecclésiastiques » des parties de France aussi bien que de celles d'Angleterre, et qu'elle » suppliait enfin sa révérende Paternité de permettre qu'avant de compa- » raître devant le tribunal, elle pût entendre la messe. »

L'évêque de Beauvais, sur la requête de l'accusateur, donna d'abord ordre à J. Massieu d'aller chercher Jeanne Darc, puis il prit la parole pour rendre compte à l'assemblée de tout ce qu'on avait fait relativement au procès. Quant aux deux demandes de l'accusée, il mit de côté la première, concernant le projet d'un tribunal mixte, et il refusa à la jeune fille de lui laisser entendre la messe, comme n'ayant pas voulu quitter les vêtements d'homme.

Pendant qu'il parlait encore, on introduisit Jeanne Darc ; sa présence fit quelque impression sur l'assemblée par son costume et par l'horreur qu'inspiraient dans l'imagination des consulteurs les crimes dont on l'accusait.

Elle se présenta avec modestie, calme et résignée. On voyait que ses traits avaient été sensiblement altérés par les souffrances qu'elle avait endurées dans la prison où on la tenait attachée comme le plus redoutable criminel ; mais elle n'avait rien perdu de son courage habituel. Inébranlable dans ses convictions, dans sa croyance aux visions d'êtres surnaturels, elle était prête à répondre à toutes les questions, pourvu qu'elles ne fussent pas, par leur subtilité théologique, en dehors de la portée de son intelligence ; son esprit soupçonneux et alerte n'était que l'effet même de son ignorance devant les embûches auxquelles elle devait s'attendre. Sa

(1) Déposition de Massieu, etc. Le Brun de Charmettes.

mémoire excellente lui venait toujours en aide. Le recours à son conseil céleste était pour chaque embarras le dernier retranchement de sa défense.

L'évêque, après avoir fait asseoir Jeanne devant lui et prenant un ton affecté de douceur, la requit charitablement que, tant pour l'amélioration de l'affaire que pour la décharge de sa propre conscience, elle eût à dire pleine vérité sur les choses dont elle serait interrogée en matière de foi.

« Je ne sais sur quelles choses vous voulez m'interroger, répondit » Jeanne ; peut-être pourrez-vous m'en demander de telles que je ne vous » dirai pas.

» — Vous jurerez, reprit l'évêque, de dire la vérité des choses qui vous » seront demandées concernant la foi et *que vous saurez*.

» — De mon père et de ma mère, reprit Jeanne aussitôt, et des choses que » j'ai faites après être arrivée en France, j'en jurerai volontiers; *mais des* » *révélations à moi faites de la part de Dieu, jamais je ne les ai dites ou* » *révélées à personne*, si ce n'est à mon roi seul, et *ne les révélerai à per-* » *sonne*, quand on devrait me couper la tête, parce que j'ai eu avis par » mon conseil de ne révéler à aucun autre. Dans huit jours, au reste, je » saurai bien si je les dois révéler. »

Cette déclaration souleva une grande rumeur dans l'assemblée. Les interpellations des assesseurs arrivaient confusément aux oreilles des juges et de l'accusée; le bruit, la confusion augmentèrent encore lorsque Jeanne répéta sa déclaration plusieurs fois. Enfin l'évêque dut se contenter de recevoir le serment de Jeanne, *qu'elle dirait la vérité sur des choses qui lui seraient demandées touchant la foi seulement;* puis elle déclina ses nom, et prénom, ceux de ses parents, le lieu de sa naissance, etc., et on entra en matière.

Ce qui est remarquable ici, c'est que l'évêque mit autant de persistance à demander à Jeanne, au commencement de chaque séance, la même formule intégrale de serment, sous plusieurs formes, que Jeanne eut de fermeté à la lui refuser dans son entier. « J'ai tant juré, répondait-elle, » passez outre ; » ou bien : « Cela ne regarde pas votre procès. » Elle était persuadée, non sans raison, que c'était un piége que lui tendait l'évêque elle en fut tellement irritée, qu'elle lui dit « que ni lui ni ses assistants » n'étaient ses juges (1), et, en s'adressant plus particulièrement à l'évê- » que, elle ajouta qu'il était son ennemi personnel.

» — Le roi, répondit l'évêque, a ordonné que je vous fasse votre procès » et je le ferai (2).

(1) Déposition de Guillaume de la Chambre.

(2) Troisième déposition de Jean Massieu.

» — Réfléchissez bien, répliqua Jeanne, à ce que vous dites que vous » êtes mon juge; car vous prenez une grande charge et vous me vexez » trop (1). Vous dites que vous êtes mon juge, reprit-elle encore une se- » conde fois, prenez garde à ce que vous ferez; car, en vérité, je suis en- » voyée de la part de Dieu, et vous vous mettez en grand danger. »

On voit que ces mots prophétiques, prononcés par Jeanne avec l'accent d'une conviction profonde et de la bonne foi, ne pouvaient être que l'effet d'une imagination exaltée par les souffrances d'une longue captivité.

Depuis l'accomplissement de sa mission divine, que les saintes, disait-elle, lui avaient révélée, Jeanne n'avait eu des visions que rarement; mais dans son isolement, au milieu de ses ennemis, elle avait eu recours à ces mêmes saintes, qui, suivant elle, lui apparaissaient très-souvent, et qu'elle avait choisies pour son conseil unique, à défaut de tout autre moyen qu'on lui refusait. Ce qui constituait pour Jeanne le système de sa défense était pour les juges la preuve évidente de ses erreurs.

Lorsque l'évêque de Beauvais et les assesseurs entendirent le langage de Jeanne, ils eurent de la peine à contenir leur indignation. On adressait à l'accusée deux et trois questions à la fois au milieu du bruit, de sorte que les notaires se trouvèrent dans l'impossibilité de les consigner dans les actes de la première séance. Jeanne, accablée par tant de demandes, dut s'écrier avec étonnement : « Beaux seigneurs, faictes l'un après l'autre. » La séance, quoique orageuse, se prolongea depuis huit heures du matin jusqu'après midi.

Le désordre qu'avaient produit ces premiers interrogatoires dans la Chapelle obligea l'évêque de réunir les consulteurs dans une autre salle attenante à la même Chapelle, où plusieurs des séances suivantes eurent lieu presque tous les deux jours, pendant quatre heures le matin et quatre heures le soir, depuis le 21 février jusqu'au 30 mars 1431. D'autres séances, si on peut les appeler ainsi, eurent lieu à huis clos. Elles sont regardées comme l'un des actes les plus arbitraires de l'évêque. Il se rendit plusieurs fois dans la prison de l'accusée, accompagné des notaires, pour terminer la procédure, en présence de deux témoins seulement. Cette conduite de l'évêque fut motivée par les observations que quelques consulteurs (2) s'étaient permis de faire dans l'intérêt de Jeanne. Les personnes qui avaient eu tant de hardiesse furent d'abord admonestées par l'évêque, puis exclues

(1) Grosses du procès de condamnation.

(2) Jean Fabry se leva contre les questions captieuses que l'évêque adressait à Jeanne. (De l'Averdy.)

des assemblées, et enfin les assemblées elles-mêmes furent supprimées, comme nous venons de l'indiquer.

Les questions qui ont fait le fond de ce procès peuvent être réduites à trois.

1. La première touchait aux apparitions et aux révélations faites à Jeanne;

2. La seconde a sa soumission a l'église;

3. La troisième a son costume d'homme.

La vie de Jeanne occupe, il est vrai, une grande place dans les interrogatoires; mais les principaux traits que nous en avons donnés nous dispensent de toute redite. C'était sur les détails des révélations que l'évêque de Beauvais revenait sans cesse pour arracher à Jeanne les aveux les plus explicites. Et en effet, malgré la réserve qu'elle s'était imposée, elle se laissa surprendre et finit par décrire la forme dans laquelle lui apparaissaient saint Michel et les saintes, spontanément ou appelés par elle, la voix qu'elle entendait et qu'elle reconnaissait parce qu'elle était accompagnée d'une lumière, la nature des révélations qu'ils lui faisaient de la part de Dieu, leur langage, leur forme et leur habillement. Jeanne fit la description des emblèmes de son drapeau avec leur signification, et déclara enfin qu'elle avait vu saint Michel, les saintes et des anges apporter à Charles VII la couronne d'or qu'elle lui avait annoncée de leur part; que cette couronne était une preuve de la confiance que le roi devait lui accorder lorsqu'elle était venue lui annoncer que c'était par son secours qu'il recouvrerait le royaume et chasserait les Anglais de France.

CHAPITRE XV.

RÈGLES A SUIVRE PAR UN TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE EN MATIÈRE DE FOI.

Jeanne croyait sans restriction aux révélations que les saintes lui avaient faites; elle y croyait d'autant plus, que tout ce qu'on lui avait révélé de la part de Dieu s'était accompli exactement par ses efforts.

« *Le jugement de Dieu*, disait-elle, *est supérieur au jugement des* » *hommes ;* » mais ses juges, quoique incompétents, pensaient autrement; ils étaient décidés à suivre les règles qui servent de guide à un tribunal ecclésiastique ordinaire et compétent. Ces règles, les voici :

1° *La personne qui reçoit des révélations et apparitions doit les soumettre à l'évêque diocésain ;*

2° *Cette soumission ne l'oblige pas à dire qu'elle n'a pas vu ce qu'elle*



croit avoir vu, ni à reconnaître qu'elle n'a pas dû faire indistinctement tout ce qu'elle a fait;

3° *Elle doit promettre de ne plus se livrer à ces révélations, si elles ne sont pas accompagnées de signes suffisants de la manifestation divine, ou si elles sont reconnues procéder du mauvais esprit;*

4° *Elles doivent être soumises à l'Eglise universelle militante;*

5° *Le défaut d'esprit de soumission est un des signes les plus opposés à la vérité des révélations qu'on rapporte;*

6° *On doit les rejeter de bonne foi lorsqu'elles conduisent à croire ou à publier des dogmes faux, ou à commettre des crimes;*

7° *L'Eglise doit infliger, dans ce cas, des punitions spirituelles dans l'ordre pénitentiel, sans préjudice des peines corporelles à prononcer par la justice séculière, s'il en résulte du trouble dans l'ordre public.*

CHAPITRE XVI.

SUITE DES INTERROGATOIRES DE JEANNE.

On voit bien par ce qui précède que Jeanne restant entière dans ses convictions, et les théologiens se renfermant dans leurs principes, il devait en résulter une condamnation de l'accusée; ce qui ne pouvait nullement empêcher Jeanne de dire qu'elle avait vu et entendu ce qu'elle croyait avoir vu et entendu.

La quatrième question, celle de se soumettre à l'Église, que l'évêque adressait très-souvent à Jeanne, avait un double sens qu'elle ne comprit jamais.

« Voulez-vous point, lui demandait l'évêque, vous mettre (soumettre) » de tous vos diz et fais, soit de bien ou mal, à la détermination de notre » mère l'Eglise?» Jeanne ne comprenant pas, répondait: «Quant à l'Église, » je l'aime et la vouldroie soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi » xhrestpienne, et n'est pas moy qu'on doive destourner ou empecher d'al- » ler à l'église ne de ouyr messe! » Puis elle continua: « Quant aux bon- » nes œuvres que j'ay faictes, je m'en rapporte au Roy du ciel qui m'a en- » voyée au roy Charles; et verrés que les François gagneront bien tost » une grande besoigne que Dieu leur enverra et tant que il brannera » (ébranlera) presque tout le royaume de France (1).

On lui redemanda encore si elle voulait s'en rapporter à la détermination de l'Église. Jeanne ne comprenant pas bien la différence entre Dieu, qui l'avait envoyée, et l'Église, répondit: « Je m'en rapporte à Notre-Seigneur,

(1) Grosse latine: *Et quod in hoc nutabit, gallicè,* branlera, *totum regnum Franciæ.*

» qui m'a envoyée, et m'est advis que c'est tout ung, de Notre-Seigneur
» et de l'Église, et qu'on n'en doit point faire de difficulté..... Pourquoi
» fait-on difficulté que ce ne soit tout ung? »

On lui fit connaître alors ce que c'était que l'Église triomphante et l'Église militante (1). Après cette définition, Jeanne fit la réponse suivante:

« Je suis venue au roy de France de par Dieu, de par la Vierge Marie,
» et tous les benoictz saincts et sainctes de Paradis et l'Église victorieuse
» de là-haut et de leur commandement ; et à cette Église-là je soumets
» tous mes bons faicts et tout ce que j'ay fait ou à faire. Et de répondre se
» je me submectray à l'Église militant, je n'en répondray maintenant
» autre chose. »

Cette réponse que plusieurs témoins (2) attribuèrent aux conseils que donnait L'Oyseleur, dans l'intérêt de l'accusation, est conforme aux idées, aux croyances de Jeanne qui, faute d'instruction suffisante, ne pouvait clairement distinguer entre les deux définitions.

Le procès marchait ainsi au gré de l'évêque, lorsqu'un incident vint troubler son plan. On avait vu que l'accusée ne s'était pas bien rendu compte du sens qu'il fallait attacher au mot Église militante. Quelques mots indiscrets, surtout pour l'évêque, arrivés jusqu'aux oreilles de Jeanne, avaient jeté la lumière dans son esprit. Elle avait déjà répondu dans une autre circonstance : « Qu'on voulut bien lui dire que s'il y avait dans ce
» qu'elle affirmait quelque chose contre la foi chrétienne que Notre-Sei-
» gneur a commandée, elle ne voudrait pas le soutenir, et qu'elle serait
» bien affligée d'aller encontre. » A une nouvelle demande qu'on lui adressa si elle voulait soumettre à l'Église tout ce qu'elle avait dit et fait, elle répondit : « Toutes mes œuvres et mes fais sont en la main de Dieu,
» et m'en actend à luy, et vous certifie que je ne vouldroie rien faire ou
» dire contre la foi xhrestpienne ; et se avoye rien fait ou dit qui fut sur le
» corps de moy, que les clercs sceussent dire que ce fut contre la foy khrest-
» pienne que notre Sire a establie, je ne le vouldroie soutenir, mais le bou-
» teroye hors. »

Cette déclaration de Jeanne, qui excluait l'intention d'hérésie, déconcerta l'évêque ; il voulait, d'une part, faire croire aux consulteurs que si la soumission qu'il demandait à l'accusée était relative à l'Église militante, il en-

(1) L'Eglise triomphante est celle où sont avec Dieu les saints, les anges, les âmes sauvées. L'Église militante est le Pape, vicaire de Dieu en terre, les cardinaux, les prélats de l'Église, le clergé et tous les bons chrétiens catholiques, laquelle Église bien assemblée ne peut errer et est gouvernée du Saint-Esprit.

(2) Déposition de Pierre Cusquel, de Nicolas de Houppeville et de Guillaume Colles, dit Boys Guillaume.

tendait, d'autre part, que Jeanne reconnût implicitement, dans cette soumission à l'Eglise, la composition de son tribunal ; c'est ce que Jeanne ne voulut jamais reconnaître, elle craignait toujours de se compromettre à cet égard. Aussi l'évêque, lorsqu'il voyait la vérité paraître à l'horizon, cherchait à détourner les yeux et l'attention des consulteurs et de l'accusée par des demandes quelquefois étranges telles que les suivantes :

D. Qu'avez-vous fait de votre mandragore ?

R. Je n'en ai point, et n'en ai jamais eu.

D. Dieu hait-il les Anglais ?

R. De l'amour ou hayne que Dieu a aux Anglais ou que Dieu soit en leurs âmes, ne sçay rien ; mais je sçay bien qu'ilz seront boutez hors (chassés) de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu envera victoire aux Français et contre les Anglais (1).

— La question était imprudente, elle fut blâmée.

D. Saint Michel était-il nu quand il vous apparut ?

R. Croyez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ?

D. Avait-il des cheveux ?

R. Pourquoi les lui aurait-on coupés ?

D. Lequel des trois papes est-il le vrai ?

R. Est-ce qu'il y en a plusieurs ? Je crois à celui qui est à Rome.

Jeanne à son tour demanda à l'évêque de lui rendre sa bague qu'il s'était appropriée et qu'il portait à un doigt de la main.

Outre les questions insignifiantes, on lui en adressa plusieurs qui étaient sérieuses et même déplacées ; nous ne reproduisons que la suivante, qui souleva une espèce d'orage parmi les consulteurs.

D. Savez-vous être en la grâce de Dieu ? *C'est trop*, s'écria un consulteur (2), *l'accusée n'est pas obligée d'y répondre.*

L'évêque indigné imposa silence à l'interlocuteur, mais la réponse de Jeanne ne se fit pas attendre.

« Si je n'y suis pas, dit-elle, Dieu veuille m'y recevoir, et si j'y suis, Dieu veuille m'y conserver (3), car je m'estimerais la plus malheureuse du monde, j'aimerais mieux mourir que de me savoir hors de la grâce et de l'amour de Dieu (4). »

Par la justesse de ses réponses prudentes, adroites et circonspectes, par sa prodigieuse mémoire, qui mettait très-souvent en contradiction l'exa-

(1) Grosses du procès, etc.
(2) Jean Fabry.
(3) Grosses du procès de condamnation ; déposition de G. Colles.
(4) Même déposition.

minateur et les notaires (1) ; par les sentiments dignes d'une vraie catholique dont elle était pénétrée, Jeanne avait touché le cœur de quelques consulteurs, qui, moins timorés ou moins prévenus que les autres, s'étaient intéressés à elle. Trois parmi eux (2) prirent un jour la résolution de se rendre dans sa prison pour l'éclairer. Ayant un caractère presque officiel, ils n'éveillèrent aucun soupçon ; leur accès auprès de l'accusée ne fut pas très-difficile, et ils purent lui faire comprendre qu'elle ne devait avoir aucun doute pour se soumettre à l'Eglise, représentée par le Pape et par ceux qui la président.

Lorsque Jeanne fut introduite de nouveau devant ses juges, on l'admonesta encore de se soumettre à l'Eglise. « Je me submecterai volentiers, » répondit-elle, au Saint Père, réquérant d'estre menée à luy, mais je ne » me submecterai point au jugement de mes ennemis (3). » Le frère Isambert, qui voyait que par cette réserve elle pouvait se compromettre, lui conseilla timidement de se soumettre au concile de Bâle (4). Sur la demande de Jeanne pour savoir ce que c'était qu'un concile, Isambert lui expliqua courageusement devant l'évêque de Beauvais que c'était la congrégation de toute l'Eglise universelle et de la chrétienté, et qu'en ce concile son parti était représenté aussi bien que celui des Anglais. — « Oh ! » puisqu'en ce lieu sont aucuns de notre party, s'écria Jeanne, je veuil » bien me rendre et submectre au concile de Basle (5). »

A ces mots, l'évêque fut tellement contrarié que s'adressant à Jeanne, il lui dit avec emportement : *Taisez-vous, de par le Diable !* et il défendit aux notaires de reproduire cette déclaration. « Hélas ! » s'écria Jeanne dans cette circonstance, comme elle l'avait fait dans les interrogatoires précédents, « vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas » écrire ce qui fait pour moi (6). »

Les consulteurs qui étaient présents, disposés en faveur de Jeanne par la soumission qu'elle venait de faire, prirent le sage parti de députer une commission auprès de l'accusée en la chargeant de l'éclairer complétement sur sa soumission et de l'admonester (7).

(1) Jeanne indiquait aux notaires les mots qu'elle avait, ou qu'elle n'avait pas prononcés, à tel jour, à telle heure, etc.

(2) Maître Jean de La Fonte, lieutenant de l'évêque, Isambert de La Pierre, Guillaume Duval. (Quatrième déposition de Guillaume Manchon, notaire principal du procès.)

(3) Première déposition de frère Isambert de La Pierre.

(4) Ou concile général, même déposition.

(5) Déposition d'Isambert.

(6) De l'Averdy. (Notices des manuscrits de la bibliothèque du Roi, t. III.

(7) Première déposition de Guillaume Manchon.

L'évêque ne s'opposa pas à cette mesure, mais il la rendit inexécutable. Persuadé par les réponses de Jeanne que quelqu'un l'avait visitée à son insu, il s'était déjà fait rendre compte par un des gardes anglais de la visite et des noms des visiteurs, et il avait fait prendre des mesures en conséquence. Lorsque ces mêmes ecclésiastiques se présentèrent, comme membres de la commission, pour voir Jeanne au château de Rouen, ils y trouvèrent le comte de Warwick, accompagné d'une garde nombreuse. Le comte fit aux commissaires des remontrances très-sévères sur leur conduite, on les menaça tout haut de les jeter à la Seine (1), et ceux-ci saisis d'épouvante prirent la fuite. Ils ne reparurent plus dans les séances, où l'on ne parla que tout bas de cette scène scandaleuse (2).

La troisième question, touchant l'habillement d'homme porté par Jeanne, fut traitée dans toutes les séances avec non moins d'insistance que celle des révélations.

Il est utile de rappeler que, dès le commencement de ses visions, Jeanne avait voué sa virginité à ses saintes protectrices, et qu'en prenant les vêtements du sexe masculin elle s'était entourée de toutes les précautions nécessaires pour se garder pure au milieu des hommes d'armes, parmi lesquels elle avait dû se trouver pendant la guerre. Le comte de Warwick, accourant aux cris qu'elle poussait de sa prison, lorsque les gardes anglais voulurent attenter à sa pudeur, en avait reçu l'explication, et l'évêque de Beauvais en avait été lui-même instruit.

Ce qu'on avait appris de Jeanne dans cette circonstance, sous le coup d'une grande émotion, aurait dû suffire ; il n'était plus possible d'entendre de sa propre bouche, en présence d'un nombre considérable d'ecclésiastiques, d'autres détails, que la pudeur l'empêchait de donner, mais qu'on aurait pu deviner si on l'avait voulu ; elle ne devait pas d'ailleurs recourir à des récriminations contre ses ennemis pour justifier la nécessité des garanties qu'elle avait prises afin de sauver son honneur.

Depuis le jour où elle avait adopté ce costume à Vaucouleurs, elle n'avait jamais reçu d'observations à cet égard, ni du clergé en général (3), ni des évêques, ni de son confesseur. Elle était allée toujours à l'église habillée en homme, pour y entendre la messe, se confesser et communier. Jeanne avait donc raison de croire qu'elle avait eu le droit de faire ce que ses ennemis regardaient comme un crime.

(1) Quatrième déposition de frère Martin l'Advenu, de Guillaume Duval, de Houppeville, etc.

(2) Les deux religieux durent leur salut aux bons offices du vice-inquisiteur, dont on avait grand besoin ; mais de Fonte ou de La Fontaine, lieutenant de l'évêque, dut quitter Rouen. (Déposition de Guillaume Manchon, notaire, et des trois membres de la commission.)

(3) De Chinon, de Poitiers, de Bourges, d'Orléans, de Reims, etc.

Jeanne, qui nourrissait les sentiments d'une bonne catholique, avait demandé sans cesse d'aller entendre la messe, mais on le lui avait refusé constamment, à cause de son habit. Enfin on lui adressa cette question :

« *D*. Si elle préférait prendre l'habit de femme et entendre la messe, ou » garder l'habit d'homme et ne pas entendre la messe ?

» *R*. Je requiers que on me lesse cest habit que je porte et que on me » lesse oyr messe sans le changier.

» *D*. Je vous certiffie, lui répondit-on, que vous orrez messe, mais que » soyés en abit de femme.

» *R*. Et que dictes vous, reprit Jeanne, se je ai juré et promis à notre » roy non mectre jus (*bas*) cest abit ! Toutes voïes faictes moy faire une » robe longue jusques à terre, sans queue et me la baillez à (*pour*) aler à la » messe, et puis au retour, je reprendray l'abit que j'ay.

» *D*. Prenés abit de femme simplement et absolument.

» *R*. Je me conseilleray sur ce, ajoutait-elle, et puis vous repondray ; je » requiers, en l'honneur de Dieu et Notre Dame, que je puisse oyr messe » en ceste bonne ville. »

Et aussitôt on adressait à l'accusée d'autres questions sur différents sujets pour la distraire.

Elle aimait mieux, disait-elle, aller en jugement et mourir, pourvu qu'on lui mît une chemise longue depuis la tête jusqu'aux pieds. L'idée de sauver sa pudeur, même au-delà de la tombe, lui donnait une force de résistance que rien ne pouvait dompter.

CHAPITRE XVII.

NULLITÉ DU PROCÈS DÉCLARÉE PAR LOHIER.

Le procès, quant aux interrogatoires, était fini ; l'évêque de Beauvais, qui aimait à s'entourer d'approbateurs, eut l'idée de consulter maître Jehan Lohier, grand clerc normand, doyen de la Rote à Rome, et qui se trouvait alors dans son pays.

Lohier arriva à Rouen, et l'évêque de Beauvais lui confia le procès pour qu'il l'examinât dans l'espoir de lui donner, par son autorité, le cachet de légalité qui lui manquait ; le doyen de la Rote, qui était homme de conscience et très-savant théologien, ne répondit pas à l'attente de l'évêque. Il déclara d'abord que ce qui manquait à ce procès, c'était « la base, c'est-à- » dire l'information préalable, absolument requise de droit (1), et que par » ce seul défaut le procès était nul. Il fit observer ensuite qu'il manquait

(1) Déposition de Thomas de Courcelles.





» aussi de la forme que devait avoir un procès ordinaire ; parce qu'on le » faisait dans un lieu fermé, où les assistants ne pouvaient pas exprimer » leur avis avec pleine liberté ; parce qu'on y traitait des matières touchant » le roi de France, dont Jeanne tenait le parti, et que ce prince n'y était ni » appelé ni représenté ; parce qu'on n'avait baillé ni libelle ni articles ; » parce que, enfin, l'accusée n'était assistée d'aucun conseil, dont elle avait » d'autant plus besoin que, n'étant qu'une simple fille, elle ne pouvait pas » répondre à tant de maîtres et docteurs sur des matières qui touchaient » aux révélations. On a pu prendre facilement l'accusée sur ses propres » assertions, dit Lohier ; mais si au lieu de dire : *Je sçay de certain*, elle eût » dit : *il me semble*, il n'y aurait pas d'homme qui pût la condamner (1). »

Le jugement porté par le doyen de la Rote déplut beaucoup à l'évêque de Beauvais et à ses partisans, qui crièrent à la calomnie et hâtèrent son départ (2) de Rouen, afin d'empêcher qu'une opinion si contraire au projet de l'évêque ne se répandît parmi les assesseurs et dans le public. L'avis de Lohier fut même pour l'évêque une sorte d'avertissement, dont il profita pour dérober aux yeux de tous ceux qui avaient droit de la voir une procédure aussi fausse qu'absurde.

CHAPITRE XVIII.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DES PRINCIPES DU SAINT-OFFICE.

Instruire un procès en règle.

Avant de faire un procès en règle, ce qui consistait à le réduire en douze articles ou propositions, l'évêque s'avisa d'en faire d'abord une analyse, dont il chargea les notaires. Ceux-ci présentèrent leur travail sous forme de soixante-dix questions. On convoqua une assemblée pour en entendre la lecture, en présence de Jeanne, que l'on fit également intervenir.

Le procès étant rédigé en latin, les questions étaient écrites de même en langue latine ; mais on les lut à Jeanne en français. Elle y fit plusieurs observations qui furent consignées dans cet acte. Les assesseurs convoqués firent aussi des observations sur des feuilles volantes, suivant l'usage qu'ils avaient établi dans les séances des interrogatoires.

On trouva les soixante-dix questions trop longues, et l'évêque proposa de les réduire encore à douze articles, sur lesquels, d'après la pratique

(1) Grosses du procès. De l'Averdy.
(2) Quatrième déposition de Guillaume Manchon.

usitée en pareil cas, les assesseurs (1) et les consulteurs (2) du Saint-Office devaient donner leur avis doctrinal individuellement.

L'assemblée approuva ce système qui répondait parfaitement aux vues de l'évêque.

En effet, il commença par exclure de ce travail les notaires du procès, il s'entoura de quelques assesseurs, ses amis, et il chargea de rédiger les douze articles ou propositions l'un de ses plus intimes, Nicolas Midy (3). Cette nouvelle rédaction était destinée à tromper tous ceux qui étaient appelés à émettre leur opinion sur le procès : il s'agissait de rendre coupable Jeanne d'Arc sur tous les points. On retrancha donc les réponses qu'elle avait faites dans les interrogatoires ; sa profession de foi catholique, sa soumission à l'Église, au Pape et au Concile général ; ses observations consignées dans les soixante-dix questions qu'on lui avait lues, etc. ; enfin on ne tint aucun compte des observations que les assesseurs et consulteurs présents aux séances avaient faites sur des feuilles volantes, ainsi que nous venons de l'indiquer.

Une copie des douze Propositions fut envoyée à chacun des assesseurs et consulteurs résidant à Rouen. Ces ecclésiastiques furent requis par l'évêque et par le vice-inquisiteur de les examiner et de les leur retourner avec leurs avis doctrinaux, par écrit, dans un temps déterminé. Ils n'avaient pas assisté tous à toutes les séances, mais chacun en particulier pensa que ses collègues avaient dû y assister. Ils auraient pu demander, ainsi qu'ils en avaient le droit, la communication du procès ; mais personne n'osa blesser l'évêque par une telle demande, qui aurait été regardée comme indiscrète même par le gouvernement.

Le clergé de Rouen cependant ne voulut exprimer son opinion qu'après avoir connu celle de l'Université de Paris.

L'évêque de Beauvais, qui savait si bien conduire cette affaire, eut l'idée d'envoyer à Paris deux assesseurs (4) des plus savants, ses amis, qui avaient assisté aux séances, en les chargeant de soumettre à l'examen de l'Université les douze propositions, de les soutenir, de lui faire connaître l'état des choses, et de lui donner tous les détails du procès, à l'effet de persua-

(1) Les assesseurs étaient 95, mais ils n'intervenaient qu'en petit nombre aux séances.

(2) Les consulteurs étaient le chapitre de Rouen, l'Université de Paris et les trois prélats dont nous avons donné les noms, p. 93, note 6.

(3) Grand théologien de l'Université de Paris. Déposition de Thomas de Courcelles.

(4) Nicolas Midy, le même qui avait rédigé les propositions, grand théologien, très-estimé par l'Université, venu exprès de Paris à Rouen pour assister au procès au nom de l'Université, et Jean Morice.

der à la docte assemblée qu'il était inutile d'avoir sous les yeux la procédure dans son entier.

CHAPITRE XIX.

RÉDACTION DES DOUZE PROPOSITIONS, LEUR ENVOI A L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET SES RÉPONSES.

Application de l'art. 4 des principes de l'Inquisition. — Faire juger et condamner l'erreur par des docteurs consultés exprès.

Pour donner un caractère officiel et plus important aux deux mandataires, l'évêque obtint, en leur faveur, une lettre de recommandation du gouvernement anglais auprès de l'Université de Paris.

Flattée dans son amour-propre, l'Université, en recevant (1) les envoyés revêtus de ce double caractère, montra, pour juger Jeanne, le même empressement qu'elle avait mis à l'accuser. Toutes les facultés se réunirent ; celles de droit et de théologie furent chargées de rédiger les réponses à faire aux questions qu'on avait soumises à l'examen de l'Université. Celle-ci se réunit de nouveau en assemblée générale (2) et approuva le travail des deux facultés (3).

Nous donnons ici la réponse de l'Université à la suite de chaque proposition que nous croyons indispensable de mettre sous les yeux des lecteurs.

LES DOUZE ARTICLES OU PROPOSITIONS PAR DEMANDES SUIVIES DES RÉPONSES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

ART. 1er. — *D.* « Certaine femme (4) affirme avoir vu dans un lieu profane, auprès d'une fontaine, près d'un grand arbre, *dit des Fées*, saint » Michel et les saintes Catherine et Marguerite qu'elle a embrassés corporellement; que les saintes lui apparaissent tous les jours; elles lui ont » dit : 1° d'aller trouver un prince et de lui promettre que par son secours il » recouvrerait par la force des armes un grand domaine temporel ; 2° qu'il » la recevrait à son service, et qu'il lui donnerait une armée pour exécuter » ses promesses. Elle quitta à l'âge de dix-sept ans son père et sa mère, et » contre leur volonté, pour s'associer à une multitude de gens d'armes avec » lesquels elle a passé les nuits et les jours. Elle ajoute que ces saintes lui

(1) Le 29 avril 1431. — (2) Le 14 mai de ladite année.

(3) *Ratas et gratas, et etiam suas habebat.*

(4) Le Saint-Office, dans ses questions adressées aux docteurs, n'avait pas l'habitude d'indiquer le nom de la personne.

» ont ordonné beaucoup d'autres choses, à raison de quoi elle se dit en-
» voyée par le Dieu du ciel.

R. » Ces apparitions et révélations sont feintes, mensongères, destinées
» à séduire ; ou bien elles procèdent superstitieusement des esprits malins
» et diaboliques, Bélial, Satan et Belzébut.

Art. 2.— *D.* » Cette femme dit que le signe par lequel le prince, auquel
» elle était envoyée, s'est déterminé à croire à ses révélations et à la rece-
» voir pour faire la guerre, consiste en ce que saint Michel, accompagné
» d'une multitude d'anges, parmi lesquels se trouvaient sainte Catherine
» et sainte Marguerite, donna à ce prince une couronne d'or pur.

R. » C'est un mensonge présomptueux, séducteur, pernicieux, inventé
» et dérogatoire de la dignité angélique.

Art. 3.— *D.* » Elle connaît et est certaine que celui qui la visite est saint
» Michel, à cause des bons conseils, des secours qu'il lui donne et de la
» bonne doctrine qu'il lui a apprise, et parce qu'il s'est nommé lui-même
» en lui disant qu'il était saint Michel. Elle distingue également les deux
» saintes parce qu'elles se nomment à elle en la saluant. Elle croit que les
» discours et les actions de saint Michel sont choses vraies et bonnes aussi
» fermement qu'elle croit que Notre Seigneur Jésus-Christ a souffert et est
» mort pour notre rédemption.

R. » Ces signes énoncés ne sont pas suffisants, cette femme y croit trop
» légèrement et affirme avec témérité. On voit par la comparaison qu'elle
» fait, qu'elle erre dans la foi.

Art. 4.—*D.* » Elle dit encore qu'elle est certaine que plusieurs faits
» qui sont dans le futur contingent arriveront, et elle se vante, par les ré-
» vélations qui lui ont été faites par les deux saintes, qu'elle sera délivrée
» de sa prison et que les Français feront en sa compagnie le plus bel
» exploit qui ait jamais été fait.

R. » Superstition divinatoire, histoire présomptueuse, pleine d'une
» vaine jactance.

Art. 5. — *D.* » Elle dit que les deux saintes lui ont ordonné, de l'ordre
» de Dieu, de prendre et de porter l'habit d'homme; elle ajoute tantôt
» qu'elle aime mieux mourir que quitter ledit habit, tantôt qu'elle ne
» le quitterait que par l'ordre de Dieu. Elle convient d'avoir reçu plusieurs
» fois l'Eucharistie, ainsi vêtue, et en tout cela elle dit qu'elle a bien fait
» d'obéir à Dieu et à ses ordres, etc.

R. » Cette femme est blasphématrice et contemptrice de Dieu dans ses
» sacrements, prévaricatrice de la loi divine, de la sainte doctrine et des
» ordonnances ecclésiastiques ; mal pensante et errante dans la foi ; rem-

» plie d'une vaine jactance ; et on doit la tenir comme suspecte d'idolâtrie, » et d'avoir donné sa personne et ses habits au démon.

Art. 6. — *D.* » Elle avoue d'avoir fait écrire plusieurs lettres, dans » lesquelles on mettait les mots *Jesus Maria* avec une croix ; que quelque- » fois elle y mettait une autre croix, et que cela signifiait qu'il ne fallait » pas exécuter ce qu'elle mandait dans sa lettre. Dans d'autres lettres, elle » a fait écrire qu'elle ferait tuer ceux qui n'obéiraient pas à ses ordres, et » qu'on la reconnaîtrait aux coups, parce qu'elle avait le meilleur droit de » par le Dieu du ciel. Elle dit qu'elle n'a rien fait qu'en vertu des révéla- » tions et par les ordres de Dieu.

R. » C'est une femme pernicieuse, trompeuse, cruelle, altérée de sang » humain, séditieuse, provoquant la tyrannie, et blasphématrice de Dieu » dans les ordres qu'elle donne, et les révélations qu'elle s'attribue.

Art. 7.—*D.* » Elle dit encore : qu'à l'âge de dix-sept ans, en vertu d'une » révélation, elle alla contre la volonté de son père et de sa mère trouver » un certain écuyer qu'elle pria de la faire conduire au prince (Charles VII); » que ce capitaine lui avait donné un habit d'homme, une épée et quatre » valets pour la conduire ; qu'elle avait promis de vaincre les ennemis de » ce prince, parce qu'elle était envoyée par le Dieu du ciel ; ajoutant qu'en » tout cela elle a bien agi, de l'ordre de Dieu, et en vertu de révélations.

R. » Cette femme est impie envers ses père et mère, prévaricatrice du » précepte de les honorer ; scandaleuse, blasphématrice envers Dieu ; elle » erre dans la foi et fit une promesse téméraire et présomptueuse.

Art. 8. — *D.* » Elle avoue que, sans y être forcée, elle s'est précipitée » d'une certaine tour, aimant mieux mourir que d'être mise entre les » mains de ses adversaires et que de survivre à la destruction de la ville » de Compiègne. Elle ajoute qu'elle n'a pas pu éviter de se précipiter ainsi, » quoique les deux saintes lui aient défendu de se jeter en bas. Elle con- » vient que c'est un grand péché d'offenser deux saintes, que ce péché » lui a été remis après qu'elle s'en est confessée ; elle assure que cela lui a » été révélé.

R. » C'est une pusillanimité qui touche au désespoir : c'est un homi- » cide de soi-même. L'assertion que cette faute lui a été remise est témé- » raire; elle indique de plus que cette femme pense mal sur ce qui con- » cerne le libre arbitre.

Art. 9. — » Cette femme dit que les deux saintes lui ont promis de la con- » duire en paradis si elle conservait bien la virginité de son corps et de son » âme qu'elle leur avait vouée ; elle ajoute qu'elle est aussi certaine de son » salut que si elle était réellement et de fait dans le royaume des cieux ;

» elle croit ne pas être en péché mortel, autrement les saintes ne vien-
» draient pas la visiter tous les jours.

R. » C'est une téméraire et présomptueuse assertion, un mensonge pernicieux, une contradiction avec l'article précédent, et elle pense mal » dans la foi.

Art. 10.—*D.* » Cette même femme affirme que Dieu aime certaines per» sonnes qu'elle désigne et qu'elle nomme (Charles VII et le duc d'Orléans), » et qu'elle le sait par révélation des saintes Catherine et Marguerite qui » lui parlent non en anglais, mais en français, parce qu'elles ne sont pas » pour les Anglais, et dès qu'elle a su que les voix étaient pour le prince » (Charles VII), elle n'a pas aimé les Bourguignons.

R. » C'est une assertion présomptueuse, une téméraire divination, une » superstition, un blasphème contre sainte Marguerite et sainte Catherine, » et une transgression du principe de l'amour du prochain.

Art. 11.—*D.* » Elle dit et avoue encore, qu'à l'égard de ces voix et des » esprits qu'elle appelle Michel, Gabriel, Marguerite et Catherine, elle les a » vénérés plusieurs fois en se découvrant la tête, en fléchissant les genoux, » en baisant la terre sur laquelle ils marchaient et en leur vouant sa virgi» nité ; qu'en les embrassant et en baisant les deux saintes, elle les a tou» chées corporellement et sensiblement, qu'elle les a plusieurs fois appelées » à elle pour leur demander conseil et secours, quoique bien souvent elles » viennent la visiter sans être appelées ; qu'elle obéit et qu'elle a acquiescé » dès le commencement à leurs conseils, sans prendre avis de qui que ce » soit, comme de son père et de sa mère, de son curé, de quelque prélat » ou de tout autre ecclésiastique ; et néanmoins, elle croit que les voix des » saints et saintes de cette nature lui viennent de Dieu et par ses ordres, » aussi fermement qu'elle croit à la religion chrétienne, et que Notre Sei» gneur Jésus-Christ a souffert la mort pour nous délivrer ; que si un mau» vais esprit lui apparaissait en feignant d'être saint Michel, elle saurait » bien discerner s'il serait saint Michel ou non.

» Elle dit encore que, de son propre gré, elle a juré à ces deux saintes de » ne point révéler le signe de la couronne qui devait être donnée au prince » à qui on l'envoyait ; elle dit enfin qu'elle ne pourrait le révéler qu'autant » qu'elle en aurait la permission.

R. » En supposant que cette femme ait eu les révélations et les appari» tions dont elle se vante, et en joignant au présent article ce qui a été » décidé à cet égard sur le premier, elle est idolâtre, invocatrice des dé» mons, elle erre dans la foi, elle affirme avec témérité, et elle a fait un » serment illicite.

Art. 12. *D.*— » Cette femme dit et avoue que si l'Eglise voulait qu'elle
» fît quelque chose de contraire à ce qu'elle dit que Dieu lui a ordonné, elle
» ne le ferait pas pour chose quelconque, affirmant qu'elle sait bien que ce
» qui est contenu dans son procès vient de l'ordre de Dieu, et qu'il lui se-
» rait impossible de faire le contraire. Elle ajoute que sur tout cela elle ne
» veut point s'en rapporter à la décision de l'Eglise militante, ni à celle
» d'aucun homme du monde, mais à Dieu seul, Notre Seigneur surtout,
» par rapport aux révélations et aux matières qui en sont l'objet, et à tout
» ce qu'elle a fait en vertu de ces mêmes révélations ; et elle dit qu'elle n'a
» point fait cette réponse et les autres en les prenant dans sa propre tête;
» mais qu'elle les a faites et les a données de l'ordre de ses voix et en vertu
» des révélations qui lui ont été faites, quoique les juges, et d'autres per-
» sonnes qui étaient présentes, lui aient déclaré plusieurs fois l'article de
» foi : *Je crois à l'église une, sainte et catholique*, en lui exposant que tout
» fidèle vivant est tenu d'obéir et de soumettre ses discours et ses actions à
» l'Église militante, surtout en matière de foi et en ce qui concerne la doc-
» trine sacrée et les ordonnances ecclésiastiques.

R. » Cette femme est schismatique : elle pense mal de l'unité et de l'au-
» torité de l'Église, elle est apostate et erre dans la foi. »

CHAPITRE XX.

RÉPONSE SÉPARÉE DE LA FACULTÉ DE DROIT (UNIVERSITÉ DE PARIS).

La Faculté de droit fit de son côté la réponse suivante :

« Cette femme est schismatique, parce qu'elle se sépare de l'obéissance
» due à l'Eglise militante; erronée dans la foi, parce qu'elle contredit l'ar-
» ticle *unam sanctam*, etc. ; apostate, parce qu'elle a coupé ses cheveux en
» rond et pris l'habit d'homme, avec les circonstances exposées ; menteuse
» et illuminée, n'ayant point fait de miracles, et ne pouvant citer aucun
» passage de l'Ecriture en sa faveur ; anathème, en restant dans cet état, et
» en refusant de prendre l'habit de femme pour communier à Pâques ;
» enfin errante dans la foi, en se croyant sûre de son salut, tandis que
» personne ne peut savoir s'il est digne d'amour ou de haine. »

La Faculté y ajoute deux conditions, savoir :

1° Si cette femme(1) a réellement dit et soutient avec obstination ce qui est dans les douze assertions ;

2° Si elle l'a fait ayant l'usage de sa raison.

(1) *Si dicta fœmina compos sui affirmat pertinaciter.*

Or, on a vu que précisément Jeanne n'avait ni dit ni soutenu ce qui lui était reproché.

Toutes ces réponses étaient accompagnées d'une lettre laudative de l'Université pour l'évêque. Satisfaite de son œuvre, elle écrivit en même temps au roi d'Angleterre (14 mai 1431), pour lui apprendre qu'elle s'en était acquittée avec justice. « Il nous a semblé, au faict d'icelle femme, » avoir été tenue grande gravité, saincte et juste manière de procéder, et » dont chacun doibt estre bien content. »

Elle ajoute qu'elle n'a donné son avis « qu'après plusieurs convocations, » grandes et meures délibéracions, eues et tenues par plusieurs fois. »

Enfin, l'Université n'oublie pas de recommander au roi (1), « que très- » diligemment cette matière soit par justice menée briefvement ; car en » vérité, ajoute-t-elle, la longueur et dilacion est périlleuse pour le peuple » qui sur icelle femme a esté moult scandalisé (2). »

On voit que l'Université avait été induite en erreur par les propositions rédigées par l'un de ses membres (3), et dans lesquelles on n'avait tenu aucun compte des déclarations de Jeanne. La décision de l'Université était par conséquent telle qu'elle devait être.

CHAPITRE XXI.

ÉTRANGE VISITE REÇUE PAR JEANNE.

Pendant que cette grave question s'agitait à Paris, deux épisodes assez importants se passaient à Rouen, dans la prison de Jeanne.

Le seigneur de Ligny, dont la femme et la sœur avaient prodigué des soins à la jeune fille, lorsqu'elle était renfermée dans le château de Beaurevoir, était arrivé à Rouen ; il manifesta le désir de voir l'illustre prisonnière. Le comte de Ligny était ce même Jean de Luxembourg qui avait vendu et fait consigner aux Anglais la captive tombée entre les mains de ses soldats. Des officiers anglais, le comte de Warwick et Schaffort, s'empressèrent de l'accompagner dans la prison de Jeanne : « Eh bien, Jeanne, » lui dit de Ligny, je suis venu ici pour *vous mettre à finance* (traiter de » votre rançon). »

« En mon Dieu, répondit-elle, vous vous riez de moi, car je sçay bien » que vous n'en avez ne le vouloir ne le pouvoir ; *je sçay bien que ces*

(1) Quand on parle du roi, on veut dire réellement la régence, car le roi d'Angleterre était un enfant en bas âge.

(2) Procès de condamnation.

(3) Midy, dont nous avons parlé.

» *Angloys me feront mourir* (1), croyant après ma mort gagner le royaume » de France; mais fussent-ils cent mille *Godons* plus qu'ils ne sont de pré- » sent, ils n'auraient pas ce royaume. » A ces mots, de Schaffort tira à demi sa dague du fourreau, et, sans le comte de Warwick qui l'en empêcha, il aurait frappé la pauvre prisonnière sans défense et enchaînée.

L'idée éminemment patriotique qu'avait Jeanne, que les Anglais seraient obligés de quitter la France, était pour elle une conviction aussi intime que sa croyance dans ses révélations.

CHAPITRE XXII.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT DE JEANNE PAR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.

Quelque temps après cet incident, elle tomba gravement malade (2). Le cardinal d'Angleterre et le comte de Warwick en ayant été instruits, s'empressèrent de faire appeler plusieurs médecins (3). Arrivés auprès de la malade, ils lui trouvèrent une forte fièvre, et jugèrent à propos de la saigner : « Faites de sorte qu'elle guérisse, dit Warwick aux médecins; car » pour rien au monde le roi ne voudrait qu'elle mourût de mort natu- » relle. » La fièvre avait disparu après la saignée (4), lorsque d'Estivet, son accusateur, arriva dans la prison avec un autre médecin (5) qui examina mieux l'état de la malade; il apprit qu'elle avait beaucoup vomi, il constata le fait et en chercha la cause. Jeanne assura au docteur que les vomissements s'étaient manifestés après avoir mangé d'une carpe que l'évêque de Beauvais lui avait envoyée, et que c'était à cette cause qu'elle attribuait sa maladie. D'Estivet se récria contre cette assertion de Jeanne, et l'accabla d'injures grossières, comme d'habitude. « Ce n'est pas vrai, *pillarde*, *p*... (6), » s'écria-t-il, tu as mangé des harengs et autres choses à toi contraires. » — Non, répondit Jeanne, je n'ai mangé que de la carpe que m'a envoyée » l'évêque. » Cette altercation fit revenir la fièvre à la malade (7), de sorte qu'elle fut sur le point de mourir; elle demanda sans succès les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie.

On ne pouvait nier l'habileté de l'évêque dans la conduite du procès; mais les difficultés qu'il avait à vaincre étaient tellement grandes, eu égard

(1) Cette phrase est textuellement en français dans la rédaction latine.
(2) Déposition de J. Monnet.
(3) Guillaume de la Chambre, Guillaume des Jardins.
(4) Déposition de Guillaume de la Chambre.
(5) Jean Tiphaine, d'après sa déposition.
(6) Dépositions du docteur Tiphaine et de Guillaume de la Chambre, qui étaient présents.
(7) Mêmes dépositions.

à la responsabilité qu'il avait prise envers le gouvernement anglais pour mener l'affaire à bonne fin, qu'elles ne cessaient de lui inspirer de vives inquiétudes ; aussi le recours à un empoisonnement ne pouvait être regardé par lui que comme une heureuse solution (1).

Quoi qu'il en soit, l'évêque avait déployé la plus grande activité, et il n'avait pas perdu son temps. Trois *monitions*, suivant les règles pratiquées par le Saint-Office, avaient été faites à l'accusée : la première, lorsqu'elle gisait dans son lit, extrêmement malade ; les deux autres après son rétablissement. Son endurcissement (2), comme on l'appelait, avait même décidé les juges à l'appliquer à la *question* (3) (12 mai). Elle ne fut exemptée de cette nouvelle torture qu'en considération de son état de faiblesse qui ne lui permettait pas de la supporter (4).

CHAPITRE XXIII.

LECTURE DES PROPOSITIONS ET DES RÉPONSES DE L'UNIVERSITÉ FAITES A JEANNE.

Pendant ce temps, les plénipotentiaires arrivèrent de Paris avec la décision de l'Université. Une assemblée assez nombreuse fut convoquée par l'évêque. Elle se réunit le 19 mai dans l'archevêché de la ville, où l'on donna lecture des délibérations de ladite Université. Le chapitre de Rouen, qui avait attendu jusqu'à ce moment pour se prononcer, les docteurs, au nombre de cinquante-huit, les consulteurs et les trois prélats, donnèrent tous leurs avis doctrinaux défavorables à Jeanne et conformes aux délibérations précitées, non pas d'après les actes du procès, dont ils ne prirent aucune connaissance, mais d'après les articles susmentionnés, sans même demander la communication des réponses que Jeanne avait faites aux questions qu'on lui avait adressées.

Chose remarquable ! on n'avait lu les douze articles, avant de les envoyer à Paris, ni aux assesseurs, ni même à Jeanne, qui était la partie la plus intéressée et qui aurait dû les signer tout au moins. Aussi dans cette séance en fit-on l'observation à l'évêque, et il fut décidé qu'on communiquerait à l'accusée les articles et en même temps les réponses de l'Université ; qu'on lui ferait une nouvelle monition, et qu'on la condamnerait aussitôt après, sans nouvelle délibération, si elle persistait. C'était à peu près l'esprit de la réponse faite par la Faculté de droit de Paris ; c'était aller vite en besogne.

(1) De l'Averdy.

(2) *Visâ autem obduratione animi sui modis responsionum suarum.* (Grosses latines du procès.)

(3) Grosses latines du procès.

(4) Déposition de Mauger.



Jeanne fut donc assignée à comparaître devant ses prétendus juges et devant la même assemblée, qui se réunit le 23 mai dans la salle du château de Rouen. Jeanne y fut introduite en effet, et on lui fit la lecture (1) tout d'un trait de la longue kyrielle des douze articles et des réponses faites par l'Université de Paris.

Il aurait été difficile au plus docte théologien de se contenir et de se défendre, surtout après avoir entendu cette lecture ; à plus forte raison était-on persuadé d'avance qu'on troublerait l'esprit de la pauvre fille, et qu'on l'irriterait au moyen de la forme agressive par laquelle on commençait toujours la lecture des articles : *Vous avez dit et affirmé*, etc.

La lecture terminée, Jeanne ne répondait pas. Pressée de tous côtés, elle déclara qu'elle soutiendrait ses discours et ses actions même devant le feu allumé du bûcher où on voudrait la jeter : « Je ne dirai pas à la mort, » ajouta-t-elle, autre chose que ce que j'ai dit au procès. »

Pour Jeanne, ces expressions voulaient dire qu'elle s'était soumise à l'Église, mais pour les assesseurs elles signifiaient que Jeanne entendait soutenir les douze articles. La même équivoque se représentait dans chaque circonstance difficile.

On lui demanda si elle avait quelque chose de plus à dire ; elle garda le silence, et fut citée pour aller le lendemain entendre son jugement définitif (2).

CHAPITRE XXIV.

PREMIÈRE CONDAMNATION DE JEANNE ET SON ABJURATION EN FACE DU BUCHER.

Application de l'art. 5 des principes de l'Inquisition.— Essayer de ramener à la foi le coupable, s'il est possible.

Dès le matin du 24 mai, deux échafauds (3) étaient déjà dressés sur la place de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. L'un était occupé par l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur, juges, par le cardinal d'Angleterre, par les évêques de Boulogne et de Noyon, et enfin par trente-trois assesseurs, par des officiers anglais, etc. La place était occupée par les troupes anglaises. On vit paraître sur l'autre échafaud Jeanne Darc, habillée en homme, Guillaume Érard ou Evrard, docteur en théologie, chargé de la prêcher (4) pour la dernière fois, les notaires, les appariteurs, etc.

(1) Par Pierre Morice, chanoine de Rouen, orateur choisi à cet effet.

(2) Grosses du procès de condamnation.

(3) *Duo ambones seu scaphalda*. (Grosses du procès, déposition de Mailly).

(4) Déposition de J. de Mailly.

Le bourreau se tenait près de là (1), le bûcher était prêt, on n'avait qu'à y mettre le feu.

Ce spectacle d'horreur avait été préparé par l'évêque pour produire de l'effet sur Jeanne et pour arriver plus sûrement, plus tard, à une véritable condamnation sans appel, d'après laquelle la victime serait exécutée à l'instant. Peu de personnes étaient dans le secret; presque tous, au contraire, devaient être dupes de cet artifice. Persuadé que Jeanne serait effrayée en présence de cet appareil lugubre et qu'elle lui échapperait par une soumission plus explicite à l'Église universelle, l'évêque voulut faire servir la menace du feu à obtenir d'elle une rétractation de tout ce que les douze articles lui imputaient de vrai ou de faux, c'est-à-dire une abjuration complète. Cette abjuration devait conduire Jeanne, suivant l'évêque, à une rechute qu'elle ne pouvait éviter, soit qu'elle revînt d'elle-même à ses anciennes idées, soit qu'elle cédât aux excitations qu'il se proposait de mettre en œuvre.

Aussi il commença, la veille, par faire circonvenir Jeanne dans la prison par ses amis intimes, auxquels il accorda la permission d'aller la voir individuellement. On lui persuada dans ces entrevues, « que, si elle était » bonne crestienne, elle dirait au dit eschaffault que tous ses fais et diz » elle mectroit en l'ordonnance de nostre mere saincte Eglise, et en spe- » cial des juges ecclesiastiques. Jeanne, après quelque hésitation, res- » pondit que ainsi feroit-elle (2). »

Le discours d'Érard, discours d'un véritable accusateur, commença au milieu du silence des curieux attentifs. Il fut long, déclamatoire et injurieux pour Jeanne et pour le roi de France, auquel il reprochait de s'être associé à une femme schismatique. Jeanne l'interrompit plusieurs fois, mais sa voix fut étouffée.

A la fin du discours : Érard dit à Jeanne : Il faut *abjurer*.

Jeanne. Qu'est-ce qu'*abjurer ?*— C'était la première fois qu'elle entendait prononcer ce mot.

L'appariteur Massieu, chargé de le lui expliquer, lui dit : « Si vous allez » à l'encontre d'aucun desdits articles, vous serez arse (*brûlée*). »

Il ajouta, « qu'il falloit qu'elle se rapportast à l'Eglise universelle se elle » devoit abjurer ou non les ditz articles.

» Je me rapporte, répondit Jeanne, à l'Eglise universelle se je les dois » abjurer ou non.

(1) *In vico*, avec un quadrige (char traîné à quatre chevaux.)

(2) Déposition de J. Beaupère, qui l'avait visitée.

» Tu les abjureras présentement, lui dit Erard, ou tu seras arse » (*brûlée*) (1). »

Jeanne reprit aussitôt : « Je consens qu'on envoie mes réponses à Rome » et je m'y soubmet. Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le » Pape.

» Le Pape est trop loin, répondit l'évêque, pour que l'on puisse recourir » à lui (2). »

Les deux juges avaient changé de thême ; ils exigeaient que Jeanne révoquât ses faits et ses discours (3), et qu'elle se soumît à eux par cette raison que les *ordinaires sont juges dans leur diocèse ;* ils voulurent enfin obtenir son abjuration et se substituer ainsi à l'Eglise militante.

Jeanne ne répondit plus.

L'évêque de Beauvais commença alors la lecture de la sentence qu'il avait rédigéo avec le vice-inquisiteur. La lecture de cette pièce, dont les motifs étaient précisés dans les douze articles, ne put pas être achevée. Plusieurs de ses passages avaient en effet irrité Jeanne, celui surtout où l'évêque lui faisait un crime de n'avoir pas voulu se soumettre (4) à l'Eglise et au Pape, tandis que Jeanne avait déclaré tout l'opposé. Elle s'écria avec colère : *Tout ce que j'ai fait, tout ce que je fais, j'ai bien fait et fais bien de le faire* (5). Mais les personnes qui l'approchaient, les notaires, les appariteurs, l'accusateur Erard lui-même, si méchant pour elle, employèrent des manières si bienveillantes, si douces, pour la persuader de se soumettre au tribunal de ses juges et d'abjurer, qu'elle se sentit ébranlée et dit enfin : « Vous aurez de la peine à me séduire. »

A ces mots l'évêque suspendit sa lecture (6). Des murmures (7) s'élevèrent parmi les Anglais, murmures suivis de réclamations (8) contre l'évêque qui, se regardant comme offensé, ne voulut pas continuer la lecture sans

(1) Première déposition de J. Massieu.

(2) *Et quod non poterat fieri quod iretur quæsitum dominum nostrum Papam ità remotè.* (Grosses du procès de condamnation.)

(3) *Ut rem velit revocare omnia dicta et facta sua, quæ sint reprobata per clericos.* (Grosses du procès de condamnation.)

(4) *Indurato animo atque pertinaciter denegasti, ac etiam expressè vicibus iteratis, domino nostro Papæ, sacro generali concilio submittere te.* (Grosses du procès.)

(5) Déposition de J. Moreau.

(6) Grosses du procès de condamnation.

(7) Troisième déposition de J. Massieu.

(8) De maître Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, et du chapelain du cardinal anglais, qui accusèrent l'évêque de favoriser l'accusée. « Vous en avez menti, répondit celui-ci, et je ne continuerai pas. » Dépositions de Thomas de Courcelles, de Raymond de Macy, de J. de Mailly, etc.

avoir préalablement obtenu une réparation, qui lui fut donnée par l'intervention du cardinal.

Pendant le temps que dura cette dispute, tous ceux qui pouvaient se faire entendre priaient Jeanne de se soumettre, pour qu'elle échappât à la mort. « Nous avons pitié de toi, lui disait le prédicateur Erard, il faut que » tu révoques ce que tu as dit ; au lieu d'être brûlée, on te remettra à l'E- » glise, tu auras ta liberté (1). » « Veux-tu donc te faire mourir, ajoutait » Massieu. »

Enfin Jeanne, se trouvant en présence du bûcher qui lui inspirait quelque frayeur (2), se rendit aux prières (3) des assistants et interrompit l'évêque de Beauvais, qui avait repris la lecture de la sentence, en lui disant : « Qu'elle voulait tenir tout ce que l'Église ordonnerait, et tout ce que ses » juges voudraient dire et prononcer, qu'elle y obéirait en tout, et qu'en- » fin, puisque les gens d'église disaient que les apparitions et les révéla- » tions qu'elle disait avoir eues n'étaient ni soutenables, ni croyables, elle » ne voulait pas elle-même les soutenir, mais que sur le tout elle s'en rap- » portait à sa mère la sainte Église et à ses juges (4). » On présenta alors à Jeanne une cédule contenant la formule de l'abjuration qu'on lui proposait. « *Je ne sais ni lire ni écrire,* répondit Jeanne. » L'appariteur Jean Massieu lut la formule, qui contenait six à sept lignes, plusieurs fois (5) à Jeanne, mais elle, toujours méfiante, et avec raison, n'ayant personne pour elle, fit observer que la formule d'abjuration devait être vue par *les clercs et par l'Église,* pour savoir si elle devait la signer (6).— SIGNE MAINTENANT, lui répondit le prédicateur Erard, *si tu ne veux pas finir aujourd'hui tes jours par le feu.*

Jeanne préféra signer plutôt qu'être brûlée (7).

Le même Massieu remit une plume à Jeanne qui marqua d'abord un rond, mais on lui prit la main et on lui fit faire une croix au bas de la cédule qui se trouva n'être plus celle qu'on lui avait lue (8).

La malheureuse jeune fille tomba ainsi dans le piége que la ruse et la

(1) Déposition de Guillaume de la Chambre.

(2) Déposition de Guillaume Colles, dit Boys Guillaume, notaire.

(3) L'évêque de Noyon.

(4) Grosses du procès. Texte latin commençant par : *Quam cum magnâ parte legissimus volebat tenere totum illud quod Ecclesia ordinaret,* etc., jusqu'à : *Sed ex toto se referebat sanctæ matri Ecclesiæ et suis judicibus.*

(5) Déposition de Guillaume de la Chambre

(6) Troisième déposition de J. Massieu.

(7) Cette cédule commençait par : Je Jehanne, etc. Même témoin.

(8) Le secrétaire du cardinal vint faire cette substitution très-adroitement.

méchanceté des hommes avaient préparé pour y prendre une innocente créature.

Au lieu d'échapper aux mains des Anglais, ainsi qu'elle le croyait, elle signa son propre arrêt de mort.

Après cette signature, l'évêque se tournant vers le cardinal, lui dit : *Que faut-il faire à présent? — Admettre Jeanne à la pénitence* (1), lui répondit-il.

La fin inattendue de ce spectacle souleva l'indignation de la foule ; quelques pierres lancées par les mécontents arrivèrent sur l'échafaud du tribunal.

Les juges, employant alors un langage plus doux, reçurent Jeanne dans le sein de l'Eglise, la relevèrent de son excommunication, et la condamnèrent, par grâce et par modération, *à passer le reste de ses jours en prison* AU PAIN DE DOULEUR ET A L'EAU D'ANGOISSE (2), lui dirent-ils, *pour y pleurer vos péchés et n'en plus commettre à l'avenir, sauf notre grâce et modération* (3).

C'est ainsi que se termina (4) cette comédie dont le dernier acte, éminemment tragique, ne devait pas tarder à s'accomplir.

Jeanne reçut les félicitations de tous les ecclésiastiques qui l'entouraient, et d'autres qui vinrent la complimenter sur ce qu'elle venait de faire ; on remarqua parmi ces derniers le traître L'Oyseleur, qui lui dit : «Vous avez » fait une bonne journée, Jeanne, vous avez saulvé votre âme (5). » Alors s'adressant à tous les ecclésiastiques, Jeanne prit la parole pour leur dire : « A présent, vous allez me remettre dans les mains de l'Église (6).» Comme personne ne répondait à cette question. « Eh bien, gens d'église, insista- » t-elle, menez moy en vos prisons et que je ne soye plus en la main de » ces Angloys. » On se regarda avec étonnement, et on alla prendre les ordres de l'évêque, qui répondit sèchement : *Menez-la où vous l'avez prinse* (7). Et la malheureuse fille fut reconduite immédiatement dans le château de Rouen (8), dans la même prison ! Quelle déception ! quel trouble dans l'âme de Jeanne ! Cependant elle obéit et ne fit aucune observation.

(1) Déposition de J. Monnet.
(2) *Cum pane doloris et aquâ angustiæ.*
(3) Grosses du procès de condamnation.
(4) Le jeudi 24 mai 1431.
(5) Première déposition de G. Manchon.
(6) Troisième déposition de J. Massieu.
(7) Premières dépositions de G. Manchon et de J. Massieu.
(8) Mêmes dépositions.

Aux reproches qu'on adressait, soit à l'évêque, soit à ses adhérents, d'avoir fourni à Jeanne le moyen d'échapper à la mort, l'un d'eux avait répondu : *N'ayez cure, nous la retrouverons bien* (1).

En attendant, une commission ecclésiastique fut députée vers Jeanne dans l'après-midi pour remplir les formalités d'usage, et constater l'obéissance qu'elle avait promise aux prescriptions qu'on lui avait imposées. Deux délégués avaient précédé cette commission et avaient apporté à la prisonnière des habillements de femme (2).

L'évêque de Beauvais, le vice-inquisiteur et autres personnages se rendirent aussi dans la prison pour prier Jeanne de rester ferme dans tout ce qu'elle avait promis de faire. Le vice-inquisiteur lui fit comprendre surtout *que, s'il lui arrivait de retourner à sa première conduite, qu'on ne la recevrait plus à repentance, et qu'elle serait entièrement abandonnée* (3) ; ce qui explique la dernière maxime (la 6me) adoptée par le Saint-Office, dans les procès de foi, maxime que nous devons rappeler et qui est ainsi conçue : *Ne jamais faire de grâce aux rechutes.*

CHAPITRE XXV.

RECHUTE DE JEANNE PROVOQUÉE.

Application de l'art. 6 des principes de l'Inquisition. — Et surtout ne jamais faire de grâce aux rechutes.

Parmi les promesses fallacieuses qu'on avait faites à Jeanne pour lui arracher une abjuration, dont elle n'avait pu comprendre toute la portée, se trouvaient entre autres celles d'être remise à un tribunal ecclésiastique ordinaire qui l'aurait rendue probablement à la liberté ; d'être transférée par conséquent dans les prisons de ce tribunal ; de lui donner une femme pour compagne ; de lui accorder la faculté d'entendre la messe et de remplir ses devoirs religieux, et de ne plus la tenir dans les chaînes, etc.

Si nous énonçons ces faits, c'est parce qu'ils se trouvent justifiés par les reproches de manque de foi que fit Jeanne à l'évêque quelques jours plus tard.

Quelle fut donc, à partir de ce jour, la conduite de l'évêque à l'égard de Jeanne, ou plutôt celle du gouvernement qui la tenait sous sa garde ? Un complot odieux pour provoquer une rechute de la malheureuse victime qu'on voulait conduire au sacrifice tant désiré par ses ennemis. Jeanne

(1) M. de l'Averdy, Notice des manuscrits de la bibliothèque du Roi, t. III.

(2) Pierre Morice et Nicolas L'Oyseleur en avaient été chargés.—Déposition de J. Levozolles.

(3) *Ex toto relinqueretur.* (Grosses du procès de condamnation.)



avait pris déjà, depuis le jeudi au soir, l'habillement de femme; les vêtements d'homme avaient été déposés, en présence de la commission, dans un sac qu'on avait suspendu à un clou, dans un coin de la chambre. Elle tint ses engagements pendant deux jours (les vendredi et samedi 25 et 26 mai). Le dimanche suivant on répandit tout à coup le bruit que Jeanne avait repris les vêtements d'homme. La joie fut grande dans le château et au dehors. *Elle est prise, elle est prise* (1) ! s'écrièrent l'évêque et Warwick, en apprenant cette nouvelle; puis on convoqua quelques assesseurs (huit) pour aller constater le fait.

Le lendemain lundi, les deux juges et les assesseurs, accompagnés des notaires et d'autres personnages, se rendirent dans la prison de Jeanne. La reprise de son ancien habit étant avérée, l'évêque lui adressa quelques questions sur les causes de ce changement.

On fit écrire dans le procès-verbal qu'elle avait déclaré avoir repris l'habit d'homme de son plein gré, sans que personne l'y eût portée, parce qu'elle aimait mieux ce vêtement que celui de son sexe (2). « Cette ma-
» nière de m'habiller, ajouta-t-elle, me paraît plus honnête et plus conve-
» nable qu'un vêtement de femme, *tant que je serai gardée par des hommes.*
» Au surplus, je ne l'ai pris que parce qu'on ne me tient pas ce qu'on
» m'avait promis, savoir; de me laisser aller à la messe, de recevoir le
» corps de Jésus-Christ, et de ne plus me retenir dans les ceps et les
» chaînes de fer (3). »

« Mais vous avez promis et fait serment de ne plus reprendre ce vêtement, » lui dirent les juges.

« J'aime mieux mourir, répondit Jeanne exaspérée, que de rester dans
» les chaînes; mais si l'on me permet d'aller à la messe, si l'on ne me
» tient plus enchaînée, si l'on me donne une prison plus douce (4), je serai
» bonne, je ferai tout ce que voudra l'Eglise (5). »

On voit par tout ce qui précède que Jeanne, par pudeur devant les ecclésiastiques, n'avait pas tout dit, sa manière de parler l'indique assez; à force de la questionner, elle donna tous les détails qu'on n'a pas rapportés dans le procès-verbal, sur les motifs qui l'avaient obligée de reprendre l'habit d'homme. Nous citons les déclarations faites par les officiers (6) du

(1) Déposition d'Isembard de la Pierre.

(2) Grosses du procès de condamnation.

(3) Grosses du procès de condamnation. — (4) *Carcer graciosus.*

(5) *Quod esset bona et faceret illud quod voluerit Ecclesia.* (Grosses du procès de condamnation.)

(6) Guillaume Collès, notaire, dit Boys Guillaume, Frère Isembard de la Pierre, frère Martin l'Advenu, Jean Massieu, appariteur, etc. Voir leurs dépositions.

procès, présents à cette séance avec les juges. Ils déposent donc « que, » après qu'elle eust renoncé et abjuré et reprins habit d'homme, ils furent » présens quand la dicte Jehanne s'excusoit de ce que elle avoit revestu habit d'homme en disant et affirmant publiquement que les Angloys luy » avoient faict en la prison beaucoup de tort et de violence, quand estoit » vestue d'habits de femme ; que on l'avoit tourmentée violentement, molestée et bastue. Et de fait on la vit esplourée, son viaire (*visage*) plain de » larmes, desfiguré et oultragié en telle sorte que euls (les témoins) en » eurent pitié et compassion (1). »

Une déposition de l'appariteur Massieu est encore bien plus explicite : il déclare que Jeanne lui avait raconté : « que quant vint le dimanche » matin elle dit à ses gardes anglais : *Deferrez-moy*, *si me leveray;* qu'alors l'un de ses gardes lui enleva l'habillement de femme qu'elle avait » sur son lit, que les autres vidèrent le sac où se trouvaient les habits » d'homme, qu'ils les jetèrent sur elle en lui disant : *Lieve-toy !* Ils mirent » dans le sac les habits de femme et la poussèrent à prendre l'habit » d'homme. Jeanne fit comprendre à ses gardes que cela lui était défendu, » elle supplia inutilement et resta forcément au lit jusqu'à midi sans pouvoir obtenir la restitution de son habillement de femme. » Enfin elle fut obligée de se lever « pour nécessité de corps, fut contrainte de yssir dehors » et prendre le dit habit d'homme. Et après qu'elle fut retournée, ne lui » en voulurent point bailler d'autres, nonobstant quelque supplication ou » requeste qu'elle en feit. »

Tels sont les faits, tels furent les moyens ignobles qu'on employa pour obtenir une rechute.

L'évêque, après avoir entendu le récit de toutes les circonstances qui avaient accompagné le changement d'habit, et qui étaient autant de reproches à son adresse, changea subitement de question.

D. « Les saintes Margherite et Catherine vous ont-elles apparu ? Croyez-vous qu'elles soient venues de la part de Dieu ? Croyez-vous que les voix » que vous avez entendues étaient de ces saintes ? »

Jeanne répondit affirmativement à toutes ces questions.

D. « Mais vous avez abjuré sur l'échaffauld, où vous avez déclaré que » vous vous étiez vantée faussement que c'étaient les voix de ces deux saintes qui vous parlaient.

R. « Ce n'a été que par la crainte du feu, que j'ai dit tout cela ; je n'ai » point entendu revoquer ces apparitions, ni dire que ce n'étaient point les

(1) Isembard de la Pierre, voir sa déposition. Grosses du procès.

» voix de ces deux saintes qui me parlaient. J'aime mieux faire ma pénitence tout d'un coup, que de souffrir plus longtemps tout ce que je souffre en prison. Je n'ai jamais rien dit ni rien fait contre Dieu et contre la foi. Je ne comprends pas ce qu'il y avait dans la cédule (1) d'abjuration et je n'ai rien révoqué que dans la supposition que cette révocation plairait à Dieu. Enfin, si vous le voulez, je reprendrai l'habit de femme, mais je ne ferai pas autre chose (2). »

Les juges avec leur cortége se retirèrent sans autre formalité que la conversation que nous avons rapportée.

En sortant de la prison l'évêque rencontra Warwick et d'autres Anglais qui attendaient impatiemment le résultat de cette visite. *Farowelle! farowelle!* (3) (réjouissez-vous!) s'écria l'évêque à haute voix ; et tout le monde de se frotter les mains.

CHAPITRE XXVI.

SENTENCE DE MORT PRONONCÉE CONTRE JEANNE.

Une réunion fut convoquée pour le lendemain, mardi 29 mai, dans la salle de l'archevêché. Elle était composée d'assesseurs qui avaient assisté au procès, et d'autres qui n'y avaient jamais paru. Après qu'on eut entendu le rapport de l'évêque, plusieurs avis furent proposés ; mais on adopta celui-ci (4) : *Que Jeanne était relapse, qu'on devait lire devant elle la cédule de son abjuration ; qu'il fallait lui exposer la parole de Dieu ; que les juges devaient la déclarer hérétique, et la livrer à la justice séculière*, UT MITE AGAT (5).

La séance fut levée aussitôt, et les juges, l'évêque de Beauvais et Jean Lemestre, vice-inquisiteur, rédigèrent la sentence de condamnation : c'était la fin de toutes les embûches qu'on avait tendues à l'innocente fille, privée de conseil et de défense.

Frère Martin l'Advenu fut chargé par l'évêque d'aller annoncer à la captive sa mort prochaine.

(1) On assure que la cédule commençant par *Je Jehanne*, ne contenait que six à sept lignes, qu'on lui lut celle-ci, mais qu'on lui fit signer, par escamotage, ne sachant pas lire, une autre cédule de plusieurs pages, commençant par ces mots : *Toute personne qui a erré*, etc. (Déposition de l'appariteur Massieu, qui dit SAVOIR cela CERTAINEMENT, etc.)

(2) Grosses du procès de condamnation.

(3) Au lieu de *Farewell*. L'évêque n'avait pas bien appris l'anglais.

(4) De l'abbé Fécamp.

(5) C'est-à-dire : *pour qu'elle agisse avec douceur*. Cette formule adoptée par le Saint-Office, signifie : *exécuter la condamnée sans observation*, sous peine d'encourir le même châtiment. (Grosses du procès de condamnation.)

Le lendemain, dans la matinée de la fatale journée du 30 mai, il se rendit auprès de la Pucelle, accompagné de deux autres ecclésiastiques (1), pour la préparer charitablement au martyre qu'on lui avait destiné, et pour l'entendre en confession. « Quant l'Advenu annonça à la pauvre fille » la dure et cruelle mort de quoy elle devoit mourir et qui luy estoit pro- » chaine, commença à s'ecrier doloreusement et piteusement, se destendre » et arracher les cheveulx :

» Helas ! me traitent l'en ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille » mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui » consumé et rendu en cendres ! Ha, a ! j'aymerois mieulx être décapitée » sept fois, que d'estre ainsi bruslée... O ! j'en appelle à Dieu, le grant » juge, des grans torts et ingravances qu'on me fait (2). »

L'irritation de Jeanne fut extrême, on peut se l'imaginer : elle était par sa nature irritable, mais courageuse ; elle se plaignit, dans cette terrible circonstance, des violences qui lui avaient été faites dans la prison par les geôliers et par les autres (3). Frère l'Advenu chercha à la calmer et la dispos a, après qu'elle fut revenue à elle, à se rapprocher du tribunal de la pénitence, ce qu'elle fit avec sa piété et sa résignation ordinaires (4). Frère l'Advenu, après avoir reçu la confession de Jeanne, fit demander à l'évêque s'il fallait lui donner le sacrement de l'Eucharistie. Sa réponse ayant été affirmative, on le lui apporta solennellement (5), et le frère Martin le lui administra. Jeanne le reçut avec une grande dévotion, en versant d'abondantes larmes et avec une humilité exemplaire (6).

Jeanne, déclarée excommuniée et hérétique, comme l'on le verra par la sentence qui ne lui avait pas encore été communiquée, était admise en même temps à la communion de l'Eglise ; c'était quelque chose de contradictoire, et ce fait à lui seul suffirait pour prouver la fausseté, l'injustice du jugement (7).

Elle venait à peine de recevoir le sacrement de l'Eucharistie, que l'évêque se présenta devant elle :

« Evêque, lui dit Jeanne, je meurs par vous !

« Ha ! Jeanne, répondit l'évêque, prenez en patience ! vous mourez

(1) Jean Massieu, appariteur, et frère Jean Toutmouille. (Leurs dépositions dans le procès.)

(2) Déposition de frère Toutmouille dans le procès.

(3) Déposition de frère Toutmouille.

(4) Déposition de Martin l'Advenu et de J. Massieu.

(5) Déposition de frère J. de Levozolles. —

(6) Mêmes dépositions.

(7) Cependant, dans des cas pareils, on admettait souvent les coupables, ou prétendus tels, aux sacrements.



» parce que vous n'avez tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous » êtes revenue à votre premier maléfice !

» Hélas ! ajouta Jeanne, se vous m'eussiez mise aux prisons de court » d'Eglise et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compé» tents et convenables, cecy ne fust pas advenu ; pourquoy je appelle de » vous devant Dieu (1) ! »

Puis se tournant vers Pierre Morice, elle lui dit : « Où serai-je aujour» d'hui ? — N'avez-vous pas bonne espérance au Seigneur ? lui répondit » Morice... — Oui, répliqua Jeanne. — Vous serez donc, Dieu aidant, en » Paradis (2). »

Pauvre Jeanne ! se voir mourir à la fleur de l'âge (3) ! et c'est son juge et persécuteur qui vient lui dire de prendre patience ! C'est lui qui, en se servant des mots les plus sacrés, a réussi à obtenir la mort de sa victime. Sous les épithètes de sorcière, d'hérétique, de relapse appliquées à Jeanne, il espère en vain étouffer les souvenirs à jamais glorieux d'Orléans, de Jargeau, de Patay.

CHAPITRE XXVII.

TORTURES DE JEANNE AVANT DE MONTER SUR LE BUCHER.

Le moment du départ était arrivé. Il était neuf heures du matin. Après avoir fait prendre à Jeanne des vêtements de son sexe, on la fit monter sur un chariot qu'on tenait tout prêt dans la cour du château. Frères Martin l'Advenu, Isembard de la Pierre et l'appariteur Massieu se placèrent à ses côtés pour l'assister jusqu'au dernier moment.

Escorté par 800 hommes de guerre, le char lugubre se mit en marche pour le lieu du supplice. Les pleurs de cette fille désolée, les lamentations pieuses qu'elle proférait, la dévote recommandation de son âme qu'elle faisait à Dieu et aux saints, attendrissaient tous les cœurs et provoquaient les larmes des spectateurs accourus sur son passage.

On arriva sur la place du Vieux-Marché de Rouen (4), encombrée de troupes anglaises plutôt que de curieux. Trois échafauds étaient dressés sur cette place. Le premier était occupé par les juges, par les assesseurs, les notaires et par le bailly de Rouen, chargé, comme juge séculier, de prononcer la condamnation à mort. L'autre échafaud, situé vis-à-vis du

(1) Déposition de Jacques Toutmouille.

(2) Déposition de J. Riquier.

(3) De dix-neuf à vingt ans. Dépositions de Pierre Miger, de Martin l'Advenu, de Nicolas Houppeville, de J. Fabry, de Pierre Cusquel et J. Riquier.

(4) Dépositions de Martin l'Advenu et de J. Massieu, etc.

premier, était destiné aux prélats, aux privilégiés. On fit monter Jeanne sur cet échafaud, assistée des deux frères prêcheurs; les appariteurs et le prédicateur se tenaient à peu de distance d'elle. Le troisième échafaud, le bûcher (1), attendait plus loin la victime.

Un morne silence s'établit; le prédicateur (2) commença alors son sermon par cette phrase : *Si l'un des membres souffre, les autres souffrent également* (3), et termina par celle-ci : *Jeanne, allez en paix; l'Église ne peut plus vous défendre et vous laisse en la main séculière* (4).

A ces derniers mots d'un discours très-long, qui n'était qu'un tissu de calomnies aussi stupides qu'imméritées, l'impatience des troupes anglaises se manifestait de toutes parts, lorsque l'évêque de Beauvais prit la parole pour prononcer la sentence.

« Le devoir du pasteur, dit l'évêque, est de retrancher de l'Église un de » ses membres, lorsqu'il est hérétique et obstiné, de peur que son venin » ne se répande dans le sein de l'Église (5).

» Nous, juges compétents, continue l'évêque, nous vous avons déjà dé- » clarée coupable de diverses erreurs, de crimes, de schisme, d'idolâtrie, » d'invocation de démons et de plusieurs autres; après quoi nous vous » avons admise à retour, parce que vous y avez renoncé et que vous avez » promis de n'y plus retomber, suivant la cédule que vous avez souscrite. » Cependant, votre cœur étant séduit par le prince du schisme et du men- » songe, vous êtes de votre aveu retombée, ô douleur! dans vos premières » erreurs (6)... Vous avez déclaré que c'est avec un cœur dissimulé, non » sincèrement et de bonne foi, que vous y avez renoncé; c'est pourquoi » nous, étant sur notre tribunal, vous déclarons relapse et hérétique par » notre présente sentence. Nous prononçons que vous êtes un membre » pourri, et comme telle, pour que vous ne corrompiez pas les autres, nous » vous déclarons rejetée et retranchée de l'Église, et nous vous livrons à » la puissance séculière, en la priant de modérer son jugement à votre » égard en vous évitant la mort et la mutilation des membres (7); et si

(1) Ce bûcher était bâti de plâtre et de moellons; il contenait du bois, de la poix et du souffre : il était si mal construit qu'il fit souffrir beaucoup la victime par la lenteur du feu.

(2) Nicolas Midy, docteur en théologie, le même personnage qui seconda si bien l'évêque de Beauvais dans le procès contre la Pucelle.

(3) Grosses du procès de condamnation.

(4) Troisième déposition de J. Massieu.

(5) Grosses du procès. Ce n'est pas à la peine du feu que condamne l'Eglise!

(6) *Ex tuis confessionibus, iterum, proh dolor! incidisse sicut canis ad vomitum.* L'évêque Cauchon aurait pu choisir une meilleure comparaison que celle du chien qui dévore ce qu'il a vomi.

(7) Ces expressions sont de pure forme, et signifient : exécuter la victime sans observation aucune.

» vous montrez de vrais sentiments de repentir, le sacrement de pénitence
» vous sera administré (1). »

En effet, cette dernière partie de la sentence, rédigée d'avance, avait été exécutée; mais le public, ignorant ce fait, attendait avec anxiété.

Aussitôt que l'évêque eut fini de prononcer sa sentence, Jeanne demanda aux ecclésiastiques (2) qui l'assistaient une croix, la croix de l'église, qu'on alla chercher. En attendant, un Anglais lui en avait présenté une, faite d'un bout de bâton, qu'elle reçut avec empressement; elle la baisa dévotement et la plaça sur sa poitrine, entre la chair et ses vêtements. On lui apporta aussitôt la croix de l'église du Saint-Sauveur, qu'elle serra entre ses bras longtemps (3), se recommandant à Dieu, à saint Michel et à sainte Catherine (4). Pendant qu'elle faisait à genoux ses prières en pleurant à chaudes larmes, les ecclésiastiques la consolaient par des paroles charitables; elle se leva ensuite, et demanda pardon à tout le monde de son parti et du parti anglais; elle pardonna à son tour à tous ceux qui lui avaient fait du mal, en les conjurant de vouloir bien prier pour elle ; enfin elle s'adressa à tous les prêtres, en les suppliant de dire chacun une messe pour le repos de son âme. Tous les assistants furent touchés des paroles bienveillantes de Jeanne. On vit parmi eux plusieurs Anglais, le cardinal lui-même, verser des larmes; et en général les ecclésiastiques qui n'avaient pas trempé dans le complot furent émus.

Durant cette scène attendrissante, le temps paraissait trop long aux troupes qui étaient sous les armes; elles manifestèrent leur mécontentement par des vociférations fanatiques et brutales. Les gardes qui étaient placés près de l'échafaud dirent à l'un des ecclésiastiques qui entouraient Jeanne : *Comment, prestre* (5) ! *nous ferés-vous ici dîner ?* et, voyant que le juge séculier ne prononçait pas encore le jugement pour l'exécution de la malheureuse fille, ils poussèrent les deux aides du bourreau à s'en emparer. Ceux-ci s'approchèrent d'elle, la saisirent et la firent descendre de l'échafaud; les gardes l'entourèrent et dirent au maître de l'œuvre : *Fais ton office* (6); ce que voyant, le bailli de Rouen prononça non pas un jugement, mais les mots suivants : *Fais ton devoir : menes-la ! menes-la* (7), Et Jeanne marchait, entourée par le bourreau et par les gardes, qui l'en-

(1) Grosses du procès de condamnation.

(2) Frères Isembard de la Pierre, Martin l'Advenu et l'appariteur Massieu.

(3) Première déposition de J. Massieu. (4) Troisième déposition du même.

(5) Le même J. Massieu.

(6) Première déposition de J. Massieu, des mains duquel elle fut arrachée. — Même déposition de frère Isembard de la Pierre qui l'assistait.

(7) Déposition de Guillaume Manchon.



traînaient avec grande furie (1) au supplice. Cependant elle était accompagnée par les ecclésiastiques, qui lui adressaient des paroles de consolation, et, tenant toujours serrée entre ses bras la croix qu'on lui avait remise, elle proférait des lamentations pieuses et déchirantes, et invoquait le nom du Sauveur (2).

CHAPITRE XXVIII.

DERNIERS MOTS DE JEANNE PRONONCÉS AU MILIEU DES FLAMMES.

Montée sur le bûcher, Jeanne s'écria : « Ah, Rouen ! Rouen ! seras-tu ma dernière demeure ? » — Non, pouvait-on lui répondre : tes cendres, emportées par les eaux de la Seine, marqueront dans la mer le chemin que doivent reprendre tes ennemis ; mais ton nom restera gravé dans les cœurs de tous les Français, et passera à travers les siècles à l'immortalité. »

Jeanne fut liée à une étache (3) et coiffée de la mitre ignominieuse, suivant l'usage de l'Inquisition (4). Alors le bourreau mit le feu au bas du bûcher : *Jhesus !* prononça la jeune fille avec force en frémissant, lorsqu'elle vit les flammes, *Jhesus !* A ce mot, que tout le monde entendit avec grande émotion, l'évêque de Beauvais, suivi de quelques ecclésiastiques de Rouen, eut la barbare curiosité d'aller jouir de près de l'horrible spectacle qu'il avait préparé de sang-froid et avec la plus noire perfidie. *Je meurs par vous !* lui répéta Jeanne en le voyant devant elle. Le feu prenait tout son développement, la fumée s'élevait, lorsque Jeanne, s'apercevant que les flammes enveloppaient le digne ecclésiastique (5) occupé du salut de son âme, lui dit : « Retirez-vous et mettez-vous au bas du bûcher, en » face de moi, avec la croix du Seigneur, afin que je puisse la voir jusqu'à » ma mort. »

En un instant les flammes gagnèrent ses vêtements ; une fumée épaisse, enveloppant son corps de tous les côtés, la déroba en partie aux regards des spectateurs. Des cris perçants, que l'action du feu faisait pousser à la

(1) *Magnâ furiâ.* Déposition de Pierre Miger.

(2) Déposition de Guillaume Colles, dit Boys Guillaume.

(3) Déposition de J. Massieu.

(4) On lisait sur cette mitre les mots suivants : *hérétique, relapse, apostate, idolâtre ;* et sur un écriteau placé en face du bûcher ceux-ci : *Jehanne* qui s'est fait nommer la *Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, mécréant de la foy de Jhesucrist, vanteresse, idolastre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, schismatique et hérétique.* (Registre du Parlement, vol. XV.)

(5) Le frère Martin l'Advenu (sa déposition).

victime, s'élevaient avec les flammes et la fumée, et allaient frapper le cœur corrompu de ses juges iniques.

Le nom de *Jésus* fut le dernier mot qu'elle prononça. Puis sa voix fut étouffée, son corps consumé et ses cendres jetées dans la Seine (1).

Tel fut le martyre que l'on fit subir (le 30 mai 1431) à une innocente fille de dix-neuf ans, à cette vierge sans pareille dans l'histoire du monde, à cette vierge qui tenait de l'ange et du héros; « et ce fut sur la même » terre, dans cette même ville de Rouen où le roi Guillaume était mort, que » la jeune guerrière était venue sceller de son sang la délivrance de son » pays. » Elle souffrit son martyre avec une courageuse résignation et en bonne catholique, emportant avec elle son honneur intact et ses convictions légitimes (2).

Après ce sacrifice horrible, la foule se retira en silence et consternée.

A la nouvelle de ce grand malheur, la France se couvrit de deuil. La troupe anglaise, enivrée un instant de la satisfaction qu'un gouvernement mal avisé venait de lui donner, paya bien cher, par des défaites successives, une vengeance aussi cruelle qu'inutile; car, quelques années plus tard, la conquête de la France, suivant les prédictions de la Pucelle, fut entièrement perdue pour l'Angleterre.

Aussitôt que ce grand crime se fut accompli, à l'insu du Pape, par l'ordre du gouvernement anglais et sans que Charles VII eût protesté, on s'aperçut que l'opinion publique se forme d'elle-même sur la moralité des actions des hommes et des gouvernements, et ne s'en laisse pas imposer par des mots spécieux affichés sur une sentence injuste. D'ailleurs la renommée de Jeanne, qui avait retenti dans toute l'Europe, ne pouvait être ternie par d'ignobles calomnies, ni par son supplice. Une immense responsabilité pesait donc sur le gouvernement d'Angleterre; aussi le conseil de régence du roi Henri VI s'empressa-t-il de justifier sa conduite vis-à-vis de l'Empereur et des autres puissances étrangères par une circulaire (3) latine qu'il leur adressa (4).

(1) Par ordre du cardinal d'Angleterre. Déposition d'André Marguerie, de Pierre Cusquel, de Pierre d'Aron, de J. Massieu, de Mauger le Parmentier et de Laurent Guesdon.

(2) Quant à ses révélations, elle ne voulut jamais les révoquer et y persista jusqu'à la fin (Quatrième déposition de Guillaume Manchon).

(3) Datée de Rouen, 8 juin 1431. Procès de la Pucelle, publié par Quicherat, t. I.

(4) Procès de la Pucelle, publié par Quicherat, t. I, p. 484 et suivantes. Elle fut suivie d'une autre circulaire analogue en français, adressée aux prélats, ducs, comtes, barons et autres nobles, et aux cités de son royaume de France.

CHAPITRE XXIX.

PROCÈS DE RÉHABILITATION. CONDAMNATION DES JUGES DE JEANNE ET DE TOUTE LA PROCÉDURE, COMME FAUSSE.

Vingt-quatre ans s'écoulèrent sans que Charles VII prît aucune initiative pour réparer les torts qu'on avait faits à l'héroïne française et à sa famille. Ce prince, jaloux des triomphes de Jeanne, qui lui avait rendu son royaume, s'était montré aussi indifférent aux tortures et au supplice qu'elle avait soufferts pour lui et pour son pays, qu'inexorable aux prières de la famille Darc qui demandait une réhabilitation.

Enfin le pape Calixte III accueillit les supplications de l'infortunée Isabelle, mère de Jeanne, et celles des deux fils (1) qui lui restaient. Sur les informations de l'archevêque de Rouen (2), le Pape ordonna une enquête et nomma un tribunal (3) qu'il autorisa, par un bref spécial (4), à instruire un procès de révision et à rendre son jugement.

Ce jugement fut, en effet, rendu dans l'archevêché de Rouen, le 7 juin 1456, en présence de la mère, des frères de Jeanne, de quatorze témoins et du public. Sur cette même place de Rouen où Jeanne avait été sacrifiée, sous le masque de la religion, par TROIS GRANDS COUPABLES (5) stipendiés (6), on vit affichée une sentence par laquelle l'innocence de la Pucelle était enfin reconnue.

Cette sentence est divisée en deux parties dont nous omettons les considérants. Elle est ainsi conçue :

« Les juges déclarent les douze assertions INFIDÈLEMENT, MÉCHAMMENT, » CALOMNIEUSEMENT, FRAUDULEUSEMENT ET MALICIEUSEMENT EXTRAITES DES CONFES- » SIONS DE JEANNE ; ÉLOIGNÉES DE LA VÉRITÉ QU'ELLES ABANDONNENT ; FAUSSES

(1) Pierre et Jean ; le père, Jacques, était mort de chagrin.

(2) Cardinal d'Estouteville, légat du Pape, et par ses vicaires généraux. La ville de Rouen était rentrée sous la domination de Charles VII, en 1449.

(3) Composé de l'archevêque de Reims, des évêques de Paris et de Coutances, d'un inquisiteur et d'un promoteur, avec faculté de s'adjoindre d'autres docteurs, etc.

(4) Le 3 des ides de juin 1445, Rome.

(5) PIERRE CAUCHON, évêque de Beauvais, juge; JEAN LE MAISTRE, vice-inquisiteur, juge, et JEAN D'ESTIVET, chanoine de Beauvais et de Bayeux, accusateur. Ces trois coupables, flétris par la sentence que nous rapportons, avaient cessé de vivre, à cette époque, par une mort violente.

(6) Par une ordonnance du 14 avril 1431, Jean le Maistre reçut la somme de 20 saluts pour avoir assisté au procès de Jeanne avec l'évêque de Beauvais. La quittance est du 27 avril de cette année (le salut 12 fr. 6 deniers, en tout 240 fr. 30 c.). L'accusateur reçut le 20 juin, même année, son traitement à raison de 20 sous tournois par jour. Même somme est allouée aux assesseurs qui se rendirent à Paris. L'ordonnance de Henri VI est du 20 février 1431. Ils ont touché, en moyenne, 120 jours, le 4 mars, le 9 avril et le 12 juin 1431.

» DANS PLUSIEURS POINTS, afin d'entraîner les délibérants dans un autre avis » que celui qu'ils auraient embrassé; enfin coupables d'ajouter des circon- » tances qui ne sont pas contenues dans ces confessions, et d'en altérer » plusieurs autres.

» Le jugement CASSE LES DOUZE ARTICLES COMME FAUX, CALOMNIEUX, PLEINS » DE DOL, NON CONFORMES AUX AVEUX DE JEANNE, et il les condamne à être » judiciairement lacérés (1). »

Ensuite, après avoir considéré la qualité des juges, la manière dont Jeanne avait été détenue et gardée, les récusations de ses juges, ses soumissions à l'Église, ses appels au Pape, auquel elle avait soumis ses actions et ses discours; après avoir reconnu que l'abjuration, qu'on avait insérée au procès, était fausse; que celle qui avait eu lieu était l'effet du dol; qu'elle avait été arrachée par la présence du bourreau et par la crainte du bûcher; qu'enfin elle n'avait pas été comprise par Jeanne;

« Par toutes ces raisons, les juges après avoir tout considéré, et n'ayant » que Dieu en vue (2), prononcent que : LE PROCÈS, L'ABJURATION ET LES » DEUX JUGEMENTS RENDUS CONTRE JEANNE CONTIENNENT LE DOL LE PLUS MANI- » FESTE, LA CALOMNIE ET L'INIQUITÉ, AVEC DES ERREURS DE DROIT ET DE FAIT. » Le tout est déclaré NUL ET INVALIDÉ (3), ainsi que tout ce qui s'en est » ensuivi; et, en tant que besoin, est CASSÉ ET ANNULÉ, comme n'ayant » NI FORCE NI VERTU.

» En conséquence, Jeanne, les demandeurs et leurs parents, sont décla- » rés N'AVOIR ENCOURU AUCUNE NOTE NI TACHE D'INFAMIE à leur occasion, dont » en tout événement ils SONT ENTIÈREMENT LOUÉS ET DÉCHARGÉS. »

Après avoir rendu solennellement cette sentence, le tribunal la fit publier à Rouen; il ordonna deux processions dans les deux endroits où Jeanne avait été obligée d'abjurer, et où elle avait été étouffée et brûlée (4). On fit faire des prédications publiques, et on fit afficher ce jugement dans toutes les communes du royaume; une croix fut placée sur le lieu de l'exécution (5), le jour même 7 juin 1456, *ad perpetuam memoriam.*

(1) *Judicialiter laceratos.*

(2) *Deum solum præ oculis habentes.*

(3) *Irritus et inanis.*

(4) *Crudeli et horrendâ crematione suffocata.*

(5) Place du Vieux Marché de Rouen. Une autre croix fut élevée sur la place de Saint-Ouen, après la procession et la prédication qui eurent lieu le lendemain. L'année suivante 1457, on érigea sur la même place du Vieux Marché le premier monument à la mémoire de Jeanne Darc. Presqu'en même temps on lui en éleva deux autres, l'un à Orléans et l'autre à Domrémy. Ce dernier monument consiste en une statue à genoux, dont la figure exécutée d'après les souvenirs et les indications des contemporains, a servi de type à la reproduction des traits de l'héroïne.

CHAPITRE XXX.

CONCLUSION.

L'histoire nous a appris que pendant plusieurs siècles la France et l'Angleterre s'étaient fait une guerre continuelle avec des chances à peu près égales; mais au moment où la monarchie française, affaiblie sous une régence, touchait à sa perte, Jeanne Darc lui rendit la force qui lui manquait pour obliger les Anglais, tombés à leur tour sous une régence, à quitter le sol de la patrie.

Jeanne Darc, par les faits merveilleux qui se sont accomplis sous sa direction unique et par son admirable patriotisme, si peu compris à l'époque où elle apparut, peut revendiquer le privilége singulier d'avoir été le type de la nationalité française.

Les succès obtenus par l'unité du commandement supérieur que Charles VII lui avait primitivement confié, donnèrent à ce prince l'idée de la création d'une armée permanente, qui, à l'aide de l'artillerie, réduisit les barons à l'obéissance.

Les autres moyens plus expéditifs qu'employa son successeur firent avancer le pays dans la voie de la nationalité et de l'indépendance.

Le supplice de Jeanne Darc fut la conséquence de l'ingratitude de Charles VII, de la trahison de ses barons, de la servile complaisance du clergé (1) : il fut plus qu'inutile aux Anglais; par cet acte d'iniquité ils espéraient conserver leur conquête, et ils la perdirent pour jamais.

Le sacrifice de l'héroïne fit, au contraire, naître en France le sentiment national, et y excita cette réprobation qui ne manque jamais de se faire jour chez un grand peuple contre l'injustice et l'immoralité.

Si le nom de cette vierge martyre, dont la gloire a grandi avec le temps, est le symbole du patriotisme français, il est aussi devenu un objet de vénération pour l'Angleterre.

Unanimes pour déplorer les malheurs occasionnés dans les siècles qui ne sont plus, ces deux nations, les plus puissantes du monde, n'ont maintenant d'autre but à atteindre que celui d'une noble émulation à se surpasser dans le perfectionnement de l'industrie, dans les sciences et dans les arts. Elles nous présentent aujourd'hui l'étonnant spectacle d'une union intime consacrée à la défense de la civilisation contre la barbarie.

(1) Nous sommes les premiers à reconnaître que le clergé français est, de nos jours, le modèle de toutes les vertus chrétiennes.

A. Renzi, *membre de la première classe.*

FIN.

TABLES DES LÉGENDES.

I. Porte Saint-Aignan dite de Bourgogne.
II. Voie romaine d'Autun à Paris.
III. Lutetia Parisiorum.
IV. Porte Parisis.
V. Porte Bernier.
VI. Porte Renart.
VII. Porte du Nord ou Poterne Chesneau.
VIII. Les Tourelles ou Tournelles.
VIII *bis*. Boulevard des Tourelles.
VIII *ter*. Boulevard des Tourelles, sur le pont.
IX. Tour de la Croiche de Meuffroy.
X. Portereaux Saint-Marceau.
XI. Bastille des Augustins.
XII. Bastille de Saint-Jean-le-Blanc.
XIII. Boulevard du Champ-de-Saint-Privé.
XIV. Boulevard de Belle-Croix.
XV. Bastille Saint-Antoine.
XVI. Bastille et Boulevard Saint-Laurent d'Orgeril.
XVII. Boulevard de l'Ile-Charlemagne.
XVIII. Boulevard de la Croix-Boisée.
XIX. Boulevard de Loudres ou des Douze-Pierres.
XX. Boulevard de Rouen ou du Pressoir-Ars.
XXI. Bastille de Paris ou d'entre Saint-Ladre et Saint-Pouair.
XXII. Bastille de Saint-Loup.
XXIII. Port de Saint-Loup.
XXIV. Ile aux Bœufs.
XXV. Ile devant Saint-Agnan, ou Iles aux Toiles.
XXVI. Pont de bateaux de débarquement.
XXVI *bis*. Lieu d'embarquement de l'armée française.

Tous ces titres sont marqués sur le plan du siége d'Orléans.

---

1. La Tour Neuve.
2. La Tour Blanche.
3. La Tour d'Avallon.
4. La Tour Saint-Flon.
5. La Porte Saint-Agnan ou Bourgogne.
6. La Tour Saint-Etienne.
7. La Tour Aubiloin ou de Messire-Baude.
8. La Tour du Champ-Egron.
9. La Tour de Monseigneur-l'Evêque ou de la Fauconnerie.
10. La Tour du Plaidoyer de Monseigneur l'Evêque.
11. La Tour de l'Eglise de Sainte-Croix.
12. La Tour Salée.
13. La Porte Parisis et son Boulevard.
14. La Tour de Jean Thibaut.
15. La Tour de l'alleu Saint-Mesmin.
16. La Tour des Vergers de Saint-Samson.
17. La Tour de Saint-Samson.
18. La Tour du Heaume.
19. La Porte Bernier et son Boulevard.
20. La Tour de feu Michau Quanteau.
21. La Porte Renar et sont Boulevard.
22. La Tour de l'Echiffre Saint-Paul.
23. La Tour André.
24. Ancienne Tour dont on a trouvé les vestiges dans l'église N.-D. de la Recouvrance.
25. La Tour de la Barre-Flambert.
26. La Tour Notre-Dame.
27. Tour et Porte de l'Abreuvoir.
28. La Porte nord du pont, flanquée de deux Tours, avec un pont-levis.
29. La grosse Tour du Chatelet.
30. La Tour de feu maître Pierre Le Queulx.
31. La Tour de la Croiche-Meuffroy.
32. La Poterne Chesneau.
33. La Tour Aubert ou du Guichet.
34. La Tour à Huit-Pans, ou Tour Carrée ou Cassée.
35. La Tour d'Août ou des Tanneurs.

PONT D'ORLÉANS.

36. Bastille Saint-Antoine.
37. Boulevard de la Belle-Croix.

A. Eglise Saint-Paul.
B. Barrières ou Postes avancés dans les faubourgs.
C. Eglise Saint-Pierre-en-Pont.
D. Eglise Saint-Donatien.
E. Eglise Saint-Pierre-Puellier.
AA. Rue des Petits-Souliers.
BB. Rue de la Charpenterie.
CC. Rue des Hôtelleries.

N. B. — Les fortifications françaises sont marquées par des traits noirs. — Les fortifications anglaises sont exprimées par un simple trait, le blanc au milieu.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 25 MAI 1855. — COMMUNICATION FAITE PAR M. LE COMTE REINHARD, VICE-PRÉSIDENT, A L'INSTITUT HISTORIQUE.

Messieurs et honorables Collègues,

A la nouvelle des dangers dont l'Empereur a été miraculeusement préservé, M. l'administrateur de l'Institut historique et moi nous avons considéré comme un devoir de chercher à obtenir que notre Société fût admise à exprimer à S. M. les sentiments dont, à cette occasion, nous étions pénétrés. Reconnaissant combien il était important de faire le plus tôt possible les démarches nécessaires à cet effet, je n'ai pas eu le temps, avant d'agir, de convoquer mes collègues; mais profitant de la circonstance que plusieurs membres du grand bureau assistaient avec moi, le 29 avril, à la séance publique de la Société de la Morale Chrétienne, j'ai, pendant cette séance, rédigé et fait signer par ses membres une demande d'audience, adressée à M. le duc de Bassano, grand chambellan de l'Empereur. Les événements ont prouvé que j'avais bien fait de me presser, car si pour adresser cette demande j'avais attendu jusqu'au lendemain, l'article concernant l'attentat, qui a été inséré au *Moniteur* du 30 avril, aurait paralysé mon action. S. M. a daigné recevoir le 6 mai les signataires de la demande d'audience. Après m'avoir remercié des sentiments que je lui ai exprimés au nom de l'Institut historique, l'Empereur s'est informé de nos travaux et a écouté avec une attention bienveillante le peu de mots que je lui ai dits à ce sujet. Mon observation que, tout en nous efforçant de remplir de notre mieux notre mission, nous désirions voir notre position se consolider et notre activité s'étendre, a engagé l'Empereur à me demander le moyen d'arriver à ce résultat. Je me suis permis d'indiquer comme un tel moyen une décision qui nous reconnaîtrait comme Société d'utilité publique. S. M. m'a demandé alors de lui faire parvenir à ce sujet une note qu'il m'a promis d'examiner avec intérêt. Je me suis empressé de réunir les matériaux qui m'étaient nécessaires à cet effet. J'ai rédigé une lettre à S. M., dont j'ai soumis la minute à l'approbation du conseil de l'Institut historique, et que M. le duc de Bassano, auquel je l'ai portée, a dû remettre lundi dernier entre les mains de l'Empereur. J'ose espérer qu'elle sera favorablement accueillie. Du moins une lettre que, simultanément avec ma démarche auprès de M. le duc de Bassano, j'ai écrite à M. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur, et que j'ai remise moi-même à M. Fould, a obtenu une réponse, dont le contenu inspirera sans doute à l'Institut historique les sen-

timents d'une vive reconnaissance, et que je suis heureux de pouvoir communiquer à mes collègues.

N. B. Par la lettre de S. E. M. le Ministre d'État, dont il est question, une somme de 1,000 fr. est accordée à l'Institut historique par ordre de S. M. l'Empereur à titre d'encouragement.

— Nous croyons devoir prévenir nos honorables collègues que, pour leur donner la deuxième partie entière de la Notice sur Jeanne Darc, nous avons été obligés de renvoyer au prochain numéro la publication des procès-verbaux, 1° de la séance publique extraordinaire du 18 mars, 2° des classes et de l'assemblée générale des mois d'avril et mai derniers.

R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Notice* historique et biographique sur l'abbé Dubois, chanoine et membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; par M. Ch. Aufrère-Duvernay.

— *Obsèques* du docteur Rigollot, de la Société des antiquaires de Picardie.

— *Revue agricole*, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes n° 7, 6e année, décembre 1854 et janvier 1855.

— *Coup d'œil* sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation pendant l'année 1854. — Porentruy, 1855.

— *Précis* analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1853-54. — Rouen, 1854.

— *Études* consciencieuses sur la physique élémentaire des fluides subtils; par M. Maizière.

— *Rendiconto* della Societa reala borbonica, Academia delle scienze. — Compte rendu de la Société royale bourbonienne, Académie des sciences; juillet, août, septembre et octobre 1853. — Naples, 1854.

— *Elettroscopio* del cav. Macedonio Melloni. — Electroscope du chev. Melloni. — Naples, 1854.

— *Bulletin* de la Société de Géographie, janvier, février 1855.

— *Discours* de M. le chanoine Charles Borgnana, sur le 173e vers du IIe livre des *Géorgiques* de Virgile, et sur l'amélioration de la campagne de Rome, prononcé dans la séance de l'Arcadie de Rome, le 2 mars 1854.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

SOUVENIRS DE L'EXPOSITION DE MUNICH.

A Munich, il ne s'agissait pas d'une exposition universelle comme celle de Londres de 1851, ou comme celle de Paris d'aujourd'hui. Les gouvernements allemands avaient seuls été conviés à y envoyer des produits du sol ou de l'industrie provenant de leur territoire. Il est vrai que parmi ces gouvernements se trouvait l'Autriche, et que comme toutes les provinces de ce vaste empire ont été admises à se faire représenter, quelques articles ayant une origine slave, magyare, czèque ou italienne, ont également figuré à l'exposition germanique ouverte à Munich. Si la France n'a pas été dans le cas de prendre part directement à la lutte industrielle provoquée par l'appel du roi de Bavière, le spectacle offert par celle-ci ne pouvait la laisser indifférente. J'ai considéré comme une marque de confiance, digne de toute ma reconnaissance, la mission que j'ai eue à remplir pour le gouvernement de l'Empereur, lorsqu'en qualité de son commissaire j'ai été chargé d'étudier l'exposition allemande de l'année dernière, et je serais heureux, si l'auditoire distingué qui fait, à l'Institut historique, l'honneur d'assister à sa séance publique, voulait bien accueillir favorablement la communication de ce qui, parmi mes souvenirs de Munich, me paraît digne de son intérêt.

Un Français ne saurait parler d'exposition sans se rappeler que la pensée d'encourager de cette manière les producteurs et les fabricants a été pour la première fois conçue et mise à exécution dans notre patrie. Notre exemple ayant été suivi en Allemagne, je citerai parmi les expositions qui ont eu lieu, dans différentes villes de la confédération germanique, celle de Berlin de 1844. Là également tous les États du Zollverein ont été représentés, et les industriels autrichiens ont été conviés. Seulement, comme l'appel adressé à ces derniers s'est fait tardivement et d'une manière peu pressante, le nombre de ceux qui y ont répondu n'a pas été considérable. Ils se seraient peut-être même abstenus tout à fait, si M. le conseiller Reuter, de Vienne, envoyé par son gouvernement en France pour étudier notre exposition de 1843, ne s'y était pas rencontré avec les propriétaires des principaux établissements industriels de l'Autriche.

L'appel fait par M. Reuter à leur patriotisme fut entendu, et de Paris même ils donnèrent les ordres nécessaires pour faire expédier à Berlin les meilleurs produits de leurs fabriques. Dès lors si l'Autriche, saisissant la première occasion offerte à elle de se faire connaître au reste de l'Allemagne, a pu suppléer, par la qualité de ce qu'elle envoyait, à l'insuffisance de la quantité, les circonstances ont fait que l'impulsion à laquelle a été dû ce résultat est partie de Paris.

Immédiatement après l'exposition de Berlin de 1844, le gouvernement bavarois revendiqua pour Munich l'honneur de devenir le siége de la prochaine exposition générale qui se ferait dans le Zollverein. Il aurait voulu que cette solennité industrielle eût lieu en 1848, mais les événements de cette époque s'y opposèrent, et les complications qui survinrent ensuite dans les affaires politiques et commerciales de l'Allemagne, ne permirent pas, pendant les années subséquentes, de reprendre le projet ajourné. Après les conventions qui, en 1853, proclamèrent d'une part la reconstitution du Zollverein, et de l'autre un rapprochement marqué entre les systèmes douaniers de cette association et de l'Autriche, le moment parut enfin arrivé, où le roi Maximilien de Bavière pourrait, en appelant dans sa capitale les représentants de l'industrie allemande, réaliser une pensée que depuis longtemps il poursuivait avec prédilection. M. de Pfordten s'empressa de s'associer à la pensée de son souverain, et une publication de ce ministre du 3 octobre 1853 posa les bases sur lesquelles l'exposition allemande devait être édifiée. Sans vouloir relater ici les dispositions de cette publication et d'une instruction détaillée dont elle fut accompagnée, je me bornerai à dire que le gouvernement bavarois, pour rendre possible l'exposition, contractait l'obligation de faire face à des dépenses considérables.

En effet, il prenait à sa charge les frais de transport de tous les articles provenant d'exposants bavarois, à partir du moment où l'une des commissions d'examen établies dans les différents arrondissements du royaume les aurait reçus, et il remettait aux exposants étrangers les droits que ceux-ci auraient eu à acquitter pour le transport de leurs envois sur les chemins de fer, sur les bateaux à vapeur du Danube, et sur les bateaux du canal entre le Mein et le Danube, régis pour le compte du gouvernement. Il assurait les objets dont la valeur lui était déclarée, et s'engageait à les rendre en bon état à la fin de l'exposition, en n'exceptant de sa responsabilité que la détérioration provenant de la poussière et du stationnement prolongé à la même place. Les traitements et salaires des employés et surveillants, les frais de bureau, d'impression, de médailles, constituaient des

articles de dépenses importants, enfin la construction même du palais de l'industrie s'est faite à Munich aux frais de l'État.

Le gouvernement bavarois avait pris à cet effet des arrangements avec M. Cramer, propriétaire de la fabrique de machines de MM. Klett et compagnie à Nuremberg. Le bâtiment que M. Cramer s'engagea à construire pour y abriter les produits du sol et de l'industrie de l'Allemagne, fut élevé à l'instar du palais de cristal de Londres. Le bois et la pierre n'y entrèrent que pour une partie peu considérable, et l'édifice fut composé presqu'exclusivement d'une charpente en fer, de colonnes de fonte et de carreaux de verre dont la réunion s'effectua selon un système habilement combiné. Il reçut la forme d'un parallélogramme oblong avec un transept au milieu et deux avant-corps aux extrémités. Les différentes parties, confectionnées à Nuremberg, furent amenées à Munich, et dans l'espace de cent jours, à compter de la pose de la première colonne, la tâche de l'entrepreneur se trouva accomplie, conformément à ce qu'il avait promis à cet égard. La fidélité avec laquelle M. Cramer avait rempli ses engagements à la complète satisfaction du gouvernement, parut digne de récompense, d'autant plus que le vaste établissement de MM. Klett et compagnie rend les plus grands services au gouvernement par les ouvriers habiles qu'il forme, ainsi que par le grand nombre de wagons de chemins de fer et de pièces mécaniques qui sortent de ses ateliers. Le jour de l'ouverture du palais de l'industrie, le roi de Bavière conféra à M. Cramer la croix de l'ordre du Mérite civil. De plus sa raison sociale, Klett et compagnie, obtint une grande médaille, car le bâtiment de l'exposition, attestant l'importance de l'établissement où il avait été construit, fut soumis au jury d'examen comme article exposé par la fabrique susmentionnée. Enfin une autre grande médaille échut en partage à M. Werder, directeur des travaux dans cette fabrique. Le jury d'examen saisit avec empressement, pour accorder une marque de distinction à cet ingénieur habile, la circonstance qu'il avait exposé en son propre nom une machine remarquable, destinée à éprouver la force de cohésion des corps. J'ai été heureux de faire la connaissance de M. Werder qui, après avoir été apprenti serrurier et avoir étudié la mécanique dans les ateliers de M. Manhardt à Munich, fut engagé par M. Cramer, placé à la tête du vaste établissement de cet industriel, et mis à même d'y déployer son activité et son intelligence. La simplicité modeste, qui est restée à M. Werder de sa première position, ne le rend que plus intéressant; et en écoutant ses explications j'ai reconnu en lui un homme qui doit à de fortes études dans

les sciences mathématiques et physiques les perfectionnements pratiques qui ont fait réussir les travaux entrepris sous sa direction.

C'est dans le jardin botanique de Munich que le palais sorti des ateliers de M. Cramer a été élevé. Donnant d'un côté sur une rue assez étroite, et entouré de l'autre d'arbres et d'arbustes, il ne présentait par aucune de ses façades un coup d'œil complet et imposant. Les matériaux dont il était construit et le but temporaire qui lui était assigné excluaient, pour sa décoration extérieure, l'emploi du ciseau de l'architecte et du sculpteur. L'intérieur présentait un aspect satisfaisant; on avait tiré tout le parti possible de l'emplacement disponible, et au moyen de bassins et de jets d'eau, ainsi que d'un système de ventilation bien organisé, on avait pris de sages précautions contre la chaleur, qui, pour une exposition destinée à rester ouverte pendant l'été, était d'autant plus à redouter, qu'indépendamment du rez-de-chaussée, deux galeries, s'élevant l'une au-dessus de l'autre, étaient destinées à recevoir les envois des exposants.

L'invitation adressée par le gouvernement bavarois aux autres États allemands de le seconder dans l'œuvre qu'il entreprenait, fut accueillie favorablement par la plupart d'entre eux. Ils nommèrent des comités chargés de désigner, parmi les produits du sol et de l'industrie du pays, ceux qui seraient jugés dignes d'être envoyés à Munich. Ils assurèrent, autant que cela dépendait d'eux, aux articles expédiés pour cette destination, un transport moins coûteux. Ils désignèrent enfin les commissions et les membres du jury d'examen appelés à partager avec les hommes investis de la confiance du roi de Bavière le soin de mener à bonne fin les opérations relatives à l'exposition.

La commission royale de l'exposition fut composée de treize membres auxquels se trouvait adjoint un inspecteur supérieur des douanes. Cette commission fut présidée par M. de Fischer, conseiller d'État. J'ai à me féliciter personnellement de ce que le choix de Sa Majesté le roi de Bavière soit tombé, pour remplir ces fonctions éminentes, sur un fonctionnaire aussi distingué, avec lequel, pendant mon séjour à Munich, je n'ai cessé d'entretenir les meilleurs rapports.

C'est avec cette commission royale, divisée en différents sous-comités, que les commissaires, envoyés à Munich par les États admis à l'exposition, eurent à régler tout ce qui concernait le placement des objets qui arrivaient. Ces commissaires eux-mêmes étaient des fonctionnaires d'un grade élevé, s'occupant depuis longtemps de questions relatives au commerce, à l'agri-

culture et à l'industrie. Beaucoup d'entre eux avaient assisté à l'exposition de Londres. Après avoir profité amplement de l'obligeance avec laquelle ils ont facilité mes investigations à Munich, j'ai été heureux de les revoir pour la plupart ici, où ils ont à remplir des fonctions analogues de la part de leurs gouvernements.

Une question avait divisé pendant quelque temps les membres de la commission bavaroise. C'était celle de savoir, si les objets seraient rangés par pays et d'après un système de classification qui les séparerait selon le groupe auquel ils appartenaient par leur nature. La commission decida que les objets seraient rangés par groupes, que le nombre des groupes serait porté à douze, et que dans chaque groupe seulement on réunirait, autant que possible selon le pays, les objets dont il se composerait.

Indépendamment de la commission royale de l'exposition, un jury d'examen fut formé; mais ses opérations ne devaient commencer qu'après l'ouverture de l'exposition.

Cette ouverture eut lieu le 15 juillet, jour indiqué d'avance pour cette solennité. Le roi de Bavière y procéda en personne. Si tout ce qui était destiné à l'exposition n'était pas arrivé ou n'avait pu être porté encore à la place fixée par le système de classification adopté, on était cependant parvenu à ranger avec symétrie les objets dont on pouvait disposer. Lorsque Leurs Majestés Bavaroises, suivies d'un brillant cortége, parcoururent pour la première fois le palais de l'industrie, décoré avec goût en l'honneur de la cérémonie de l'ouverture, le spectacle qu'offraient les produits remarquables venus de toutes les parties de l'Allemagne ne put qu'impressionner favorablement les assistants.

En général Munich, à cette époque, avait un air de fête. Dans cette ville, riche en collections intéressantes, en objets curieux et précieux de toute espèce, une exposition de tableaux était venue se joindre au palais de l'industrie. L'appel fait aux meilleurs acteurs de l'Allemagne par le directeur du Théâtre-Royal, M. Dingelstedt, avait rendu possible une série de représentations des chefs-d'œuvre de Schiller, Lessing, Gœthe, etc., où les moindres rôles étaint remplis par des artistes éminents. Les étrangers arrivaient pour prendre part aux jouissances qu'on leur promettait, et l'on s'attendait à en voir affluer un nombre beaucoup plus considérable encore. Le roi de Wurtemberg, le roi et la reine de Prusse, le roi et la reine de Saxe, le prince régent de Bade, l'électeur de Hesse vinrent successivement admirer ce qu'il y avait à voir à Munich, et apporter des encouragements aux industriels et exposants de leurs pays qui se trouvaient dans cette ville.

Je fus admis à présenter mes hommages respectueux à l'un de ces illustres visiteurs, au roi de Saxe, auprès duquel j'avais représenté la France en 1848 et 1849. Mon entretien avec lui m'a laissé une impression pénible, car ce souvenir est inséparable de la douleur que j'éprouvai, lorsque, quelques jours plus tard, dans le même palais de l'industrie, où cet excellent roi m'avait adressé des paroles bienveillantes, j'appris l'accident cruel qui, dans les montagnes du Tyrol, où il s'était rendu de Munich, avait mis fin à sa vie, consacrée au bonheur de son peuple.

Lorsque cette nouvelle affligeante arriva à Munich, le 10 août, cette ville ne présentait plus l'aspect brillant dont je viens de parler. A la fin de juillet les premières atteintes du choléra s'y étaient fait sentir. En vain avait-on cherché à garder le silence sur l'apparition dans la ville de cette terrible maladie : ses progrès devinrent trop rapides et ses victimes trop nombreuses pour ne pas imposer à l'autorité, qui dès le commencement s'était occupée activement des moyens de combattre le fléau, le devoir de porter à la connaissance du public ce qui se passait à ce sujet. Mais malgré la peine qu'on se donna dans les publications et exhortations officielles pour rassurer les esprits, celles-ci ne furent considérées que comme une constatation du danger auquel on s'exposait en séjournant à Munich. Les étrangers qui y étaient venus s'empressèrent de s'en éloigner. Les projets de voyage de ceux qui voulaient s'y rendre, furent changés, et parmi les habitants de la ville même, la plupart de ceux qui étaient les maîtres de partir, allèrent se réfugier dans des contrées qui, sous le rapport de la salubrité, ne leur inspiraient aucunes craintes. Toutes les dépenses des Munichois, fondées sur l'attente de recevoir dans leurs murs, pendant trois mois, un grand nombre de voyageurs disposés à y laisser leur argent, se trouvèrent faites en pure perte. Les exposants surtout se sentirent déçus dans leurs espérances, car leurs produits, au lieu de porter leurs noms dans les différentes parties du monde civilisé, se trouvèrent placés dans un désert. Rien de plus triste en effet qu'une promenade dans le palais de l'industrie pendant les deux dernières semaines du mois d'août et pendant le mois de septembre. Le nombre des surveillants y dépassait de beaucoup celui des visiteurs, et l'anxiété, peinte sur toutes les figures, ne permettait pas d'oublier un instant la cause à laquelle était dû le vide qui régnait autour de soi. C'est par suite de ces malheureuses circonstances que l'exposition de Munich a été si peu connue en France. Le nombre de nos compatriotes, faisant des voyages à l'étranger avant le temps des vacances, n'est jamais considérable, et au moment où cette époque allait commencer, les nouvelles inquiétantes, venues de Bavière, entravèrent les projets de

ceux qui voulaient s'y rendre. On m'a parlé du premier train de plaisir expédié de Paris pour Munich, le 15 août, dont les nombreux voyageurs, ayant appris à Strasbourg quel était l'état sanitaire de la capitale de la Bavière, renoncèrent presque tous à la course qu'ils allaient faire. Plus tard naturellement des entreprises de cette nature cessèrent d'être organisées.

Je suis heureux, que M. Arlès Dufour, secrétaire général de la commission impériale de l'Exposition universelle, soit venu à Munich avant l'espèce d'interdit que l'influence du choléra fit peser sur cette ville. Il a pu ainsi me seconder dans mes efforts pour attirer à la solennité industrielle de Paris de cette année, le plus grand nombre possible d'exposants allemands. Parmi les souvenirs qu'il aura emportés de Munich, celui d'un banquet qui réunit dans un jardin public des environs de cette ville les représentants du roi de Bavière, les commissaires étrangers, les membres du jury d'examen et les principaux industriels, sera resté gravé dans sa mémoire comme dans la mienne. M. le conseiller d'État de Hermann, qui présidait alors le jury d'examen, et que le gouvernement bavarois a envoyé tout récemment ici pour assister en qualité de commissaire à l'ouverture de notre exposition, s'est rendu l'interprète de la satisfaction avec laquelle lui et ses compatriotes voyaient dans la présence de M. Arlès Dufour et de moi (dans leur réunion) une preuve de l'intérêt qu'on accordait en France au développement de l'industrie allemande.

Il a motivé en termes flatteurs pour nous et notre pays un toast qu'il a porté en notre honneur. M. Arlès Dufour lui a répondu par quelques paroles chaleureuses qui ont reçu l'accueil le plus favorable. J'ai pu me convaincre à cette occasion, comme pendant le cours entier de ma mission, que si les Allemands se félicitaient, en visitant l'exposition de Munich, des progrès que leur industrie a faits pendant ces dernières années, ils attachaient également une grande importance à chaque acte indiquant une appréciation de leurs efforts de la part de la France.

Le choléra a exercé une influence fâcheuse sur les recettes que devait procurer au gouvernement bavarois la taxe prélevée sur les visiteurs de l'exposition. Cette taxe avait été à la vérité portée à un taux très-peu élevé. Pendant cinq jours de la semaine on entrait pour 12 kreutzers (43 centimes) et pendant les deux autres pour 30 kreutzers (1 fr. 7 centimes). Il est évident qu'en bornant ses prétentions à ces modestes proportions, le gouvernement bavarois ne pouvait s'attendre à rentrer au bout de trois mois dans les fonds considérables dépensés par lui pour rendre possible l'exposition. Mais il pouvait espérer percevoir une somme, qui, après avoir fait face aux

dépenses courantes de chaque jour, laisserait encore dans sa caisse un excédant. L'exposition de Munich est restée ouverte pendant 93 jours. Sur ce nombre il y a eu :

67 jours à 12 kreutzers ou 43 centimes,
26 jours à 30 kreutzers ou 1 fr. 7 centimes.
173,654 visiteurs à 12 kreutzers, et
20,519 visiteurs à 30 kreutzers,

ou en tout 194,173 visiteurs ont produit une recette
de 44,990 florins 17 kreutzers ou
de 94,989 francs 7 centimes.
La moyenne pour les jours à 12 kreutzers a donc été
de 2,592 visiteurs, produisant 318 florins 29 kreutzers; et pour les jours à 30 kreutzers,
de 789 visiteurs, produisant 394 florins 30 kreutzers.

Or, comme les dépenses pour le service de surveillance, etc., se sont élevées journellement à environ 700 florins ou 1,500 francs, la charge imposée au gouvernement bavarois s'est accrue pendant la durée de l'exposition au lieu d'être allégée. Pendant les mois d'août et de septembre, où le choléra a exercé ses plus grands ravages à Munich, il y a eu 34 jours où le nombre des visiteurs a été au-dessous de 1,000; 19 jours où il a été au-dessous de 300, et 6 jours où il a été au-dessous de 100. Durant les deux dernières semaines de juillet et les deux premières d'octobre, le nombre des visiteurs a été plus considérable, et la plus forte recette journalière a été obtenue le 16 octobre, veille de la clôture. Mais même en prenant pour terme de comparaison ce maximum, produit par 9,860 personnes entrées à l'exposition de Munich, on trouvera une grande différence entre ce chiffre et les 90,000 billets qui, plus d'une fois, ont été pris dans la même journée à la porte du palais de cristal britannique.

Si le choléra n'a pas entravé les opérations du jury d'examen, appelé à rechercher parmi les exposants ceux qui seraient jugés dignes de récompenses, c'est au zèle de M. de Hermann, président du jury, et à l'activité avec laquelle tous ses collègues se sont acquittés de leurs fonctions, que ce résultat doit être attribué. Ce jury, auquel la Bavière a fourni le président et le secrétaire, a été composé des commissaires envoyés à Munich par l'Autriche et les différents gouvernements allemands, ainsi que par des experts désignés par chacun des États représentés à Munich, selon

le nombre de leurs exposants dans la proportion d'un membre du jury sur 60 exposants.

Le nombre des exposants ayant été de 6,798, celui des membres du jury d'examen s'est trouvé porté à 113. On remarquait parmi eux les chefs des principaux établissements industriels de l'Allemagne, des professeurs et des fonctionnaires s'occupant spécialement de technologie, d'économie politique et des sciences auxiliaires des productions industrielles et agricoles. Considérant comme une mission d'honneur la tâche qu'ils avaient à remplir à Munich, ils l'accomplirent presque tous sans réclamer une rétribution; et favorisés du reste par une répartition intelligente selon les matières qu'il s'agissait d'examiner, ils parvinrent à terminer leurs travaux dans l'espace de trois semaines. Dès lors, quand l'épidémie fit de Munich un séjour dangereux, ils purent quitter cette ville en laissant à M. de Hermann tous les éléments nécessaires pour la classification et la publication des récompenses votées.

Ces récompenses se composaient de grandes médailles ou médailles de première classe, de médailles d'honneur ou médailles de seconde classe, les unes et les autres en bronze, et de mentions honorables. Les membres du jury étaient autorisés à accorder définitivement dans chaque groupe, où la répartition faite entre eux les avait constitués juges, les médailles de seconde classe et les mentions honorables dont ils déclareraient dignes les exposants soumis à leur examen. Quant aux médailles de première classe ils n'avaient qu'un droit de proposition, et le vote définitif à cet égard était réservé à un comité composé des présidents des douze sections, correspondant aux douze groupes de l'exposition, et des commissaires des six États ayant fourni le plus grand nombre d'exposants, savoir de la Bavière, de l'Autriche, de la Prusse, du Wurtemberg, de la Saxe et du grand-duché de Bade.

Sur les 6,798 exposants soumis à leur appréciation, 2,950 furent récompensés, parmi lesquels :

287 obtinrent des médailles de première classe ; 1,036 des médailles de seconde classe, et 1,627 des mentions honorables.

Le temps me manque aujourd'hui pour indiquer la manière dont les récompenses se répartissent entre les États qui ont pris part à l'exposition. Je me bornerai à mentionner les trois divisions suivantes :

L'Autriche, avec 1,469 exposants, a obtenu 86 médailles de première classe, 233 médailles de seconde classe, 352 mentions honorables;

Le Zollverein, avec 4,239 exposants, a obtenu 189 médailles de pre-

mière classe, 787 médailles de seconde classe, et 1,250 mentions honorables;

Les États allemands qui ne font pas partie du Zollverein, avec 92 exposants, ont obtenu 2 grandes médailles, 16 médailles de seconde classe et 25 mentions honorables.

Ces chiffres suffiront pour faire connaître combien la proportion dans laquelle l'Autriche a participé aux récompenses décernées par le jury lui a été favorable. En effet, la monarchie autrichienne, reconnaissant toute l'importance de l'exposition de Munich pour son avenir commercial, n'avait rien négligé pour y être bien représentée. Les industriels de l'Autriche et du Zollverein, en se trouvant en présence, ne tardèrent pas du reste à acquérir la conviction qu'ils pouvaient se rendre réciproquement justice avec une liberté d'esprit d'autant plus entière que, les uns comme les autres, ils ne découvraient chez leurs rivaux qu'un petit nombre d'articles paraissant destinés à s'emparer, au préjudice du voisin, d'un marché appartenant à celui-ci. Les exposants autrichiens avaient surtout besoin d'être rassurés à cet égard. Ils avaient été successivement témoins de l'abolition du système prohibitif en Autriche, qui s'était opérée le 1er février 1852, du traité avec la Prusse du 19 février 1853, devenu applicable au Zollverein entier par l'adhésion qu'y donnèrent ses autres membres, et du remaniement du tarif, décrété le 6 décembre 1853, afin de mettre la législation des douanes de l'Empire en harmonie avec les conséquences de ce traité, avec le Zollverein. L'expérience leur manquait encore pour apprécier ce qu'ils avaient à espérer ou à redouter de ces divers changements. L'exposition de Munich, en leur inspirant de la confiance dans leur propre valeur, ne put que les engager à approuver les mesures prises par leur gouvernement pendant ces dernières années, et à envisager sans effroi sa persévérance dans cette voie. Quant aux exposants du Zollverein, ceux qui se berçaient d'illusions basées sur une prétendue infériorité de leurs voisins, durent à la vérité se sentir détrompés; mais comme ils voyaient en même temps l'activité de ceux-ci, occupés presqu'exclusivement par les besoins de la consommation intérieure de la monarchie autrichienne, ou par des relations avec l'étranger, qui, comme le commerce du Levant par exemple, avaient un caractère particulier, ils durent se dire qu'ils n'avaient guère à redouter sur leur propre territoire la concurrence d'une fabrication renfermée, par le goût et par les habitudes de ses acheteurs ordinaires, dans des voies qui s'écartaient de celles du Zollverein. J'ai tout lieu de croire que l'exposition de Munich aura

fourni des arguments plus puissants et plus efficaces à ceux qui plaident la cause d'une fusion entière entre les systèmes douaniers des parties contractantes du traité du 19 février 1853, qu'à ceux qui y sont opposés.

Parmi les États du Zollverein la Prusse n'a pas pris à l'exposition de Munich la part que l'on devait attendre d'elle, car le chiffre de ses exposants a été loin de correspondre à celui de sa population. Plusieurs branches d'industrie, dont ce royaume peut s'enorgueillir à juste titre, n'ont pas été représentées du tout ou ne l'ont été que d'une manière très-insuffisante. On attribue, en partie du moins, ce résultat à ce que, pendant la crise qui précéda la reconstitution du Zollverein, plusieurs hommes d'État influents de Berlin s'étaient sentis blessés par l'opposition que le cabinet de Munich, sous la direction de M. de Pfordten, avait faite à cette époque à la politique prussienne. Cette disposition, connue dans la monarchie entière, paraît avoir refroidi le zèle des personnes appelées à s'occuper de l'exposition de Munich. L'abstention de certains exposants est de plus expliquée par le désir de ne pas déflorer pour ainsi dire, en le plaçant trop tôt sous les yeux du public, ce qu'ils destinaient à l'exposition de Paris. On est tenté d'admettre ce motif comme ayant empêché MM. Hoeller, fabricants d'armes de Solingen, dont nous admirons ici la belle exposition, d'envoyer à Munich un seul de leurs produits. Il en est de même des provinces rhénanes en général, dont les envois pour Paris dépassent de beaucoup en qualité et en quantité ce qui figurait en leur nom à Munich. La Bavière étant le pays où se tenait l'exposition, on comprendra facilement qu'elle a fourni le nombre considérable de 2,460 exposants, ou plus d'un tiers du chiffre total auquel ceux-ci se sont élevés. On ne s'étonnera pas non plus de voir les récompenses, parmi un si grand nombre d'exposants, distribuées selon une proportion moins favorable que dans d'autres pays allemands. Il n'en est pas moins vrai que dans chacun des douze groupes, selon lesquels on a divisé les exposants, on trouve des Bavarois décorés de médailles de première classe, et que parmi eux il y a des noms qui, dans le rapport du jury d'examen, sont cités avec le plus grand éloge. Les pays du Zollverein placés en première ligne par la proportion entre le nombre de leurs exposants et celui des médailles accordées à ces derniers, sont le grand duché de Bade, le Wurtemberg, la Saxe et la Hesse grand-ducale. Nous pouvons revendiquer, en quelque sorte, comme un succès remporté par la France, la grande médaille décernée à MM. P. Koechlin et fils, de Lörrach (grand-duché de Bade), car leur fabrique de tissus imprimés est basée sur les

mêmes principes qui ont valu à juste titre à nos industriels du Haut-Rhin leur grande réputation. L'impulsion a été donnée aux producteurs du Wurtemberg, d'une part, par l'infatigable M. de Steinbeis, commissaire de ce royaume à Munich, et de l'autre par un établissement très-utile qui, à Stuttgard, sous le nom de magasin d'échantillons modèles, met les industriels en état de porter leurs produits à la connaissance du public, et leur fournit en même temps des sujets d'imitation très-instructifs. La Saxe n'était pas représentée d'une manière aussi complète qu'aurait pu l'être ce pays, où, dans la confédération germanique, les différentes branches de l'industrie sont peut-être cultivées avec l'activité la plus persévérante. Elle a cependant occupé une place honorable à Munich. Dans le grand duché de Hesse, Mayence, Worms et Offenbach se sont distingués.

(La suite au prochain numéro.)

LE BRÉSIL.

LES EMPEREURS PEDRO I ET PEDRO II. — LA COUR DU BRÉSIL,

MESSIEURS,

Après une absence de bientôt trois années, je m'empresse de vous apporter le tribut des connaissances que j'ai pu acquérir, des études que j'ai faites sur les mœurs, le caractère, les habitudes des habitants des diverses contrées de l'Amérique du Sud que non seulement j'ai parcourues, mais dans plusieurs desquelles j'ai planté ma tente pendant des mois entiers.

Aujourd'hui je me bornerai à traiter un sujet digne de toute votre attention, et qui, je l'espère, méritera vos sympathies, sinon pour le narrateur, au moins pour l'illustre personnage dont je tâcherai d'esquisser le portrait et que l'Institut historique s'honore de compter au nombre de ses membres protecteurs.

Permettez-moi donc, Messieurs, de vous entretenir de l'Empire du Brésil, surtout du sage et vertueux prince qui le gouverne, de son auguste et bienfaisante compagne.

Si mes paroles n'expriment pas tous mes sentiments, vous, Messieurs, qui savez si bien apprécier ce qui est grand et généreux, vous suppléerez à mon insuffisance et vous saurez compléter ma pensée.

La régénération du Brésil date, vous le savez, de l'époque où un prince de la maison de Bragance quitta le Portugal pour se fixer à Rio Janeiro,

dans le but de raffermir l'autorité du roi Jean dans ces vastes et riches contrées.

« Je crains, disait ce monarque, qu'en peu de temps le Brésil ne se sé-
» pare du Portugal; si cet événement devait s'accomplir, place la couronne
» sur ta tête, plutôt que de la laisser entre les mains d'un aventurier.»

Nobles et politiques paroles que le roi Don Juan adressait à son fils Don Pedro, en l'embrassant pour la dernière fois le 24 Avril 1821, en quittant le Brésil pour retourner en Portugal.

Cette prophétie ne tarda pas à s'accomplir. Les factions déchiraient le pays, l'autorité allait tous les jours en s'affaiblissant, elle pouvait tomber entre les mains du plus hardi qui voudrait s'en saisir.

Don Pedro se souvint des ordres de son père, il posa sur sa tête la couronne de l'Empire du Brésil pour soustraire aux malheurs de l'anarchie le pays dont les destinées avaient été remises entre ses mains.

Et cependant on n'a pas craint d'accuser ce prince de trahison, d'avoir forfait à l'honneur et à ses devoirs de régent et d'héritier présomptif du trône du Portugal et du Brésil, en plaçant, sur sa tête, la couronne impériale.

La loyauté de sa conduite n'a été reconnue que par sa correspondance avec le roi Jean.

« Avec la permission de Votre Majesté, écrivait-il à son père, le 21 sep-
» tembre 1821, je vous exposerai la malheureuse et lamentable situation
» de cette province, afin que Votre Majesté me transmette ses ordres de
» manière à ce que je puisse me retirer avec dignité du fatal labyrinthe
» dans lequel je me trouve embarrassé.

» Par suite d'heureux événements, la monarchie est aujourd'hui réta-
» blie dans son ancienne capitale et toutes les provinces du Brésil ont fait
» acte d'adhésion à la cause nationale. Cependant la banque est discréditée
» par la malversation de ses administrateurs. L'or et l'argent se sont retirés
» de la circulation, aucune province ne remet de fonds, et cependant tous les
» ministres et tous les chefs de l'administration continuent à résider ici. Le
» nombre de ceux qui vivent aux dépens de l'État est incalculable. Les seuls
» fonds, versés au trésor, sont les revenus de cette province et encore le ver-
» sement se fait en papier. Néanmoins il faut maintenir une multitude de
» fonctionnaires, un nombreux état-major et une grande quantité de tribu-
» naux. Je le repète donc, il n'y a plus de finances et je ne connais aucun
» moyen d'en obtenir. Tel est le fidèle tableau de cette malheureuse province.

» Par tout ce qu'il y a de plus sacré, je supplie Votre Majesté de me
» relever de ces pénibles fonctions. Je suis près de succomber sous un aussi

» lourd fardeau. Je conjure donc Votre Majesté de me permettre d'embras-
» ser encore une fois et au plus tôt sa main royale et de m'autoriser à
» reprendre mon siége sur les marches de son trône. »

Est-ce là, je vous le demande, Messieurs, le langage d'un ambitieux? N'est-ce pas plutôt celui d'un homme profondément découragé devant les obstacles qu'il doit rencontrer?

Lorsque, le 13 mai 1822, il fut proclamé *protecteur perpétuel et défenseur du Brésil*, il faisait néanmoins, d'après l'ordre de son père, ses préparatifs de départ. Il lui fut impossible d'exécuter ce projet, les Brésiliens ne voulaient pas laisser partir celui qui seul pouvait les sauver de leurs propres égarements.

Alors il écrivait au roi son père:

« Je ne suis pas un rebelle, comme les ennemis de Votre Majesté vou-
» draient le lui persuader; la faute dépend uniquement des circonstan-
» ces. »

Il m'est impossible, Messieurs, de me défendre de faire ici un rapprochement que me suggèrent les royales destinées de la famille de Bragance. Ce fut aussi, presque malgré lui, poussé par la nation portugaise, que le premier Bragance qui ceignit la couronne de Portugal, monta sur un trône où il fut accusé de s'être élevé par la trahison; comme son aïeul et non moins innocent, Don Pedro a été porté par la volonté de tout un peuple sur un trône qu'il n'ambitionnait pas.

La séparation du Brésil et du Portugal était une condition absolue du salut des deux pays. Don Pedro, en conservant dans sa noble famille les deux couronnes, choisit, pour obéir à la volonté de son père, celle qui était hérissée de plus d'épines : il entreprit la tâche qui demandait plus de travaux, plus de courage et d'abnégation.

Il a rempli avec persévérance cette mission difficile.

Par un mouvement spontané et unanime des habitants, le Brésil fut déclaré indépendant (7 septembre 1822) et, le 12 octobre suivant, Don Pedro fut solennellement proclamé empereur constitutionnel du Brésil.

Une constitution aussi sage que libérale fut décrétée le 24 mars 1824. Ce jour même, l'Empereur, l'Impératrice, l'évêque de Rio-Janeiro, le corps municipal prêtèrent serment à cette constitution, qui avait été au préalable soumise à l'examen et à l'approbation de toutes les municipalités de l'empire.

Par cette constitution, le Brésil se déclare indépendant et adopte, pour forme de gouvernement, la monarchie constitutionnelle.

La couronne impériale est dévolue à Don Pedro et à ses héritiers directs

mâles par ordre de primogéniture, cette famille étant déclarée dynastie régnante.

La religion catholique est reconnue religion de l'Etat, mais l'exercice de tous les cultes est permis et protégé.

La censure est abolie; il n'y a d'autres restrictions faites à la liberté de la tribune et de la presse que celles prévues et sagement formulées par les lois.

Ainsi Don Pedro arrivait au trône du Brésil par droit de naissance, mais mieux encore par l'acclamation universelle.

Il acceptait et jurait une constitution qui laissait à ses sujets une entière liberté de contrôle de tous les actes de son gouvernement.

C'était une position difficile surtout dans un pays où deux partis, les *libéraux* et les *serviles*, s'étaient longtemps disputé le pouvoir.

Il ne lui appartenait pas de surmonter tous les obstacles; cette noble tâche était réservée à son fils Don Pedro II à qui cette notice est plus spécialement consacrée.

Don Pedro I, après avoir déposé la couronne de Portugal sur la tête de sa fille, Dona Maria, en 1827, revint à Rio-Janeiro, mais ayant mécontenté les Brésiliens par les sacrifices qu'il leur avait imposés pour soutenir, en Portugal, la cause de Dona Maria contre Don Miguel, il fut forcé de quitter le Brésil en 1831, laissant la couronne impériale à son fils Don Pedro II, qui fut acclamé sans opposition quoiqu'à peine âgé de 6 ans. Il était né en 1825.

Le jeune prince, élevé sans faste par l'évêque de Rio-Janeiro au milieu des Brésiliens, avait déjà, par ses aimables qualités, conquis leur affection, lorsqu'en 1840, à l'âge de 15 ans, il prit courageusement en main les rênes du gouvernement.

Son aptitude aux affaires, son caractère conciliant et affable, la rectitude de son jugement, ses principes sagement libéraux, son esprit de tolérance, en politique comme en religion, son attachement sincère au pacte constitutionnel ont rallié autour du trône tous les hommes honorables qui avaient d'autres aspirations politiques. A son avénement au pouvoir, le nombre des républicains était encore très-considérable; aujourd'hui c'est à peine si l'on en compte quelques-uns.

Encore ceux qui persistent dans leurs principes, n'en rendent pas moins justice aux qualités éminentes de l'Empereur, et sont toujours disposés à lui prêter leur appui et leur concours.

En effet, au milieu de républiques déchirées et dévorées par des bouleversements continuels, n'est-il pas admirable de voir fleurir et prospérer

un empire constitutionnel qui semble appelé aux plus belles destinées et qui offre aux habitants les plus sages et les plus larges libertés qu'une nation puisse désirer?

Honneur donc au prince qui a su résoudre ce problème de l'ordre et de la liberté !

Honneur au peuple qui sait apprécier ces avantages et en user avec sagesse et modération !

Il faut avoir vécu au Brésil, s'être mêlé à toutes les classes de la population pour apprécier les sentiments d'affection aussi sincère que respectueuse qui se manifestent, avec chaleur et enthousiasme, pour l'empereur et l'impératrice; car ils sont associés dans toutes les sympathies des Brésiliens, comme ils le sont dans les bienfaits qu'ils répandent autour d'eux.

Leurs mains s'ouvrent si souvent pour soulager toutes les infortunes que leurs revenus sont dépassés par ces nobles dépenses.

Que de fois l'Empereur est-il intervenu pour conjurer la ruine de négociants honorables, pour relever leurs affaires et leur crédit et leur épargner la honte d'une faillite !

Quel plus admirable emploi de la richesse et de la puissance !

Aussi la satisfaction d'avoir porté la consolation et le bonheur dans des familles, accablées par la misère ou par des revers non mérités, est-elle la plus douce jouissance de leurs majestés.

Les fêtes sont rares à la cour. Comment s'en plaindre, lorsqu'on connaît le motif de cette réserve?

La distraction favorite de l'Empereur et de l'Impératrice est l'opéra italien. Ils s'y rendent plusieurs fois la semaine, lorsqu'ils sont au palais de Saint-Christophe. Quand ils entrent dans leur loge, tout le monde se lève. Cette manifestation toute spontanée est un témoignage volontaire du respect dû au souverain, et de l'attachement que lui portent les Brésiliens.

Presque tous les jours, l'Empereur reçoit sans aucune étiquette ni présentation, tous ceux qui témoignent le désir de l'approcher.

Tous les soirs à huit heures, les salons de l'Impératrice sont ouverts.

L'hiver, la Cour habite Saint-Christophe, et l'été, la ville de Pétropolis, où l'Empereur a fait élever un château plutôt qu'un palais, au milieu de ses colonies Allemandes qu'il y a fondées, colonies qui sont aujourd'hui en voie de prospérité.

L'Empereur se félicite de ce résultat, car il comprend que tout l'avenir de son empire, l'un des plus vastes et des plus riches du monde, dépend du succès de la colonisation.

Depuis cinq ans, la traite des nègres n'existe plus, de sorte que cette partie importante de la population décroît d'une manière très-sensible. — Dans un siècle ou deux, si le nombre des esclaves continue à diminuer dans la même proportion, la race nègre n'existera plus, pour ainsi dire, au Brésil : il faut donc la remplacer par des colons venant d'Europe. C'est un des projets de Sa Majesté. Elle a daigné le développer devant moi dans les divers entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec elle. J'ai insisté sur l'émigration française, parce que je sais, à n'en pouvoir douter, tous les avantages qui attendent nos compatriotes dans ces riches contrées, sous la protection puissante d'un prince généreux et d'un gouvernement libéral.

Nous Français, nous qui marchons à la tête de la race latine, nous avons un intérêt immense à fortifier, à soutenir les peuples de notre race, principalement dans l'Amérique du Sud, où la France peut exercer une si grande influence politique et commerciale.

Mais je m'aperçois que je m'écarte du sujet que je voulais surtout traiter ; j'y reviens bien vite.

Parlons donc encore de l'Empereur : essayons d'esquisser son portrait.

C'est un homme d'une taille élevée ; son port est noble, ses manières sont distinguées ; quoiqu'à peine âgé de trente ans, il est enclin à l'obésité ; ses cheveux sont châtain-clair ; il porte entière une belle barbe de la même couleur ; ses yeux sont d'un bleu limpide et d'une expression enchanteresse : c'est, dit-on, le portrait de son auguste mère, qui a laissé au Brésil des souvenirs qui ne s'effaceront pas ; aujourd'hui encore le peuple la nomme *la bonne Impératrice*.

Pacifique par goût et par principes, l'Empereur s'occupe sérieusement des affaires et des progrès de son empire. Les loisirs que ces soins lui laissent, sont employés à la culture des lettres et des sciences. Aussi dit-on quelquefois, avec un accent de blâme non mérité, qu'il aime mieux présider une société de savants que de commander une armée. — Il profite avec empressement de toutes les occasions qui se présentent de parler une autre langue que la sienne ; car il s'exprime avec élégance et pureté aussi bien en français qu'en anglais, en italien qu'en allemand.

Il n'a pas de goût pour l'exercice du cheval.

Il n'aime pas à jouer au soldat. Aussi l'a-t-on quelquefois blamé d'une indifférence qui est allée jusqu'à faire rentrer dans leurs quartiers, sans les inspecter, des troupes convoquées pour une revue.

Je conçois que son esprit sérieux et éclairé préfère d'autres occupations ; mais il est des devoirs qu'un souverain doit remplir quand même.

Ce sont de bien faibles reproches qui bourdonnent par fois à ses oreilles, mais qui sont bientôt étouffés par les récits sans nombre de tous ses bienfaits et de tout ce qui est digne d'éloge dans sa personne.

L'Impératrice est une princesse napolitaine d'une distinction parfaite, qui admire autant qu'elle aime l'Empereur, et qui marche dignement sur ses traces.

Ces augustes époux, si dignes de bonheur, ont pourtant été cruellement éprouvés dans leurs affections intimes.

Deux princes, l'espoir du Brésil, sont morts enfants; il ne reste que deux princesses en bas âge et on craint que l'Impératrice ne puisse plus devenir mère.

Que Dieu prête vie à ces nobles rejetons d'une dynastie qui est, pour le Brésil, un gage de paix et de prospérité.

La constitution porte qu'en ligne directe et à défaut d'héritiers mâles, les femmes sont appelées au trône; et l'exemple d'un pays, voisin du nôtre, prouve que les femmes peuvent aussi porter dignement la couronne.

La cour du Brésil, si simple en apparence, conserve encore cependant Puelques usages surannés apportés du Portugal et auxquels, malgré leur volonté, leurs Majestés Impériales sont forcées de se soumettre.

Pendant la longue minorité de Pedro II, l'étiquette du baise-main était tombée en desuétude.

Mais à la majorité du souverain, on a rétabli cet usage assez extraordinaire dans un pays de liberté et de progrès.

Un seul Brésilien, M. Ottoni, chef du parti républicain à la chambre des députés, n'a jamais voulu se soumettre à cette pratique. L'Empereur le sait, il ne l'en blâme pas; bien au contraire, toutes les fois qu'il rencontre M. Ottoni, il s'avance vers lui, et il semble prendre à tâche de lui prouver par son accueil, qu'il le dispense de cet usage. Aussi l'adversaire politique de l'Empereur professe-t-il les sentiments de la plus haute estime et du plus grand respect pour la personne du souverain.

Cette conduite pleine de sagesse et de mesure a prévenu plus d'une scission qui aurait pu se manifester et avoir de graves conséquences, et l'Empereur a la gloire d'avoir su rallier autour de sa personne tous les hommes honorables qui ont à cœur la prospérité et la grandeur du Brésil.

Parmi les usages sur lesquels vous n'avez peut-être pas, Messieurs, des notions bien précises, je crois devoir vous citer les diverses formes que prend la signature impériale à la cour du Brésil.

Dans les écrits particuliers, l'Empereur a l'habitude de signer seulement Don Pedro.

Dans les actes du gouvernement (cartas imperiaes et cartas de lei), la signature *Imperador* est suivie de trois points en triangle. C'est ce qu'on appelle le seing impérial *con guardia* (*Imperador*.·.) Cet usage vient du Portugal. Selon la tradition, ces mots *con guardia* signifient que, lorsque le roi donnait cette signature, il était entouré de toute sa cour.

Enfin, pour les décrets, la signature porte uniquement le paraphe (*rubica*) du souverain; ce paraphe consiste en un P majuscule et un grand I entrelacés.

La formule des lois et des actes publics a absolument la même teneur qu'en Europe:

Mais je m'aperçois que je me suis beaucoup étendu, et je crains d'abuser des instants que vous avez bien voulu m'accorder. Je vais donc me borner à vous dire, Messieurs, qu'ayant, pendant les trois dernières années, visité le Brésil à plusieurs reprises, chaque fois que j'y suis revenu, j'ai été frappé d'étonnement à la vue des progrès que faisait ce jeune empire.

Ces heureux résultats sont dus à la conduite pleine de sagesse, de modération et d'équité du prince qui occupe le trône. Vous en serez convaincus, Messieurs, en vous rappelant le tableau que faisait du Brésil la dépêche adressée, en 1821, par don Pedro Ier à son père, roi de Portugal.

Cet empire naissant était alors plongé dans le chaos.

A présent, au contraire, au Nord comme au Sud, à Fernambouc comme à Rio-Grande où le parti républicain (*los Farapillos*) a tenu le gouvernement en échec pendant dix ans; en un mot, dans toutes ces provinces dont plusieurs par leur étendue, formeraient à elles seules de vastes États, partout l'action gouvernementale se fait heureusement sentir; partout le pouvoir trouve obéissance, respect et affection !

Les revenus de l'Empire se prélèvent sans difficulté; les finances de l'État sont prospères, les fonds publics ne produisent que cinq pour cent.

Dans les transactions commerciales, le taux de l'intérêt n'est pas plus élevé que sur les grands marchés d'Europe.

Une voie ferrée vient de s'ouvrir à la porte de Rio-Janeiro; d'autres sont en projets dans les provinces de Bahia et Fernambouc.

En un mot, cette nation qui compte à peine quelques années d'existence, est sur le point de réaliser ce que les États les plus importants ont eu tant de peine à conquérir.

Que Dieu prête longue vie à son vertueux empereur, et le Brésil sera, un jour, non-seulement le plus beau, mais encore un des plus puissants empires du globe!

J. Lelong,

Membre de la 1re classe de l'Institut historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE LA RHÉTORIQUE,

OU DE LA COMPOSITION ORATOIRE ET LITTÉRAIRE, PAR A. BARON.

2e édition. Bruxelles, librairie polytechnique d'Aug. Decq, rue de la Madeleine, 9. — 1853.

L'ouvrage qu'a soumis à votre examen M. A. Baron, a déjà subi une épreuve qui en constate, sinon la bonté, du moins le succès. La première édition est épuisée : c'est de la seconde que nous allons vous entretenir.

Nous avons lu attentivement cette rhétorique. Nous croyons que c'est non-seulement un excellent livre classique, une œuvre de haute et belle didactique, mais encore que c'est une œuvre digne de figurer dans les meilleures bibliothèques. Les étudiants le méditeront avec fruit ; les hommes de lettres, les gens du monde le liront avec plaisir : ni les uns ni les autres ne regretteront le temps qu'ils auront donné à cette lecture.

M. A. Baron a su éviter les écueils où tombent d'ordinaire les auteurs de rhétorique : presque tous se bornent à répéter, à commenter ou à fondre ensemble les traités d'Aristote, de Cicéron et des rhéteurs modernes : échos fidèles, ils vous répètent ce qu'ont dit les autres ; mais n'attendez pas qu'ils vous exposent leurs propres idées. On dirait que penser par eux-mêmes est une témérité que ces messieurs n'oseraient jamais se permettre.

Comme ils ne traitent que de l'étude exclusive du discours, leurs livres ne s'adressent qu'à ceux qui se destinent à la carrière oratoire.

M. A. Baron n'a pas circonscrit la signification du mot rhétorique à ce qui regarde exclusivement l'oraison : il a cru, et c'est vrai, qu'elle devait comprendre aussi les règles de la composition littéraire en général.

C'est déjà un avantage incontestable que présente cet ouvrage sur ceux de même titre et de même sujet, non que M. Baron traite, *ex professo*, dans sa rhétorique, des différents genres de littérature ; mais tout en ne s'occupant que du discours, il ne manque jamais d'appliquer aux autres espèces de compositions littéraires, les règles de la composition oratoire. Et qu'on ne croie pas que cette extension qu'il donne à son sujet, en compromette l'unité ; elle ne fait, au contraire, que rendre plus sensibles les liens qui unissent entr'eux tous les genres de l'art d'écrire ou de parler.

Est-ce que celui qui s'adresse au public par la parole, ou par la presse, se propose autre chose que de persuader, d'instruire, d'attendrir ou de récréer, d'intéresser enfin ?

M. A. Baron n'est pas un de ces esprits qui acceptent sans examen les

idées toutes faites ; c'est un homme de progrès qui n'hésite pas à creuser une question toutes les fois qu'il croit qu'elle n'a pas été résolue d'une manière satisfaisante. C'est ainsi qu'il va jusqu'à se demander : *La rhétorique est-elle utile ?* Si ce problème a, plus d'une fois, été posé par des penseurs éminents qui n'ont pas craint de répondre : non ; M. Baron, ainsi que beaucoup d'autres intelligences distinguées, en a tiré une solution toute contraire : aussi s'est-il mis à composer son livre : ce dont nous félicitons M. Baron et ceux qui liront son œuvre.

Poser cette question : La rhétorique est-elle utile ? c'est se demander si dans le monde idéal la nature toute seule est aussi féconde, aussi puissante, aussi belle que la nature aidée de l'art ; c'est, en d'autres termes, se demander si l'humanité est perfectible.

Sans doute l'art qui se met à l'encontre de la nature, s'il n'est pas dangereux, est au moins inutile ; mais l'art qui, au lieu de contrarier la nature, s'y subordonne et ne se propose que de lui venir en aide, en accroît, en multiplie indéfiniment les forces, et en embellit les produits.

L'histoire littéraire nous fournît des milliers d'exemples de l'utilité des règles. Nous n'en citerons qu'un.

La Grèce et la France sont les seules nations qui aient eu trois grands poètes tragiques, dont chacun représente à un degré identique une période caractéristique et normale de l'art.

Eschyle et Corneille, Sophocle et Racine, Euripide et Voltaire sont à la fois les produits d'une civilisation et d'un système littéraire bien déterminés. Pourquoi l'Angleterre, qui a parcouru les mêmes degrés de civilisation, n'a-t-elle eu que Shakspeare ? Pourquoi l'auteur d'Hamlet, génie aussi éminent qu'Eschyle ou que Corneille, n'a-t-il pas eu comme eux des successeurs et des émules ? Parce que l'Angleterre n'a pas cru à la puissance de la théorie, qu'elle ne s'est jamais préoccupée des règles. Dans la carrière des arts, elle s'est laissée aller à la seule impulsion de la nature. Aussi dès qu'elle perd Shakspeare, ne lui demandez plus de poète tragique.

Les règles ou les lois qui dirigent toute création intellectuelle ont donc leur raison d'être, leur incontestable utilité. On ne saurait le nier sans s'exposer à ne rien produire ou à ne créer que des œuvres informes : témoin les nations qui ont partagé cette funeste erreur.

Loin donc de contester la nécessité des règles, efforçons-nous de les rectifier, de les perfectionner, de les rendre enfin de plus en plus harmoniques avec les lois de la nature.

Une bonne rhétorique n'est que le recueil des formules indispensables pour comprendre le beau ou pour le produire.

Si la rhétorique doit s'occuper spécialement du discours oratoire, elle doit être, en même temps, un cours d'esthétique : les conditions du beau sont toujours les mêmes, n'importe les genres, je dirai même, n'importe les arts.

J'ai connu un habile professeur qui enseignait la littérature en lisant et en commentant à ses élèves des traités de peinture, de sculpture, d'architecture, ou des critiques sur les chefs-d'œuvre de ces arts. Selon lui l'histoire de l'art de l'antiquité par Winkelmann était la meilleure rhétorique qu'on eût jamais faite. Les règles de ces traités, les motifs de ces critiques, il les appliquait à l'art qu'il voulait enseigner, et ses leçons n'en étaient pas moins efficaces. Ai-je besoin d'ajouter, Messieurs, que, si je cite ce fait, ce n'est pas comme un exemple à suivre, mais pour prouver la vérité du principe de l'unité des lois qui président à tous les beaux-arts : *ut pictura poesis*, disait Horace ; et La Bruyère étendant l'application de cet axiome n'a pas craint d'ajouter : Tout excellent écrivain est excellent peintre.

Celui qui aura étudié et médité la rhétorique de M. A. Baron, non-seulement sera initié à tous les secrets de l'art oratoire, mais en outre, possédera les notions nécessaires pour juger du beau en littérature et dans les autres arts. Tout en expliquant, dans leur ensemble et dans leurs détails, les matières qui sont la substance d'une bonne rhétorique, M. A. Baron a su composer un véritable traité du beau : c'est un mérite si rare et si important qu'il suffit de le constater pour faire le plus grand éloge de cette œuvre.

Ce n'est donc pas un livre vulgaire que celui de M. A. Baron : c'est à la fois un livre utile, un bon livre, un livre intéressant ; à chaque page vous y rencontrez le bon sens joint à l'originalité.

Ce que nous louerons surtout dans l'œuvre de M. A. Baron, c'est la scrupuleuse fidélité avec laquelle il expose les lois de la rhétorique telles que les admettent aujourd'hui les rhéteurs, les professeurs, les orateurs et les critiques. Le défaut de presque toutes les rhétoriques, c'est de ne plus être de leur époque. Ce reproche on ne saurait l'adresser à M. A. Baron : son livre nous initie à la connaissance de l'art oratoire et de l'art littéraire tels qu'on les considérait autrefois, et tels qu'on les considère aujourd'hui.

Dumarsais, qui s'est illustré pour avoir, le premier, fait l'étude philosophique des tropes, n'en a pas dit cependant le dernier mot. Cet esprit éminemment investigateur a ouvert la voie, mais peu de grammairiens ou de rhéteurs ont suivi l'exemple qu'il leur a donné : presque tous se sont bornés à résumer son livre ou à le commenter. Mais M. A. Baron a, de nouveau, creusé par lui-même la matière ; et tout en nous donnant l'extrait des travaux de Dumarsais, de son commentateur Fontanier et des

maîtres de l'art, il nous expose ses propres idées et sa nouvelle classification.

Pour que vous puissiez juger de la valeur de la classification de M. A. Baron, il faut la comparer à celle de ses devanciers. Citons le texte page 295.

« Voici le système le plus généralement adopté jusqu'ici pour les divi-
» sions et subdivisions de figures :

» On les partage en *figures de mots* et *figures de pensées.*

» Les figures de mots affectent uniquement l'expression. Elles com-
» prennent :

» 1° Les figures de diction ou de grammaire qui modifient la forme
» matérielle des mots ;

» 2° Les figures de construction ou de syntaxe qui modifient leur arran-
» gement ;

» 3° Les figures de mots proprement dits, soit que les vocables y conser-
» vent leur signification essentielle, soit qu'elles y prennent un autre sens
» que leur sens primitif, ce que l'on nomme aussi tropes.

» Les *figures de pensées* tiennent uniquement à l'idée, quels que soient
» d'ailleurs les mots qui la rendent. »

Après l'examen critique de cette classification, M. A. Baron ajoute :

« Je ne prétends établir aucun système, mais il me semble que l'on pour-
» rait en trouver un plus rationnel.

» Si, au lieu de nous préoccuper de l'élément du discours, mot, pensée,
» tour ou construction qu'affectent les figures, nous pénétrons dans leur
» essence même, et ne nous attachons qu'à leur but et aux moyens employés
» pour y arriver, nous verrons que, destinées à donner au langage l'énergie,
» l'élégance, la variété, l'intérêt, elles y parviennent par un des moyens
» suivants :

» 1° En rapprochant deux idées, pour en faire mieux sentir ou la res-
» semblance, ou l'opposition : à la première classe appartiennent toutes
» les formes de la comparaison, métaphore, métonymie, synecdoque, allé-
» gorie, allusion, hyperbole, litote, métalepse, prosopopée, etc.; à la se-
» conde, l'antithèse, l'ironie, la correction, la prétérition, etc.;

» 2° En développant ou en abrégeant l'expression de l'idée : on la déve-
» loppe par toutes les variétés de l'amplification, périphrase, synonymie,
» gradation, pléonasme, répétition ; on l'abrège par la disjonction, l'ellipse,
» la syllepse, l'anacoluthe (1) ;

» 3° Enfin, en changeant la forme de l'idée, et en substituant à l'énon-
» ciation simple ou régulière, l'interrogation, l'exclamation, l'apostrophe,
» l'hyperbate, la suspension, etc.

(1) *Anacoluthe*, espèce d'ellipse par laquelle on sous-entend le correctif d'un mot exprimé.

» Ainsi, on pourrait ranger toutes les figures sous cinq grandes ban-
» nières que j'appellerai :

» Trope et antithèse ;

» Pléonasme et ellipse ;

» Mutation ou inversion. »

On voit comment procède l'auteur. Toutes les fois qu'une question n'est pas, selon lui, suffisamment élucidée, il croit devoir intervenir pour en faciliter la solution.

Il n'est pas de question littéraire un peu importante qui ne soit exposée ou du moins indiquée dans cet ouvrage, et sur laquelle M. A. Baron ne cite l'opinion des maîtres et, au besoin, n'émette la sienne propre.

Cette question, par exemple, qu'ont posée les romantiques : *Faut-il représenter la nature telle qu'elle est; ou telle qu'elle devrait être selon les lois du beau idéal?* et cette autre question de *l'art pour l'art*, sont traitées par M. A. Baron d'une hauteur de vue à laquelle ne nous ont pas habitués les professeurs de rhétorique. Sans s'écarter jamais des règles éternelles du goût, M. Baron sait tenir compte des modifications que lui font subir les temps, les lieux, les circonstances : il fait très-bien distinguer à ses lecteurs ce que le goût a d'immuable, et ce qu'il a de divers et de changeant.

Si M. A. Baron partage presque toujours les idées classiques, ce n'est jamais dans le sens étroit et routinier, mais dans le sens large et philosophique du mot. Loin de laisser ignorer à ses lecteurs les opinions contradictoires, il les expose avec une scrupuleuse impartialité ; et, s'il les combat, ce n'est jamais avec l'autorité du maître, mais avec les armes de la raison. Ce que nous nous faisons un devoir de louer surtout, c'est le ton de modestie avec lequel il expose ses propres idées, quoiqu'elles soient, en général, frappées au coin de la vérité. Précieux exemple qu'il donne à ses élèves ! Car si jamais on doit être modeste dans l'énoncé d'une opinion personnelle, c'est surtout quand elle est l'expression de la vérité : puisque, dans ces conditions, on est toujours sûr que le temps ne saurait manquer de lui obtenir l'assentiment de la raison publique.

Nous vous signalerons encore d'excellentes pages sur le mauvais goût du siècle ; sur l'abus ou le mauvais emploi des figures ; et surtout les jugements sévères qu'il porte sur certains ouvrages que condamnent tous les honnêtes gens, quelles que soient du reste leurs opinions philosophiques ou politiques. Il est un contrôle infaillible pour juger si un ouvrage remplit les conditions d'une moralité non suspecte. Lisez-le comme fils, comme époux ou comme père de famille ; et, si, vous plaçant dans une de ces trois situations, lesquelles, en définitive, comprennent toute l'humanité, si, dis-je,

le livre vous faisait rougir, soyez sûr qu'il est immoral et par conséquent dangereux.

Le livre de M. A. Baron, quoique riche d'idées, plein de faits, orné de nombreuses citations, toutes admirablement choisies, se distingue néanmoins par la brièveté et la concision. Fait pour l'école et en remplissant toutes les conditions, il ne sent point l'école; et la lecture, comme nous l'avons déjà dit, en est aussi intéressante qu'instructive.

Si je ne craignais d'abuser de l'attention que vous avez bien voulu prêter à votre rapporteur, je saisirais cette occasion pour me féliciter ici, Messieurs, de voir que les lettres françaises prospèrent autre part qu'à Paris. Ce n'est pas seulement à Bruxelles qu'on les cultive avec succès; mais c'est encore à Genève, à Turin, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Lille, à Rouen, à Toulouse et dans un grand nombre d'autres cités. Paris est, et sera longtemps, j'aime à l'espérer du moins, le centre de la civilisation européenne : mais la civilisation tend chaque jour à s'étendre du centre à la circonférence : ce n'est même qu'à cette condition qu'elle s'épurera, grandira et accroîtra indéfiniment sa puissance. L'équilibre des lumières est au monde moral, ce qu'est au corps humain l'équilibre des forces vitales.

Faisons donc des vœux pour l'extension des lumières ! Que la vie intellectuelle, la vie des lettres, des arts et des sciences devienne possible partout ! Ce n'est qu'à ces conditions que la civilisation triomphera des derniers obstacles de la barbarie. Dieu le veuille !

CH. SEDAIL,

Membre correspondant de la deuxième classe de l'Institut historique.

INSTITUT HISTORIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 18 MARS 1855, TENUE DANS LA SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, RUE BONAPARTE, N° 44.

Depuis que l'Institut historique tient des séances publiques, le monde savant ainsi que le monde élégant s'empresse toujours d'assister avec bienveillance, avec curiosité même, aux réunions de notre société. Aussi la salle était comble à midi et demi.

M. le comte Reinhard, vice-président de l'Institut historique, ouvre la séance à une heure. La parole est donnée à M. le secrétaire-général pour rendre compte des travaux de la société pendant l'année dernière. M. Jubinal étant absent, c'est M. Hardouin qui lit son travail auquel le public donne des marques non équivoques de satisfaction. — M. E. Breton est



appelé ensuite à la tribune pour donner lecture d'un mémoire sur *les fouilles de la voie Appienne à Rome*. On connaissait par l'histoire l'existence de cette voie et des tombeaux magnifiques érigés sur ses bords, mais ils avaient été condamnés à rester, pendant des siècles, ensevelis sous terre. Rendus visibles aujourd'hui, M. Breton fait de ces monuments une description intéressante et l'on se figurait le suivre dans sa longue promenade sur la voie Appienne. Le mémoire de M. Breton est applaudi. — M. Carra de Vaux a lu un mémoire sur *le Progrès moral des caractères : étude historique et critique*. L'auteur a passé en revue les mœurs et les caractères des différents peuples de la France des siècles passés. Il a esquissé les portraits de ces populations avec autant d'esprit que de sagacité. Les applaudissements de l'auditoire ont encouragé M. Carra de Vaux à poursuivre l'œuvre qu'il doit compléter pour la prochaine séance. — M. Siméon Chaumier a traité une question du plus haut intérêt : *l'Influence de la vapeur sur l'état des sociétés*. Cette question de la vapeur, considérée comme force nouvelle mise entre les mains de l'homme, et destinée à transformer le globe au profit du commerce et de l'industrie, a été traitée par l'auteur avec une grande lucidité. Cette lecture, qui a intéressé vivement l'assemblée, a été très-applaudie. — Une dame, Mme Maury Rousseau, avait envoyé à l'Institut historique un mémoire ayant pour titre : *Parallèle entre la langue de Louis XIV et celle du* XIXe *siècle*. L'Institut historique a approuvé la lecture de ce mémoire, M. J. Barbier a bien voulu s'en charger. La curiosité d'entendre cette lecture était peinte sur tous les visages des nombreux auditeurs, sur ceux des dames surtout. L'auteur a fait remarquer d'abord que si le fond n'a pas changé, la physionomie de la langue du grand siècle n'est plus celle de notre langue actuelle. Il fait une comparaison entre les œuvres des écrivains célèbres du XVIIe et du XIXe siècle. Nous ne reproduirons pas ici sa conclusion pour ne pas déflorer le travail de Mme Maury qui est écrit avec élégance et avec beaucoup d'esprit. Cette lecture est couverte d'applaudissements unanimes. — M. Barbier donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Souvenirs d'un voyage dans le Midi*, suivie de nombreuses notes historiques d'un véritable intérêt, sur Avignon, Pétrarque, Laure, Vaucluse, le mont Ventoux, l'île d'Hyères, etc. La lecture de cette charmante poésie a été deux fois très-vivement applaudie. — *La Biographie* de notre regrettable collègue, M. Frissard, a été lue, en dernier lieu, par M. Marcellin. Elle a été bien accueillie par l'auditoire qui a mêlé, en quelque sorte, ses regrets aux nôtres et qui s'est retiré très-satisfait de notre réunion académique. La séance s'est terminée à 3 heures et demie. RENZI.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1855.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 avril 1855, sous la présidence de M. de Montaigu, président, M. de L'Hervilliers tenant la plume pour le secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; plusieurs livres sont offerts à la classe ; leurs titres seront insérés dans le bulletin bibliographique du journal. La lecture des travaux portés à l'ordre du jour est renvoyée à la fin de la séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Alix, président. M. de L'Hervilliers donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté.

Les livres offerts à la classe sont : *Notice historique sur l'abbé Dubois d'Orléans, par M. Duvernay; Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation de Porrentruy* (Suisse). Cette dernière publication est accompagnée d'une lettre de M. Kohler, secrétaire de ladite société. Notre honorable collègue espère que l'Institut historique fera à cet envoi l'accueil bienveillant qu'il a fait aux précédentes publications de cette société. M. Kohler s'occupe en ce moment d'un travail qu'il enverra bientôt à l'Institut historique. M. Sedail, membre correspondant de la classe, est admis, sur sa demande, à faire partie de la même classe comme membre résidant.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le même jour sous la présidence de M. Alix ; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; les livres offerts à la classe sont : *Vie du bienheureux Pierre Fourier*, par M. l'abbé Chapia (2ᵉ édition) ; *Compte rendu des travaux de l'Académie bourbonnienne de Naples*. M. Goujon est nommé rapporteur. *Revue de la Société agricole ; Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1853, 1854. M. Masson est chargé d'en faire un rapport.

M. l'abbé Badiche ayant fait connaître à la classe qu'il lui était impossible de faire un rapport sur les biographies saintongeoises, M. de L'Hervilliers s'est chargé de rendre compte de cette intéressante publication. Les lectures sont renvoyées à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le même jour sous la présidence de M. Ernest Breton, président. Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la séance précédente ; il est

adopté; les livres offerts à la classe sont : *Une Notice sur le docteur Rigollot.* — *Le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, etc.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de L'Hervilliers pour y lire un mémoire intitulé : *Archéologie militaire; Études sur le mont Gannelon à Clervia près Compiègne; le Château de Gannelon.* Après cette lecture plusieurs observations ont été faites à l'auteur ; le mémoire a été renvoyé au comité du journal et les autres lectures à la prochaine séance. Il est dix heures et demie, on distribue les jetons de présence, la séance est levée.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 27 avril sous la présidence de M. le comte Reinhard, vice-président de l'Institut historique. Lecture est donnée par M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint, du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté. Lettre de M. Hardouin par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance pour y rendre compte des travaux qu'on lui a confiés. La liste des livres offerts à l'Institut historique, pendant le mois, a été lue par M. le secrétaire; des remercîments sont votés aux donateurs. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Masson pour lire la première partie de son rapport sur les mémoires de l'Académie royale de Belgique. Ce travail a été renvoyé au comité du journal. M. Alix vient aussi lire son rapport sur les antiquités de l'Amérique du nord, quel'Institution smithsonienne a envoyées à l'Institut historique (vol. in-4°). Des observations sont faites à l'auteur par MM. Breton, Masson et de Montaigu. Le travail de M. Alix est renvoyé au comité du journal. M. Foulon lit enfin un rapport sur les travaux de la Société académique des Hautes-Pyrénées, que l'assemblée renvoie, par le scrutin secret, au comité du journal. Il est onze heures, on fait la distribution des jetons; la séance est levée. A. Renzi.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1855.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 mai, sous la présidence de M. de Montaigu, président. M. Masson, tenant la plume pour le secrétaire absent, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Jeanne d'Arc, sa mission et son martyre, avec le plan du siége d'Orléans, la lithographie de la statue équestre de M. Foyatier et la description de tout le monument*, par M. Renzi; *les Archives littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes;*

5ᵉ *livraison*. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée, le même jour, sous la présidence de M. Alix, président. Lecture est donnée par le secrétaire du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Parmi les livres offerts à la classe, on remarque l'*Abrégé d'arithmétique* de M. Lagarrigue, et le IIᵉ livre des *Métamorphoses d'Ovide*, traduit en vers français par notre collègue M. Émile Agnel. M. Masson est nommé rapporteur du premier ouvrage, et M. Alix du second. Les lectures sont renvoyées, comme d'ordinaire, à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le même jour, sous la présidence de M. Alix, président de la deuxième classe; le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe; leurs titres seront annoncés dans le Bulletin bibliographique du Journal. La lecture du rapport de M. Masson sur l'Académie royale de Belgique est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la présidence de M. Alix. Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. Les titres de plusieurs livres offerts à la classe seront annoncés dans le Journal. On passe ensuite aux lectures. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Alix pour lire son rapport sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation. Ce rapport est renvoyé par le scrutin au comité du Journal. M. Masson vient lire la continuation de son rapport sur les travaux de l'Académie royale de Belgique. Ce rapport est renvoyé également par le scrutin au comité du Journal; les autres lectures sont renvoyées à la séance de l'assemblée générale. Il est onze heures; on distribue les jetons de présence; la séance est levée.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 25 mai, sous la présidence de M. le comte Reinhard, vice-président de l'Institut historique. Lecture est donnée par M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire-adjoint, du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à l'assemblée deux lettres : la première, de Son Exc. M. Fould, ministre d'État et de la maison de l'Empereur, adressée à M. le comte Reinhard, par laquelle il accorde à l'Institut historique la somme de 1,000 francs à titre d'encouragement, d'après les ordres de Sa Majesté impériale; la seconde lettre, de M. Martinez de la Rosa, ancien président de l'Institut historique, est adressée à M. Renzi. Notre honorable collègue fait hommage à la Société d'un discours qu'il a lu à l'Académie de l'histoire de Madrid, afin que l'on puisse le reproduire, si on le

juge convenable, dans notre Journal. Ces deux lettres sont renvoyées au comité du Journal. Lettre de M. Masson relative à son rapport sur les mémoires de l'Académie royale de Belgique; elle est renvoyée également au comité du Journal, pour qu'il la prenne en considération lorsqu'il s'agira d'examiner le travail de M. Masson sur les mémoires de cette Académie.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut historique pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs. M. le comte Reinhard, vice-président, rend compte à l'assemblée (*Voyez livraison* 246, *mai* 1855, *p.* 159) de l'audience que S. M. l'Empereur a accordée aux membres du Bureau de l'Institut historique; de l'entretien qu'il a eu avec Sa Majesté; d'une note qu'elle lui a demandée sur notre Société, note que M. le comte s'est empressé de faire remettre par M. le duc de Bassano; enfin d'une lettre qu'il a adressée à S. E. le ministre d'État, et de sa réponse, qui annonce que S. M. impériale accorde à l'Institut historique une somme de 1,000 francs à titre d'encouragement. L'assemblée, après avoir approuvé les démarches de M. le comte Reinhard, lui vote des remercîments unanimes, en le priant de vouloir bien remercier S. M. impériale et S. E. M. le ministre d'État au nom de l'Institut historique.

M. Renzi a fait observer à l'assemblée que le monument érigé à Jeanne Darc par la ville d'Orléans était l'œuvre de deux membres de la quatrième classe de l'Institut historique, c'est-à-dire de M. Foyatier, artiste statuaire, vice-président de cette classe, pour la statue équestre en bronze, et de M. Jumelin, architecte, secrétaire de la même classe, pour le piédestal qui supporte la statue. Qu'à cette œuvre ont contribué : 1° l'exposant lui-même, membre de la première classe, pour la notice historique sur l'héroïne de Domremy, dans laquelle il a reproduit la gravure du monument avec sa description et le plan du siége d'Orléans; 2° notre collègue M. l'abbé de Torquat, d'Orléans, membre de la quatrième classe, qui a organisé et fait exécuter, à l'occasion des fêtes qui ont eu lieu à Orléans le 8 mai et les jours suivants, une cavalcade historique et archéologique représentant les costumes exacts du temps de la Pucelle, avec tout le luxe que les personnages éminents de l'époque mis en scène se plaisaient à étaler aux yeux du public.

M. Renzi propose à l'assemblée que, si elle est satisfaite de l'œuvre à laquelle ont pris part exclusivement ses membres, un rapport lui soit fait sur l'érection du monument et sur l'ensemble des fêtes données à Orléans à cette occasion; il désigne pour remplir cette mission M. l'abbé de Torquat. L'assemblée approuve la proposition de M. Renzi. M. de Torquat sera prié de vouloir bien se charger de ce travail.

On fixe ensuite au dimanche 24 juin la tenue de la séance publique de l'Institut historique, dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Depoisier, pour lire son mémoire sur l'entrée de l'armée française en Savoie (1792). Après quelques observations faites à l'auteur par MM. le général d'Artois, de Montaigu et Hardouin, on passe au scrutin secret; le mémoire de M. Depoisier sera porté sur l'ordre du jour de la séance publique du 24 juin, et renvoyé ensuite au comité du Journal:

M. Goujon fait un rapport verbal sur les travaux de l'Académie bourbonienne de Naples, et plus spécialement sur ceux du savant Melloni, membre de l'Académie des sciences de l'Institut. Après quelques observations faites au rapporteur par M. le général d'Artois, l'assemblée prie M. Goujon de vouloir bien lui remettre une note écrite, afin de pouvoir l'insérer dans le Journal. M. Huillard-Bréholles, auteur du rapport sur l'ouvrage de M. Breton intulé *Pompéïa*, etc., étant absent, M. Hardouin s'est chargé volontiers de lire son travail. Après cette lecture, MM. le général d'Artois, de Montaigu et Breton font quelques observations sur ce rapport, qui est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du Journal.

Il est onze heures un quart; — on fait la distribution des jetons; la séance est levée.

A. Renzi.

CORRESPONDANCE.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Paris, le 24 mai 1855.

*A monsieur le comte Reinhard, vice-président de l'*Institut historique de France.

Monsieur le comte, j'ai mis sous les yeux de l'Empereur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de l'Institut historique de France, et je me félicite d'avoir à vous informer que Sa Majesté a daigné ordonner le renouvellement de l'allocation de mille francs accordée l'année dernière à l'Institut historique à titre d'encouragement.

J'ai donné des instructions pour que cette allocation soit ordonnancée à votre nom dans le plus bref délai.

Recevez, Monsieur le comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre secrétaire d'État et de la maison de l'Empereur,

Achille Fould.



CHRONIQUE.

— L'Institut historique a reçu la nouvelle de la perte douloureuse qu'il vient de faire de l'un de ses membres les plus distingués. M. le chevalier Catrufo, maître-compositeur de musique et membre correspondant, est décédé à Londres à l'âge de 88 ans. Plusieurs partitions de ce savant *maestro* ont été représentées avec succès à l'Opéra-Comique et ont fait le charme des amateurs de musique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Bagnères-de-Bigorre,* strophes improvisées par M. Eugène de Pradel et dédiées à M. A. Jubinal, député des Hautes-Pyrénées.

— *Philologus* chaldaicus, voces græcorum et latinorum scriptorum quas picunt ægyptiacas chaldaicè exponens : sequitur interpretatio alphabeti hebraici; studio H. Parrat, olim professoris. — Lhouse, 1854. — Broch.

— *Les tons* chinois sont sémitiques. — Broch. par le même auteur.

Bulletin de la Société de géographie, mars et avril 1855.

Annuaire de la Société philotechnique, travaux de l'année 1854.

Dernier mot sur sir Hudson Lowe, sur ses mémoires publiés par William Forsyth et sur l'analyse qui en a été faite dans la *Revue des Deux-Mondes,* par Barthélemy, réfutation du baron de Las Cases. — Paris, 1855.

Les Annales du bien, revue contemporaine des actes qui honorent l'humanité, par M. Delvincourt; mai, juin 1855.

Les Métamorphoses d'Ovide, livre second, traduction en vers, par Émile Agnel.

Bosquejo historico de la politica de Espana discurso leido en sesion publica en la real Academia de la historia, el dia 22 de abril de 1855, por el Exmo S. R. D. Francisco Martinez de la Rosa, academico de numero. Madrid, 1855.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tome IV de la 3e série, 5e livraison d'avril 1855.

L'Athenæum de Londres et l'Album de Rome, plusieurs numéros.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

SOUVENIRS DE L'EXPOSITION DE MUNICH.

(*Suite.*)

Je fatiguerais l'attention de mes auditeurs, sans cependant leur présenter rien de complet, si je me laissais entraîner à mentionner d'une manière détaillée tout ce que l'exposition de Munich a offert de remarquable. A peine me sera-t-il permis de signaler ici ce qu'elle avait de plus frappant.

Je nommerai ainsi, dans le premier groupe (métaux, minéraux et combustibles), l'exposition de M. Frédéric Krupp, d'Essen (Prusse), dont les échantillons d'acier fondu, par leurs dimensions et leurs qualités, ont excité l'admiration générale, tandis que ses canons, composés de la même matière, sont prônés par les hommes compétents comme beaucoup supérieurs à ceux de bronze et de fer. Dans le second groupe (produits bruts de la terre, etc.), une collection de segments, de troncs d'arbres pris dans les forêts de la Bavière, sur des arbres différents, offrait les notions les plus curieuses pour l'étude de l'art forestier, comme chacun d'eux contenait l'indication précise de l'âge, de l'espèce et de la situation topographique de l'arbre auquel il avait appartenu.

L'exposition du troisième groupe (produits chimiques, etc.) attestait les efforts couronnés de succès que l'Allemagne a faits afin de se rendre autant que possible indépendante des autres pays à l'égard des objets compris dans ce groupe. Il en reste à la vérité toujours plusieurs qu'elle ne peut se dispenser de faire venir du dehors; mais on voit qu'elle cherche à produire en revanche, de son côté, des articles, dont l'importance peut compenser le tribut qu'elle est encore obligée de payer à l'étranger..

Le quatrième groupe (comestibles, boissons spiritueuses, etc.) me fournit l'occasion de parler des vins autrichiens qui ont fait partie de l'exposition de Munich. Indépendamment du Tokay, qui se vend fort cher, et qui, en sa qualité de vin de dessert, ne trouvera toujours qu'un nombre de consommateurs assez restreint, on remarquait à Munich une grande quantité de vins autrichiens qui sont encore peu connus à l'étranger. Parmi eux les vins rouges des environs de Vienne et de la

Hongrie, que leurs propriétaires représentent comme pouvant faire concurrence à nos vins de Bordeaux et de Bourgogne, devaient principalement attirer mon attention. J'ai pu me convaincre que dans l'état actuel de la viticulture en Autriche ils n'égalent point les vins français auxquels on voudrait les comparer. Lors d'un dîner que j'ai donné à Munich, et auquel assistaient M. de Fischer, le célèbre professeur de Liebig, président de la section du jury qui a examiné les vins, et plusieurs commissaires allemands, l'obligeance de deux propriétaires de vignobles autrichiens, voyageant pour faire connaître leurs produits, m'avait mis à même d'offrir à mes convives une série d'échantillons des principaux crus des environs de Vienne et de Hongrie. Après les différentes qualités, provenant de nos rivaux, j'ai fait servir les vins français, dont elles étaient censées se rapprocher, et l'opinion que j'ai entendu exprimer autour de moi a été favorable à nos vins. Néanmoins je ne saurais me dissimuler que la difficulté que l'on éprouve en Allemagne à se procurer à des prix modérés les bons vins de France y fait gagner du terrain aux vins autrichiens, et les consommateurs dont le goût donne encore aujourd'hui la préférence à nos vins s'habitueront peut-être aux produits de nos concurrents, si, sous le double rapport du prix et de la quantité, les affaires qu'ils font avec ces derniers continuent à leur offrir comme aujourd'hui des avantages considérables.

Les machines, dont se composait le 5me groupe, étaient exposées dans une annexe spéciale du bâtiment principal, où les mesures nécessaires avaient été prises pour les faire fonctionner. La plupart des machines que l'on y voyait avaient été construites en Bavière, en Saxe et dans le Wurtemberg; mais malgré la difficulté de faire transporter des objets d'un poids aussi considérable, des exposants appartenant à l'Autriche et à des contrées de l'Allemagne très-éloignées de Munich, y avaient aussi envoyé les produits de leurs ateliers. La fabrique de machines de M. Borsig de Berlin, dont les locomotives couvrent les chemins de fer de l'Allemagne septentrionale, s'était cependant abstenue, cédant à ce sentiment d'antipathie contre la Bavière, qui, comme je l'ai déjà fait observer, a engagé plusieurs coryphées de l'industrie prussienne à se tenir à l'écart. On a remarqué parmi les locomotives exposées celle de la fabrique d'Esslingen (Wurtemberg), construite d'après le système de M. le conseiller Engerth, de Vienne, et une autre de M. Egestorf, à Linden. Une belle machine pour un bateau à vapeur de M. Maffei, de Munich, attirait tous les regards. De nombreuses machines, sorties des ateliers de MM. Richard Hartmann, de Chemniz, de MM. Reichenbach, d'Augsbourg, et de M. Manhardt, de Munich, attestaient l'habileté des

directeurs de ce vaste établissement. Je nommerai encore la presse typographique à plusieurs étages, pouvant imprimer 6,000 à 7,000 feuilles à l'heure, de MM. Koenig et Bauer, de Wurzbourg, et la machine pour frapper les doubles écus de Prusse de M. Uhlhorn. Parmi les machines mettant en pratique des procédés tout à fait nouveaux, il y a à citer quatre machines à coudre, une machine à plier les feuilles imprimées de M. Knock, de Munich; une autre de M. Steiner, de Munich, pour fondre les caractères d'imprimerie; celle de M. Werder, de Nuremberg, dont j'ai parlé plus haut, et une machine de M. Pistor de Lembach (Saxe) pour la bonneterie. Les voitures étaient aussi comprises dans le 5me groupe. Si, pour les apprécier, on avait voulu prendre pour points de départ les produits de la carrosserie de Paris, l'on se serait trouvé déçu dans son attente. Néanmoins la fabrique de MM. Dick et Kirschten, à Offenbach, avait su se tenir à la hauteur de la réputation qui depuis de longues années est acquise à cet établissement remarquable.

Une autre annexe contenait les machines agricoles, ainsi que les instruments aratoires. La facilité avec laquelle on trouve en Allemagne pour un salaire peu élevé la main-d'œuvre dont on a besoin pour les travaux des champs, la rareté des grands domaines, exploités pour le compte du même propriétaire, la répugnance qu'éprouvent généralement les agriculteurs à se servir de machines, ont entravé jusqu'à présent la formation et le développement d'établissements importants, destinés à la construction de machines agricoles. Celles que l'on a vues à Munich étaient presque toutes imitées de modèles anglais. Cependant je ne saurais passer sous silence les envois de MM. Schubart et Hesse, de Dresde, de M. Weiss, de Prague, du docteur Hamm, de Leipzig, de M. Jordan, de Darmstadt, et surtout les objets exposés par les directeurs de l'institut agronomique de Hohenheim (Wurtemberg). Une collection de modèles en miniature des instruments aratoires que l'on peut se procurer dans le dernier établissement, attestait le bien qu'il fait dans le pays. Tandis qu'on voyait les cultivateurs bavarois, faciles à reconnaître par leur costume, s'arrêter avec complaisance dans l'annexe dont je viens de parler, on apprenait avec satisfaction que le roi de Wurtemberg, convaincu de l'influence que les progrès de l'agriculture ont sur la richesse publique, y avait fait également une station prolongée.

Dans le sixième groupe les instruments astronomiques et mathématiques de MM. Ertel et fils, de Munich, les télescopes et microscopes de MM. Merz et fils, de Munich, l'appareil pour le télégraphe électrique de MM. Siemens et Halske, de Berlin, le photomètre et le phonomètre de M. le professeur Schafhaütl, de Munich, m'ont paru dignes d'éloge. En fait d'horloges, de

pendules et de montres, j'aurais à citer les envois de MM. Manhardt, de Munich, Marenzeller, de Vienne, Lange et Cie, de Glashutte (Saxe). Ce qu'on voyait de produits de la fabrication de pendules et de montres qui a son siége dans la forêt Noire, offrait un intérêt tout particulier. Cette industrie, dont les premières traces remontent à l'année 1667 et à laquelle les événement de 1848 avaient porté un coup sensible, s'est relevée depuis que le gouvernement badois a pris, en 1850, des mesures bien entendues pour la ranimer. Elle est aujourd'hui en pleine prospérité. L'Exposition de Munich a été riche en instruments de musique. 10 tuyaux destinés à l'orgue de la cathédrale d'Ulm, dont l'un de la dimension colossale de 40 pieds de long sur 2 de diamètre, ont fait le plus grand honneur à leur constructeur, M. Walter, de Louisbourg. Il y avait en outre 2 orgues d'église, 3 orgues ordinaires, 71 orgues expressives, accordéons, harmoniums, concertinos, etc., 45 pianos à queue, 55 pianos droits et rectangulaires, 49 instruments à cordes sans claviers, 49 instruments à percussion, 207 instruments à vent métalliques et non métalliques, enfin 20 instruments à peaux vibrantes. Parmi les pianos, 4 étaient construits selon le mécanisme d'Érard, les autres selon celui de Broadwood, ou celui de Vienne, plus ou moins modifiés. L'amélioration du système Broadwood, appliquée par M. Biber, de Munich, à ses pianos, a obtenu, en première ligne, les suffrages du jury d'examen. En général le jury, parmi les pianos qui lui ont été soumis, a donné la préférence aux pianos à queue, tandis que le son des autres lui a paru laisser souvent quelque chose à désirer.

Quant au septième groupe (tissus, filature, cordonnerie, vêtements), il me suffira de dire, pour en faire ressortir l'importance, qu'il comprenait

1,910 exposants,

et qu'il a donné lieu à la distribution de :

113 grandes médailles;

306 médailles de seconde classe, et

519 mentions honorables.

Il se divisait en six sections principales, savoir :

1° Industrie du lin et du chanvre;

2° Industrie de la laine cardée et du coton, tissus mélangés;

3° Filature de la laine peignée, tissus, draps-flanelles, tapis;

4° Soies, étoffes de soie, shawls;

5° Bonneterie, passementerie, galons, broderies, corsets, vêtements confectionnés, fleurs artificielles, ouvrages en cheveux;

6° Cuirs, cordonnerie, pelleterie, ouvrages en gutta-percha, gomme élastique et feutre.

Si le temps me permettait de mentionner pour chacune de ces sections la répartition qui s'est faite des récompenses votées entre les États représentés à Munich, ainsi que les motifs sur lesquels ces récompenses ont été basées, on verrait que des productions très-remarquables avaient été soumises à l'appréciation du jury d'examen. L'Autriche surtout s'était attachée à figurer honorablement dans ce septième groupe, et ses efforts avaient été couronnés de succès.

Ce que l'on avait réuni dans le huitième groupe en fait d'ouvrages en fer et en acier, de poêles, de serrurerie, de coutellerie, de limes, d'aiguilles, de poinçons et d'outils de toute espèce, d'objets en cuivre, laiton, zinc et plaqué, et de tissus métalliques, m'a paru digne d'attention. Les bronzes et les produits de l'orfévrerie constituaient la partie la plus faible de l'exposition allemande, comparée à ce que, dans ce genre, on est habitué à voir en France. Les armes également n'offraient rien de remarquable.

Les produits de quatre manufactures de porcelaine, exploitées pour le compte de leurs gouvernements respectifs à Berlin, à Vienne, à Meissen (Saxe) et à Nymphenbourg, près de Munich, formaient la partie saillante de l'exposition du neuvième groupe. J'aurais de grands éloges à faire de la manufacture de Berlin, si je ne préférais pas engager mes auditeurs à aller admirer ce qu'elle a envoyé à Paris, car j'ai retrouvé ici la plupart des objets que je me plaisais à contempler à Munich. Parmi les produits de la manufacture impériale de Vienne, l'on distinguait surtout une garniture de cheminée et des tableaux attestant les progrès qu'y a faits la peinture sur porcelaine. L'exécution technique des produits de la manufacture de Meissen a été trouvée excellente. Pour la dorure, pour la production des fleurs et des dentelles en relief, pour une composition intitulée biscuit de marbre, etc., des procédés particuliers et tenus secrets par elle lui viennent en aide. Mais il y a aussi à faire la part de la critique. En s'appliquant encore aujourd'hui de préférence à rendre hommage au genre rococo, cette fabrique exerce, sous le rapport artistique, sur le goût du public une influence que l'on ne saurait approuver. Les tendances que poursuit la manufacture bavaroise de Nymphenbourg montrent au contraire une prédilection pour les formes nobles et simples. On a seulement trouvé que les soins voués aux pièces d'une importance majeure n'étaient pas consacrés de la même manière à celles qui sont destinées au débit courant. La préparation de la masse a paru également présenter quelques imperfections. La fabrication de tablettes en porcelaine, dont la juxtaposition forme une espèce de mosaïque, est une spécialité de la manufacture

de Nymphenbourg. Après avoir nommé ces quatre grandes manufactures, je m'abstiens de citer individuellement les autres exposants en fait de porcelaines, faïences, poteries et verreries, malgré le rang honorable que leurs marchandises assurent à l'industrie allemande dans ces différentes branches de fabrication, et je m'empresse de parler des cristalleries de M. François Steigerwald (Bavière), ainsi que des envois du même genre, faits de Bohême par le comte de Harrach, par MM. Kralick et Paschek, par M. Hofmann, etc. Ces chefs d'établissement ont joui du privilége d'attirer constamment autour de leurs produits les visiteurs du palais de l'Industrie, et leur mérite s'est trouvé attesté par l'acquisition que les différents souverains et princes, de passage à Munich, ont faite des pièces principales qui ornaient ces expositions.

Un grand nombre d'articles très-différents constituait le dixième groupe. En effet, parmi les objets de ce groupe auxquels des récompenses ont été décernées, on distingue les éponges de bain de Leipzig et de Berlin, les produits de la tonnellerie, de la sparterie et de la vannerie de la Bavière, les pinceaux, brosses et peignes de la Bavière et du Wurtemberg, les cannes de Vienne, les boutons d'Autriche de Rudolstadt et du Wurtemberg, les sculptures en bois, en écume de mer, en ivoire, en os et en ambre de différents pays, parmi lesquelles le talent avec lequel les paysans de l'Oberammergau en Bavière savent donner au bois les formes les plus curieuses, mérite une mention spéciale. Il y a à citer encore l'ébénisterie de Vienne et de Furth ; les meubles, où des exposants de Vienne, de Hambourg, de Munich et de Stuttgard se sont disputé la palme; les produits en tôle vernie de Berlin et d'Esslingen; les produits de la fabrique de papier massé de M. Fleischmann, de Nuremberg; les ouvrages des tourneurs de Geisslingen (Wurtemberg); les bougies et ouvrages en cire de M. Mertz, de Munich; les masques de Venise; les jouets d'enfants de Nuremberg, de Furth, de Wurtemberg et de Hanovre. Je dois enfin parler des allumettes chimiques qui sont fabriquées depuis quelques années en Allemagne dans des établissements montés sur la plus grande échelle, et parmi lesquels ceux de M. Pollak, de Vienne, et de MM. Deig et Cie, dans le royaume de Hanovre, tiennent la première place. A cet égard, le rôle d'exportateur est acquis maintenant à l'Allemagne, et il en est de même depuis longtemps des jouets d'enfants. Quant aux autres catégories nombreuses du dixième groupe, l'exposition de Munich a montré que, ni en Autriche, ni dans le Zollverein, l'on n'avait à redouter la concurrence de l'étranger.

En entrant dans le compartiment du palais de l'Industrie, réservé au

onzième groupe, l'on se sentait immédiatement attiré vers l'admirable exposition de l'imprimerie impériale de Vienne. La visite qu'on lui faisait était surtout rendue intéressante par la manière intelligente et obligeante avec laquelle son directeur, M. d'Auer, en expliquait les procédés. Son plus grand mérite consiste dans l'emploi heureux de la galvanoplastie. Une invention particulière à M. d'Auer, et qu'il intitule : « Impression de » la nature par elle-même, » lui a permis de représenter les plantes d'un herbier, les dentelles, etc., avec un art qui n'admet presque aucune différence entre les originaux et les épreuves qui en sont tirées. Le temps m'a manqué pour reconnaître si, relativement à la correction de ses impressions, l'imprimerie impériale de Vienne pouvait soutenir la lutte avec d'autres établissements de la même nature, et notamment avec l'imprimerie impériale à Paris. Cette dernière, du reste, se présente au palais de notre exposition avec de tels éléments de succès, notamment avec son admirable volume de l'Imitation de Jésus-Christ, que M. d'Auer, dans le cas même où il se serait fait accompagner ici de tout ce qu'il avait apporté à Munich, et soumettrait ainsi au jury une plus grande multiplicité de branches, exploitées dans ses ateliers, ne saurait, selon moi, espérer la victoire sur toutes les parties du champ clos, où il rencontrera l'établissement confié à la direction habile de M. de Saint-Georges.

On connaît le degré de perfection auquel on est arrivé en Allemagne pour ce qui concerne la librairie, l'imprimerie, la lithographie, la gravure sur bois, etc. Des exposants, venus en grand nombre de Stuttgard, Francfort, Munich, Leipzig, Prague, Vienne et Berlin, ne laissaient aucun doute sur le prix, qu'ils attachaient à soutenir sous ce rapport la réputation acquise à leur pays. Je ne nommerai que l'établissement, célèbre depuis longtemps, que M. de Cotta exploite à Munich et à Stuttgard ; celui qu'ont créé plus récemment MM. Haase et fils, de Prague; celui de M. Kretzschmar, à Leipsig, pour la xylographie ; enfin, celui de M. Justus Perthes, à Gotha, pour les cartes géographiques. Le chef de cette dernière maison doit principalement sa fortune à deux publications, à l'Atlas géographique de Stieler et à l'Almanach de Gotha. En parvenant à réduire dans une proportion considérable le prix des cartes géographiques, destinées à l'instruction de la jeunesse, il a bien mérité de l'enseignement élémentaire en Allemagne. De belles choses étaient aussi exposées en fait de papeterie, de gaînerie, etc. On voit que nos voisins s'efforcent maintenant de produire eux-mêmes beaucoup d'articles, pour lesquels autrefois l'industrie parisienne avait un monopole en Allemagne. Quant à la reliure, ni les habitudes, ni les fortunes allemandes ne mettent les ou-

vriers qui s'occupent de cette partie en état de produire les chefs-d'œuvre qui sortent sous ce rapport des ateliers de Paris et de Londres.

La fabrication du papier est fort avancée en Allemagne. Le nombre des établissements qui confectionnent du papier à la mécanique y a considérablement augmenté. Les exposants wurtembergeois, et parmi eux les frères Rauch, de Heilbronn, se sont particulièrement distingués. On remarquait avec intérêt à l'Exposition les papiers de M. Võlters, de Heidenheim (Wurtemberg), où une grande partie de la matière première employée se compose de paille ou de bois.

En fait d'articles pour le dessin, M. Faber, de Nuremberg, s'était efforcé de justifier par une exposition complète et élégante de ses produits la grande réputation dont jouissent ses crayons. Pour donner une idée de cette réputation, on prétend en Allemagne qu'à la Bourse, si lors d'une note qu'on a à prendre, on s'aperçoit que l'on a oublié son crayon, c'est un *faber* que l'on demande à son voisin. Deux autres exposants, dont on remarquait les produits à l'Exposition, M. Rehbacher, de Ratisbonne, et M. Hardtmuth, de Budweis, sont peut-être moins connus; on m'assure cependant que les crayons qui de leurs établissements sont exportés pour l'étranger sont au moins aussi nombreux que ceux qui sortent des ateliers de M. Faber.

Les produits de l'art plastique qui, dans le Catalogue, se succédaient sous la rubrique du douzième groupe, étaient en réalité dispersés dans toutes les parties du rez-de-chaussée du Palais de l'Industrie et contribuaient puissamment à sa décoration. Parmi eux l'on ne remarquait aucune œuvre d'une valeur transcendante. Je suis loin toutefois de contester le mérite que l'on accordait généralement à la statue de la Médecine de M. Hachnel, au bouclier d'Hercule, composé par M. Widermann d'après la description d'Hésiode, à une collection de statuettes des poëtes les plus célèbres par M. Schaller, au groupe de saint Georges combattant le dragon par M. Fernkorn, à différentes productions de statuaires munichois, et aux bustes de M. Halbig. La statue colossale du roi Maximilien de Bavière par ce dernier artiste, quoique occupant la place d'honneur au centre du Palais, n'a pu se concilier la faveur du public. Il en a été de même du modèle colossal d'une statue de Wiéland, et un jugement analogue a été porté sous le rapport artistique sur les immenses statues en bronze des Américains Henri et Jefferson; sous le rapport technique au contraire, elles fournissaient une nouvelle preuve des ressources de la fonderie royale de Munich, où elles ont été coulées.

Au douzième groupe appartenaient enfin les animaux empaillés de M. le

professeur Ploucquet, de Stuttgard. Il est impossible de saisir avec plus de fidélité la nature sur le fait que M. Ploucquet, lorsqu'il représente ses modèles se livrant aux actes de leur vie habituelle, et rien ne saurait être mieux combiné que les tableaux où, groupant ses acteurs dans les scènes les plus comiques, il rappelle avec esprit et originalité la charmante publication de M. Gavarni : *les Animaux peints par eux-mêmes.*

Les limites qui me sont tracées, et que je crains d'avoir déjà dépassées, m'imposent le devoir de ne pas étendre davantage l'essai que j'ai entrepris, de donner une idée du contenu du palais de l'Industrie de Munich. Je sais mieux que personne combien mon travail est incomplet, car en le composant j'éprouvais à tout instant le regret de devoir garder le silence sur des produits de l'art et de l'industrie, non moins dignes d'être mentionnés peut-être que ceux dont j'ai parlé.

La clôture de l'exposition a eu lieu le 17 octobre. C'est M. de Pfordten, président du conseil des ministres, qui y a procédé. Sans la persévérance courageuse de ce ministre, la réalisation de la pensée généreuse qui portait le roi de Bavière à offrir un puissant encouragement aux industriels allemands au moyen de leur convocation à Munich aurait été probablement impossible. En déclarant terminée l'œuvre à laquelle il avait consacré son activité, il a pu proclamer que, malgré le funeste incident du choléra, l'exposition avait atteint les deux buts principaux qu'elle poursuivait, en constatant d'une part les progrès de l'industrie allemande et en rapprochant de l'autre l'Autriche et le Zollverein.

Le choléra dont M. de Pfordten avait parlé comme d'un mal dont on était déjà délivré, fit voir malheureusement quelques jours plus tard que, si son action s'était ralentie à Munich depuis le commencement d'octobre, elle n'y avait pas entièrement cessé. La reine Thérèse de Bavière mourut le 26 octobre avec tous les symptômes de l'épidémie régnante. A Munich, cette princesse bienfaisante, qui était la Providence d'un grand nombre de malheureux, fut universellement regrettée. L'Exposition déjà fort impopulaire depuis les pertes douloureuses et les déceptions cruelles qui avaient suivi l'apparition du choléra, eut un tort de plus aux yeux des habitants de Munich. On lui reprocha d'être la cause véritable de la mort de la reine Thérèse, attendu que sans elle cette princesse ne serait pas venue affronter prématurément le choléra et n'aurait pas fait au Palais de l'Industrie une visite qui convertit en maladie mortelle une indisposition légère dont elle souffrait.

Il me reste à mentionner les publications qui se rattachent à l'exposition de Munich. M. de Hermann, dont les soins intelligents avaient ren-

du possible l'apparition du Catalogue de l'exposition quinze jours avant l'ouverture de cette solennité industrielle, a montré le même empressement dans l'accomplissement de la tâche qui lui était imposée en qualité de président du jury d'examen. Grâces à lui, la liste imprimée des récompenses décernées a pu être distribuée aux parties intéressées immédiatement après la clôture de l'exposition. Cette liste, où en regard des noms de chaque exposant récompensé se trouvent relatés les motifs sur lesquels se fonde la décision du jury à son égard, restera comme un document utile à consulter dans les annales de l'industrie allemande.

Depuis le commencement de cette année, les comptes-rendus des différents rapporteurs qui, dans chaque groupe, ont rédigé le jugement porté par le jury d'examen sur les objets exposés, ont successivement paru. M. de Hermann les a coordonnés, en a comparé les conclusions avec les procès-verbaux originaux, et y a ajouté une introduction. Indépendamment de renseignements sur les exposants, le volume dans lequel on a réuni lesdits comptes-rendus sous le titre collectif de Rapport du jury d'examen, renferme des observations instructives et intéressantes sur un grand nombre de questions d'économie politique et de technologie. On ne pouvait s'attendre à moins d'un recueil, où chaque partie est traitée par un homme compétent. Les comptes-rendus de M. le conseiller intime Weinbig, de Dresde, sur le 7e groupe; de M. le professeur Schafhautl, de Munich, sur les instruments de musique; de M. le conseiller supérieur de Steinbeis, de Stuttgardt, sur le 10e groupe; et de M. le professeur Foltz, de Munich, sur le 12e groupe, se distinguent surtout par la clarté de leur rédaction, et par la manière spirituelle et attachante dont les rapporteurs ont su fixer l'attention de leurs lecteurs sur des matières qui par elles-mêmes n'étaient pas toujours de nature à exciter un intérêt soutenu.

La commission royale de l'exposition de Munich se propose de livrer également, de son côté, à l'impression, un rapport dans lequel elle rend compte de son activité. Il fait voir quels obstacles elle a eu à surmonter. Des embarras non moins grands que ceux amenés par la réception et par l'installation des objets ont été causés par l'évacuation du palais de l'industrie. Cette dernière opération s'est trouvée considérablement compliquée par la difficulté de retrouver les caisses qui avaient contenu les objets exposés, et par les formalités de douanes à accomplir à l'égard des envois faits par l'Autriche et par les villes anséatiques, pays qui sont en dehors du Zollverein.

Aussi ce n'est qu'au mois de décembre que les dernières caisses sont

sorties du palais de l'industrie munichois. Quant à moi, j'ai repris la route de France peu de jours après le 17 octobre, où la clôture de l'exposition avait marqué en même temps la fin de ma mission. Si je n'avais pas été porté par moi-même à l'accomplir avec impartialité et avec la ferme volonté de resserrer les liens qui unissent la France et l'Allemagne, j'y aurais été déterminé par l'hommage que les exposants étaient les premiers à rendre au degré de perfection qu'a atteint l'industrie française. Le souvenir des choses remarquables que j'ai vues à Munich, des personnes intéressantes dont j'y ai fait ou renouvelé la connaissance, restera profondément gravé dans ma mémoire. Il est inséparable des sentiments de vive reconnaissance que m'a inspirés l'accueil du roi de Bavière. Ce souverain s'est attaché à me témoigner combien il était sensible à l'intérêt pour l'industrie allemande que l'Empereur a manifesté en m'envoyant à Munich. Honoré moi-même d'une marque précieuse de bienveillance de la part de S. M. Bavaroise, je suis heureux de pouvoir terminer cette notice en annonçant qu'à l'occasion de ma mission à Munich l'Empereur a daigné accorder la croix d'officier de la Légion-d'Honneur à M. de Fischer, président de la commission royale de l'exposition allemande, ainsi que celle de chevalier à M. le professeur Schafhaütl, membre de cette commission.

Comte Reinhard, *membre de la 1re classe.*

Biographie de Pierre-François Frissard, inspecteur-général des ponts-et-chaussées.

Messieurs,

En me désignant pour faire l'éloge de notre honorable collègue, parce que vous saviez que j'étais son ami, si votre choix m'a imposé une tâche au-dessus de mes forces peut-être, il a, pour ainsi dire, adouci l'amertume de mes regrets, en me rappelant l'affection que me portait cet esprit supérieur.

Pierre-François Frissard appartient encore à cette immortelle génération d'hommes d'élite que nous légua le xviiie siècle.

Il naquit à Paris, le 27 juillet 1787.

Dès son enfance il révéla ce qu'il serait un jour, en montrant une très-grande application pour l'étude.

Il avait 13 ans à peine, lorsque son père lui fut aussi subitement enlevé, qu'il devait l'être lui-même plus tard, à ses nombreux amis.

Le studieux enfant qui travaillait dès l'aube, venait tous les matins

embrasser son père ; un jour il s'aperçoit que cet être tant aimé n'existe plus !...

En présence d'une aussi cruelle séparation, il prend une résolution énergique. Il se promet de s'élever seul : il arrivera, il compte sur sa volonté, et se confie en celle de Dieu !

Son grand-père seconde cette louable résolution ; l'enfant satisfait ses maîtres par ses rapides progrès ; déjà se révèle en lui cet esprit si lucide, si concis que nous lui connaissions : tout en développant dans ses études littéraires les diverses faces des questions qu'il envisage, d'un coup d'œil il a tout vu, d'un trait de plume tout retracé.

Une telle aptitude fixa la nature de son talent, qui, en se déployant, resta ce qu'il était alors, simple, grand, profond tout à la fois, ainsi qu'on le remarque dans les travaux considérables qui occupèrent une vie si utilement remplie.

Voici, Messieurs, une circonstance qu'il se plaisait à rappeler, et qui a quelques rapports avec le fameux aqueduc de Rousseau, chez M. de Lambercier.

Le jeune Frissard étant en pension chez M. Lizarde eut, comme les autres élèves, un petit jardin à cultiver ; ce jardin était continuellement submergé ; dès lors des études incessantes occupent ses moments de récréation ; des constructions hydrauliques en miniature, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont imaginées avec tant de bonheur que les eaux sont détournées, et que ce petit jardin devient le plus beau, le plus florissant de tous. De semblables particularités, Messieurs, décèlent souvent la vocation vers laquelle on sera entraîné, et sont parfois l'indice de beaux succès. Ne dirait-on pas que déjà l'écolier hydraulicien annonçait l'ingénieur habile qui devait un jour garantir Etretat des inondations.

Après de brillants succès obtenus pendant le cours de ses humanités, qu'il fit, sous les yeux de M. Lizarde, au collége de Henri IV, aujourd'hui lycée Napoléon, le jeune Frissard commença ses études de mathématiques au mois d'octobre 1804, sous la direction de M. Dinet, professeur de ce collége, et suivit ses leçons pendant deux années.

En 1806 il fut admis à l'école polytechnique, en 1808 reçu à l'école des ponts et chaussées : ses entrées immédiates d'une école dans une autre nous disent qu'il fut toujours laborieux.

De 1808 à 1813 il s'initie aux difficultés sans nombre que présente la science de l'ingénieur. Nous le trouvons successivement employé au canal d'Arles, au dessèchement de ses marais, au port de Bouc, au canal monsieur de Saint-Wit à Besançon, et à la fondation de son écluse ; à Marseille

il étudie le nivellement des marais d'Arles et de ceux de la Camargue; à Rennes il surveille les ouvrages d'Ile et Rance; à Mons il est chargé de la construction d'écluses, de prises d'eau et de beaucoup d'autres ouvrages.

En 1813, au moment de nos désastres, le jeune ingénieur, qui ne reculait devant aucune entreprise, fut employé comme lieutenant d'état-major du génie, aux constructions militaires de la place d'Anvers, jusqu'en 1814, où nous le trouvons chargé des voies de communications du département du Jura, puis de celles de l'arrondissement de Saint-Claude.

Lors de la campagne de 1815 on lui confia les travaux de défense des défilés du Mont-Jura jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut reçu ingénieur de 2e classe.

De 1817 à 1819 il conçoit, à Besançon, plusieurs projets de ponts, d'aqueducs et de routes.

L'année 1819 fixa son aptitude sur un genre d'occupation vers lequel il fut, comme on l'a vu, entraîné dès l'enfance. Les constructions du port de Fécamp furent le prélude de cette série d'importants et difficiles ouvrages de mer qui lui acquirent une si juste célébrité : son expérience, dans cette spécialité, le fit considérer comme une des plus vives lumières du conseil des ponts et chaussées.

Pendant les six années passées par M. Frissard, de 1819 à 1824, au port de Fécamp, il dirige la construction de diverses jetées, se livre à des études approfondies pour améliorer la navigation de la Seine, et fait exécuter de beaux, de difficiles projets pour garantir Etretat et la ville de Fécamp des inondations.

L'habile ingénieur conduisit immédiatement après, de 1825 à 1828, les travaux de Saint-Valéry en Caux, ceux du port de Dieppe, et érigea en passant les salles de théâtre et des concerts de cette ville, destinées à recevoir Madame la duchesse de Berry.

Cette série d'importantes œuvres fixa l'attention des hommes éminents chargés de la direction des ponts et chaussées. Aussi, le 1er mai 1828, M. Frissard fut-il appelé au Havre afin d'y remplir les fonctions d'ingénieur en chef de 2e classe, pour les divers travaux des ports maritimes de la Seine-Inférieure. Voici, Messieurs, une partie de la lettre que lui adressa M. le directeur-général Becquey : « . . . . . De grands travaux sont à » exécuter dans ce port; en vous appelant, Monsieur, à les diriger, je vous » donne un témoignage de confiance qui vous est dû par vos talents et » par votre dévouement; je suis bien certain que vous les justifierez tou- » jours. »

Une distinction depuis longtemps méritée suivit l'envoi de cette lettre ; M. Frissard fut nommé membre de la Légion d'honneur.

De 1828 à 1835 la plus grande activité fut déployée par cet homme expéditif pour exécuter les vastes projets qu'on venait de lui confier. Aussi M. Legrand, alors directeur général, juste appréciateur et satisfait comme l'avait été précédemment M. le directeur général Becquey, écrivit à M. Frissard les passages suivants pour lui annoncer qu'il était promu au grade d'ingénieur de première classe : « . . . . L'administra- » tion, Monsieur, apprécie les efforts que vous n'avez cessé de faire pour » terminer le plus promptement possible les travaux du nouvel avant- » port du Havre, et au moment où ce port va être livré au commerce, » qui l'attend avec une si grande impatience, je me suis fait un plaisir » de demander pour vous la récompense des soins que vous vous êtes » donnés pour réaliser cet important projet. »

Le laborieux ingénieur avait non-seulement terminé ces immenses opérations, mais il avait encore pu construire au Havre une salle de bal et de concerts, qui prouve, par la richesse orientale de son ordonnance, qu'il eût aussi bien réussi dans les arts que dans les sciences.

En 1838, appelé à la direction du chemin de fer de Rouen à Paris, il quitta momentanément le service des ponts et chaussées.

La coopération de notre intelligent collègue à des occupations si arides, si multipliées, si diverses, convenait à sa soif d'études et de connaissances; elle le préparait par ces labeurs pénibles et variés à la solution de difficultés sans nombre, et mettait entre ses mains une foule de documents qui devaient lui servir un jour à remplir avec éclat les fonctions de professeur à l'école dont il avait été l'un des plus brillants élèves.

En 1839 il rentra dans son administration qui le chargea, comme ingénieur en chef directeur, des travaux du département de la Nièvre. Il occupa ce poste élevé jusqu'en 1842, où il fut nommé inspecteur divisionnaire.

En 1844 il fut promu au grade de la première inspection des chemins de fer; bientôt cet homme, qui avait tant fait, qui avait tant vu, se montra, dans ce nouvel emploi, supérieur comme dans tous les autres, et prit de prime-abord le premier rang.

Aussi lui donna-t-on, en 1845, la mission délicate d'examiner les causes de l'écroulement du viaduc de Barentin et d'en faire un rapport. Il n'est pas nécessaire de dire, Messieurs, que dans ce rapport son impartialité égala sa sagesse et sa science.

La même année il fut nommé professeur de l'École des ponts et chaussées et officier de la Légion-d'Honneur.

L'accident de Fampoux lui fournit, en 1846, une nouvelle occasion de rendre utiles au pays ses nombreuses connaissances; son savant et consciencieux travail fut cité avec éloge par tous les journaux.

En 1850, sous le ministère de M. Bineau, tant de succès lui valurent le grade d'inspecteur général *au choix du ministre*.

La même année il fut appelé à faire partie du comité de l'Algérie, et immédiatement chargé par le ministre de la guerre, le général de division comte de Schramm, d'une mission en Afrique. Tout en remplissant cette mission aussi scrupuleusement que possible, il recueillit des notes qui lui servirent à publier le mémoire sur l'Algérie, qu'il lut à la quatrième classe de notre Institut.

En 1851, le gouvernement l'envoya étudier l'exposition de Londres; il ne se contenta pas d'apprécier toutes choses en homme qui répond à la confiance qu'on lui donne; il fit plus : il rapporta de ce voyage en Angleterre diverses études sur les différents ports de ce pays; études qu'il communiqua la même année à son administration.

Pendant l'année 1852 il inspecta la navigation du Lot, et plusieurs ouvrages importants dans les ports de l'Ouest; à son retour le gouvernement l'envoya à Angers étudier les causes si difficiles à apprécier de la chute du pont de la Basse-Chaîne.

En 1853, l'administration lui donne une nouvelle preuve de confiance, en même temps qu'un nouveau surcroît de travail. Il est nommé membre de la commission mixte, au ministère de la guerre, et reçoit la mission d'examiner d'où pouvait provenir l'accident de Beaugency. La même année il devint président de la grande commission que, dans sa sollicitude pour le bien public, le gouvernement forma afin de prévenir les accidents trop nombreux des chemins de fer. En septembre il fut appelé auprès de l'Empereur au sujet des travaux maritimes demandés par la ville de Dieppe.

L'année 1854 le vit président de la commission des ports de refuge. Il termina, au mois de juillet, un savant mémoire qui devait être lu et discuté devant Sa Majesté. Ce fut à la suite de ce consciencieux mémoire que M. Frissard fit un travail sur les ports anciens et modernes, travail qu'il envoya au ministère le 24 août : peu de jours avant le 2 septembre, jour néfaste qui priva le pays d'une si haute capacité.

Vous venez d'entendre, Messieurs, une analyse incomplète des projets, et des nombreux ouvrages de construction exécutés par notre laborieux

collègue ; combien d'autres choses n'a-t-il point faites?.... Combien d'œuvres scientifiques, de compositions littéraires n'a-t-il pas élabo rées?

Voici, Messieurs, le titre de quelques-unes :

Histoire du port du Havre, texte et plan, ouvrage savant et consciencieux, par les recherches minutieuses qu'il a dû nécessiter.

Voyage en Angleterre, 1836.

Evénements de l'histoire de France, précédés d'un coup-d'œil rapide sur l'origine des rentes.

Théâtre de Dieppe.

Histoire des ports de la Manche.

Coup-d'œil sur les principaux ports de France.

Comparaison entre quelques ports anciens et modernes.

Histoire de Dieppe, terminée en juin 1854.

Histoire du port de Dieppe, faisant partie des ports de France.

Non-seulement cet esprit actif s'occupa de ces publications, mais encore il trouvait le temps de payer un large tribut de coopération à la société d'agriculture sciences et arts du département de l'Eure ; à celle d'encouragement pour l'industrie nationale ; à la société Française de statistique universelle, à la société Havraise d'études diverses, et à d'autres compagnies savantes dont il faisait partie.

La classe des Beaux-Arts, de l'Institut historique, qui était heureuse de l'avoir pour président, lui doit :

Un rapport sur un ouvrage ayant pour titre : Organisation du travail, 1848, par notre collègue M. le vicomte Charles de Montaigu.

Du goût en architecture, mémoire lu au congrès de 1849.

Notes recueillies pendant un voyage en Algérie, 1851.

Notice sur Cherbourg, 1853.

Notice sur le vieux Havre, même année.

Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1854.

Nous n'avons, Messieurs, cité qu'une partie des nombreuses productions de l'ingénieur savant, du littérateur érudit ; partout il apportait silencieusement son tribut de vives lumières ; esprit net et concis, d'un coup-d'œil il embrassait toutes les faces des propositions les plus complexes, et développait de la manière la plus simple, la plus naturelle, tout ce qui se rattachait au sujet qu'il traitait : on eût dit qu'il dédaignait les aspérités des faits, pour n'en montrer que les parties saillantes, rayonnantes de clartés.

Bien que sa manière de voir, de juger, fut très-prompte, il possédait néanmoins la patience du génie : il laissait mûrir ses projets et savait

attendre avant de les faire connaître ; ne disant, ne montrant les choses, que lorsque l'heure était venue, semblable au sculpteur, qui ne découvre sa statue qu'au moment de l'inauguration.

Infatigable à la besogne ; son seul délassement était dans le changement de travail ; il se trouvait heureux de pouvoir donner suite à tant d'ouvrages commencés, à chacun desquels il destinait rigoureusement une certaine partie de son temps. Jamais il ne recula devant la fatigue ou l'assujettissement à ses obligations. Il sut toujours concilier les devoirs de famille, d'ingénieur et d'ami. Son activité lui faisait trouver du temps pour satisfaire aux réunions de l'homme du monde, aux travaux multipliés de son administration, au professorat de l'école ; aux nombreuses commissions qu'il présidait ou dont il faisait partie ; aux diverses missions dont on le chargeait soit à l'intérieur de la France, soit à l'extérieur ; lorsqu'on songe à tant d'occupations, on se demande comment le temps d'un seul homme pouvait suffire à tous ces devoirs, à d'aussi pénibles labeurs.

La grâce qui le caractérisait dans ses relations avec ses supérieurs, tout aussi bien qu'avec ceux qu'il obligeait, lui attirait des témoignages bien flatteurs ; lors de la construction du théâtre de Dieppe, madame la duchesse de Berry lui fit don d'un riche bijou, bien précieux souvenir.... Cet exemple fut suivi par la ville de Dieppe elle-même.

Partout où il résida, il acquit l'affection de nombreux amis, et laissa des monuments qui leur rappelleront à jamais son obligeance. Aussi, en 1838, les habitants du Havre lui donnèrent une marque honorable d'estime : ils le nommèrent colonel de la garde nationale.

Non-seulement la France appréciait un tel homme ; mais à l'étranger, on faisait grand cas de son profond savoir ; aussi, le 25 avril 1846, fut-il nommé par le roi des Belges officier de l'ordre de Léopold.

Que n'aurait-on pas à dire, Messieurs, sur le charme de ses relations ? Comment oublier son caractère toujours mesuré ; ne laissant jamais échapper le moindre mot qui pût blesser les plus susceptibles ; oubliant facilement les torts qu'on pouvait avoir envers lui ; se montrant toujours prêt à rendre service. Combien de lettres flatteuses, de traits louangeux, que sa modestie tenait soigneusement cachés, nous ont révélés ses papiers !

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'une telle vie ait été sitôt tranchée ?

Apprécié à Dieppe par l'Empereur, et plus tard remarqué par Sa Majesté, pour ses derniers travaux, il ne pouvait manquer d'arriver aux plus hauts emplois, au poste qu'il méritait.

Mais le fléau qui nous décime, depuis quelques années, affreux auxiliaire

de la mort ! est inexorable comme elle !... Le vendredi 1er septembre, je quittai cet excellent homme en parfaite santé. L'amitié qu'il portait depuis cinquante ans, à son ancien professeur de mathématiques, M. Dinet, l'entraîna à aller le voir à Arcueil. Le choléra y sévissait avec force. M. Frissard, de retour chez lui, fut, comme toujours, très-bienveillant pour tous ceux qui l'approchèrent. Vers huit heures il se sentit légèrement indisposé, bientôt les symptômes de l'épidémie se déclarent et se développent avec une rapidité effrayante; les secours de la science lui sont prodigués par un ami; mais malgré toutes les ressources de l'art, tout le zèle de l'amitié, à 8 heures du matin il rendait sa belle âme à Dieu !...

Le mal indomptable qui l'avait si rapidement frappé, n'avait pu lui enlever ce regard, qui découvrait tant de choses ! Ses yeux ouverts donnaient à sa belle tête pleine d'expression un air véhément, inspiré !... On eût dit encore l'ingénieur dont le talent opposa des barrières aux flots de la mer, transmettant vivement des ordres !... Mais il n'était plus,... tant de puissance de volonté n'était qu'apparente,... une heure après, les traces du fléau l'avaient rendu méconnaissable !...

Personne ne connaissait encore ce funeste événement; j'eus la pénible mission d'annoncer la fin prématurée de l'illustre ingénieur à ses nombreux amis.

Ses funérailles eurent lieu en l'église Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse; il avait désiré qu'on l'inhumât sans pompe; son testament portait : « Je » désire que mes obsèques se fassent sans luxe ; des prières ferventes plu- » tôt que bruyantes ; les regrets de bons parents, de vrais amis, cela » suffit. »

Si, pour se conformer à ses dernières volontés, ses collègues du corps des ponts et chaussées ne vinrent pas en costume officiel; si les coins du poêle ne furent pas soutenus, de bien hautes célébrités étaient là pour les porter. Jamais on ne vit une réunion plus considérable, plus compacte, d'hommes d'élite en tous genres ! On pourrait dire que pas un de ses collègues du corps des ponts et chaussées n'y manquait, tant ils étaient nombreux; des magistrats, des sénateurs, des députés, des littérateurs, des savants, des artistes entouraient ses restes vénérés... Les mânes de notre digne collègue durent être satisfaits : si le luxe fut banni de ses funérailles, les regrets, les prières de bons parents, de vrais amis ne lui firent pas défaut.

Au moment de se séparer pour toujours des dépouilles mortelles de cet homme tant regretté, avant que la terre ne les recouvrît à jamais, son ancien compagnon d'études, celui qui avait gravi en même temps que lui

tous les degrés hiérarchiques de sa profession ; son meilleur ami, M. Poirée, inspecteur-général des ponts et chaussées, s'avança, comme par un mouvement spontané, vers cette tombe entr'ouverte, et prononça, la voix entrecoupée de sanglots, et avec l'éloquence du cœur, des paroles dictées par une si vive si sincère amitié, qu'elles arrachèrent des larmes de tous les yeux,... ces paroles furent le plus bel éloge donné aux talents, aux vertus de l'ingénieur célèbre, si promptement enlevé d'ici-bas, et auquel tant de connaissances, tant de collègues, tant d'amis, allaient dire un éternel adieu !

A. MARCELLIN, *Membre de la 4e classe.*

CORRESPONDANCE.

Madrid, le 4 mai 1855.

A monsieur Renzi, administrateur de l'Institut historique de France.

MON CHER AMI !

Je profite de l'occasion d'un de mes amis qui se rend à Paris pour vous faire parvenir un exemplaire du discours que je viens de prononcer dans une séance solennelle de l'Académie de l'histoire.

Si vous croyez que l'on puisse en tirer quelque parti pour votre journal, vous pourrez en disposer à votre gré.

Je ne perds pas l'espoir de vous faire une visite cet été, et en attendant je me rappelle à votre souvenir avec des sentiments d'estime et d'amitié.

FRANCO MARTINEZ DE LA ROSA.

BULLETIN.

Jeanne Darc, sa mission et son martyre, avec le plan du siége d'Orléans et la gravure de la statue équestre de M. Foyatier, par M. *Renzi* ; Paris, 1855.

—*Compte* général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1853 ; présenté à S. M. I. par S. E. Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice. 2 vol. in-4° ; Paris, 1855.

—*Compte* général de l'administration de la justice criminelle en France

pendant l'année 1853; présenté à S. M. l'Empereur par S. E. Monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice. Vol. in-4°; Paris, 1855.

—*Charlotte Corday*, ode par M. Masson.

—*Les Métamorphoses d'Ovide*, livre second, traduction en vers par Émile Agnel.

—*Polémique* sur quelques points de métrique ancienne, par B. Julien.

—*Abrégé* d'arithmétique à l'usage des écoles primaires, par J. Lagarrigue, de Calvi, chef d'institution.

—*Notice* biographique sur Frissard, inspecteur-général des ponts et chaussées, par le docteur Lecadre.

—*Bulletin* de la société française de photographie; juillet 1855.

—*Histoire* de l'empire de Turquie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, par Édouard Gouin; 2 vol. gr. in-8°, Paris.

—*Discours* prononcé à l'occasion des funérailles du comte de Saluces, membre de l'Institut historique, grand-maître d'artillerie, commandant de l'École militaire de Turin, par le professeur Vincent Bigliani; suivi de la liste des élèves de cette institution, qui ont fait frapper une médaille en son honneur. Turin, 1854.

—*Annales* de la société libre des Beaux-Arts du 1er mai 1830 au 1er mai 1853. Paris, 1855.

—*Des progrès* de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848, par M. l'abbé Jules Corblet.

—*Revue* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes; mai 1855.

—*Mémoire* sur la vie et les ouvrages du docteur P. Marianini, par M. le docteur B. Trompeo.

—*Mémoire* sur la vie et les écrits du docteur Charles Novellis, du même auteur.

—*La Chronique de France*, par Jules Lucas (Esquisses historiques, la Gastronomie à la Bastille et dans les prisons pendant la Révolution, par Th. Latour). Collection, 16 numéros.

—*Histoire* générale de l'Église depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par M. l'abbé G. E. Darras. 4 vol. in-8°; Paris, 1854.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

MÉMOIRES.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE DANS L'ANNÉE 1854.

Messieurs,

Je ne sais rien d'aussi uniforme, d'aussi monotone, et j'allais presque dire d'aussi ennuyeux, que la fonction qui m'est dévolue, de rendre chaque année, dans votre séance publique, un compte sommaire et rapide des travaux de votre compagnie. Distribuer en aristarque ou l'éloge ou le blâme est une chose fort délicate, que je ne me permettrais pas et qui heureusement d'ailleurs n'est point de mon ressort. Il faut laisser ce rôle de critique aux juges *extérieurs* et se borner ici au rôle de statisticien. Cela va beaucoup mieux à mon insuffisance et il est infiniment plus facile de *constater* que de *contester*. Qui donc d'ailleurs oserait, à propos de vos savantes recherches, de vos efforts continus pour agrandir le domaine de la science, pour approfondir et élucider les problèmes historiques laissés obscurs par les temps passés, se faire, comme disait Nodier, *peseur juré de mots et de syllabes?* Ce qu'il faut voir dans votre *Investigateur*, c'est le fond. Vous êtes moins une société littéraire qu'une société scientifique. Vous ne vous occupez ici ni de romans, ni de vers, ni d'œuvres légères. Vous creusez, vous labourez, vous ensemencez un champ plus sérieux : — celui de l'érudition. Or, comme dans ce sillon il est impossible d'aller jusqu'au bout et de faire rendre à la moisson de prime-abord tout ce qu'elle doit donner avec le temps, il n'y a qu'à louer les rudes et courageux travailleurs qui se font, comme vous, les *pionniers* de la pensée, les enfants perdus de la science. Je trouve votre exemple d'autant plus digne d'éloges que nul de vous n'ignore, en agissant ainsi, qu'il travaille pour un public nécessairement restreint; — que le bruit et les applaudissements de la foule, cette sorte de houle enivrante qui forme la renommée, monteront difficilement vers lui, et qu'il ne viendra (de son vivant du moins), qu'après ces baladins de la plume et ces amuseurs de populaire dont les écrits ont tout juste autant de durée que *la neige d'antan,* pour employer l'expression d'un vieux rimeur.

Vous n'avez donc pas besoin d'être encouragés ni consolés, Messieurs. Le bien que vous faites, l'utilité dont vous êtes, voilà votre récompense. Le reste vous inquiète peu. Croyez bien d'ailleurs, Messieurs et chers confrères, que tous les esprits élevés apprécient convenablement vos travaux et les estiment fort. J'ai beaucoup entendu vanter,... même à *l'Académie des beaux-arts* et à celle des *Inscriptions et belles-lettres*, le mémoire de M. Bonnefous, notre collègue, sur les Van-Eyck et sur Memling, ainsi que ceux de MM. de Viriville sur Jeanne-d'Arc, et Ernest Breton sur Pompeia. Ce dernier même s'est métamorphosé en un fort beau livre sur la ville *Palimpseste*, si je puis ainsi m'exprimer, et ce n'est pas là un mince honneur pour l'*Institut historique*.

Nos honorables collègues MM. de Brignolles, Huillard Bréholles, Jules Barbier, Carra de Vaux, Renzi, Alix, Hardouin, Depoisier et autres, ne sont pas restés non plus en arrière. Ils ont bravement continué leur tradition, et votre journal a reproduit leurs *Mémoires* dont le succès a justifié l'insertion.

La partie si importante de vos travaux hebdomadaires qui se compose de rapports, d'analyses, de notices, est loin également d'avoir été négligée. M. Nigon de Berty vous y a fait connaître avec toute la conscience et la sagacité qui le distinguent, le bel ouvrage de M. le docteur Josat *Sur la mort et ses caractères ;* M. Cuneo-d'Ornano vous a donné, sous forme de rapport, les plus curieux détails touchant l'académie des Quirites de Rome ; M. Kohler s'est attaché à vous tracer l'aperçu du livre profond et savant de M. Blavignac, *Sur l'architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève et Lausanne ;* enfin l'un de vos membres les plus assidus et les plus zélés, M. Masson, vous a analysé les *mémoires* de l'académie royale de Belgique, l'une des sociétés savantes les plus remarquables de l'Europe.

J'arrive à la partie la plus pénible de ma tâche, Messieurs. La mort, — cet archer invisible et impitoyable, comme l'appelaient et la représentaient nos aïeux, — a frappé plusieurs de nos collègues. Puis-je vous citer sans émotion, cet excellent abbé Auger qui apportait dans nos relations tant d'urbanité, et qui était bien le *vir bonus* de l'orateur latin ; — l'honorable comte de Las-Cases dont le nom était synonyme de dévouement ; — le savant M. Frissard que tous ceux qui l'ont connu pleureront longtemps encore ; M. de Stassart, fabuliste aussi ingénieux qu'affable ; M. Tissot de l'Académie française ; M. le docteur Duval à qui l'humanité devait tant ; M. Dufey de l'Yonne, longtemps célèbre comme avocat ; M. Gardiner, homme de lettres anglais ; enfin le général Bustamente, l'un des fondateurs de la liberté du Mexique.

D'honorables adhésions sont venues combler ces vides, et si elles n'ont pu effacer nos douleurs elles les ont du moins diminuées.

Messieurs, je terminerai ce rapport déjà trop long en évoquant chez vous un souvenir. L'an dernier je vous disais en pareille circonstance : « *Sa Majesté l'Empereur, qui figurait depuis* 1834 comme simple membre de l'*Institut* parmi nous, a daigné accepter le titre de PREMIER PROTECTEUR de notre société, en nous faisant dire *qu'il était heureux de donner une nouvelle preuve de son intérêt et de sa bienveillance à une compagnie dont il appréciait les utiles et importants travaux.* »

Eh bien ! cette année, Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, continuant son auguste protection à notre compagnie, a bien voulu lui accorder à titre d'encouragement une allocation de mille francs, *comme un nouveau témoignage*, dit la lettre de M. le ministre d'État, *de l'intérêt de Sa Majesté pour les travaux accomplis par l'Institut historique.*

Il n'y a rien à ajouter à un pareil acte, Messieurs, et son accomplissement est la plus belle comme la plus douce récompense de vos efforts.

ACHILLE JUBINAL, *secrétaire-général.*

DU PROGRES MORAL DES CARACTÈRES.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

Les communications si faciles, résultant, dans la civilisation moderne, de la presse périodique, des chemins de fer, des télégraphes électriques, opèrent une telle fusion de nos habitudes, que déjà on peut prévoir le temps où il n'y aura d'autres différences dans le goût, les manières et la conversation des habitants des diverses parties du globe, que ces nuances imperceptibles de physionomie qu'une mère attentive sait seule distinguer dans les traits encore indécis de la première enfance. Les historiens y perdront beaucoup, car c'était merveille de voir leurs efforts pour exprimer les originalités de chaque individu. Il est bien vrai que certains d'entre eux avaient des types et des contre-types qui ne variaient qu'avec la classe des personnages, le type chevaleresque, par exemple : dignité dans le maintien, grandeur d'âme, intrépidité dans le danger, goût exquis dans l'appréciation des objets d'art, générosité, affabilité pour tous; le type parlementaire : habileté aux affaires, travail assidu, préoccupation unique du bien public, intelligente économie et amour sincère d'un progrès véritable et d'une sage liberté ; prenez le contre-type et vous aurez le contraire de tout cela; ils usaient donc du type ou du con-

tre-type suivant le parti pour lequel ils écrivaient ; mais les historiens consciencieux, sans flatterie comme sans venin, peignaient d'après nature, et chaque trait de leur impartial pinceau représentait une nuance caractéristique du prince, général ou magistrat qui entrait en scène. Désormais ce ne sera plus cela, le frottement continuel des classes fera déteindre nos habits sur les vêtements de nos commensaux. Déjà tout est noir dans nos costumes, et l'on sait que le noir est l'absorption des diverses couleurs. Les costumes du Mâconnais, de la Vendée, de la Lorraine, de la Suisse, du Tyrol, de l'Andalousie, revivent encore sur nos théâtres, dans quelques scènes du temps passé ; mais quand sous les mêmes vêtements on représentera un gascon plein de franchise, un picard ingénu, un normand conciliant, un lyonnais prodigue, un bordelais sans vanité, un beauceron spirituel, un auvergnat désintéressé, qui pourra s'y reconnaître? L'histoire et le théâtre étaient jusqu'ici un miroir dont le mérite consistait à rendre chaque personnage avec la singularité de son propre caractère ; mais quand l'esprit de Paris sera l'esprit de tout le monde, quand le breton sera propre et soigné dans sa toilette, comme un dandy du boulevard des Italiens quand le champenois cultivera les lettres comme les rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, et le limousin la musique comme les enfants de Lutèce ; l'histoire sera un miroir où l'on ne verra plus dans son semblable que soi-même, spectacle peu flatteur ; car quel est celui qui, se comparant aux autres, ne se mire pas un peu aujourd'hui encore dans sa supériorité? J'ai parlé de l'histoire et du théâtre, je n'ai rien dit du roman ; or, je tiens pour certain que le romancier perdra plus que tout autre à cette uniformité : nous aurons bien toujours des contes ou romans à conceptions fantastiques tels que surent en faire les chefs de colonne Offmann, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Eugène Sue, d'Arlincourt, et cette foule de stagiaires de la littérature dont les noms ne sont retenus que des lecteurs habituels du feuilleton ; de ceux-là, on en aura toujours ; l'originalité est dans l'imagination de l'auteur, et l'œuvre est d'autant plus merveilleuse qu'elle ne ressemble en rien à ce qui existe ; mais quant à ces fidèles peintures de Walter-Scott, de Cooper, de Balzac, d'Alfred de Vigny, nous n'en aurons plus, car le champ livré à leurs études ne sera plus qu'une vaste plaine, riche en épis dorés comme le pays chartrain, mais comme lui sans accidents, sans eau et sans verdure, où jamais un artiste ne se décidera à poser son chevalet.

Ces tristes réflexions me suggèrent l'idée de rechercher ce que valaient nos pères, de retracer les dissemblances qui déjà se sont perdues dans le

rapprochement des classes et des distances, et de montrer en quoi la sagesse et la morale ont progressé, en un mot de comparer les hommes du temps passé à ceux du temps présent.

Lorsque étant sorti du collége, où je n'avais appris à connaitre que les Grecs et les Romains, que je connaissais d'ailleurs fort mal, je commençai à fréquenter la société contemporaine dans laquelle je devais vivre désormais, je la trouvai partagée en deux camps : dans le premier on louait le passé; dans le second, au contraire, on avait pour tout ce qui avait précédé le dix-huitième siècle un souverain mépris, et comme j'étais jeune, porté à l'admiration des grandes choses et que ce camp avait la prétention d'être celui de la lumière et du progrès, il avait conquis à tel point mes sympathies, que, voulant un jour mieux connaître ces êtres, mes aïeux, dont j'entendais dire beaucoup de mal, par les hommes qui à mes yeux étaient les meilleurs juges de l'histoire, je me demandai si je ne devais pas étudier ces animaux de l'ancien régime dans Pline, Linné, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, plutôt que dans Montaigne, Pascal, La Bruyère et Larochefoucauld, puisqu'il était reconnu que la race n'en était devenue raisonnable qu'un peu avant 1791. Heureusement un mien ami me conseilla de consulter les géographies anciennes, me disant que les géographes avaient alors l'habitude de décrire non-seulement les villes et leurs monuments, les campagnes et leurs productions; non-seulement les fleuves et les rivières, non-seulement les plantes et leurs propriétés, non-seulement les animaux et leurs instincts, mais encore les hommes et leurs caractères, et que je trouverais là des renseignements utiles et curieux.

J'avisai dans ma bibliothèque un bouquin relié en parchemin, intitulé : *Les États, empires et principautés du monde, représentés par la description du pays, mœurs des habitants, richesse des Provinces,* par un Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, imprimé à Rouen en 1625. Il ne m'en fallait pas davantage, je l'ouvre à l'article : Mœurs des Français de ce temps.

« Le peuple de France est bon et franc; il est propre à toutes choses et » peut réussir à tout ce qu'il entreprend, tant il a l'esprit subtil et » prompt, » (puisse-t-il en être encore de même aujourd'hui où l'on entreprend tant de choses, la coloration des bois, le drainage, la pisciculture). « C'est un peuple né à la guerre et qui estime plus ceux qui font » profession des armes et leur porte plus de respect qu'à ceux qui sui» vent les lettres, » (on ne connaissait encore ni la société des hommes de lettres, ni l'Athénée, ni l'Institut historique); « vous y voyez peu de » gens sujets à s'égarer dans leur entendement, mais beaucoup de légers

» et peu graves, ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont et de » leur rondeur naturelle, plutôt que du défaut de jugement et de con» duite. » Pourrait-on dire aujourd'hui que nul ne s'égare dans son entendement et ne semble-t-il pas que la légèreté soit un peu passée de l'esprit dans la conduite? j'en appelle à nos plus illustres concitoyens, fussent-ils membres de l'Académie des sciences morales et politiques; il m'étonnerait fort que nul d'entre eux n'eût aucun compte à régler avec l'austère Caton et même avec l'indulgent Horace) ; revenons à nos aïeux : — « Ce peuple, qui s'adonne à toutes sortes de métiers et d'arts li» béraux et mécaniques, est hasardeux et plein de courage, va par tout le » monde ou pour le trafic ou pour la guerre, aime assez les nouveautés, » est curieux et quelquefois peu secret, dépensier et désireux de paraître, » quelquefois il a trop de langage, mais bien souvent on voit plutôt partir » le coup de sa main que la parole de sa bouche; il affectionne l'hon» neur. Depuis la paix on s'adonne fort en France à suivre les lettres, » pour ce qu'on voit combien les hommes de robe longue sont honorés et » se font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens, même de » basse condition, mettent leurs enfants aux études, pour essayer d'en » faire des pivots de leur maison et des arcs-boutans du Palais; mais il y » en a maintenant, » (en 1625), « un si grand nombre que les uns font » mourir de faim les autres et le plus heureux l'emporte sur ses com» pagnons plutôt que le plus savant. » — Vous qui vous plaignez aujourd'hui de la concurrence dans les études, direz-vous encore : que ne suis-je né il y a deux siècles! — Vous eussiez rencontré même concurrence, même plainte. — Observons maintenant dans mon vieux livre les mœurs de chaque contrée. Mon auteur est parfois peu civil, c'est la franchise du temps, personne ne s'en offensera, il est bien entendu que les hommes d'aujourd'hui ne sont pas les hommes d'autrefois, et que tout ce qui était défaut alors, est aujourd'hui, au moins dans mon camp, vertu et qualité. Ceci dit, commençons par les Provençaux, comme étant les plus éloignés : notre tour de France fait, nous reviendrons à nous. Nous ne reproduisons que les traits les plus saillants.

« Les Provençaux ont une merveilleuse disposition et sont extrêmement » sobres.... lorsqu'ils vivent à leurs dépens, et assez vaillants, mais in» constants, avares, doubles et de foi mal assurée. Ils sont tous grands » parleurs, se plaisent à faire des comptes d'eux-mêmes et s'estiment » au possible ; ils sont arrogants, superbes et fiers en tout ce qui se peut et » en leur pays, ne portent nul respect à leurs seigneurs... les femmes sont » fort pompeuses à l'italienne. » On ne trouverait plus, je pense, de Pro-

vençaux de cette mauvaise espèce; évidemment les fils valent mieux que leurs pères, à moins que l'auteur n'ait beaucoup chargé le tableau; cependant le Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi rend justice aux paysans en ajoutant : « Le paysan y est plus spirituel qu'en aucun » pays de France, et y dit si bien sa raison que l'on dirait que quelque » habile homme, nourri parmi les affaires, l'a instruit.

» Les Toulousains sont nés aux lettres et de bon esprit, mais sujets à » s'émouvoir au moindre bruit, peu courtois à l'égard des étrangers, du » reste dévots, fort civilisés, mais qui vivent assez mal chez eux.

Voici les... ceux-ci je n'ose guère les nommer, mon auteur m'avertit qu'ils n'endurent pas aisément une injure, mais qu'importe, si on me provoque, ce n'est pas mon affaire, c'est celle de mon bouquin, dont j'ai donné exactement le titre: à lui le gant; et puis notre spirituel et érudit secrétaire général M. Jubinal est là pour les défendre, sur ce je transcris. « Pour le regard de la Bigorre, le peuple y est haut à la main, né aux ar- » mes, soudain en ses entreprises et toutefois dissimulé au possible, peu » courtois, farouche et mal plaisant.... si ce n'est en ville, » voilà un vilain portrait, mais l'auteur ajoute que « toutefois l'habitant de la Bi- » gorre est bon, loyal et naturellement simple, » (par où l'on voit qu'en lui le bien détruit le mal, et qu'à tout prendre il vaut autant l'aimer que le craindre).

« Les Gascons sont de gentils esprits, prompts et soudains au possible, » tous brillants et pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entrepren- » nent (je croirais volontiers que mon auteur était gascon), ils se plaisaient » ou ils se plaisent à prêcher leurs louanges et à les ouïr (il y a bien encore » quelques Gasçons de cette nature même à Paris). A leur dire, personne » n'est pauvre parmi eux, et quand ils sont hors du lieu de leurs con- » naissances le plus misérable fait le prince. Avec cela ils sont envieux du » bien d'autrui plus que nation de la terre, et si pleins de mépris lorsqu'ils » n'ont pas affaire de personne qu'ils désobligent beaucoup de gens de » leur connaissance par leur mine, mais quand ils ont besoin de quelqu'un » on n'a jamais vu gens qui s'humilient davantage. » (Décidément la race antique n'est pas perdue, et je crois même qu'il y a progrès, car à ces traits je ne sais si on pourrait les distinguer de bon nombre de solliciteurs de tous pays qui se rencontrent en la capitale.)

Mais cherchons des portraits plus riants, et d'abord, les Champenois et les Briais : « Bien que leurs voisins les blâment d'être trop arrêtés à leur » opinion et qu'on les appelle testus, toutefois cette imperfection est cou- » verte par un nombre infini de vertus; ils sont accostables, prompts à

» faire plaisir, craignant Dieu, et ne sont sujets à se coiffer aisément de » nouvelles opinions.

» Les Périgourdins sont dispos, gaillards, sobres, propres à toute hon- » nête action ou exercice, soit des lettres, soit des armes, et quant aux » femmes elles y sont chastes, bonnes ménagères et n'ont autre soin que » de leur famille. » (On voit qu'il n'est pas nécessaire d'être gastronome pour estimer le Périgord et que les habitants valent les produits du sol.)

« Le peuple lyonnais est doux et gracieux, à la façon niaise; mais l'effet » n'est pas si grossier que l'apparence (mon auteur était observateur exact » et pénétrant). Le paysan y est rusé, et pour ceux qui sont un peu plus » relevés de condition, ils font habilement leurs affaires. » (Mon vieux livre leur reconnaît là une qualité précieuse que n'ont pas tous les Parisiens, même les plus lettrés.)

« Les Beaucerons sont d'assez bonne pâte, adonnés au labourage et au » trafic des blés. » (Il n'y a rien à ajouter à cela : c'est la vie des patriarches.)

« Ceux d'Orléans, quoiqu'assez polis et civilisés et d'un langage agréa- » ble, avaient (car ils n'ont plus sans doute) un naturel aigre et piquant, » qui leur fit donner le nom tant rabattu de guespin.

» Les Limousins font un procès pour un rien. » (N'allons pas plus loin, ils m'en feraient un.)

« Les Normands sont fins, rusés, savants au possible en matière de » procès », encore des procès, passons.

Assez de provinciaux, venons aux Parisiens, il n'y en plus ici de 1625, je puis donc en parler à mon aise; écoutez bien :

« Puisque nous avons entrepris (écrit notre auteur) de discourir des » mœurs de toute la France, il sera à propos de parler de la ville capitale » qui est Paris; demeure ordinaire de nos rois, abrégé de tout le royaume, » de même que l'homme est l'abrégé du monde. Les Parisiens sont d'un » assez doux naturel, peuple fort aimable et qui passe tout autre en civi- » lités. Les Parisiens, en effet, ne se montrent pas si revêches que les ha- » bitants de plusieurs autres villes de France, ils sont toutefois fort aisés » à se mouvoir, et un homme accort est capable d'en faire mouvoir un » millier. (Ceci s'écrivait du temps de la Fronde, où l'on remuait beaucoup » pour peu de chose). Ils sont extrêmement désireux d'argent (goût qui ne » s'est pas perdu), de sorte qu'il n'y a chose du monde qu'un Parisien » n'entreprenne pour en avoir (il ferait de même aujourd'hui); on a vu » autrefois des Parisiens assez niais (l'auteur dit autrefois), tellement qu'on » leur donnait le nom de badauds par toute la France; mais ils sont au-

» jourd'hui (en 1625) tellement déniaisés qu'ils piperaient tous les autres.
» (Que dirait donc le gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII s'il
» était notre contemporain ?) Les femmes de toute sorte désirent y paraître
» et être beaucoup mieux vêtues que leur condition ne le comporte, à quel-
» que prix que ce puisse être. » (Ah ! mes chères grand'mères de 1625, que vous seriez heureuses de voir vos petites filles de 1855, animées du même esprit, reprendre et surcharger de riches dentelles vos magnifiques costumes de soie, de velours, de brocart d'or et d'argent !) « Les femmes
» sont louables en ce que les plus belles (elles étaient déjà belles) et les plus
» délicates ne dédaignaient pas de visiter les hôpitaux. (Elles étaient déjà bonnes, elles le sont encore). « Ce peuple est fort désireux d'apprendre
» ce qui se passe. » (Permettez-moi d'ajouter ce qui s'est passé, c'est pourquoi il doit aimer l'histoire.) Voulez-vous savoir comment il a cessé d'être un peu trop curieux, notre auteur le dit : « Les Parisiens qui fai-
» saient jadis merveille de toutes choses qui arrivaient de nouveau, ne
» s'étonnent guère plus d'aucune, tant ils sont accoutumés à en voir d'é-
» tranges ! » (Ils n'avaient cependant encore vu ni l'*Ane Mort* et *la Femme guillotinée* de Jules Janin, ni *les Deux Cadavres* de Frédéric Souillé, ni *la Danse Macabre* du bibliophile Jacob, ni l'*Homme des Ruines* de Dinancourt, ni *les Deux Fantômes* de Mme de Nardoit, ni *le Couvent des Dames noires* de Koskin de Montigny, contes effrayants, faits pour étonner ceux que plus rien n'étonne.)

L'analyse de tout ceci est que les Français de l'une ou l'autre province avaient en 1625 des qualités et des défauts qui ne nous sont pas inconnus, que le peuple de Paris notamment était remuant, mais maniable, désireux d'argent, déniaisé, habile même à piper les autres, que les femmes aimaient à s'y parer, et que les maris curieux de nouvelles ne s'étonnaient plus de rien. Quel est donc depuis lors le progrès des caractères? Tout ceci était écrit lorsqu'on m'apprit que le petit in-4° dans lequel j'avais puisé mes documents, s'était transformé dans une nouvelle édition en 6 vol. in-fol. Est-il possible qu'un examen plus attentif de l'auteur ait grossi à ce point avec les connaissances géographiques, les qualités ou les défauts de nos ancêtres ; je n'ai pas voulu vérifier le fait dans la crainte de me trouver trop orgueilleux ou trop humilié de la comparaison ; je m'en suis tenu à ma question : quel est depuis lors le progrès des caractères ?. . Je vous le dirai, si vous voulez bien me permettre d'ajourner ma réponse à la prochaine séance publique lors de l'exposition universelle ; non pas que nous ayons la pensée de faire une exhibition de nos contemporains avec leurs défauts et qualités, comme on vit récemment en Amérique une exposition

des plus beaux enfants; non, il serait trop difficile de classer et tarifer une telle marchandise sans s'exposer à tromper les visiteurs, qui ne pourraient apprécier l'état intérieur de l'âme que sur le jeu décevant des physionomies. Mais voici comment se révélera le progrès.

Lorsque de tous les points du globe nous verrons accourir à Paris, semblables aux papillons qui cherchent la lumière, des nuées d'industriels étrangers, apportant et vantant chacun avec émulation les produits de leur savoir-faire, nous devrons naturellement, en peuple le plus poli de la terre, leur trouver les qualités aimables qu'on aime à rencontrer dans autrui ; sagacité, prudence, affabilité ; et assurément jaloux de ne pas se laisser dépasser par nous en bons procédés, ils nous rendront éloges pour éloges, admiration pour admiration. Je vous promets un résumé consciencieux, quoique flatteur, de cet échange de congratulations. Je parlerai de la gaieté anglaise, de la modestie espagnole, de la vivacité allemande, de la discrétion française, sans y glisser la moindre malice, car je ne serai que l'exact interprète de la commune effusion, et tout cela à une condition unique, c'est que la langue universelle qui doit être, avec la vapeur et le télégraphe électrique, le complément des voies de communication et le dernier degré de la fusion des peuples, aura été inventée et sera mise en usage par tous ceux qui voudront bien m'écouter. Je n'en excepte que les Russes, parce qu'il ne faut pas être exigeant, et demander à ceux qui n'ont pas encore adopté la réforme du calendrier grégorien de parler une langue que l'Académie elle-même n'épelle pas encore. Mais le prodige s'opérera, soyez en sûrs, comme tant d'autres auxquels on ne croyait pas ; Salvandy commentera Cousin avec autant de précision et de clarté que Villemain en mettra à interpréter Leverrier ; la langue scientifique sera la langue du poëte, parce que le poëte lui-même s'inspirera des connaissances du mathématicien, et le prodige s'opérera d'autant plus vite, qu'une langue dans laquelle tout le monde, sans exception, s'entendrait louer et pourrait faire entendre son propre éloge des Allemands, des Chinois, des Américains aurait les plus grandes chances de succès. Oh si, comme avant la Tour de Babel, on venait à se comprendre, même en parlant politique, philosophie et science, comment l'estime ne produirait-elle pas l'amour? On est si habile, même avec la réserve de la modestie, à faire son propre éloge, qu'il faudra bien que tout cède à l'entraînement de cette éloquence naturelle et irrésistible; si l'on ne s'aime pas davantage, c'est faute de s'entendre : mais avec la langue universelle naîtront l'estime et l'amour universels, et alors, mais alors seulement, on connaîtra bien le progrès moral des caractères. CARRA DE VAUX, *membre de la 3e classe.*

NOTICE SUR M. L'ABBÉ AUGER.

MESSIEURS,

La confraternité littéraire et scientifique mériterait déjà quelque estime, quand elle aurait uniquement pour résultat une mise en commun de goûts et de facultés que la conformité rapproche, et que le mutuel contact doit infailliblement féconder. Mais elle a un tout autre prix à mes yeux. L'alliance des idées gagne les personnes et les caractères, et de l'estime réciproque naît bientôt une affectueuse solidarité.

Ce sentiment, Messieurs, nous l'éprouvons surtout chaque fois que la mort frappe dans nos rangs, et vous savez qu'au cours de ces derniers temps elle n'a pas épargné notre Institut.

Le 3 décembre 1854 a été marqué pour nous par une perte des plus sensibles. M. l'abbé Auger est mort, à l'âge de 70 ans, encore plein de vigueur de corps et d'intelligence. Vous avez pensé qu'il était bien d'adresser à sa mémoire un suprême adieu. Dans la plupart des sociétés, un pieux usage a depuis longtemps consacré ces solennités touchantes. Vous m'avez confié le soin de recueillir les principaux traits de la vie de M. Auger. Je viens accomplir cette honorable mission. Je le ferai avec simplicité. Suivant moi, c'est toujours la première condition de ces sortes de travaux, mais cette condition est plus impérieuse encore quand il s'agit de la biographie d'un homme qui, par goût autant que par devoir, fuyait l'éclat et se réfugiait dans la modestie.

J'ai peu de détails sur la famille de l'abbé Auger, et je dois convenir qu'il ne compte pas d'ancêtres.

Pourtant, il est une sorte de parenté historique que, dans cette enceinte surtout, il est permis de revendiquer à son profit.

Chose singulière! Au XVIe siècle, le P. Auger se rendit célèbre par sa vaste science, acquise à force de patience et de misère; il brilla par son éloquence et devint le confesseur d'Henri III.

Au siècle dernier, Athanase Auger, ecclésiastique distingué, d'abord professeur de rhétorique au collége de Rouen, puis devenu, à Paris, membre de l'Académie des Inscriptions, étonna ses contemporains par son érudition, sa connaissance profonde des orateurs grecs et romains, et donna, le premier, des traductions complètes de Démosthènes, d'Eschine et d'Isocrate.

Enfin, de nos jours, un abbé Auger, autre que celui qui fut notre col-

lègue, ancien proviseur du collége Stanislas, a été un homme distingué par les qualités de l'esprit.

Ne semble-t-il pas, Messieurs, que certains noms soient prédestinés, et qu'à celui d'Auger soit attachée une vocation irrésistible pour la religion et pour la science?

Auger (Jean-Baptiste-Amand) naquit à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure) le 26 octobre 1784. Les sombres préoccupations des temps au milieu desquels s'écoula son enfance étaient peu propres à favoriser les fortes études. Cependant, il acquit rapidement l'instruction la plus complète et la plus solidement assise sur la base inébranlable de l'éducation morale : c'est assez vous dire combien sa jeunesse fut laborieuse et avide de savoir. Il remporta ces premiers triomphes, si doux au cœur, si pleins de souvenirs, et dont les heureux présages sont plus rarement démentis qu'on ne se plaît à le croire, ou du moins à le dire. Élève du collége de Rouen, couronné dans toutes ses classes, il obtint notamment à l'École centrale de cette ville, le 15 thermidor an VIII, le grand prix de la classe de Mathématiques, et, le 15 thermidor an IX, le premier prix de la classe des Belles-Lettres. C'était se montrer à la fois distingué dans la littérature et dans les sciences; le jeune lauréat de l'an IX est bien l'homme que nous avons connu et dont nous avons tous admiré l'égale et admirable aptitude dans les deux grandes branches des connaissances humaines.

Des résultats encore plus sérieux furent le prix des efforts de ce studieux élève. A l'âge de 17 ans, en 1801, il vint à Paris où il projetait d'ouvrir, en société avec une autre personne, un établissement d'éducation. Détourné, par des raisons de famille, de l'École Polytechnique, vers laquelle le dirigeaient ses études, le jeune Auger songea à conquérir, pour l'utiliser ensuite, le grade de *chef d'institution*. Il subit les examens exigés pour l'obtention de ce grade avec une grande distinction (2 messidor an XII). A la suite de ces brillantes épreuves, M. Auger, qui se vouait à l'instruction publique, fut dispensé de la conscription. Il se consacra dès lors tout entier à l'enseignement. Pendant 20 ans, de 1801 à 1821, il dirigea l'important établissement, situé rue d'Assas, connu sous le nom d'*Institution Bernard et Auger*, et dont il était le principal fondateur. Entrer dans de telles fonctions quand on compte dix-neuf ans à peine, y mériter de suite l'amour et le respect des élèves, la confiance des familles, l'estime de tous; n'est-il pas vrai, Messieurs, que c'est un problème difficile à résoudre, et qu'on ne saurait y parvenir sans une rare précocité de savoir et de raison? Tel a été pourtant le mérite incontestable de M. Auger. Il faut reconnaître au surplus qu'il était merveilleusement

doué pour l'enseignement. Des connaissances aussi variées que profondes, une parole facile dans son abondance un peu dogmatique, un heureux mélange, dans les manières et dans toute la personne, de douceur et d'autorité, voilà certainement des conditions de succès qui appartenaient en propre à M. Auger. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, dès ses débuts dans cette carrière, les hommes les plus considérables aient applaudi à ses succès, aient recherché sa fréquentation, son amitié même. Dix ans après la fondation de ce premier établissement que M. l'abbé Auger dirigea, et alors qu'il était bien jeune encore, M. Frayssinous, inspecteur de l'Académie de Paris et qui fut plus tard grand maître de l'Université, lui écrivait : « *Je sais que votre établissement est le meilleur de Paris, et que vous en êtes l'âme.* »

Cependant, en 1821, M. Auger eut la pensée d'ouvrir et de diriger seul une autre maison, dont le siége fut établi rue du Bac, et qui ne tarda pas à produire d'aussi heureux résultats que sa première création. A cette occasion, et lorsqu'il s'agit de régler ses intérêts avec l'associé dont il se séparait, M. Auger montra le plus généreux détachement; car il lui fit abandon de tous ses droits à l'établissement commun, dont la valeur était considérable. Quelques années plus tard, en 1825, M. Auger dut céder à un successeur la direction de la nouvelle maison qu'il avait fondée rue du Bac, et il se conduisit avec le même désintéressement. On peut donc dire qu'il a consacré environ qnarante années de sa vie à l'instruction de la jeunesse, dans la seule vue de faire le bien en formant des citoyens éclairés et vertueux.

C'est à cette époque de 1825 que M. l'abbé Auger fut appelé au collége de Versailles, en qualité de proviseur. Cette distinction lui fut accordée par l'évêque d'Hermopolis, ministre de l'instruction publique, qui, nous venons de le dire, avait su apprécier toute sa valeur. Cependant, depuis 1812, M. Auger avait reçu les ordres sacrés. Il se partageait entre la coopération laborieuse qu'il donnait à la direction de ses maisons d'éducation et les devoirs du saint ministère. C'est ainsi qu'il avait été attaché, pendant sept ans, comme vicaire, à l'une des paroisses du Hâvre, en confiant le soin de gérer l'établissement de la rue d'Assas à son associé. Après avoir exercé pendant trois ans les fonctions de proviseur au collége de Versailles, où il rétablit la discipline et assura, par de sages mesures, la forte direction des études et le maintien des bonnes mœurs, M. l'abbé Auger revint à la pratique du sacerdoce en 1828. Il fut nommé par le roi Charles X chanoine de joyeux avénement.

En 1829, Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, l'appela à Compiègne,

comme curé de la paroisse Saint-Antoine. Il a laissé à ses paroissiens et il a toujours conservé d'eux les meilleurs souvenirs. Son testament contient un legs d'une partie importante de sa bibliothèque au profit du curé actuel de Saint-Antoine de Compiègne et de ses successeurs.

Sous le roi Louis-Philippe, lors du mariage de la reine des Belges, qui fut célébré, comme on sait, au château de Compiègne, le mérite de l'abbé Auger devint l'objet de l'attention du souverain; et bientôt il fut désigné pour un évêché : mais, exempt d'ambition, et passionné surtout pour la science, il refusa de devenir un des dignitaires de l'Eglise.

Enfin, en 1843, il quitta sa cure et vint s'établir à Paris, pour se livrer exclusivement aux études qu'il aimait et à la prédication catholique. Les sermons qu'il prononça ne montent pas à moins de cent cinquante.

Nous venons de jeter un coup-d'œil rapide sur les événements de cette existence si simple et pourtant si bien remplie. A cette série de faits et de dates, assez sèche par elle-même, on pourrait cependant ne pas ajouter une parole, et, dès à présent, il vous serait facile d'apprécier quelle était la valeur de l'homme que nous avons perdu, au double point de vue de l'intelligence et du cœur; car la vie que nous venons d'exposer devant vous se résume en deux mots : *savoir* et *dévouement*. Il nous sera permis cependant, et c'est pour nous une tâche douce à remplir, d'arrêter quelques instants vos méditations sur cette *intelligence* et sur *ce cœur* qui ne vivent plus au milieu de nous que par le souvenir.

M. l'abbé Auger n'était pas seulement un homme instruit, c'était un homme d'une véritable et vaste érudition. Les vrais savants ont toujours été rares, jamais plus qu'à notre époque. Aujourd'hui, on se pique surtout de connaître le prix du temps; avant tout, il faut aller vite; on va si vite en toutes choses, en effet, qu'on semble pressé de vivre : à coup sûr, on est pressé d'apprendre, et beaucoup de gens professent qu'en fait d'études, *les plus courtes sont les meilleures*. M. l'abbé Auger n'a jamais été de cette école; il n'a été ni le disciple ni le promoteur de la science prompte et facile. Dans ses paroles, comme dans ses écrits, se reconnaissait l'homme de labeur, demandant ses inspirations au recueillement de la solitude, aimant à rafraîchir, à retremper ses souvenirs aux véritables sources, et ne dédaignant jamais, dans l'étude d'une question, de remonter le cours des connaissances même élémentaires. *Amant meminisse periti.*

Il aimait la science pour elle-même; toutefois, il ne pouvait manquer d'être recherché par les sociétés que le culte de la science a fait naître. Aussi, M. Auger a-t-il été professeur à l'*Athénée*, secrétaire de la Société de *Saint-Grégoire de Tours*, enfin membre assidu d'abord, puis *vice-pré-*

sident de notre Institut historique. Personne ne s'étonnera que, dans cette enceinte, je m'attache surtout aux travaux accomplis par M. l'abbé Auger, en cette dernière qualité de membre de l'Institut historique, et l'on reconnaitra que ce seul aspect de sa vie scientifique et littéraire est un objet d'étude d'une ampleur très-satisfaisante.

M. l'abbé Auger a commencé, le 20 juin 1837, à faire partie de l'Institut. Depuis lors, on peut dire qu'il a été pour nous tous un modèle d'assiduité aux séances des comités et des classes, et aussi l'un des plus laborieux producteurs de notre Société. Nous avons dû borner l'examen de ses travaux à une certaine période; nous avons choisi celle pendant laquelle il a le plus produit, celle surtout qui nous a donné les œuvres de lui les plus remarquables. Dans un espace de cinq années, par exemple, de 1845 à 1850, en parcourant notre journal l'*Investigateur*, on rencontre dans ses colonnes plus de trente Mémoires ou Rapports de M. Auger, tous d'une étendue et d'une importance considérables. Quand il rend compté d'un ouvrage, il ne se borne pas à en apprécier la portée et le mérite; il commence par poser les principes de la matière; il expose ses idées personnelles sur le sujet que l'auteur a traité, puis il passe à celles de l'auteur même et il les soumet à une savante analyse, à une critique sérieuse, qui n'est pas moins éloignée d'une sévérité presque malveillante, que de cette banalité d'éloges sous laquelle on déguise trop souvent le vide d'un compte-rendu. Ce qui distingue chez M. Auger ce genre de travaux, c'est leur caractère essentiellement consciencieux, et l'on peut dire de lui qu'il était l'*Investigateur* par excellence. Nous n'hésitons pas, Messieurs, à rendre ce témoignage à ses œuvres, parce qu'il est fondé non-seulement sur les impressions que naguère elles avaient fait naitre en nous, quand nous les entendions pour la première fois; mais encore parce que, récemment, nous avons pu les relire à loisir, revivre pour ainsi dire avec l'auteur, et constater le soin qu'il apportait dans tous ses écrits. Tels sont notamment ses Rapports : *sur la Philosophie de l'Histoire des Conciles*, de M. l'abbé Cacheux; *sur le Manuel de chronologie*, de M. Sédillot; *sur les Inscriptions helvétiques*, de M. Orelli; sur l'ouvrage traduit du Vartabed Elisée, intitulé *Soulèvement national de l'Arménie*, etc. Ce dernier sujet a même inspiré à M. Auger un Mémoire des plus érudits et d'une grande étendue, *sur la Civilisation de l'Arménie chrétienne*. Nul de vous n'a oublié, Messieurs, avec quelle profondeur de science, au congrès du 8 juin 1845, notre collègue a fouillé les antiquités historiques de cette terre, de ces montagnes, *au pied desquelles* (dit la Genèse) *s'est arrêtée l'arche de Noé;* de ce pays qui doit son nom à son dixième roi *Aram*, descendant direct du pieux pa-

triarche; et qui, après avoir résisté successivement aux armes d'Alexandre et des Romains, laissa pénétrer sur son sol les vérités du christianisme, avec la parole inspirée des apôtres saint Barthélemy et saint Thadée. Chacun se rappelle comment il nous exposait ce magnifique développement en Arménie, sous l'influence de la doctrine chrétienne, du progrès moral, intellectuel et matériel. Je n'essaie pas même de résumer ici cette œuvre remarquable, je me borne à évoquer un souvenir, et j'éveille, j'en suis certain, des échos sympathiques dans tous les esprits et dans tous les cœurs.

Il est encore deux écrits, au milieu de tous ceux que l'abbé Auger nous a laissés, dont vous me permettrez de dire un mot, parce qu'ils font ressortir à merveille le caractère et le talent de notre respectable collègue, je veux parler de ses Mémoires *sur la Philosophie de Descartes* et *sur la Tolérance religieuse.*

M. l'abbé Auger, et c'est à mes yeux une véritable gloire, savait allier une noble indépendance d'opinion à un respect inaltérable du dogme catholique. Toute sa vie et toute sa doctrine peuvent servir de preuve à une vérité contestée seulement par des esprits passionnés : que la religion et la philosophie, loin d'être ennemies l'une de l'autre, sont unies par les liens d'une étroite parenté. Pénétré de cette vérité et n'ayant jamais négligé une occasion de la proclamer hautement, M. l'abbé Auger voulut venger la philosophie Cartésienne de ses détracteurs qui l'appelaient faussement la doctrine *du doute;* et, dans une dissertation remarquable par la pensée et par le style, il établit que *le doute philosophique* n'avait été pour Descartes que le point de départ, afin d'arriver *à la certitude*, en passant par *l'examen*, c'est-à-dire par le *criterium* de la raison. « Non, s'écrie-t-il, » le système de Descartes n'est point la philosophie du doute, c'est la » philosophie de l'évidence... Comme philosophe, je me tracerai une règle » de conduite que je suivrai par conviction ; comme théologien, je demanderai à l'Église des lois que j'observerai par obéissance. Mais souvent » ces deux sources de lumière, ces deux principes de sagesse se réunissent » pour éclaircir les questions, pour résoudre les doutes. La raison et l'autorité, l'observation et la tradition, quand elles sont d'accord pour attester une vérité, la rendent tellement certaine, tellement incontestable, » que l'esprit ne conserve plus la moindre hésitation, que le cœur se dilate, que toute l'âme aspire la sécurité, la science, la sagesse, l'énergie » du bien, le bonheur! »

Ce sont là, Messieurs, des lignes magnifiques, et nous avions raison de le dire, l'auteur s'y peint tout entier; il s'y manifeste ce qu'il est et ce

qu'il veut être ; un vrai *sage* en même temps qu'un vrai *croyant*, un homme de *raison* en même temps qu'un homme de *foi*.

La matière de *la tolérance religieuse* était peut-être plus délicate encore à toucher, pour un ecclésiastique. M. l'abbé Auger a triomphé, suivant nous, des difficultés du sujet avec autant de bonheur que de loyauté. *La tolérance religieuse est l'exercice de la charité chrétienne dans les rapports sociaux avec ceux qui ne professent pas la même religion.* Telle est la proposition nettement formulée par l'abbé Auger, et qu'il développe largement. Il sépare avec soin *la tolérance* de *l'indifférence*, cette paralysie d'un cœur qu'aucune foi n'anime ; mais il démontre énergiquement que les modèles de la tolérance nous viennent du Dieu même dont il a été dit : *Superexaltat misericordia judicium*, et il en conclut que nous devons aimer *la personne* et estimer *la bonne foi* de ceux qui n'ont pas nos croyances, tout en blâmant *leurs erreurs* et en essayant de les combattre.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que M. l'abbé Auger joignait l'exemple au précepte, et j'ai eu personnellement l'occasion d'en faire la remarque. Sans doute il était sûr de rencontrer chez tous les membres de l'Institut le respect le plus vrai pour les dogmes catholiques. Cependant, il arrive qu'un écrivain se place, même à son insu, dans une appréciation historique ou philosophique, en dehors ou à côté de la pure orthodoxie. Sentinelle avancée du respect pour le dogme, M. l'abbé Auger veillait toujours, et, plus d'une fois, il a pris la parole, soit dans un congrès, soit dans une réunion plus modeste, à la suite d'une lecture qui, pour bien d'autres, passait presque inaperçue, afin de relever certains points qui lui semblaient erronés et de nature à toucher en quelque chose aux idées reçues et professées par l'Église. Jamais, en lui, le philosophe ou le savant n'absorba le prêtre; il entrait dans la lice, la bannière de l'Église en main, vous vous le rappelez, Messieurs, toutes les fois qu'il y croyait l'intérêt de l'Église engagé ; et ce que vous vous rappelez mieux encore, c'est qu'il le fit toujours sans aigreur comme sans faiblesse, avec force dans le fond, avec tolérance dans la forme, toujours prêt à transiger vis-à-vis des personnes, jamais vis-à-vis des principes.

Voilà, Messieurs, l'homme d'une trempe vraiment énergiqne, dont le vide se fera longtemps sentir dans nos rangs. Nous sommes trop souvent détournés des travaux de notre Institut, par les soins et les exigences de toute nature que le monde nous impose. Comment ne pas songer alors à cette exactitude incessante, à cette fécondité, par fois un peu prolixe, qui, chez l'abbé Auger, étaient les fruits de la solitude et du recueillement, fruits bien précieux pour une sociétié savante ? Il n'est pas jusqu'à une certaine

disposition de son esprit à la censure, qui ne doive être de notre part l'objet d'un souvenir et peut-être d'un regret. Je m'explique, Messieurs : J'ai dit que, dans cette notice, je voulais être simple et vrai; la mémoire de M. Auger s'offenserait d'un éloge *quand même,* et je sens, d'ailleurs, que je n'ai pas les qualités d'un panégyriste. M. l'abbé Auger, comme tous les hommes qui sentent leur valeur, tenait à ses idées, les défendait chaudement toujours, ardemment quelquefois, et n'épargnait pas la censure à ce qui pouvait les blesser. C'est surtout dans nos petites discussions intérieures, peu graves au fond et en la forme, qu'on a pu quelquefois le trouver *grondeur;* mais ce qu'il faut dire, c'est qu'en pareil cas, la raison rigoureuse était presque toujours de son côté, qu'il nous rappelait à l'observance de nos statuts, et que cette ardeur passagère de discussion, effacée un instant après par une sincère bienveillance, prenait sa source dans le sentiment le plus avouable, l'amour du règlement, c'est-à-dire le respect de la loi.

J'ai essayé une esquisse bien imparfaite de l'esprit et du caractère de M. l'abbé Auger. Vous parlerai-je des qualités de son cœur? C'est ici, Messieurs, ici surtout que je veux être sobre et réservé. D'ailleurs, quel plus bel éloge pourrais-je faire de M. l'abbé Auger, que de vous dire, avec l'assentiment de tous ceux qui l'ont connu : *Il fut un digne ministre de la religion chrétienne!* Bienfaisance et dévouement, telle fut la pratique constante de sa vie; mais encore une fois, en touchant à cette partie du portrait de M. l'abbé Auger, c'est un devoir pour nous de la laisser dans l'ombre, et d'imiter ainsi la discrétion qu'il mit à faire le bien.

Constatons seulement avec bonheur les souvenirs affectueux que lui ont voués tous ceux qui furent ses élèves et qui se rappellent sa bonté en même temps que la direction ferme qu'il imprimait à leur éducation. L'un d'eux (1), que le barreau et les lettres se disputent, a eu le bonheur de retrouver M. Auger presqu'à la fin de sa carrière, et de resserrer, par une communauté de travaux et de goûts, les liens qui unissaient autrefois le professeur et l'élève... Jusqu'à la fin, jusqu'au bord de la tombe, il lui a donné les marques d'une affection filiale. Quand de tels sentiments se manifestent, Messieurs, ils honorent à la fois le disciple et le maître.

Je m'étais promis de jeter un voile sur tous les actes de charité de M. l'abbé Auger, et cependant il en est un entre mille dont le secret m'a été livré par un de nos collègues, et dont je ne me crois pas le droit de vous priver.

(1) M. Auguste Bonjour.

Cédant aux séductions qui assiégent trop souvent la misère et la jeunesse, une fille était devenue mère et se trouvait absolument sans ressources. M. l'abbé Auger la rencontra par hasard dans une maison où elle dépeignait l'horreur de sa situation. Ému de pitié à la vue de ces souffrances, et de protestations de repentir qu'il n'hésita pas à croire sincères, M. l'abbé Auger déclara qu'il se chargeait de pourvoir aux besoins de l'enfant et de la mère, jusqu'à ce que celle-ci fût placée. Il s'employa activement à l'effet de lui procurer des moyens d'existence; il la soutint longtemps et honorablement, au prix de grands sacrifices; malheureusement, l'objet de ses bienfaits, en cette circonstance, en était peu digne, et l'abbé Auger eut le chagrin d'apprendre que cette fille était retombée dans la voie du mal. « Ah! disait-il à la personne qui lui annonça cette fâcheuse nouvelle, ce » serait à dégoûter de faire du bien, si le mérite n'en était inscrit là-» haut! »

Le 3 décembre 1851, Dieu a rappelé à lui M. l'abbé Auger. Depuis quelque temps, sa santé, sans être visiblement altérée, avait cependant subi quelques atteintes. Jusqu'à ses derniers moments, il conserva la lucidité de son esprit et la sérénité de son âme. Ai-je besoin d'ajouter que sa mort fut chrétienne? Assurément non, Messieurs, et vous croirez aisément ceux qui ont entouré le lit de son agonie et qui affirment que la fin de M. Auger eût été un spectacle édifiant pour tous ceux qui auraient pu en être les témoins. Une telle mort est la récompense d'une vie vertueuse; elle inspire des réflexions dont la tristesse même est féconde en consolations de la nature la plus élevée, et l'on ne peut y songer sans redire la parole du Psalmiste : *Beati qui in Domino moriuntur.*

J. Barbier, *membre de la 2e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

POMPÉIA

DÉCRITE ET DESSINÉE PAR ERNEST BRETON, SUIVIE D'UNE NOTICE SUR HERCULANUM (1).

Tel homme vit obscur qu'une mort extraordinaire rend tout à coup célèbre; telle ville ne doit son illustration posthume qu'à la ruine qui l'a frappée, surtout quand cette ruine s'est accomplie par quelqu'une de ces

(1) 1 vol. grand in-8°, prix 10 fr., chez Gide et Baudry, rue Bonaparte, 5, et chez l'auteur, rue Richer, 10.



catastrophes naturelles, imprévues et terribles, dont la tradition transmet et agrandit le souvenir. Ce fut le sort de Pompéia. Fondée ou habitée primitivement par les Osques, longtemps dominée par les Etrusques, rattachée ensuite à la confédération Samnite, enfin conquise par les Romains qui en firent une colonie militaire, puis un municipe, Pompéia n'avait rien qui la distinguât des villes campaniennes de second ordre, lorsqu'un tremblement de terre et seize ans après une éruption du Vésuve, bien autrement désastreuse, vinrent la ruiner et l'ensevelir sous des monceaux de cendres. En trois jours, du 23 au 26 août 79, le beau pays où s'élevaient les villes florissantes de Resina, d'Herculanum, de Pompéia, d'Oplonte, de Stabie, fut entièrement bouleversé. Si la mémoire des hommes garda le souvenir de cet événement, les vestiges apparents des cités perdues ne tardèrent pas à s'effacer. On finit même par ignorer l'emplacement qu'elles avaient occupé, et l'on crut généralement que la terre en s'entr'ouvrant avait englouti leurs débris dans son sein.

Au commencement du XVIII[e] siècle, le prince d'Elbeuf, en faisant élargir un puits creusé à Portici, descendit au milieu d'un théâtre antique, et en 1748 un laboureur poussant sa charrue dans un champ près du Sarno mit à nu une statue de bronze. Ces deux circonstances fortuites conduisirent à la découverte d'Herculanum et de Pompéia, et l'on reconnut alors que les constructions antiques étaient restées à leur place, ensevelies à Herculanum sous une masse épaisse de lave durcie, à Pompéia sous une couche de cendres et de *lapilli* qu'il était possible d'enlever. Aussi les recherches commencées à Herculanum furent-elles de bonne heure à peu près abandonnées, tandis que les efforts se concentraient sur Pompéia. Encore dans le principe se bornait-on à retirer des édifices tout ce qu'ils pouvaient contenir; puis on les recouvrait avec le produit des fouilles accomplies dans les maisons voisines. Mais en 1799, le général Championnet, qui occupait Naples au nom de la France, donna une meilleure direction aux travaux, et depuis lors l'opération du déblaiement à ciel ouvert, conduite avec régularité et intelligence, nous a rendu après dix-huit cents ans la ville que le Vésuve avait plutôt cachée que détruite.

On conçoit aisément quelle émotion cette découverte produisit dans le monde savant. Artistes et archéologues se mirent à l'envi à dessiner et à décrire isolément ou par groupes les monuments de Pompéia. Puis vinrent les publications d'ensemble. Mais ces ouvrages péchaient sinon par deux défauts, du moins par deux extrêmes opposés. Pour ne parler que des livres écrits en français, les uns, comme celui de Mazois et Gau ou même celui de Roux publié en 1825, ne pouvaient, à cause de l'élévation de leur

prix, figurer que dans un petit nombre de bibliothèques privilégiées, et d'ailleurs leur format les empêchait de trouver place dans le bagage du voyageur (1). Les autres se bornaient à une sèche nomenclature, quelquefois inexacte et toujours incomplète, parce qu'ils restaient en arrière des découvertes les plus récentes. Notre confrère M. Ernest Breton a voulu combler l'intervalle qui séparait jusqu'ici le trop et le trop peu. Il est allé recueillir sur place tous les éléments du beau et bon livre qu'il nous donne aujourd'hui, livre accessible à toutes les bourses, d'un format commode et pourtant aussi complet qu'élégamment exécuté.

Parmi les ouvrages destinés à servir de *vade mecum* aux voyageurs, le plus répandu était *les Ruines de Pompei*, publié à Naples en 1852 par M. D'Aloé et adressé particulièrement à nos compatriotes puisqu'il est rédigé en français. Ce petit livre ne manque point d'intérêt et est traité avec soin; mais pour peu qu'on le compare à celui de notre confrère, combien ce dernier travail paraîtra supérieur non-seulement par le plus grand développement donné aux recherches, mais encore par l'ordre plus méthodique selon lequel ces mêmes recherches sont exposées. J'en puis citer pour preuve le plan général qui accompagne le texte dans chacun des deux ouvrages. Celui de l'antiquaire napolitain est difficile à saisir pour un œil peu exercé, et de plus il est chargé d'une foule de petits plans secondaires qui s'entre-croisent et nuisent à l'effet. Au contraire, le plan dressé par M. Ernest Breton est simple et net; avec ce plan on se promène sans peine dans l'enceinte et en dehors de l'enceinte de Pompéia. Il est vrai qu'au moyen des plans figuratifs qui sont joints à la description de chaque monument important, M. Breton a obtenu le double avantage de donner plus de clarté à son texte et de dégager son plan général de toute complication inutile.

S'il a lui même levé ce plan si bien conçu, c'est aussi à son habile crayon que nous devons tous les dessins qui *illustrent* l'ouvrage, pour me servir d'une expression dont on a fort abusé, mais qui ne saurait être employée plus à propos que dans le cas dont il s'agit. Je regrette de n'être pas à même d'apprécier en connaisseur le mérite de ces dessins; mais comme j'ai eu la bonne fortune de pouvoir aussi visiter Pompéia et qu'on rapporte

(1) C'est ainsi qu'on vient de commencer à Naples sous le titre de *le Case e i monumenti di Pompei*, une publication d'un format gigantesque et d'un prix excessif, à laquelle les éditeurs se proposent de consacrer toutes les ressources offertes au luxe artistique et typographique par l'industrie moderne. Les livraisons qui ont paru jusqu'ici ne renferment que la description de la seule maison de Lucretius; d'après cela, on peut juger combien peu de personnes pourront se procurer un pareil ouvrage.

de cette ville unique au monde un souvenir ineffaçable, je puis dire que j'ai été frappé de la fidélité avec laquelle sont rendus l'aspect général et la physionomie particulière des monuments. Il me semble toutefois qu'il y a lieu de signaler une certaine tendance à exagérer un peu la largeur des rues, l'espace occupé par les édifices et l'ampleur des perspectives. Je donne cette observation pour ce qu'elle vaut et comme l'effet d'une impression toute personnelle. J'ai trouvé Pompéia petite; M. Breton me la fait plus grande : il doit avoir raison contre moi.

En même temps que les monuments et les objets antiques sont figurés aux yeux, les systèmes de construction, les appareils, les destinations, les usages sont expliqués au lecteur avec une clarté parfaite, et le sens de tous les termes usités en archéologie devient familier aux esprits les moins préparés. De plus on retrouve dans le livre de notre confrère la pensée même pour ainsi dire des hommes qui jadis se promenèrent dans ces mêmes rues, occupèrent ces mêmes maisons, sacrifièrent à ces mêmes autels, et cela au moyen des inscriptions que M. Breton a scrupuleusement copiées, interprétées et traduites. Il ne suffit pas en effet de donner, comme l'a fait le P. Garucci, un fac-simile sans commentaires de textes à peu près indéchiffrables pour des gens qui ne sont pas du métier. Or, les inscriptions murales de Pompéia, tracées à la pointe et en langue campanienne ou osque par exemple, sont assurément dans ce cas. Un antiquaire napolitain, M. J. Fiorelli, promet depuis longtemps un *corpus* complet des inscriptions de Pompéia (1). Mais ce travail, en supposant qu'il parvienne à bonne fin, ne s'adressera jamais qu'à un petit nombre d'érudits spéciaux. Au contraire, tout ce que M. Breton nous donne dans son livre va droit au but qu'il se propose et qui est de populariser la connaissance des monuments anciens. Le choix varié des inscriptions qu'il relève suffit pour nous apprendre ce qu'il est le plus nécessaire de savoir : la signification des formules épigraphiques, la destination des monuments, les noms et les familles des personnages, la topographie de la ville, etc.

Au lieu de suivre la marche ordinaire qui consiste à diriger la promenade du lecteur, d'après un itinéraire de convention, notre confrère a groupé ensemble les monuments d'un même genre et a consacré des chapitres spéciaux aux temples et autels, aux tombeaux, aux deux forum, aux thermes, aux théâtres, aux murailles et portes, aux maisons et boutiques. Cette méthode ne nuit en rien à l'intérêt topographique,

(1) *Monumenta epigraphica Pompeiana ad fidem archetyporum expressa, curante Jos. Fiorello*, gr. in-fol. 1° Inscriptions osques, 2° inscriptions grecques, 3° inscriptions latines. L'ouvrage aura cent treize planches avec un appendice; le prospectus seul a paru.

puisque l'auteur a soin de renvoyer chaque fois à son plan, lequel donne la position respective des monuments, et elle a de plus, suivant nous, le mérite de permettre des rapprochements et des explications, qui font parfaitement saisir le système général, d'après lequel les anciens comprenaient et exécutaient leurs édifices publics et privés. Par ce moyen, nous n'assistons pas seulement à la résurrection de Pompéia, nous voyons aussi renaître en quelque sorte l'antiquité vraie, et nous reconstruisons par la pensée toute la civilisation romaine telle qu'elle existait réellement au premier siècle de notre ère.

Cependant, pour que l'illusion fût complète, il eût semblé désirable que les monuments de Pompéia fussent restés dans l'état où ils se trouvaient au moment de leur découverte, avec les peintures et les statues qui les décoraient, les meubles et les ustensiles qui en garnissaient l'intérieur. Cette idée avait frappé l'illustre Châteaubriand quand il demandait qu'on laissât chaque chose en place, qu'on se bornât à clore les édifices et à réparer les toitures, qu'on fît enfin de chaque maison un musée à l'usage des voyageurs, des antiquaires et des artistes. Mais on a pensé que le dépôt de tous les objets portatifs au musée de Naples en assurait mieux la conservation sans faire tort à l'étude, et de plus on a reculé non-seulement devant la dépense, mais aussi devant la difficulté de garder sur tant de points la moitié d'une ville remplie de choses précieuses, qui auraient pu tenter la cupidité. Une autre objection consiste à regretter que les travaux, pour ce qui reste encore à déblayer, soient menés avec une lenteur calculée. Notre curiosité impatiente voudrait jouir immédiatement du résultat de toutes les fouilles qui n'ont pas encore été entreprises. Mais M. Breton oppose à cette opinion des raisons qui nous paraissent péremptoires. « Cette lenteur, dit-il, est une garantie pour la conservation tant des monuments mêmes que des objets si précieux qui s'y rencontrent à chaque pas... A moins d'une nouvelle catastrophe, ce que nous voyons maintenant, ne pouvant plus échapper au sort commun, doit bientôt disparaître pour toujours. Mais si les excavations continuent à être faites avec la même lenteur, il est réservé à nos descendants d'hériter de ce que nous n'aurons pu leur ravir. Les générations à venir auront même sur nous cet avantage qu'en jouissant du spectacle de leurs nouvelles découvertes, elles pourront rétablir à l'aide de nos travaux ce qui aura disparu, et composer ainsi un ensemble complet dont nous sommes privés. »

Sachons donc nous contenter de ce que nous avons sous les yeux, et rappelons-nous, pour apprécier la convenance de la marche adoptée jusqu'à présent, que bien des monuments, décrits et dessinés par exemple

dans l'ouvrage de Mazois, se sont depuis lors tellement dégradés ou effacés, que pour les restituer aujourd'hui, il est déjà nécessaire de recourir au témoignage de ceux qui les ont vus dans l'origine. D'ailleurs, si nous n'avons pas encore le mot de l'énigme, nous sommes entrés dans une voie d'explication de plus en plus sûre et précise. Celui qui parcourra les rues de la *ville des morts*, le livre de M. Breton à la main, peut être assuré de suivre un excellent cours d'archéologie appliquée, cours approprié à tous les esprits sans jamais cesser d'être au niveau de la science la plus exigeante.

C'est là le grand mérite de l'ouvrage de notre confrère. S'il y a peu de publications qui, selon le précepte d'Horace, réunissent l'agrément à l'utilité, cela tient moins à la nature des sujets qui, maniés par une plume habile, peuvent remplir presque tous cette double condition, qu'à la composition même du public qui lit ou devrait lire. Tantôt l'auteur évite de passer pour frivole aux yeux de ceux qui cherchent dans un livre un enseignement sérieux; tantôt il craint d'effaroucher ceux qui veulent bien s'instruire, pourvu toutefois qu'ils soient amusés. Aussi l'intérêt qui s'attache aux noms de Pompéia et d'Herculanum, ces deux villes romaines ensevelies vivantes, et dont l'une, du moins, est ressuscitée, ne suffirait pas à expliquer le succès qui a accueilli dès son apparition le nouveau livre de M. Breton (1). Il faut chercher aussi, à notre avis, la raison de cet empressement dans la manière dont il a compris et traité un sujet à la fois si vaste et si compliqué, dissimulant sous la variété des récits, des descriptions et des traits de mœurs, la sévérité d'une érudition sûre et maîtresse d'elle-même. On sent de plus que chez lui le coup-d'œil de l'artiste dirige les investigations du savant. En le lisant on apprend beaucoup, promptement, sans effort, et l'on sait gré à l'auteur d'avoir pris toute la peine et de ne nous laisser que le plaisir.

HUILLARD BRÉHOLLES, *membre de la première classe.*

CHARLES LE BON.

Causes de sa mort, ses vrais meurtriers, Thierry d'Alsace, des comtes de Metz, seigneur de Bitche et comte de Flandre; par M. le comte F. VAN DER STRATEN PONTHOZ, membre de l'Académie de Metz; Metz, in-8°, figures.

Charles le Bon, fils de saint Canut, roi de Danemark, petit-fils de Robert le Frison et neveu de Robert de Jérusalem, succéda comme comte de

(1) Au moment même où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que la seconde édition de Pompéia vient de paraître, augmentée de la description des fouilles opérées cette année même, et d'une immense quantité de citations apportées à l'appui des opinions émises par l'auteur.



Flandres, en 1119, à Baudouin dit à la Hache. Il périt assassiné le 2 mars 1127, au point du jour, dans l'église même de Saint-Donat de Bruges, où il s'était rendu pour entendre la première messe. Les historiens ont varié et diffèrent encore entre eux sur les causes qui déterminèrent ce meurtre et sur les personnes par lesquelles il fut accompli. Pendant le cours des deux siècles derniers, une fête annuelle servait à célébrer à Bruges la translation des cendres de Charles le Bon. Ce jour-là une *proclamation* publique avait lieu devant l'église cathédrale de cette ville, et les meurtriers du comte, sous le nom de *Van der Straten*, étaient voués à l'exécration. M. le comte de Van der Ponthoz, en écrivant sa brochure, s'est proposé un double but. Il s'attache d'abord à démontrer que la mort du comte fut seulement l'œuvre d'une conspiration toute privée; selon lui, des intérêts ou des ressentiments purement individuels servirent de mobile à cet assassinat. Il s'efforce en second lieu de prouver que les meurtriers du prince n'étaient point Van Straten, et que ce nom de famille leur fut imputé ou attribué par erreur dès le seizième siècle. Les preuves que l'Académicien de Metz fournit à l'appui de cette double assertion nous paraissent tout à fait plausibles. Le zèle un peu *privé* que l'auteur laisse éclater pour défendre la seconde moitié de sa thèse, nous semble lui-même des plus légitimes. Il s'accorde d'ailleurs parfaitement, à nos yeux, avec la vérité, qui en matière d'histoire est toujours d'un intérêt public. Nous pensons toutefois que l'honorable écrivain a franchi quelque peu, à son tour, les limites de son sujet, lorsqu'il en fait le thème d'insinuations peu bienveillantes, qu'il parait adresser à l'ensemble des historiens modernes. Mais ceci touche au domaine de la conscience, et nous sommes plein de respect pour toute opinion sincère, même lorsqu'il nous est impossible de la partager.

Du reste, si M. le comte de Ponthoz s'est montré, à notre sens, quelque peu arriéré de son siècle par de certaines appréciations, nous lui devons en sens inverse un tribut que nous acquittons avec plaisir. L'auteur a su se montrer grand seigneur et éditeur plein de goût dans l'exécution de cet opuscule. Non content de consacrer ses veilles aux recherches savantes et laborieuses, réunies dans cet écrit, le biographe de Charles le Bon l'a fait imprimer avec luxe. Il y a joint deux figures intéressantes. L'une est la reproduction d'une gravure sur bois, du xv[e] au xvi[e] siècle, qui représente le meurtre du comte de Flandres. L'autre est un prétendu *portrait* de Charles le Bon. Au temps de Gaignières, l'original de cette peinture se trouvait chez le président Richardot. Gaignières en fit faire une copie, qui se trouve encore dans les portefeuilles de cet amateur, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Telle est

la figure que M. le comte de Ponthoz a fait reproduire à son tour. Bien que l'original soit perdu, on peut affirmer, si je ne me trompe, d'après la copie de Gaignières, que cet original, ainsi qu'on en peut juger par le costume, ne pouvait pas remonter au-delà du xive siècle. Il est donc fort douteux que cette image puisse représenter fidèlement les traits individuels d'un prince mort en 1127. Ce monument, néanmoins, est très-curieux. Il ajoute à cet opuscule un ornement tout à fait opportun, et nous féliciterons spécialement l'éditeur d'avoir employé pour le reproduire le récent et fidèle secours de l'imprimerie photographique.

M. le comte de Straten Ponthoz a joint à son ouvrage un dernier appendice. C'est un grand tableau synoptique et généalogique des maisons de Flandre et d'Alsace, des comtes de Metz, et des ducs de Lorraine, etc., etc., pour montrer les relations qu'avaient entre eux ces différents princes et les prétendants aux successions de Baudouin VII et de Charles le Bon.

BRIEFWECHSEL ZWISCHEN GŒTHE UND REINHARD,

In den Jahren 1807, *bis* 1832. — Correspondance de Gœthe avec le baron Reinhard de l'an 1807 à 1832; Stuttgart et Tubingue, librairie de Cotta, in-8°.

Les familles Gœthe et Reinhard, déférant aux sollicitations de divers amis de l'illustre poète, offrent au public ce recueil de correspondance. Gœthe fit la connaissance de M. le baron Reinhard aux eaux de Carlsbad, en 1807. Dès lors s'engagea entre eux un commerce épistolaire que la mort seule de Gœthe vint interrompre en 1832. L'ami de Gœthe, dont il s'agit ici, n'est point inconnu dans l'histoire contemporaine. Ch. Frédéric Reinhard, né à Babingen (Wurtemberg) en 1751, est mort en 1837 à Paris; après avoir rempli successivement les fonctions de ministre de France à Cassel, à Francfort et à Dresde, et de directeur de chancellerie au ministère des affaires étrangères, M. de Reinhard fut en outre conseiller d'Etat sous la Restauration, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de la Chambre des pairs.

Le fils de ce diplomate occupe lui-même un rang distingué dans la même carrière : il a signé comme éditeur la publication de cette œuvre, à laquelle se rattache le nom de sa famille. Dans le compte-rendu très-limité que je puis consacrer à cette correspondance, je me bornerai à reproduire quelques passages extraits des lettres de Gœthe. Elles serviront à donner une idée du genre et du degré d'intérêt que peut offrir cette lecture. Les

admirateurs du grand poète moderne de l'Allemagne sauront apprécier, à l'aide de ce bref aperçu, le complément de notions historiques que ces lettres peuvent ajouter à la biographie de cet homme célèbre.

En 1808, l'empereur Napoléon nomma Gœthe membre de la Légion-d'Honneur. « Ainsi, écrit-il, cette parole mémorable que l'empereur m'a adressée, est venue jusqu'à vous! Vous voyez par là que je suis un vrai païen dans toute la force du terme, puisque cet *Ecce homo* m'a été appliqué d'une manière si opposée au naturel. Au surplus, je ne puis que me réjouir de cette naïveté du maître du monde (1). » Nous lisons en date de Weimar, le 17 avril 1809 : « J'ai passé au coin de mon feu aussi bien que possible cet hiver. Je ne suis pas sorti de Weimar; à peine de ma chambre. J'ai assidûment travaillé à mon *Histoire des couleurs* (2), et je vais bientôt l'avoir conduite jusqu'au dix-septième siècle. » Ailleurs, (page 271), Gœthe s'exprime en ces termes, de Weimar, le 20 septembre 1826, sur Cuvier et sur les tendances du journal français *le Globe* : « Des relations amicales avec la France, particulièrement avec M. Cuvier, m'ont porté à l'étude des sciences naturelles. Mon commerce intellectuel presque journalier avec MM. *du Globe*, me donne fort à penser. Je vois bien qu'ils tendent au-delà de ce qu'on voit à mon âge (3); mais leurs observations en deçà et au-delà m'instruisent fort. » Et plus loin : « Je connais trop peu Cuvier pour le juger dans son activité. Tout ce que je sais, c'est que toutes les fois que j'ai été mis en rapport avec lui, j'ai senti un je ne sais quoi qui me repoussait. Et puis il est lié par ses théories économiques. » Je citerai encore ce jugement de l'historien des Suisses, Jean de Muller : Carlsbad, 22 juillet 1810 : « J'ai relu ces jours-ci, dit Gœthe, l'œuvre de Jean de Muller. C'est de tout point un livre digne d'éloges. C'est déjà une garantie pour nous que de voir un homme que nous connaissons, raconter l'histoire à sa manière. L'individualité de l'écrivain se cache difficilement derrière son livre et souvent un auteur se voit mieux dans son œuvre que dans sa vie : chacun se fait un monde à sa taille. C'est ce qui se rencontre ici. J'aime ce livre parce qu'il reflète les vertus et aussi les défauts de l'auteur. On trouve à la base une somme respectable de science, et l'on peut citer comme excellente telle partie où le métal épuré, bien fondu, se présente sous la forme la plus nette. Il y a plus : pour la masse des lecteurs, l'effet du livre sera certainement bienfaisant. Mais à mon point de vue, on ne saurait, en écrivant l'histoire, partir d'un principe ou d'un sentiment purement moral. Tant que le critérium de l'écrivain s'applique à l'événement, cela va bien; mais lors-

(1) Weimar, 2 décembre 1808. — (2) P. 52. Voy. aussi p. 72. — (3) Gœthe était né en 1749.

qu'il ne s'y adapte plus, l'œuvre est manquée, et l'on ne voit plus ce que veut l'historien. » Ce qui inspire à Gœthe ces réflexions, c'est, comme il nous l'apprend, qu'il venait en même temps de relire Tacite.

VALLET DE VIRIVILLE, *membre de 4e classe.*

INSTITUT HISTORIQUE.

Procès-verbal de la séance publique annuelle, tenue le 24 juin 1855, dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44.

L'Institut historique avait tenu une séance publique dans le même local le 18 mars dernier; mais cette séance était celle que plusieurs circonstances empêchèrent d'avoir lieu le mois de décembre 1854. Nous en avons rendu compte dans le numéro du journal du mois de juin; nous nous occuperons aujourd'hui de la séance annuelle de 1855.

Le public invité à assister à cette réunion, avait répondu avec sa bienveillance accoutumée à l'appel qu'on lui avait fait, et il s'était empressé de remplir la salle à l'heure de son ouverture.

M. le marquis de Brignole, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil à une heure et demie, assisté des membres du grand bureau, des présidents et secrétaires des classes de la société. Il donne d'abord la parole à M. le docteur Josat, qui est venu lire un mémoire sur la *contagion de la folie.* L'ordre du jour appelle ensuite M. le comte Reinhard, vice président de l'Institut historique, pour lire un mémoire intitulé : *Souvenirs de l'exposition de Munich.* L'auteur de ce savant mémoire, œuvre de circonstance, étant absent, M. Barbier le remplace à la tribune; la lecture du mémoire de M. le comte Reinhard a excité l'intérêt des auditeurs, de ceux surtout qui, ayant visité l'exposition universelle de Paris, ont pu faire une comparaison avec celle de Munich, d'après la description qu'en a faite l'auteur du mémoire; cette lecture a été applaudie.

M. Barbier a donné ensuite lecture de la notice sur l'abbé Auger, vice-président de notre Institut historique, décédé vers la fin de l'année dernière. La notice sur ce digne ecclésiastique, homme de bien et savant distingué dont la société regrette la perte, écrite avec un style simple et touchant par notre honorable collègue, a ému sensiblement l'auditoire, qui a couvert l'auteur de ses applaudissements.

Lecture est donnée successivement des travaux suivants des membres de l'Institut historique :

Procès, condamnation et évasion d'Hugues Grotius (1618-1621), par M. HENRI HARDOUIN, mémoire sérieux et très savant. *Du Progrès-moral des*

caractères; étude historique et critique (*mœurs des peuples étrangers*), par M. CARRA DEVAUX (2e partie).

Entrée de l'armée française dans la Savoie (1792); mémoire de M. DEPOISIER.

La Corse, fragment de son histoire, lors de sa réunion à la France, par M. le marquis CUNEO D'ORNANO, lu par M. E. BRETON.

Le Rio Parana et Corrientes, mémoire de M. LE LONG.

Un entretien avec Catherine II, par M. A. JUBINAL, secrétaire général.

La lecture de ces ouvrages d'une nature si variée et non moins instructive qu'intéressante, a été écoutée par l'assemblée avec une bienveillante sympathie, qu'elle a manifestée par des marques non équivoques de satisfaction.

PRIX A DÉCERNER.

L'Institut historique ayant un prix à donner, M. le président se lève et prend la parole :

En janvier 1854, dit-il, M. le marquis de la Rochefoucault-Liancourt, président de la Société de la Morale Chrétienne, proposa à l'Institut historique de mettre au concours en commun la question suivante : « Quelle » a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la » France pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne ; c'est-à-dire » depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules jusqu'à l'avénement de la troisième race, et principalement sous les règnes de Clovis » et de Charlemagne. »

L'Institut historique accepta cette proposition ; le concours fut ouvert et annoncé dans son journal du mois de janvier 1854. Le terme pour la remise des mémoires fut fixé au 31 mars 1855. Une médaille de 400 fr. devait être décernée à l'auteur du meilleur mémoire admis au concours.

La Société de la Morale Chrétienne tint sa séance annuelle le 29 avril dernier. A cette occasion l'Institut historique nomma une commission pour examiner les mémoires présentés au concours. Elle décida que le prix, dont il est question, devait être donné au mémoire n° 2. On proclama dans ladite séance le prix en faveur de l'auteur de ce mémoire, en déclarant qu'il lui serait décerné dans la séance publique de notre société, suivant son programme, reproduit dans l'*Investigateur*.

C'est à Mlle Fresse Montval, auteur du mémoire n° 2, que l'Institut historique décerne aujourd'hui le prix de 400 fr.

M. le président en s'adressant à Mlle Fresse Montval, ajoute : « Je prie » Mademoiselle de venir recevoir ce témoignage d'estime de l'Institut his-

» torique, et je me félicite d'être appelé à le lui remettre, dans la conviction, » que non-seulement elle le recevra avec satisfaction, mais qu'il lui servira » d'encouragement à persévérer dans ses travaux, qui lui vaudront, sans » doute, de nouveaux succès. »

Cette courte allocution de M. le président est couverte d'applaudissements par l'assemblée. Une boite contenant une médaille commémorative du duc de la Rochefoucault-Liancourt, fondateur de la Société de la Morale Chrétienne, et le prix de 400 fr. sont remis par le président à l'auteur du mémoire couronné. La séance est levée à trois heures. RENZI.

CHRONIQUE.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ.

M. Ferdinand de Lesseps, ministre plénipotentiaire, a fait hommage à l'Institut historique d'un ouvrage du plus haut intérêt, ayant pour titre : *Percement de l'isthme de Suez* avec cette épigraphe : *Aperire terram gentibus*. Trois cartes, dont nous allons faire d'abord une courte analyse, accompagnent cet envoi ; la première, qui est une carte figurative, représente *une vue panoramique de l'isthme de Suez et le tracé direct du canal des deux mers*, d'après l'avant-projet de MM. Linant-Bey et Mougel-Bey, ingénieurs de S. A. Mohammed Saïd, vice-roi d'Egypte. Cette grande carte montre, en effet, le tracé du canal qui doit joindre la mer Rouge et la mer Méditerranée, avec ses jetées prolongées dans les deux mers pour faciliter l'entrée des grands vaisseaux dans le canal. Les endroits choisis pour cette entrée sont la rade de Suez du côté de la mer Rouge et le golfe de Pelouse du côté de la mer Méditerranée. Les terres que le canal doit traverser sont inclinées vers le tracé, de manière qu'il semble que la nature les ait indiquées elle-même pour l'œuvre gigantesque que l'on s'est proposé d'accomplir. On croit généralement que dans les temps les plus reculés les eaux des deux mers se confondaient sur le même point. Au reste le canal projeté doit traverser deux lacs ; le premier, plus rapproché de Suez, s'appelle *lacs Amers*, ancien golfe de la mer Rouge ou bassin de l'isthme ; le second, plus près de la Méditerranée, est appelé *lac Timsah*, destiné à servir de port intérieur. Ce bassin formait autrefois les limites de la mer Rouge du temps de Moïse ; il reçoit les eaux des grandes inondations du Nil, qui y arrivent par la vallée *Tomilat*, la fertile terre de Gessen de l'Ecriture.

Le canal projeté aura 120 kilomètres de longueur, 100 mètres de largeur et 8 de profondeur : le niveau des deux mers est égal. Un ancien canal, rempli des eaux du Nil, aboutissait à la mer Rouge au temps d'Hérodote. Des travaux hydrauliques en ruines, aujourd'hui découverts, attestent son existence.

La deuxième carte est à peu près une reproduction de la première, elle est plutôt topographique et historique. On y voit reproduit le canal précité et un autre canal d'eau douce également projeté qui part du Nil, va rejoindre le lac *Timsah*, et se prolonge jusqu'à la mer Rouge, en côtoyant le canal direct pour l'irrigation des terres concédées à la compagnie d'exploitation dudit canal.

La troisième carte indique les lignes de navigation des principaux ports de l'Europe et de l'Amérique avec les ports de la mer des Indes.

Il est démontré par cette carte que tous les vaisseaux des puissances maritimes de l'Europe et de l'Amérique, en se donnant rendez-vous dans la mer Méditerranée, peuvent se rendre directement par le canal projeté et la mer Rouge dans tous les ports des Indes, de la Chine, du Japon, etc. Par cette voie on abrége les distances, suivant les localités, de 3,000 à 4,000 lieues qu'on est obligé de faire par le cap de Bonne-Espérance.

L'ouvrage de M. de Lesseps contient un exposé du but de l'entreprise, de son utilité et de ses résultats : il est suivi du firman du vice-roi d'Egypte, qui accorde à M. de Lesseps le pouvoir exclusif de constituer et de diriger une compagnie universelle de capitalistes pour le percement de l'isthme de Suez, et pour l'exploitation du canal entre les deux mers.

Plusieurs questions historiques, géographiques, scientifiques, économiques, sociales et politiques sont renfermées dans ce travail. Nous n'en aborderons aucune, elles sont toutes réservées à celui de nos collègues qui est chargé de rendre compte de l'envoi de M. de Lesseps. Nous dirons seulement que des hommes qui réunissent aux facultés intellectuelles une volonté ferme et une activité extraordinaire, comme M. J. de Lesseps, sont très-rares. Espérons qu'avec le concours des capitaux de l'Europe, il mènera à bonne fin l'œuvre civilisatrice que tant de puissants souverains ont tenté en vain jusqu'à ce jour. RENZI.

— Nos collègues apprendront avec plaisir que M. J. Barbier, vice-président de l'Institut historique, a été nommé avocat-général près la Cour impériale de Paris.

BULLETIN.

— *Percement* de l'isthme de Suez, exposé des documents officiels par M. Ferdinand de Lesseps, ministre plénipotentiaire; vol. in-8° avec trois cartes, Paris, 1855.

— *Sistema* economico y rentistico de la Confederacion arjentina segun su constitucion de 1853, por J.-B. Alberdi; vol. in-12, Valparaiso, 1855.

— *De la integridad* nacional de la republica Arjentina bajo todos sus gobiernosa proposito de sus recientes tratados con Buenos-Aires; par le même auteur. Valparaiso, 1855.

— *Dona Isabelle II* de Bourbon, reine d'Espagne, par M. Eugenio de Ochoa, de l'Académie espagnole. Paris, 1854.

— *Des Édifices* et des rues de Rome à la fin du XVIe siècle et de la constitution grégorienne : *quæ publice utilia* : par M. Ch. Borgnana. Rome, 1855.

— *Mémoires* historiques de Locarno jusqu'à 1670, par M. l'avocat J. Gaspard Nessi, vol. in-8°.

— *Notice* Biographique sur Frissard, inspecteur général des ponts-et-chaussées, par le docteur Lecadre, brochure; Hâvre, 1855.

— *De Turin* à Saint-Pétersbourg et Moscou, promenade extraordinaire, par M. G.-J. Baruffi (en italien); vol in-12, Turin, 1854.

— *Journal* du crédit public, industriel et commercial, première année, plusieurs numéros. Paris, 6 octobre 1855.

— *L'Athenæum* de Londres et l'Album de Rome, plusieurs numéros.

— *Notre faute* au paradis terrestre, par M. Sardat, capitaine en retraite. Brochure.

— *Le Causeur* universel, journal de M. Cellier du Fayel. Plusieurs numéros.

— *Bulletin* de la société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres, mois d'août 1854, janvier et avril 1855.

— *Revue* agricole, industrielle et littéraire de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes Nos 1 et 2, 1855.

— *Bulletin* de la société des antiquaires de Picardie n° 2, année 1855.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

COUP D'ŒIL SUR LES FOUILLES DE LA VOIE APPIENNE.

S'il est un usage constaté par les écrits des auteurs anciens et confirmé par les monuments qui ont échappé aux ravages du temps et des hommes, c'est celui que les Romains avaient emprunté aux Grecs, celui de placer les tombeaux sur le bord des voies, aux approches des villes, sans doute, comme le dit Varron, pour réveiller incessamment dans l'esprit du voyageur l'idée de la fragilité de la vie (1). Peut-être aussi, l'maour-propre ne fut-il pas toujours étranger à cette coutume; mais si tel pouvait être le mobile de l'orgueilleux parvenu Trimalcion (2), tel n'était pas le vœu modeste de Properce, qui, jaloux de reposer tranquille dans sa dernière demeure, s'écriait :

Non juvat in mediâ nomen habere viâ.

« Je ne voudrais pas avoir mon épitaphe au milieu de la voie ; » et quand il demandait aux Dieux de ne pas permettre à Cynthie de déposer ses restes le long des lieux fréquentés et que foulent sans cesse les pieds de la multitude.

Di faciant mea ne terrâ locet ossa frequenti.
Quà facit adsiduo tramite vulgus iter. (3)

Ce n'était pas sans raison que le poète redoutait ce bruyant concours de la foule; car si, dans ces lieux, des familles entières reposaient réunies comme au sein de leurs foyers, si là dormaient pour l'éternité le père de famille, la matrone, leurs enfants et autour d'eux leurs affranchis, si là, aux Ides de février et de mai, on célébrait les Férales et les Lemurales, ces fêtes lugubres destinées à honorer la mémoire de ceux qui avaient été, les mêmes nécropoles étaient devenues pour les anciens un but de promenade, et c'était, comme aujourd'hui encore en Orient, aux cyprès funéraires qu'ils demandaient l'ombre et la fraîcheur si précieuses sous un climat brulant, c'était sur la pierre sépulcrale qu'ils s'asseyaient pour se

(1) *Sic* monimenta *quæ in sepulcris et ideò secundum viam quo prætereuntes* admoneant *et se fuisse et illos esse mortales.*

Varro. *De lingua latinâ.* L. vi. 45.

(2) Pétrone. *Satyricon* LXXI,

(3) L. III, *Eleg.* 16.

reposer et jouer aux dés et aux osselets (1); enfin c'était souvent dans ces avenues mortuaires que les plus riches citoyens élevaient leurs splendides villas! singulier contraste des joies et du mouvement de la terre avec le silence et le calme de la dernière demeure où gisaient les trépassés!

Les exemples se pressent sous ma plume; à Baies nous trouvons cette longue suite de sépultures appelée le *mercato del sabbato;* à Pompéi se présente à notre admiration cette fameuse rue des tombeaux, cette réunion de mausolées si précieux par leur conservation; à la porte de Pouzzol, la *Via Campana* est bordée de tombeaux; aussi bien que les tronçons de la Voie Appienne près de Mola di Gaeta, l'antique Formies. Arrivons à Rome par les voies Flaminienne, Tiburtine ou Labicane, les premiers monuments que nous rencontrons sont les tombeaux de Néron, de la famille Plautia ou du boulanger Eurysace. De tout temps quelques mausolées plus considérables surgissant de toutes parts ne permettaient pas de douter qu'il n'en fût de même de la voie Appienne, mais il était réservé à la munificence éclairée de Pie IX de faire renaître à la lumière cette voie et ses innombrables monuments enfouis depuis tant de siècles.

De toutes les voies qui, partant du centre, rayonnaient dans toute l'étendue de l'empire romain, aucune ne fut égale en célébrité à la voie Appienne. Tite-Live nous apprend qu'elle fut tracée l'an de Rome 442 (312 avant J.C.) par le censeur Appius Claudius Cæcus; elle ne s'étendait que jusqu'à Capoue, et ce ne fut que sous Trajan qu'elle fut continuée jusqu'à Brindes. La solidité de sa construction, la longueur de son parcours, la beauté des monuments qui la bordaient dans presque toute son étendue et surtout aux abords des villes, lui avaient fait donner le surnom de reine des voies.

Appia longarum regina Viarum.
STACE, *Sylv.* II, 2.
Appia Ausoniæ Maxima fama viæ,

dit Martial (L. IX. *Ep.* 104).

Cette route que nous voyons aujourd'hui muette et silencieuse est pourtant celle que parcoururent Horace et ses gais compagnons (2); son pavé a retenti du pas cadencé de la légion romaine, ses échos des chants joyeux du muletier apportant à Rome ses outres gonflées des vins de la Grèce et de la Campanie! La voie elle-même avait disparu; de tant de monuments splendides, de tant de jardins délicieux, de tant de nymphées,

(1) A Paris au moyen-âge, les portiques du charnier des Innocents étaient devenus le rendez-vous des joueurs et des libertins; plusieurs ordonnances royales suffirent à peine pour les en chasser.

(2) HORACE, L. I. *Sat.* 5.



de palais, de temples, de tombeaux magnifiques, il ne restait de loin en loin que quelques squelettes informes élevant leurs membres décharnés au milieu des arides pâturages foulés par ces grands bœufs gris aux longues cornes qui ont infligé au Forum lui-même le nom de *Campo-Vaccino*.

Tous les historiens ont décrit, tous les poètes ont chanté la désolation majestueuse de la Campagne de Rome, théâtre pendant tant de siècles des incursions des Goths, des Vandales, des Hérules, des Lombards, des Sarrazins, dépouillant, dévastant tout ce qu'avait su créer l'art gréco-romain alimenté des richesses du monde ; cette désolation continuée au moyen-âge par les guerres civiles des Gaetani, des Orsini et des Colonna, et achevée par le règne des brigands, de 1550 à 1826. Que de débris se sont amoncelés, que de faits se sont accomplis pendant ces longues et funestes périodes ! que de générations ont arrosé de leur sang cette terre restée stérile malgré tant de funérailles ! L'imagination se perd dans cet océan de souvenirs. Semblable à ces Alpes gigantesques qui font si cruellement sentir au peintre l'insuffisance de son pinceau, la Campagne de Rome écrase l'historien ; il sent le besoin de rétrécir l'horizon de sa pensée, espérant qu'ainsi peut-être il sera moins au-dessous de sa tâche, et que de ce sublime cahos il lui sera donné de faire jaillir quelque étincelle d'une lumière nouvelle.

La voie Appienne commençait à la porte Capène (1) qui était percée dans l'enceinte e Servius Tullius à la hauteur des Thermes de Caracalla, et au lieu où passe aujourd'hui le ruisseau de l'eau *Mariana*. C'est ce qui explique comment, malgré les prescriptions de la loi des douze tables qui défendait d'inhumer aucun cadavre dans l'intérieur des villes, plusieurs sépultures se trouvent sur le bord de la première partie de cette voie renfermée plus tard dans Rome par la muraille Aurélienne. La voie passant sous l'arc de Drusus sortit alors de Rome par la porte Appienne aujourd'hui porte Saint-Sébastien, ouverte dans cette nouvelle enceinte.

Nous ne ferons qu'indiquer rapidement les principaux monuments qui se présentent sur la voie Appienne dans le voisinage de Rome ; la plupart sont connus depuis longtemps, et nous avons hâte d'arriver à la description de ceux que les nouvelles fouilles nous ont révélés.

D'abord se présente une hypogée qui, toute petite qu'elle est, n'a peut-être pas moins que les grandes catacombes chrétiennes droit à notre intérêt, à notre respect ; c'est le fameux tombeau des Scipions. Là,

(1) . . . . Veteres arcus, madidamque Capenam.

JUVÉNAL, Sat. 3.



dans quelques salles souterraines creusées dans le flanc de la colline, reposait toute cette illustre *gens Cornelia* qui, ainsi que nous l'apprend Pline (1), se distingua entre toutes les familles romaines en ne voulant jamais adopter l'usage de brûler les corps, jusqu'à Sylla qui l'ordonna pour lui-même, craignant pour son cadavre les outrages qu'il avait fait subir à celui de Marius. On voit encore à l'intérieur de ce souterrain fouillé en 1780 la porte qui ouvrait sur la voie Appienne, et qui aujourd'hui est au-dessous du sol exhaussé de la rue moderne.

Un peu plus loin et du même coté de la voie dans la vigne Cerasa Codini, et dans une autre propriété appartenant à notre savant collègue, le chevalier Campana, sont quatre grands *columbaria*, récemment fouillés et d'une parfaite conservation. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'on donnait le nom de *columbarium* à des tombeaux de famille qui présentaient en effet l'aspect d'un colombier, leur chambre sépulcrale étant entourée d'un nombre plus ou moins grand de petites niches, *loculi*, destinées à contenir les *olla*, ou urnes cinéraires.

Après avoir franchi l'arc de Drusus, nous voyons à droite et à gauche quelques faibles restes de petits *columbaria*, puis nous sortons de Rome par la porte Saint-Sébastien. Nous trouvons à gauche le massif d'un grand tombeau qui paraît avoir eu la forme d'une pyramide, et un peu plus loin du même côté la petite église de *Domine quò vadis*, élevée sur le lieu où saint Pierre échappé de la prison mamertine et fuyant la persécution rencontra son divin Maître, qui lui reprochant son manque de courage, le renvoya cueillir sur le Janicule la palme du martyre.

En face de cette église un grand monument circulaire repose sur une base carrée; c'est le tombeau de Priscille femme d'Abascanthus, mentionné par Stace.

Voici maintenant à droite la basilique de Saint-Sébastien, l'entrée d'une des principales catacombes chrétiennes, et à gauche une colonne de marbre blanc destinée à perpétuer la mémoire des fouilles de la voie Appienne. Du même coté après une courte montée se présente un massif informe semblable à un rocher rongé par le temps; c'est le noyau d'un énorme tombeau qui précède un vaste *columbarium* divisé en trois chambres qui continrent les cendres de 3,000 des affranchis d'Auguste.

Nous laissons également à gauche le soi-disant temple de Romulus et le cirque de Caracalla, le plus complet de ceux que nous a légués l'antiquité, et nous arrivons au tombeau de Cecilia Metella, au pied duquel était restée

(1) L. VII. 55.

à découvert une partie du pavé de la voie antique : je ne décrirai pas ce beau monument tant de fois reproduit par la gravure, et auquel les bucrânes qui décorent sa frise de marbre ont fait donner le nom de *Capo di bove ;* je dirai seulement que ce mausolée est destiné à marquer dans les annales de la science, et peut-être aussi dans celles de notre gloire nationale.

Dès 1750 les PP. Boscowich et Maire avaient été chargés par Benoit XIV de mesurer exactement sur la voie Appienne, en prenant pour point de départ le tombeau de Cécilia Metella, une base pour déterminer avec précision un degré du méridien terrestre. Cette base avait été adoptée pour les opérations géodésiques exécutées postérieurement. En 1809, des ingénieurs français mesurèrent la même base ; enfin en 1822, de nouveaux calculs furent faits par Conti et Richeback. Les trois résultats, sans offrir de grandes différences, ne sont pas absolument identiques. Quelle est la cause de ces différences? Le point de départ, le tombeau de Cécilia Metella est parfaitement connu, mais le point d'arrivée vers l'auberge des *Fratocchie* offre quelque incertitude. Pour trancher définitivement la question, le saint Père a voulu que toutes les opérations fussent recommencées ; il a fait construire en France des instruments d'une grande précision, et il a désiré que deux officiers français fussent adjoints au P. Sechi, astronome de l'observatoire romain. C'est ainsi que le commandant Bertrand et l'un de ses officiers viennent d'ajouter un nouveau titre à la gloire que leur a acquise le magnifique travail de la topographie romaine, travail que les évènements politiques ont fait suspendre en ce moment, mais qui sera repris, nous l'espérons, pour être un impérissable monument des bienfaits de l'occupation française.

On me pardonnera cette digression qui nous a un peu éloignés des souvenirs de l'antique voie Appienne, mais, je n'ai pu, et peut-être m'en saura-t-on quelque gré, résister au désir de prouver une fois de plus que chez les officiers de notre brave armée la science est au niveau du courage et du patriotisme.

C'est à quatre milles de Rome, un peu au-delà du tombeau de Cecilia Metella, que commencent les nouvelles fouilles. Le projet en fut présenté à Pie IX par le commandeur Camillo Jacobini, ministre du commerce, des beaux-arts et des travaux publics. Le saint Père comprit à l'instant quel immense service cette entreprise rendrait à la science archéologique; et sans hésiter il donna son approbation complète, et ordonna que les travaux fussent commencés immédiatement sous la direction du célèbre architecte et archéologue Luigi Canina.

On mit la main à l'œuvre en décembre 1850, et depuis cette époque les fouilles ont été suivies sans autres interruptions que celles nécessitées par la *Mal'aria* pendant les mois les plus chauds de l'année. Elles s'étendent en ligne droite sur une longueur d'environ huit milles dans la direction d'Albano, et à droite de la route moderne, jusqu'à l'auberge des *Fratocchie* au pied de la montagne d'Albano.

La voie tirée au cordeau avait 4m 35 de largeur entre les deux trottoirs, *margines;* son pavé, conservé en grande partie, est formé suivant l'usage antique de polygones irréguliers de lave provenant de l'ancien volcan de *Monte Cavo*, l'*Albanus mons* des Latins. Pour arriver à ce pavé on a eu à enlever les terres et les décombres sur une hauteur de 1 à 2 mètres et sur une largeur de 22 mètres suffisant pour mettre à découvert la voie et les monuments qui la bordent de chaque côté. En dehors de ceux-ci, on a élevé, dans toute la longueur de la voie, un petit mur en pierres sèches qui protége les fouilles closes par une barrière à chaque extrémité. Des gardes parcourent sans cesse la voie pour prévenir des dégradations qu'il ne leur est pas toujours possible d'empêcher, tant est grande la ferveur des touristes. Les objets portatifs trouvés dans les fouilles ont été réunis dans le rez-de-chaussée de la maison du gardien-chef, où il est permis de les examiner. Tous les monuments qu'il a été possible de recomposer ont été relevés; quant aux nombreux fragments de sculptures et d'inscriptions, ils ont été encastrés dans les murailles de ces monuments afin de les conserver. Enfin les monuments mêmes, afin de rendre les recherches plus faciles, ont été numérotés, et le même numéro est répété sur chacun des fragments que l'on croit avoir appartenu à chaque tombeau et qui ont été déposés autour de lui. On doit regretter seulement de ne pas trouver ces numéros disposés suivant l'ordre dans lequel se présentent les monuments.

Il est à noter que les mausolées les plus considérables sont généralement les plus rapprochés de Rome; là évidemment était la place d'honneur que s'empressaient d'acquérir à grands frais les nobles et les riches.

Qu'on ne craigne pas de voir arriver ici une longue et fastidieuse description des innombrables monuments de la voie Appienne; je me contenterai de signaler à l'attention les plus remarquables par leur grandeur, leur magnificence, leurs inscriptions ou les particularités qui les distinguent.

Après avoir franchi la barrière nous passerons sans nous arrêter devant plusieurs massifs de blocage d'*opus incertum* qui, dépouillés de leur

revêtement, ne présentent plus qu'une *rudis indigestaque moles*. Sur l'un d'eux est déposée une inscription ainsi conçue :

D. M.
AELIAE CRISPINAE
CONIVGI B. M.
AELIVS BVRRV.
.... RITVS FECIT

« Aux mânes d'Ælia Crispina, sa digne épouse, Burrus son mari a élevé *ce monument.* »

Nous arrivons à un grand *columbarium* (9 A) formé d'un soubassement carré en briques qui dut être revêtu de marbres. Par une disposition toute spéciale les petites niches ou *loculi* de ce *columbarium* ne contiennent pas d'urnes en terre cuite; elles présentent dans leur partie inférieure une sorte de caisse carrée ménagée dans la construction même et qui se fermait au moyen d'une plaque de terre cuite percée d'un petit trou permettant de verser sur les cendres des larmes ou des parfums. Au-dessous des divers ordres de *loculi* règne au niveau du sol une rangée de niches longues, basses et un peu voûtées dans lesquelles pouvaient être déposés des corps entiers. Cette disposition s'explique peut-être par un fragment d'inscription déposé sur ce tombeau; on y déchiffre le mot CORNELIA, et l'on n'a pas oublié sans doute ce que j'ai dit de cette illustre famille, cette *gens Cornelia*, dont la plupart des membres n'étaient point brûlés sur le bûcher.

Il est assez digne de remarque que dans aucun des nombreux *columbaria* sortis des nouvelles fouilles, on ne trouve d'inscriptions, *tituli*, au-dessus des *loculi*, tandis qu'on les voit si fréquemment et souvent accompagnées de peintures dans les *columbaria* de la villa Pamphili, des vignes Campana et Cerasa-Codini, et dans tant d'autres sépultures de ce genre.

Sur un cippe qui se présente après le *columbarium* que nous venons de décrire, nous trouvons cette inscription qui, outre les noms des défunts, nous fait connaître, selon un usage assez ordinaire, la mesure du terrain consacré à leur sépulture :

Q. CAECILIVS C.
L. ALEXANDER
ET L. MACLONI.
L. L. MAHES. IN
FRON. P. XII IN
AGR. P XVI.

« Quintus Cœcilius Alexander, affranchi de Cœcilius et Lucius Maclonius Mahesius, affranchi de Lucius. En façade 12 pieds ; en profondeur XVI p. (1). »

Nous laissons à droite une statue d'homme (31 A) en demi ronde-bosse, figure nue, de proportion légèrement colossale, et d'un assez bon style ; nous donnons un coup d'œil à un tombeau (24) qui fut découvert par Canova en 1808 et qui offre sur la frise de son bel entablement cette inscription :

M. SERVILIVS QVARTVS
DE SVA PECVNIA FECIT

« Marcus Servilius Quartus a élevé *ce monument* à ses frais, » et nous arrivons à un mausolée qui serait bien respectable si la conjecture hatardée par les antiquaires romains pouvait être confirmée.

Ce beau monument (472) auquel on s'est efforcé de rendre sa forme primitive est un grand frontispice, une stèle gigantesque surmontée d'un fronton, sorte de tombeau dont les exemples sont nombreux sur la voie Appienne. Le haut est décoré d'un superbe bas-relief représentant, dit-on, la *mort de Sénèque*. On y voit en effet le principal personnage dépouillé de ses vêtements et paraissant se débattre contre ceux qui se disposent à le plonger dans le bain fatal, pendant que ses amis prosternés aux pieds d'un homme assis sur une chaise curule semblent implorer sa grâce. Ce bas-relief est remarquable par une grande finesse d'exécution, et appartient sans aucun doute à la plus belle époque de l'art, mais j'ai peine à reconnaître Sénèque dans cet homme à la fleur de l'âge dont les pieds seuls sont plongés dans un petit bassin, et d'ailleurs il semble peu probable que cette scène eût pu être choisie pour décorer le tombeau de l'infortuné philosophe. Les extrémités de la frise présentent deux belles têtes de satyres. Plus bas, dans le corps du monument on a encastré divers fragments qui probablement lui sont étrangers, parmi lesquels une partie d'un bas-relief représentant une figure à cheval, un chien et la tête d'un sanglier, puis un sistre, un griffon et les derniers mots d'une inscription grecque.

Sur un monument de forme circulaire (458) on remarque une statue de femme drapée assez bien conservée.

Un tombeau (445) ne conserve plus que sa chambre sépulcrale composée de gros blocs de pépérin, et dont l'entrée était tournée vers la

(1) Suivant les recherches récentes du commandeur L. Canina, la longueur réelle du pied romain était de 0 m, 29635.

campagne. Sur ce monument est déposé un superbe fragment d'entablement circulaire en marbre.

Le nº 472 est une de ces grandes stèles à fronton que nous avons déjà signalées. Une inscription mutilée nous apprend qu'elle fut consacrée à la mémoire de deux enfants de la famille de Sergius Pompeius. Les bustes du frère et de la sœur en demi-relief apparaissent au milieu d'une coquille au sommet du monument. Au-dessous et en arrière sont trois chambres sépulcrales voûtées, dont l'entrée était fermée par une dalle dont on voit encore les rainures. La chambre du milieu seule contient une niche pour un corps entier.

Le tomdeau 34 est un massif informe sur le devant duquel se voient les fragments de quatre statues et une inscription dont la disposition indique que la dalle sur laquelle elle est gravée devait au fur et à mesure des décès recevoir les noms d'autres membres de la famille (1). La première colonne contient les noms de personnages nés libres, *ingenui;* la seconde était réservée aux affranchis.

LICINIA L. F.
C. LICINIVS L. F. SER.
LICINIA C. F. PAVLLA

T. QVINTIVS D. L.
PAMPHILVS.

Licinia, fille de Licinius.
C. Licinius Serenus, fils de Licinius.
Licinia Paulla, fille de Caius.

T. Quintius Pamphilus
affranchi de D.....

Voici venir maintenant un grand fronton sépulcral (170) qui remonte évidemment au temps de la république, et paraît contemporain du fameux sarcophage de Scipio Barbatus (2); comme lui il est taillé dans le pépérin (3); comme lui il présente une frise ornée de triglyphes et de métopes où sont sculptées des rosaces; mais on y voit aussi un casque

(1) On sait que chez les Romains, la *famille* se composait non-seulement des parents, mais encore des clients, des affranchis et même des esclaves.

(2) Ce beau sarcophage trouvé dans le tombeau des Scipions est aujourd'hui au Vatican ; il renferma les restes de Lucius Cornelius Scipio Barbatus qui fut consul l'an 456 de Rome, 288 avant J.-C.

(3) Dans ces temps où le luxe était encore inconnu, le mélange des marbres étrangers ne venait pas encore déshonorer la pierre commune du pays.

. . . . . . Nec ingenuum violabant marmora tofum.

JUVÉNAL. Sat. III.

et un sabre recourbé avec sa dragonne et son baudrier. Sur le devant du monument est un fragment de bas-relief représentant un homme tenant une lance en arrêt. On voit encore derrière ce monument les faibles restes de la chambre sépucrale qui était très-petite et formée de gros blocs de pépérin qui rappellent l'architecture des Étrusques telle que nous la reconnaissons encore à la *grande cloaque* de Tarquin l'ancien.

Après un beau fronton sépulcral (272) orné de cinq bustes de la famille d'Ilarus Fuscus, nous voyons un tombeau (279) dont le pavé conserve encore des restes de mosaïque. Les Romains déposaient quelquefois les corps dans des sarcophages doubles qu'on nommait *bisoma (bis* et σῶμα corps). Nous en trouvons un ici qui ne contenait pas moins de quatre cadavres et qui cependant n'est qu'en terre cuite (1); il n'a comme le *bisomum* ordinaire que deux compartiments, mais chacun d'eux a une profondeur double, et au milieu de sa hauteur un cordon en saillie sur lequel reposait la plaque de même matière qui séparait deux corps superposés.

Une grande stèle de marbre (37) est surmontée de deux cippes sur l'un desquels repose une statue de femme. Des inscriptions ont appris que ce tombeau avait reçu les restes de Tiberius Claudius Secundinus et de ses enfants.

Bientôt nous voyons à droite de la voie un grand monument à deux étages construits en briques et assez bien conservés; l'étage supérieur est un véritable temple qui présente beaucoup d'anologie avec ceux d'Isis à Pompéi, et de Jupiter à Ostie. Comme dans ces temples, le fond du sanctuaire est occupé par une espèce de grand piédestal ou *podium* qui ressemble assez à nos autels modernes. Des niches qui existent encore dûrent recevoir des statues. Une chambre sépulcrale régnait sous le temple, en avant duquel on voit aussi des sarcophages en terre cuite à quatre compartiments comme celui que nous avons déjà signalé.

Un magnifique fronton sépulcral (84) a pu être rétabli dans son entier, il est surmonté d'une élégante frise de marbre, et au-dessous on voit un buste d'homme et deux bustes de femme.

Sous le premier on lit :

C. RABIRIVS POST. L.
HERMODORVS

« C. Rabirius Hermodorus, affranchi de Postumus. »

(1) *Defunctos sese multi fictilibus soliis condi maluere.*

Plin. XXXV. 46.

Le buste de femme qui occupe le milieu est celui de

RABIRIA DEMARIS

Enfin à droite est celui d'une prêtresse d'Isis,

VSIA PRIMA SAC. ISIDIS

reconnaissable à la patère et au sistre attributs de ses fonctions sacerdotales. Plus loin sur le devant du monument on a encastré un vase cinéraire avec cette inscription :

L. R. C. CENNIAE S. C.
AVGENIS

La chambre sépulcrale qui existait derrière le monument était très-petite et composée de gros blocs assemblés par des crampons à queue d'aronde.

Le tombeau (59) est entouré de sarcophages quadruples comme ceux dont nous avons déjà parlé.

Un grand cippe surmonté de coussinets nous rappelle celui qui couronne à Pompéi le mausolée de Nævoleia Tyché; il porte cette inscription :

A. ÆMILIVS A. L.
ALEXSA
ÆMILIA A. L.
PHILVSA
M. CLODIVS M. L. PHILOSTORGVS.

« Aulus Æmilius Alexsa, affranchi d'Aulus; Æmilia Philusa, affranchie d'Aulus; Marcus Clodius Philostorgus, affranchi de Marcus. »

Un peu plus loin à droite se présente un grand cippe en pépérin dont la frise ornée d'une tête de Méduse, de rosaces et de festons soutenus par des enfants, et sur les côtés de feuillages et de pavots appartient évidemment aux temps de la République et sans doute au V° siècle de Rome.

43. Fronton sépulcral sur lequel on voit en bas-relief quatre bustes assez bien conservés couverts de la toge, et ayant au doigt l'anneau de chevalier. Les deux figures du milieu se tiennent la main. Un fragment d'inscription offre le nom ANTIOCHVS.

Sur un cippe (55) portant une chaise curule parfaitement caractérisée avec son marchepied ou *suppedaneum*, on lit :

L. VALERIVS M. F. OVF. GIDDO
L. CALPVRNIVS M. L. MENOPHIL.
VALERIANVS
VALERIA L. L. TRVPHERA

« Lucius Valerius Giddo, de la tribu Ufentine, fils de Marcus; Lucius Calpurnius Menophilus Valerianus, affranchi de Marcus; Valeria Truphera, affranchie de Lucius. »

Cette inscription présente une particularité remarquable. Menophilus, affranchi de Marcus Valérius ne porte pas suivant l'usage le nom de race, le *Nomen gentilitium* (1) de son patron. Il arrivait quelquefois qu'un maître en affranchissant un esclave lui donnait au lieu de son nom celui d'un ami qu'il voulait honorer, c'est ce que fit Cicéron qui, en donnant la liberté à son esclave Dyonisius au lieu du nom de Tullius, lui imposa celui de Pomponius en l'honneur de son ami Pomponius Atticus (*ad atticum.* L. IV. Epist. 15.)

A peu près derrière ce monument est un grand sarcophage en tuf recouvert d'une dalle; il est semblable à ceux qui existent à Pompéi à côté de la fabrique de poteries (2).

Une sépulture d'une espèce assez rare porte le n° 115; c'est un joli cippe de marbre qui avait été creusé pour servir lui-même d'urne sépulcrale; il contint les cendres d'un jeune soldat et sans doute de son beau-frère. Sur les côtés sont sculptés un préféricule et une patère; sur la face était un charmant bas-relief qui par malheur a été mutilé par quelque Vandale depuis sa découverte. L'inscription est ainsi conçue :

DIS MANIBVS
Q. FLAVIO CRITONI CONIVGI BENE
MERENTI ET Q. FLAVIO PROCVLO
MILITI COH. XII VRB.
BASSI FILIO PIENTISSIMO
IVNIA PROCVLA FECIT

« Aux dieux mânes. A Quintus Flavius Crito son digne époux et à Quintus Flavius Proculus, soldat de la XIIe cohorte urbaine, et fils très-regrettable de Bassus, Junia Procula a élevé ce monument. »

Vis à vis le n° 103 est déposé sur le sol un sarcophage en terre cuite parfaitement conservé et arrondi à la tête, avec son couvercle de marbre,

(1) Dès le commencement de la République, les hommes libres et d'origine romaine, portèrent trois noms, le *pronomen*, le *nomen* et le *cognomen*. Plus tard on ajouta plusieurs autres noms appelés *agnomina*. Le *pronomen* répondait à notre nom de baptême; Lucius, Marcus, Publius sont des *pronomina*. Le *nomen* est le *gentilitium*, le nom de la *gens* ou famille, tel que Cornelius, Valerius, Flaminius, etc. Le surnom ou *cognomen* désignait la branche de la famille; ainsi Sylla, Scipio sont des *cognomina*. Enfin l'*agnomen* désignait une qualité, une action éclatante, ou une adoption particulières à l'individu comme Barbatus, Cicero, Africanus, etc.

(2) Pompeia, décrite et dessinée par Ernest Breton, page 77.

et un peu plus loin à gauche on lit cette brève inscription en lettres onciales :

. . . .

CHRESTVS
LICTOR CAESARIS.

Le nom Chrestus d'origine grecque ne peut être que celui d'un esclave ; or, nous savons qu'un esclave ne pouvait être admis parmi les licteurs ; nous devons donc en conclure que des lignes aujourd'hui perdues contenaient un nom de patron et la dénomination d'affranchi. C'était en effet dans cette classe qu'étaient principalement recrutés les licteurs.

L'inscription 132 est remarquable par les noms barbares des trois affranchis dont elle indiquait la sépulture :

L. VALERIVS L. L.
BARICHA
L. VALERIVS L. L.
ZABDA
L. VALERIVS L. L.
ACHIBA.

Un cippe sépulcral (161) de même forme que celui de Flavius Crito porte de chaque côté un petit éléphant bien sculpté en bas-relief et sur la face cette inscription :

OSSA M. CONSI
CERDONIS

L'inscription d'un petit tombeau (63) se recommande à l'attention par l'archaïsme de la diphtongue AI employée pour AE.

·L. ARELLIO GLABRAI L.
DIOPHANTO
TITIANIAI NOBILI
VXSORI

« A. L. Arellius Diophantus, affranchi de Glabra, et à son épouse Titiania Nobilis. »

188. Restes d'un grand tombeau circulaire situé à gauche à quelque distance de la voie vers laquelle son entrée était tournée; il reste encore quelques traces de l'escalier qui y conduisait.

Sur un joli cippe sépulcral en marbre (199) est représentée une châsse avec cette inscription :

D. M.
VALERIA SPES
M. VALERIO CARO
CONIVGI
BENEMERENTI
ET SIBI FECIT.

« Aux dieux mânes. Valeria Spes a fait élever *ce monument* à M. Valerius Carus son digne époux, et pour elle-même. »

Je ne crois pas que le nom de Spes ait jusqu'à présent été rencontré dans aucune autre inscription.

Derrière ce cippe, et à moitié enfoui dans le sol, est un magnifique sarcophage de marbre blanc richement sculpté et orné de deux beaux mascarons dont un seul est intact. Ce précieux monument est brisé.

A 5 milles de Rome, à droite de la voie, existent trois monuments bien plus anciens qu'elle, et dont l'origine peut remonter jusqu'aux premiers temps de la fondation de Rome ; je veux parler de trois de ces tumulus, ouvrage des Etrusques, et que nous voyons en si grand nombre à Cervetri, et surtout à Corneto, l'antique *Tarquinii*. Ils posent sur de grands soubassements en travertin qui subsistent encore en partie ; l'un d'eux est entouré d'une rangée de piédestaux. L'antiquité de ces monuments, le voisinage des F*osses Cluilies* où fut livré le fameux combat des Horaces, donnent beaucoup de vraisemblance à l'opinion des Antiquaires qui veulent reconnaître dans ces mausolées les tombeaux des Curiaces qui, au dire de Tite-Live, furent enterrés au lieu même où ils étaient tombés.

C'est aussi à une époque ancienne, quoique bien moins reculée, qu'appartient le joli *columbarium* (250) qui présente au fond une niche plus grande que les autres, ornée de marbres et portant cette inscription :

HOC EST FACTUM MONVMENTVM
MAARCO CAICILIO
HOSPES GRATVM EST QVOM APVD
MEAS RESTITISTEI SEEDES
BENE REM GERAS ET VALEAS
DORMIAS SINE QVRA

« Ce monument a été élevé à Marcus Cæcilius. Passant, il m'est agréable que tu te soies arrêté près de ma demeure. Fais bien tes affaires, porte-toi bien et dors sans souci. »

On remarquera dans cette inscription un plus grand nombre d'archaïsmes que dans aucune de celles provenant de la voie Appienne. Déjà Quinti-

lien disait que les anciens, pour indiquer une voyelle longue, la redoublaient, ce qui tenait lieu d'accent, *veteres geminatione earum* (*vocalium*) *veluti Apice utebantur*. (Inst. L. I, c. 7, 4.) C'est ce que nous trouvons ici dans les mots MAARCO et SEEDES. Le grammairien Terentius Scaurus attribue cette invention au poëte Accius, qui mourut l'an de Rome 671 : *Accius geminatis vocalibus scribi naturâ longas syllabas voluit ;* en effet on ne retrouve pas d'exemple de ce redoublement antérieur au VIIe siècle de Rome. A cette particularité viennent encore dans notre inscription s'ajouter plusieurs autres archaïsmes tels que *Quom* pour *Quum*, *Restitistei* pour *Restitisti* et *Qurâ* pour *Curâ*.

C'est dans un *columbarium* voisin et presque semblable (286) qu'a été trouvée la plus belle statue (1) qui soit sortie de ces fouilles. Cette figure est de grandeur naturelle, et les nus en sont exécutés avec une rare perfection. Tout concourt à faire attribuer aux plus beaux temps de l'art cette image d'une femme enlevée, à la fleur de l'âge, à l'amour de son époux. Voici l'inscription qui nous fait connaître son nom :

POMPEIAE ATTIAE
T. DIDIVS EVPREPES VXORI KARISSIM.
SANCTISSIMÆ FECIT.

« T. Didius Euprepes a élevé *cette statue* à Pompeia Attia son épouse très chère et très pieuse. »

A notre gauche se présente maintenant un vaste édifice qui, à en juger par les nombreux tuyaux de terre cuite et les énormes colonnes de marbre qui gisent sur le sol, dut être un magnifique château d'eau. Les antiquaires ne sont pas d'accord au sujet de ce monument que les uns croient avoir fait partie de la célèbre villa des Quintilius, tandis que les autres pensent qu'il dépendait du *Pagus Lemonius*, bourg qui fut converti en forteresse pendant les guerres civiles du moyen-âge.

356. Tombeau avec des sarcophages contenant encore des ossements ; on y voit quelques restes de pavé en mosaïque blanche et noire.

Les restes d'un tombeau (372) décoré encore d'un fragment d'entablement en marbre portent cette inscription :

P. SERGIVS P. P.
DEMETRIVS
VINARIVS DE VELABRO
SERGIVS P. P. L. RVFA VXOR
P. SERGIVS P. ET C. L BASSVS L.
ARBITRATV RVFÆ VXORIS

(1) Les statues trouvées sur la voie Appienne sont toutes drapées et la plupart acéphales.



Il est évident qu'après les deux PP de la première ligne devait exister une L qui aura été oubliée par le graveur ou effacée par le temps. On doit donc traduire ainsi : « Publius Sergius Demetrius affranchi des Publius, marchand de vin du Vélabre (1), sa femme Sergia Rufa affranchie des Publius, et Publius Sergius Bassus affranchi de Publius et de Sergia sa femme eux-mêmes affranchis, *ont élevé ce monument dont la disposition est laissée* à la volonté de Rufa. »

Sur les fragments d'une urne de marbre (370) où furent déposés les restes d'un homme de 45 ans du nom de PACTVMIVS, deux génies funèbres tenant des flambeaux renversés rappellent les admirables figures sculptées par Canova sur le tombeau des Stuarts à Saint-Pierre de Rome.

Un monument singulier et dont la présence est bien inexplicable en un pareil lieu, est celui qui porte le n° 471 ; c'est une petite salle carrée qui ne peut avoir été autre chose qu'un cabinet pour les bains de vapeur, un *tepidarium* ou un *caldarium*. Son pavé en mosaïque représentant une femme assise sur un cheval marin est porté comme ceux qu'on nommait *suspensuræ* sur ces petits piliers de briques qui constituaient un hypocauste, et les murailles creuses contiennent des tuyaux de terre cuite qui laissaient également circuler la chaleur. Une salle voisine conserve les traces d'un bassin, d'un *alveus* ou *baptisterium*. Ce petit bain faisait-il partie d'une villa ou d'une auberge aujourd'hui détruites ? C'est ce qu'il serait impossible de décider, car il ne reste aucune trace de l'édifice plus important dont il put dépendre.

Nous sommes maintenant au VIe mille de Rome, et à notre gauche se dresse le plus grand monument de la voie Appienne après celui de Cecilia Metella. C'est un énorme massif circulaire connu depuis longtemps sous le nom de *casal rotondo ;* il porte sur son large sommet une habitation de paysans ombragée d'oliviers séculaires. Ce mausolée est dépouillé de tous ses ornements, mais on voit encore une partie de son revêtement en énormes blocs de travertin. Une foule de fragments déposés autour du monument nous apprennent qu'au dessus du soubassement, il était orné de piliers cannelés, et que sur la frise étaient sculptés des mascarons, des candélabres et d'autres arabesques dont l'exécution appartenait à la plus belle époque de l'art. Le nom de COTTA qui se lit en lettres onciales sur un fragment d'inscription a donné lieu à diverses conjectures. Suivant M. Billaud, qui le premier a publié en 1853 une brève description de la voie Appienne, ce tombeau aurait été consacré à la mémoire de C. Aure-

(1) Quartier de Rome.

lius Cotta, qui, l'an de Rome 684, fut consul avec L. Octavius et se rendit célèbre par la loi *Aurelia* qui partagea la judicature entre le sénat, les chevaliers et les tribuns ; selon M. Canina au contraire, ce mausolée aurait été élevé par Marcus Valérius Messalinus Cotta, poète distingué, à Messala Corvinus, son père. Peut-être aucune de ces conjectures n'est-elle véritable, mais s'il fallait adopter l'une des deux, la première me paraîtrait la plus admissible.

En avant de ce monument est placé un beau cippe rond en marbre, en forme d'autel, sur lequel sont sculptées des divinités assises sur des monstres marins.

Ce mausolée est ordinairement le terme de la promenade des visiteurs de la voie Appienne ; on trouve cependant encore au-delà un grand nombre de monuments dont je continuerai à signaler les plus intéressants.

D'abord se présentent plusieurs *columbaria*, dont un presque démoli qui appartint, suivant son inscription, à Sergius Suettius Antigonus, affranchi, et à Suettia sa femme.

Au n° 611 est cette épitaphe :

P. FVRIVS P. L.
FLACCVS
FVRIA P. L. IVCVN.
HOC SEPVLCHRVM
HAEREDES NON SEQVETVR.

« P. Furius Flaccus, affranchi de Publius, et Furia Jucunda affranchie de Publius. Ce monument ne passera pas à leurs héritiers. »

Suivant la loi romaine, tout bien meuble ou immeuble ne pouvait appartenir qu'à des vivants, et c'est par une exception toute spéciale que les tombeaux pouvaient être possédés par les morts qu'ils renfermaient. Aussi, soit que le défunt l'eût fait graver de son vivant, soit qu'il l'eût ordonné par son testament, on lisait souvent sur son tombeau cette formule qui lui en garantissait la propriété à perpétuité. Rarement cette clause est comme ici exprimée en toutes lettres ; le plus souvent on se contentait des sigles H. M. H. N. S.

A droite de la voie se présente un magnifique columbarium (581) d'une parfaite conservation et composé de plusieurs salles contenant, outre les *loculi* dont chacun renferme deux urnes, des cercueils de terre cuite entièrement intacts.

Un tombeau circulaire connu sous le nom de *Torre de' Selci* a, comme celui de Cecilia Metella, servi de forteresse dans les guerres civiles. Dé-

pouillé de tous ses ornements, il ne présente plus qu'une sorte de butte dans le genre des *mottes* qui portaient les tours de défense au-moyen âge, et telle fut en effet sa destination à cette époque ; elle est encore surmontée d'une de ces tours qu'on rencontre si fréquemment dans la campagne de Rome.

Un *columbarium* en briques (617) nous offre cette inscription :

M. IVLIO. SP F. PIETAT...
EPELYS TI. CLAVDI CÆSARIS
AVG. DISP. MATERNIS AB
ÆDIFICIS VOLVNTARIS

« A Marcus Julius Pietas, fils de Spurius, Epelys intendant des maisons de plaisance provenant de la succession maternelle de Tibère-Claude-César-Auguste. »

Le mot VOLVNTARIS était inexplicable, et M. Henzen, qui a publié cette inscription, n'a pas même essayé de l'interpréter. Mon savant confrère de la société impériale des antiquaires de France, M. Léon Rénier, si connu par ses profondes études de l'épigraphie antique, m'a proposé de substituer au mot VOLVNTARIS (pour *voluntariis*) celui de VOLVPTARIS (pour *voluptariis*). Je n'ai pas hésité un moment à accepter cette correction qui rend très satisfaisante la traduction d'une inscription sans cela inintelligible.

Une des plus longues et des plus intéressantes inscriptions qu'ait fournies la voie Appienne est celle-ci :

HOSPES RESISTE ET HOC AD GRVMVM
AD LAEVAM ASPICE VBEI
CONTINENTVR OSSA HOMINIS BONI
MISERICORDIS AMANTIS
PAVPERIS ROGO TE VIATOR MONUMENTO
HVIC NIL MALE FECERIS
C. ATEILIVS SERRANI L. EVHODVS
MARGARITARIVS DE SACRA
VIA IN HOC MONVMENTO
CONDITVS EST VIATOR VALE.

EX TESTAMENTO IN HOC MONVMENTO
NEMINEM INFERRI NEQVE
CONDI LICET NISEI EOS LIB. QVIBVS
HOC TESTAMENTO DEDI TRIBVIQVE.

« Passant, arrête, et regarde à gauche le tertre qui contient les restes d'un homme de bien, miséricordieux et ami du pauvre. Je t'en prie, passant, ne cause aucun dommage à ce tombeau. C. Atilius Evhodus, affranchi de Serranus, et joaillier de la voie sacrée, est renfermé dans ce monument. Passant, adieu! »

« D'après mon testament, il n'est permis de porter et renfermer dans ce tombeau personne à l'exception des affranchis auxquels par ce même testament, j'en ai donné l'autorisation. »

Le tombeau d'un certain Publius Decumius Philomusus présente deux souris rongeant un fromage, allusion au nom du défunt, l'*ami des souris*.

Après quelques sculptures de peu d'importance, on voit à gauche un grand tombeau à deux étages (741) reposant sur un soubassement de silex; on y a trouvé une urne d'albâtre oriental qui a été déposée au musée du Vatican.

Plus loin sur deux cippes informes on lit ces épitaphes :

C. VALERIVS TRANQVILLVS ÆLIANVS
ÆLIÆ PRIMIGENIÆ
MATRI PIISSIMÆ

« C. Valerius Tranquillus Ælianus, à sa mère très pieuse Ælia Primigenia. »

C. VALERIO SYNEROTI
ÆLIA PRIMIGENIA
VIRO INDVLGENTISSIMO

« Ælia Primigenia à C. Valerius Syneros, son époux très indulgent. »

Donnons en passant un coup d'œil à une grande rotonde presque semblable à celle que nous allons bientôt décrire, et arrivons à l'un des monuments les plus remarquables; il a droit à notre attention et par son architecture et par son antiquité. A droite de la voie s'étend une vaste enceinte rectangulaire que formait un double rang de colonnes dont plusieurs sont encore debout, et par leur style doivent appartenir à l'époque même de la construction de la voie Appienne. On donne à ces ruines les noms de temple d'Hercule ou de Sylvain; nous croyons qu'on doit y voir en effet un édifice sacré, non le temple lui-même, mais bien l'enceinte, le *péribole* qui l'entourait, disposition dont Pompéi nous présente plusieurs exemples, tels que les enceintes sacrées des temples d'Isis et de Vénus.

Après plusieurs tombeaux de peu d'importance et un cippe sépulcral portant cette brève inscription :

D. M.
FILISCO
SACRVM

et accompagné d'un sarcophage dont le couvercle n'a pas été soulevé, nous trouvons encore les restes de plusieurs mausolées circulaires, puis un cippe avec cette inscription :

D. M.
SACRVM
VITALI. FECIT
TELESPHOR.
CONTVBERNALI
BENEMERENTI V. A. XX

« *Monument* consacré aux dieux mânes. Vitalis l'a élevé à Telesphore son digne compagnon. Il a vécu vingt ans. »

Sur un autre cippe nous lisons :

T. CLAVDIVS MNESTER
CLAVDIÆ PHILITATE (sic)
ET
CLAVDIÆ VERECVNDÆ.
CLAVDIÆ SEVERÆ F.

« Titus Claudius Mnester à Claudia Philitata, et à Claudia Verecunda, fille de Claudia Severa. »

Nous franchissons un assez long espace pendant lequel les côtés de la voie ne paraissent pas avoir été garnis de tombeaux ; puis nous trouvons les restes d'un mausolée considérable (972) de forme carrée, composé de gros blocs de tuf, et qui par son style, son appareil et la qualité des matériaux, parait remonter au temps de la République.

Signalons dans le voisinage du tombeau 977, un sarcophage de marbre parfaitement conservé, présentant dans sa partie supérieure un exhaussement légèrement creusé sur lequel reposait la tête du cadavre.

A dix milles de Rome et à gauche de la voie est un monument imposant (991) qui dut être magnifique. D'après les restes considérables qui subsistent, on reconnait qu'il avait deux étages. Le rez-de-chaussée était comme tout le mausolée de forme circulaire; du côté regardant la voie, il présentait une porte flanquée de chaque côté de sept niches alternativement carrées et circulaires (1), séparées par des colonnes engagées. Le tout

(1) Un tombeau analogue à celui-ci se voit dans les ruines de l'ancienne Capoue.

était en briques et sans doute recouvert de stuc. Le reste du soubassement était simplement arrondi et revêtu d'*opus reticulatum*. La partie postérieure présentait un double escalier conduisant au second étage, qui n'est plus qu'un massif informe de maçonnerie, mais qui dut être orné de beaux marbres, à en juger par les fragments de chapiteaux, de statues et d'entablement circulaire décoré de rinceaux déposés sur le bord de la route. En entrant par la porte, on voit qu'après le revêtement de briques, se trouvent un noyau d'*opus incertum* de près de 3 mètres d'épaisseur, et enfin la chambre sépulcrale en forme de croix grecque, composée d'énormes blocs de tuf du plus grand appareil, et surmontée d'une voûte d'arête parfaitement conservée.

Près de ce tombeau est une partie considérable de la voie dont le pavé est de la plus complète conservation.

Enfin, après le n° 1008 est une enceinte sépulcrale en avant de laquelle on lit sur une borne :

IN FR. P. XXIIII.
IN AGR. P. XXIIII.

« En façade 24 p., en profondeur 24 p. »

Nous voici arrivés au terme de notre exploration; ici s'arrêtent les fouilles de la voie Appienne; nous sommes à 12 milles de Rome à l'auberge des *Fratocchie*. Devant nous la voie continue en s'élevant vers Albano, soutenue en plusieurs endroits par des murs cyclopéens. A peu de distance, à notre droite, sont les ruines d'un petit temple, d'un réservoir, d'un théâtre et d'un cirque; c'est tout ce qui reste de l'antique *Bovilla* dont la fondation était antérieure à celle de Rome.

« Rome naissante, dit Properce, était loin d'égaler en étendue la petite Boville, un de ses faubourgs. »

Quippe suburbanæ parva eminus urbe Bovillæ.
L. IV. *Carm.* 1.

Boville, on le sait, dut une triste célébrité à la mort de P. Clodius qui y fut assassiné par Milon, crime heureux pour la postérité, puisque nous lui devons l'admirable plaidoyer de Cicéron.

D'après le rapide examen auquel nous venons de nous livrer, on a pu comprendre, je l'espère, tout l'immense intérêt qui s'attache aux familles de la voie Appienne. On voit qu'on peut y étudier toutes les manières de disposer de la dépouille des morts, depuis le temps même des rois jusqu'à la chute de l'empire d'Occident; qu'on peut y suivre la marche de l'art et de l'épigraphie antique dans toutes leurs phases de

progrès et de décadence, qu'on y trouve réunis tous les matériaux employés, tous les modes de construction usités chez les Romains pendant une période de plus de dix siècles.

On y a vu des tombeaux de toutes grandeurs, de toutes formes, depuis la pyramide et l'édicule, jusqu'à la stèle et au simple sarcophage. Les uns n'ont qu'un seul ordre, d'autres en ont deux ; d'autres encore jusqu'à trois, en comprenant la salle souterraine. Plusieurs ont été élevés à la mémoire d'un seul ; beaucoup ont renfermé les dépouilles d'une famille entière. Les uns contenaient des sarcophages, les autres des urnes cinéraires, d'autres enfin les uns et les autres.

Les nombreuses inscriptions ne nous ont point donné de noms célèbres; elles peuvent toutefois être d'une grande utilité à la science paléographique, présentant une variété d'époques qu'on chercherait vainement ailleurs. Ici, ce sont des caractères grossièrement tracés dans le pépérin, et rappelant les formes archaïques des anciens temps de la République ; là, on les voit s'améliorer dans les siècles suivants, où ils sont gravés sur le travertin plus compact de Tivoli ; plus loin, sur d'élégantes frises de marbre sont incisées les lettres élégantes et régulières du haut empire ; ailleurs, enfin, nous retrouvons l'orthographe barbare des bas siècles, et ces caractères informes que nous avons tant de peine à déchiffrer dans les catacombes et sur les premiers monuments chrétiens.

Grâces soient donc rendues au généreux pontife qui a ouvert une si belle carrière aux investigations de la science, et aussi un champ si vaste aux tristes méditations de la philosophie. Sur les débris des monuments de la voie Appienne aussi bien que sur les ruines de Palmyre, nous nous écrions avec Volney : « Ah ! comment s'est éclipsée tant de gloire?... comment se sont anéantis tant de travaux ? Ainsi donc périssent les ouvrages des hommes ! Ainsi s'évanouissent les empires et les nations ! »

Les Latins n'avaient qu'un même mot pour désigner le poëte et le devin. N'étaient-ils pas devins, en effet, ces poëtes, ce Properce qui s'écriait : « Les plus riches mausolées élevés par la fortune ne sont pas eux-mêmes à l'abri de la mort, dernière condition de l'existence. »

Nec mausolei dives fortuna sepulcri
Mortis ab extrema conditione vacat.
L. IV. *Elég.* 5.

Cet Ausone qui, dans ses vers plus simples et non moins énergiques, exprime la même pensée : « Les monuments tombent en poussière ; la mort vient aussi pour les tombeaux et les épitaphes. »

. . . . Monimenta fatiscunt
Mors etiam saxis nominibusque venit.



Ce Juvénal, plus concis encore lorsqu'il écrivait : « Les sépulcres eux-même sont sujets à la mort. »

Quandoquidem data sunt ipsis quoque fata sepulcris,

Et cet Horace enfin, qui dès le temps d'Auguste lançait aux Romains déjà dégénérés, ce prophétique anathème : « Un jour le Barbare foulera vainqueur la cendre des vieux Romains; son coursier frappera d'un pied retentissant les débris de la reine des cités, et ses mains insolentes et sacrilèges jetteront au vent la cendre de Romulus. »

Barbarus heu ! cineres insistet victor et urbem
Eques sonantem verberabit ungula;
Quæque carent ventis et solibus ossa Quirini,
Nefas videre ! dissipabit insolens.
Hor. Epod. *Carm.* 16.

Ernest Breton, *membre de la 4e classe.*

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LE MIDI.

Pourquoi rimer? La question se pose
D'elle-même aux meilleurs esprits.
Pourquoi rimer? N'avons-nous pas la prose?
Or, la bonne prose a son prix.

Un auteur a bien dit : La rime est une esclave,
L'esclave souvent révolté
Impose à la raison plus d'une lourde entrave
Et lui ravit sa liberté.

Eh bien ! c'est une lutte... Elle plait au génie
Et même aux écrivains de médiocre aloi,
Et c'est une douceur, à mon sens, infinie
De dompter la rebelle et lui dicter la loi.

Puis la mesure est là, qui s'unit à la rime.
De ces deux éléments l'accord harmonieux,
Savamment combiné, produit un chant sublime
Qu'autrefois on nommait le langage des Dieux.

Enfin, le rhythme excite et sert la fantaisie.
Voguant à la dérive à travers mille objets,
L'esprit monte parfois jusqu'à la poésie
Et, sans les épuiser, touche à tous les sujets.

Allons! la question est pour moi décidée,
Et, dût-on jusqu'au bout m'accuser d'un travers,
J'aurai toujours plaisir à jeter une idée
Dans ces moules brillants qu'on appelle des vers.

Rimons donc! à l'œuvre et courage!
D'ailleurs, je l'ai presque promis.
Je dois livrer à mes amis
Des *impressions de voyage.*

Déjà tu frémis dans ma main,
Sur le papier cours bien vite, ô ma plume!
Pareille à ce moteur, dont le foyer s'allume,
Qui va dévorer le chemin.

Voilà des cités... Passe... Passe...
Voilà des monuments qui du temps sont vainqueurs...
Passe toujours... et nous retrace
Ce qui sut parler à nos cœurs.

Notre bateau sillonne
Le fleuve qui bouillonne
Et nous, insoucieux,
Nous ne voyons au monde
Que l'écume de l'onde
Et que l'azur des cieux.

Puis bientôt, c'est la joie
Qui naît et se déploie,
Et gaîment nous berçons
Notre heureuse paresse
Avec la double ivresse
Du vin et des chansons.

Qu'ai-je entendu là-bas, sur le pont, à l'arrière,
Couvrant et nos chants et nos ris?
Comme un gémissement, une sourde prière
Et des pleurs et des cris.

Qui pleure ainsi? c'est une jeune fille
Tenant dans ses bras un enfant.
Sa sœur, son unique famille,
Était là près d'elle, à l'instant.

Or, pendant que sur le rivage
L'une des deux sœurs débarquait,
La plus jeune cherchait son modeste bagage,
Son bagage qui lui manquait.

Soudain a retenti la manœuvre hautaine...
On repart... Pauvres gens ! les voilà séparés !
Sur la rive, implorant pilote et capitaine,
La mère ! — A bord, la sœur et l'enfant éplorés !

Tandis que le bateau fuyait d'un vol rapide,
Que la malheureuse criait,
(La foule est cruelle et stupide !)
A ce spectacle, elle riait !

Pauvre enfant ! que faut-il pour calmer tes alarmes ?
Un peu d'or... — Mais surtout quelques mots d'amitié,
De douce sympathie et de tendre pitié...
Nos compagnes sont là qui vont sécher tes larmes.

De l'antique Avignon salut remparts altiers !
A demain nos regards, ville pontificale !
Ce soir, d'âme et de corps, nous sommes tout entiers
A l'effusion amicale.

Un hôte gracieux nous rassemble gaîment
Autour de sa table agrandie...
Par le temps, par l'éloignement
La vieille affection n'est jamais refroidie.

Les jours comptés à l'amitié
S'écoulent hélas ! trop rapides,
Surtout lorsque les yeux avides
Aux vestiges des arts en donnent la moitié.

Mais silence ! Voici la source de Vaucluse (1) !
Si ses échos pouvaient s'éveiller un moment,

(1) *Vaucluse.*

Le nom de la source de *Vaucluse* (Vallis clausa) est, en quelque sorte, inséparable des noms de Pétrarque et de Laure. C'est dans ces lieux que ce grand homme, l'une des gloires du quatorzième siècle, a eu les premières sensations poétiques ; c'est là qu'il a aimé, qu'il a passé les plus heureux jours de sa vie et qu'il a composé ou ébauché, comme il le dit lui-même, tout ce qu'il y a de remarquable parmi ses œuvres.

Aussi dans sa correspondance et dans ses mélanges, curieux à tous égards, écrits dans un latin

Et redire pour nous ces beaux chants que la Muse
Inspirait au poëte et surtout à l'amant!

facile et pur, Pétrarque revient souvent sur les souvenirs que lui a laissés sa vallée chérie. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer ici quelques fragments.

D'abord, au livre 2 de son traité *De vita solitaria*, il explique ainsi l'étymologie du nom de Vaucluse.

« Clausam Vallem, sic enim vocant incolæ, sic vocari voluit natura, quando illam circumductis « collibus abdidit, extra omne iter omnemque concursum, viderique nisi ab incolis non permi« sit... » Et plus loin... « Reperi vallem solitariam atque amœnam, quæ Clausa dicitur, quindecim « passuum millibus ab Avenione distantem, ubi FONTIUM REX OMNIUM oritur. Captus loci dulcedine, libellos meos et me ipsum illuc transtuli. Longa historia, si pergam exequi, quod multos egerim per annos. Hæc est summa, quod quicquid fere opusculorum mihi excidit, hic vel cœptum vel confectum est. »

« C'est ainsi que la nomment les gens du pays, *Vallée-close* (Vaucluse); c'est ainsi que la nature elle-même a voulu qu'elle fût nommée, car elle l'a cachée au fond de collines qui l'entourent, loin de tout chemin et de tout accès, et elle n'en a permis la vue qu'à ses habitants mêmes. — « J'ai trouvé une vallée solitaire et agréable, que l'on appelle Vaucluse, distante d'Avignon de quinze mille pas environ, et où l'on voit jaillir *la Reine de toutes les sources*. Épris du charme de ce lieu, j'y ai transporté mes livres et moi-même. L'histoire des nombreuses années que j'y ai passées serait longue, si j'entreprenais de l'écrire. C'est là, en somme, que tout ce qui est sorti de ma plume, à peu de chose près, a été commencé ou mis à fin. »

Ailleurs, Pétrarque raconte comment, dans son enfance, il a vu pour la première fois la fontaine de Vaucluse. On sait que, dès l'âge de sept ans, son éducation avait été confiée à un vieux grammairien de Pise, nommé *Convennole da Prato*; qu'il fit, sous ce maître, ses premières études à *Carpentras*, et qu'enfin, devenu adolescent, il alla les terminer à l'université de Bologne, sous le savant *Jean d'Andréa*.

« Me voluntas cœpit, ex vicinitate, præclarissimum illum fontem Sorgiæ videndi, qui, per se » olim notus, si parva de re gloriari cum amico, id est secum, licet, me longo postmodum incolatu » meisque carminibus aliquanto notior factus est... Recolo enim, non aliter quam si hodie fuisset, » insueta tactus specie locorum, pueriles inter illos cogitatus meos dixi, ut potui : Est naturæ meæ » locus aptissimus, quemque, si dabitur, aliquando magnis urbibus prælaturus sum. Multos enim » illic annos postea egi in requie et dulcedine. »

« Le voisinage me donna l'envie de voir la célèbre source de *la Sorge*. Déjà connue par ellemême, elle devait plus tard, s'il est permis de se glorifier de peu de chose avec un ami, c'est-à-dire avec soi-même, emprunter à mon long séjour et à mes chants un peu plus de notoriété. Je me rappelle, comme si c'était d'hier, que, frappé de l'aspect inusité de ce beau site, je me disais de mon mieux, au milieu de mes pensées d'enfant : Voilà le lieu le plus conforme à ma nature, et qu'il me sera donné peut-être un jour de préférer aux grandes villes! En effet, j'ai passé là, dans la suite, de longues années dans un repos plein de charme.

Enfin, voici des vers que Pétrarque a consacrés au même souvenir :

« Sorgia surgit ibi, querulis placidissimus undis,
» Et gelida prædulcis aqua, spectabile monstrum
» Alveus, ut virides vitreo tegit amne smaragdos.
» Hic mihi saxosæ rigidus telluris agellus
» Contingit. »

« Là jaillit la Sorge, paisible au sein même de ses ondes plaintives, dont elle épand la fraîcheur délicieuse. Prodige remarquable, le lit de ce ruisseau cache sous le cristal de ses flots de vertes émeraudes. Là, le sort m'a donné un coin de terre pierreux et sauvage. »

Pétrarque eut en effet, comme on le sait, une retraite sur les bords de la Sorge, notamment

Laure! Pétrarque! Amour! et douleur infinie!
Ces deux noms ont rempli leur siècle et l'avenir...
Séparés ici-bas, leur mémoire est unie...
Laure, ton noble amant rendit ton souvenir
Immortel comme lui, lui qui sut parvenir
A la royauté du génie.

Voilà donc le roc froid et nu
Où l'aigle avait bâti son aire.
Au bruit de ce torrent le poète est venu
Mêler parfois les cris de sa douleur amère.

Sublimes passions! dont on rit, de nos jours,
A peine si l'on daigne y croire.
Laissons rire... je me fais gloire
De croire à de telles amours.

Adieu, Vaucluse, à tes âpres rivages,
A ta cascade, à ton gouffre sans fond.
Adieu, de tes beautés sauvages
Je garde un souvenir profond.

Vite, à toute vapeur!... — Car la mer nous appelle
La coquette! Voyez ce flot tranquille et pur!
Du ciel de la Provence il réfléchit l'azur.
En barque! la mer est si belle!

une petite ferme; et il confiait le soin de la faire fructifier à un serviteur dont il n'a pas dédaigné de célébrer la mémoire, au livre 9 *Rerum senilium*, dans une épître pleine de sentiment et de naïveté. En voici un fragment.

« Villicum habui ad fontem Sorgiæ trans Alpes, ubi floridiores anni magna mihi ex parte fluxerunt, cujus et temporis, et loci, et hominis libens memini... Fidelem eum dicere detrahere est, ipse siquidem fides erat. Is mihi, ex quo vagari inde cœperam, vel proficiscenti, vel redeunti, amica reprehensione solitus erat hoc dicere : *ut video, sæpe rotaberis, nunquam vero, mihi crede, ditaberis...* — Et mirabor, et redibam, vera licet eum loqui sentiens, quod et nunc maxime sentio; proverbium vetus est nostrorum hominum : *Non facit muscum sæpé volutus lapis.* »

« J'ai eu un fermier près de la source de la Sorge, au-delà des Alpes, là où s'est écoulée la plus grande partie des années fleuries de mon existence, et je me souviens toujours avec plaisir de ce temps, de ce lieu et de cet homme. Dire qu'il était fidèle, c'est lui faire tort, car il était la fidélité en personne. Il avait coutume, depuis le commencement de mes courses vagabondes, de me dire, soit à mon départ, soit à mon retour, en manière de reproche amical : *A ce que je vois, vous tournerez longtemps, mais, croyez-moi, vous ne vous enrichirez jamais.* J'admirais son bon sens et je revenais au logis, comprenant qu'il disait vrai; mais c'est surtout maintenant que je le comprends mieux. Il y a en effet un vieux proverbe des gens de notre pays qui dit avec raison : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.* »

Patron, va de l'avant,
Le soleil étincelle.
Laisse notre nacelle
Voguer au gré du vent.
Si douce est son haleine
Que sur l'onde sereine
Elle soulève à peine
La vague où nous glissons.
Femmes, daignez reprendre,
Daignez nous faire entendre
De votre voix si tendre
Les plus aimables sons.

Chansonnette
Guillerette,
On te jette
Aux échos,
On t'acclame,
Et la rame
Fend la lame
Sans repos.
Barcarolle
Vive et molle,
La gondole
Qui s'enfuit,
Court plus vite
Quand l'invite
Et l'excite
Ton doux bruit.

Lac français, Méditerranée,
Oui, j'aime ton cristal où se mire un ciel bleu,
Mais combien l'Océan à mon âme étonnée;
Avec ses flots mouvants, parle plus haut de Dieu!

Près de ces bords se cache une cité charmante
Où sourit l'hospitalité,
Hyère, oasis verdoyante,
Même sous les ardeurs d'un éternel été.

Que de fleurs et de fruits splendides!
Quels parfums sous ces orangers!

On songe au fabuleux jardin des Hespérides
En admirant de si riches vergers.

Quittons ces lieux où tant de soleil brille,
Au Nord nous sommes réclamés :
Au saint foyer de la famille
Nous avons confié bien des objets aimés.
Lors du départ, on est joyeux, sans doute,
Mais comme on aime à revenir !
Pourtant, recueillons sur la route
Un dernier, un grand souvenir.

Une humble auberge de campagne
Nous offre son asile et le repas du soir.
Quel curieux village, assis sur le flanc noir
De la haute montagne !

On le nomme *Bédoin* (1)... mais il est bien aisé
De voir que le nom seul en est un peu sauvage.
Près de Paris, plus d'un gros bourg, je gage,
Est beaucoup moins civilisé.

On respire sur cette terre
Comme un parfum de cordialité.
Mais surtout, dès qu'on a heurté
A la porte du presbytère,
Dès qu'on en a franchi le seuil,
Près d'un pasteur savant, et savant sans le croire,
On est certain de trouver un accueil
Dont le cœur garde la mémoire.

Lui-même il nous a remis
Aux mains de guides sûrs... et ses conseils amis
Dans notre ascension nous guideront encore.
Pélerins et mulets, vite reposons tous !

(1) *Bedoin.*

C'est le nom d'une petite bourgade, à deux lieues environ de Carpentras, et dont les maisons sont construites dans la base même du *Mont-Ventoux*. Rien n'est plus pittoresque que la situation de ce village. Bien que caché dans les montagnes, il n'a point échappé, en 1793, aux colères de la Convention, dont il avait méconnu la terrible autorité ; et les anciens du pays se souviennent avec effroi que la torche a incendié leurs chaumières, aujourd'hui remplacées par des habitations plus confortables, quoique simples et modestes.

Demain, avant le lever de l'aurore,
Nous gravirons *le Mont-Ventoux* (3).

(1) Le *Mont-Ventoux*.

Le *Mont-Ventoux* (Mons Ventosus), élevé de 2021 mètres au-dessus du niveau de la mer, et au pied duquel est située la ville de Carpentras, présente, vu de cette ville, un spectacle de la majesté la plus imposante ; c'est là plus haute montagne non-seulement du département de Vaucluse, mais encore de tout le pays environnant. Il est un des principaux contre-forts de la chaîne des Alpes. Bien que situé à 20 lieues de la côte, on l'aperçoit de très-loin en mer, et il sert de phare aux navigateurs. Son sommet présente un cône placé sur un dôme immense. Ce point culminant est pénible et long à atteindre, mais très-accessible. On y jouit d'un panorama d'une prodigieuse étendue.

La plus célèbre et presque la première ascension connue du *Ventoux*, est celle qui fut accomplie par Pétrarque, vers l'an 1330.

Voici dans quels termes il en rend compte, dans une lettre adressée à son ami Jean Colonna (au livre 4 de ses Épîtres familières).

« Altissimum regionis hujus montem, quem non immerito Ventosum vocant, hodierno die, sola « videndi insignem loci altitudinem cupiditate ductus, ascendi ; multis iter hoc annis in animo « fuerat : ab infantia enim his in locis, ut nosti, fato res hominum versante versatus sum... Ger« mano meo minori natu, quem probe nosti, rem aperio ; nil poterat lætius audire, gratulatus quod « apud me amici simul ac fratris teneat locum. Statuta die, digressi domo ; *Malausanam* venimus « ad vesperam : locus est hic in radicibus montis versus in Boream ; illic unam diem morati, hodie « tandem cum singulis famulis montem ascendimus, non sine multa difficultate ; est enim præ« rupta et inaccessibilis saxosæ telluris moles ; sed bene a poeta dictum est : *Labor omnia vincit* « *improbus*. Dies longa, blandus aer, animorum vigor, corporum robur ac dexteritas euntibus « aderant, sola nobis obstabat natura loci. Pastorem exactæ ætatis inter convexa montis inve« nimus, qui nos ab ascensu retrahere multis verbis enixus est, dicens se, ante annos quinquaginta, « eodem juvenilis ardoris impetu, supremum in verticem ascendisse, nihilque inde retulisse præter « patientiam et laborem, corpusque et amictum lacerum saxis ac vepribus : nec unquam ante illud « tempus aut postea auditum apud eos quemquam ausum esse similia. »

« Hier, j'ai gravi la plus haute montagne de ce pays, qu'on appelle *Mont-Ventoux*, guidé par le seul désir d'admirer son élévation vraiment remarquable. Depuis longues années, ce pèlerinage était dans mes projets ; tu le sais, en effet, le destin qui pousse çà et là les existences humaines, avait poussé mon enfance dans ces parages. Je m'ouvre de mon dessein à mon jeune frère, que tu connais bien ; rien ne pouvait lui être plus agréable ; il était flatté d'occuper auprès de moi tout à la fois la place de frère et d'ami. Le jour fixé, je quitte ma demeure ; le soir nous arrivons à *Malausane* : c'est un village situé dans le pied de la montagne et qui regarde le nord. (Situation analogue à celle de *Bedoin*). Après avoir séjourné là un seul jour, hier enfin, nous avons gravi la montagne, chacun avec nos gens, et celà, non sans de grandes difficultés. C'est en effet une masse énorme de sol pierreux, escarpé et presque inaccessible, mais un poète l'a bien dit : *Un travail opiniâtre vient à bout de tout*. Long jour, air caressant, vigueur de l'âme, force et dexterité du corps, tels étaient nos compagnons de voyage ; la nature seule des lieux nous faisait obstacle. Nous avons trouvé dans les flancs de la montagne un vieux berger qui s'est efforcé, par beaucoup de paroles, de nous détourner de notre ascension. Il disait que lui-même, cinquante années auparavant, emporté par le même ardeur juvénile, était monté jusque sur la crête du sommet et qu'il n'avait rapporté de là que de la souffrance et de la peine, plus le corps et les vêtements mis en lambeaux par les cailloux et les ronces. Il ajoutait qu'il n'avait point entendu dire qu'avant lui ou depuis, personne eût tenté une semblable entreprise. »

Dans ces gorges, la belle chose
Que la nature à son réveil !
Ah ! quel spectacle grandiose
Aux premiers rayons du soleil !
Je le sens, j'aurais trop à craindre
Si j'essayais de le dépeindre,
Mais, sur moi-même replié,
Je revois toutes ces merveilles
Peuplant mes songes et mes veilles,
Non, je n'en ai rien oublié.

Montons encor... Montons toujours !... c'est sur la cime
Qu'il faut poser nos pieds meurtris par les galets.
Que la voix, que le geste anime
L'indolence de nos mulets.

On passe la forêt chétive
Où près du noir *fayart* (1) rampe le chêne vert.
Enfin, à *la Jas* (2) on arrive...
Halte ! un rustique abri dans le roc est ouvert.
Le pain de nos bissacs et le rum de nos gourdes,
C'est un régal délicieux.
Déjà les jambes sont moins lourdes,
Reprenons le chemin des cieux.
Une heure encore on foule un sol de pierre.
Mais quel coup-d'œil on se promet,
Lorsque, couvert de sueur, de poussière,
On aura touché le sommet !

Ah ! m'y voici ! Panorama sublime !
Quel vertige ! à mes pieds, les nuages, l'abîme...
Et les Alpes en face, avec leur front géant.
Dieu ! quelle puissance infinie
Dans les œuvres de ton génie !
Comme j'aperçois mon néant !
Si j'avais pu douter de la grandeur divine,
Sur cette cîme, et près de cette croix

(1) *Fayart* ou *fayard*. Ce mot qui semble dérivé de *fagus*, désigne, en patois, le hêtre.

(2) *La Jas*. On appelle ainsi un plateau qui précède la cime du *Ventoux* et où se reposent d'ordinaire les voyageurs qui font l'ascension. On y a construit dans le rocher une cabane des plus rustiques.



Devant laquelle je m'incline,
A cette heure, ô mon Dieu, je m'écrirais : Je crois!

Qui donc, sourd à la poésie,
Pourrait, en un pareil moment,
Ne pas avoir l'âme saisie
D'un saint ravissement?

Mais hélas! il faut redescendre
De ces hauteurs où nous sommes montés.
Comme toujours, il faut reprendre
La route de la terre et des réalités.

Trop heureuse est pour nous l'existence réelle!
C'est le retour joyeux... — Car, du pied de ces monts,
Nous gagnerons tout droit la maison fraternelle.
Là, nos bras vont presser tous ceux que nous aimons.

J. Barbier, *membre de la 2e classe.*

BULLETIN.

— *Compte-rendu* (rendiconto) de la société royale bourbonienne (Académie des sciences de Naples), 3e année de la nouvelle série.

L'Égypte au xixe siècle, histoire militaire et politique, anecdotique et pittoresque de Méhémet-Ali; Hibrahim-Pacha, Soliman-Pacha (colonel Sèves), par Édouard Gouin, illustrée de gravures peintes à l'aquarelle, d'après les originaux de M. J.-A. Beaucé. Paris, 1847, 1 vol. gr. in-8°.

— *Histoire* de l'empire de Turquie, par le même auteur. 2 gros vol. gr. in-8°.

— *Histoire* générale de l'Église depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par M. l'abbé J.-E. Darras. 4 vol. in-8°, Paris, 1854.

— *Bulletin* de la société française de photographie, septembre, octobre, novembre et décembre, 1855, première année n° 9, 10, 11, 12, Paris.

— *Mémoires* de la société des antiquaires de France, 1 vol. in-8°, tom. XXII troisème série, n° 2.

Annuaire de la société impériale des antiquaires de France, 1855.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

DE L'INFLUENCE DE LA VAPEUR SUR L'ÉTAT DES SOCIÉTÉS.

Cette question, posée devant le Congrès, appartient à la troisième classe de l'Institut historique, classe spécialement appliquée à l'étude des sciences physiques, mathématiques, sociales, philosophiques; j'aurai donc quatre faces principales sous lesquelles je devrai considérer ce vaste sujet, savoir: physiquement, mathématiquement, socialement, philosophiquement.

La vapeur! cette force nouvelle, mise par l'esprit de découverte entre les mains de l'homme; la vapeur, cette nouvelle virago, grosse de l'avenir du monde; la vapeur, cette fée moderne destinée à transformer le globe, vaste atelier ouvert aux investigations de l'humanité; la vapeur, ce nouveau sang infusé dans les artères du commerce et de l'industrie, par les voies prodigieuses de communication et dans l'esprit humain par la presse. La vapeur! Il n'appartenait qu'à un grand-prêtre de la science de porter la parole sur elle, et c'est un profane qui vient vous en parler.

Physicien peu expert, mathématicien ignare, économiste en herbe, philosophe quelque peu et voilà tout, comment pourrais-je vous apporter ici assez de tout ce qu'il faut pour élucider la grande question posée par votre troisième classe; elle qui nous demande d'étudier sur le piston de la vapeur toutes les destinées du monde! Et cependant j'ai entrepris la tâche!

Je l'ai entreprise, Messieurs, à tort ou à raison; j'entre donc, avec confiance, et à toute vapeur, dans mon sujet.

La vapeur! Qu'est-elle?

Voilà le côté physique et mathématique.

Quelle a été, quelle est, quelle sera son influence?

Voilà le côté économique et philosophique.

Point de vue physique.

De toutes les forces génératrices du mouvement, la vapeur est à coup sûr l'agent connu dont la puissance soit la plus énergique.

Avec la vapeur d'eau vous pouvez obtenir des pressions, au moyen des



forces élastiques de ce corps, depuis celle d'une atmosphère jusqu'à un nombre presque fabuleux, suivant une échelle parallèle de pression à la température, et de température à la force de pression. Je m'explique :

A 100 degrés de température-vapeur, par exemple, on obtient une pression égale à celle d'une atmosphère correspondant à kilogr. 1,033.

La pression ou force génératrice s'élève proportionnellement à l'élévation de la température de ce corps élastique; ainsi 100 degrés-vapeur; pression, kilogr. 1,033; force atmosphérique : 1 atmosphère. Pour mieux faire comprendre la succession proportionnelle des forces-vapeur, je vais vous en échelonner quelques-unes dans un tableau :

Vapeur.		Pression.	Force atmosphérique.
100 degrés.	kilogr.	1,033.	1 atmosphère.
112, 2me.	. . . . .	1,549.	1 atmosphère 1/2.
121, 4me.	. . . . .	2,066.	2 atmosphères.
153, 8me.	. . . . .	5,681.	5 atmosphères.
181, 6me.	. . . . .	10,330.	10 atmosphères.
214, 7me.	. . . . .	20,660.	20 atmosphères.
etc.		etc.	etc. jusqu'à facultatif.

Si bien qu'une pression de kilogr. 1,033 représente la pression d'une atmosphère, générée par la vapeur à 100 degrés.

Vous avez remarqué, par les chiffres que j'ai énoncés, que la pression exercée par la vapeur marche progressivement à la pression atmosphérique, suivant une échelle de proportion différentielle de 100 degrés de chaleur, à 121°4d, c'est-à-dire 21 degrés 4 dixièmes pour la 1re atmosphère en plus; mais sur une échelle de proportion atmosphérique croissante par rapport à la température-vapeur.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter à cette notion succincte des forces élastiques de la vapeur d'eau, que vous pouvez élever par la pensée à son maximum de densité, et des températures correspondantes de diverses atmosphères (la pression atmosphérique étant prise pour unité), une autre notion générale, pour vous préciser bien ce qu'il faut entendre par le mot force d'un, de deux, de trois chevaux, appliqué aux forces de la vapeur.

Le cheval-vapeur est exprimé dans les machines par des surfaces carrées. Une surface de chauffe d'un mètre carré donne à une machine la force d'un cheval-vapeur.

Dans une machine qui présentera deux, trois, quatre, etc., mètres carrés de surface de chauffe, on aura la force de deux, trois, quatre, etc., chevaux-vapeur.

Si bien que si la pression exercée par la vapeur est proportionnellement

augmentée d'une, de deux, de trois, etc., atmosphères, par l'élévation des degrés de température de la vapeur au-dessus de 100 degrés, qui est le point de départ : l'unité; la puissance d'une machine augmente aussi de deux, trois, quatre, etc., chevaux-vapeur, par l'addition de deux, trois, quatre, etc., surfaces de chauffe, d'un générateur à un autre.

Voilà cette force qui est appelée a remplacer tous les autres agents moteurs dans la mécanique : cours d'eau, vents, chutes d'eau, pressions atmosphériques, pour les usines; ainsi que les chevaux et autres animaux de trait, pour la locomotion.

Cette force, Messieurs, et bien que Watt, Stephenson, Fulton, l'aient devancé, c'est un de nos nationaux, M. Papin, de Blois, qui le premier en a donné, en théorie, les modes d'application et les moyens de l'élever à plusieurs pressions atmosphériques. Hommage lui en soit rendu par l'Institut historique.

Les simples notions générales que je viens d'énoncer suffiront pour vous faire apprécier la puissance de ce nouvel agent moteur; et si je n'entre pas dans de plus longs détails sur les machines à vapeur, c'est qu'il s'agit ici moins encore de discuter sur la vapeur comme force motrice, que de déterminer l'influence qu'elle a eue, qu'elle a, qu'elle doit avoir sur l'état des sociétés.

Point de vue mathématique.

En possession d'un levier si énergique, qu'il peut doubler, tripler, quintupler, décupler, centupler à sa guise, le mathématicien n'a plus rien qui le gêne. Une proportion aglébrique d'un côté, de l'autre la règle et le compas, il peut laisser libre cours à ses combinaisons; il a près de lui, et à ses ordres, la vapeur dont l'énergie ne connait rien qui puisse lui résister. Il va, avec ce seul agent moteur, faire mouvoir en même temps des milliers de métiers de toute espèce; il va, avec toute la précision mathématique, laminer les métaux et le bois même, tordre en fil presque imperceptible, le coton, le chanvre, le lin, la soie. Faut-il broyer les substances grasses, pulvériser les corps durs, tisser des étoffes grossières ou précieuses, soulever des fardeaux énormes, faire courir, avec la rapidité du vent, des masses formidables, soit sur la terre, soit sur les océans, prendre des milliers de rames de papier blanc et les rendre typographiées? Quelques hommes, aidés par la vapeur qu'ils dirigent, vont, en quelques jours, opérer tous ces prodiges, avec une précision calculée d'avance, dans un laps de temps déterminé aussi.

L'antiquité, Messieurs, nous a transmis, avec une sorte d'orgueil, le

nom des sept merveilles industrielles et artistiques, dont elle était justement fière ; c'étaient :

1° La tour de Pharos, bâtie par Ptolémée ;
2° Les murs de Babylone et ses jardins suspendus ;
3° Le phare d'Alexandrie, en Egypte ;
4° Les pyramides d'Egypte ;
5° Le colosse de Rhodes ;
6° Le temple de Diane, à Ephèse ;
7° Le labyrinthe de Minos, en l'île de Crète.

Notre siècle aussi aura accouché de sa merveille, faite pour donner envie à l'antiquité, si son âme pouvait revenir ; car notre merveille, à nous, nous ne nous contentons point de l'asseoir çà et là ; nous l'enracinons dans le sol par des milliers d'usines, aussi bien que nous la faisons courir, en tous sens, d'une extrémité de l'Europe à l'autre ; que dis-je ? du rivage occidental du vieux continent, jusqu'au bord oriental du Nouveau-Monde ; des plages de l'océan équatorial, jusqu'aux neiges éternelles des mers glaciales.

Notre merveille, elle est encore à son berceau, et déjà elle a fourni des fruits presque prodigieux pour l'industrie et pour le commerce ; mais ces fruits déjà produits, ceux qu'elle donne, ceux surtout qu'elle prépare, pour les divers modes d'activité auxquels elle s'applique, sont-ils bons, sont-ils mauvais pour les masses ? Cela nous conduit à examiner cette troisième face de la question, la question économique.

Point de vue économique.

Avant de toucher à cette grave partie de mon sujet, je me suis demandé si, en ma qualité de rapporteur, je ne ferais pas bien d'exposer simplement les différents points sur lesquels la vapeur exerce son influence ; ou s'il me fallait dire, tout de suite, si cette influence, exercée par la vapeur, était une haute ou une basse pression : après plusieurs hésitations bien naturelles, j'ai opté pour ce dernier parti, moins afin de donner un travail plus convenable, qu'afin d'ouvrir devant nous un horizon plus large.

En touchant le point de vue économique, nous entrons, Messieurs, dans un nouvel ordre d'idées ; car ici commence l'appréciation des influences résultant de la vapeur. Ce n'est donc plus la force motrice intrinsèque, ce n'est plus le moyen mécanique qu'elle offre aux combinaisons mathématiques, c'est son action sur ce à quoi elle s'applique dans l'activité sociale, qu'il nous faut pondérer mûrement. Il s'agit donc d'examiner son influence sur :

1° Les travaux manuels ;

2° Sur les développements industriels, qui sont le principe de production;

3° Sur le système commercial, qui est le moyen de consommation;

4° Sur l'approvisionnement des grands centres de population;

5° Sur les races d'animaux à trait;

6° Sur l'agriculture;

7° Sur la stratégie militaire;

8° Sur les relations politiques des peuples.

Après avoir fait ressortir les résultats prodigieux que peut faire obtenir la nouvelle force motrice, mise sous la main de l'esprit mathématique, une réflexion obligée monte dans la pensée de l'économiste :

Que deviendront, en présence du moteur physique nouveau, ces milliers de bras d'hommes employés dans les fabriques de toute espèce; bras dont l'industrie a vécu si longtemps; bras qui pétrissaient, de la sueur qu'ils ruissellent, le pain de leur vie et de leur famille? Les voilà impitoyablement arrêtés dans leurs travaux! Plus de lourds fardeaux à remuer, plus de métiers à faire marcher : plus de salaires, par suite plus de pain!

Le cœur saigne, Messieurs, à cette pensée, et l'on se demande s'il est permis qu'une société mette ainsi au ban du travail, cette première loi de la nature déchue, des milliers, que dis-je! plusieurs millions de ses membres. Et dans une sainte indignation de l'âme on s'écrie : Non, la vapeur n'est pas pour une société une source féconde, puisqu'elle paralyse les bras à ses plus nombreux enfants.

Mais après cet élan généreux du cœur, l'esprit doit intervenir, Messieurs, et nous montrer quelles directions nouvelles les manouvriers devront suivre, en vertu de la loi primordiale du travail, pour parer aux inconvénients que notre cœur nous signalait tout à l'heure. Plongeons ensemble la sonde dans cette idée.

Avant la découverte de la vapeur tout ou presque tout ne se fabriquait qu'à bras d'homme : les leviers qu'il fallait mettre en jeu jouaient sous le bras de l'homme; les métiers qu'il fallait remuer fonctionnaient sous le bras de l'homme; les roues de torsion et les dévidoirs tournaient sous le bras de l'homme; les mandrins qu'il fallait faire retomber se levaient sous le bras de l'homme; les presses qu'il fallait manœuvrer gémissaient sous le bras de l'homme. Il semble donc que plus nous irons, plus la vapeur se substituera au bras de l'homme, et plus l'homme sera, par conséquent, déshérité de sa sainte propriété : le travail! Voyons cependant.

Je commence par poser en principe, Messieurs, que sans la mécanique la vapeur n'est rien.



Si la vapeur n'est rien sans la mécanique, il faut de toute nécessité des mécaniciens pour la vapeur.

Mais, avant d'avoir des mécaniciens, il faut avoir les matériaux pour les mécaniques : le fer, l'acier, le cuivre, le platine, le bois, le charbon.

Avant d'avoir ces produits fabriqués en quantité suffisante, il faut s'être procuré les matières premières : les minerais, les végétaux ligneux, le combustible alimentateur.

Or pour avoir le combustible et les minerais, il faut des mineurs; pour le bois, il faut des bûcherons et des forestiers ; et il les faut, Messieurs, en nombre suffisant.

Où se trouveront ces travailleurs? Ils se trouveront parmi les manouvriers eux-mêmes, qui, au lieu d'être fileurs, dévideurs, bobineurs, tisseurs, tisserands, imprimeurs, lamineurs, etc., etc., deviendront mineurs, forestiers, bûcherons, fondeurs, forgerons, limeurs, ajusteurs, ingénieurs même; car une fois que les facultés intellectuelles de l'homme seront appliquées à la haute industrie, un simple ouvrier des mines pourra, par la nature même des connaissances qu'il lui faut avoir, s'élever par son génie jusqu'à la profession d'ingénieur. Je raisonne, bien entendu, sur ceux qui aiment le travail et l'étude.

Ainsi cette prétendue privation de travail que la vapeur fait supporter aux classes ouvrières, n'est donc, en définitive, qu'un simple déplacement dans l'ordre du travail.

Je sais bien qu'on me dira que : tout d'abord les premières machines à vapeur ont jeté un grand nombre d'ouvriers hors des ateliers; et que l'homme habitué à une certaine besogne se plie difficilement à une autre, et que, pût-il s'y plier, il lui faut tout au moins un apprentissage. Oui, sans doute; mais, d'un autre côté, observons bien, pour être justes, que l'insuffisance du nombre d'ouvriers mécaniciens a empêché qu'on ne donnât aux usines à vapeur tout le développement numérique que l'industrie lui demandait ; que, par conséquent, le déplacement du travail s'est opéré et s'opère encore lentement.

Bien plus, si l'usine à vapeur a nui à quelques ouvriers, l'insuffisance des ouvriers en mécanique a nui, de son côté, au développement de la nouvelle formule industrielle.

Vous le voyez donc, Messieurs, la vapeur n'apporte pas, à proprement parler, une privation de travaux à la classe ouvrière ; c'est, je le répète, un simple déplacement dans l'ordre du travail.

Toutefois, ne nous dissimulons pas une chose : lorsque la vapeur sera arrivée à un beaucoup plus haut degré d'activité, des milliers de bras et

des milliers encore seront privés, par les usines, du travail des manufactures; car il est évident que tous les travailleurs qui auraient pu être des ouvriers industriels, sous l'ancien système, formeront un nombre qui excédera de beaucoup celui nécessaire à la fabrication des machines et à la direction de ces nouveaux agents. Je le reconnais avec vous.

Que deviendront ces travailleurs? me dira-t-on. La question est juste, et je me réserve de statuer sur leur sort, dans une autre sous-division de ce mémoire. Pour le moment, passons à l'influence de la vapeur sur la production industrielle, et sur la consommation; ces deux points se lient.

Production industrielle et consommation.

La rapidité de la fabrication des produits industriels, par machines à vapeur, marche proportionnellement à la force de pression de cet agent moteur, diminuée du frottement des appareils, et du poids des matériaux travaillés; si bien qu'à quelque chose près, on peut calculer à la journée, à l'heure, à la minute, ce qu'une machine à vapeur peut produire.

Voulez-vous que je vous donne une idée, d'autant plus saisissante pour vous, qu'elle se rapporte davantage à ce que vous connaissez tous, par état, de cette rapidité prodigieuse de production?

Je vais prendre la presse à vapeur, et vous indiquer la différence qui existe entre la presse à bras et l'autre, tant en ce qui touche la rapidité de production qu'en ce qui concerne le prix des produits. Vous aurez, par ce seul terme de comparaison, une idée du prodige.

Un pressier et son aide peuvent, dans une heure, tirer, en bien roulant, cent épreuves, en moyenne.

Une presse mécanique à vapeur tire 8,000.

Si bien que la différence, pour une heure de travail, entre les produits d'une presse à bras et d'une presse-vapeur est comme 1 est 80 : il faudrait 80 presses à bras pour fournir un tirage qui se fait au moyen d'une seule presse-vapeur.

80 fois 100 font 8,000.

Pour 8,000 épreuves, il faudrait donc 80 presses à bras; et par conséquent, 160 hommes pour tirer, dans une heure, 8,000 feuilles.

Ayez à faire quotidiennement, comme l'ont quelques journaux, un tirage de 40,000, il faudra cinq fois plus de presses à bras et cinq fois plus de pressiers, c'est-à-dire 400 presses et 800 pressiers. Ainsi pour un seul journal, tirant à 40,000 en 5 heures, avec une seule presse-vapeur servie par quelques hommes, placée dans un endroit assez restreint, dépensant

quelques hectolitres de charbon, j'en concède 10 et c'est exagéré, et qui peut livrer ses produits à un prix encore assez doux, calculez le prix d'acquisition de 400 presses qu'il faudrait au lieu d'une;

Le loyer ou la construction d'ateliers assez vastes pour les loger et les faire fonctionner;

Le prix de la main-d'œuvre de 800 pressiers; il est évident qu'on ne pourrait pas donner les journaux au prix où ils sont livrés aux abonnés.

En effet, une presse mécanique à vapeur, y compris la maçonnerie, coûte de. . . . . 50 à 70,000 fr.

400 presses à bras à 2,000 chaque. 800,000

Différence dans le prix d'acquisition. . . . 730,000

L'emplacement pour une presse-vapeur représente une location de. . . . . 500 par an

Celui pour le rangement de 400 presses et leur fonctionnement suppose un loyer d'au moins. . . 4,000 par an

Le coût du chauffage et des servants de la presse-vapeur est-il pour chaque jour de : combustible. 25

hommes. . 50

Total. . . 75 75

Paie quotidienne de 800 pressiers pour 5 heures, à 1 franc l'heure de nuit. . . . . 4,000 fr. par jour

Différence par jour sur la main-d'œuvre seule du tirage. . . . . 3,925 fr.

Différence annuelle sur le prix de location. . . 3,500

Différence sur l'acquisition première. . . . 730,000

Ajoutez à cela l'intérêt des mises de fonds différentiel de. . . . . 70,000 à 800,000

pour acquisition de presses, soit. . . . . . . 36,000 par an

par jour. . . . . 101 et une fraction

Ainsi sur l'acquisition des presses :

400 presses à bras. . . .	800,000
1 presse-vapeur.	70,000
Différence.	730,000

Sur l'exploitation quotidienne.

400 presses à bras, loyer par jour.	11 »»
Pressiers.	4,000 »»
Intérêts d'argent.	101 »»
Total.	4,112 »»

1 presse-vapeur, loyer soit. . . .	1	50	
Chauffage.	25	»»	
Servants.	50	»»	
Intérêt d'argent.	9	»»	une fraction
Total.	85	50	

Différence d'exploitation par jour. 3,326 50

Notez, Messieurs, que cette différence ne porte que sur le seul tirage! mais pour les 400 presses à bras il faudra 400 formes doubles.

Par conséquent des caractères, des casses, des tables, des formes, etc., etc., des compositeurs en nombre proportionnel... Jugez par la différence que j'ai fait ressortir sur un point, de celle que nous constaterions si nous faisions tout le compte.

Mais je m'arrête.

Je voulais, pour les filatures, pour les scieries, et pour les manéges, vous donner quelques aperçus; mais cela nous entraînerait beaucoup trop loin.

Nous voici donc édifiés sur la promptitude obtenue quant à la fabrication et sur l'économie quant à la main-d'œuvre; mais à côté de cette célérité pour ce qui est du nombre, et à côté de l'économie rejaillissant sur les produits, y a-t-il aussi régularité dans le produit? Oui évidemment; car c'est la même force motrice, ce sont les mêmes leviers et les mêmes engrenages. Mais la qualité du produit n'en souffre-t-elle point?

Cette considération, Messieurs, peut être diversement controversée; les uns disent oui, pour les autres c'est non!

Si je porte l'œil sur la draperie, par exemple, que trouverai-je dans mes souvenirs et dans l'expérience actuelle que nous avons de ces produits?

Il y a trente ans, le drap, fabriqué à bras d'homme, était ferme, nourri, corsé; la tonte en était moins régulière; ce drap d'alors était une autre toison résistante au soleil, à la pluie; et, ce qui est à considérer plus encore, au frottement. Aujourd'hui la draperie est plus régulière de tonte, c'est le duvet velouté de la pellicule d'une pêche de Montreuil; c'est charmant à l'œil et à la main; mais c'est moins corsé, moins résistant, moins chaud. Un habit autrefois durait dix ans, ceux d'aujourd'hui sont honorablement portables dix mois. Autrefois, un père de famille pouvait dire à son fils : Tu n'as pas assez ménagé tes vêtements, vois : j'ai cet habit depuis telle époque; aujourd'hui, quoi qu'il fasse, sa toilette est bientôt défleurie, c'est une pellicule de pêche.

Mais, répondra-t-on, autrefois un habit coûtait 200 francs, aujour-

d'hui il en vaut 60. Je réponds à mon tour : les vaut-il? j'ai bien peur que vous répondiez : non! .

Quoi qu'il en soit, si j'abandonne ce chapitre à la discussion, tant est-il que nous ne pouvons pas, du moins, méconnaître qu'une masse considérable de produits, presque de toute espèce, arrive dans la consommation, à des prix infiniment plus réduits que s'ils émanaient du travail des bras. De là, des affaires en gros beaucoup plus nombreuses et des magasins au détail bien plus abordables par le consommateur vulgaire; de là encore un roulement de fonds plus répété, enfin de là une plus large vulgarisation des objets nécessaires à l'homme; ce qui nous conduit naturellement à parler des approvisionnements, au timon desquels se trouvent attelées encore les races des animaux à trait.

Approvisionnements.

De même que nous avons considéré la vapeur dans son application comme force motrice, de même nous allons l'examiner dans la locomotion.

Si les rois fainéants revenaient et qu'ils vissent avec quelle rapidité le simple ouvrier lui-même peut se transporter d'un point à un autre de la France et d'une partie de l'Europe, presque sans frais, eux qui, lentement traînés par un attelage de bœufs, promenaient à pas mesurés leur majesté royale au milieu de leurs sujets émerveillés sans doute d'une telle pompe, quel ne serait pas, Messieurs, leur étonnement?

Sans plonger même le regard si avant dans la nuit des temps, si M. de Sartines revenait, la mémoire toute chaude des mesures de police qu'il prenait pour assurer l'approvisionnement de Paris, et qu'il vît comment, en deux fois vingt-quatre heures, les greniers de la capitale peuvent être approvisionnés par les voies de fer, vous le verriez, Messieurs, s'incliner humblement devant le monstre de nouvelle espèce, qui entraîne à sa suite tant de convois chargés de marchandises diverses.

Mais, à la réflexion, que dirait-il peut-être?

Cela est neuf, à la vérité, cela est surprenant, cela est beau; mais que va devenir la race chevaline? Les éleveurs, ne trouvant plus, dans les postes et dans le roulage, un débouché suffisant à l'écoulement de leurs haras, laisseront dépérir cette espèce d'animaux plutôt que de les voir, en pure perte, s'engraisser dans les écuries tranquilles et dans les prés verts; les pâturages si riches de la France ne seront-ils pas inutiles désormais?

Nous pourrions répondre : la race chevaline, détournée, par les postes et le roulage, de sa destination véritable, va rentrer dans sa fonction ; et au lieu de lui faire courir des relais qui la tuent, au lieu de lui faire chevaucher des étapes qui la ruinent, elle ira dans les cultures prêter, à meilleur marché, ses forces au labourage ; elle ira aider l'agriculteur à défoncer une partie des landes, afin de les transformer en terres à blé ; et en retour de cette herbe qu'elle consomme, de grasses moissons de grains viendront s'offrir en nourriture à l'homme ; et si la race chevaline perd quelque chose de sa beauté, l'espèce humaine y gagnera en bien-être.

Fort bien, me pourra-t-il être répondu ; mais déjà les bras sont insuffisants pour la culture de toutes les terres qui portent ou qui peuvent porter des céréales ; ne voyez-vous pas que pour panser, soigner et conduire les chevaux de labourage, il faudra distraire encore des cultures de nombreux laboureurs qui y sont appliqués? D'un autre côté, il faut des engrais pour féconder la terre ; en ce moment, les chevaux sont nombreux, et cependant le fumier est hors de prix ; que sera-ce donc lorsqu'il y aura moins d'animaux et plus de terres à blé?

Je dis : en ce qui regarde les engrais, outre que nous avons sous la main les procédés chimiques qui rendent désormais l'ancienne méthode de fumure suffisante, je ne pense pas que l'ancien engrais soit moins abondant ; car, s'il y a plus de terres à cultiver, il faudra plus d'animaux ; et indépendamment de ce que la race chevaline ne sera pas moindre en nombre, le fumier qu'elle produira se trouvera tout transporté dans l'intérieur des cultures ; ce seront des charrois de moins, et ils sont dispendieux. Cette controverse, Messieurs, que je me contente d'avoir esquissée à grands traits, nous mène à parler de l'agriculture.

Agriculture.

Vous n'avez sans doute point oublié que lorsque je parlais du déplacement des travailleurs, j'ai laissé pendante la question de savoir ce que l'on ferait de tous ces bras qui ne pourront plus être appliqués aux travaux industriels ; c'est ici qu'il convient de dire l'emploi auquel on les réservera.

Vous avez devancé ma pensée, Messieurs, et vous avez dit : On en fera des agriculteurs. Oui !

A ce mot, j'aperçois la grande et majestueuse figure de Sully, qui se lève radieuse, sur cette terre de France, dont il avait placé le trésor dans la gerbe! Je la vois, qui du geste applaudit à cette pensée, et qui bénit la vapeur de pouvoir exercer, sur son pays, cette bienfaisante influence ; je l'entends qui, de sa lèvre véridique, nous crie : Votre richesse est là !

Nous ne saurions en disconvenir, Messieurs ; le sol de notre patrie est un don de Cérès ; longtemps, longtemps on a soutiré du foyer agricole, pour les jeter dans les centres industriels , les hommes qui sont nés sous son chaume ; longtemps on a privé de ses enfants cette mère-nourrice, qui depuis longtemps les réclame ; la vapeur va les lui rendre ! ce ne sera pas là sa moins fructueuse influence.

J'ai hâte d'abréger ; permettez-moi donc de laisser à votre pensée le soin de suppléer à ce que je suis forcé de ne pas dire, et de rechercher en quoi la vapeur peut influer sur le système stratégique.

De la guerre.

Certes, Messieurs, lorsque je me rappelle quelles étaient, dans l'antiquité, les formidables masses de bagages d'une armée ; lorsque je me représente ces chars armés de faux, ces tours fondées au dos des éléphants, ces béliers à têtes d'airain qu'on dressait contre les murailles, tout cet attirail pesant que nos rails emporteraient comme l'aquilon emporte un duvet, je puis suivre pas à pas les marches et les contre-marches de deux adversaires. Leurs pieds s'enfoncent profondément dans les plaines qu'ils traversent ; car ils ont sur les épaules un lourd fardeau ; longtemps ils pourront s'éviter, mais une fois que la rencontre se fait, impossible qu'ils retournent en arrière ; il faut qu'ils s'entrechoquent. Avec la vapeur en pourra-t il être ainsi ?

Oui, d'autant plus rapidement qu'on voudra se heurter ; mais, si je ne me trompe, la vapeur aura inauguré, dans la tactique, l'ère des diversions.

Qu'une ambition veuille, directement ou indirectement, se jeter sur nous, par exemple, resterons-nous tranquillement à l'attendre, ou plutôt ne jetterons-nous pas à notre tour, par nos vaisseaux-vapeur, une armée jusque dans ses foyers ?

A coup sûr, nous ne balancerions point à prendre ce parti ! L'expédition de Crimée est là pour nous convaincre.

Que d'autres se laissent tenter un jour par l'exemple moscovite ; en 24 heures, 300 bataillons bordent la frontière, et peuvent, soit par le nord soit par l'est, être en plein pays ennemi en quelques jours. Mais, dira-t-on, l'ennemi coupera ses rails, et nous ne pourrons pas porter nos soldats au cœur de nos adversaires. Mais couper ses rails c'est, en cas de défaite, s'enlever les moyens de la retraite ; et on ne trouve pas, tous les jours, des Fernand-Cortez disposés à brûler, derrière eux, leurs vaisseaux.

Ce n'est là, toutefois, que la moindre considération. Ne pensez-vous pas avec moi, Messieurs, que la mécanique fera tôt ou tard sortir tout armées

des entrailles de la vapeur, de nouvelles machines de combat, autres chars armés en guerre, bien autrement terribles que ne l'étaient ceux des anciens? car enfin, les chevaux traînant ces derniers étaient souvent renversés malgré leurs caparaçons d'airain : ceux que j'entrevois sont traînés par des monstres d'airain même, dont la peau de fer est impénétrable au choc du boulet, et qui s'en iront de rang en rang promener la confusion et la mort. Une fois arrivés là, nous n'avons plus de guerres à craindre ; car le duel de deux peuples ne serait plus une partie humaine, ce serait un cartel sans nom.

Dans ce cas, les différends qui s'élèveront entre les différents peuples seront vidés par la diplomatie et devront s'arranger beaucoup plus vite, puisque, par les chemins de fer, le plénipotentiaire pourra, en quelques jours, transmettre à son gouvernement et en recevoir le dernier mot : l'*ultimatum*.

Nous avons examiné ensemble les trois premiers points de vue corrélatifs entre les attributions de votre troisième classe et l'influence de la vapeur : c'est-à-dire physiquement, mathématiquement, économiquement : je vais donc entrer dans les considérations philosophiques ; je les diviserai en deux classes :

Dans la première, je rechercherai les causes de la vapeur ;

Dans la seconde, j'examinerai quelles seront ses dernières conséquences.

Point de vue philosophique.

On a pensé vulgairement que le désir de s'enrichir plus promptement avait conduit les grands capitalistes à appliquer la vapeur à l'industrie ; il y a sans doute du vrai dans cette opinion ; mais il y a eu, pour eux, d'autres causes plus impérieusement déterminantes.

Le principe d'égalité, sous lequel nous vivons depuis 1789, principe qui, en nivelant les classes, a donné à tous les hommes, à toutes les femmes surtout, le désir et le goût du luxe, du comfort, ou tout au moins du bien-être, n'y est-il pas pour beaucoup aussi, et pour bien davantage? je le crois.

Oui ; si les lois somptuaires de Philippe-le-Bel existaient encore, si la soie était la matière première des vêtements de quelques familles privilégiées seulement, si le drap ne pouvait être porté que par les maîtres des métiers, si le coton ne devait figurer que dans l'armoire de quelques ménages, si le peuple ne pouvait porter que la calmande, ou la serge, ou la charpie, évidemment, l'on n'eût pas eu besoin de recourir à des procédés

économiques pour mettre au niveau de toutes les bourses la draperie et les toiles de lin, et surtout de coton, dont toutes les classes se servent indistinctement.

En regard de cette première cause, voyons ce qui se passe dans le commerce, cet agent de la consommation en rapport continuel avec l'agent de la production, l'industriel.

Tous les jours les maisons de commerce passent, avec les fabricants, des marchés pour des livraisons proportionnelles au débouché qu'elles se sont ménagé. Des dédits à payer sont souvent le fond de ces conventions. Une fois lié par le dédit, il faut que le fabricant livre à époque fixe. Qu'arriva-t-il souvent sous le règne de l'industrie à bras? Vous le savez : le secret de ces contrats n'est pas si soigneusement gardé qu'il n'arrive à la connaissance des ouvriers ; souvent même l'industriel, pour donner de l'émulation à ses travailleurs, était le premier à le leur révéler; si bien que la parole qu'il avait dite, loin de le servir vis-à-vis de ces derniers, lui nuisait auprès d'eux, car les ouvriers se montaient la tête sur les bénéfices présumables du patron ; de là des exigences, de leur part, sur les prix de la main-d'œuvre; souvent même, si on leur refusait de l'augmentation, des grèves; de là, enfin, des dédits onéreux pour le fabricant.

Ce que j'avance ici, Messieurs, est confirmé par la longue série des lois sur les grèves.

Une troisième cause, c'est la concurrence de l'industrie internationale, née de trente-six années de paix.

La paix! voilà, selon moi, la mère au premier chef de la vapeur! Oui, Messieurs, les peuples, civilisés depuis 1815, ne se battent plus à coups d'obus, ni à coups de boulets, ni à volées de mitraille; leurs projectiles aujourd'hui sont, comme on l'a dit, des sacs de sucre et de café, des balles de soie, de laine et de coton, et des ballots de marchandises de toute espèce.

Le négociant qui expédie ses cargaisons sur le marché étranger, que demande-t-il à l'industriel? des produits flatteurs, bons autant que possible, et par-dessus tout à bon marché. Pourquoi cela? c'est qu'aujourd'hui tous les peuples produisent et sont par conséquent en concurrence; il a donc fallu un moyen qui, par sa marche régulière dans le travail, rendît un objet fabriqué plus flatteur à l'œil; qui satisfît le mieux à la qualité; qui, enfin, donnât ses produits à des prix notablement réduits : la vapeur s'est présentée dans cette circonstance, on l'a adoptée.

Je viens de dire brièvement les causes génératrices de l'application de la vapeur à l'industrie, et je les ai trouvées dans le principe d'égalité sociale,

Dans l'exportation,

Dans le commerce intérieur.

C'est, je crois, le moment d'examiner quelles auront été les diverses influences de la vapeur chez un peuple, et sur toute l'humanité. En sondant ces influences, je n'oublierai pas, Messieurs, que les causes engendrent les effets ; tirons donc ici les effets des causes.

Influences de la vapeur.

Sans doute, Messieurs, l'adoption de la vapeur a coûté cher à quelques familles de travailleurs ; sans doute des bras nombreux ont été presque spontanément paralysés ; sans doute elle a jeté hors des ateliers une classe intéressante et jusqu'alors indispensable ; mais, d'un autre côté, bien des gens qui auraient déserté les champs y sont restés ; beaucoup d'autres ont reflué vers les travaux mécaniques et agricoles ; et, le premier mouvement oscillatoire passé, l'agriculture et l'industrie ont profité de ce qui avait été d'abord un résultat funeste à quelques-uns ; si bien que ces deux éléments de prospérité pour un peuple commencent à entrer, pour nous, dans la voie de l'amélioration : et de cette double amélioration, industrielle et agricole, doit résulter, pour toutes les classes, l'aisance et le comfort ; car, tandis que quelques bras seulement seront employés à diriger les forces motrices de la vapeur, et qu'ils jetteront, de plus en plus, à bon marché et à profusion, les produits des fabriques nécessaires au comfortable, les cultivateurs à leur tour feront sortir de la terre les aliments nécessaires à la vie de tous. Le paupérisme sera éteint.

Mais ce n'est là, Messieurs, après tout qu'une influence agissant sur la partie matérielle de l'homme ; il en est une autre plus haute et plus fondamentale, qui suivra nécessairement, à mon avis, pour notre pauvre humanité.

Laissez-moi plonger le regard dans le lointain de l'avenir, et vous dire ce que j'y trouve par la prévision.

Je vois le commerce international prendre des proportions énormes ; je vois de tous côtés, sur la terre et sur les océans, des lignes multiples se croisant, s'enchevêtrant, se reliant sur des points de plus en plus rapprochés, et des machines en feu qui les sillonnent en courant ; je vois s'élever, comme par enchantement, des milliers et des milliers encore d'usines, d'où partent des produits que l'homme charge sur des convois et sur des steamers ; je vois des hommes par milliers qui les devancent, les accompagnent ou les suivent, emportés comme le vent, d'une extrémité de l'univers à l'autre ; je les vois, dans l'obligation où ils sont de s'entendre

pour leurs échanges, confondre en un seul langage toutes les langues diverses ; je les vois signant entre eux le pacte rêvé par l'abbé de Saint-Pierre : la paix universelle; je les vois enfin, guidés par l'intérêt de tous et de chacun, fonder la sainte fraternité humaine; je les vois!..... oh! Messieurs, je les vois, sur cette pierre cubique de la fraternité, élever à Dieu un seul autel, sur lequel l'Agneau sans tache est pour tous immolé!..

Voilà, Messieurs, au milieu de tant d'autres choses, les choses que je vois!

Mais, pour être plus explicites, descendons des hauteurs prophétiques pour dire plus simplement les influences que la vapeur exercera sur l'état des sociétés.

Mon avis est, en résumé, que, par la facile et rapide communication que les divers points d'un pays pourront avoir avec le point centre, une fusion plus grande des intérêts nationaux pourra avoir lieu;

Que la communication commode et incessante des peuples entre eux, dans leurs relations commerciales, engendrera une langue universelle ;

Que du jour où les peuples parleront la même langue, pour se comprendre sur leurs intérêts matériels, ils pourront, en se comprenant, s'entendre mieux sur ce qui convient le mieux aux sociétés, c'est-à-dire la paix ;

Que la paix, une fois assise sur les intérêts matériels, l'entente cordiale s'incarnera, par la discussion, entre les intérêts moraux de l'humanité;

Que de cette entente cordiale naîtra la fraternité des sentiments ;

Que cette paix des sentiments humains une fois établie, la religion du vrai Dieu trônera sur le globe, dans l'évangélisation, par le sacerdoce, qui pourra, au moyen d'une langue universelle, porter la parole de Pierre, de Paul, de Jean, de Jérôme, de Jacques, de Chrysostome, de Cyrille, d'Eusèbe, de Cyprien, d'Origène, d'Ambroise, d'Augustin, de Bernard, de Thomas d'Aquin, de Massillon, de Bourdaloue, de Bossuet, de Deguerry, de Lacordaire, de de Ravignan, à toutes les oreilles, à toutes les âmes, à tous les esprits, sans qu'elle soit gênée dans sa manifestation par la diversité des idiomes, qui aujourd'hui la compriment et la restreignent ;

Qu'une fois le catholicisme instauré sur l'universalité du monde terrestre, l'humanité ne formant plus qu'un seul homme, puisqu'elle ne formera plus qu'un seul corps, une seule âme, un seul esprit, l'humanité, dis-je, ira, à toute vapeur, s'épanouir sous la gare de ses destinées éternelles.

Siméon Chaumier, *membre de la 3e classe.*



PARALLÈLE

ENTRE LA LANGUE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV ET CELLE DU XIXe SIÈCLE.

De toutes les miniatures littéraires, la plus difficile à bien toucher est le parallèle ; car c'est plus qu'un portrait à faire, c'est plus que deux portraits sur un même ivoire ; c'est trouver, dans deux physionomies, qui au fond se ressemblent, les différences existantes entre elles, non pas dans le trait, cela serait patent ; mais, et c'est là le difficile, dans la physionomie même.

A cela près de quelques changements survenus dans les traits lés plus apparents du grand siècle et de notre langue actuelle, le fond principal n'a pas changé, et toutefois la physionomie n'est plus la même entre l'une et l'autre ; or nous avons cependant à comparer les deux physionomies ; j'ai donc eu grandement raison de vous dire que ce n'était pas là chose aisée.

A quelle méthode nous faut-il recourir pour satisfaire au programme ? Me contenterai-je de démontrer, par des extraits empruntés aux écrivains des deux époques, quels sont leurs points de ressemblance et leurs aspects différents, ou ne dois-je pas plutôt les établir par le vocabulaire et par la syntaxe ?

Dans l'embarras du choix, j'ai opté pour les deux moyens.

Je présenterai donc à côté des citations les aperçus ; en regard des règles, le fait.

Constatons d'abord, Messieurs, l'état du vocabulaire aux deux époques. Le XVIIe siècle n'avait pas à son service plus de 25,000 mots, le XIXe en possède environ 45,000. Le vocabulaire du XVIIe siècle construisait les mots à l'aide de deux procédés : le latin pour 16 à 17,000, et, pour le reste, la formation purement française, comme par exemple : arc-en-ciel, arc-boûtant, chef-d'œuvre, coq-à-l'âne, vau-de-vire, dont on fit vaudeville, hôtel-dieu, tête-à-tête, cul-de-sac, dont Voltaire, avec son bon goût littéraire, a fait : impasse. Le XIXe n'emprunte plus rien au latin ; il ne construit presque plus le mot par le mot français ; mais, en revanche, il se fait grec, anglais, allemand : hypertrophie, hémorrhagie, vasistas, etc.

Au XVIIe siècle, les érudits seuls se permettaient d'introduire des mots nouveaux dans la langue ; au XIXe tout le monde s'en mêle ; ce n'est pas là le meilleur de l'affaire.

Le vocabulaire du XVIIe siècle était naïf et dégagé, celui du XIXe est lourd et atteint d'obésité ; le premier respirait notre nature française, le second se ressent de l'embonpoint britannique et allemand ; cela peut prouver qu'on gagne au moins quelque chose dans le contact avec ses voisins.

Si nous considérons la grammaire aux deux époques indiquées, nous y trouvons les mêmes phénomènes. Au XVIIe siècle, les règles étaient simples, claires, transparentes, voilées à peine par quelques rares exceptions; dans notre grammaire du XIXe siècle les exceptions sont plus nombreuses et plus difficiles que les règles. La grammaire du XVIIe siècle raisonnait, celle du XIXe ergote; le XVIIe siècle, s'efforçait de ramener tous les cas, autant que possible, à la règle même, le XIXe s'évertue souvent à conduire les règles dans l'exception; pour le XIXe siècle il semble que la règle soit une entrave; l'exception, elle, l'était pour le XVIIe.

Le XVIIe siècle recherchait la période à quatre membres, les phrases arrondies et bien pleines; le XIXe brise sa phrase, l'accidente et la rétrécit; en cela le XIXe siècle est au XVIIe ce que Tacite est à Cicéron.

Ici, Messieurs, j'établirais bien le parallèle entre la langue des deux siècles par la transcription de l'un des passages de Mithridate de Racine et du Saül de M. de Lamartine; mais outre que ce mémoire ne peut pas dépasser le cercle de vingt minutes, qui de vous ne se rappelle et Lamartine et Racine?

Dans le langage des deux héros, Saül et Mithridate, il y a, Messieurs, un bien beau langage, et je ne sais lequel des deux je dois mettre au-dessus de l'autre. Leur parole étouffe, par son harmonie, le vain bruit des écoles, et ne me fait plus entendre que ce pur accent de poésie qui trouve son écho dans les deux cœurs.

M. de Lamartine est, comme Racine, le poëte exquis du sentiment; Racine, comme M. de Lamartine, laisse couler à flots, de son âme, l'expression noble, le tour facile, la phrase correcte, la période arrondie; ils ont entre eux cette fraternité d'impressions et de pensées qui, à deux siècles de distance, les ferait prendre pour deux jumeaux, nourris et élevés à la même source poétique.

Mais M. de Lamartine est-il à lui seul la langue du XIXe siècle? Non à coup sûr; mais Racine à coup sûr n'est pas, lui seul non plus, la langue du siècle de Louis XIV. Que sont-ils donc? A mon avis ils sont la souveraine expression, l'un et l'autre, de l'une et de l'autre langue; ou plutôt c'est la même langue qui parle en leurs écrits.

Cherchons à présent, Messieurs, dans des pensées détachées.

A ce mot : pensées détachées, votre esprit se fixe naturellement sur le volume de Blaise Pascal; quel sera, Messieurs, l'écrivain moderne que nous placerons en face de Pascal? On m'en a désigné plusieurs; je ferai choix de l'abbé de Lamennais. Caractères indépendants tous les deux, ils ont, tous deux, gravé profondément leur style dans la forme de leur époque;

et si l'Essai sur l'indifférence peut être comparé aux Lettres provinciales, il y a entre les Pensées détachées et les Paroles d'un croyant plus d'une identité dans le fond.

Comme on vit autrefois, dans les jeux olympiques, des jouteurs adroits se disputant la palme de la force musculaire, s'observer, se porter avec adresse des feintes gymnastiques, puis se saisissant corps à corps dans le rude jeu du pugilat, s'étreindre, se harceler, s'ébranler sans pouvoir se renverser cependant; ainsi, dans l'arène du langage, où tant d'écoliers glissent et perdent pied, Pascal et Lamennais, toujours d'égale force l'un et l'autre, semblent rivaliser de forme et de style et tenir encore en émoi l'assemblée des penseurs; mais il y a cependant entre eux une différence : Pascal est plus mathématique dans sa phrase, Lamennais plus prophétique; chez celui-ci le mot vague étincelle par la pensée; chez celui-là toute pensée brille par le mot juste. On peut dire que, s'il y a une certaine identité entre la langue du xvii[e] siècle et celle du xix[e], cette identité ressort surtout des écrits de Lamennais et du grand Pascal.

Arrêtons nos regards sur des pages encore plus splendides, et mettons en présence l'aigle-évêque de Meaux et l'aigle qui sortit de la Vallée aux loups, où il prit naissance, pour aller s'abattre, dans l'éternité, sur le rocher qui lui sert de mausolée.

Bossuet veut-il parler du triomphe de l'Église catholique? Ecoutons-le lui-même.

« Dans cette confusion de sectes qui se vantaient d'être chrétiennes, » Dieu ne manqua pas à son Eglise. Il sut lui conserver un caractère d'autorité que les hérésies ne pouvaient prendre. Elle était catholique et » universelle : elle embrassait tous les temps; elle s'étendait de tous côtés. » Elle était apostolique! la suite, la succession, la chaire de l'unité, l'auto- » rité primitive, lui appartenaient. Tous ceux qui la quittaient l'avaient » premièrement reconnue, et ne pouvaient effacer le caractère de leur nou- » veauté ni de leur rébellion. Les païens eux-mêmes la regardaient comme » celle qui était la tige, le tout dont les parcelles s'étaient détachées; le » tronc toujours vif que les branches retranchées laissaient en son entier; » ainsi les gentils mêmes connaissaient l'Église catholique.

» Si quelqu'un leur demandait où elle tenait ses assemblées, et quels » étaient ses évêques, jamais ils ne s'y trompaient. Pour les hérésies, quoi » qu'elles fissent, elles ne pouvaient se défaire du nom de leurs auteurs. » Les Sabelliens, les Paulianistes, les Ariens, les Pélagiens et les autres » s'offensaient en vain du titre de parti qu'on leur donnait. Le monde, » malgré qu'ils en eussent, voulait parler naturellement, et désignait

» chaque secte par celui dont elle tirait la naissance. Pour ce qui est de la » grande Église, de l'Église catholique et apostolique, il n'a jamais été » possible de lui donner un autre auteur que Jésus-Christ même, ni » de lui marquer les premiers de ses pasteurs, sans remonter jusqu'aux » apôtres, ni de lui donner un autre nom que celui qu'elle prenait ; ainsi, » quoi que fissent les hérétiques, ils ne la pouvaient cacher aux païens. » Elle leur ouvrait son sein par toute la terre : ils y accouraient en foule. » Quelques-uns d'eux se perdaient peut-être dans les sentiers détournés, » mais l'Église catholique était la grande voie par où entraient toujours » la plupart de ceux qui cherchaient Jésus-Christ ; et l'expérience a fait » voir que c'était à elle qu'il appartenait de rassembler les gentils. C'était » elle aussi que les empereurs infidèles attaquaient de toute leur force. » Origène nous apprend que peu d'hérétiques ont eu à souffrir pour la foi. » Saint Justin, plus ancien que lui, a remarqué que la persécution épar- » gnait les Marcionites et les autres hérétiques. Les païens ne persécu- » taient que l'Église qu'ils voyaient s'étendre par toute la terre, et ne » connaissaient qu'elle seule pour l'Église de Jésus-Christ. Qu'importe » qu'on lui arrachât quelques branches ? la bonne sève ne se perdait pas » pour cela : elle poussait par d'autres endroits, et le retranchement du bois » superflu ne faisait que rendre les fruits meilleurs. En effet, si on consi- » dère l'histoire de l'Église, on verra que toutes les fois qu'une hérésie l'a » dominée, elle a réparé ses pertes, et en s'étendant au dehors et en aug- » mentant au dedans la lumière et la piété, pendant qu'on a vu sécher, en » des coins écartés, les branches coupées. Les œuvres des hommes ont péri, » malgré l'enfer qui les soutenait : l'œuvre de Dieu a subsisté. L'Église a » triomphé de l'idolâtrie et de toutes les erreurs. »

Voilà, Messieurs, dans ce dernier mot de Bossuet un magnifique enterrement et une sublime naissance.

Cette naissance de l'Église, voyons comment elle se produit sous la plume de M. de Chateaubriand.

Extrait des Martyrs.

« Zacharie, écrit-il, avait à peine achevé de prononcer ces mots, que » nous vîmes accourir Clotilde. Elle se mit à genoux, sur la neige, au » pied du hêtre ; nous nous plaçâmes à ses côtés, et elle prononça, à haute » voix, l'oraison du Seigneur dans un idiome sauvage. Ainsi je vis com- » mencer le catholicisme, chez les Francs. Religion céleste, qui dira les » charmes de votre berceau ! combien il parut divin dans Bethléem aux » pasteurs de Judée ! qu'il me semble miraculeux dans les catacombes,

» lorsque je vis s'humilier devant lui une puissante impératrice ! et qui » n'eût versé des larmes, en le retrouvant sous un arbre de Germanie, » entouré, pour tout adorateur, d'un Romain esclave, d'un prisonnier » grec, et d'une reine barbare ! »

Les grandes idées, Messieurs, engendrent les grandes formes; le mâle coup d'œil d'ensemble se traduit dans une phrase pleine et forte.

Toutefois Bossuet est plus explicite au fond, la phrase est plus ferme que celle de M. de Chateaubriand; M. de Chateaubriand est plus rêveur, sa phrase est plus vague en quelques-unes de ses parties. Bossuet embrasse d'un regard l'histoire de l'Église, son langage est d'un docteur; M. de Chateaubriand s'agenouille devant le berceau du catholicisme, son style est d'un poëte. Bossuet, pour me servir d'un mot de M. de Chateaubriand, est un colosse, qui grandit par l'éloignement; M. de Chateaubriand est un géant, qui veut se faire pygmée! Ces deux beaux génies, quoiqu'ayant vécu à deux siècles de distance, me semblent être nés le même jour, avoir appris le même idiome, être tous deux les dépositaires des puissants secrets du beau!

En lisant Bossuet on croit voir marcher un cortége; en étudiant M. de Chateaubriand il semble qu'on voie une procession qui s'avance; Bossuet est le tonnerre sous un ciel pur; M. de Chateaubriand est la foudre dans un nuage d'or; le même soleil les éclaire tous deux!

J'aurais voulu, Messieurs, mettre en regard du maître de la comédie un de nos contemporains; mais avouons-le : Molière est un homme tout à fait à part; il était de son temps, comme il est du nôtre. Son style n'était pas du siècle de Louis XIV à proprement parler, et pour parler net, avec lui, sa langue n'est pas le langage moderne; et cependant Molière, plus qu'aucun autre peut-être, est le type de notre langue française ! Molière a le privilége unique de parler pour tout le monde : l'érudit et l'ignorant, l'homme inculte et l'homme lettré, le marquis musqué et le chiffonnier poudreux, la grisette et la grande dame, tout le monde est à l'aise dans sa manière ! sa forme est l'habit de caoutchouc taillé sur la stature humaine, et qui va également bien à toutes les tailles de l'intelligence.

Comment résister, après un tel portrait, à vous rappeler un des passages entre mille, que vous connaissez tous assurément, et que vous serez contents de dire avec moi? Vous savez comme il drape les femmes savantes, et, si femme que je sois, je ne l'en blâme pas; ainsi que bien d'autres, vous les premiers peut-être, je pardonne tout volontiers lorsqu'on me fait rire..... en me disant la vérité.

Permettez-moi donc, Messieurs, de vous faire rire aux dépens des

femmes qui se laissent aller à la prétention du savoir, en déroulant devant vous une scène où il a peint ce ridicule.

Acte second des Femmes savantes.

SCÈNE VI.

PHILAMINTE, BÉLISE, CHRYSALE, MARTINE.

PHILAMINTE, *apercevant Martine.*

Quoi! je vous vois maraude!
Vite, sortez, friponne; allons, quittez ces lieux,
Et ne vous présentez jamais devant mes yeux.

CHRYSALE.

Tout doux.

PHILAMINTE.

Non, c'en est fait.

CHRYSALE.

Eh!

PHILAMINTE.

Je veux qu'elle sorte.

CHRYSALE.

Mais qu'a-t-elle commis, pour vouloir de la sorte.....

PHILAMINTE.

Quoi! vous la soutenez?

CHRYSALE.

En aucune façon.

PHILAMINTE.

Prenez-vous son parti contre moi?

CHRYSALE.

Mon Dieu! non.
Je ne fais seulement que demander son crime.

PHILAMINTE.

Suis-je pour la chasser sans cause légitime?

CHRYSALE.

Je ne dis pas cela; mais il faut de nos gens...

PHILAMINTE.

Non, elle sortira, vous dis-je, de céans.

CHRYSALE.

Hé bien! oui. Vous dit-on quelque chose là contre?

PHILAMINTE.

Je ne veux point d'obstacle aux désirs que je montre.

CHRYSALE.

D'accord.

PHILAMINTE.

Et vous devez, en raisonnable époux,
Etre pour moi contre elle, et prendre mon courroux.

CHRYSALE (*se tournant vers Martine*).

Aussi fais-je. Oui, ma femme avec raison vous chasse,
Coquine ; et votre crime est indigne de grâce.

MARTINE.

Qu'est-ce donc que j'ai fait?

CHRYSALE (*bas*).

Ma foi, je ne sais pas.

PHILAMINTE.

Elle est d'humeur encore à n'en faire aucun cas.

CHRYSALE.

A-t-elle, pour donner matière à votre haine,
Cassé quelque miroir, ou quelque porcelaine?

Je n'en finirais pas avec Molière ; mais Molière est votre vieille connaissance intime, et je ne pouvais pas parler de lui sans vous le remettre, pour un peu, en mémoire. Et puis les Femmes savantes!... les Femmes savantes!... Oh ! n'allez pas de grâce, Messieurs, me prendre pour une Philaminte.

Vous le comprendrez aisément, Messieurs, je ne ferai point à nos contemporains le mauvais tour d'aligner de leurs phrases en regard des vers de Molière. Qui, aussi bien que lui, nous présenterait ce style net, franc, simple, incisif, facile, original par sa naïveté? Personne que je sache ! j'aime donc mieux, pour conclure, hasarder, devant vous, de déterminer enfin, par des traits généraux, le parallèle que le programme demande.

Comme caractères généraux on peut dire : Que la langue du XVIIe siècle est plus méthodique et plus harmonieuse que celle du XIXe; et qu'à son tour, la langue du XIXe est plus téméraire et plus ronflante; que, dans sa langue, le XVIIe siècle est plus carré et que le XIXe est plus accidenté ; que celui-ci ressemble au vol de l'hirondelle ; que celui-là rappelle l'aigle, lorsqu'il plane. Le premier est plus posé, le second plus fougueux.

Dans la langue du XVIIe siècle il y a des mélodies, dans celle du XIXe il y a des couleurs ; si la monotonie est un défaut pour la première, la variété devient un écueil chez la seconde; l'une a la désinvolture monarchique, l'autre a la démarche plébéienne ; celle-ci est parfois trop crue , celle-là parfois est trop distillée.

Avec la langue du XVIIe siècle on n'atteint pas toujours son effet, avec celle du XIXe il arrive souvent qu'on le dépasse ; dans la première il y a parfois une forme trop large, dans la seconde un moule trop petit; l'une

marche à pas mesurés, l'autre court à pas inégaux ; celle-ci suit l'imagination, celle-là l'entrave.

La langue du XVII[e] siècle est étudiée, grande avec majesté, noble avec aisance, puissante par sa clarté ; elle est le chef d'un orchestre exécutant une symphonie ; la langue du XIX[e] est hasardeuse, inégale par spontanéité, variée comme un riche paysage, claire par sa liberté ; elle prend tous les tons, embrasse plusieurs gammes, ou se blottit dans un accord ; c'est un orchestre jouant un pot-pourri.

Et cependant, Messieurs, quoi qu'il en soit de ces différences, la langue du XIX[e] siècle et celle du XVII[e] ont entre elles ces grands traits de ressemblance, que toutes deux elles sont claires, précises, nombreuses, éloquentes, et qu'elles ne sauraient faire disparate pour l'œil de celui (ou de celle) qui voit leur portrait dans le même cadre.

Enfin, Messieurs, permettez-moi de finir par ce seul trait :

Au temps de Louis XIV, la langue, avec moins de ressources, a fait de plus belles choses que nous n'en avons produit avec des éléments plus variés.

M[me] EL. MAURY-ROUSSEAU.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1855.

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 13 juin sous la présidence de M. de Montaigu, président. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint au secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On communique à la classe une lettre de M. d'Aussy, membre correspondant, par laquelle il fait hommage à l'Institut historique d'un opuscule intitulé : *Quelques faits historiques de l'arrondissement de Jonzon* ; M. Gauthier la Chapelle est nommé rapporteur. M. l'abbé Darras demande à faire partie de l'Institut historique (1[re] classe), sous les auspices de MM. l'Hervilliers et Ernest Breton ; il envoie à l'appui de sa candidature quatre volumes sur l'histoire de l'Église. Lettre de M. Gouin (Édouard), qui demande également à faire partie de l'Institut historique. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres des candidats. Elle se compose de MM. de Montaigu, l'Hervilliers et Gauthier la Chapelle.

M. le comte Reinhard propose à la classe d'échanger notre journal avec les publications des sociétés de Munich et de Berlin ; cette proposition est adoptée.



⁂ La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. de Montaigu. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. le marquis Trevisani, de Florence, avait demandé à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. l'abbé Denys et Renzi. Cette candidature fut renvoyée à la première classe : la Commission nommée pour examiner les titres du candidat fit observer, dans son rapport, que les ouvrages de M. Trevisani étaient du ressort de la deuxième classe. Une nouvelle Commission fut nommée par le bureau de cette classe, et M. Renzi fut chargé de faire un rapport, qu'il est venu lire dans cette séance. Après cette lecture, on passe au scrutin secret, et M. Trevisani est admis comme membre correspondant.

⁂ La troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le même jour sous la présidence de M. Carra de Vaux, président ; le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Bixio, avocat à Gênes, se présente à la classe pour faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. le marquis de Brignole et Renzi. Une Commission est nommée pour examiner ses titres. Plusieurs livres sont offerts à la classe : leurs titres seront publiés dans le journal de l'Institut historique. La lecture des Mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

Sur la demande de l'administrateur, les membres des bureaux des classes se forment en conseil pour nommer une Commission chargée de vérifier les comptes de l'administration de l'année 1854. M. le comte Reinhard, vice-président de l'Institut historique, nomme une Commission composée de MM. Foulon, Gauthier la Chapelle, et Breton, rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Breton, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lettre de M. G. B. Adriani, professeur au collége de Racconigi (Piémont), par laquelle il exprime le désir de faire partie de l'Institut historique. M. le Président nomme une Commission pour examiner les titres du candidat : elle se compose de MM. Hardouin, Foyatier et Jumelin. La société des Antiquaires de Zurich (Suisse) adresse plusieurs Mémoires intéressants à l'Institut historique : elle demande l'envoi de notre journal, l'*Investigateur*. Cet envoi est accordé.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. le marquis Cuneo d'Ornano, pour lire son Mémoire sur l'histoire de la Corse avant sa réunion à la France. Plusieurs observations ont été faites à l'auteur par MM. Breton,

de Montaigu, Carra de Vaux et Renzi. Ce mémoire, après que M. d'Ornano y aura apporté les modifications qu'on lui a indiquées, sera lu dans la séance publique qui aura lieu le 24 juin ; il est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

Il est onze heures, on fait la distribution des jetons ; la séance est levée.

*** L'Assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 29 juin sous la présidence de M. le marquis de Brignole, président. M. Le Long, tenant la plume pour M. le secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. On communique à l'Assemblée une lettre de M. le ministre de la Justice, par laquelle il offre à l'Institut historique les *Comptes généraux* (2 vol. in-4°) *de l'administration de la justice civile et commerciale, et de la justice criminelle en France pendant l'année* 1853. Des remerciements sont votés à M. le ministre de la Justice ; M. Hardouin est nommé rapporteur de ces ouvrages. Notre collègue, M. l'abbé Corblet, fait hommage à l'Institut historique d'un ouvrage intitulé : *Progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis* 1848. M. Hardouin est également chargé d'en faire un rapport.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire sur la civilisation au Japon. L'auteur de ce mémoire, M. Alix, étant absent, M. Hardouin est prié d'en donner lecture. Après quelques observations faites par M. de Montaigu, le travail de M. Alix est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, on fait la distribution des jetons ; la séance est levée.

RENZI.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1855.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 juillet sous la présidence de M. de Montaigu, président ; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe : leurs titres sont annoncés dans le bulletin du journal.

Deux candidats, MM. l'abbé Darras et Édouard Gouin, s'étaient présentés dans la séance précédente sous les auspices, le premier, de MM. de l'Hervilliers et E. Breton ; le second, sous ceux de MM. E. Mabon et Renzi, pour faire partie de l'Institut historique. Une Commission, composée de MM. de Montaigu, Gauthier la Chapelle et Renzi, avait été nommée pour vérifier les titres des deux candidats. M. de Montaigu est venu lire les deux rapports de la Commission. Ces rapports étaient favo-

rables aux candidats : on passe au scrutin secret, et MM. Darras et Gouin sont admis en qualité de membres résidants, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

*** La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. de Montaigu. M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Parmi les livres offerts à la classe, on remarque les *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*, collection très-intéressante qu'on publie à Valenciennes sous la direction de M.....

*** La troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Carra de Vaux, président. Le procès-verbal est lu et adopté. On communique à la classe la nouvelle de la perte qu'elle vient de faire de M. l'abbé Papin, mort du choléra devant Sébastopol. Notre collègue avait assisté à la dernière séance. M. Henri Bixio, avocat à Gênes, s'étant présenté pour faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. le marquis de Brignole et Renzi, une Commission, composée de MM. Carra de Vaux, Foulon et de Champeaux, avait été nommée pour examiner ses titres. M. Carra de Vaux a lu à la classe un rapport favorable au candidat, qui a été admis par le scrutin secret comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Carra de Vaux; le procès verbal est lu et adopté. Plusieurs livres et journaux sont offerts à la classe : leurs titres sont annoncés dans le Bulletin du journal. M. Adriani, G.-B., professeur d'histoire et de géographie au Collége militaire de Racconigi (Piémont), s'était présenté à la classe sous les auspices de MM. le marquis de Brignole et Renzi; une Commission, composée de MM. Hardouin, Foyatier et Jumelin, avait été nommée pour examiner les titres de M. Adriani. M. Hardouin, rapporteur de cette Commission, est venu lire un rapport très-favorable au candidat, qui a été admis par le scrutin secret comme membre correspondant. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Gauthier la Chapelle pour donner lecture de l'analyse d'un grand Mémoire sur les théâtres au temps de la Terreur, par M. Thomas Latour, notre collègue de Toulouse; le travail de M. Gauthier a été renvoyé au comité du journal. Il est dix heures et demie, la séance est levée.

*** L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 27 juillet sous la présidence de M. le marquis de Brignole, président. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne



lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On communique à l'Assemblée une lettre de M. le comte Reinhard, vice-président de l'Institut historique, datée de Munich, et adressée à M. l'administrateur. M. le comte Reinhard fait connaître à la Société que les ouvertures faites, d'après les vœux de l'Assemblée, au président de l'Académie des sciences de Munich, pour obtenir l'échange des travaux de cette savante compagnie (*classe d'histoire*) contre ceux de l'Institut historique ont été bien accueillies ; cet échange, en effet, a été autorisé par la susdite classe dans sa séance du 28 juin. M. le comte se propose d'obtenir le même résultat des Académies de Berlin et de Gœttingue. L'Assemblée vote des remerciements à M. de Reinhard et prie M. le Président d'être l'interprète de ses sentiments auprès de M. le comte.

Les admissions faites par la première classe, de MM. l'abbé Darras et E. Gouin, par la troisième classe, de M. Bixio (Henri), et par la quatrième classe, de M. Adriani (G.-B.), sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ; on passe au scrutin secret, et les quatre candidats sont reçus définitivement, les deux premiers comme membres résidants et les derniers comme membres correspondants de l'Institut historique. M. Hardouin vient lire à la tribune deux rapports intéressants : le premier, sur les travaux archéologiques de M. Adriani ; le second, sur Pierre l'Hermite, par M. Paulet, membres correspondants. Ces rapports sont renvoyés au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée. RENZI.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 OCTOBRE 1855. PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE BRIGNOLE.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Sédail, faisant fonction de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. On lit ensuite la correspondance :

L'Institut historique a reçu les lettres suivantes pendant ses vacances :

Une demande de M. le colonel J. Marnier, pour faire partie de l'Institut historique (1re classe). Cette demande est appuyée par MM. Gouin et Renzi, membres de la première classe ; le candidat présente plusieurs titres. (A renvoyer à la 1re classe ; nomination d'une Commission par son président M. de Montaigu.)

M. Fréd. Hennebert demande à faire l'échange d'un Bulletin des Sociétés savantes et littéraires de Belgique contre notre journal l'*Investigateur*.

Lettres de MM. l'abbé Darras et Édouard Gouin, par lesquelles ces

deux nouveaux membres remercient la Société de les avoir admis dans son sein comme membres résidants.

M. Dardé, membre correspondant à Carcassonne, envoie à l'Institut historique une brochure sur les exercices de l'école de Sorrèze.

La Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire (agriculture, horticulture, histoire, sciences et arts) demande à échanger ses Mémoires contre le Journal de notre Société.

Lettre de Me veuve Catrufo par laquelle elle annonce la mort de notre collègue M. Catrufo, décédé à Londres le 19 août.

M. Pettinengo, directeur général de la guerre à Turin, et président de la Commission chargée de faire frapper une médaille en bronze en l'honneur du chevalier César de Saluces, décédé à Turin, envoie à l'Institut historique un exemplaire de cette médaille accompagné d'une lettre adressée à notre honorable président. M. Pettinengo dit dans sa lettre que la Société des anciens élèves de l'Académie royale militaire, qui s'est constituée pour faire frapper la susdite médaille pour perpétuer le souvenir de leur professeur de Saluces, informée qu'il faisait partie de l'Institut historique de France, s'est empressée de lui en offrir un exemplaire.

Notre honorable collègue, M. l'abbé Corblet, donne sa démission de membre de l'Institut historique. Nous avons, dit-il, énormément de pauvres dans la paroisse de Saint-Germain (Amiens), et je leur dois le sacrifice de mon faible superflu. Il a envoyé cependant 25 francs ; et tout en renonçant à recevoir notre Journal, il ne se privera point de lire les travaux de notre Société dans la livraison qui est adressée à la société des Antiquaires de Picardie. Il envoie deux numéros de l'*Ami de l'Ordre*, journal dans lequel se trouvent deux articles signés de lui.

M. Choussy annonce qu'il va bientôt publier une Histoire de France, dont il enverra un exemplaire à l'Institut historique ; il a envoyé en même temps un fragment de cette histoire, traitant : *De l'élévation au trône des successeurs de Louis II*, demandant l'opinion de quelques membres de l'Institut historique sur cet objet intéressant. Ce fragment a été retourné à M. Choussy avec l'avis de M. Huillard Bréholles.

M. Ferdinand de Lesseps, ministre plénipotentiaire, a fait hommage à l'Institut historique d'une grande carte ayant pour titre : Vue panoramique de l'Isthme de Suez, et tracé direct du canal des Deux-Mers, d'après l'avant-projet de MM. Linant Bey et Mougel Bey, ingénieurs de S. A. Mohammed Saïd, vice-roi d'Égypte. M. de Lesseps a ajouté à cet envoi l'ouvrage ayant pour titre : Percement de l'Isthme de Suez, exposé et docu-

ments officiels, par M. Ferdinand de Lesseps, accompagné de deux cartes, dont l'une porte le titre de : *Isthme de Suez avec le tracé direct du canal des Deux-Mers et du canal auxiliaire dérivé du Nil*, d'après l'avant-projet de MM. Linant Bey et Mougel Bey ; l'autre, de *Carte indiquant les lignes de navigation des principaux ports de l'Europe et de l'Amérique avec les ports de la mer des Indes*. M. le marquis de Brignole est prié de rendre compte de cet ouvrage.

On a reçu deux lettres de M. le comte Reinhard : par la première, datée de Vienne du 17 août, il annonce qu'il espère mettre l'Institut historique en rapport avec les Académies de Vienne, de Berlin et de Gœttingue ; que l'Académie royale de Munich a accepté, sur sa proposition, l'échange de notre *Investigateur* contre ses Mémoires. Cette décision lui a été annoncée par son président, conseiller intime, M. de Thiersch : nous aurons donc de la classe historique de cette Académie les Mémoires intitulés : *Monumenta Boïca*. M. Rudhart, secrétaire de la classe historique et directeur des archives du royaume, dit M. le comte Reinhard, se propose d'y ajouter une autre collection, c'est-à-dire les *Regesta Boïca*, reproduction des documents conservés dans les archives du royaume. Toutes ces collections sont fort volumineuses.

Par la seconde lettre, M. le comte Reinhard, de retour de Berlin et de Francfort à Munich, s'est empressé de prévenir, à la date du 15 octobre, que le premier envoi que nous a fait l'Académie de Munich devait être déjà arrivé à l'Institut historique ; il ajoute qu'un congrès des sociétés savantes de l'Allemagne s'étant réuni à Ulm, il s'y est rendu pour assister à ses séances, et il se propose de faire, dans notre prochaine assemblée générale, un rapport verbal sur son séjour à Ulm.

M. Martinez de la Rosa, notre ancien président, qui avait fait espérer à l'administrateur qu'il viendrait lire son Mémoire historique sur la politique de l'Espagne, *Bosquejo historico de la politica de España*, écrit une lettre par laquelle il dit que les distractions de Paris, dans son court séjour, et son prochain départ pour l'Espagne, l'ont empêché de se trouver au milieu de ses collègues ; mais qu'il nous enverra son travail de Madrid.

M. William Henri Hars écrit de Londres, de l'hôtel des Archives publiques, que désirant faire partie de l'Institut historique, il voudrait connaître les conditions à remplir pour être admis. (Répondu en conséquence.)

MM. Carro, de Meaux, Vallet de Viriville et Depoisier envoient à l'Institut historique, le premier un mémoire sur *Monceaux et ses ruines* ; le second des *Notes archéologiques sur le musée de Nancy* ; et le troisième un *Rapport sur la notice historique de Marsanne* (Drôme), par M. Vincent.

MM. Sédail et de l'Hervilliers se proposent de lire, le premier des *Études sur les philosophes de l'antiquité;* et le second une *Étude snr Oudin Véron ou Souvenir de la forêt de Compiègne*, 1609. Tous ces ouvrages sont portés sur l'ordre du jour de la séance.

M. Micchelini, artiste graveur, envoie à l'Institut historique une *Notice sur les Camées*. M. Breton est nommé rapporteur.

Monseigneur Hurmuz, archevêque de Sirace, remercie, de Rome, l'Institut historique de la faveur qu'on lui a faite de l'avoir admis comme membre correspondant.

On passe à la lecture de la liste des livres offerts. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Carro, de Meaux, est appelé à la tribune; il donne lecture de son Mémoire sur Monceaux et ses ruines. Ce mémoire est renvoyé, à l'unanimité, au Comité du journal.

M. Sédail lit une Étude sur Diogène, fragment d'un ouvrage inédit sur les philosophes de l'antiquité. M. Nigon de Berty fait des observations, dont quelques-unes sont accueillies par M. Sédail. Renvoi au Comité du journal.

Rapport de M. Depoisier sur une Notice historique sur Marsanne (Drôme), par M. l'abbé Vincent. Renvoyé à la Chronique.

En l'absence de M. Vallet de Viriville, M. Sédail donne lecture d'une Notice archéologique sur le musée de Nancy. Renvoi à la Chronique.

Lecture est donnée du rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes de la Société pour 1854 et le budget pour 1855. Ce rapport, déjà approuvé par le Conseil, est adopté par l'Assemblée, et les comptes de 1854 sont déclarés apurés et le budget de 1855 adopté. On rappelle que dans la dernière séance du Conseil il a été décidé que, conformément à l'article 39 des Statuts, c'est dans le courant du mois de décembre que le budget de l'année suivante devra être présenté.

Il est onze heures et demie, on distribue les jetons, la séance est levée.

RENZI.

CHRONIQUE.

— L'Institut historique tiendra, le dimanche 13 avril prochain, sa séance publique annuelle dans la salle de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte, n° 44.

— M. le baron Barthélemy de Las Cases vient d'envoyer à l'Institut historique un écrit intitulé : *Dernier mot sur sir Hudson Lowe, sur ses Mémoires publiés par W. Forsyth.*



Cet écrit, imprimé chez MM. Remquet et Cie, rue Garancière, 5, contient des copies et des extraits de lettres qui, par les rapports qu'elles ont avec l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène, sont des documents pour l'histoire et offrent beaucoup d'intérêt.

BULLETIN.

— *Bulletin* trimestriel de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon. 13e année, nos 1, 2, 3 et 4, 1845.

— *La chronique* de France, par M. Jules Lucas, plusieurs numéros, 1855, à Paris.

— *Immatriculation* locale. Géographie. — Cadastre. – Géométrie. — Astronomie — Brochure, par M. *Hébert*. Paris, 1855.

Riccardi, souvenir anecdotique de la campagne d'Espagne (1823), suivi de Dolores (1808-1823) et de Clara, 1824, par le colonel Marnier. Brochure, 1852, à Paris.

— *France* et Angleterre, question d'Orient, actualité, par le même auteur; Bourges, 1854. Brochure.

— *Le Mouchoir* de la reine de Prusse, souvenir de l'Empire, par le même auteur, brochure, 1851.

— *Souvenirs* historiques. anecdotiques, par le même auteur; brochure, Paris, 1852.

— *Épisode* de la campagne de Prusse en 1806; combat de Saalfeld, mort du prince Louis de Prusse, par le même auteur; brochure, Paris.

— *Mémoires* de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2e série, tom. III, année 1854.

— *Notice* sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie, par M. Janvier; Amiens, vol. in-8°, 1855.

— *Mémoires* de la société des antiquaires de Picardie, documents inédits concernant la province, ou recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XIIIe siècle, avec une carte du comté, par L. Douet d'Arcq., tom. IV. Amiens, 1855.

— *La Colombe du Massis*, messager de l'Arménie, en français et en arménien, journal mensuel in-fol., par MM. Aïvazovsky et Calfa, anciens préfets des études au collége arménien de Paris. Plusieurs numéros.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

ENTRÉE DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN SAVOIE, LE 22 SEPTEMBRE 1792.

« Nobis pleraque cognita obvenere,
» quamvis ab aliis incelebrata. »
TACITE, *Annales*.

La plupart des écrivains qui se sont occupés de la Révolution, accablés par le nombre des événements qui réclamaient de leur plume une place dans l'histoire, n'ont pas toujours pu, faute de renseignements, donner les détails qu'auraient exigés et l'intérêt de leur récit et la légitime exigence du lecteur. Ils se sont donc contentés de noter les faits, simple-plement en passant, toutes les fois que, dans leurs travaux, il ne leur a pas été possible de mettre la conscience de l'honnête homme d'accord avec l'impartialité de l'historien. Ainsi ils ont laissé à des successeurs plus heureux, le soin de recueillir les documents dont ils ont été privés, et le devoir de produire au grand jour certaines actions mémorables à peu près ignorées, afin que rien ne fût perdu pour la gloire de ceux qui les ont faites, et pour l'honneur de la nation au nom de laquelle elles ont été accomplies.

Ce soin et ce devoir deviennent le partage de l'ami du vrai, de l'homme qui recherche avec une louable et infatigable persévérance les points historiques qui ont pu échapper à ses devanciers, ou qui n'ont pas été approfondis, éclaircis par eux : points qu'il rencontre avec bonheur pour les discuter et les contrôler avec impartialité et bonne foi, et qu'il s'empresse ensuite de consigner sur les tablettes de quelque revue rétrospective.

Telle est la tâche que je me suis imposée. J'ai essayé de donner quelques développements à une page peu connue de notre histoire militaire, en suivant pas à pas les premières marches de l'armée française qui observait les Alpes en 1792, et qui donna à la France un quatre-vingt-quatrième département.

Les exploits de cette armée ne sont pas, je le sais, les plus retentissants de cette époque qui a été, dans la suite, si féconde en grandes choses.



C'est pour cela, peut-être, qu'on en a parlé à peine; mais qu'est-ce à dire? Pourquoi ne seraient-ils pas enregistrés dans nos annales? Refuseraient-elles une place glorieuse, quoique modeste, aux soldats qui, les premiers et sans répandre une goutte de sang, ont porté le drapeau tricolore au delà de la frontière? Assurément non. Or, qu'on le sache bien : de toutes les occupations faites hors des limites de la France, par les armées de la République, l'occupation de la Savoie « n'a pas coûté un homme à » la France, n'a été souillée par aucun désordre (1). »

Quatre armées avaient été formées au commencement de 1792. Trois, sous les généraux Luckner, La Fayette et Rochambeau, devaient arrêter les coalisés sur le Rhin. La quatrième, qui est l'armée du Midi, dont nous allons nous occuper, avait pour mission d'observer les mouvements du roi de Sardaigne vers les Alpes (2). Montesquiou fut appelé à la commander, le 12 avril, en remplacement du général Witgenstein. Il prit congé des ministres, après en avoir reçu l'assurance « qu'il trouverait » tout disposé, soit pour l'attaque, soit pour la défense, suivant que les » circonstances le détermineraient à l'une ou à l'autre. » Et le 25, il était arrivé à son poste.

Mais alors, les troupes étaient désorganisées et sans discipline (3), les officiers mal disposés, les places désarmées, les arsenaux vides. Le général ne trouva pas les préparatifs d'un rassemblement; point d'armes dans les arsenaux, pas un caisson ni pour les vivres, ni pour les hôpitaux; pas un cheval d'artillerie; pas une tente, à peine quelques pièces de régiment sans le moindre approvisionnement; ni officiers-généraux, ni état-major.

Tel est le tableau peu flatté, mais fidèle, que nous fait Montesquiou de son armée au moment où la France venait de déclarer la guerre au roi de Bohême et Hongrie (20 avril), où les premiers mouvements offensifs des Français n'étaient pas heureux contre les coalisés, et où tout annonçait que la rupture avec le roi de Sardaigne allait éclater.

Le nouveau général se mit courageusement à l'œuvre; il s'occupa à tout créer, à tout organiser; et dès le mois de juillet, il était parvenu à établir une défensive à peu près suffisante sur une frontière de cent lieues de développement, depuis Gex, près du lac de Genève, jusqu'à Antibes sur la Méditerranée. Il ne regardait plus comme dangereuse l'attaque dont

(1) *Correspondance de Montesquiou*, p. 108. — An IV de la République.

(2) Elle se composait de trois divisions sous le commandement général de Montesquiou. Une division observait les Pyrénées orientales. Celle qui était sur le Var, prête à entrer, au besoin, dans le comté de Nice, avait Danselme pour général. L'autre qui gardait les Alpes du côté de la Savoie, était sous le commandement direct de Montesquiou.

(3) *Hist. des guerres des Français en Italie*, par le général Servan, p. 67. — Paris, an XIII (1805), et les auteurs qui ont écrit sur cette époque.

il était menacé, et il voyait sans inquiétude se former devant lui une armée de plus de 50,000 hommes (1), pourvue d'abondants magasins et d'immenses munitions de guerre (2).

Mais les armées du Nord avaient éprouvé des pertes sensibles, et la coalition était de plus en plus menaçante. C'est pourquoi Louis XVI et l'Assemblée nationale, croyant que la France était plus exposée du côté de l'Allemagne où l'on se battait tous les jours, que du côté des Alpes où la guerre n'avait pas encore été déclarée, donnèrent ordre à Montesquiou de détacher vingt bataillons de son armée pour renforcer celle du Rhin.

Cet ordre désorganisait tous les plans et anéantissait toutes les espérances du général. Il voyait avec peine que l'on dégarnissait la frontière des Alpes, et qu'on le mettait dans l'impossibilité de résister à une agression piémontaise que ses renseignements lui faisaient entrevoir comme prochaine.

« Il savait en effet que le roi de Sardaigne, le 15 juillet, avait accordé » la paie de guerre à ses troupes; que l'on avait lu dans les églises une » lettre pastorale qui invitait les bons chrétiens à prier Dieu pour la prospérité des armes piémontaises contre les Français rebelles à leur Dieu » et à leur roi; qu'un inspecteur-général (3) d'artillerie était allé passer à » Milan une revue des troupes autrichiennes qui devaient entrer en Piémont; que l'on avait donné l'entreprise des hôpitaux militaires; qu'en » un mot tout portait à croire que l'explosion était proche (4). »

Il courut exposer à l'Assemblée nationale l'imprudence de cet ordre, les dangers du Midi et lui démontrer qu'en l'obligeant à envoyer quelques bataillons pour renforcer l'armée du Rhin, on laissait sans défense Lyon, Grenoble, et toute la Provence.

« J'ai l'honneur de vous affirmer, disait-il, et j'en aurais au besoin » pour garants les cinq départements de la frontière des Alpes, que tous » les points de cette frontière sont menacés par des forces fort supérieures » aux nôtres; qu'après la jonction des Autrichiens, qui semble très-pro-

(1) 34,500 hommes sans compter les milices, selon un rapport du consul de France à Nice. (*Moniteur* de 1792.)

(2) Disc. de Montesquiou à l'Ass. nat. le 24 juillet, an IV de la liberté. Le *Moniteur* du 25 juillet 1792 reproduit ce discours en y faisant des altérations considérables, à dessein, je crois, pour ne pas mettre le public dans le secret des plans de Montesquiou. Mais il fut imprimé à part tel qu'il avait été prononcé à la tribune, et distribué, le 28, à 770 exemplaires.

J'ai suivi le texte d'un de ces exemplaires que je possède et qui ne se trouvent plus. Je noterai les altérations principales qu'y a faites le *Moniteur*, à mesure qu'elles se présenteront.

(3) Nommé Benzetty dans le disc. distribué le 28 juillet, Risetti au *Moniteur*.

(4) Disc. de Montesquiou, déjà cité.

» chaine, plus de 60 mille hommes (1) se trouveront répartis dans le » comté de Nice, dans le Piémont et dans la Savoie ; que le point d'atta- » que le plus complétement préparé se dirige sur Lyon ; que 20 mille » hommes, bientôt réunis à 10 ou 12 mille Autrichiens (2) menacent le » centre du royaume d'une invasion dont il est aisé d'apprécier toutes les » conséquences, même pour l'armée du Rhin qu'elle placerait entre deux » armées ennemies... »

Puis il exposa ses moyens de résistance. « J'ai à mes ordres 48 batail- » lons de volontaires nationaux au premier complet de 546 ; 20 régiments » de ligne, de 4 à 5 mille hommes (3) au-dessous du complet; 6 batail- » lons d'infanterie légère, et 15 escadrons : total 94 bataillons et 15 es- » cadrons. La frontière des Pyrénées sur laquelle les ministres m'ont » rassuré jusqu'à présent, n'a que 16 bataillons pour la garde de ses places. » Cette, Avignon, Arles, Montélimart, Valence, l'intérieur des pays où » viennent de se passer des événements si alarmants, en emploient 16 ; les » gorges du Bugey et le pays de Gex, 4; total 36 bataillons. Il m'en » reste, d'après ce calcul, 58 pour ma défense principale. Les places de » Toulon, Antibes, Monaco (4), Entrevaux, Colmars, Queyras, Embrun, » Mont-Dauphin, Briançon, Grenoble et Barraux avec de très-faibles » garnisons en occupent 19. Il ne m'en reste donc que 39 qui puissent » tenir la campagne. J'en ai destiné 10 à la défense du Var, et 9 à occu- » per le camp de Tournoux, position importante et nécessaire pour la » défense des vallées qui du Piémont conduisent en France... Je n'ai donc » que 20 bataillons, tant pour tenir la position de Barraux, que pour » fermer le chemin de Lyon. Pour peu que l'on retranche de cette der- » nière ressource, il ne reste rien; le pays auquel la nature et l'art ont » refusé toute défense est livré à l'ennemi. Une seule marche peut l'y » porter. Lyon n'est qu'à 15 lieues, Lyon n'offre que des richesses à sai- » sir et peut-être de nombreux alliés à nos ennemis. Tel est, Messieurs, » le précipice qu'ouvrirait sous nos pas une disposition qu'il est temps » encore de révoquer (5). »

Montesquiou gagna sa cause. Il conserva toutes ses troupes ; mais il ne lui fut pas permis de faire un mouvement en avant, ce qui l'inquiétait assez peu, puisqu'il conservait ses vingt bataillons. Il continua donc à pré-

(1) 6,000 au *Moniteur*.

(2) Chiffre peut-être exagéré ; 6,000 hommes selon le m[is] Costa de Beauregard, 3[e] vol. de ses *Mémoires hist. sur la Maison de Savoie*.

(3) 4 à 500 hommes au *Moniteur*.

(4) La France avait, à cette époque, droit de garnison à Monaco.

(5) Même disc. de Montesquiou.

parer tous les moyens pour faire réussir l'invasion qu'il méditait depuis longtemps. Il avait, en Savoie, des intelligences qui l'informaient de la situation des troupes piémontaises ; il savait que ces troupes, valeureuses d'ailleurs et commandées par de bons officiers, étaient trop disséminées pour pouvoir se rassembler à temps, et résister avec avantage à un coup de main hardi frappé à propos, et qu'elles occupaient un pays dont les sympathies étaient pour les armées françaises. Son dessein, d'ailleurs, était d'attaquer avant d'être attaqué. Il ne prévoyait pas de résistance bien sérieuse. Il marchait à une conquête dont le succès, moralement certain déjà, surprendrait tout le monde et absoudrait aux yeux de l'Assemblée nationale et de la France entière, une tentative qui, il faut bien le dire, ne pouvait pas invoquer le bon droit, la justice en sa faveur.

Dès le 15 août, par les ordres du général, douze bataillons et huit escadrons étaient réunis dans un camp d'instruction auprès du village de Cessieux, entre Lyon et le Pont-de-Beauvoisin.

Il formait un autre camp aux Abrets, qui, plus menaçant pour la Savoie, le mettait aussi plus à portée de jeter, s'il le fallait, des forces dans le département de l'Ain.

L'avant-garde s'étendait le long du Rhône jusqu'à Seyssel. Il y avait aussi quelques détachements dans le pays de Gex.

Le lieutenant-général Danselme (1) était chargé de commander un corps de 15 à 20,000 hommes sur le Var.

La défense était organisée dans les Hautes-Alpes et dans le camp de Tournoux.

Antonio Rossi (2), lieutenant-général, avec dix bataillons et quatre escadrons campés en avant du fort Barraux (3), observait les mouvements des Piémontais.

Les deux points d'attaque principaux étaient, comme on le voit, Barraux et le Pont-de-Beauvoisin dont les camps furent renforcés, le 28 août, de dix bataillons de volontaires et de huit escadrons : ce qui portait l'effectif de l'armée d'invasion à vingt bataillons et à douze escadrons. Total environ 15,000 hommes (4).

(1) On le trouve orthographié souvent ainsi : Danselme, d'Anselme ou Anselme. On a dit à tort qu'il n'avait que 6,000 hommes.

(2) Ou Rossy. M. Costa de Beauregard, note 130, p. 437 du 3e vol. de ses *Mémoires histor.*, écrit *Bossi*. C'est une faute.

(3) Montesquiou, Corresp. éclairciss. prélim., p. 11.

(4) Lettre du général Montesquiou au ministre de la guerre, datée du camp de Cessieux, 28 août 1792. A cette date, les troupes n'étaient pas encore entièrement équipées ni armées. « Le » besoin d'*armement* et d'équipement, écrivait-il, est aussi grand que celui d'*armement ;* il sur-



Telles étaient les dispositions militaires qu'avait prises le général de l'armée du Midi.

Ainsi, il était prêt à agir. Mais, dit-il, « J'étais encore le seul qui *se fût* » occupé du projet d'attaquer la Savoie. Jusques là aucun ministre ne m'a» vait donné d'ordre que pour des mesures défensives (1), le Conseil ayant » arrêté de ne former aucune entreprise tant que la République serait » dans le danger où la mettait l'invasion des armées prussiennes et autri» chiennes (2). »

L'état des troupes piémontaises contrastait singulièrement avec celui des troupes de la République. Bien équipées, bien armées, abondamment fournies de magasins et de vivres, fortes de 18,000 hommes (3), elles étaient dans toutes les conditions désirables pour s'opposer avec succès aux tentatives des envahisseurs. Cette armée se composait de différents régiments, entre autres du régiment provincial de Maurienne (4) et de

» passe tout ce que nous avions prévu. » Ailleurs : « Le général en chef manque aussi d'officiers » généraux. Il en demande à corps (*sic*) et à cris au ministre de la guerre... Je ne peux m'empêcher » de vous redemander encore des officiers généraux; Je n'ai personne pour commander mes bri» gades..... Obligé de partager mes troupes, il me faut absolument des maréchaux-de-camp; il » m'en faut pour l'Ain; il m'en faut de cavalerie; il m'en faut plusieurs d'infanterie, etc.... » Sa lettre du camp des Abrets, 16 septembre, au même ministre, cinq jours avant le mouvement d'attaque, n'est pas moins curieuse : « Le défaut d'officiers généraux est cause de ce que la moitié » des bataillons que j'ai dans mon armée, ne peut rendre presque aucun service. Leurs officiers » sont plus ignorants que les soldats..... Mes nouveaux bataillons en ont un besoin absolu (de » maréchaux-de-camp). » Quelques lignes plus bas : « Quant aux adjudants-généraux, je vous » en demande à genoux.... etc. » (V. Corresp. du général Montesquiou, pp. 45, 46 et 49.) Toute cette corresp. (que je possède) est devenue très-rare.

(1) Corresp. de Montesquiou, éclairciss. préliminaires.

(2) Mémoire justificatif.

(3) Corresp., p. 77. Ailleurs, la corresp. porte le chiffre à 15,000 hommes. Darbier et d'Héran (*Du Duché de Savoie ou État de ce pays en* 1833, p. 337), disent simplement » un petit corps d'armée..... » Mais cet ouvrage ne mérite pas croyance. Un écrivain qui a essayé récemment de faire une *histoire de Savoie*, porte le chiffre de cette armée à 11,000 hommes, p. 386 (édition d'Annecy) et p. (édition Barba, de Paris). Mais on moissonne à pleines mains les erreurs et les inexactitudes dans les quelques pages qu'il consacre à cette époque de l'histoire de Savoie. Il dit, par exemple, que *Nice était au pouvoir des Français dès le* 21 *septembre et que le* 29 *décembre suivant, le gouvernement français publiait un décret qui réunissait la Savoie à la France*. Or, le *Moniteur* en main, on voit que Nice fut au pouvoir des Français le 28 septembre, et que le décret de réunion à la France porte la date du 27 novembre. Ailleurs citant la proclamation de Montesquiou, à Chambéry, il ne prend pas même la peine de la copier telle qu'elle est; il y met ce qu'il n'y a pas et fait faire au général français une faute de grammaire. Plus loin, il fait dire à un des députés de la Savoie des paroles qu'il n'a point dites, puisqu'elles n'ont été écrites qu'en 1849, non prononcées en 1792. En voilà assez pour faire voir que cette histoire ne justifie pas son titre.

(4) Cette dénomination de *Maurienne* lui venait du nom de son colonel titulaire, le comte de Maurienne, frère puiné de Victor-Amédée III. — Le comte Félix Lazzari obéissait lui-même

deux régiments suisses, sous le commandement général du comte Lazzari.

Mais ces troupes étaient disséminées sur tous les points du territoire savoyard. Elles avaient des cantonnements en Maurienne et en Tarentaise; il y en avait à Annecy, à Saint-Pierre-d'Albigny, à Montmélian, à Chambéry ; Rumilly, Carouge et la province de Chablais avaient aussi des détachements. Devant Genève, au lieu dit le Plan-des-Ouates, était le régiment suisse à la solde du roi, sous le commandement de Roquemondet.

Le premier bataillon du régiment de Maurienne que commandait le comte Cordon de la Balme, était en station dans les Bauges, et son second bataillon, qui obéissait aux ordres du marquis de Roero de Saint-Séverin, était à Carouge.

Cet éparpillement de troupes paraît d'abord étrange; mais il s'explique quand on réfléchit que la Convention avait solennellement déclaré que la France renonçait aux conquêtes, qu'il n'y avait pas encore eu d'hostilités de part et d'autre, que le roi de Sardaigne observait une neutralité très-

aux ordres du chevalier Perron, gouverneur de la Savoie. Le comte Lazzari est faussement dénommé *Lagari* par MM. Pankoucke, 1er vol., p. 41 des *Conquêtes et victoires des Français.* — D'après un journal peu suspect de cette époque, voici quelles étaient les forces du roi de Sardaigne en Savoie, au mois de mai 1792 :

Infanterie, Montferrat . .	1,200 hommes.
Aoste	1,200
(*a*) Rochemondet .	1,800
Sarde	1,200
Légion légère . .	500
Cavalerie. Chevau-légers .	400
Milice de Maurienne . .	700
Milice de Genevois. . .	700
La marine . .	1,100
Canonniers . .	93

Régiments attendus pour le 16 mai et qui sont en marche :

Des gardes . .	1,200
Leutron . . .	1,200
Légion de campement . .	500
Savoie . . .	774
Canonniers. .	500
Piémont royal cavalerie.	400
Total. . .	13,467

(Annales patriotiques, 26 mai 1792.)

(*a*) Mal orthographié. C'est *Roquemondet* qu'il faut lire.

exacte et que le Conseil exécutif, ne songeant plus à lui déclarer la guerre, avait recommandé à Montesquiou de se tenir scrupuleusement sur la défensive (1).

Malgré ces raisons, on ne saurait excuser le général piémontais de s'être mis dans l'impossibilité de réunir ses forces à temps et à propos, pour présenter une masse capable d'en imposer à une attaque soudaine; il les mettait, pour la même raison, hors d'état de s'appuyer les unes les autres; il s'exposait à être attaqué et battu séparément, sans espoir de se replier sur un point donné en force assez considérable, pour prendre une revanche et réparer un premier échec. On pouvait donc prévoir quelques revers, peut-être même quelque désastre, dès les premiers mouvements offensifs de l'armée française.

Lazzari sentait bien que de pareilles dispositions étaient mauvaises: il n'était pas sans inquiétude. D'ailleurs, il avait pu savoir ce qui se préparait contre lui. Les nouvelles de Paris et la marche des Français sur Barraux, ne lui permettaient pas de douter d'une prochaine invasion. Il pouvait aisément en calculer l'époque. C'est pourquoi il avait redoublé d'activité pour achever les travaux de défense qu'il avait entrepris près de Chapareillan, aux abîmes de Myans, afin de fermer le passage par un feu croisé avec celui du château de Marches (2).

Pourtant le Conseil exécutif provisoire persistait dans la résolution qu'il avait prise de ne pas attaquer la Savoie. « Il ne nous est plus possible de » songer à entrer en Savoie, écrivait le ministre de la guerre à Montes- » quiou. Avant la journée du 10 (août), on avait arrêté dans le Conseil de » Turin qu'on s'en *tiendrait à une neutralité armée très-exacte*: depuis » cette époque l'esprit de cette cour est-il changé? Y a-t-on pris des réso- » lutions différentes? C'est ce que j'ignore; mais quels (*sic*) que puissent » être les intentions de la cour de Turin, *nous ne pouvons ni ne devons plus* » *nous permettre de l'attaquer* (3). »

Montesquiou insista, présenta son projet d'attaque et donna presque la promesse formelle d'un succès certain (4).

(1) Il était, en outre, nécessaire, pour maintenir la tranquillité publique, d'avoir des troupes sur différents points du territoire à cause des mouvements populaires qui avaient eu lieu à Chambéry, à Conflans, à Thonon et notamment à Montmélian (14 et 16 mai 1790) où le peuple mit en déroute les dragons du régiment d'Aoste cavalerie qu'on y avait envoyés pour lui en imposer.

(2) Lettre de Montesquiou, du camp des Abrets, 18 sept. 1792, p. 57 de la Corresp. — Guerres d'Italie, par le général Servan, ex-ministre de la guerre, liv. I, p. 71. — Mémoires histor. de Costa de Beauregard, note 130, p. 437, 3e vol.

(3) Lettre du 1er sept. 1792. Corresp., p. 31.

(4) « .... J'étais, disait-on, d'accord avec le roi de Sardaigne, je ne voulais pas l'attaquer;

Alors le Conseil exécutif, se laissant pour ainsi dire forcer la main par le général et se fiant à l'assurance du succès qu'il lui donnait, ne lui adressa pas l'*ordre* d'agir, pour ne pas se compromettre, mais lui accorda la liberté d'agir(1) : moyen terme indigne qui lui laissait la possibilité de désavouer le général, s'il ne réussissait pas, et de s'attribuer l'honneur du succès, s'il réussissait.

Montesquiou reçut le 11 septembre la dépêche qui l'autorisait à agir(2). Il expédia aussitôt à Danselme l'ordre d'attaquer le comté de Nice. Il mit lui-même son armée en marche dès le 14; le 20, il était à Barraux (3).

Mais il fallait justifier aux yeux de l'Europe l'acte hostile que l'on allait faire.

Les motifs de l'invasion furent donc publiés dans une proclamation en date du camp de Barraux, le jour même où les Français se mettaient en marche vers la Savoie(4). Le général, *au nom de la Nation Française*,

« tandis que moi, seul, je soutenais le parti contraire : tandis que la liberté d'agir ne *m'a été* » *donnée qu'après la démonstration répétée de mon plan, et presque sur mon engagement formel* » *du succès.* » (Extrait d'une réponse de Montesquiou à une lettre de la société des républicains Marseillais. (*Moniteur*, p. 1262.)

(1) Lettre du ministre de la guerre, Servan, au général Montesquiou, 1er septembre, p. 31 de la Corresp. — « ..... mais puisque, malgré cela, vous persistez à croire que vous pouvez » entrer en Savoie avec des grandes espérances, *le Conseil vous autorise*, bien convaincu que dans » un moment comme celui où nous nous trouvons, vous ne marcherez pour ainsi dire qu'à coup » sûr, et que vous prendrez du côté de l'Ain et du côté du Var toutes les précautions pour opé- » rer les diversions nécessaires, et vous assurer des succès qui nous seront si importants..... » (Servan au général Montesquiou, le 8 septembre, p. 35 de la Corresp.). — On trouve le passage suivant dans une lettre des commiss. de la Convention à l'armée de Montesquiou, dont Vergniaud fit la lecture dans la séance du 6 octobre : « Il est constant que le général a lutté pendant six » mois contre les bureaux du ministère pour obtenir d'exécuter son projet contre le roi de Sar- » daigne, et l'*expérience prouve* que son plan d'attaque était bien combiné. » (Ann. patriot. n° CCLXXXII, 8 octobre 1792.) — Voir aussi dans la Corresp. lettres des 8, 11, 12, 13 et la lettre datée de Chambéry, 29 sept. 1792, ainsi que le *Mémoire justificatif pour le citoy.* A. P. Montesquiou, p. 26, nov. 1792.

(2) « Le Conseil exécutif provisoire *ordonna*, le 10 septembre 1792 (c'est le 8; — il n'*or-* » *donna* pas, mais *autorisa*), au général Montesquiou qui commandait alors dans le Midi, d'entrer » en Savoie.... » (Servan, vol. 1, p. 69). On le voit : le succès ayant couronné la tentative de Montesquiou, le ministre de la guerre ne dit plus *autorisa*, mais *ordonna*.

(3) Il est probable que, sans les hésitations du Conseil, il aurait attaqué la Savoie quelques jours plus tôt. « ... J'avais fait ce matin mon travail et mon plan pour le 16 septembre. Me voilà » certainement reculé, je tâcherai que cela ne soit pas pour longtemps. »

(Lettre du 30 août, datée du camp de Cessieux, au ministre de la guerre.)

(4) Cette curieuse pièce, d'une extrême rareté, commence par un mensonge : « Le général de » l'armée française obéissant à la volonté souveraine de la Nation.... » Le général n'*obéissait* pas même à la volonté des ministres, comment aurait-il obéi à la volonté de la Nation qui avait dé- claré, par ses députés, qu'elle renonçait à tout esprit de conquête?

reproche au roi de Sardaigne de rassembler des troupes et de l'artillerie en Savoie et dans le comté de Nice(1) ; — d'avoir relevé, contre la teneur des traités, les remparts de Montmélian (2); — d'élever une forteresse nouvelle sur la frontière savoyarde(3) ; — d'avoir refusé de recevoir le successeur de l'ambassadeur français que l'on avait rappelé, et de n'avoir pas voulu recevoir un second envoyé français qui devait prendre la place de celui-ci ; — d'avoir fait insulter des soldats français près d'Entrevaux ; — d'avoir fait saisir et mettre aux fers deux soldats français près de Chapareillan ; — d'avoir fait tirer sur des volontaires nationaux, près d'Yenne, sur les bords du Rhône ; — de se tenir sur un pied de neutralité armée ; — d'avoir une politique insidieuse à l'égard de la France ; — de donner asile aux émigrés (4).

(1) De leur côté, les Français ne rassemblaient-ils pas des troupes et de l'artillerie, sur la frontière depuis Gex jusqu'à Antibes? Quel singulier motif de guerre! On peut voir dans l'hist. de Savoie dont j'ai relevé quelques méprises, les motifs de la guerre, p. 386, éd. d'Annecy. L'auteur a-t-il vraiment parlé sérieusement?

(2) Ils n'ont jamais été relevés ; mais on y faisait quelques travaux de défense combinés avec les redoutes de Chapareillan, de Myans et des Marches.

(3) Quelle forteresse nouvelle ?

(4) Voir, outre la Proclamation, p. 23 de la Corresp., la lettre du 17 septembre du général Montesquiou au ministre de la guerre, et p. 56 de la même Corresp. une autre lettre du 18 sept. au même ministre.

« Ce fut après l'invasion de la Savoie et de Nice, nous dit avec vérité M. Costa de Beauregard, » que le gouvernement français fit paraître une déclaration de guerre, fondée sur les trois motifs » suivants : 1° L'asile donné aux émigrés ; — 2° Le refus de recevoir l'ambassadeur Semonville ; » — 3° Les rigueurs exercées en Savoie et en Piémont contre les amis de la liberté. » (Mém. hist., note 131, p. 437, 3e vol.) Procédé digne de remarque! On commence par s'emparer d'un pays, puis on déclare la guerre à celui qui le possédait, en se fondant sur des motifs qui dénient au roi de Sardaigne le droit d'agir chez lui comme il le juge convenable!

Ch. Botta nous apprend que le citoyen Semonville était alors ministre de France à Gênes. « Nommé ambassadeur extraordinaire à la Cour de Turin, il part et arrive à Alexandrie pour se » rendre à son nouveau poste. Le gouverneur de la ville lui fait signifier qu'il ne peut poursuivre » son voyage et qu'il attend de nouveaux ordres de la Cour. Après quelques heures de délai, on lui » signifie de sortir des Etats du roi. Alors le gouvernement français prit un parti décisif, et le mi- » nistre des relations extérieures, Dumouriez, fait déclarer la guerre au roi de Sardaigne. » (Précis hist. sur la Maison de Savoie, an XI.) Voici le fait. L'ambassadeur français ayant été rappelé par son gouvernement, on lui donna pour successeur, à la Cour de Turin, M. Semonville dont les opinions républicaines étaient bien connues. Le roi refusa de le recevoir, mais il ne lui intima pas l'ordre de sortir de ses Etats, comme le dit Botta et avec lui Servan (1er vol. p. 68 et 69 des guerres des Français en Italie). Le refus du roi ne s'adressait pas à l'ambassadeur, mais à Semonville personnellement. Était-ce là un cas de guerre? — Il résulte de tous les documents produits jusqu'à présent que, contrairement à l'assertion de Botta, Dumouriez ne fit pas déclarer la guerre au roi de Sardaigne, en 1792, puisqu'il est notoire que Montesquiou et Danselme envahirent, l'un la Savoie, l'autre le comté de Nice, sans déclaration de guerre préalable. La Corresp. de Montesquiou le prouve surabondamment. (V. aussi Costa de Beauregard,

Mais ces motifs ne sont, les uns que spécieux, d'autres contestables et plusieurs purement gratuits. Il y en avait d'autres plus solides qu'il n'était pas prudent de faire connaître : c'était de frapper un grand coup pour déconcerter la coalition, ramener aux armées du Nord et à la défense des Pyrénées, la moitié des troupes employées vers les Alpes, relever la considération de la France, balancer les pertes qu'elle faisait sur le Rhin et peut-être opérer une diversion utile (1).

Mais de tels motifs étaient-ils assez puissants pour permettre à un général de faire avancer son armée dans un pays qui n'était pas ennemi, au mépris du droit des gens et sans déclaration de guerre préalable? On avait agi tout autrement à l'égard du roi de Bohême et Hongrie.

Le général français croyait de bonne foi rendre un grand service à la Savoie, bien mériter de la France et de l'humanité. Il en fait ingénument l'aveu. « J'ai eu le bonheur, dit-il, de rendre service à mon pays et à l'hu- » manité, en introduisant les drapeaux de la liberté chez un bon peuple » qui me paraît digne de ce bienfait. Aucun sacrifice n'a empoisonné ce

vol. 3e, p. 437, note 131 des Mémoires hist. — Grillet, Dict. hist., 1er vol., p. 29. — Alph. de Beauchamp, p. 6 de son hist. de la révol. du Piémont. Paris, 1821.)

A chaque instant, on rencontre des passages où, dans ses lettres, Montesquiou s'attribue tout l'honneur de l'entreprise. En voici un qui est aussi explicite que possible. « .... Il résulte de » cette explication que les premiers succès de la France, ces succès qu'aucun deuil n'a empoi- » sonnés, qu'aucun excès n'a flétris, ne *sont dus qu'à moi seul, à l'évidence de mes raisons, à la* » *sagesse de mes plans, et à la fermeté de mon caractère...* » (Mém. justif., nov. 1792.) Ajoutons le passage suivant d'*un auteur anglais*, impartial dans ses appréciations : « The french » revolution had burst forth. When the attack on the royal family commenced, the brothers of » Louis XVI fled to Turin, and found a refuge at the court of their father-in-law, and the ties » of relationship and the principles of absolutism became sufficient cause for the National Con- » vention to wreak their fury on Vittorio Amadeo III. He had already marched a large force » into Savoy, to form a cordon, and act on the defensive, but, *without any hostilities on his* » *part, the French crossed the frontiers*, and, driving the Piedmontese from their position, des- » troyed the fortresses they were erecting. Nice was similarly invaded; and, after *these unjusti-* » *fiable attacks, the Convention formally declared war*, on the grounds that the king had affered » an asylum to the emigrants, had refused to receive their ambassador Semonville, and had treated » with severity « the friends of liberty » in Savoy and Piedmont. » (*The Island of Sardinia*, etc., by John Warre Tyndale, M. A., Barrister at Law. Introductory chapter, p. 28. London, 1849.)

(1) Mém. justif. déjà cité, p. 26. Voici ce qu'il écrivait au général Danselme : « Je vous mande, » général, de faire vos dispositions pour agir du 25 au 30 de ce mois, en combinant, s'il est pos- » sible, vos opérations avec la flotte qui va mettre à la voile, et je vous en envoie l'ordre. A la » même époque, j'entrerai en Savoie; et de la sorte, nous ferons diversion chacun de notre côté. » Un manifeste, que je vous ferai passer au moment de l'irruption, fera connaître les motifs et » l'objet de notre invasion; et si, comme je l'espère, nous brusquons la chose en même temps, elle » réussira, et nous aurons l'avantage de modérer par quelques succès, les malheurs que l'on pour- » rait éprouver ailleurs... » (Servan, 5e vol., p. 29.)

» bonheur (1). » Soit; mais quel funeste précédent! quelle responsabilité devant l'histoire!

Il avait donc, ainsi que nous l'avons dit, reçu, le 11 septembre, l'*ordre* d'attaquer la Savoie (2). Il eut soin, pour ne pas donner l'éveil, de ne pas augmenter le camp de Barraux, seul point où l'attaque était possible. Il avait au contraire rassemblé ses principales forces aux Abrets, vis-à-vis du Pont-de-Beauvoisin, position défensive excellente, mais très-propre à éloigner toute idée d'attaque.

Dans la combinaison de son plan, Montesquiou n'avait gardé avec les troupes que l'artillerie de ligne, et avait fait filer d'avance à Grenoble l'artillerie des réserves. Il avait, dans le même objet, distribué, dans des cantonnements entre Valence et Grenoble, dix bataillons de grenadiers et deux escadrons de dragons nationaux.

Le 17, on commença à mettre en mouvement les troupes du camp des Abrets pour les rendre à Barraux, par détachements composés de deux bataillons et deux escadrons. Ce mouvement s'exécuta les 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, et les troupes arrivèrent à Barraux le 20 et les trois jours suivants.

Mais il ne fallait pas dégarnir entièrement le débouché direct de Savoie en France, afin de ne pas exposer le pays à une incursion, et afin de masquer, autant qu'il était possible, le véritable projet. En conséquence, Casabianca (3), maréchal de camp commandant l'avant-garde, reçut un renfort de deux bataillons du 7e régiment d'infanterie et du 1er des volontaires des Landes, qui furent campés à Miribel en face du passage de la Grotte, et quatre pièces de canon furent postées de manière à ne permettre à aucune troupe de se présenter en avant des défilés qu'elles gardaient.

La marche de l'armée sur Chambéry ne devait s'exécuter que le 26, après l'arrivée de toutes les troupes. Mais le général qui savait que les Piémontais construisaient trois redoutes aux Abîmes de Mians, à une portée de fusil de la frontière, reconnut bientôt qu'elles étaient situées de manière à défendre avec beaucoup d'avantage l'entrée de la Savoie, par un feu croisé avec les batteries déjà établies au château des Marches.

Ces redoutes étaient achevées; le canon seul y manquait, mais les batteries devaient être entièrement établies le 22.

(1) Lettre au président de la Convention nat., 20 sept., p. 78 de la Corresp.

(2) Expression mensongère du Bulletin de l'armée du Midi. Il n'y eut pas d'*ordre* donné, il n'y eut que simple *autorisation*.

(3) Ou Casa Bianca.

Il n'y avait donc pas d'autre parti à prendre, pour épargner le sang des troupes, que celui de surprendre ce poste, et de détruire ce moyen de défense avant qu'il fût muni de son artillerie.

Il fallait l'attaquer le 22, ou y renoncer. Le général n'hésita pas. Dans la nuit du 21 au 22, il mit aux ordres de La Roque (1), maréchal de camp (2), un détachement de douze compagnies de grenadiers, de douze piquets de 400 chasseurs à pied, et de 200 dragons.

Ce détachement s'assembla sans bruit à Chapareillan à minuit.

Deux sergents de volontaires du 5e bataillon de l'Isère, nommés Clermont, sergent-major de la compagnie d'Avin, et Ageront, sergent de celle d'Imbert, avaient été précédemment envoyés par Rossy, lieutenant-général commandant le corps des troupes campées sous Barraux, à la reconnaissance du poste piémontais. Ils étaient parvenus à en parcourir toutes les avenues, et avaient pénétré jusqu'au pied du retranchement.

Ils furent chargés de conduire les deux colonnes d'attaque. La direction leur était donnée par le hameau de la Palu. Là, se divisant, l'une au-dessus, l'autre au-dessous des redoutes, elles devaient les envelopper dans la nuit, et s'emparer des débouchés, tant du côté des Marches qu'un poste de 800 Piémontais occupait, que du côté de Notre-Dame de Mians et du château d'Apremont qui étaient occupés de même, à la distance d'environ une demi-lieue (3).

La troupe se mit en marche dans le plus grand silence. Il tombait une pluie froide : la nuit était très-obscure ; le temps, affreux. C'est pourquoi on ne put arriver assez tôt. Avant que le poste entier pût être enveloppé, le jour commençait à poindre. Les Piémontais, croyant que Montesquiou les attaquait avec toutes ses forces, abandonnèrent précipitamment leurs redoutes. Il n'y eut que quelques coups de fusil de tirés qui n'atteignirent personne. Deux soldats et un officier (4) seulement furent faits prisonniers (5).

Le détachement entra vers les six heures du matin dans les redoutes

(1) Ou Laroque.

(2) Dépêche du général Montesquiou, du camp des Marches, 23 sept. 1792. (*Moniteur* du 27 sept.)

(3) Avant de se mettre en marche, les troupes prêtèrent serment de respecter les personnes et les propriétés, de ne combattre que les satellites des tyrans, et de protéger la liberté des peuples, enfin de respecter l'humanité dans la personne des prisonniers de guerre. (Bull. de l'armée du Midi. — Servan, 1er vol.)

(4) Il paraîtrait, d'après un certain rapport, que c'était l'officier du génie qui avait fait le plan des redoutes et qui en dirigeait les travaux. C'était un lieutenant de la légion sarde, selon Montesquiou.

(5) Les dispositions de cette marche avaient été faites par M. Rossy, lieutenant-général ; elles furent exécutées par M. de La Roque, commandant du détachement.



que l'on se mit à détruire immédiatement. Des postes furent aussitôt poussés en avant. De Beaumont, lieutenant-colonel du 9e régiment de dragons, à la tête de 300 hommes, se porta du côté du château d'Apremont, afin de menacer les postes des Piémontais sur la frontière de la Grande-Chartreuse et des Echelles, en les débordant et en les séparant de la chaîne des autres postes : mouvement qui produisit un effet subit. L'alarme se répandit dans ces différents postes, et les Piémontais se croyant attaqués partout à la fois avec des forces supérieures, se replièrent précipitamment, abandonnant magasins de vivres, munitions, équipages, habits et, dit le Bulletin, jusqu'à leurs aliments (1).

A 9 heures, les députés des Marches vinrent apprendre au général que les Piémontais en étaient sortis et que ce poste important attendait les Français.

Un détachement de grenadiers y fut envoyé sur-le-champ. Le poste de Notre-Dame de Mians également abandonné fut occupé de même. Enfin le château d'Apremont était déjà évacué, lorsque de Beaumont s'y présenta avec son détachement.

Le 22 au soir, les grenadiers et 50 dragons s'avancèrent des Marches sur Montmélian ; ils prirent poste au château de Bellegarde.

Les Piémontais ayant paru en force au village de Francin et ayant poussé en avant quelques troupes de cavalerie, le général jugea que ce mouvement n'avait pour but que de donner le temps d'évacuer Montmélian. Il fit donc avancer deux brigades d'infanterie et une brigade de dragons avec du canon, pour attaquer le village.

Mais ces troupes arrivèrent un peu trop tard ; il fallut remettre l'attaque au lendemain.

Pendant la nuit, les Piémontais firent sauter le magasin à poudre de Montmélian et une arche du pont de l'Isère ; ils évacuèrent le château, de sorte que le 23 au matin, les Français s'en emparèrent sans résistance, ainsi que de la ville. Ils poussèrent des reconnaissances jusqu'à Miolans, sans pouvoir atteindre leur arrière-garde.

De Rossy avec sa réserve campa sous Montmélian.

Le reste de l'armée s'avança le 23, et campa entre Chapareillan et les Marches.

Vers le soir du même jour, Montesquiou reçut une députation de la ville de Chambéry qui l'invitait à se rendre dans ses murs que venaient d'abandonner 3000 Piémontais qui se retiraient précipitamment dans les Bauges.

(1) Des officiers mêmes laissèrent leurs bagages, selon Costa de Beauregard.

Le général promit de se rendre à Chambéry le lendemain 24.

Le soir même il ordonna à de Beaumont de se porter à Saint-Thibaud de Couz, sur la route de Chambéry aux Échelles, pour se mettre en communication avec Casabianca qui était resté au Pont-de-Beauvoisin. L'ordre fut donné en même temps à cet officier-général de s'avancer vers Chambéry.

Le 24, le général, avec la plus grande partie de son état-major, se mit en route, à neuf heures du matin, du château des Marches. Il n'emmenait avec lui qu'un détachement de huit compagnies de grenadiers, quatre pièces de canon et cent chevaux (1).

Il fut reçu aux portes de la ville de Chambéry par les officiers municipaux en habits de cérémonie, qui lui présentèrent les clefs de la cité, et protestèrent fidélité et obéissance à la nation française (2).

Le soir du même jour, Casabianca arriva à Chambéry avec son avant-garde, et prit poste en avant de la ville.

A la même heure une brigade d'infanterie du camp des Marches, commandée par Dubourg, maréchal de camp, occupa les villages de la gorge de la Lesse qui conduit de Chambéry au Désert et dans les Bauges. Le reste de l'armée marcha et vint camper auprès du village de Mians.

Le même soir, les villes d'Aix, d'Annecy et de Carouge apportèrent au général les actes de soumission et de fidélité de ces différentes villes.

Le 25, Rossy, lieutenant-général, se porta en avant de son camp de Montmélian pour aller reconnaître Saint-Pierre-d'Albigny et Miolans.

Le 26, il fit partir un détachement de 800 hommes aux ordres de Hyacinthe Rossy, colonel, commandant son avant-garde, pour suivre les Piémontais dans la Maurienne.

Le 27, il en fit partir un autre de 1,500 hommes, aux ordres de Saint-Gervais, maréchal de camp, pour se porter sur l'Hôpital (Albertville), à la poursuite de l'ennemi dans la Tarentaise.

Casabianca se portait en même temps, avec son avant-garde, dans la gorge de la Lesse vers le Désert, afin de pénétrer dans les Bauges et d'y poursuivre les Piémontais. Il pénétra jusqu'au Châtelard.

(1) Bulletin de l'armée du Midi, p. 6. — Voir aussi la lettre du général Montesquiou au ministre de la guerre, datée de Chambéry, 25 septembre, imprimée, affichée et envoyée aux 83 départements et à l'armée par ordre de la Conv. nat. (Pièce rare.) — Dès le jour de son entrée à Chambéry, Montesquiou fit afficher la proclamation laconique dont voici le texte exact : « Au nom de la Nation Française, Guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples. »

Le général de l'armée du Midi. *Signé*, Montesquiou.

Chambéry, le 24 septembre 1792, l'an quatrième de la Liberté et le premier de l'Égalité.

(2) Même Bulletin et même lettre.



En même temps encore, un bataillon marcha sur Aix et de là sur Annecy, où il dut se partager entre cette ville et Carouge.

Dès le 26, le général avait encore reçu différentes députations, entre autres celle de Rumilly et celle de Bonneville, capitale du Faucigny.

Montesquiou fit mettre en liberté quelques individus détenus pour des propos en faveur de la Révolution française, et quelques autres accusés de contrebande. Il laissa libre cours aux lois du pays, jusqu'à ce que la nation savoisienne les eût librement changées (1). On planta l'arbre de la liberté, et l'on fit défiler les canons que les Piémontais avaient laissés au pouvoir des Français.

Il y avait onze pièces, dont deux de sept et huit de trois, et plusieurs caissons d'artillerie (2). On trouva à Chambéry, dit le Bulletin de l'armée du Midi, « plus de 300 mille cartouches, 40 milliers de poudre, 20 mille » quintaux de blé et beaucoup d'autres approvisionnements et effets mili- » taires. Les détachements qui sont toujours à la poursuite de l'ennemi » ramènent à chaque instant de nouvelles prises (3).

Les troupes sardes, en se retirant, prirent les directions que leur indiquaient naturellement les différents postes qu'elles occupaient.

La première colonne, commandée par le marquis de Sostegno, arriva au Châtelard, en Bauges, sur les cinq heures du soir, le 22, samedi. Elle était composée de dix à douze bataillons d'infanterie, et escortée par des escadrons de cavalerie. Ils venaient de Chambéry, d'Annecy, de Rumilly. Ils arrivèrent à la débandade, tout le courant de la nuit.

Pendant leur halte, ayant appris que la troupe du roi tenait encore à Saint-Pierre-d'Albigny, à Saint-Jean-de-la-Porte, ils s'acheminèrent vers Saint-Pierre sur les dix heures ; mais apprenant en route qu'on évacuait

(1) Montesquiou, lettre du 25 septembre, datée de Chambéry.

(2) Bulletin. — Les commissaires à l'armée du Midi, dans une lettre à la Convention nationale, disent : « Les Piémontais ont repassé les monts, *nous leur avons encore pris quatre pièces* » *de canon* et beaucoup d'effets... » (*Monit.*, p. 1229.) Ce qui porterait à quinze les canons perdus par les Piémontais. — Michaud dans sa biographie (Supplément, art. Kellermann.) dit « qu'ils laissèrent dix-sept canons entre les mains des Français. »

(3) Voici, d'après le commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Midi, Vincent, l'*état succinct et par aperçu des objets pris sur l'ennemi* : « 1000 fusils environ ; — un assez grand » nombre d'effets de campement, tentes, marmites, etc. ; — 5,000 quintaux de foin ; — 3,000 » sacs de blé de 180 liv. ; 100,000 cartouches à balle ; — Une grande quantité de poudre qu'on » n'a pas encore pu constater ; — Huit à neuf cents gibernes, bretelles de fusil, baudriers, etc. ; » — Des bonnets de grenadiers et des chapeaux sans nombre ; — Du sel pour la consommation » de tous les habitants du duché de Savoie pendant neuf mois ; — 30,000 liv. environ dans le » trésor public ; — 120 à 130,000 liv. qui résulteront au premier octobre de la recette des » gabelles. » (*Monit.*, 29 sept. 1792.)

Saint-Pierre, ils rebroussèrent chemin, prirent par la gorge de Bellevaux, Orgeval, pour gagner le col de Tamiers, par un chemin horrible, une nuit noire et battus par la neige. Malgré tous ces obstacles, ils poussèrent leur route jusqu'à Conflans, où ils étaient attendus par la troupe partie de Montmélian avec 12 pièces de canon.

Le 23 au matin, il passa par les Bauges une autre colonne de 1000 à 1200 hommes. Elle prit la même route que la première.

Le 24, 1200 hommes qui étaient en station sur les bords du Rhône, arrivèrent au Châtelard, à six heures du matin. Ils se ravitaillèrent à la hâte, et prirent la route de Duing, Faverges, Tamiers, pour se rendre à Conflans (1).

Une autre colonne composée de la plupart des détachements qui occupaient les Marches, Mians et d'autres points aux environs de Montmélian, entra dans la Maurienne, après avoir fait couper une arche du pont de l'Isère (2).

Le deuxième bataillon du régiment de Maurienne qui était à Carouge et que commandait le marquis Louis-Joseph de Roero de Saint-Séverin (3), se replia en bon ordre sur Cluses et Sallanches, et, par la Vallée-Blanche et le Bonhomme, sur Courmayeur.

Le régiment suisse qui était campé au Plan-des-Ouates, sous les ordres de Roquemondet, se replia aussi en bon ordre, par le Chablais et le Valais, sur le grand Saint-Bernard, pour gagner la cité d'Aoste (4).

De toute l'artillerie qui était passée de Piémont en Savoie, quelques pièces de canon seulement furent emmenées par la route de Tarentaise.

Ainsi, dès le 1er octobre, il n'y avait plus un seul soldat piémontais

(1) *Itinéraire de la troupe du roi de Sardaigne, qui a passé par les Bauges*, envoyé au général Montesquiou par M. Casabianca qui commandait l'avant-garde et qui avait été envoyé dans les Bauges à la poursuite des Piémontais, p. 74 de la Correspondance.

(2) C'est M. Lazzari lui-même qui commandait cette colonne et qui fit couper le pont. « Il » passa l'Isère à Montmélian dans la nuit du 22 au 23 et fit sauter le pont. » (Corresp. du général Montesquiou, p. 104.) — V. aussi *Conquêtes et victoires des Français*, par MM. Pancoucke, p. 41, 1er vol.

(3) Il était lieutenant-colonel.

(4) M. de Montesquiou, p. 77 de sa Correspondance, dit : « Deux bataillons suisses de » *Rocmondel* (c'est ainsi qu'il l'orthographie) et la légion sarde se sont sauvés en bateaux par le » lac de Genève. » C'est une erreur grave. — Les commissaires à l'armée des Alpes font la même faute, p. 85 de la même Correspondance, en rendant compte de leur mission à la Convention nationale. Le *Moniteur*, qui publie la lettre des commissaires, au lieu d'écrire *Rocmondel* comme ils l'ont écrit eux-mêmes ainsi que Montesquiou, écrit *Rœmonder*. Mais on voit à chaque instant les noms propres estropiés par le *Moniteur* et par les autres journaux de cette époque. Ainsi le *Moniteur*, nommant les trois commissaires, qui sont Dubois-Crancé, Lacombe-Saint-Michel et Gasparin, écrit *Gommerin* pour ce dernier.

dans la Savoie-Propre, dans le Génevois, dans le Faucigny, dans le Chablais. Ceux qui tenaient encore en Tarentaise et en Maurienne étaient poursuivis, l'épée aux reins, par les Français et par une compagnie de la légion franche des Allobroges (1).

Les commissaires de la Convention à l'armée des Alpes pouvaient donc écrire avec le style déclamatoire et enthousiaste d'alors : « Nous avons » franchi la limite qui séparait la République d'un peuple esclave, il y a » huit jours, sans apercevoir aucune nuance. L'arbre de la liberté, les » couleurs nationales, les cris de *ça ira*, se multipliaient sur notre passage, et les plus simples habitants des montagnes ne nous indiquaient » notre route qu'en nous assignant la *capitale de la nouvelle France*. Arrivés à Chambéry, nous avons reçu les témoignages de respect pour la » Convention nationale de tous les corps civils, militaires (2) et ecclésiastiques, et les marques de reconnaissance et d'allégresse de tous les » citoyens.

» Rien ne rappelle dans toute cette partie de la Savoie la moindre trace » de l'existence des troupes piémontaises, que les redoutes qu'elles ont » abandonnées, des vivres pour nourrir notre armée pendant trois mois, » des munitions de guerre en abondance, des effets de campement et onze » pièces de canon qu'elles ont laissées à la merci de notre armée, dans leur » fuite précipitée (3). »

La retraite des troupes du roi de Sardaigne surprit tout le monde. On ne pouvait pas croire qu'une armée de 15,000 hommes effectifs, bien approvisionnés, bien disciplinés, eût disparu comme un souffle devant douze bataillons français, en grande partie volontaires. Le ministère, à Paris, ne comprenait pas un succès si inespéré. C'est pourquoi Clavière, ministre des Contributions publiques, écrivait au général Montesquiou : « ..... Je vous invite à examiner s'il n'y a pas quelque arrangement secret » entre Berne et le roi de Sardaigne ; arrangement qui expliquerait peut-être la retraite précipitée et incompréhensible des troupes sardes, sans » rendre aucun combat (4). »

(1) Mémoires du général Doppet, p. 66 et 88. — Voir la notice hist. sur cette légion dans l'*Investigateur*, 239e livraison, octobre 1854.

(2) Quels étaient les corps militaires?

(3) Lettre du 28 octobre 1792 à la Convention nationale, par les commissaires Dubois-Crancé, Lacombe-Saint-Michel et Gasparin ; p. 82 de la Corresp.

(4) Du ministre Clavière au général Montesquiou, Paris 8 octobre 1792. N° 7 dans la Corresp. *servant de réponse au libelle du général contre le ministre*, Lebrun, ministre des affaires étrangères, et *par interim ministre de la guerre*, s'exprime ainsi dans une lettre au général Montesquiou, du 8 septembre : « ... Mais la retraite subite des troupes du roi de Sardaigne, et ce qu'il

Cette retraite était une énigme d'autant plus impénétrable que « l'on » assurait de toutes parts, dit le général Servan, que les Piémontais » s'étaient suffisamment approvisionnés dans cette partie des Alpes, pour y » faire passer l'hiver à un corps de leurs troupes ; et, s'ils avaient réelle- » ment pris ce parti, ce pays, presque inaccessible, aurait présenté les » plus grandes difficultés pour une attaque de vive force (1). »

La résistance aurait singulièrement dérangé les plans du général français ; elle aurait désorganisé sa petite armée au moment où la France venait d'éprouver des échecs à Tournay et à Mons, où elle perdait Longwi et Verdun, et où l'esprit de révolte et d'insubordination gagnait de plus en plus dans les armées. Montesquiou aurait été vraisemblablement forcé de se replier sur Grenoble et sur Lyon pour empêcher une invasion dans le Dauphiné et pour ôter à Lazzari les moyens de tendre la main à Brunswick. La face des affaires eût été sinon changée, du moins considérablement modifiée, et peut-être aurait-on marché sur Paris au lieu de s'arrêter à bombarder Lille et Valenciennes.

Les causes de la retraite des Piémontais, sans combat, ne sont pas bien connues. On a prétendu que deux officiers français, émigrés la veille de l'attaque, en avaient donné le signal (2). C'était l'opinion des commissaires Dubois-Crancé, Lacombe-Saint-Michel et Gasparin, mais ce n'était pas celle du général. « Car, dit-il, je n'avais mis personne dans le secret ; mais » je crois que la rapidité de notre mouvement a surpris le général ennemi, » et ne lui a pas laissé le temps de rassembler ses forces. Il a cru ne trou- » ver de sûreté que dans une retraite précipitée (3). »

« La déroute a été générale en Savoie et dans le comté de Nice, dit-il » ailleurs, parce que je leur ai persuadé que j'avais trois fois plus de » monde que je n'en avais réellement, et parce que je les ai menacés d'un » côté, pendant que je les attaquais de l'autre (4). »

Cependant un ordre fut donné au comte Lazzari : ordre *équivoque*, disent des personnes bien informées, et le général piémontais aurait décidé la retraite.

Mais peut-il y avoir d'ordre *équivoque*, quand il y va de l'honneur du

» peut avoir concerté avec les Suisses, donnent lieu à tant de réflexions qu'on ne peut trop mul- » tiplier les précautions. » (Corresp., p. 161.)

(1) Hist. des guerres des Français en Italie, liv. I, p. 76. — Corresp. de Montesquiou, p. 104 et 105. — V. aussi le P. S., p. 90 et 91, et la réponse à ce P. S., p. 96 et 97, même Corresp.

(2) *Moniteur*, p. 1495 (1792).

(3) Montesquiou, Corresp., p. 88.

(4) Montesquiou à Clavière, minist. des Contributions publiques, *lettre du* 13 octobre, datée de Carouge. N° 10 de leur Corresp.

drapeau ? quand des troupes ne demandaient qu'à se défendre en combattant, et « dans une honorable impatience, dit le comte de Maistre, attendaient le moment de signaler leur valeur. Mais il était écrit, continue-t-il » avec tristesse, que leur bonne volonté devait être inutile ; il fallut s'éloigner sans combattre. Tirons le rideau sur des événements inexplicables, et surtout gardons-nous d'insulter l'honneur. Le courage malheureux et trompé doit exciter dans tous les cœurs bien faits une » compassion respectueuse, fort éloignée du langage adopté par tant » d'hommes inconsidérés (1). »

L'occupation de la Savoie par les armées françaises, affligea profondément le roi Victor-Amédée III (2). Le comte de Lazzari et sept autres officiers supérieurs sur lesquels pesaient des soupçons, et ceux que la voix publique accusait, furent traduits devant un conseil de guerre. Le comte Lazzari fut privé de tous ses emplois. Selon une correspondance à laquelle je n'ose ajouter foi, les autres auraient été exécutés à Turin (3).

La Savoie ne se voyant pas défendue par ceux qui devaient la défendre, accueillit les Français qui venaient, disaient-ils, la rendre à elle-même, lui donner la liberté, l'olivier de la paix à la main, ou l'annexer à la nation dont la constitution nouvelle était, alors, un monument d'admiration pour tous les peuples. Elle ne s'arma pas contre les Piémontais pour les inquiéter dans leur retraite, pendant que Montesquiou les attaquait de front; mais elle ne fit pas un mouvement pour les soutenir, pour combattre dans leurs rangs. Elle resta passive spectatrice des événements. Elle laissa partir les troupes piémontaises ; elle laissa entrer l'armée française.

Montesquiou connaissait bien cette disposition des esprits, qui favorisa si manifestement son entreprise : ce qui ne l'empêcha pas, cependant, de prendre habilement les mesures qui pouvaient déjouer celles du général piémontais. Ajoutons que les troupes françaises, fidèles au serment qu'elles avaient prêté, respectèrent les habitants et les propriétés ; mais si le suc-

(1) *Adresse de quelques parents des militaires savoisiens à la Convention nationale*, par le comte Joseph de Maistre, p. 10, 3e vol. des Lettres et opusc. inédits.

(2) Corresp. du *Moniteur*, n° 308, 1792. — La Savoie resta à la France par le traité du 15 mai 1796.

(3) Le roi, d'après une Corresp. de Turin, 9 nov. 1792, aurait dicté les sentences à une commission dont il aurait choisi les membres. « Un premier coup de canon signale à tous les habitants » qu'ils doivent, *sous peine de mort*, se cacher dans leurs maisons ; un second coup de canon, » qu'ils peuvent sortir. Ils ont trouvé sur la place les officiers commandants suppliciés et l'un d'eux » écartelé. » (Ann. patriot., n° CCCXXVII, 1792.) Il faut bien se garder de croire à de pareilles correspondances.

rès ne peut ni excuser ni justifier leur général en chef d'avoir violé le droit des gens en portant, sans déclaration de guerre préalable, les armes dans un pays ami, sachons reconnaître qu'il gagna, par son caractère ferme et loyal, la confiance illimitée de ces fiers descendants des Allobroges et des Centrons qui combattirent, depuis cette époque, sur tous les champs de bataille de la République et de l'Empire (1), et qui, aujourd'hui, versent leur sang en Crimée avec les jeunes mais déjà glorieuses légions de la France, pour la cause impérissable de la civilisation contre la barbarie moscovite.

DEPOISIER, *membre de la* 1[re] *classe.*

UN ENTRETIEN AVEC CATHERINE II.

MESSIEURS,

Bien que nous soyons en guerre avec la Russie, je ne viens point attaquer ici l'impératrice Catherine II, ni diffamer ou combattre, par allusion, le présent dans le passé. Il s'agit dans les quelques mots que je veux vous lire d'un simple récit de voyage, de quelques observations particulières aites en leur temps par un Français que le hasard et d'étranges aventures conduisirent dans l'empire de la tzarine et qui y séjourna peu. Ce sont des notes trouvées dans des papiers de famille.—Sans être d'un intérêt *violent*, elles m'ont paru pouvoir supporter la lecture après une rédaction plus définitive que celle qu'elles avaient obtenu de leur auteur. J'ai donc essayé cette rédaction, et je vous la soumets. Voilà tout mon rôle. Il est bien humble, bien modeste; mais il suffit à mon ambition, pour l'instant du moins. Puisse-t-il suffire à captiver votre attention. Notre chroniqueur entre ainsi en matière :

« Je comptais quitter la Russie au commencement de l'automne; mais

(1) Le nombre d'hommes que la Savoie a fournis aux armées de la République, « supputé d'après *les meilleurs renseignements*, dit M. Albanis-Beaumont, se monte à plus de 30,000, dont » 18,000 sont morts les armes à la main sur le champ d'honneur, et les autres sont encore sous les » drapeaux. » Description des Alpes grecques et cottiennes. Paris, 1802.

M. Albanis-Beaumont imprimait ces lignes en 1802. Or de 1802 à la fin de juin 1815, les guerres n'ont été ni moins longues ni moins meurtrières que de 1792 à 1802.

On peut donc très-raisonnablement supposer que, pendant le Consulat et l'Empire, la Savoie a fourni autant d'hommes aux armées impériales qu'elle en avait fourni aux armées républicaines, et qu'il est mort autant de Savoisiens sur les champs de bataille de l'Empire que sur ceux de la République. Le calcul suivant ne paraîtra donc pas exagéré :

De 1792 à 1802	30,000	Savoisiens	dont	18,000 morts.
De 1802 à Waterloo, 1815. .	30,000	—	—	18,000 morts.
	60,000	—	—	36,000 morts.

le comte Panin, gouverneur du prince Paul Petrowitsch, m'engagea à rester jusqu'à ce que j'eusse trouvé l'occasion de m'entretenir avec l'impératrice. Je lui dis que je regrettais beaucoup de n'avoir pas encore eu ce bonheur, faute d'une personne qui voulût bien me présenter à elle. Il n'osa pas s'en charger, mais il m'indiqua le jardin d'été où l'impératrice allait souvent se promener le matin et me dit que vraisemblablement, si elle m'y voyait, Sa Majesté m'adresserait la parole. Je lui dis que je désirais la rencontrer un jour où il serait près d'elle. Le comte me fixa un jour et je m'y rendis.

« Je me promenai longtemps seul en contemplant les statues placées le long des allées. Elles étaient sculptées en mauvaise pierre et d'un travail encore plus mauvais. Rien de plus risible que les noms écrits au-dessous des statues. Un vieillard à longue barbe était nommé *Sapho* ; — une vieille femme décrépite avait pour inscription *Avicenne*, et ainsi du reste. — A ce moment j'aperçus l'impératrice. Elle venait de mon côté, précédée de Grégoire Orloff, et suivie de deux dames. — Le comte Panin, avec lequel Sa Majesté causait, était à sa gauche. — Je me rangeai pour la laisser passer. Lorsqu'elle arriva près de moi, elle me demanda d'un air riant si la beauté de ces statues m'avait satisfait. Je répondis, en la suivant, qu'on les avait sans doute placées là pour tromper les ignorants ou pour amuser ceux qui savaient quelque peu l'histoire.

— « Tout ce que je sais, reprit-elle, c'est que l'on a trompé ma chère tante qui, du reste, s'inquiétait fort peu de ces petites supercheries. Cependant je souhaite que tout ce que vous avez vu chez nous ne vous ait pas semblé aussi ridicule que ces statues. » Après un compliment tourné de mon mieux, je l'entretins de tout ce que j'avais vu de remarquable à Saint-Pétersbourg.

« L'impératrice eut la bonté de me dire qu'elle s'étonnait de ne m'avoir pas aperçu à la cour. Le jour du cercle consistait en un concert, qu'elle donnait tous les dimanches dans son palais, après le diner, et où toute personne mise décemment pouvait se présenter. Je lui répondis que je n'y étais allé qu'un instant et une seule fois, ayant le malheur de ne pas aimer la musique. Sa Majesté regarda Panin en souriant, et dit qu'elle connaissait quelqu'un qui était attaqué de la même maladie. Elle voulait parler d'elle-même.

« Notre entretien fut rompu par M. Berkoï. Je m'éloignai de quelques pas. Panin me dit qu'il était persuadé que j'avais plu à l'impératrice, et il me conseilla de ne point me retirer tout à fait. Flatté de savoir qu'il me serait facile d'avoir accès à la cour, je restai et je fis bien, car Sa Majesté m'envoya un jeune officier pour me faire dire d'approcher. Elle me parla

d'un ton plus affable, sans rien perdre de sa dignité, d'un carrousel qu'elle voulait donner depuis longtemps, et que la pluie avait fait ajourner. Je fis observer qu'on est moins exposé à ces sortes d'inconvénients dans le midi de l'Europe, tandis que le climat de Russie ne convenait pas aux fêtes en plein air, bien que les voyageurs trouvassent à Saint-Pétersbourg l'année plus jeune que partout ailleurs. — C'est vrai, reprit-elle ; la vôtre est plus âgée de onze jours. — Ne serait-ce pas une réforme digne du grand règne de Votre Majesté que d'introduire dans vos États le calendrier grégorien ? Presque tous les pays l'ont adopté, et l'Angleterre elle-même, a retranché, depuis quatorze ans, les onze derniers jours de février, opération qui a déjà valu au gouvernement plusieurs millions. L'Europe voit avec étonnement l'ancien style prévaloir encore dans un empire dont le souverain est en même temps le chef de l'Église, et où il y a une académie des sciences. On pense généralement que Pierre le Grand, qui a fixé le commencement de l'année au premier janvier, eût aussi aboli le vieux style, s'il ne se fût pas cru obligé de suivre l'exemple de l'Angleterre qui, de son temps, vivifiait à elle seule le commerce de ses vastes États. — Vous savez, reprit l'impératrice, d'un ton mêlé de finesse et de bonté, que Pierre le Grand n'était pas un savant. — Je crois, Madame, qu'il était plus que cela, c'était un homme de génie. Il avait un tact exquis et heureux qui ne le trompait jamais dans ce qu'il voyait, ni dans tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de son peuple. C'était l'esprit qui lui faisait éviter les fautes, et qui lui donnait la force et le courage nécessaires pour déraciner les abus. »

Une conversation de quelques minutes avec deux dames qui étaient venues la saluer, interrompit notre dialogue, que Sa Majesté voulut bien continuer ainsi : « Ce que vous paraissez désirer, Monsieur, est déjà fait. Toutes les lettres que nous envoyons à l'étranger, et tous les actes publics qui peuvent intéresser l'histoire, portent les deux dates, écrites l'une sous l'autre, et nul n'ignore que le vieux style avance de onze jours sur le nouveau. »

Je me permis de lui faire observer qu'à la fin de ce siècle (le XVIIIe), la différence serait de douze jours. — Nullement, reprit-elle, cela a aussi été prévu. La dernière année du siècle qui, d'après la réforme grégorienne, n'est pas bissextile chez vous, ne l'est pas non plus chez nous ; il n'existe donc plus entre nous de différence essentielle. En outre, l'erreur comporte onze jours, qui correspondent précisément au nombre dont on augmente annuellement les épactes, ce qui vous autorise à dire que vos épactes sont également les nôtres, avec la seule différence d'une année. Quant à ce qu[redacted]

concerne la fête de Pâques, nous vous laissons dire. Vous avez fixé l'équinoxe au 21 mars, et nous au 10. Sous ce rapport les astronomes ne vous approuvent pas plus que nous. Tantôt vous avez raison, tantôt c'est nous qui l'avons ; car l'équinoxe varie et arrive un, deux ou trois jours plus tôt ou plus tard. Vous voyez même que vous ne vous accordez pas toujours avec les juifs qui, comme on le prétend, ont conservé le parfait embolisme. — J'approuve et j'admire tout ce que Votre Majesté a daigné me dire ; mais la fête de Noël.... — Ah ! quant à celle-ci, Rome a raison : vous voulez m'objecter qu'elle n'est pas fêtée par nous au solstice comme elle doit l'être. Nous savons cela ; mais permettez-moi d'ajouter que cette objection est, à mes yeux, de peu de valeur. Je préfère conserver cette erreur minime, et ne pas causer à mes sujets le chagrin de voir rayer du calendrier onze jours, qui feraient perdre à trois millions d'individus le jour de leur naissance ou celui de leur patron. On me reprocherait peut-être même d'avoir, par un acte inouï de despotisme, raccourci de onze jours la vie des gens. A la vérité, ces plaintes ne seraient pas proférées hautement, ce n'est pas la mode dans ce pays-ci ; mais on se dirait sans doute, à l'oreille, que je suis une athée, et que j'attaque l'infaillibilité du concile de Nicée. »

La pluie étant survenue, je me disposais à me retirer, lorsque Catherine me fit appeler. J'entrai dans une salle où elle se promenait avec plusieurs courtisans.

« J'ai oublié de vous demander, dit-elle, si vous trouviez la réforme grégorienne parfaite ? — Je répondrai à Votre Majesté que le réformateur convient lui-même d'une erreur insignifiante ; à ce point, que ce ne serait que dans neuf à dix mille années qu'elle pourrait avoir quelque influence sur la mesure de l'année solaire. — J'ai trouvé pareille chose ; et, si le calcul est juste, je pense que le pape Grégoire a eu tort d'avouer l'erreur ; un législateur ne doit jamais montrer ni faiblesse ni médiocrité. Je n'ai pu m'empêcher de rire en voyant que, si le réformateur n'eût pas supprimé l'année bissextile à la fin du siècle, le monde aurait eu, dans cinquante mille ans, une année de plus ; tandis que, pendant cette période, l'équinoxe aurait parcouru environ cent trente fois tous les jours de l'année, et que la fête de Noël serait arrivée dix à douze mille fois au beau milieu de l'été. Le chef de l'Église romaine a trouvé, chez celle-ci, une facilité et un empressement qu'il n'aurait pu se flatter d'obtenir chez nous, où l'on tient plus rigoureusement aux anciens usages. — Je pense toutefois que Votre Majesté les aurait obtenus. — Je n'en doute pas ; mais quel deuil pour mon clergé, si je l'avais contraint à supprimer environ une

centaine de saints, dont les noms sont intercalés dans les onze derniers jours ! Vous n'avez chez vous qu'un saint pour chaque jour de l'année ; il y en a dix et souvent douze en Russie.

« L'impératrice vit avec plaisir la surprise qu'elle avait excitée en moi. Panin me dit, peu de jours après, qu'elle possédait un petit traité sur cette matière, rédigé par un astronome habile, et au moyen duquel, aidée par une mémoire admirable, elle avait pu facilement m'éblouir.

Tels sont les traits principaux de mon entretien avec cette princesse. » A ces paroles de notre chroniqueur j'ajouterai que Catherine avait de grandes qualités. Elle était d'une égalité d'humeur toujours parfaite. Son instruction était solide, variée et elle possédait une force d'âme extraordinaire. Son orgueil seul ne connaissait pas de bornes, et l'on a souvent raconté en Russie, que lorsque dans ses voyages en Tauride elle lut sur un arc de triomphe élevé en son honneur dans la ville de Cherson, l'une des capitales de la province de Crimée, ces mots tracés en gros caractères : « *C'est ici le chemin de Byzance,* » elle pâlit de joie et faillit se trouver mal. Sans la comparer comme l'a fait Voltaire, à Sémiramis, on peut dire qu'elle approcha néanmoins, par la grandeur de ses entreprises, de la reine de Babylone. Elle eut en tout cas plusieurs points de contact avec elle, — ne fût-ce que celui d'avoir fait périr son époux. Ses deux passions capitales, qui ne la quittèrent qu'au tombeau, furent l'amour dont elle se faisait gloire, et la gloire dont elle eût sans cesse l'amour. Pour arriver à les satisfaire rien ne lui coûta. Elle eut plutôt quitté le trône que de l'occuper obscurément et sans renommée. Au fond, et l'Europe entière a confirmé ce jugement, on peut dire d'elle *qu'elle a été un grand roi.* »

ACHILLE JUBINAL, *membre de la 2e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FAMILLE.

Le Kabyle, ou *l'Influence des vertus chrétiennes*, par M. BURON. — *Rosa Danielo*, ou *les Sarrasins en Provence* (épisodes historiques), par M. l'abbé ORSE (avec six gravures). — *Mémoires du chevalier de Pontis, garde-du-corps sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV*, nouvelle édition revue et corrigée, par M. l'abbé ORSE (1).

Les publications bibliographiques faites depuis plus de trente ans, avec plus ou moins de succès, fourniraient matière à un mémoire historique

(1) 4 volumes in-12, au bureau de souscription à la *Bibliothèque de la Famille*, à Paris, chez Adrien Leclère, rue Cassette.

curieux et étendu. Les collections d'auteurs choisis dans les classiques, les Pères ou les orateurs; les publications colossales de M. l'abbé Migne, d'autant plus à considérer qu'elles ont eu et gardent un succès vainement cherché à Rome dans le même genre; les éditions d'Oxford, qu'on peut regarder comme un hommage de l'anglicanisme de nos jours à ses ancêtres catholiques, etc., etc., formeraient, disons-nous, un sujet intéressant, tout à fait du ressort de notre journal, en les prenant au point de vue de l'histoire littéraire.

La première entreprise de ce genre, formée depuis la Restauration, fut, croyons-nous, la *Bibliothèque catholique*, commencée et poursuivie avec plus de zèle que de prudence par l'abbé Ganilh. Elle semblait, dans le choix des auteurs, comprendre et chercher le but qu'elle voulait atteindre. Bientôt elle fut suivie et servilement imitée par la *Société catholique des bons livres;* mais elle fut dépassée, ainsi que toutes les autres du même genre, par la collection immense, continuée encore aujourd'hui par M. Lefort, libraire de Lille.

C'est avec cette dernière que semble avoir plus d'analogie la publication qu'a commencée et que continue le zèle de M. l'abbé Orse, aumônier du pensionnat des Frères des écoles chrétiennes à Passy. Cette louable entreprise, qui se dit l'*OEuvre de Saint-Augustin* pour la propagation des bons livres, prend le titre générique de *Bibliothèque de la famille, pour la moraliser, l'instruire, la récréer*. Elle est déjà à sa troisième année, et les quatre volumes que nous annonçons font partie de ses livraisons.

Le premier, en ordre du temps, est intitulé *Le Kabyle*, ou *Influence des vertus chrétiennes*, et a été composé par M. Buron. Le but de l'auteur de ce roman se découvre dans la seconde partie de son titre; mais il a aussi eu vue d'attirer l'attention sur notre conquête en Algérie, et il commence par une *Introduction*, qui comprend un aperçu rapide de l'histoire de l'Algérie, et serait, plus que tout le reste, du ressort de nos travaux. L'autre partie du volume se compose de XIX chapitres, contenant des sujets détaillés, mais présentant surtout le tableau des mœurs des Kabyles, et se terminant par la conversion et le baptême d'un jeune Arabe, amené à cette résolution par l'exemple des vertus chrétiennes qu'il avait sous les yeux.

Rosa Danielo, ou *les Sarrasins en Provence*, est aussi un roman qui, dans une suite d'épisodes historiques, présente, ce nous semble, plus d'attrait que le volume précédent. Le sujet est facile à deviner, et, pour le présenter, l'auteur met en relief une jeune fille qu'il suppose emmenée

captive des Sarrasins, et fournit une occasion naturelle à ses différents tableaux, au nombre de quinze, et suivis de notes.

Cet ouvrage est dans le genre des romans historiques de Walter Scott, de Marchangy, de Manzoni, et a surtout du rapport avec celui que donna sur les mœurs de la Provence, il y a quelques années, M. de Villeneuve-Bargemont, sous le titre de *Lyonnel*. Les descriptions topographiques, les notes historiques présentent un cachet de vérité et de prédilection qui nous font supposer que l'auteur, M. l'abbé Orse, est Provençal.

Mémoires du chevalier de Pontis, nouvelle édition, revue et corrigée, par M. l'abbé Orse. — Nous ne dissimulerons pas la surprise et même la crainte que nous avons momentanément éprouvées en voyant cette publication faire partie de la *Bibliothèque de la famille*, qui a pour premier objet de la moraliser, cette famille, en la récréant. Ces *Mémoires*, qui sont d'un genre bien différent et bien plus sérieux que les autres ouvrages annoncés, ne nous semblaient point destinés aux mêmes lecteurs. Ces *Mémoires* ont été publiés à Port-Royal et par Port-Royal; nos préventions contre leur immixtion dans la collection de M. Orse étaient donc fondées. Toutefois, le titre portait que cette édition a été revue et corrigée par M. l'abbé Orse; il y avait donc là un motif suffisant pour nous rassurer, quand même nous n'aurions pas su déjà que ces *Mémoires* n'offraient que des traces insignifiantes des idées qui dominaient plus dans la maison qu'habitait le chevalier de Pontis que dans le chevalier de Pontis, peu au fait des querelles théologiques de ses commensaux. Mais on sait que ce n'est pas Pontis lui-même qui a rédigé ces *Mémoires*; soldat à l'âge de seize ans, il n'avait pas l'instruction qu'ils supposent, et retiré à Port-Royal à l'âge de cinquante-quatre ans, il ne put suppléer à ce qu'il avait négligé plus tôt, si ce n'est à l'affaire de son salut qu'il croyait trouver dans cette solitude. Le nouvel éditeur, M. Orse, entrant en matière sans préface ni avis préliminaire, ne met point ses lecteurs en garde sur les récits qu'il donne. Il semble même partager les convictions de Mme de Sévigné, dont il prend pour épigraphe une phrase où elle dit : « Il conte sa » vie (M. de Pontis) et le temps de Louis XIII avec tant de vérité, de naï- » veté et de bon sens, que je ne puis m'en tirer (1). » Mais nous devons rapporter ici le jugement qu'en porte M. Weiss : « On ne peut nier que cet » ouvrage, écrit d'un style facile et naturel, n'offre tout l'intérêt et le » merveilleux du roman; mais le tort de l'auteur, c'est de l'avoir donné » pour une histoire. » Cet auteur est Thomas du Fossé, qui écrivit d'après

(1) Ces mots de madame de Sévigné se trouvent en effet dans la lettre 526, de l'édition donnée par M. de Monmerqué.

les récits de Pontis. Il ne faut pas sans doute aller jusqu'au scepticisme de Voltaire, qui, dans son ouvrage sur les écrivains du siècle de Louis XIV, dit qu'*il est fort douteux que Pontis ait jamais existé;* mais il faut s'en rapporter au P. d'Avrigny, qui a démontré sans réplique qu'il faut classer parmi les romans historiques les *Mémoires de Pontis*. Il y a plusieurs éditions de ces *Mémoires;* aucune n'est semblable à la première. Nous supposons que celle de M. Orse est la cinquième ou la sixième. Thomas du Fossé a eu pour but, dit-on, en rédigeant ces *Mémoires*, d'offrir un modèle de conduite aux officiers dans toutes les circonstances où le sort peut les placer; c'est peut-être un motif de ce genre qui a guidé le choix de M. l'abbé Orse, et comme M. le chevalier de Pontis était Provençal, nous soupçonnerions que le nouvel éditeur a senti pour ses *Mémoires* un entraînement de préférence.

L'abbé BADICHE, *membre de la troisième classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1855.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 14 novembre 1855; M. de Montaigu, président, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On communique à la classe une lettre de M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, par laquelle il envoie à l'Institut historique des billets pour assister à la séance publique de cette docte compagnie. Des remercîments sont votés à la Société philotechnique et à son digne représentant. M. l'administrateur fait connaître à l'assemblée que l'Institut historique vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués, M. Charles Destouches, architecte qui était venu remplacer son père, architecte du gouvernement, décédé il y a quelques années. Notre Société vient de perdre aussi sa bienfaitrice, Mme la comtesse de Montblin. Nos collègues doivent se rappeler qu'elle encourageait leurs travaux par un don annuel de 200 francs, qu'elle faisait à l'Institut historique; une notice biographique de Mme de Montblin sera publiée dans l'*Investigateur*.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Alix. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans

l'*Investigateur*. La lecture des mémoires portés à l'ordre du jour est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. Carra de Vaux. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le marquis de Roys se présente sous les auspices de MM. l'Hervilliers et de Berty pour faire partie de l'Institut historique. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. Carra de Vaux, Gauthier la Chapelle et l'Hervilliers. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. H. Hardouin, vice-président adjoint. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté. L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'Hervilliers, pour lire une notice ayant pour titre *Oudin Véron*, ou *Souvenirs de la forêt de Compiègne* (1609). Après cette lecture, quelques observations sont adressées à l'auteur par M. Hardouin. La notice de M. l'Hervilliers est renvoyée au comité du journal. M. Alix vient lire la traduction d'un article de l'*Athenæum* de Londres du 15 septembre 1855 intitulé : *Doute historique sur l'existence de Jeanne Darc*, à propos de l'ouvrage de M. Renzi (Voir l'analyse dans la *livraison de décembre*, p. 366). Une discussion s'engage sur cette question, à laquelle prennent part MM. Sedail, Renzi, Carra de Vaux, de Montaigu, Le Long, Hardouin et Ambroise. Avant de savoir s'il convient de répondre ou non à l'article dont on a donné lecture, M. Ambroise est chargé de faire connaître à l'assemblée l'esprit de l'article et son opinion à cet égard.

M. Leruste communique à l'assemblée un article rédigé par lui, et publié dans un journal, sur l'ouvrage de M. Breton intitulé POMPEÏA. M. Leruste a été remercié de sa communication. M. Alix lit ensuite son mémoire sur la civilisation au Japon. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal. Il est dix heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 30 novembre 1855. M. le marquis de Brignole, président, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Il lit successivement la correspondance et la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remercîments sont votés aux donateurs. L'administrateur annonce à l'assemblée la perte regrettable qu'elle vient de faire en la personne de l'un

de ses membres les plus distingués, M. le comte Molé, décédé dans son château de Champlatreux. M. le comte Reinhard rend compte de son voyage en Allemagne, et des séances du congrès des sociétés savantes réunies à Ulm. M. Reinhard a désiré mettre l'Institut historique en rapport avec plusieurs de ces sociétés savantes. La proposition de M. le comte Reinhard est renvoyée au conseil. M. le docteur Josat est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Simonnin (père) de Nancy. MM. de Berty et de Montaigu adressent des observations au rapporteur qui consent à faire quelques modifications à son travail. Il est renvoyé au comité du journal par le scrutin secret.

M. Ambroise rend compte à l'assemblée de la traduction de l'article de l'*Athenæum* faite par M. Alix, et dont on a donné lecture dans la séance précédente, relatif au doute historique sur l'existence de Jeanne Darc. M. Ambroise trouve que M. Alix a traduit l'article sus-mentionné avec fidélité. Quant au fond de l'article, il est probable, dit-il, que son auteur n'est pas convaincu des faits qu'il avance; mais, ajoute M. Ambroise, il semble qu'il était pénible pour le savant auteur de l'article en question d'admettre et d'avouer que ses concitoyens avaient pu être battus par les Français et surtout par une femme. MM. Carra de Vaux, Barbier, Renzi et de Montaigu font des observations à cet égard, et on propose à l'assemblée de faire une réponse à l'article de l'*Athenæum*, sans entrer sérieusement dans le fond de la question historique. M. Carra de Vaux est prié de faire cette réponse par une simple note (Voir la *livraison de décembre*, p. 366). M. de l'Hervilliers lit une notice historique sur les biographies saintongeoises envoyées à l'Institut historique par M. d'Aussy. Cette notice est envoyée au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CORRESPONDANCE.

Parana, 23 janvier 1855.

MON CHER MONSIEUR RENZI,

Vous ne vous attendiez guère, sans doute, à recevoir une lettre de si loin, vous qui m'avez su pendant tant d'années passé presque à l'état fossile à Montevideo. Que voulez-vous, il fallait bien que je réalisasse enfin, quoiqu'un peu tard, le voyage que j'avais projeté il y a quinze ans. Mais cette fois, du moins, je le réalise dans des conditions d'autant meilleures que c'est moi qui les ai posées, et que le gouvernement argentin, par l'entre-

mise du général Urquiza, président de la Confédération, les a acceptées de la plus gracieuse façon.

Je m'en vais parcourir pendant quatre ans les treize provinces qui composent aujourd'hui la République Argentine, et embrassent trois fois l'étendue de la France. Il s'agit d'en faire le tableau géographique et statistique au point de vue européen, c'est-à-dire sous le rapport des avantages que ce pays offre aux immigrants. C'est une histoire philosophique générale, qui traitera particulièrement de l'état actuel et de l'avenir de ces contrées vierges encore de la colonisation, mais qui la demandent à grands cris. Dans mon travail terminé sur Montevideo, que j'irai faire imprimer à Paris en 1859, en même temps que le tableau de la République Argentine, j'ai parlé en détail des avantages que l'immense bassin de la Plata offre à l'activité européenne, de la salubrité extrême du climat, du grand nombre d'étrangers établi depuis trente ans dans toutes ces provinces. Ce second travail complétera cette étude suivie sans interruption pendant treize années, et dont j'ose croire que le monde savant me tiendra compte, car elle renferme sur l'histoire physique de l'hémisphère sud des faits qui ne se trouvent nulle part et qui sont importants pour la climatologie du globe. — Je pensais faire, il y a six mois, un voyage à Paris pour publier cette œuvre aux frais du gouvernement oriental; mais les embarras pécuniaires dans lesquels s'est trouvée et se trouve encore l'administration ont empêché que l'on me fournît les fonds qui m'avaient été promis à cet effet. Il m'a fallu attendre, et c'est alors que je me suis décidé à m'adresser au gouvernement argentin qui, comme je vous l'ai dit, m'a parfaitement accueilli. J'ai des appointements convenables, pendant cinq ans et demi, et une récompense nationale me sera décernée après la publication de mon travail. Tous mes frais de voyages, les frais de publication à Paris, sont à la charge du gouvernement.

Si Dieu me prête vie et santé, et s'il ne survient pas trop de bouleversements dans un pays qui n'en a que trop vu, vous me verrez à Paris au mois d'avril 1859. Il y aura juste quinze ans que j'aurai quitté la France L'absence aura été longue et ce sera presque un vieillard qui viendra revoir ses collègues de l'Institut historique, dont je suis presque un des fondateurs, puisque j'appartiens à cette honorable société depuis 1835.

Tout est en paix maintenant dans la Plata, et il y a de grandes probabilités pour que la paix dure longtemps. Le bon sens du président Urquiza, le même qui a détruit la tyrannie de Rosas, vient d'empêcher un choc entre Buénos-Ayres et les provinces. Cette grande ville et sa province se sont décidées à former un État à part, ce qui, à mon sens, était le meilleur moyen

d'éviter toutes les querelles qui depuis quarante ans ensanglantent la Plata, car le fond de tout cela était la rivalité des provinces et de Buénos-Ayres, les unes voulant être tout à fait libres et l'autre commander. La constitution de Buénos-Ayres en État séparé a tranché le nœud gordien, et la libre navigation du Parana pour tous les navires marchands du monde a créé de nouveaux besoins, de nouvelles relations commerciales, qui garantissent la paix, en liant les intérêts de tous à sa conservation. Ce grand fleuve se couvre de bateaux à vapeur depuis Montevideo jusqu'au Paraguay, c'est-à-dire sur une étendue de 400 lieues; toutes les villes riveraines se bâtissent et se peuplent, San Nicolas, El Rosario, Parana, Goya, Corrientes ont acquis une importance notable, et des points qui n'étaient que des petits villages deviennent des villes. Je viens de faire 160 lieues sur ce fleuve dont le canal principal varie de 500 à 5,000 mètres en largeur, c'est presque une mer, ou plutôt ses îles le font ressembler à une série de lacs, dont les rives boisées se perdent dans les brumes de l'horizon. Joignez à cela un admirable climat, un ciel toujours bleu, de bonnes pluies qui viennent tempérer les chaleurs de l'été, point de maladies sur ses bords et vous aurez une idée du Parana. Malheureusement le désert commence aux dernières maisons des villes si peu nombreuses que je viens de nommer, et là où des millions d'hommes seraient à l'aise, quelques rares gauchos bâtissent une chaumière en boue, vivent de viande à moitié cuite, et passent leur vie à galoper autour des troupeaux de bœufs et de chevaux. Sur la rive droite de Santa-Fé au Vermejo, c'est-à-dire sur 150 lieues, c'est pis que cela, une série de plaines où errent des hordes peu nombreuses d'Indiens abrutis. Alors que tant de sang se verse ailleurs inutilement pour l'humanité, on se prend à songer quelles brusques et profondes métamorphoses produiraient ici l'introduction des milliers de jeunes gens que les maladies et le fer moissonnent.

Je tâcherai de vous tenir au courant de mes excursions. Quelques renseignements sur le Parana et le Paraguay peuvent offrir de l'intérêt, alors que les rives de ces deux fleuves sont aujourd'hui le siége d'un mouvement d'autant plus remarquable que c'est la première fois qu'elles reçoivent des navires d'outre-mer depuis l'expédition anglo-française de 1855.

Adieu, mon cher collègue, rappelez-moi au souvenir de l'Institut historique et croyez-moi toujours

Votre bien dévoué, MARTIN DE MOUSSY, *membre de la 3e classe.*

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ.

Exposé et documents officiels, *par* M. Ferdinand DE LESSEPS, *ministre plénipotentiaire* (1).

MESSIEURS,

Une question de la plus haute importance pour le commerce du mond vient d'être résolue. Une entreprise, où les premières conditions du bonheur des peuples, la religion, la science, les relations internationales, la propagation des lumières sont éminemment intéressées, paraît à la veille de recevoir son exécution. Cette entreprise, dont nous allons vous entretenir, est l'ouverture d'une étroite et courte langue de terre qui empêche aujourd'hui la communication maritime directe de la partie civilisée du globe avec celle qui ne l'est pas encore. C'est vous dire, Messieurs, que nous nous proposons de vous parler du percement de l'isthme de Suez.

La grande utilité de cette communication n'a pas échappé aux générations qui nous ont précédés. De nombreux vestiges d'anciens et de grandioses travaux, des relations d'historiens et de géographes célèbres attestent qu'on a essayé à plusieurs reprises de joindre, au moyen d'un canal navigable, la mer Méditerranée et la mer Rouge; ils autorisent même à croire que les travaux de canalisation ont été plus d'une fois conduits à leur terme.

Parmi les vestiges on remarque principalement des restes de digues en maçonnerie évidemment construites pour renfermer un canal et pour séparer ses eaux de celles de la mer. Ces digues, qu'on trouve dans le fond du golfe de Suez et, en continuité, dans l'intérieur de l'isthme sur un espace d'à peu près 30 kilomètres, s'élèvent en quelques endroits (2) jusqu'à 6 mètres au-dessus de la plaine, et sont d'une telle dureté, d'une telle cohésion qu'on les prendrait pour des roches naturelles.

Pour ce qui est des preuves tirées des auteurs anciens, on lit dans Stra-

(1) Paris, Henri Plon, éditeur, 1855.

(2) De Lesseps, *Percement de l'Isthme de Suez;* Avant-projet, par MM. les ingénieurs Linant-Bey et Mougel-Bey, pp. 74 et 75.

bon au XVII[e] livre de sa Géographie, contenant la description de l'Egypte, qu'un canal dérivé du Nil et aboutissant à la mer Érythrée existait au temps de la guerre de Troie (1). Il en attribue la construction à Sésostris, surnommé le *Grand*, dont le règne remonte à quinze siècles avant l'ère chrétienne. Le canal avait, d'après l'historien précité, 100 coudées (qu'on croit correspondre à environ 52 mètres) (2) de large sur une profondeur suffisante à soutenir un grand vaisseau.

Il paraît que dans la suite des temps ce canal fut détruit ou comblé; car, au dire d'Hérodote, une nouvelle communication par eau fut ouverte du Nil au golfe Arabique. Elle partait du grand fleuve, un peu au-dessus de la ville de Bubaste, et se terminait près de Patymos, ville d'Arabie située sur la mer Rouge (3). Ce canal fut commencé 600 ans environ avant Jésus-Christ par Néchao ou Nécos, fils de Psamméticus, fondateur de la vingt-sixième dynastie des rois égyptiens, et interrompu, au bout de quelques années, par suite d'un oracle que le roi consulta et dont la réponse fut qu'il travaillait pour les barbares. On n'en reprit la construction que près de 100 ans plus tard, pendant le règne de Darius fils d'Hystaspe, roi de Perse, après la conquête de l'Egypte par Cambyse, à qui ce prince avait succédé. Toutefois Strabon et Diodore de Sicile, en convenant que Darius avait repris et continué le grand ouvrage de Néchao, ajoutent qu'il l'abandonna à son tour par la crainte que, le niveau de la mer Érythrée ayant été trouvé plus élevé que le sol de l'Égypte, une inondation générale du pays ne dût être la conséquence inévitable de la jonction des deux mers (4). Le canal de Néchao n'aurait été, selon eux, achevé que 260 ans avant Jésus-Christ par Ptolémée Philadelphe. Ce monarque aurait réussi à éviter l'inconvénient qui avait arrêté les travaux de Darius en construisant de fortes barrières qu'on ouvrait à volonté pour assurer le passage des navires, et qu'on refermait immédiatement après.

Pline, au contraire, assure (5) que Ptolémée Philadelphe laissa aussi le canal inachevé par la même raison qui avait fait suspendre les travaux à l'époque de Darius, les hommes experts de son temps ayant constaté que

(1) Volney, *Etat politique de l'Egypte*. Paris, 1787, t. I, p. 194.

(2) V. Balbo (Cte. Prosper) *Del Metro sessagesimale, antica misura egizia, Lezione del* 18 ottobre 1823; *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, tomo XXIX, p. 12 (Annotazioni).

(3) Herod., *Hist.*, libri IX, *græce et latine*, Didot, 1844, *lib.* II, cap. 158, p. 124.

(4) De Lesseps, *Percement de l'Isthme de Suez*, p. 69. — Diodori, *Siculi Bibl. hist. quæ supersunt*, etc., Parisiis, Didot, 1842, vol. I, lib. I, cap. 33, p. 26.

(5) V. *Description de l'Egypte*. Recueil des observations et des recherches faites en Egypte pendant l'expédition de l'armée française, publié par C.-L.-J. Pankouke, 1822, p. 281 (Mémoire de M. Rozière).

les terres de l'Égypte étaient plus basses de trois coudées que les eaux du golfe Arabique.

Les discordances que nous venons de remarquer entre des auteurs qui comptent, à bon droit, parmi les meilleurs de l'antiquité, permettent de douter que l'union des deux mers ait jamais été complétement effectuée; mais elles n'infirment aucunement les preuves de l'importance qu'on attachait à cette communication, ni des travaux entrepris, dès les temps les plus reculés, pour parvenir à la réaliser. Il est même des géologues en grand nombre qui prétendent, d'après l'examen du terrain, que l'isthme n'existait pas dans les premiers âges du monde; que la mer en couvrait la vallée, et qu'il ne s'est formé que peu à peu, par suite des dépôts de cailloux, de limon et de sable que les eaux et les vents y ont successivement amassés et que l'action du temps, jointe à la négligence des hommes, y a laissés séjourner et se consolider.

Si l'on sonde le terrain de l'isthme de Suez à une grande profondeur on trouve, dit un savant géographe allemand (1), « qu'il ne se compose que de cailloux roulés, de gros galets et de sable plus fin, qui furent irrégulièrement amoncelés en ces lieux lorsque deux courants de la mer s'y rencontraient et travaillaient encore ce coin de la terre. L'un y apportait les matières de la Méditerranée, l'autre de la mer Rouge. Se rencontrant à la place qu'occupe l'isthme actuel, ils se tenaient l'un l'autre en équilibre et en repos; ils laissaient alors nécessairement tomber les débris qu'ils avaient arrachés aux écueils des côtes, le long desquelles avaient passé leurs flots. »

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, un fait, sur lequel tous les écrivains par nous consultés tombent d'accord, c'est que, 400 ans après Ptolémée et 100 ans environ après la naissance de Jésus-Christ, l'empereur Trajan entreprit de restaurer le canal égyptien des deux mers, et que ces travaux furent terminés ou, pour le moins, continués sous l'empereur Adrien, son successeur immédiat.

Postérieurement à cette époque, nous trouvons dans l'ouvrage de l'historien arabe Ebn-al-Maqryzy, cité par Langlès « comme le plus complet et le plus exact qui existe sur l'Égypte (2), » que l'an 18 de l'Hégire (639 de l'ère vulgaire), sous le khalyfat d'O'mar, surnommé le *Prince des fidèles*,

(1) Ritter-Karl, *Géographie générale comparée, ou Etudes de la terre dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire de l'homme;* traduction française de Duret et de Desor, Paris, 1836; t. III, p. 117.

(2) V. *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale et autres bibliothèques* publiés par l'Institut national de France; et notamment le livre des *Avis et sujets de réflexions sur la description historique des divisions territoriales et des vestiges de l'Égypte;* 1er extrait contenant la description historique du canal d'Egypte, t. VI, p. 326.



une disette cruelle s'étant manifestée à Médyne, patrie de Mahomet, le khalyfe ordonna au gouverneur de l'Égypte A'mrou d'envoyer des provisions dans cette ville ; qu'A'mrou fit partir de suite un convoi si nombreux que la première bête de somme était déjà arrivée à sa destination avant que la dernière fût sortie du point de départ ; que cet immense convoi répandit l'abondance parmi les habitants de la ville sainte, etc. On y lit ensuite qu'O'mar, ayant remarqué que le transport des provisions aux villes saintes de Médyne et de la Mekke serait trop long si on continuait à n'y employer que des bêtes de somme, ordonna au même A'mrou de creuser un canal depuis le Nil jusqu'à la mer afin de faciliter ce transport ; qu'A'mrou trouva de grandes difficultés chez les Égyptiens pour l'exécution d'un tel ordre, envisagé par eux comme le signal de la ruine de leur pays qu'on allait, disaient-ils, dépouiller de ses produits pour en enrichir un autre ; mais que, le khalyfe ayant insisté avec de fortes menaces pour l'accomplissement de sa volonté, le canal fut creusé et ouvert à la navigation dans l'espace de moins de sept mois, et qu'on donna à ce grand ouvrage le nom de *Canal du prince des fidèles*.

Toutefois, l'exploitation de cette voie ne fut pas d'une longue durée. Déjà, dit le même auteur (1) en l'année 719 de l'ère vugaire, par la nonchalance, sinon par la mauvaise volonté des gouverneurs de l'Égypte, le canal se trouvait encombré de sables ; et en 767 (d'autres disent en 775) le khalyfe Abou'l-Dja'far-âl-Manssour le fit entièrement combler pour couper les vivres à un rebelle de la Mekke qui voulait s'ériger en souverain dans cette ville.

Dans les temps qui suivirent, la barbarie des nouveaux conquérants d'abord, et plus tard la découverte du cap de Bonne-Espérance, qui ouvrit aux navigateurs une communication longue, à la vérité, mais non interrompue et assez facile entre les grandes parties du monde alors connues, firent abandonner tout projet de jonction des deux mers qui baignent les côtes de l'Égypte. Seulement, dix siècles plus tard, le sultan Moustapha III eut la pensée d'opérer le percement de l'isthme et, après avoir fait examiner les lieux par des hommes de l'art pour être fixé sur la possibilité d'exécuter cette œuvre importante, il chargea un célèbre ingénieur anglais, M. de Tott (2), de lui soumettre un travail détaillé sur la matière. Mais la mort du sultan (1774) fut un obstacle à la réalisation de son projet qui resta encore ajourné jusqu'à l'occupation de l'Égypte par l'armée française, en 1798, sous les ordres du général Bonaparte.

(1) Ibidem, p. 347.

(2) De Lesseps, *Percement de l'Isthme de Suez*, pp. 75 et 76.

Ce grand homme de guerre, qui était en même temps homme de science, connaissait les immenses avantages dont la possession de l'Égypte entre les mains d'une puissance européenne ouvrait l'espoir au point de vue du progrès du commerce et des branches les plus importantes des connaissances humaines. Dès avant son départ de France il demanda et obtint du Gouvernement qu'une Commission scientifique et composée d'hommes d'élite fût adjointe à l'expédition. Cette Commission comptait parmi ses membres des savants très-distingués en mathématiques, en astronomie, en mécanique, en minéralogie, en médecine, en chimie, en botanique, en zoologie, dans le génie civil, en archéologie, dans la littérature orientale et dans les beaux-arts. Elle suivit le héros dans sa longue et périlleuse navigation ; elle assista à la prise de Malte et arriva à Alexandrie en même temps que l'armée. Il n'entre pas dans notre plan de décrire les importants travaux auxquels ces savants se livrèrent sur le sol égyptien, les succès qu'ils obtinrent, la formation dans le sein de la Commission de l'*Institut d'Égypte* présidé par Monge, et dont le grand capitaine eut la modestie de ne se réserver que la vice-présidence, la première séance de l'*Institut* tenue au Caire un mois seulement après la prise de cette capitale. Nous dirons seulement que plusieurs ingénieurs attachés à l'expédition reçurent l'ordre d'examiner, par une inspection attentive des diverses parties du territoire conquis, quelles seraient la voie à choisir et, en général, les mesures à adopter pour la construction d'un canal navigable entre la Méditerranée et la mer Rouge; que l'examen eut lieu, et que l'ingénieur en chef Lepère, à qui la direction de ces études était confiée, en rendit compte au général Bonaparte dans un mémoire fort étendu et plein d'intérêt (1).

Les événements politiques qui entravèrent l'établissement de l'armée française en Égypte, et qui furent bientôt suivis par l'évacuation totale de cette contrée, ne permirent pas de mettre la main aux constructions proposées. Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, eut plus tard la pensée de l'entreprendre : mais, soit qu'il fût effrayé par la dépense, soit (ce qui paraît plus vraisemblable) qu'il n'osât pas exécuter une entreprise de cette nature sans le concours ou, du moins, l'assentiment des grandes puissances de l'Europe et du Grand-Seigneur son souverain, les choses continuèrent à rester à l'état de projet.

L'idée d'ouvrir au commerce un vaste débouché par la communication de la Méditerranée avec le golfe Arabique ne cessa pourtant pas de préoccuper les esprits éclairés de tous les pays. Vers 1847 une Société se constitua en France pour aviser encore aux moyens d'atteindre ce but sous le

(1) V. *Description générale de l'Egypte* publiée par Pankouke, Paris 1822, t. 11, de la p. 37 à la p. 280; et Appendice jusqu'à la p. 370.



rapport de l'art et sous celui de la réunion des capitaux nécessaires à en supporter la dépense. Après avoir obtenu l'agrément du vice-roi, cette Commission chargea trois de ses membres, MM. Paulin Talabot, ingénieur français, Stephenson, ingénieur anglais, et Negrelli, ingénieur autrichien, de se transporter sur les lieux et de procéder aux études nécessaires. Le vice-roi adjoignit à ces ingénieurs M. Linant-Bey, autre ingénieur français établi depuis longtemps en Égypte au service du gouvernement du pays, avec une brigade de géomètres égyptiens; et il poussa le bon vouloir jusqu'à mettre à leur disposition une compagnie d'artilleurs pour les travaux d'exploration. Le résultat des opérations des ingénieurs susnommés fut consigné par M. Talabot dans un rapport très-élaboré et qui paraît avoir été fort apprécié dans le monde savant. Mais l'entreprise ne fut pas continuée, à cause probablement des révolutions politiques qui éclatèrent l'année suivante en France et ailleurs, et qui mirent en émoi une grande partie de l'Europe.

Les choses en étaient à ce point lorsque, en 1854, Mohammed-Saïd-Pacha succéda à Abbas-Pacha dans la vice-royauté de l'Égypte.

Un Français distingué par ses vastes connaissances, par une grande activité d'esprit et par d'importants services rendus à l'État dans la carrière consulaire, M. Ferdinand de Lesseps, se rendit à cette occasion en Égypte sur l'invitation du nouveau vice-roi qu'il connaissait personnellement et avec qui il était lié d'amitié depuis quelques années. Honoré de la confiance du prince, il eut avec lui de fréquents et intéressants entretiens. La conversation ne pouvait pas manquer de s'engager sur le grand projet de la jonction des deux mers et sur l'immense utilité qui résulterait de son exécution pour le commerce en général, et surtout pour l'Égypte. M. de Lesseps n'eut pas de peine à convaincre son interlocuteur que l'ouverture entre la Méditerranée et la mer Rouge d'un canal propre à la navigation était exécutable; qu'on pouvait donner à ce canal plusieurs directions, et que la première chose à faire était d'en déterminer le tracé en tâchant de choisir le plus convenable et le moins dispendieux. Nous devons entrer ici dans quelques détails que nous tirerons du livre indiqué en tête du présent écrit, livre très-intéressant, publié naguère par M. de Lesseps lui-même, et dont il a bien voulu offrir un exemplaire à notre Société.

Deux tracés se présentaient comme offrant à la fois plus d'avantages et moins de difficultés : l'un direct, traversant l'isthme du nord au sud dans sa partie la plus étroite entre Péluse et Suez; l'autre indirect, partant d'Alexandrie, touchant au Nil près du Caire, et de là continuant son cours jusqu'à Suez.

Nous avons remarqué plus haut que dans les temps anciens et au moyen

âge on croyait que le niveau de la mer Rouge était beaucoup plus élevé que celui du sol de l'Égypte, ce qui faisait craindre que l'ouverture d'un canal entre cette mer et la Méditerranée n'amenât inévitablement une inondation dans le pays ; et nous avons vu que cette crainte empêcha plus d'une fois l'achèvement des travaux de canalisation.

L'ingénieur en chef Lepère, en excluant dans son rapport au général en chef de l'expédition d'Égypte la voie directe de Péluse à Suez, et en proposant celle qui traverserait l'Égypte par Alexandrie et les environs du Caire, avait jusqu'à un certain point confirmé ces appréhensions, car il annonçait avoir reconnu que le niveau des hautes eaux à Suez est supérieur de 9 mètr. 90 cent. à celui de la basse mer à Tineh, près de Péluse.

M. Talabot, au contraire, déclare dans son rapport de 1847 que la différence entre la mer à Suez et la basse mer sur la côte de la Méditerranée n'est que de 2 mètr. 61 cent. Une diversité aussi considérable sur de simples points de fait dut appeler l'attention des savants. Le gouvernement français demanda, par l'entremise de son consul général en Égypte, au vice-roi de faire procéder à une vérification exacte de l'état des choses, ce qui fut promptement accordé, et le travail de vérification confié à Linant-Bey. Le travail de cet ingénieur, opéré avec le plus grand soin, établit entre les deux points ci-dessus indiqués une différence de niveau de 2 mètr. 42 cent. 860 millim., et confirme par conséquent, à 18 centimètres près, le résultat constaté par M. Talabot.

M. de Lesseps ne manqua pas de porter ces faits et ces observations à la connaissance du vice-roi, qui le pria de mettre par écrit ses idées dans un mémoire et de lui soumettre les propositions qu'il jugerait convenables. Le mémoire fut bientôt rédigé, et, conformément à ses conclusions, le vice-roi rendit, le 30 novembre 1854, un firman, dont voici les dispositions principales (1) :

« Autorisation à M. de Lesseps de former, sous sa direction, une Compagnie qui portera le titre de *Compagnie universelle du canal maritime de Suez* pour le percement de l'isthme et l'exploitation d'un passage propre à la grande navigation.

» La Compagnie devra fonder ou approprier aux extrémités du canal deux ports ou entrées suffisantes, l'un sur la Méditerranée, l'autre sur la mer Rouge.

» La concession faite à la Compagnie durera 99 ans.

» La Compagnie aura à sa charge tous les frais de construction du canal et les indemnités à payer aux particuliers propriétaires des terrains nécessaires à cette construction.

(1) De Lesseps, *Percement de l'Isthme de Suez*, pp. 53 et suivantes.



» Les terrains également nécessaires à la construction, mais n'appartenant pas à des particuliers, lui seront concédés à titre gratuit.

» Si la Compagnie jugeait nécessaire de rattacher par une voie navigable le Nil au canal maritime, les terrains du domaine public, limitrophes du tracé et aujourd'hui incultes, lui seraient abandonnés, à condition par elle de les cultiver et arroser : elle serait pendant dix ans exemptée de tout impôt pour la possession de ces terrains.

» La Compagnie percevra les droits de passage du canal maritime qu'elle aura construit. Les tarifs de ces droits seront déterminés par elle de concert avec le gouvernement égyptien. Ils seront égaux pour toutes les nations, et nul avantage particulier ne pourra jamais être stipulé au profit d'aucune d'elles.

» Quinze pour cent seront annuellement prélevés sur les bénéfices nets résultant du bilan de la Société, et payés au gouvernement égyptien.

» Les statuts de la Compagnie devront être soumis à l'approbation du vice-roi, ainsi que les modifications qu'on jugerait utile plus tard d'y apporter. La concession qui est l'objet du firman n'aura de valeur qu'autant qu'elle aura été revêtue de la ratification du sultan, et les travaux de creusement ne pourront être entrepris qu'après l'autorisation de la Sublime-Porte. »

Cette importante détermination une fois prise, Mohammed-Saïd n'eut rien de plus pressé que de préparer les voies à son exécution. Il ordonna aux ingénieurs Linant-Bey et Mougel-Bey d'entreprendre sans délai une exploration des lieux, et engagea M. de Lesseps à s'y rendre lui-même pour surveiller leurs opérations.

Nous ne trouvons pas parmi les pièces que M. de Lesseps a publiées le compte-rendu de cette exploration préliminaire, dont le principal résultat paraît avoir été l'abandon de tout tracé dirigé d'une mer à l'autre par l'intérieur de l'Égypte et traversant le Nil. En effet, lorsque, vers le mois de février 1855, les mêmes ingénieurs furent chargés de recommencer une inspection plus approfondie, le vice-roi, en demandant à M. de Lesseps de leur donner des instructions propres à les guider dans le système qu'ils auraient à suivre, lui signifia par écrit (1) que, tout en laissant à la science pleine liberté d'appliquer les moyens qu'elle reconnaîtrait les meilleurs pour faire communiquer entre elles la mer Rouge et la Méditerranée sur tel ou tel point de l'isthme à l'est du Nil, il n'autorisait point l'adoption d'un tracé qui aurait pour point de départ la côte de la Méditerranée à l'est de la branche de Damiette, et qui traverserait le cours dudit fleuve.

(1) De Lesseps, *Percement de l'isthme de Suez*, p. 38.

M. de Lesseps se conforma à la volonté du vice-roi, et les instructions qu'il donna, le 15 janvier 1855, aux ingénieurs se trouvent rapportées dans le livre dont nous rendons compte à la suite du firman de concession. L'ordre et la clarté de ces instructions, les détails d'exécution qu'elles prescrivent, les difficultés de localité qu'elles prévoient, les moyens qu'elles indiquent pour vaincre ces difficultés nous semblent révéler dans leur auteur, indépendamment d'un talent de rédaction peu commun, de vastes et profondes connaissances dans les diverses parties de la science hydraulique. M. de Lesseps recommande aux ingénieurs de s'occuper aussi du projet d'un canal de communication, d'alimentation et d'irrigation dérivé du Nil aux environs de Boulac et aboutissant au lac Timsah, où il se rattacherait au grand canal de jonction des deux mers. Au moyen de ce canal latéral les parties intérieures de l'Égypte verseraient avec facilité leurs riches produits territoriaux dans le centre du canal maritime; là ces produits seraient chargés à bord des grands navires de commerce pour être transportés dans les différentes contrées des deux hémisphères qui en auraient fait la demande, ou dans lesquelles on aurait l'espoir de les placer avantageusement; et l'intérieur de l'Égypte recevrait facilement, à son tour, par la même voie les denrées et les objets manufacturés de ces contrées qui seraient à sa convenance. Le territoire que traverserait le canal intérieur, réduit en grande partie depuis des siècles par le manque d'eau à l'état de désert aride, comprend l'*Ouadée Tomilat*, autrefois *terre de Gessen*, renommée par sa fertilité, et qui fut la demeure du peuple hébreu au temps des Pharaons. Le canal projeté rendrait, au moyen d'un système bien entendu d'arrosement, ces terrains à l'agriculture, et redeviendrait pour l'Égypte une source de richesse et de prospérité.

Après avoir avec tant d'intelligence et de zèle présidé aux travaux préparatoires de la grande entreprise qu'il avait en vue, M. de Lesseps partit pour Constantinople. Muni du firman de concession provisoire, il se rendit chez le grand-vizir Reschid-Pacha dans le but d'obtenir, par son entremise, la sanction souveraine de l'acte dont il était porteur. Il fut aussi présenté au Grand-Seigneur qui le reçut avec bienveillance. Son séjour dans la capitale de l'empire dura un mois et, à son retour en Égypte, il fut chargé par Reschid-Pacha d'une lettre pour le vice-roi. Dans cette lettre, qui porte la date du 1er mars 1855, le premier ministre du Sultan fait des éloges de la personne de M. de Lesseps et de son projet : il ajoute que ce projet a été soumis, d'après l'ordre de Sa Hautesse, à l'examen du conseil des ministres, et que bientôt il lui fera connaître le résultat de leurs conférences. Le livre de M. de Lesseps n'annonce pas quel a été ce résultat, et il est par conséquent à présumer qu'à l'époque

de sa publication il n'y avait encore rien de définitivement arrêté.

M. de Lesseps ne s'en tint pas à ces seules marques de satisfaction. Convaincu que ses démarches resteraient sans efficacité réelle tant qu'il ne parviendrait pas à s'assurer, sinon le concours, au moins la non-opposition du gouvernement britannique, il adressa, le 28 février 1855, au vicomte Strafford de Redcliffe, ambassadeur anglais à Constantinople, avec lequel il avait déjà eu à ce sujet quelques pourparlers, une lettre où il s'attacha à démontrer que l'ouverture d'un canal navigable unissant la mer Méditerranée au golfe Arabique, à travers l'isthme de Suez, ne serait pas moins dans l'intérêt de l'Angleterre que dans celui de la France et de toutes les autres nations maritimes et commerçantes ; que, loin d'affaiblir les liens d'amitié intime heureusement existants aujourd'hui entre la France et la Grande-Bretagne, cette nouvelle communication ne pourrait que les resserrer davantage en extirpant une cause éventuelle de refroidissement et même de rupture ; que ces relations amicales sont, il est vrai, fortement cimentées aujourd'hui par la communauté des intérêts financiers et commerciaux des deux pays, car il ne se fait guère de grandes opérations industrielles en France sans que les capitaux d'outre-Manche y soient considérablement engagés ; qu'une autre circonstance concourt à rendre ces relations solides et autorise à en espérer la longue durée, savoir le but noble et désintéressé, commun aussi aux deux nations, de leur alliance actuelle, but qui n'est autre que le triomphe du droit sur la force et de la civilisation sur la barbarie. Mais que l'on ne doit pas pourtant se dissimuler que, dans l'état présent des choses, il existe un point du globe susceptible d'éveiller des jalousies ou des discordes et de devenir conséquemment un obstacle, nous ne dirons pas permanent, mais éventuel, au maintien des bons rapports entre les deux premières puissances de l'Occident. Que la Grande-Bretagne a besoin du libre parcours de toute voie de communication entr'elle et ses possessions des grandes Indes. Qu'il lui serait donc impossible de permettre que l'Egypte, point central de la plus directe de ces voies, fût en possession d'une nation rivale. Que, par contre, la France ne saurait voir avec indifférence l'Egypte tomber entre les mains de la Grande-Bretagne. Que si, par une crise de la nature de celles qui ont tant de fois ébranlé l'Orient, l'Egypte venait à se trouver menacée d'une occupation étrangère, l'Angleterre se croirait forcément obligée d'y prendre position elle-même pour prévenir cet envahissement. Qu'il serait impossible que l'alliance anglo-française résistât aux complications qu'un pareil événement ferait naître, et que, dès lors, un conflit entre les deux nations ne pourrait pas être évité. Or, si la traversée intérieure de l'Egypte cessait d'être une nécessité pour les communications de l'Angleterre avec ses

possessions orientales; si une route plus courte, plus facile lui était ouverte et assurée, non pas à travers le cœur de l'Egypte, mais à son extrémité; si l'isthme était coupé, si les flots de la Méditerranée étaient mêlés à ceux de l'Océan indien : alors l'Egypte, conclut M. de Lesseps, en acquérant une plus grande valeur comme pays de production, de commerce intérieur, d'entrepôt et de transit général, perdrait sa dangereuse importance comme voie de communication incertaine ou contestée. La possession de son territoire, n'ayant plus d'intérêt pour l'Angleterre, cesserait d'être l'objet d'une lutte possible entre cette puissance et la France, l'union des deux peuples deviendrait inaltérable, et le monde serait préservé des calamités qu'entraînerait leur rupture.

On ne saurait méconnaître la gravité de ces considérations que M. de Lesseps expose et développe avec talent et chaleur dans la lettre que nous venons de mentionner. Il n'est pas dans notre intention de les discuter en examinant les objections dont elles seraient susceptibles et les arguments propres à détruire ces objections ou à en mitiger la force. Nous ne chercherons pas non plus à étudier ici la question de savoir par quels moyens la liberté de navigation dans le canal des deux mers, liberté que M. de Lesseps promet à toutes les nations indistinctement, pourrait être assurée et suffisamment garantie. Nos règlements nous défendent de nous placer sur ce terrain, qui serait du domaine de la politique et, qui plus est, de la politique contemporaine. Nous devons nous soumettre à cette interdiction, d'ailleurs convenable et très-sage : mais qu'il nous soit permis de regretter (tout en comprenant et en respectant les motifs qui ont pu imposer cette réserve) que l'auteur, après avoir mis sous nos yeux son intéressante lettre, ne nous ait pas dit s'il a eu une réponse de Sa Seigneurie et, dans le cas où il l'aurait reçue, qu'il n'ait pas jugé à propos de nous en faire connaître la teneur.

Pendant le voyage de M. de Lesseps à Constantinople les ingénieurs Linant-Bey et Mougel-Bey s'acquittèrent avec la plus louable activité de la commission qui leur avait été confiée. Vers le 20 mars, c'est-à-dire deux mois à peine après avoir reçu les instructions de M. de Lesseps, ils avaient terminé leurs études et rédigé un mémoire savant et très-détaillé, qui en contient l'exacte relation. Ce magnifique travail sous le titre de : *Avant-projet du percement de l'isthme de Suez par un canal maritime entre Péluse et Suez*, n'occupe pas moins de 147 pages dans le livre dont nous rendons compte. M. de Lesseps le soumit au vice-roi par un rapport, en date du 30 avril, dans lequel il indique les travaux ultérieurs auxquels les mêmes ingénieurs devront se livrer pour déterminer le *projet définitif de la canalisation de l'isthme*. En attendant l'exécution de ces travaux, M. de Lesseps

donne l'analyse de l'avant-projet dans l'exposé général par lui rédigé après son retour en France au mois d'août dernier, et dans lequel il qualifie cet important mémoire comme la pièce essentielle et capitale de sa publication. Nous ne croyons pas inopportun d'en donner nous-mêmes une rapide esquisse.

Après une courte narration des tentatives faites à diverses époques pour établir un canal navigable de communication entre les deux mers, les ingénieurs abordent la question des tracés. Ils font observer que la proposition d'adopter le tracé intérieur de préférence au direct était principalement fondée :

1° Sur l'énorme différence de près de dix mètres qu'on supposait exister entre le niveau des deux mers à Suez et à Péluse, opinion dont, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, les vérifications opérées en 1847 et en 1853 ont démontré incontestablement l'erronéité ;

2° Sur la diversité de but entre les partisans du tracé intérieur et ceux du percement de l'isthme. En effet l'intention des premiers était évidemment de favoriser principalement l'Égypte, dont le canal par eux proposé aurait traversé plusieurs provinces et lui aurait ainsi procuré de grands avantages de communications intérieures, de fertilisation et de prospérité ; tandis que les seconds, en mettant de côté tout intérêt partiel de localité, n'ont eu vue que d'ouvrir de la manière la plus prompte, la plus économique et la plus sûre une communication extrêmement favorable au commerce général, et dont toutes les nations sont indistinctement appelées à profiter ;

3° Sur la croyance que la formation d'un port ou autre établissement maritime permanent le long de la côte égyptienne près de Péluse présenterait à la science des difficultés insurmontables.

MM. Linant-Bey et Mougel-Bey répondent que, indépendamment de la préférence que l'intérêt général doit ordinairement obtenir sur un simple intérêt local, la construction projetée d'un canal d'alimentation qui rattacherait au Nil le grand canal maritime creusé dans l'isthme, en procurant aux parties intérieures de l'Egypte de vastes et faciles moyens de communication, d'irrigation et de transport, les dédommagerait amplement des avantages que la direction oblique du canal navigable d'Alexandrie à Suez aurait pu leur apporter. Passant ensuite aux objections tirées de l'impossibilité où seraient les grands navires d'arriver à Péluse, ils reconnaissent que cette impossibilité existe aujourd'hui, puisque ce n'est qu'à 6 kilomètres de distance en mer qu'on rencontre la profondeur de 7 à 8 mètres nécessaire à la grande navigation ; mais ils soutiennent que l'obstacle serait levé moyennant la construction de deux jetées de la longueur

de 6 kilomètres avec une profondeur d'eau de 7 mèt. 50 ct. à 8 mètres. Et, pour assurer davantage encore l'abord des navires en cas de mauvais temps, ils proposent de placer en avant de ces jetées une rade d'abri au moyen d'un môle de 450 à 500 mètres de longueur. Ces constructions, quoique gigantesques, difficiles et coûteuses, seraient cependant sans aucun doute réalisables. Les exemples ne manquent pas pour le prouver. Parmi ceux que les ingénieurs ont indiqués nous nous bornerons à citer la digue, longue de 8 kilomètres avec une profondeur d'eau de 16 mètres, qui fut construite, il y a plus d'un siècle, par les Hollandais près du cap de Bonne-Espérance. Et les ingénieurs observent fort à propos que cet immense ouvrage, exécuté par une seule nation, ayant dû, en raison de sa plus grande longueur, et surtout de la double profondeur des eaux, exiger un volume de matériaux quadruple au moins de celui qui sera nécessaire pour les jetées et le môle de Péluse, a dû évidemment entraîner une dépense beaucoup plus considérable.

Deux autres jetées moins longues, et formant un chenal d'entrée dans la mer Rouge avec une masse d'eau également profonde d'environ 8 mètres, devront être construites du côté de Suez. Il sera pourtant indispensable, pour assurer l'abri des vaisseaux du côté de l'est, de donner à la jetée de ce côté une prolongation de 150 mètres en sus de l'autre, et cela par la raison que la rade de Suez est abritée de tous les vents, à l'exception de celui du Sud-Est.

Ces grands ouvrages, exécutés avec soin, suffiront à établir les deux grandes entrées aux extrémités du canal maritime ; les bâtiments de toute portée pourront y aborder et y auront un abri sûr dans toutes les saisons.

Le reste des travaux de canalisation ne présentera pas de grandes difficultés. Aucune montagne, aucun rocher ne se trouvent sur la ligne qu'il s'agira de creuser, et on est fondé à croire que les excavations pourront être faites avec célérité et sans une forte dépense. Deux vastes bassins existent le long de la vallée. Le premier, fort rapproché de Suez, porte le nom de *Lacs amers*, à cause probablement du goût encore salé de ses eaux. Le second, placé à égale distance à peu près entre Suez et Péluse, est nommé *lac Timsah*. Cette situation et l'abondance de ses eaux, auxquelles viendra naturellement se joindre par la construction du canal l'excédant de celles des lacs amers, le désignent comme le lieu où on devra établir un grand port central et où les navires pourront s'arrêter, soit pour charger et décharger leurs marchandises, soit pour être réparés en cas de besoin, soit pour se procurer les objets nécessaires à leur ravitaillement. C'est là, comme nous l'avons dit, que viendra aboutir le canal de communication dérivé du Nil et destiné à faire renaître, par l'arrosage des terres dans

les contrées aujourd'hui désertes qu'il traversera, l'ancienne fécondité.

Nous ne suivrons pas les ingénieurs dans l'examen des objections provenant de l'envahissement possible des sables mouvants, de l'action des vents et des courants de la mer Rouge, des pluies torrentielles dont l'Égypte offre en certaines saisons de l'année le spectacle, des dommages que peut apporter aux travaux le voisinage des dunes mobiles, etc. Toutes ces difficultés sont résolues par eux d'une manière qui paraît satisfaisante, et quelques-uns même des inconvénients signalés pourront être convertis en avantages, tels que les dunes mouvantes qu'il ne sera pas difficile de fixer par des ensemencements de plantes et d'arbustes appropriés à la nature du sol, opération déjà pratiquée sur les landes des environs de Bordeaux avec un succès supérieur de beaucoup aux espérances qu'on en avait conçues.

Les ingénieurs s'occupent ensuite des dépenses qu'entraînerait l'exécution du projet par eux formé. Ils en évaluent le montant à 185 millions de francs, et ils calculent que ces travaux pourront être terminés en six années. La dépense est répartie ainsi qu'il suit :

Terrassements à sec.		10,484,274
d° sous l'eau et frais accessoires.		61,515,726
Moëllons, pierres de taille, briques, bois, fers, chaux et ouvrages d'art pour la construction des barrages. . .		5,370,000
Jetées de Suez.		14,000,000
Jetées et môle de Péluse.		33,750,000
Bassin de retenue.		13,500,000
Mise en culture des terres adjacentes aux canaux de communications maritime et intérieure, cédées à la société. .		8,000,000
Barrages à ce même canal, fixation des dunes, établissement du port Timsah, achat ou constructions de baraques, de maisons, d'écuries pour les employés, les ouvriers et les animaux, de magasins pour les matériaux et les vivres, établissement de phares et autres ouvrages d'art.		9,613,200
Fr. .		156,233,200
En ajoutant pour frais d'administration et dépenses imprévues, fr.	6,316,800	
Et pour intérêts des capitaux que fourniront les actionnaires au fur et à mesure des travaux.	22,450,000	
	28,766,800 ci	28,766,800
	Fr.	185,000,000

L'avant-projet se termine par l'évaluation du revenu présumé de la nouvelle voie aussitôt qu'elle serait ouverte au commerce. De savants hydrographes ont dressé des tableaux, rédigés avec le plus grand soin (1),

(1) Voici le tableau comparatif des distances, par les deux voies, entre divers ports et Bombay, dressé par M. Cordier, professeur de géologie, et rapporté dans le mémoire présenté par M. de Lesseps au vice-roi d'Egypte le 15 novembre 1854 (Exposé, etc., p. 47).

INDICATION DES PORTS D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE.	DISTANCE JUSQU'A BOMBAY		Différence.
	par le canal de Suez.	par l'Atlantique.	
	Lieues.	Lieues.	Lieues.
Constantinople	1,800	6,100	4,300
Malte	2,062	5,800	3,738
Trieste	2,340	5,960	3,620
Marseille	2,374	5,650	3,276
Cadix	2,224	5,200	2,976
Lisbonne	2,500	5,350	2,850
Bordeaux	2,800	5,650	2,850
Le Havre	2,824	5,800	2,976
Londres	3,100	5,950	2,850
Liverpool	3,050	5,900	2,850
Amsterdam	3,100	5,950	2,850
Saint-Pétersbourg	3,700	6,550	2,850
New-York	3,761	6,200	2,439
Nouvelle Orléans	3,724	6,450	2,726

Un autre tableau comparatif des distances, en milles marins de 60 au degré, par l'Atlantique et par la mer Rouge entre les principaux ports de l'Europe et Ceylan a été inséré dans un article de la *Revue des deux mondes* par M. J.-J. Baude (t. IX, 6e livraison, 15 mars 1855, p. 1225) : c'est l'ouvrage de M. Gressier, ingénieur hydrographe en chef et conservateur du dépôt de la marine. Nous en donnons ici la copie, et l'on verra que les résultats en sont à peu près pareils à ceux du tableau précédent extrait du livre de M. de Lesseps.

INDICATION DES PORTS.	A CEYLAN PAR		Abréviations.
	l'Atlantique.	la mer Rouge.	
	Milles.	Milles.	Milles.
Pétersbourg	15,660	8,620	7,040
Stockholm	15,330	8,290	70,40
Dantzich	15,240	8,200	7,040
Hambourg	14,650	7,610	7,040
Amsterdam	14,460	7,420	7,040
Londres	14,340	7,300	7,040
Le Havre	14,130	7,090	7,040
Lisbonne	13,500	6,190	7,310
Barcelone	14,330	5,500	8,830
Marseille	14,500	5,490	9,010
Gênes	14,690	5,440	9,250
Trieste	15,480	5,220	10,260
Constantinople	15,630	4,700	10,930
Odessa	15,960	5,080	10,880

établissant les distances entre les principaux ports de l'Europe et des Etats-Unis et de divers points des Indes orientales par les deux voies de l'Atlantique et de la mer Rouge, c'est-à-dire du futur canal de Suez ; et il en résulte que, par cette seconde voie, la distance sera abrégée de plus de moitié. Il en sera à peu près de même relativement à la Chine et aux parties de l'Océanie qui ont des rapports de commerce avec l'Europe et l'Amérique Septentrionale.

On doit, en outre, remarquer que de vastes et riches contrées qui avoisinent l'Isthme de Suez, telles que l'Abyssinie, l'Yémen, le Hedjaz et autres pays environnants d'Afrique et d'Asie, qui par leur position sont aujourd'hui presque complétement en dehors du mouvement commercial du monde, pourront désormais, grâce à l'ouverture du canal, exporter leurs produits et en retirer un grand profit. Les principaux de ces produits sont les bois de construction, les laines, l'indigo, la cire, la gomme arabique, les cuirs et l'ivoire. Les mêmes pays possèdent aussi des mines de soufre et de plomb, des carrières de porphyre et d'autres marbres. Des chevaux, des bestiaux de divers genre, des animaux de transport, de labour, etc., s'y trouvent en grande quantité. En calculant sur les bases les plus modérées le nombre de navires que la grande abréviation des distances et l'accroissement immanquable du commerce que nous venons de signaler appelleront sur la nouvelle voie et sur le canal de communication du Nil, le produit annuel de la culture des terres mises à la disposition de la Compagnie, celui des dunes fixées et ensemencées, les ingénieurs portent à environ 30,000,000 fr. par an le bénéfice net présumable de la Compagnie; ce qui, en supposant même que la dépense totale des travaux, largement évaluée par eux, comme nous venons de le dire, à 185,000,000 de francs, arrivât jusqu'à 200,000,000, représenterait en faveur des actionnaires un dividende annuel d'à peu près quinze pour cent, y compris les intérêts des capitaux par eux déboursés.

Des extraits d'ouvrages de trois auteurs anglais très-versés dans la matière, et d'un N° du *Moniteur universel* terminent la collection des documents publiés par M. de Lesseps.

La première citation est tirée d'un ouvrage de M. Arthur Anderson, qui a paru à Londres en 1843 sous le titre de *Communications avec l'Inde, la Chine, etc.* Cet auteur entre dans des considérations théoriques et pratiques sur l'ouverture d'un canal maritime traversant l'isthme de Suez, et en démontre à la fois la praticabilité matérielle et l'utilité. Il établit que la distance entre le canal de la Manche et Calcutta est de 13,000 milles par la voie du cap de Bonne-Espérance ; qu'elle n'est que de 8,000 milles par

celle de la Méditerranée, de la mer Rouge et de l'Océan indien; que la distance entre le même canal et Bombay par la première desdites voies est de 11,500 milles; par la seconde de 6,200 milles : que, par conséquent, on épargnerait 5,000 milles dans le premier de ces voyages et 5,300 milles dans le second. Il prouve aussi, par l'influence des vents périodiques qui règnent dans une partie de la mer Rouge et dans les mers indiennes, que la navigation, surtout si on en règle avec soin les époques, n'est pas plus difficile par l'une que par l'autre voie. Il montre ensuite les avantages politiques qui résulteraient pour l'Angleterre de l'ouverture de la nouvelle communication projetée. Au point de vue militaire il les trouve immenses en ce que, par cette route, les troupes de S. M. B. pourraient être transportées de Malte à Bombay avec leurs approvisionnements en trois semaines, à Ceylan et à Madras en quatre; tandis qu'il faut maintenant quatre et cinq mois avec des vaisseaux à voiles pour atteindre le même but par la route du cap de Bonne-Espérance. Au point de vue commercial M. Anderson évalue l'augmentation annuelle des exportations des produits et des objets manufacturés britanniques seulement dans l'Inde et la Chine au chiffre énorme de 25,000,000 de livres sterlings. Il indique enfin comme très-grands, au point de vue moral, les bienfaits qu'apporteraient à ces pays lointains, si étendus et si peuplés, la facilité et la fréquence des communications avec l'Europe résultant de l'ouverture de la communication dont il s'agit.

Le second des auteurs indiqués par M. de Lesseps est le capitaine James Vetch, du corps royal du génie, qui fut, vers la même époque, chargé d'une *enquête sur les moyens d'établir une navigation maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge*. Ce savant officier s'attache principalement à prouver la supériorité d'une communication directe entre Péluse et Suez, présentant un prompt passage aux gros navires en toute saison, sur une communication ménagée en partie à l'aide du Nil. Il démontre, en outre, l'insuffisance d'un chemin de fer entre les deux mers comparativement au canal qui assurerait aux bâtiments à vapeur un voyage continu, le transport facile de marchandises de tout poids et de tout volume, et l'épargne de tout frais de chargements et de déchargements.

Enfin M. David Urquhart, ancien chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople et le troisième des auteurs dont M. de Lesseps invoque l'appui, examine aussi dans un opuscule intitulé : *Observations sur l'isthme de Suez*, la grande utilité qu'apporterait à la Grande-Bretagne, première puissance maritime du monde, maîtresse de Gibraltar, de Malte, des Iles Ioniennes, d'Aden et des Indes, d'établissements importants sur d'autres

points de l'Asie, de l'Australie et de la côte orientale d'Afrique, l'ouverture d'une communication qui abrégerait environ de moitié la distance entre ces possessions et la métropole. Il réfute les objections fondées sur le prétendu danger dont cette ouverture menacerait les Indes de la part de la France, et conclut en déclarant qu'elle serait très-avantageuse à toutes les parties du globe.

L'article du *Moniteur universel* du 6 juillet 1855, qui clot le livre dont nous nous occupons, a spécialement pour objet de démontrer que le tracé du canal dirigé à travers l'isthme de Péluse à Suez est préférable aux tracés indirects partant d'Alexandrie, traversant le Nil au-dessous du Caire, et allant aboutir à Suez.

Incompétent, comme nous le sommes, dans les discussions qui ont trait aux ouvrages d'art en général, et notamment à la science hydraulique, nous ne nous permettrons pas de porter un jugement sur cette grande question des tracés : mais nous avouerons avoir été frappés par les raisons en faveur du tracé direct admirablement exposées et développées dans plusieurs des mémoires dont nous venons de donner l'analyse. La grande impulsion d'ailleurs que la jonction de la Méditerranée à l'Océan indien par le canal projeté et par la mer Rouge donnerait à la navigation, à l'industrie, au commerce, les conquêtes qu'elle assurerait à la civilisation sont tellement évidentes qu'elles ne laissent dans notre esprit aucun doute sur la convenance du choix du tracé direct. Ce tracé a en outre, comme nous l'avons dit, obtenu l'approbation du vice-roi. Mais il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas ici d'un intérêt purement égyptien ; que toutes les nations sont appelées à en tirer plus ou moins profit suivant leur plus ou moins grande importance, leur situation géographique, morale et politique. Il ne faut pas oublier non plus que dans les temps anciens et dans les modernes les tracés indirects par l'intérieur du pays ont seuls, ou à peu près, fixé l'attention des hommes de l'art; que ce n'est que depuis peu d'années qu'on s'occupe sérieusement du tracé direct à travers l'isthme et qu'on a trouvé le moyen de vaincre les difficultés que la nature oppose à la formation d'un port ou d'une entrée navigable à Péluse. La question est donc grave et digne d'être encore mûrement étudiée. Le vice-roi a exprimé, à la vérité, l'intention d'exclure tout tracé ayant pour point de départ la côte de la Méditerranée à l'ouest de la branche du Nil qui débouche à Damiette : mais il ne se contente pourtant pas de l'avant-projet que lui ont présenté ses ingénieurs et, quels que soient le mérite scientifique et l'étendue de ce travail, il leur ordonne de se transporter de nouveau sur les lieux, d'y procéder à d'ultérieures

investigations et de former un projet définitif, dont M. de Lesseps est chargé de leur indiquer les bases. Cela ne lui suffit pas encore : il veut que l'avant-projet soit publié, et cela dans le but de recueillir les opinions des savants qui seraient disposés à apporter à l'entreprise le concours de leurs lumières ; il veut qu'ensuite le projet définitif soit soumis à une commission d'ingénieurs hydrauliques choisis en France, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande qui sera invitée à faire connaître les modifications et les changements qu'elle jugerait utiles ou nécessaires. Or, si cette commission, si les gouvernements ou les savants à l'opinion desquels le vice-roi fait appel, croyaient (ce qui, nous le répétons, ne nous semble pas probable) avoir de bonnes raisons pour soutenir que le tracé d'Alexandrie, ou tout autre indirect, doit obtenir la préférence sur le traité de Péluse, il n'est pas à présumer que ce prince éclairé, après leur avoir donné une marque si éclatante et si spontanée de confiance, voulût persister dans son opinion sans tenir aucun compte de celle qu'ils auraient émise sur sa propre invitation (1).

Mais ce n'est seulement pas à la navigation et à l'industrie que l'ouverture d'un passage direct de l'Europe à l'Asie, par un canal navigable entre la Méditerranée et la mer Rouge, apportera de l'utilité. C'est aussi, nous l'avons dit en commençant, c'est aussi la religion qui en retirera de grands et de précieux avantages.

Le christianisme, cette plante sacrée dont la destinée providentielle est de chercher partout à s'étendre pour arriver à couvrir le monde de son ombrage et pour apporter en même temps aux peuples le don suprême

(1) Ce qui précède venait d'être écrit lorsque nous avons eu connaissance d'une lettre adressée par M. de Lesseps, le 16 décembre 1855, à la Commission internationale pour le percement de l'Isthme de Suez (V. le journal *La Presse*, n° du 7 janvier 1856). Cette lettre confirme notre prévision sur les dispositions personnelles du vice-roi. En voici la teneur :

(Suez le 16 décembre).

« Messieurs, vous venez de parcourir l'Egypte, où vous avez étudié le système de la canalisation du pays : au moment où vous allez commencer dans l'isthme de Suez vos importants travaux, je crois devoir vous rappeler que S. A. Mohamed-Saïd n'a voulu vous indiquer aucune espèce de programme.

» Si le prince m'a invité à vous réunir dans le principal but d'examiner l'avant-projet de ses ingénieurs Linant-Bey et Mougel-Bey ; s'il a accordé la préférence à un tracé direct de Suez à Péluse sur d'autres tracés qui ont été soumis au public ; s'il a jugé utile aux intérêts de l'empire ottoman, d'imposer sous ce rapport certaines limites à la Compagnie concessionnaire, il est bien entendu qu'il ne trace aucune limite à la science.

» Il désire donc que la Commission internationale se livre, sans la moindre réserve, à ses investigations sur tous les tracés connus depuis cinquante ans, afin que sa sentence souveraine puisse être rendue en toute liberté, et que plus tard il ne puisse rester dans les esprits aucun doute sur le meilleur moyen de faire communiquer la Méditerranée avec le golfe Arabique. »



de la Vérité et le grand bienfait de la civilisation, a trouvé jusqu'ici dans l'étroite impasse qui sépare la Méditerranée de la mer des Indes un obstacle qui arrête son action féconde et propagatrice. S'il parvient à le surmonter quelquefois, ce n'est que grâce aux pénibles efforts et au dévouement sublime de quelques pieux ecclésiastiques, dont le nombre, nécessairement très-restreint, ne peut satisfaire qu'incomplétement à la sainte tâche qu'ils s'imposent. L'ouverture de la communication projetée, en abrégeant les distances, en diminuant les frais, en faisant disparaître la plupart des dangers actuels de la traversée, multiplierait naturellement ces hommes de Dieu et agrandirait rapidement l'influence de l'élément chrétien qu'ils ont mission d'implanter sur tous les points de la terre. La Perse, l'Indoustan, la Chine, le Japon, les îles innombrables de l'Océanie, toutes ces contrées peuplées encore aujourd'hui de gens idolâtres et sauvages, se trouveraient tout à coup rapprochées du centre de la religion véritable et recevraient des apôtres, que cette tendre mère pourrait désormais leur envoyer sans discontinuation et en grand nombre, avec la bonne nouvelle de l'Évangile les principes immuables de la Foi, les douces consolations de l'Espérance, et les délices ineffables de la Charité.

La perspective du bonheur spirituel à la fois et matériel que les facilités de communication procurées par l'ouverture du canal des deux mers offriraient à tant de nations plongées encore dans les ténèbres du paganisme et de l'ignorance a été entrevue de suite et comprise par les populations catholiques du mont Liban et de l'Asie-Mineure qui, les premières, ont eu par l'entremise de leur Patriarche connaissance du projet en question. Elles en ont éprouvé la plus vive joie, qui a été partagée par tous les autres habitants de ces contrées aussitôt que la grande nouvelle a commencé à s'y répandre. Nous lisons, en effet, dans le récit d'un voyageur qui a accompagné M. de Lesseps lors de son voyage d'Alexandrie à Constantinople, que sa traversée de la Syrie a été une suite non interrompue d'acclamations et de fêtes. « Nous avons assisté, y est-il dit, à ces ovations improvisées par des populations entières, et il ne nous a plus été possible de désespérer de l'Orient quand nous l'avons vu comprendre ainsi de tels intérêts (1). »

Nous terminerons en félicitant M. de Lesseps de ses nobles et persévérants efforts, et en exprimant nos vœux les plus sincères pour que ces efforts soient couronnés d'un succès prompt et complet ; pour que de bas sentiments d'égoïsme, d'injustes défiances, de vaines et déplorables rivalités nationales ne viennent pas entraver l'accomplissement d'une œuvre

(1) V. journal l'*Univers*, n° du 14 septembre 1855.

admirable, d'une œuvre si heureusement conçue et si généralement utile, d'une œuvre qui fera la gloire de son auteur et qui sera en tout temps considérée à juste titre comme un des plus grands services qui auront été rendus à la société.

Le marquis DE BRIGNOLE,
membre de la 1re classe de l'Institut historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1855.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le 12 décembre 1855; M. de Montaigu, président occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté. Plusieurs lettres sont lues à la classe. M. Henry, secrétaire de l'Institut smithsonien de Washington envoie à l'Institut historique plusieurs ouvrages de cette société dont les titres seront annoncés dans le Bulletin du journal : il accuse réception de l'*Investigateur*. M. Jean-Gaspard Nessi, avocat, demeurant à Varèse, près de Milan, demande à faire partie de l'Institut historique. M. le président nomme une commission pour examiner ses titres : cette commission est composée de MM. Le Long, Huillard Breholles et Renzi. Lettre de notre collègue M. Florent Lysen, d'Anvers, par laquelle il fait hommage à la société d'un ouvrage intitulé : *Du mouvement général des esprits au* XIVe *siècle*. M. le marquis Cuneo d'Ornano est prié de faire un rapport sur cet ouvrage. M. Kohler fait également hommage à l'Institut historique d'une nécrologie de M. Thurmann, président de la Société d'émulation de Porrentruy. La liste des livres offerts est renvoyée au journal.

M. de Montaigu donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les titres de M. le colonel Marnier, présenté à la classe par MM. Gouin et Renzi. Ce rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et M. Marnier est admis à faire partie de l'Institut historique (1re classe), sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. l'administrateur fait connaître à l'assemblée que l'Institut historique vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. le comte Molé, décédé dans son château de Champlâtreux.

Le renouvellement du bureau, pour l'année 1856, étant à l'ordre du jour, on passe au scrutin secret; sortent de l'urne les noms suivants : MM. Huillard Breholles, président; de Montaigu, vice-président; Le Long, vice-président adjoint; Emile Agnel, secrétaire; Depoisier, secrétaire-adjoint. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la présidence de M. de Montaigne. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Lettre de M. Bixio, de Gênes, par laquelle il remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. Conformément aux statuts, le renouvellement du bureau pour 1856 devait être renouvelé; on passe au scrutin secret. Le dépouillement du scrutin, fait par le président, donne le résultat suivant : Président, M. Patin, de l'Académie française; vice-président, M. Alix; vice-président-adjoint, M. Sedail; secrétaire, M. Ambroise; secrétaire-adjoint, M. Richard.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. Carra de Vaux. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. On lit une lettre de M. Martin de Moussy, écrite de la Conception de l'Uruguay (Amérique), par laquelle il donne des renseignements curieux sur le pays qu'il parcourt en ce moment. Il envoie à l'Institut historique plusieurs numéros du journal l'*Uruguay*, dans lequel se trouvent des articles de lui en espagnol. M. Le Long est chargé d'en rendre compte à l'assemblée. La commission chargée d'examiner les titres de M. le marquis de Rois fait un rapport verbal favorable au candidat; mais comme il n'a pas encore présenté ses titres, la classe décide de l'admettre provisoirement, à condition qu'il produira des titres, et qu'après leur examen son admission sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale. Un nouveau candidat, M. Edouard Blanc, demande à faire partie de l'Institut historique; sa candidature est renvoyée à la commission après production des titres par le candidat. On passe ensuite au renouvellement du bureau de la classe pour 1856. Le dépouillement du scrutin donne les noms suivants : M. de Berty, président; M. Carra de Vaux, vice-président; M. l'abbé Badiche, vice-président-adjoint; M. Foulon, secrétaire, et M. Guyon, secrétaire-adjoint.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Breton; le procès-verbal, lu par M. Gauthier la Chapelle, est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal. On procède au renouvellement du bureau de la classe d'après les statuts. On passe au scrutin, et sortent de l'urne les noms suivants : M. Hardouin, président; M. Breton, vice-président; M. Foyatier, vice-président-adjoint; M. Jumelin, secrétaire; M. Marcellin, secrétaire-adjoint. On distribue les jetons. La séance est levée à 11 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (LES QUATRE CLASSES RÉUNIES) DU 28 DÉCEMBRE 1855.

⁂ La séance est ouverte à huit heures et demie. M. le marquis de Brignole, président, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

On communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Lettre de M. Berry sur un ouvrage manuscrit qu'il offre à la Société. Il est intitulé : *Biographie des familles consulaires romaines*. L'offre est acceptée.

Notre honorable collègue, M. Cantu, écrit de Milan qu'à propos de la publication de l'*Histoire de Jeanne Darc*, il a trouvé une lettre écrite par le célèbre Peiresc, d'Aix, à Paul Gualdo, homme de lettres de Padoue, le 30 juillet 1615, par laquelle il lui dit qu'il fallait faire une inscription pour la placer en bas de la statue de Jeanne Darc, nommée la Pucelle d'Orléans, célèbre virago; que pour écrire ses éloges plusieurs écrivains de Paris avaient été requis par la ville d'Orléans et par le seigneur du Lys, avocat royal près la cour des subsides de Paris, descendant du frère de ladite Jeanne.

Autre lettre de M. Choussy qui fait hommage à l'Institut historique d'un mémoire imprimé ayant pour titre : *Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et de Carloman pendant l'année* 879.

Notre collègue M. Baroncelli-Javon, capitaine de voltigeurs au 52e, écrit du camp de Balaclava (Crimée), une lettre par laquelle il s'empresse de payer sa dette à l'Institut historique; il annonce en même temps qu'il a été décoré de l'ordre de la Légion-d'honneur à la prise de Sébastopol; mais que, pour répondre à la lettre de l'administrateur, il ne peut pour le moment que s'occuper de son service; cependant il s'occupera de quelques notices archéologiques sur la Crimée.

Lettre de M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Munich, qui accuse réception de l'envoi que lui a fait l'Institut historique.

M. Eugène Mahon annonce qu'il est passé de Liverpool vice-consul de France à Cardiff (Angleterre), et qu'il nous enverra bientôt l'étude historique qu'il a faite sur la ville de Chester.

Offre enfin que vient de faire à l'Institut historique M. le directeur de la Société des archivistes de France de décerner, au nom de la Société, des diplômes aux membres de notre grand bureau.

On lit ensuite la liste des livres offerts à la Société; des remercîments sont votés aux donateurs. M. le colonel Marnier s'étant présenté comme candidat à la première classe, il y a été admis sur le rapport favorable de

la commission lu, par M. de Montaigu. L'assemblée générale est priée d'approuver cette admission. On passe au scrutin secret, et M. Marnier est reçu en qualité de membre résidant de l'Institut historique. M. le président fait connaître à l'assemblée que l'administrateur a présenté au conseil le budget pour l'année 1856. Il résulte de ce budget un excédant de recettes se montant à la somme d'environ 400 fr. sur la dépense approximative. L'administrateur a également présenté un tableau de recette et de dépense pour l'année qui va finir, constatant un excédant de recette d'environ 300 fr. L'administrateur joint enfin au budget un projet pour la publication, au nom de l'Institut historique, d'un volume renfermant des mémoires à rédiger par nos collègues sur des questions dont il a donné la liste. M. le président ajoute que le budget pour 1856 a été déjà approuvé par le conseil, qui a décidé en même temps que l'excédant de 1855, 1856 et des années suivantes sera appliqué à l'amortissement de la dette envers l'administrateur, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Quant au projet de publication d'un livre, en dehors du journal, le conseil s'est réservé la faculté de soumettre la proposition de l'administrateur à l'appréciation de l'assemblée. M. l'administrateur donne des détails sur la recette et la dépense de la Société et sur les difficultés qu'il rencontre pour opérer le recouvrement des cotisations dues par nos collègues dans tous les pays étrangers.

M. le président met aux voix la décision prise par le conseil relativement au budget pour 1856 et à l'amortissement de la dette. L'assemblée approuve.

La discussion est ouverte ensuite sur le projet de l'administrateur pour la publication d'un volume sous le titre d'*Annuaire* ou de *Bibliothèque de l'Institut historique*. Prennent part à cette discussion, MM. Breton, de Berty, Carra de Vaux, marquis de Brignole, comte Reinhard, Barbier et Renzi. Deux amendements sont présentés, le premier par M. de Berty, qui propose simplement d'améliorer le journal par de bons mémoires plutôt que de publier un ouvrage ; le second amendement est celui de M. de Vaux qui préfère la publication d'un volume composé de bons mémoires choisis dans la collection de l'*Investigateur*. La publication de ce volume, suivant l'auteur de ce sous-amendement, serait très-utile à l'Institut historique qui serait mieux connu par ce nouveau moyen de publicité, ce qui n'exclurait pas l'amélioration du journal par de bons mémoires. On met aux voix successivement la proposition de l'administrateur et les deux amendements ; ils sont renvoyés au conseil qui est chargé de l'examiner et d'en faire un rapport à l'assemblée.

M. le président rappelle à l'assemblée que d'après ses statuts (titre II) le renouvellement du grand bureau pour l'année 1856 doit avoir lieu dans cette séance. Le scrutin, ouvert pour la nomination, 1° du président, 2° du vice-président, 3° du vice-président adjoint, 4° du secrétaire général, 5° du secrétaire adjoint au secrétaire général, donne les résultats suivants : MM. le comte Reinhard, président ; Jules Barbier, vice-président ; M. de Berty, vice-président adjoint ; Achille Jubinal, secrétaire général, et Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général.

En conséquence, M. le président proclame le bureau constitué comme ci-dessus pour l'année 1856.

M. le comte Reinhard remercie l'assemblée de l'avoir appelé à la présidence et il la prie de vouloir bien nommer, par acclamation, M. le marquis de Brignole, président honoraire. M. le marquis de Brignole est nommé à l'unanimité président honoraire de l'Institut historique.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Carra de Vaux pour lire la note qu'il a rédigée en réponse à l'*Athenæum* de Londres relativement au doute sur l'existence de Jeanne Darc, voy. p. 368. Après cette lecture, MM. Hardouin, Le Long, de Montaigu et de Berty présentent des observations sur quelques expressions employées dans la note, qui est renvoyée au comité du journal.

Il est onze heures, on distribue les jetons ; la séance est levée.

RENZI.

L'ATHENÆUM.

L'*Athenæum* (de Londres) est un journal littéraire, scientifique et artistique composé de deux feuilles d'impression in-4° à trois colonnes ; il peut contenir, dans chaque numéro, la valeur d'un volume ordinaire in-8°. Il paraît tous les samedis depuis sa fondation, qui remonte à 1832. Il s'est acquis, par sa rédaction savante et variée, une réputation méritée dans toute l'Europe.

L'Institut historique a le bonheur de posséder la collection entière de cette excellente publication.

Nous saisissons cette occasion pour en remercier, au nom de la Société, le bienveillant directeur de l'*Athenæum*, qui dernièrement encore a mis à la disposition de l'Institut historique toutes les livraisons qui lui manquaient pour compléter la collection.

On traite dans l'*Athenæum* toutes les matières qui peuvent instruire et intéresser : *histoire, géographie, sciences, voyages, langues et littératures de tous les pays, beaux-arts, archéologie, découvertes, revue d'ouvrages an-*

glais et étrangers, *sociétés savantes*, *correspondance*, *musique*, *théâtres*, etc.

L'*Investigateur* a reproduit souvent, et en entier, d'intéressants articles de l'*Athenæum*. Dans celui dont nous donnons ci-après un extrait, les pièces reproduites ne nous paraissent avoir aucun caractère d'authenticité; elles ne semblent servir qu'à jeter de l'incertitude dans l'esprit des lecteurs sur une vérité historique incontestable et incontestée. Voici l'analyse de cet article. R.

Analyse de l'article de l'Athenæum de Londres, du samedi 15 septembre 1855, n° 1455, intitulée : *Jeanne Darc, sa mission et son martyre*, par M. A. Renzi. *Doute historique*, par M. O. Delepierre.

« Un des monuments de France le plus présents aux souvenirs populaires, c'est la statue de Jeanne Darc sur la place du Marché, à Rouen. » Nul Anglais qui soit resté une heure dans cette ville agréable et pittoresque n'a manqué de passer quelques minutes devant cette sereine figure, revêtue de l'armure des combats, témoignage d'héroïsme et de folle » superstition. Un autre monument plus imposant encore vient d'être érigé » à sa mémoire dans Orléans. Ces souvenirs sont-ils attachés à un mythe? » Est-il possible que malgré ces monuments en bronze et en marbre il n'ait » pas existé de Jeanne Darc? Pouvons-nous supposer que Jeanne, cette » fervente et triomphante jeune paysanne soit un pur rêve de l'imagination gauloise, accepté par l'Europe et ratifié par l'histoire? Shakspeare, » Voltaire, Schiller et Southey, en lui consacrant quelques chants, prouvent-ils sa réalité? Ne doit-on pas croire au contraire, après due investigation, qu'il s'agit d'une conception de l'esprit, immortelle sans doute, » mais non historique? Nous posons le doute hardiment... La mort d'un » homme est communément le fait le mieux constaté de sa vie, de son » existence, et nous nous hasarderons à dire que l'évidence relative du » supplice de la vierge d'Orléans par les Anglais, à Rouen, est plus concluante et plus forte que celle qui résulte d'aucun autre fait de sa carrière. Alors que devons-nous penser, quand M. Delepierre nous dit qu'il » ne faut pas croire facilement, qu'il faut écarter de notre esprit le sentiment qui s'attache au sujet pour arriver au doute. »

L'auteur de l'article assure que plusieurs pseudo-pucelles apparurent après que la Pucelle fut brûlée à Rouen, mais qu'elles furent convaincues d'imposture, punies, et même mises au pilori. Puis il rapporte et discute des fragments de manuscrits trouvés, dit-il, par M. Delepierre dans les archives des villes de Metz et d'Orléans. Il résulte de ces documents que

Jeanne aurait existé longtemps après l'époque remarquable de son supplice en 1431, qu'elle se serait présentée à Metz en 1436, que ses frères Pierre et Jean l'auraient reconnue; qu'elle aurait voyagé dans les villes de Marnelle, de Metz, puis à Arlon (duché de Luxembourg) et à Cologne; qu'elle se serait mariée à Robert d'Armoise (ou Harmoise) avec lequel elle aurait eu plusieurs enfants; qu'elle aurait touché, en ladite année 1436, 100 livres à titre de don que lui fit le roi Charles; et qu'en 1439 la ville d'Orléans lui fit payer, d'après la délibération de son conseil, 210 livres pour les services par elle rendus pendant le siége de ladite ville.

« Si Jeanne a reçu cette somme en 1439, dit Delepierre, en récompense » de ses services pendant le siége d'Orléans, les habitants devaient être » bien entêtés pour croire encore qu'elle avait été brûlée à Rouen par les » Anglais en 1431. » Et l'auteur de l'article ajoute : « La question princi- » pale est celle-ci : Ces documents sont-ils authentiques? Le premier cité, » constaté par acte notarié, est dans le XVIIe siècle, comme ayant été transcrit » sur un ancien manuscrit dans les archives de Metz. Mais qui nous répon- » dra de l'authenticité de l'ancien manuscrit? »

Ici l'auteur susdit cite les opinions de plusieurs écrivains qui ont pensé que Jeanne a existé après l'époque de son supplice en s'appuyant sur des croyances de l'époque. « Que penser alors, dit-il, lorsqu'on prétend qu'elle » a été mise à mort sur la place de Rouen? Jeanne, ajoute-t-il, est-elle » une pure invention poétique? » Il passe en revue les œuvres des poëtes et la manière dont ils ont traité le sujet.

« S'il y a quelque chose de neuf dans la Jeanne de M. Renzi, dit encore » en finissant le savant écrivain de l'*Athenæum*, c'est que les anciens dé- » tails sont habilement disposés et avec une admirable impartialité. Nous » ignorons s'il a cherché à conduire ses lecteurs vers la conclusion à la- » quelle nous sommes arrivés en terminant son livre. Nous doutons même » si l'auteur a eu en vue de donner une conclusion précise, sinon celle » de l'admiration pour l'héroïne. Néanmoins nous pensons qu'il n'est per- » sonne, ayant lu l'histoire de Jeanne pour la première fois dans le livre » de M. Renzi, qui, parvenu à la dernière page, ne soit convaincu que » cette fille inspirée fut, à son insu, la dupe (*wel seketed*) bien choisie d'un » parti politique. Ce parti, n'ayant pas trouvé d'homme convenable pour » le droit chemin, rencontra, par hasard, une femme pour atteindre éga- » lement son but, agent qui, le service rendu, pouvait être facilement » mis à l'écart.

» Il demeure cependant inexplicable comment Jeanne, si ce fut un per- » sonnage réel, après avoir sauvé son roi et son pays, dont le premier était

» la cause principale des maux du royaume, fut ensuite abandonnée par le » parti qui lui devait un triomphe aussi grand que durable. Ce fut son » malheur d'avoir été ignominieusement traitée de tous les côtés : par le » monarque qu'elle avait servi, par le gouvernement ennemi entre les » mains duquel elle tomba, et par l'Église. Plusieurs de ses ministres se » hâtèrent de la soumettre à leur tribunal ; d'autres la condamnèrent à une » mort terrible en conséquence de leurs idées comme inspirée par le dé- » mon, et la tête du clergé ne voulut pas admettre son appel. Quand la » pauvre fille fut brûlée, si elle le fut, la France commença à re- » trouver sa mémoire, l'Angleterre cessa de la dénoncer comme sorcière, » et ensuite l'Église elle-même déclara qu'elle avait été injustement con- » damnée. Depuis cette imparfaite expiation, nous avons eu des proces- » sions, des statues, et nous avons reconnu, non sans une triste consola- » tion, que dans le meurtre juridique de cette jeune fille il y a eu le con- » cours de trois complices. Si l'Angleterre a dressé le poteau, la France a » livré la victime et l'Église a mis le feu au bucher. »

JEANNE DARC DE L'ATHENÆUM OU LA CRITIQUE HISTORIQUE EN ANGLETERRE (1).

S'il est un fait irrécusable commun à l'histoire de France et à celle d'Angleterre, c'est assurément l'épisode, si bien raconté dans l'excellent travail de M. Renzi, de l'intervention de Jeanne Darc dans la lutte des Plantegenets contre les Valois. Le courage des partisans de Charles VII, abattu par de longs revers, soudainement excité et relevé par une jeune fille de dix-sept ans ; les deux factions qui divisaient la France, attentives au dénouement du drame suprême qui allait décider du sort de la monarchie ; un siége mémorable levé contre toute espérance après cinq mois de résistance héroïque, et l'armée française ouvrant au roi le chemin de Rheims où Charles VII ceint son front de cette couronne qui va désormais reprendre son éclat : telles furent les conséquences instantanées et prodigieuses du secours inespéré que l'inspiration de la vierge de Vaucouleurs apporta à la cause si compromise des Valois. Nier cela, autant vaudrait nier la conquête de l'Angleterre par Guillaume, le procès de Charles Ier, les descentes des Stuarts en Écosse et en Irlande. Aussi eussions-nous laissé passer en silence l'article de l'*Athenæum* du 15 septembre dernier, intitulé *Doute historique*, si cet article se fût borné à ces trop naïves questions : « Est-il possible que malgré ces monuments en bronze et

(1) Voyez procès-verbaux de novembre, pp. 337-338 et ceux de décembre, p. 365.

en marbre, il n'ait pas existé de Jeanne Darc? Pouvons-nous supposer que Jeanne, cette fervente et triomphante jeune paysanne, soit un rêve de l'imagination gauloise, accepté par l'Europe, ratifié par l'histoire? » Non, nous ne prenons au sérieux ni ces doutes ni la tentative faite pour substituer aux douloureuses réalités du procès et du supplice de Jeanne, en présence de la procédure, de la consultation de l'université de Paris, des circulaires du roi d'Angleterre, des actes de révision et de réhabilitation, la reprise inopportune et tardive d'une pièce tombée à sa première représentation ; malgré et peut-être à cause du dénouement obligé, un mariage de l'héroïne avec un sieur des Hermoises, mariage jusque là ignoré, remplace le supplice. La comédie au lieu de la tragédie. Généralement les Anglais ne sont pas enclins à la plaisanterie, et nous aurions eu de la peine à nous expliquer une telle excentricité par pure malice, si nous n'avions reconnu dans cette manière équivoque de reproduire les faits les moins contestés de l'histoire un trait caractéristique de la presse anglaise, utile à signaler, pour montrer combien il faut se défier de ses appréciations en ce qui peut amoindrir la considération dont la nation est si jalouse, et qui d'ailleurs lui est justement acquise à plus d'un titre éminent. C'est qu'en effet la patrie, en Angleterre, est une *raison sociale* dont les écrivains d'outre-mer ne voudraient pour rien au monde affaiblir le crédit. Ce patriotisme quand-même est encore aujourd'hui une des forces de ce peuple, soucieux de ses intérêts, et je l'en louerais volontiers en présence de mes compatriotes, souvent trop prompts à témoigner contre eux-mêmes par respect pour la vérité, si ce sentiment de noble franchise n'était pas infiniment plus respectable qu'une susceptibilité qui va jusqu'à donner le change sur des faits notoires pour en tirer des déductions telles que celles-ci : « Nous avons reconnu, non sans une triste consolation, que dans le meurtre judiciaire de cette jeune fille, il y a eu le concours de trois complices ; si l'Angleterre a dressé la potence, la France a livré la victime et l'Église a mis le feu au bucher. » — Nous ferons remarquer à l'auteur de l'article que dans sa phrase la France signifie la faction bourguignonne, l'université de Paris et le clergé de Rouen, unis à l'évêque de Beauvais sous la domination anglaise; ce qui est une fiction non moins hasardée que celle de la pseudo-pucelle, car l'événement a bien prouvé par la suite que la France était plus que cela. — De même, sous sa plume, l'Eglise signifie l'université de Paris et le clergé de Rouen sous l'influence anglaise ; or, dès que l'Église, qui est l'ensemble des fidèles de tous les pays sous l'autorité du Pape, eut connaissance du procès par les réclamations de la famille Darc, la cour de Rome s'em-

pressa, même avant que le roi de France eût fait droit aux suppliques de cette famille, de faire reviser et infirmer la sentence ecclésiastique. Enfin, et c'est sur cela que j'insiste, il est dit, dans la phrase malencontreuse de l'*Athenæum* : « Si l'Angleterre a dressé la potence, la France a livré la victime. » En réalité, quel est le fait ? La pucelle d'Orléans avait été prise les armes à la main par les Bourguignons, cette faction vouée aux Anglais s'en était dessaisie, et Jeanne était prisonnière de guerre, retenue par Henri VI. Lorqu'elle fut condamnée pour superstition, fausses dogmatisations et autres crimes de lèse-majesté, les portes de sa prison s'ouvrirent alors, mais ce ne fut que pour aller au supplice. C'est donc bien, je ne dirai pas l'Angleterre, mais le roi d'Angleterre qui l'a livrée. On peut juger par les conclusions de l'*Athenæum* du degré de confiance que méritent les appréciations historiques des publications anglaises quand elles intéressent l'amour-propre national.

A. Carra de Vaux, *membre de la 3e classe.*

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE Ve TOME

DE LA IIIe SÉRIE.

Livraisons 242 à 253. — Janvier à Décembre 1855.

INSTITUT HISTORIQUE.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

PROCÈS-VERBAUX.

NECROLOGIE.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA.

Investigateur. — Livraison n° 242, janvier 1855, page 6, avant dernière ligne, *au lieu de*, le côté Est, *lisez :* le côté Ouest.

Page 10, ligne 10, *au lieu de*, vis-à-vis du Sanitas actuel, *lisez :* vis-à-vis de l'ancien Sanitas.

Page 12, note 3, ligne 2, *au lieu de*, Sufftolk, d'epalles, de montins, *lisez :* Suffolck, d'Escalles, de Moulins.

Page 16, paragraphe 4, ligne 28, *au lieu de*, Saint-Laurent d'Orgeril, *lisez :* Saint-Laurent des Orgerils.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

